This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

153

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

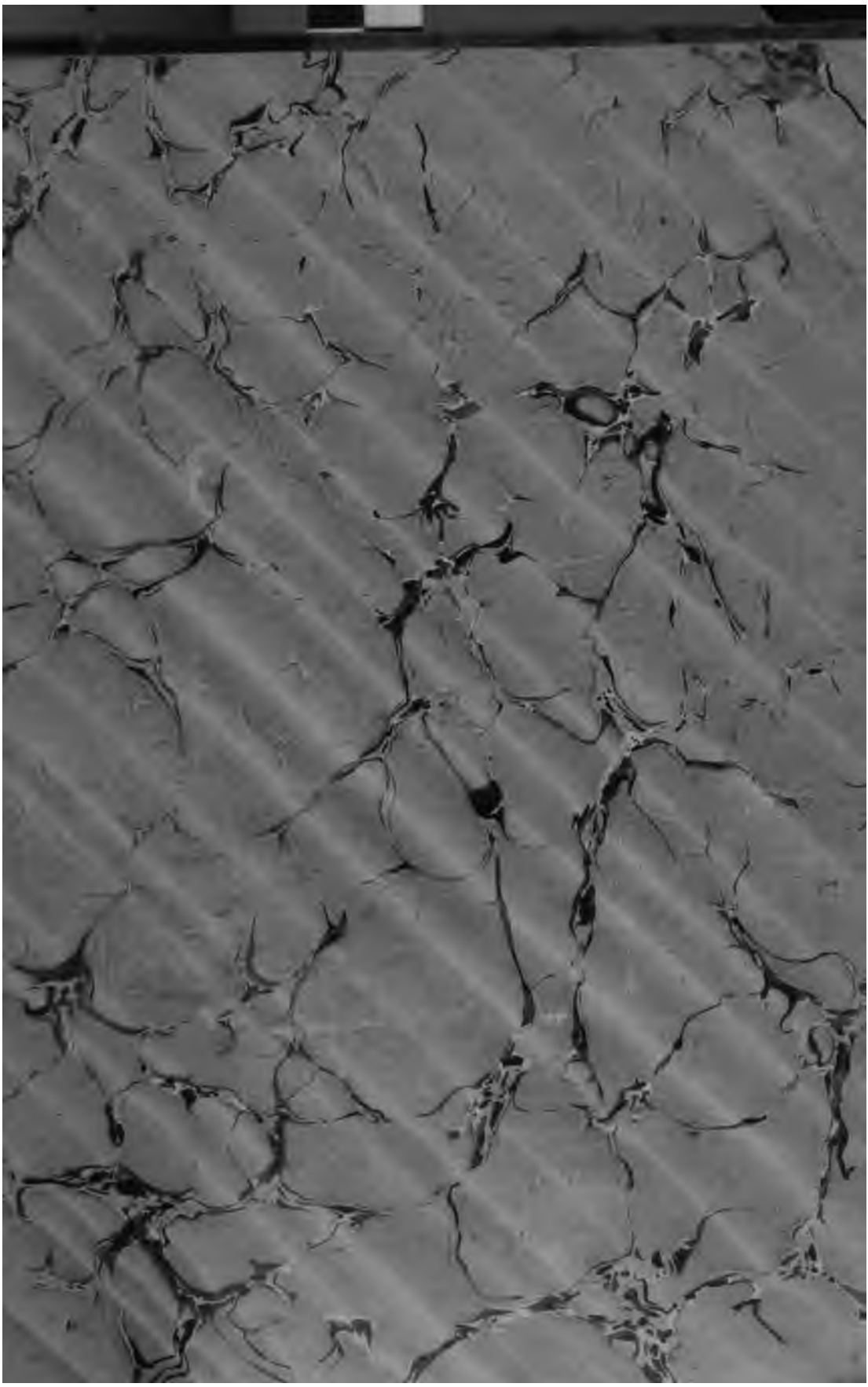

# REVUE

# HISTORIQUE

# REVUE

# HISTORIQUE

**Paraissant tous les deux mois.**

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

**DOUZIÈME ANNÉE.**

---

**TOME TRENTE-CINQUIÈME**

**Septembre-Décembre 1887.**

---

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
**FÉLIX ALCAN, Éditeur**
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1887

LES

# MŒURS JUDICIAIRES

## AU VIII^e SIÈCLE

## D'APRÈS LA *PARAENESIS AD JUDICES* DE THÉODULF[1].

---

Je n'ai pas la prétention d'avoir découvert le poème de Théodulf sur le voyage qu'il fit en 798, comme *missus dominicus*, dans la vallée du Rhône, la Provence et la Septimanie. Il y a longtemps qu'on en a signalé l'intérêt pour l'histoire des mœurs et des institutions[2]; mais j'ai été frappé de voir que le poème n'était presque jamais cité par les auteurs qui ont écrit sur l'époque carolingienne. J'ai pensé qu'il ne serait pas sans utilité de montrer brièvement le parti qu'on en peut tirer, me réservant d'y revenir peut-être encore un peu plus tard pour en donner un plus ample commentaire.

Ce n'est qu'en 802, après la restauration de l'empire d'Occident, que l'institution des *missi dominici* fut définitivement organisée. Alors on fixa les circonscriptions territoriales qui devaient

1. Ce travail a paru dans les *Mélanges* publiés par l'École des hautes études en mémoire de M. L. Renier.

2. La première édition de ce poème fut donnée par Pierre Daniel à Paris, 1598, in-4°. La plus récente et la meilleure est celle que nous devons à M. Duemmler dans son recueil des *Poetae latini aevi Carolini*, qui fait partie de la série in-4° des *Monumenta Germaniae*. Cf. la dissertation de K. Lersch : *Die Gedichte Theodulfs, Bischofs von Orleans*. Halle, 1880, in-8°, p. 14. Je n'ai pu me procurer la dissertation de M. Rzehulka : *Theodulf Bischof von Orleans*. Breslau, 1875. M. Baunard a pris Théodulf comme sujet de sa thèse française de doctorat ès lettres (1860); le ch. XVI est consacré à la *Paraenesis*. M. Hauréau en a traduit quelques passages dans le charmant article sur Théodulf inséré dans ses *Singularités historiques et littéraires* (1861). Voyez aussi C. Port, *Questions angevines* (l'hymne *Gloria Laus*), et Ebert, *Geschichte der Christlich-lateinischen Literatur*, II, 70-84.

former les *missatica;* on détermina la durée des fonctions des *missi,* qui se répartit en quatre tournées annuelles d'un mois chacune; enfin on désigna d'ordinaire, dans chaque *missaticum*, deux *missi*, un laïque et un ecclésiastique. Mais, pendant la première partie du règne de Charlemagne, quand il s'agissait d'établir l'ordre dans des pays nouvellement conquis et encore mal assimilés, les délégations des *missi* étaient plus irrégulières et de plus longue durée, les territoires qu'ils devaient visiter étaient plus étendus; le nombre des commissaires variait, et c'étaient des ecclésiastiques seuls qui en étaient chargés. C'était l'Église qui avait inspiré aux princes carolingiens leurs principes de gouvernement; c'était elle qui, aux temps de Pépin et de saint Boniface, avait dirigé la réorganisation de l'État franc; les membres du clergé, les évêques en particulier, étaient les auxiliaires et les représentants naturels du gouvernement de Charlemagne. Comme plus tard les enquêteurs royaux du moyen âge, comme les maîtres des requêtes de l'ancien régime, envoyés dans les provinces sous le nom de *commissaires départis* ou d'intendants, les *missi* étaient investis de pouvoirs illimités. Les fonctionnaires ordinaires n'étaient plus que leurs assesseurs, quand ils n'étaient pas leurs justiciables. Les *missi* avaient la plénitude de l'autorité royale. Ils pouvaient, comme le roi lui-même, juger toutes les causes, redresser tous les torts, punir tous les coupables, surveiller toutes les parties de l'administration.

Un de ces commissaires royaux nous a laissé le récit de sa mission; ou plutôt, comme il était évêque, habitué à prêcher et à moraliser, il adresse, au nom de ses expériences, une exhortation non seulement aux *missi*, mais à tous les juges. — Ce commissaire est le Wisigoth Théodulf[1], évêque d'Orléans, abbé de Saint-Aignan, de Saint-Mesmin, de Fleury-sur-Loire, de Saint-Lifard, prélat magnifique, lettré, ambitieux, ami du luxe et des arts, poète didactique, épigrammatique et lyrique, dont la jeune renommée éclipsa, au début du IXe siècle, la gloire déjà ancienne d'Alcuin. En 797 ou 798, il fut envoyé, en qualité de commis-

1. Théodulf était espagnol, comme il le dit aux vers 138-149, où il parle de son arrivée à Narbonne :

..... occurrit quo mihi laeta cohors,
Reliquiae Getici populi, simul Hespera turba
Me consanguineo fit duce laeta tibi.

saire royal, dans le midi de la Gaule avec Leidrad, archevêque désigné de Lyon, originaire de Norique. C'est au retour de cette tournée d'inspection administrative et judiciaire qu'il écrivit un poème de 956 vers, connu sous le nom de *Paraenesis ad judices*, exhortation aux juges[1]. Nous y trouvons un tableau assez complet de la manière dont Théodulf rendait la justice et des abus qu'il avait constatés et réprimés. Les traits de ce tableau sont, il est vrai, noyés dans un style amphigourique et obscur, dans une rhétorique diffuse de prédicateur; mais il est aisé de les dégager. Nous les compléterons avec un autre poème de 84 vers, que M. Duemmler a le premier publié sous le titre de *Comparatio legis antiquae et modernae*[2], où Théodulf fait ressortir la dureté des lois franques, en comparaison de la loi juive et de la loi chrétienne.

Après un préambule religieux, empreint d'une convenable banalité (v. 1-98), Théodulf aborde le récit de son voyage.

Il est pénétré du sentiment de la puissance de Charlemagne et de la majesté de la mission qui lui est confiée. Charlemagne, à ce moment, commande jusqu'aux Pyrénées et aux rives du Vulturne, du Danube, de l'Elbe et du Weser (v. 103-106), et, dans cet immense empire, il a confié à Théodulf et à Leidrad un vaste territoire à inspecter : les pays qu'arrosent la Saône, le Rhône, l'Allier, le Gard, l'Aude, jusqu'aux Alpes, à la Méditerranée et aux Pyrénées (v. 111-115). Ils sont chargés de veiller à la prospérité des villes, de protéger l'Église, de faire respecter par tous l'ordre et la règle dans les synodes du clergé, dans les tribunaux du peuple (v. 107-110)[3]. L'Espagnol et le Bavarois partent ensemble de Lyon et visitent successivement Vienne, Valence, Rochemore, Orange, Avignon, Nîmes, Maguelonne, Soutancion, Agde, Béziers, Narbonne, Carcassonne, le Razès, puis retournent

1. M. Duemmler a donné à ce poème le titre de *Versus contra judices*, qui n'est fourni que par l'explicit du ms. de Paris 18557, et n'est, pas plus que celui de *Paraenesis*, dû à l'auteur lui-même. Quoique le titre de *Paraenesis* ait été inventé par Pierre Daniel, il est beaucoup plus exact; car le poème est une exhortation et non une invective.

2. Le titre *Comparatio legis divinae et mundanae* serait plus exact.

3. Quo sinodus clerum, populum lex stringeret alma,
Duxque foret cunctis regula calle suo;
Ecclesiae sanctus matris quo cresceret ordo,
Urbibus et validis mosque decorque pius.

à Narbonne, qui est le but principal de leur voyage (v. 123-147). Malgré les luttes dont elle avait été le théâtre pendant les guerres entre les Francs et les Wisigoths, puis entre les Sarrazins et les Francs, cette ville avait conservé quelque chose de son ancienne splendeur. Le palais d'Alaric II, dont nous parle Grégoire de Tours[1], y existait sans doute encore, et c'est là probablement que se tenait le tribunal que présidait Théodulf, entouré de notables de la cité. — De Narbonne, les deux commissaires revinrent par Arles, Marseille, Aix et Cavaillon (v. 145-152). Dans chacune des villes où ils séjournaient, la population de la *civitas* tout entière, de tout sexe, de tout âge, de toute classe et de toute race, accourait auprès d'eux pour leur apporter ses plaintes, ses vœux et ses prières. Ils ne pouvaient songer, en effet, à parcourir eux-mêmes les bords marécageux et malsains de la mer, les montagnes couvertes de neige, les gorges étroites et boisées conduisant aux vallées reculées (v. 152-166)[2].

Ce n'était pas chose facile que de rendre la justice à cette masse de plaideurs et de plaignants, si divers par leur position et leur origine, et qui, pendant une anarchie de plusieurs siècles, avaient pris des habitudes de violence, de fourberie et de corruption. Ils étaient habitués à acheter les décisions de la justice. La diversité des lois, l'omnipotence des fonctionnaires, facilitaient les abus et la vénalité. Il y avait là des descendants des Gallo-Romains qui avaient conservé les lois de Rome et des épaves de luxe romain; des descendants des Wisigoths régis par leurs lois nationales; des Francs établis soit à la suite de l'invasion mérovingienne, soit à la suite des guerres de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne, ou bien qui avaient accompagné le jeune Louis, vice-roi d'Aquitaine; enfin des Espagnols que la domination musulmane avait chassés d'Espagne, et qui saluaient en Théodulf un compatriote (v. 139-140). Celui-ci a été visiblement épouvanté du désordre et de la démoralisation qu'il a trouvés dans l'administration de la justice. C'est pour protester contre

1. *De gloria martyrum*, c. XCII. La place où fut ce palais s'appelle aujourd'hui *Capdueil*. C'était le *Capitolium*.

2. Ast alias lustrare vetat per singula casus,
Quarum nos populus, quo sumus, omnis adit.
Aequoris insani fera quas vicinia laedunt
Aere corrupto et tabidus efflat odor; etc., etc.

les abus dont il a été témoin, et pour tracer aux juges les règles de leur conduite, qu'il a composé son poème.

Avant d'aborder l'analyse du tableau, tracé par Théodulf, du rôle du juge dans les tribunaux du VIII^e siècle, il est nécessaire de se poser deux questions. Le témoignage de Théodulf est-il valable pour tous les tribunaux de l'empire franc, ou ne l'est-il que pour les tribunaux du midi, où les Gallo-Romains étaient en majorité et où le droit romain devait continuer à exercer une considérable influence? En second lieu, le rôle que Théodulf assigne au juge, dans le tribunal, est-il celui de tous les juges, ou seulement celui du *missus*, délégué extraordinaire du roi, investi de la puissance royale tout entière? Je crois que, tout en tenant un certain compte du fait que le poème qui nous occupe a été écrit par un Wisigoth habitué à voir les juges investis d'une puissance presque égale à celle des juges romains, tout en pensant qu'il a toujours eu présent à la pensée le souvenir de sa propre activité dans la Narbonnaise, il faut néanmoins donner à ce poème une portée générale. Il s'adresse aux juges, quels qu'ils soient, et en particulier à des juges qui ont à suivre les lois et la procédure germaniques. Nous croyons que les comtes exerçaient réellement, dans les tribunaux carolingiens, le pouvoir énorme que Théodulf attribue au juge, que, s'ils étaient les présidents de tribunaux composés d'hommes libres, ils étaient aussi, et avant tout, des fonctionnaires royaux chargés par le roi de faire régner la paix, respecter la justice et appliquer les lois civiles et religieuses.

Le premier soin du juge intègre sera de se rendre à l'église pour prier Dieu de diriger sa pensée et ses actes (v. 359-362)[1]. On en voyait qui ne se préparaient pas aussi pieusement à leurs fonctions. Ils passaient la nuit dans les festins, la débauche et le lourd sommeil qui la suit. Ils arrivent au tribunal à une heure tardive, flageolant sur leurs jambes, essoufflés, tout humides du vin qu'ils ont bu, l'air abruti, rotant et vomissant[2]. Le public les montre au doigt et se tient les côtes en les voyant (v. 499-413)[3]. Ils écourtent l'audience autant qu'ils peuvent.

1. Principio loca sancta libens adeunda require,
Quae pete, dumque petis, fer pia vota Deo.

2. Les capitulaires de 789, c. 62, et de 803, c. 15, recommandent au juge de se rendre au tribunal « jejunus, » c'est-à-dire non pas « à jeun, » mais « sobre. »

3. Crapula vitetur semper, plus tempore eodem,

S'ils arrivent au tribunal à onze heures, ils le quittent à trois, ou, s'ils y viennent à neuf heures, ils s'en vont à midi, aussi paresseux à remplir leurs devoirs qu'ils sont zélés à recevoir des présents. Le juge intègre commence son travail à la première heure et ne le quitte qu'à la nuit (v. 383-394)[1].

Ses prières terminées, il se rend au tribunal. Le prétoire est un édifice ancien, curie ou basilique, conservant encore les vestiges de la magnificence romaine (*Fora superba*, v. 375). La foule des plaideurs est déjà entassée à la porte. Le juge s'avance, accompagné d'un secrétaire fidèle, qui écoute et recueille les suppliques. S'il est quelque pauvre qui ait besoin d'avoir son affaire vite expédiée pour pouvoir retourner à son travail, on le fera passer le premier (v. 173-379)[2].

Un portier a la mission difficile d'empêcher la foule bruyante d'envahir le prétoire et de troubler, par son tapage, le sanctuaire de la justice (425-426)[3]. Par malheur, ce portier est rarement incorruptible. Il se fait payer pour ouvrir la porte. A peine, sur mille portiers, en est-il un qui soit honnête.

Est scelus a populo pretium sperare querenti.
Me miserum, scelus hoc janitor omnis amat (v. 431-432).

Quo pia justitiae lora regenda manent.
. . . . . .
Ille piger, madidus, ructans, temulentus, anelus
Oscitat et marcet, nauseat, angit, hebet.
. . . . . .
Hebrius a populo furtim ridebere cuncto,
Innuit hic illi, moxque notatus eris.
1. Accipe consilium, « mane venito, » meum,
Perque diem totum non te labor iste gravabit.
. . . . . .
Vidi ego censores ad juris munia tardos,
Munera, nam fateor, ad capienda citos.
Hora adeunt quinta, norunt discedere nona;
Tertia si adducat, sexta reducit eos.
2. Mox de more fori celer appete claustra sonori
Quo te fors spectat ligitiosa cohors.
Dum redis isque, sonet si verba precantia pauper
Qui se post dicat non tibi posse loqui,
Cum populo stipatus eas foribusve superbis,
Plebe inhiante foris, ipse receptus eris.
Te prope fidus erit justusque piusque minister
Quo duce post tibimet pauper adesse queat.
3. Janitor interea turbam compescat hiantem,
Ne ruat interius plebs sine lege furens.

« Autres temps, autres mœurs, » dit-on. Ne serait-il pas plus juste de dire : « Autres temps, mêmes mœurs ? » Le portier de Théodulf n'est-il pas l'ancêtre de Petit-Jean ?

On avait beau heurter et m'ôter son chapeau,
On n'entrait pas chez nous sans graisser le marteau.
Point d'argent, point de Suisse, et ma porte était close.

« Il est vrai qu'à Monsieur j'en comptais quelque chose, » ajoute Petit-Jean ; et Théodulf ajoute aussi :

Janitor omnis amat, non hoc tamen arbiter odit (v. 433).

Entré dans le tribunal, le juge s'assied sur son siège curule, sans doute l'ancien siège du *praeses* de la Narbonnaise, où peut-être, à son tour, s'était assis Alaric II. Il est entouré des premiers de la ville, qui se considèrent encore comme les sénateurs de la cité.

Sedibus, ordinibus populi residente senatu,
Cum te susceptum sella curulis habet (v. 445-446).

Le juge ne jugera, du reste, pas seul. Il choisit un petit nombre d'assesseurs, avec lesquels, pendant que le silence a été imposé aux plaideurs et à la foule, il examinera les causes.

Cumque viris paucis omni reticente caterva
Rem bene volve libens, atque revolve diu (v. 671-672).

Ces assesseurs, ce sont les rachimbourgs du tribunal mérovingien, les scabins du tribunal carolingien[1].

On le voit, à la fin du VIIIe siècle, dans les villes romaines du Midi, la justice n'était guère rendue comme on imagine qu'elle le fut dans les malls germaniques de l'époque primitive. L'enceinte du tribunal n'est pas indifféremment ouverte à tous les hommes libres du district ; les notables de la cité y siègent seuls, et on cherche à n'y laisser pénétrer qu'un certain nombre de plaideurs à la fois. Les assesseurs du juge ne sont choisis ni par le sort, ni par l'élection de leurs pairs, ni par les parties, mais par le *missus* lui-même, conformément à ce que prescrivent les capitulaires de 803 et de 809[2]. La délibération, d'où sortira le

1. Le terme de scabins n'est guère employé que dans le Nord et en Germanie. Dans les pays romans, les termes de *judices, auditores, legis doctores*, etc., sont seuls usités.

2. Cap. 803, c. 3 : « Ut missi nostri scabinios, advocatos, notarios per singula loca elegant. » — Cap. Aquisgran. 809, c. 11 : « Ut judices, advocati,

jugement, a lieu entre ces assesseurs et le juge ; et ces assesseurs seront choisis de préférence parmi les hommes puissants et riches qu'il importe d'intéresser à la cause des faibles et des pauvres (v. 620-626)[1]. Ce qui se passe dans les tribunaux carolingiens permet de supposer que, dans les tribunaux mérovingiens, les rachimbourgs, qui assistent le comte dans ses actes judiciaires, étaient désignés par le comte lui-même. Le juge, de plus, est loin de jouer un rôle passif dans le tribunal. Il fait plus que présider : il exerce une autorité prépondérante, il se mêle à chaque moment aux divers actes de l'action judiciaire, il intervient pour diriger la procédure, il influe même sur le choix des pénalités.

La séance s'ouvre par un discours du juge sur les devoirs du tribunal. C'est à la justice divine qu'il doit demander ses inspirations :

Si nos illa regat, populos tunc rite regemus;
Mens bene cuncta regit, quam Deus ipse regit (v. 453-454).

La séance est ouverte. Le juge appelle d'abord les causes de ceux qui habitent au loin, pour qu'ils soient libres de retourner chez eux, puis les causes des pauvres, dont le temps est le plus précieux, enfin les causes de ceux, quels qu'ils soient, qui se trouvent dans le tribunal, pour qu'ils ne troublent pas l'ordre par leurs allées et leurs venues (v. 595-602)[2].

Théodulf donne aux juges d'excellents conseils sur la manière de diriger les débats. Il faut n'aller ni trop vite ni trop lentement (v. 611-614)[3] ; il faut diriger les plaideurs, les éclairer, les cal-

praepositi, centenarii, scabinii, quales meliores inveniri possunt constituantur... cum comite et populo. »

1. Saepe suas semperque solent convolvere causas
Magni, cum propria re sine pauper eat.
Hos tibi tu socios in causis adde minorum,
Postpositisque suis te bene quisque juvet.

2. I cito, fare, puer, de pluribus elige quosdam,
Qui loca finitimis non propiora colunt,
Proque suis causis istic venere, vel illos,
Qui quamquam prope sint, plebs tamen exstat inops.
Quis si mixtus erit proprius, ne proice, civis;
Ejus causa sonet, quilibet intus erit;
Ne si proicias rediens venientibus obstet,
Atque sibi impediant dum hic it et ille redit.

3. Nec cito festines ad causae tendere finem,
Nec lento aut nimium hanc pede volve piger.

mer; faire trembler les violents, encourager les timides (v. 629-634)[1]; être pour l'orphelin comme une mère, comme un mari pour la veuve (v. 625-628)[2]. Il est même bon parfois d'user de ruse, de plaider le faux pour savoir le vrai, comme l'a enseigné Salomon (v. 615-620)[3].

Ce n'est pas chose commode que de diriger tout ce monde de plaideurs en tumulte, qui, semblables à des oies ou à des corbeaux, font retentir le tribunal de leurs cris. Il faut savoir non seulement imposer habilement silence aux bavards, mais encore dominer le tapage par la puissance de sa voix, menacer les turbulents, en évitant toutefois de se servir du bâton et de les frapper sur la tête et la poitrine, comme le faisaient des juges trop peu patients (v. 635-642)[4].

Ce qui surtout rend difficile la tâche du juge, c'est la confusion causée par la multiplicité et l'incertitude des témoignages. Théodulf s'indigne des abus produits dans la procédure germanique par les serments : serments de l'accusé, qui se purge du crime qu'on lui reproche; serments de l'accusateur, qui affirme la vérité de son dire; serments des cojurateurs, qui viennent soutenir la cause de leur parent ou de leur patron; serments des témoins, qui sont appelés à se prononcer dans les affaires criminelles comme dans les questions de propriété. Le prétoire retentit des affirmations contraires, des « oui » et des « non » des parties opposées, et le malheureux juge ne sait plus où donner de la tête :

..... perstat hic, denegat ille,
« Est » et « Non » reboant..... (v. 739-740).

Théodulf, comme Agobard dans son écrit contre la loi Gombette[5], comme tous les ecclésiastiques qui comprennent la sainteté

1. Dejectum verbis releva, sedato minacem,
Qui timet, hinc vires, qui furit, adde metum.

2. Pars haec te matrem, noverit illa virum.

3. Ne male fallaris, tu bene falle prius.

4. Ni taceant, impono minas, tamen usque caveto,
Ad fera ne faciles sint tibi verba manus.
Corporis arx plano, ne recto pectora sunto
Pulsa tuo baculo tunc alicujus ibi.

5. « Oritur res valde absurda, ut si aliquis in coetu populi aut etiam in mercato publico commiserit aliquam pravitatem, non coarguatur testibus, sed sinatur perjurare, tanquam non fuerint per quos veritas possit agnosci. » Ago-

du serment, et qui sont épouvantés de la masse de faux témoignages engendrés par la procédure germanique, voudrait qu'on évitât, autant que possible, de prêter des serments;

Quisquis es, assidue moneo, jurare caveto,
Res quia jurare est, crede, pavenda satis (v. 813-814);

et il développe cette idée avec une surabondance un peu naïve de raisonnements : on ne fait pas naufrage si on ne navigue pas; on n'est pas tué à la guerre si on reste chez soi, ni à la chasse si on ne chasse pas.

Nullus in igne perit, si sit ab igne procul,
Et nisi qui jurat, peragit perjuria nullus (v. 822-823).

C'est par un emploi judicieux de l'enquête par témoins que Théodulf veut arriver à découvrir la vérité[1]. Ici encore on reconnaît l'homme d'église, qui, conformément aux principes que les tribunaux ecclésiastiques feront heureusement triompher plus tard, veut substituer, aux procédés tout formels et extérieurs de la justice germanique, une méthode prudente et habile d'*inquisition*. Comme le recommande le capitulaire *de justiciis faciendis* de 811-813[2], il veut que le juge choisisse les témoins, qu'il s'informe de leur origine, de leur demeure, de leur famille, de leurs mœurs, de leur autorité (v. 745-747)[3]; qu'il n'accepte que des témoins

bard, *Adversus legem Gundobadi*, VI. Le capitulaire de 789, c. 62 (éd. Boretius, I, 58), proteste également avec énergie contre l'abus des serments et contre les pratiques des *Guntbodingi*.

1. Il se rencontre encore ici avec Agobard : « Sed utilitas judiciorum constat in discussione causarum et subtilitate investigationum (et il cite l'exemple de Salomon, que cite aussi Théodulf, et de Daniel). Si haec duo judicia temporibus nostris pervenirent, quid judices dicerent, facile est advertere, ante quos maxime *perjuria* aut *munera* finem rebus imponunt. » *Adv. leg. Gund.*, X. Nous verrons tout à l'heure avec quelle force Théodulf s'élève contre la vénalité de la justice.

2. C. 2. « Ut quandocumque testes..... quaerendi..... sunt, a misso nostro et comite..... tales eligantur, quales optimi in ipso pago inveniri possunt. Et non liceat litigatores per praemia falsos testes adducere, sicut actenus fieri solebat. » Cf. éd. Boretius, I, p. 176. Capit. de 803, c. 11, p. 114 ; cap. d'Aix de 809, c. 6, p. 148. Ici on recommande aussi, comme le fait Théodulf, de veiller à ce que les témoins soient intègres, sobres, et à ce qu'ils soient questionnés séparément.

3. Horum tu sollers famamque genusque require,
Nomina seu mores, et loca sive fidem.
Accipe si probus est, si reprobus, exime prorsus.

oculaires, qu'il les interroge séparément (751-754)[1] ; qu'il leur fasse comprendre la gravité de leur mission : que l'on peut faire autant de mal en ne disant pas toute la vérité qu'en affirmant un mensonge. Théodulf va jusqu'à exhorter les témoins à ne pas écraser même les coupables, à ne pas précipiter vers sa mort même celui qui le mérite (v. 781-786)[2].

Quelles sont les causes qui se présentaient le plus fréquemment au tribunal? Théodulf en énumère un certain nombre, soit dans l'exhortation aux juges, soit dans le poème sur la comparaison de la loi religieuse et de la loi profane : ce sont des meurtres, des vols de bestiaux, des procès relatifs à la propriété, aux héritages, aux affranchissements.

Théodulf s'indigne de la sévérité des lois qui frappent le vol des châtiments les plus sévères, parfois de la mort même, et de l'indulgence montrée pour le meurtre, qui a pour toute conséquence le paiement d'une compensation pécuniaire.

Hirsutam capiat si forsan quisque capellam,
  Stipite suspensus excruciatus obit;
Si furibundus, atrox, homines percusserit amens,
. . . . . .
Vile datur pretium tanti pro crimine facti
  Aut nummi aut pecudis.
(*De comparatione legis*, etc., v. 47 et ss.)

Nous savons, en effet, que les lois mérovingiennes étaient impitoyables pour le vol. Elles le punissaient souvent de mort[3], et, si Charlemagne adoucit un peu la sévérité des lois pénales, en reculant l'application de la peine de mort jusqu'à la seconde récidive, il prescrivit pourtant de punir le voleur : la première fois, en lui

1. Si duo sunt, ambos, si plures, dissice plures,
  Si tres, sejunctis lex sit et ista tribus.

2. Sis vigil interea, ne dum vis promere vera,
  Quilibet intereat proditione tua.
Dignus morte manet sons, noli rodere sontem,
  Nec tua vox pandat sanguinis ejus iter.

3. Pactus pro tenore pacis, c. 10. — Childeberti decretio a. 596, c. 7 ; éd. Boretius, I, 6, 17. — Charlemagne adoucit plutôt, à cet égard, la législature antérieure, mais en maintenant les châtiments corporels. Capit. de 779, c. 23. « De latronibus ita praecipimus observandum, ut pro prima vice non moriatur, sed oculum perdat, de secunda vero culpa nasus ipsius latronis abscidatur, de tertia vero culpa, si non emendaverit, moriatur. » Boretius, I, 51.

crevant un œil, la seconde, en lui coupant le nez. Pour l'homicide, au contraire, on voit que les efforts faits, à l'époque mérovingienne, pour le réprimer sévèrement, à l'imitation de la loi romaine, ne purent triompher de l'indulgence qu'avait nécessairement, pour les actes de violence, une société dépourvue de police et où la sécurité n'était garantie que par la force et le courage individuels. Childebert, en 596, condamnait à mort ceux qui tuaient sans provocation. Charlemagne confirma cette loi en 779; mais, dans les *Capitula legibus addenda* de 818-819, chap. I, 7, la peine de mort est appliquée seulement à ceux qui joignent le sacrilège au meurtre en le commettant dans une église; ceux qui ont commis ailleurs un homicide, même sans provocation, paient la composition et sont envoyés en exil, mais sans que leurs biens soient confisqués. Cette inégalité, qui nous choque aujourd'hui, se comprend parfaitement à une époque où la richesse avait plus de valeur que la vie humaine, où le meurtre était beaucoup plus fréquent et le vol moins fréquent qu'aujourd'hui, et où le vol paraissait bien plus criminel que le meurtre, car l'un était commis de sang-froid, dans l'intention de porter dommage à autrui, tandis que l'autre était, le plus souvent, commis dans l'emportement d'une passion irréfléchie. Les meurtriers, d'ailleurs, étaient fréquemment gens puissants et riches, qui regardaient comme un droit de se servir de leur épée ou de leur framée; les parents des victimes, de leur côté, ou bien cherchaient à se venger noblement, de leur propre main, non par celle d'un bourreau, ou bien, s'ils se laissaient apaiser, préféraient une opulente compensation à une vengeance stérile. Les voleurs, au contraire, étaient gens de petite condition, contre qui on ne craignait pas de sévir cruellement, et il eût été illusoire de les frapper de peines pécuniaires. La prison n'existant pas comme pénalité[1], on n'avait pas le choix, et il fallait recourir à la mutilation ou à la peine capitale. Pour effrayer les voleurs, on donnait un caractère atroce à ces mutilations et à ces exécutions. Théodulf, en sa qualité d'homme d'église, est à la fois rempli d'indulgence pour les misérables et d'horreur

1. On retenait bien en prison des criminels. « Corripe tu vinclis sceleratos, » dit Théodulf (v. 869); Alcuin parle d'un *missus* qui « quos volebat in catenam misit » (*Epist.* 195). Mais c'était là un acte de la puissance publique pour mettre les malfaiteurs dans l'impuissance de nuire; jamais les lois ne punissent un crime par un temps déterminé de réclusion.

pour les supplices sanglants. — Il s'élève avec indignation contre les décapitations et les pendaisons, les bûchers, les mises en croix ; il est révolté de voir verser du plomb fondu dans la bouche des criminels, crever les yeux, couper les mains, les pieds, les nez, les oreilles, les parties génitales[1]. Il refuse, pour lui, de faire couler le sang ; c'est assez de charger les coupables de chaînes et de les battre de verges ; il faut garder le fer pour combattre les ennemis. C'est une hypocrisie, à ses yeux, de se retrancher derrière les sévérités de la loi et de dire : « Ce n'est pas nous, c'est la loi qui les tue. » Lui, il veut sauver des troupes de coupables, les arracher à la croix, que sa vue seule leur rende la force, l'espoir et la chaleur.

Quant aux affaires civiles portées devant le tribunal, Théodulf en énumère un certain nombre. Ceux-ci disputent sur une question de propriété de bois, ceux-là sur une question de propriété de troupeaux[2] ; l'un cherche à faire casser les chartes d'affranchissement données par ses parents[3], un autre veut dépouiller ses frères et ses sœurs de l'héritage paternel[4]. Ici on convoite une maison, là des champs[5]. Ces procès, où la convoitise, l'injustice, la méchanceté humaine se donnent librement carrière, sont pour les juges une occasion permanente de corruption, et le nombre était grand de ceux qui trafiquaient de la justice. Les capitulaires de 789, c. 63, de 802, c. 4, de 809, c. 7, le capitulaire *de partibus Saxoniae*, c. 28, interdisent aux juges et aux fonctionnaires de tout ordre de recevoir aucun présent, pour quelque motif que ce soit[6]. L'insistance avec laquelle ils reviennent sur cette question nous prouve que la vénalité de la justice était un mal très répandu. Alcuin en parle dans ses lettres, Agobard dit que les juges ecclésiastiques, aussi bien que les juges laïques, « déchirent la loi à prix d'ar-

1. Les faux témoins avaient la main coupée (Capit. 802, c. 36). Boretius, I, 98. Le supplice qui consistait à crever les yeux est fréquemment mentionné : pour Bernard d'Italie et ses complices (*Ann. Laureshamenses*, 786 ; *Ann. Nazariani*, etc.) ; pour un changeur qui a trompé ses clients (*Translatio S. Alexandri*). La loi salique inflige la castration à l'esclave qui ne peut payer une composition de six sous.
2. Vers 171, 176, 219-220.
3. Vers 205-210.
4. Vers 229-230.
5. Subripere ille lares socii cupit, iste novales (v. 233).
6. Boretius, I, 58, 92, 149, 170.

gent, » et que, dans les tribunaux, on favorise plus les péchés du riche que le bon droit du pauvre [1]. Enfin, le poème de Théodulf est, avant tout, une lamentation sur la corruption des juges, une éloquente protestation contre les abus dont il avait été partout témoin. La justice peut être corrompue par la faveur, la haine, la crainte et la cupidité, mais surtout par la cupidité (v. 295-300) [2]. De toutes parts, le juge était circonvenu ; il avait à redouter non seulement les plaideurs, mais les assesseurs mêmes du tribunal, ses serviteurs et jusqu'à sa femme. Riches et pauvres, tous apportent des présents proportionnés à leurs moyens, en cherchant à capter ses faveurs, à acheter son verdict. En énumérant les objets qui servaient à ce trafic des consciences, Théodulf n'a eu qu'à faire appel à ses souvenirs personnels. Il les décrit avec une exactitude qui fait de son poème un document archéologique d'une rare valeur ; il les a vus, on les lui a offerts, il les a même examinés de près ; ils ne pouvaient se rencontrer que dans ces grandes villes du Midi où se trouvaient encore des œuvres d'art antiques et où, grâce à la paix que Charlemagne donnait à l'Europe occidentale, revenaient, comme jadis, affluer les produits de l'Orient. Les pauvres plaideurs ne donnent que des étoffes de lin ou de laine, un voile pour la tête, des chaussures, des gants, un coffret pour manuscrits, des rouleaux de cire pour les tablettes ; d'autres, plus riches, offrent des cuirs de Cordoue, blancs ou rouges [3], des mulets, des chevaux, des armes. De plus riches encore apportent des coupes de cristal, des pierres précieuses d'Asie, des monnaies sarrazines en or, des monnaies romaines en argent [4]. Mais les plus beaux présents sont les vases

1. « Propter munera lacerant legem..... magis in judicio peccatum divitis quam pauperis veritas defenditur. » Agobard, *Adv. leg. Gundob.*

2. Nec sit avara lues, nec amor, zelusque, timorque,.....
Quatuor hae sontes, tribus est nam sontior una,
Quae est radix cunctis dira cupido malis.

3. Iste tuo dictas de nomine, Cordoba, pelles,
Hic niveas, alter protrahit inde rubras.
Linea qui potis est, qui non, fert lanea dona,
Tegmen et hic capitis, hic pedis, ille manus,
Quo facies humore palmasque solemus
Tergere, quis dandum textile munus habet.
Scrinia danda parant alii, nec defuit ille,
Caereolas rotulas qui dare vellet ovans (v. 245-252).

4. Hic et cristallum et gemmas promittit Eoas,

antiques et les étoffes orientales. — Théodulf parle d'une coupe dont l'intérieur est en or et l'extérieur en argent bruni par le soufre[1]; il décrit un vase qui était ciselé tout entier, sur ses deux parois, intérieure et extérieure. L'extérieur était usé par l'âge, mais l'on y distinguait encore le fleuve Achéloüs, Hercule et Nessus luttant pour Déjanire, la tunique enduite du sang du Centaure, la fin tragique de Lichas et la défaite d'Antée. A l'intérieur, se trouvait représentée la caverne de Cacus, les victimes répandues dans la plaine, Hercule foulant aux pieds le monstre vomissant des flammes, les taureaux arrachés à leur antre. Autour de l'orifice du vase, est un rebord circulaire où sont de fines ciselures représentant Hercule enfant écrasant les serpents et les dix travaux (v. 179-202). On conçoit sans peine quelle convoitise de telles merveilles devaient exciter dans l'âme des Germains, toujours si avides d'ajouter des parures rares et magnifiques à leur trésor. — Mais ce n'est pas tout. Voici des étoffes d'Orient couvertes de dessins aux couleurs variées; elles représentent des animaux, une vache avec son veau, un taureau et une génisse, et de grandes roues accolées à de plus petites[2].

Si le juge a su résister aux attaques directes faites par les plaideurs à son intégrité, s'il est resté insensible à l'étalage de tous ces présents, une fois rentré chez lui, il a d'autres assauts à soutenir. Sa femme a été gagnée par les solliciteurs, ses servantes aussi. Sa femme se suspend à son cou; elle lui baise les joues, le

Si faciam, alterius ut potiatur agris.
Iste gravi numero nummos fert divitis auri
Quos Arabum sermo sive caracter arat,
Aut quos argento Latius stilus imprimit albo,
Si tamen adquirat praedia, rura, domos.

1. Pocula promittit quidam se pulchra daturum,
. . . . . .
Interiusque aurum, exterius nigredo decorat,
Cum color argenti sulphure tactus alit (v. 221-224).

2. ..... Varia fucata colore
Pallia, quae misit ut puto torvus Arabs,
Quo vitulus matrem sequitur, quo bucula taurum.
Concolor est vitulo bucula, bosque bovi.
Splendorem spectes, junctamque coloribus artem,
Utque rotis magnis juncta sit arte minor.

Il s'agit probablement ici d'étoffes orientales brodées ou brochées, ou d'étoffes byzantines imitées des étoffes orientales. Les animaux et les motifs géomé-

cou, les mains, les genoux ; elle y joint de douces paroles, car les femmes sont aussi habiles à user de ces artifices qu'un archer à enduire de poison ses flèches. Elle cherche à fléchir le juge. S'il résiste, elle soupire et dit en pleurant qu'elle n'est plus aimée. Alors un serviteur ou une nourrice, ou une petite bonne fûtée s'étonnent de sa dureté et lui disent : « Pourquoi repousses-tu ses prières ? » Madame se tient dans un coin, poussant de gros soupirs. « On écoute tout ce que disent les autres femmes, murmure-t-elle, moi je n'obtiens rien. » Les servantes vont à elle, la poussant vers son mari. « Embrasse-le donc, » disent-elles à l'une ; et à l'autre : « Pourquoi lui fais-tu de la peine » (v. 691-709[1]) ?

Théodulf a horreur de tous ces manèges, de cet avilissement de la justice. Elle doit être gratuite ; on ne doit pas même accepter de présents pour avoir jugé justement[2]. Pourtant, il ne veut pas d'une vertu trop farouche, qui pourrait passer pour de l'hypocrisie. Théodulf n'a rien du fanatique, et il ne veut pas se singulariser par un excès d'austérité[3]. Il acceptait volontiers les petits

triques, les roues en particulier, formaient la décoration de ces étoffes de satin et de damas. Voyez Müntz, *la Tapisserie*, ch. III et IV ; Karabacek, *Die persische Nadelmalerei Susanschird*. Leipzig, 1881 ; F. Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France, pendant le moyen âge*. Paris, 1852, t. II.

1. Mox puer, aut nutrix, aut fors ancillula mendax,
« Cur dominae, dicet, despicis orsa meae ? »
Haec vultu verso tacito dabit ista susurro :
« Qui modo conspicitur est mihi semper honor,
« Quaeque petunt aliae, referunt, prosuntque, nocentque,
Voti nullius ast ego compos eo. »
Illa roget demum, dicent, et ad oscula currat,
Et tibi : « Cur pateris esse molestus ei ? »

2. Qui fera judicio pro recto praemia quaerit,
Ille tum peragit, fraus inimica, nefas,
Qui dare quae debet gratis pia munia juris,
Indigni pretii pensat avarus ope (v. 333-336).

Cf. le Capit. de Worms, 829, c. 5 : « De cetero omnibus scabinis denuntietur, ne deinceps etiam justum judicium vendere praesumat. »

3. Sed ne actus nostros discretio linqueret alma,
Resve putarentur hae simulanter agi,
Neve forem multis novitate notabilis ipsa,
Horreretque bonum proximitate mali,
. . . . . .
Haec ego pertractans sumebam parva libenter,
Quae non saeva manus, cara sed illa dabat (v. 275-278 et 283-284).

cadeaux que l'amitié et non la fraude lui apportait, les fruits, les œufs, le vin, le pain, les fromages de chèvre, les poulets, les volatiles de tout genre.

Corpora sunt quarum parva, sed apta cibis (v. 288).

« O admirable vertu que la modération ! Mère de toutes les vertus, elle les tempère, les orne et les nourrit. »

O felix omnis virtus, discretio si quam
Virtutum nutrix temperat, ornat, alit (v. 289-290) !

Nous aimons à trouver, dans le poème de Théodulf, cette note de sagesse mondaine et aussi la scène de comédie de mœurs que nous citions tout à l'heure, si vive et si gaie. Cela achève de nous faire connaître notre prélat ; il n'est pas seulement un juge capable, instruit, intègre, il est aussi un lettré, homme du monde et homme d'esprit, moraliste tantôt aimable, tantôt sévère, qui recueille des observations tout en rendant ses arrêts. Cela donne beaucoup plus de poids à ses invectives, car nous y voyons non plus une rhétorique banale de prédicateur, mais l'éloquence indignée d'un honnête homme.

Équité et mansuétude, en ces deux mots se résume toute la doctrine que prêche Théodulf à ses collègues, commissaires royaux, juges ou scabins. Il revient toujours à ces deux idées, sur tous les tons, sous toutes les formes, avec une abondance qui serait fatigante si l'on n'y sentait pas l'accent de la droiture, de la charité et de la foi. Théodulf est vraiment le juge selon le cœur de Charlemagne ; comme le prescrivent les capitulaires, il est le protecteur des innocents et des opprimés ; il est surtout le protecteur des pauvres, si souvent victimes des riches et des puissants. C'est par un appel en faveur des pauvres qu'il termine son poème, et, en dépit de leur prolixité, souvent obscure, ses vers ont ici une véritable éloquence. « O toi, s'écrie-t-il, qui que tu sois, qui as des pauvres sous ta garde, sois plein de douceur envers eux ; sache que, par nature, ils sont tes égaux. Ce n'est pas la nature, c'est le péché qui te les a soumis et qui a subordonné l'homme à l'homme. C'est leur sueur, c'est leur travail qui t'enrichissent ; toi seul es riche par l'association de leurs efforts. Les fleuves s'accroissent par l'affluent des rivières ; le riche devient riche par l'aide des pauvres. Les corps s'engraissent en en dévorant d'autres ; la chair vit et prospère par la mort. Le plus fort écrase le plus faible,

le plus grand le plus petit; et l'un se fortifie de ce qui affaiblit l'autre. Ainsi font le faucon et l'épervier le long des rivages, ainsi fait le loup dans les bois, le poisson dans les eaux. Ainsi la bête fauve est tuée par la bête fauve, le serpent par le serpent, et le bétail désarmé doit se résigner à être dévoré. O mortels, fuyez l'exemple des carnassiers; que l'homme ne soit pas pour l'homme ce que la bête fauve est pour les autres animaux. . . . . Ne sois pas violent, sois doux pour les malheureux; ils valent peut-être mieux que toi..... Ne tiens pas compte de leurs fautes, pardonne-les; personne, en cette vie, ne peut s'en dire exempt. O mortel, sois miséricordieux pour les mortels; la nature vous a soumis à la même loi; quelque différentes que soient vos destinées, vous êtes semblables par la naissance et par la mort. La même loi sacrée vous a bénis, vous avez été oints de la même huile, la chair et le sang de l'agneau vous rassasient tous ensemble » (v. 895-954)[1].

Les sentiments de charité sociale, que le christianisme a répandus dans le monde, n'ont jamais trouvé des accents plus forts ni plus touchants.

Il n'est pas d'œuvre qui, mieux que ce poème de Théodulf, nous fasse comprendre l'esprit qui a animé le gouvernement de Charlemagne, le puissant concours prêté par le clergé au grand empereur dans l'accomplissement d'une œuvre de réorganisation politique et sociale dont l'Église a été la principale inspiratrice, enfin l'influence bienfaisante exercée par le christianisme dans les premiers siècles du moyen âge. Il n'a cessé de parler aux Romains corrompus et aux Germains encore barbares de justice et de pureté. On prétend que le christianisme a

1. Pauperibus quicumque praees, mitissimus esto,
Teque his natura noveris esse parem.
Non hos condicio tibimet, sed culpa subegit,
Quae dedit ut homini subditus esset homo.
Horum te sudor, horum solacia ditant,
Pluribus his junctis ditior unus ines.
. . . . . .
Parcere, mortalis, mortalibus ergo parato,
Cum quis naturae lex manet una tibi;
Quisque tuo dispar si sit per prospera cursus,
Ortus et occasus qui tibi, par et eis.
Fons sacer hos tecum beat, inlinit unguen avitum,
Atque agni satiat hos caro sive cruor.

contribué à désarmer l'Empire en face de l'invasion. Je doute beaucoup, pour ma part, que l'Empire, ruiné et affaibli par ses vices intérieurs, eût été capable de résister aux barbares, mais je sais bien ce que le monde eût perdu s'il n'y avait eu en présence que les païens de la décadence et les adorateurs d'Odin et de Thor, s'il eût été livré uniquement à cette dépravation et à cette sauvagerie. Le christianisme a maintenu, au milieu de l'anarchie qui a suivi l'invasion, un idéal de pureté, de douceur et d'équité qui s'est peu à peu insinué dans les âmes ; il a été, auprès des barbares, l'interprète de la tradition romaine, et il a fait pénétrer dans leurs esprits quelque chose des idées d'ordre, de bon gouvernement que Rome représentait, tout en adoucissant ce que la loi romaine avait de trop inflexible. C'est le clergé catholique qui a été l'inspirateur et le collaborateur dévoué de Pépin et de Charlemagne dans leur œuvre de reconstitution de l'État franc ; c'est grâce à lui surtout qu'a été conçu un idéal de gouvernement tutélaire, protecteur de la paix et de la justice, ami des pauvres et des opprimés, guidé par des principes moraux et religieux, idéal qui, après Charlemagne et Louis le Pieux, reparaîtra au XIII^e s. vivant et agissant avec saint Louis.

Toutefois, il faut l'avouer, non seulement l'Église n'a pas réussi à faire triompher complètement ses doctrines, mais elle n'est pas elle-même restée fidèle à l'esprit qui l'animait au temps où Théodulf dictait aux juges les principes de leur conduite. C'est elle qui a été envahie par les vices qu'elle combattait. Cette vénalité de la justice, qu'il flétrissait en termes si virulents, où fleurira-t-elle plus que dans les tribunaux ecclésiastiques ? Eustache Deschamps dira, au XV^e s. :

On ne verra jamais tant faire
D'abus, d'excès, d'extorsions
Es layes juridictions
Comme l'on voit aux cours d'église.

Jusqu'à la fin du XVIII^e s., la vénalité restera la plaie de notre système judiciaire, et c'est après la Révolution seulement que la France pourra se vanter d'avoir une justice gratuite et une magistrature intègre. — L'Église, si aimée des pauvres et si convaincue de l'égalité naturelle des hommes, sera la dernière à posséder des serfs. Les tribunaux ecclésiastiques, qui ont rendu de si grands services en substituant aux épreuves judiciaires et à la

procédure civile l'enquête par témoins, donneront naissance aux tribunaux de l'inquisition, où la procédure secrète enlèvera aux accusés toute garantie de bonne justice, et ce mot d'*inquisition*, qui, à l'origine, indiquait un immense progrès dans la procédure, deviendra synonyme de tyrannie, et la négation de toute justice. Les successeurs de ce Théodulf, qui avait horreur de verser le sang, qui protestait contre la peine de mort appliquée même aux criminels, livreront à la hache des bourreaux et aux flammes des bûchers des milliers d'hommes, coupables seulement de ne pas penser comme eux. C'est à Orléans même, la ville épiscopale de Théodulf, que, pour la première fois, au XIe siècle, la peine de mort sera appliquée à des hérétiques. Enfin, jusque de nos jours, le plus éloquent des apologistes du catholicisme sera en même temps l'avocat de la peine de mort et le panégyriste du bourreau. Les idées que le christianisme avait commencé à répandre ont été reprises par la philosophie ; l'œuvre qu'il avait été impuissant à achever, c'est l'esprit laïque moderne qui l'a accomplie. Si une étude comme celle que nous venons de faire nous enseigne à admirer le passé, elle nous apprend aussi à ne pas être trop sévères pour le temps où nous vivons.

G. MONOD.

---

# ÉTUDES

SUR

# L'HISTOIRE DE MARIE STUART

## LES LETTRES DE LA CASSETTE

(*Suite et fin.*)

En 1571, Buchanan publia, sur l'ordre du gouvernement anglais, la *Detectio Mariae*, pamphlet des plus violents contre la reine captive[1]. Un an après, cet écrit parut dans une traduction écossaise, où les lettres sont également imprimées dans le texte écossais produit à York et, en partie, dans une traduction latine. Il est fort curieux, sans doute, que Buchanan, qui, en automne 1568, avait accompagné Murray à Londres et assisté aux conférences de York et de Westminster, ne communique que la version écossaise et point le prétendu texte original français, dont il donne seulement les premières lignes. Il est encore plus étonnant que l'édition française de la *Detectio,* également de 1572, contienne un texte français qui lui-même n'est qu'une traduction de la traduction latine et non point encore le texte français prétendu original. La version écossaise est évidemment la plus importante; d'après tout ce que nous venons d'apprendre, elle est probablement la première, la primitive.

Du texte français prétendu original, nous ne possédons plus

1. Dans les papiers provenant de lord Burghley (Cecil), nous trouvons encore plusieurs copies *manuscrites* de la *Detectio*. Brit. Mus. Lansdowne Mss., vol. 9, fol. 57 ss. — Chalmers, t. III, p. 345, note 9, publie une instruction adressée par Cecil à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, en 1571 : « Vous ferez bien d'avoir plusieurs exemplaires du petit livre du Buchanan [la *Detectio*] et de les présenter à l'occasion, comme de vous-même, au roi, ainsi qu'à plusieurs nobles de son conseil. *Ils nous rendent l'utile service de la déshonorer, ce qui est indispensable avant qu'on puisse parvenir à autre chose.* »

que quatre lettres, les 3e, 4e, 5e et 6e. Il est vrai qu'elles n'existent que dans les copies bien fautives délivrées par les Écossais aux commissaires anglais, à Westminster, le 8 décembre 1568. On en a trouvé quelques-unes dans les archives de la famille de Salisbury, à Hatfield-House, et les autres au *Record office* de Londres, pourvues d'annotations dorsales, tantôt de Cecil, tantôt d'un scribe inconnu. Après avoir été éditées en partie par M. Hosack et en partie par M. Kervyn de Lettenhove, elles ont été réimprimées avec soin par M. Bresslau[1], de sorte que nous nous servirons exclusivement de cette dernière publication.

Nous manquons donc, pour le texte français, des lettres numéros 1, 2, 7 et 8. Les deux premières, ainsi que la lettre 5, se trouvent, en traduction anglaise, au *Record office*, et celle n° 4 existe également sous cette dernière forme à Hatfield-House. Les lettres 7 et 8 ne subsistent que dans la version écossaise.

M. Bresslau (p. 33, 46 s.) attache une importance toute particulière à la version anglaise qu'il croit faite par les Anglais d'après les originaux français et, en conséquence, entièrement indépendante du texte écossais. Mais d'abord nous nous rappelons que la traduction anglaise a été probablement rédigée par les Ecossais et non point par les Anglais (voir t. XXXIV, p. 249). Ensuite, il y a une considération bien plus importante, la voici :

M. Bresslau a cité (p. 43 ss.) une foule de parallèles entre des lettres incontestablement écrites par Marie et le texte français des lettres nos 3 à 6. Il tire une double conclusion de cette comparaison : 1° que les quatre lettres sont également authentiques et 2° que le texte français est le texte original. Cette argumentation semble sans réplique à M. Bresslau.

Malheureusement pour lui, M. Cardauns a prouvé[2] qu'on obtiendrait un résultat à peu près analogue en comparant les lettres de la cassette avec les lettres de Catherine de Médicis. Pour raisonner comme M. Bresslau, il faudrait en conclure qu'elles sont aussi de la reine de France. Ces ressemblances, que l'on fait valoir comme fournissant une preuve éclatante, se retrouvent partout dans le style épistolaire du XVIe siècle et ne sont pas particulièrement applicables à Marie Stuart. M. Sepp[3] a démontré

1. *Historisches Taschenbuch*, année 1882.
2. *Historisches Jahrbuch der Gœrres-Gesellschaft*, année 1882, p. 464 ss.
3. *Die Kassettenbriefe Maria Stuart's* (Munich, 1884), p. 16, note; d'après l'exemple donné par M. Cardauns, *l. c.*, p. 470.

de la même manière que, par la concordance de quelques locutions avec le style des lettres authentiques de Marie, on pouvait prouver l'authenticité de la deuxième lettre de Glasgow, cette longue épître dont la fausseté, mise en évidence par M. Bresslau même, est reconnue actuellement par tout le monde[1].

Citons maintenant les versions écossaise et anglaise officielles de la première lettre et à côté, pour la comparaison, la retraduction de l'édition française de la *Detectio*, afin de voir si le texte anglais est vraiment indépendant du texte écossais.

| TEXTE ÉCOSSAIS. | TEXTE ANGLAIS. | RETRADUCTION FRANÇAISE. |
|---|---|---|
| It appeiris, that with your absence hair is alswa *joinit forzetfulnes*, seand yat *at your departing* ye promysit to mak me advertisement of your newis from tyme to tyme. The waitting upon yame zisterday causit me to be almaist in sic joy as I will be at your returning, quilth ye have delayit langer then zour promeis was. As to me howbeit I have na farther newis from zow, *according to my commissioun, I bring the Man* with me *to Craigmillar upon Monounday*, quhair he will be all Wednisday; and I will gang to Edinburgh to draw blude of me, gif in the meane tyme I get na newis in ye contrary fra zow. He is mair gay than ever ye saw him; he puttis me in remembrance of all | It seemth that with your absence *forgetfulness is joynid*, consydering that *at your departure* you promised me to send me newes from you. [Nevertheless I can learne none. And yet] did I yesterday look fort that shuld make me meryer than I shal be. I think yo doo the lyke for your return, prolonging it more than you have promised. As for me, if I hear no other matter of you, *according to my commission, I bring the man monday to Cragmillar*, where he shall be upon Wednisday. And I'll go to Edenborough to be lett blud, if I hear no word to the contrary. He is the meryest that ever you sawe, and doth remember unto me all that he can, to make me believe that | Il semble qu'avec votre absence s'est joinct l'oubly, veu qu'au partir vous me promistes de vos nouvelles, et toutesfois je n'en puis apprendre; de quoy l'esperance m'a quasi jetté en aussi grande joie, que celle que je doy recevoir à vostre venue, laquelle vous avez differée plus que ne m'aviez promis. Quant à moy, encor que je n'aye rien de nouveau de vous, toutesfois, selon la charge que j'ay receuë, j'ameine l'homme avec nous lundy à Cragmillar, où il sera tout le mercredy; et j'iray à Edinbourg pour me faire tirer du sang, si je n'enten rien de nouveau de vous au contraire. Il est plus joyeux et dispos que vous ne l'avez jamais veu; il me reduict en memoire |

1. A l'exception de M. Gædeke. Mais son autorité est mince.

thingis yat may mak me beleve he luifis me. Summa, *ye will say yat he makis lufe to me : of ye quhilk I tak sa greit plesure,* yat I enter never where he is, bot incontinent I tak ye seikness of my sair syde, I am sa troubillit with it. Gif Paris bringis me that quhilk I send him for, I traist it sall *amend* me. I pray zow, advertise me of your newis at lenth, and quhat I sall do in case ye be not returnit guhen I am cum thair; *for, in cauze wirk not wysely,* I se that *the haill burding of this will fall upon my schoulderis. Provide for all* thing, and discourse upon it first with yourself. I send this be Betoun, *quha gais to ane day of law of the laird of Balfouris.* I will say na further, saifing that I pray zow to send me gude newis of your voyage. From Glasgow this Setterday in the Morning.

he loveth me. To conclude, *you wold say that he makith love to me, wherein I take so much pleasure,* that I never come in there, but the payne of my syde doth take me. I have it sore to day. If Paris doth bring back unto me that for which I have sent, it shuld much *amend* me. I pray you, send me word from you at large, and what I shall doo, if you be not returned, when I shall be there. *For if you be not wise,* Ie see assuredly all *the whole burden falling upon my shoulders. Provide for all* and consyder well first of all. I send this [present to Lendinton to he delivered to you] by Beton, *who goeth to one day a law of Lord Balfour.* I will say no more unto you, but that I pray God send me good news of your voyage. From Glasco this Saturday morning.

toutes les choses qui me peuvent faire entendre qu'il m'aime. En somme, vous diriez qu'il m'honnore et recherche avec grand respect; en quoi je pren si grand plaisir, que je n'entre jamais vers luy, que la douleur de mon costé malade ne me saisisse, tant il me fasche. Si Paris m'apportoit ce pourquoy j'avoye envoyé, j'espère que je me porteroye mieux. Je vous prie, faictes moy sçavoir bien au long de vos affaires, et ce qu'il me faut faire, si vous n'estes de retour quand je seray là arrivé; car si vous ne conduisez la chose sagement, je voy que tout le faix retournera sur mes espaules. Regardez à tout, et premierement espluchez le faict en vous-mesmes. Je vous envoye ceci par Beton, qui s'en ira au jour assigné au sieur Balfurd. Je ne vous en diray d'avantage, sinon pour vous prier que me faciez entendre de vostre voyage. A Glascow, ce samedy matin.

On n'a qu'à comparer la version anglaise au texte écossais pour reconnaître leur parfaite concordance. De nombreux mots, des phrases entières sont identiques; j'ai relevé ces dernières par des italiques. Il est absolument inadmissible que deux traducteurs séparés, ayant sous les yeux le même texte en langue étrangère,

puissent rencontrer par hasard toujours les mêmes termes et les mêmes locutions. La version anglaise est évidemment dérivée directement du texte écossais. Que l'on jette un regard sur la traduction française, on se convaincra des différences profondes qui la distinguent de son texte original, là même où le français possède les mêmes expressions que l'écossais, par le choix des mots, par l'expression des phrases, par tout le style. Pour prouver ultérieurement combien diffèrent dans *la même langue* deux textes indépendants l'un de l'autre, je citerai les deux versions françaises de la troisième et de la quatrième phrase de la troisième lettre de Glasgow[1] :

| PRÉTENDU TEXTE ORIGINAL. | RETRADUCTION. |
| --- | --- |
| Si vous le trouvez bon, mettez y ordre. Or, Monsieur, j'ay jà rompu ma promesse, car vous ne m'avies rien comandé de vous envoyer ny escrire. Si ne le fais pour vous offencer, et si vous scaviez la crainte que j'en ay, vous nauriez tant des soubçons contraires que toutefois je cheris comme procedant de la chose du monde que je désire et cherche le plus; c'est votre grace, etc. | Vous aiez en soin, si la chose vous semble commode. Maintenant j'ay violé l'accord; car vous aviez deffendu que je n'escrivisse ou que je n'envoyasse par devers vous; neantmoins je ne l'ay faict pour vous offenser. Et si vous sçaviez en quelle crainte je suis à présent, vous n'auriez point tant de soupçons contraires en vostre esprit, lesquels toutesfois je supporte et pren en bonne part, comme provenans de la chose que je desire le plus de toutes celles qui sont soubs le ciel, et que je poursuy avec extresme diligence, à sçavoir vostre amitié, etc. |

L'on voit que les deux versions diffèrent entièrement par la conception, les termes, les locutions, et pourtant toutes deux représentent la même langue, tandis que l'anglais et l'écossais étaient deux dialectes qui différaient beaucoup, de sorte que la coïncidence signalée en devient d'autant plus étonnante.

Dans la première comparaison, j'ai mis entre parenthèses les parties de phrases qui ne se trouvent que dans la version anglaise

1. Les deux premières phrases sont les mêmes dans les deux versions, le retraducteur ayant eu sous les yeux le commencement de la lettre n° 3, littéralement rapporté au procès-verbal des conférences de Westminster. — Le prétendu texte original se trouve dans Bresslau, ouvr. cité, p. 88; la retraduction dans Goodall, App., p. 32.

et non dans la version écossaise. La première : *Nevertheles I can learne none and yet*, est évidemment intercalée par le traducteur anglais pour expliquer le sens, difficile à comprendre, du texte écossais, procédé que nous observerons également dans la deuxième lettre. La seconde addition : *To Ledinton to be delivered to you*, sera plus tard l'objet de quelques remarques. Je n'ajouterai ici qu'un mot, c'est qu'elle pourrait être omise facilement, sans que la construction de la phrase fût en rien changée.

La seconde lettre est trop longue pour que nous puissions employer à son égard le procédé dont nous nous sommes servi pour la première. N'indiquons donc ici que quelques passages caractéristiques :

| TEXTE ÉCOSSAIS. | TEXTE ANGLAIS. | RETRADUCTION FRANÇAISE. |
|---|---|---|
| Four myle or I came to the town, ane gentleman of the Erle of Lennox came and made his commendatiounis unter me; and excusit him that he came not to meit me, be ressoun he durst not intrepryse the same, becaus of the rude wordis that I had spokin to Cunighame, and he desyrit that I wold come to the inquisitioun of ye matter yat I suspectit him of. This last speiking was of his awin heid, without ony commissioun. I answerit to him, that thair was na receipt culd serve aganis feir; and that he wald not be affrayit, in cace he were not culpabill, and that I answerit bot rudely | Four myles from thence a gentleman of the Erle of Lennox cam and made his commendations and excuses unto me, that he cam not to meet me, because he durst not enterprise so to do, consydering the sharp words that I had spoken to Conyngham, and that he desired, that I wold come to the inquisition of the facts, which I did suspect him of. This last[1] was of his own head without commission, and I tolde him that he had no receipt against feare, and that he had no fear, if the did not feele himself faulty, and that I had also sharply answered to the doubts that he made in his let- | Estant encore à quatre mille pas de la ville, vint à moy un gentilhomme envoyé par le conte de Lenos, qui me salua en son nom, et l'excusa de ce qu'il ne m'estoit venu au devant, disant qu'il ne l'avoit osé entreprendre à cause que j'avoye *tensé* Cuningham avec paroles aigres. *Il me demanda aussi que je m'enquisse du soupçon que j'avoye contre iceluy conte;* ceste dernière partie de son dire avoit esté adjoustée par luy, *sans que le conte luy eust commandé.* Je respondy qu'il n'y avoit point de remède contre la crainte, et que, *s'il estoit hors de faute, il ne seroit pas tant timide,* et que je n'avoye |

1. Ici, il manque évidemment le mot *speaking*.

| | | |
|---|---|---|
| to the doutis yet were in his letteris.<br>Summa, I maid him hald his toung. The rest wer lang to wryte. | ters, *as though there had been a meaning to poursue him*[1].<br>To be short, I have made him hold his peace; for the rest, it weare to longe to tell you. | point respondu asprement, sinon aux doutes qui estoient en ses lettres.<br>En somme, j'imposai silence au personnage. Il serait long d'escrire tout le reste. |

Ce tableau comparatif servira à faire remarquer que le texte anglais concorde presque entièrement et souvent mot pour mot avec le texte écossais; il est impossible de s'imaginer que chacun d'eux soit sorti du même original français séparément. Que l'on compare, au contraire, la retraduction française; bien qu'elle se rapproche manifestement plutôt du texte écossais que de la version anglaise, elle diffère beaucoup de l'une et de l'autre, surtout aux passages imprimés en italiques. Le fait est qu'elle a été rédigée indépendamment des deux, tandis que le texte anglais est emprunté à l'écossais.

Ajoutons encore un autre passage de la même lettre :

| TEXTE ÉCOSSAIS. | TEXTE ANGLAIS. | RETRADUCTION FRANÇAISE. |
|---|---|---|
| The King send for Ioachim zisternicht, and askit at him, quhy I lodgeit not besyde him and that the wald ryse the soner gift that wer : and quhairfoir I come? gif it was for gude appointment?and ze wer thair in particular? and gif I had maid my estait? gif I had taken Paris and Gilbert to wryte to me? and yat I wald send Joseph away? I am abaschit quha hes shawn him sa far; zea, he spath evin of ye marriage of Bastiane. | The King sent for Joachim (1) and asked him, why I did not lodge nigh to him, and that he wold rise sooner (1), and why I came, whithir it wear for any good appointment, that he came (2), and whithir I had not taken Paris and Guilbert to write and that Joseph (1).<br>I wonder who has told him so much, even of the marriage of Bastian. | Le Roy appella hier Joachim et l'interrogea pourquoy je n'alloye loger près de luy, et que, si je le faisoye, il seroit plustost remis sus; item pourquoy j'estoye venüe, et si c'estoit pour faire une réconciliation; si vous estiez icy, et si j'avoye fait quelque rolle de mes domestiques, si j'avoye prins Paris et Gilbert, afin qu'ils m'escrivissent, et si je ne vouloye licentier Joseph. Or, je m'estonne qui luy a tant déclaré, car mesme il a tenu propos de Sébastien. |

1. Ajouté, ce me semble, pour expliquer ce qui précède.

Nous ne ferons ici qu'une seule remarque, c'est que la version anglaise est faite avec beaucoup de négligence; tantôt, aux passages marqués (1), on a omis des mots, tantôt, où nous avons mis un (2) à la place des mots rayés, on a intercalé la phrase incompréhensible *that he came*. En dehors de cela, concordance complète des termes. Comment serait-il possible, entre autres exemples, qu'on ait choisi pour l'idée de réconciliation, en anglais comme en écossais, le terme rare et extraordinaire d'*appointment* au lieu de *reconciliation*, qui est presque seul usité et qui, en conséquence, aurait été beaucoup plus naturel? De même, dans la continuation de la lettre, nous rencontrons, dans les deux versions, des expressions aussi rares que *to knit together* au lieu de *to unite, to scribble* au lieu de *to write*, etc. Est-il imaginable que l'un des traducteurs les ait trouvées juste aux mêmes places que l'autre traducteur, étranger au premier?

Pour d'autres passages de la même lettre, M. Cardauns a déjà fait ressortir combien ils coïncident littéralement et d'une telle façon que la supposition de deux traductions, faites indépendamment l'une de l'autre, d'une langue étrangère doit être définitivement abandonnée.

Ne fatiguons point le lecteur en continuant cette comparaison. Ce que nous venons de dire rendra déjà très probable l'hypothèse que, du moins, les lettres déjà produites à York, c'est-à-dire les nos 1 et 2 de Glasgow, et deux épîtres de Stirling ont été traduites en anglais de l'écossais et non pas du français[1]. Il est vrai

1. M. Bresslau (*Histor. Taschenb.*, p. 47) cite plusieurs passages destinés à prouver que la version anglaise serait empruntée au français. La première phrase est la locution : « J'ay bien la vogue avec vous, » notée par Cecil dans la seconde moitié de la 2e lettre de Glasgow, à côté de l'anglais : *I may doo much without you*, qui ne lui semblait point répondre au sens du texte français. La phrase tout entière manque au texte écossais inséré dans la *Detectio*, probablement parce que Buchanan n'en a pas plus compris que nous le sens véritable. Le texte français : « J'ay bien la vogue avec vous, » semblait offrir plus de signification à Cecil que la version anglaise : voilà pourquoi il la mit en marge. Mais je le demande à qui que ce soit : est-ce qu'un traducteur anglais, aussi ignorant qu'il pût être, eût jamais rendu : « J'ay bien la vogue avec vous » par *I may much do without you*, c'est-à-dire précisément par le contraire? C'est plutôt une preuve que la version anglaise est sans aucune connexité avec le texte français.

Le second passage cité par M. Bresslau est plus important. Vers le milieu de la 2e lettre de Glasgow, on trouve dans le texte écossais les mots suivants : *I have drawin it all out of him;* en anglais, au contraire : *I have taken the worms out of his nose*, ce qui, en marge, est expliqué par des phrases plus

que ce fait n'a pas une importance décisive, parce qu'au moment où la traduction anglaise fut produite aux conférences de Westminster le texte français existait déjà. Toujours est-il que, si l'anglais est emprunté de l'écossais, comme nous espérons l'avoir rendu vraisemblable, la présomption devient plus grande pour la falsification, car nous en pourrons conclure que la traduction anglaise fut rédigée avant la version française, la plus difficile à forger pour des faussaires écossais[1].

Passons maintenant à l'examen particulier de chaque lettre, en faisant momentanément abstraction de la conviction déjà acquise, que ces documents ont perdu tout droit à notre confiance par le fait qu'ils ont été produits aux diverses époques d'une manière toujours différente et avec les plus grandes précautions.

Seule la première lettre est datée : « De Glasgow, ce samedi matin; » donc du 25 janvier 1567, ce samedi étant le seul que Marie eût pu passer alors à Glasgow. Pour décider de la possibi-

anglaises : *I have disclosed all. I have known what I would.* Ici, en effet, la première locution anglaise ne peut s'expliquer que par un original français ou bien par des réminiscences françaises. En aucun cas, ce phénomène unique, que pour le moment je ne comprends pas trop, je l'avoue, ne peut fournir une épreuve suffisante contre le grand nombre de faits constatés plus haut et démontrant que la version anglaise est sortie du texte écossais. Il est possible que, dans ce passage, la traduction anglaise ait subi l'influence de la lettre correspondante forgée déjà en juillet 1567 et abandonnée depuis.

Enfin de la circonstance que, dans la même lettre, le texte anglais donne *money* et le texte écossais *silver*, M. Bresslau tire la conclusion que tous les deux viennent du terme français *argent*, qui, en effet, prête à l'ambiguïté. Cependant M. Gædeke, dans la *Histor. Zeitschrift*, t. L, p. 104, lui a déjà répondu qu'en écossais *silver* veut aussi dire *de la monnaie*, et que, par conséquent, le terme n'est pas nécessairement une traduction mal comprise du français *argent*.

1. La priorité du texte écossais est également défendue par M. Gerdes dans ses deux ouvrages : *Geschichte der Kœnigin Maria Stuart* (Gotha, 1885, p. 428 ss.) et *Streitfragen zur Gesch. der M. St.* (Gotha, 1886, p. 14-29). Il s'occupe plus explicitement de cette question que nous ne pouvons le faire ici. — Dans tous les cas, il est absolument erroné de choisir, comme M. Bresslau, le texte anglais, au lieu de l'écossais, pour les épîtres dont la version française n'existe plus. Nous donnerons pour preuve la 2e lettre de Glasgow, comme M. Cardauns l'a déjà montré (*Der Sturz Maria Stuart's*, p. 64, note 124). Le texte anglais cherche évidemment à supprimer toutes les difficultés. Ainsi il omet simplement et la seconde série de notes, entièrement inexplicable, et les dates contraires à d'autres données chronologiques, comme par exemple : *The King sent for Joachim zisternight*, et l'affirmation que Darnley avait fait sa confession sur les dépositions de Hiegate la veille de la première rédaction de la 2e lettre, le matin. Comparez plus loin, p. 39 et 40, note.

lité de cette date, il faut d'abord établir la chronologie du voyage.

Les indications que les auteurs donnent sur cet événement varient beaucoup, malheureusement. D'après le *Journal* de Birrel, alors bourgeois d'Édimbourg[1], Marie partit de la capitale pour Glasgow le 20 janvier et rentra à Édimbourg le 31. Murray, dans son soi-disant *Journal*, présenté au gouvernement anglais à Westminster en décembre 1568, prétend que Marie était partie le 21 janvier et arrivée à Glasgow le 23; il lui fait commencer son voyage de retour le 27 pour le finir le 30. Cependant, les dates de Birrel sont manifestement erronées, du moins quant au départ de la reine qui, le 20 janvier, écrit encore d'Édimbourg une longue dépêche à son ambassadeur à Paris. Et quant à la confiance à accorder au *Journal* de Murray, il ne faut d'abord pas se laisser éblouir par son titre de *Diary*. Il n'a été composé que vers la fin de 1568[2], en conséquence presque deux ans après les événements dont il parle. Il fut présenté aux commissaires anglais en même temps que le fameux *Livre des articles* et que les lettres de la cassette et était destiné à augmenter l'impression produite par leurs accusations. Il ne mérite donc pas plus de confiance que le *Livre des articles* lui-même. Du reste, le *Diary* se rapporte constamment aux lettres de la cassette et surtout à la deuxième, dont la fausseté n'est plus douteuse pour personne[3]. On ne peut donc lui accorder aucune valeur particulière[4].

1. Von Raumer, *Beitraege zur neuern Geschichte*, t. I, p. 126.

2. Prouvé par Gauthier, t. II, p. 350.

3. Exemples : « [January.] 23. The Quene came to Glascow, and on the rode met hir Thomas Crauford from the Erle of Lennox, and sir James Hamilton, *with the rest mentionit in hir letter*.

24. « The Quene remaynit at Glascow, lyck as she did the 25th and the 26th, and had the conference with the King, *vereof the wrytis*.

27. « The Quene conforme to hir commission, *as she wrytis*, broucht the King from Glascow, etc. »

4. Je ne comprends pas que M. Bresslau (*Histor. Taschenb.*, p. 9, note) ait pu dire du *Diary* : « Ce document est la seule source digne de foi que nous possédions sur ces événements ; s'en écarter le moins du monde serait d'un arbitraire injustifiable. » C'est, au contraire, d'un arbitraire injustifiable que d'accorder le moindre crédit à ce document, après avoir reconnu, avec M. Bresslau lui-même, que le *Livre des articles* et la 2e lettre de Glasgow sont œuvres de menteur et de faussaire. Afin de convaincre la reine de rapports criminels avec Bothwell déjà pendant le mois de juillet 1566, le *Diary* n'a-t-il pas daté du 20 juillet son voyage d'Alloa ? Et pourtant le Registre du sceau privé montre qu'elle n'a quitté Édimbourg que le 27 (Chalmers, *Mary Qu. of Scots*, 2e éd.

Le *Diary* contient, du reste, une monstruosité facile à reconnaître comme telle pour tout Écossais ou plutôt pour tout homme un peu familier avec l'Écosse. Il affirme que la reine était allée à Glasgow par Calendar, c'est-à-dire qu'au cœur de l'hiver elle avait fait un détour de soixante-quinze kilomètres à peu près vers

Londres, 1822, t. I, p. 279, note 6). Et pourtant Murray même avait accompagné Marie dans ce voyage. Circonstance qui, en effet, n'empêche point le noble comte d'affirmer qu'elle y était entourée exclusivement de *pirates!* — Autre exemple. Le *Journal* raconte : 5 novembre [1566]. La reine et Bothwell allèrent à Kelso et y demeurèrent deux nuits. — 7. Ils allèrent à Langton. — 9. Ils allèrent à Wedderburn. — 10. Ils allèrent à Coldingham, où lady Reres et ceux qui étaient avec elle furent surpris par la garde. — 12. Ils allèrent à Dunbar et y restèrent trois nuits. — 16. Ils allèrent à Tantallon chez le laird de Bass. — 17. Ils retournèrent à Craigmillar. Or les documents officiels, communiqués par M. J. Hill Burton, *The register of the Privy Counsel of Scotland*, t. I (Édimbourg, 1877, p. 491), prouvent que Marie présida à une séance du Conseil, le 5 novembre, à Iedburgh, en présence de Murray, Athol, Caithness, Bothwell et d'autres lords. Elle n'arrive à Kelso que le 10 novembre (Burton, I, 493). Donc la reine n'est pas non plus le 10 à Coldingham. Une lettre que Lethington écrivit pendant le voyage même, le 19 novembre (Keith, p. 353) donne un tout autre itinéraire que celui indiqué par le *Journal*, et prouve que la reine n'y était nullement en tête-à-tête continuel avec Bothwell, comme le *Journal* veut l'insinuer; elle ne mentionne pas même que Bothwell accompagnât la reine. — Voilà la confiance que mérite ce *document*. A la fin de la note, M. Bresslau remarque presque naïvement : « Que M. Bekker ait pu imaginer que Murray ait sciemment altéré la date de l'arrivée de Marie à Glasgow dans l'intérêt de ses falsifications, cela passe ma compréhension. Il faudrait croire que le régent d'Écosse était fou pour supposer qu'il eût compromis son *Journal*, présenté aux commissaires anglais, par des contre-vérités que les commissaires de Marie pouvaient dévoiler à tout instant par un nombre considérable de témoins. L'arrivée de la reine d'Écosse à Glasgow, qui avait tant excité la curiosité, n'était pourtant point un événement dont l'année suivante on eût pu déjà fausser la date impunément et arbitrairement. » Cette remarque se fonde sur des suppositions erronées, comme M. Bresslau aurait dû le savoir lui-même. L'on se rappelle que les commissaires de Marie n'assistaient nullement aux séances pendant lesquelles Murray présentait ses *Documents*. Il n'est pas moins connu que ces *Documents* n'ont jamais été communiqués, ni en originaux, ni en copies, soit à Marie, soit à ses plénipotentiaires. Ceux-ci n'ont jamais été en situation de produire des témoins. Qui alors aurait pu rectifier les mensonges du *Diary?* Est-ce que les hommes d'État anglais étaient à même de savoir si Marie était partie pour Glasgow, le 21 ou le 24 janvier 1567? Enfin, un homme qui osait et qui pouvait présenter impunément aux commissaires anglais des mensonges aussi manifestes et aussi faciles à reconnaître par eux que ceux que le *Livre des articles* contient en masse, pourquoi aurait-il hésité devant quelques altérations de dates de peu d'importance? Nous avons remarqué les contre-vérités impudentes que les commissaires anglais ont tranquillement acceptées de sa part. — Même M. Gaedeke (*Hist. Zeitschr.*, t. L, p. 107 ss.) a dévoilé encore un certain nombre d'autres erreurs (!) du *Diary*.

le nord, vers les montagnes. En effet, la distance entre Édimbourg et Calendar est de 94 kilomètres, celle de Calendar à Glasgow au moins de 48 kilomètres. La reine aurait donc fait, sans aucune nécessité, un voyage de 142 kilomètres au lieu de 67, et cela au milieu des intempéries et des fatigues d'un hiver écossais. L'explication de ce conte invraisemblable, nous la trouvons dans la deuxième lettre de Glasgow. Ici, Marie est censée nous narrer qu'après le souper elle s'est appuyée sur lord Livingstone et s'est « chauffée sur lui » et que le lord l'avait entourée de ses bras. Une historiette aussi scandaleuse avait besoin d'être tant soit peu expliquée. C'est pourquoi Murray invente le détour par Calendar, « place de lord Levistoun, » comme il ne laisse pas d'ajouter. Voilà comment le *Diary* n'a été rédigé que pour confirmer et soutenir les lettres de la cassette, sans en excepter la deuxième de Glasgow, incontestablement controuvée.

Nous devons donc chercher d'autres indications sur l'époque du voyage. Heureusement, nous possédons une série de données authentiques dans le registre du sceau privé (*Privy seal register*) et dans le registre des signatures de la reine (*Register of signatures*), d'après lesquels elle signe des documents le 22 et 24 encore à Édimbourg, le soir du 24 à Linlithgow, sur le chemin de Glasgow, le 28 dans la soirée de nouveau à Linlithgow et le 31 à Édimbourg[1]. Elle est donc partie de sa capitale le 24 pour coucher à Linlithgow, éloigné d'Édimbourg de 22 kilomètres à peu près. Ce fait est confirmé par l'agent anglais Drury, qui écrit à Cecil le 23 janvier : « On me dit que la reine a l'intention de partir [pour Glasgow] et d'emmener Darnley aussitôt qu'il pourra supporter le froid. » Seule, une interprétation absolument forcée peut faire signifier à cette indication autre chose que le départ prochain, mais non encore effectué, de Marie à la date du 23 janvier. Autrement, Drury aurait sans doute écrit : « Avant-hier, [le 21], la reine est partie ; on me dit qu'elle va se rendre à Glasgow, » etc.

Marie Stuart n'est partie de Linlithgow à Glasgow que le matin du 25. La distance entre les deux places est d'à peu près 45 kilomètres; vu l'état des routes écossaises d'alors pendant

1. Chalmers, t. I², p. 314 et note; t. II², p. 446 ss. — L'indication des dates se fait dans le Registre du *privy seal* avec beaucoup de soin et d'exactitude. (Voir Miss Strickland, *Life of Mary Q. of Scots*, t. I, p. 384.)

l'hiver, elle ne pouvait arriver dans cette dernière ville que vers le soir. Et pourtant la prétendue première lettre est datée « de Glasgow, ce samedi *matin*. » Une seule date se trouve dans les lettres de la cassette, et cette date est évidemment fausse.

Dans cette épître, l'auteur exprime son désir de revoir le destinataire, nullement nommé du reste, qui est censé être également absent d'Édimbourg et en voyage. « Si je ne reçois pas d'autre indication de votre part, j'amènerai lundi l'homme à Craigmillar, selon mes instructions, où il restera jusqu'à mercredi. Il est de bonne humeur et veut me faire accroire qu'il m'aime; j'en ai tant de contentement que je n'entre jamais chez lui sans ressentir mon mal de côté. Si Paris, [ancien valet de Bothwell, entré au service de la reine], me rapporte ce pourquoi je l'ai envoyé, ma santé s'en améliorerait. » Elle demande au destinataire de nouvelles instructions à différentes reprises et avec beaucoup d'insistance, parce que sans cela tout le poids de l'affaire retomberait sur elle.

Cette première lettre ne contient rien qui puisse convaincre Marie d'une complicité dans le meurtre de son époux. Il en ressortirait seulement l'amour pour le destinataire, qui n'est pas distinctement nommé, mais qui est au moins vaguement indiqué par la mention faite de l'ancien serviteur de Bothwell. Celui-ci a ordonné à la reine d'amener Darnley à Craigmillar. Rien ne nous donne le droit de supposer que Marie l'y ait voulu tuer avec l'aide de Bothwell. Est-ce que l'on n'eût pas pu l'emprisonner, le forcer de consentir au divorce ou autre chose de ce genre? Tout cela à la condition que la lettre soit authentique.

Abstraction faite de la circonstance, décisive cependant d'après mon opinion, que la date est impossible, la lettre ne dit rien qui prête au soupçon. Il est constaté par la déposition de Thomas Nelson, unique serviteur de Darnley qui ait échappé à la catastrophe de Kirk-of-Field, qu'à Glasgow on voulait d'abord mener le roi à Craigmillar et que ce plan n'a échoué que par suite du refus de Darnley même. Crawford, gentilhomme du comte Lennox, dépose absolument dans le même sens. Le contenu de cette épître répond donc entièrement à la réalité des faits. Il est faux au contraire, ce que M. Bresslau affirme (*Hist. Taschenb.*, p. 55) : « que le *Journal* de Murray s'accorde très bien avec la lettre. » Murray y écrit sur Édimbourg : « Et Bothwell fut vu, ce 24 [janvier] de grand matin, inspectant le logement que l'on avait préparé pour le roi, et le même soir il partit vers Liddes-

dale. » Comment Bothwell aurait-il pu prévoir qu'à la fin Darnley se déciderait à aller à Édimbourg, puisqu'il avait donné à Marie l'ordre précis de l'amener à Craigmillar? Il est clair que tout ce conte de l'inspection de Kirk-of-Field par Bothwell n'est encore qu'une insinuation méchante de la part de Murray.

Malgré tout cela nous croyons la falsification de la lettre prouvée sans réplique par la fausse date, d'où sa forme circonstanciée exclut toute erreur involontaire. On a objecté qu'un fait très important parlait pour son authenticité[1]. C'est que le texte écossais dit :

*I send this be Betoun, quha gais to ane day of Law of the Laird of Balfouris.*

La version anglaise, au contraire, s'exprime ainsi :

*I send this present to Ledinton, to be delivered to you be Beton, who goeth to one day a law of Lord Balfour.*

Et M. Bresslau de continuer : « On voit bien la raison pour laquelle la version écossaise, que Murray fit faire par Morton [?], passe Lethington sous silence. Lethington était le chef des adversaires de la reine, son conseil avait guidé leur politique, il était l'auteur [?] de l'acte du conseil privé, par lequel la reine et Bothwell furent accusés de l'assassinat de Darnley, il était parmi les commissaires de Murray à York. Dans ces circonstances, il aurait été fort désagréable si des lettres de la cassette ressortait son accointance avec Marie et Bothwell; voilà pourquoi il fallait supprimer un tel passage dans la version écossaise, destinée à être répandue dans le public. Qu'il se trouve dans le texte français, dont notre version anglaise est sortie, c'est déjà une preuve presque suffisante de l'authenticité de la lettre; dans le cas d'une falsification, on ne le rencontrerait certes pas davantage dans le texte français. »

Il faut avouer que cette argumentation explique assez bien le fait que Lethington n'est pas mentionné dans le texte écossais. Mais, d'autre part, elle contient beaucoup d'hypothèses gratuites, et surtout elle repose sur une double pétition de principe. Qui nous prouve que Lethington était mentionné dans le texte français, vu

1. Bresslau, *Hist. Taschenb.*, p. 71 ss. — Cet auteur revient sur le même argument, *Hist. Zeitschr.*, t. LII, p. 307, sans y apporter la moindre considération nouvelle.

surtout la façon légère, incorrecte, fautive, dont la traduction anglaise a été faite? Nous n'en possédons aucune garantie, après les changements multiples que nous avons dû y constater. Dans le texte des lettres présenté à York aux commissaires anglais, texte qui, selon les défenseurs de l'authenticité, était français, *l'addition avec Lethington ne se trouvait point.* Dans son rapport confidentiel adressé à Élisabeth, Sadler ne dit que ceci : *Item, in ane uther lettre sent be Betoun*[1]; il aurait certes ajouté *to Lethington*, s'il l'avait lu dans l'original. Ensuite, qu'est-ce qui nous démontre que les faussaires, forcés à York par les circonstances d'omettre toute mention publique de Lethington, n'ont pas eu, à Westminster, intérêt à intercaler le passage accusant Lethington devant le gouvernement anglais? Parmi tous les nobles écossais, hommes sans foi ni scrupule, Maitland de Lethington était le gredin le plus accompli. Il changeait de parti avec une désinvolture qui surprend même dans un lord écossais de cette époque. Un des auteurs principaux de la conspiration contre Darnley, il devint trois mois plus tard un des chefs de la révolte dirigée, au nom de la morale publique, contre Marie, « la meurtrière de son époux. » Peu de temps après, aux conférences de York, Lethington recommence à se ranger du côté de la reine, et bientôt il devient l'adversaire décidé de Murray et est arrêté, sur l'ordre du régent, en septembre 1569. De cette manière, on comprend que déjà à Westminster le gouvernement écossais, craignant la défection complète de Lethington, ait essayé de le discréditer d'avance et de le rendre suspect aux hommes d'État anglais en introduisant son nom dans la version anglaise des lettres incriminées[2]. Nous avons vu que probablement Murray et ses amis ont fait faire eux-mêmes cette traduction. Il faudrait d'autant plus se décider pour notre hypothèse, de préférence à celle de M. Bresslau, que le régent et son chancelier avaient amené Lethington à York, mais qu'ils se sont abstenus de le faire venir aux conférences de Westminster, ce qui prouve qu'ils se méfiaient déjà de lui. L'on voit que cette différence entre les textes écossais et anglais plaide plutôt pour la fausseté que pour l'authenticité de la première lettre de Glasgow.

Nous avons maintenant à nous occuper de la seconde lettre, la

1. Goodall, App., p. 152.
2. C'est aussi l'opinion de M. Karlowa, p. 28 ss.

*grande,* comme on l'a appelée, la seule qui accuse directement Marie de participation à l'assassinat de Darnley. Elle est sans date ni signature.

Marie y raconte que, attristée de la séparation d'avec son amant, elle s'est rendue à Glasgow. Quatre milles avant d'y arriver, elle rencontre un gentilhomme du comte Lennox, chargé d'excuser son maître qui se trouve empêché par une maladie. Plusieurs seigneurs viennent la saluer également, mais nul bourgeois de Glasgow. Darnley s'informe anxieusement de ses intentions. Après le souper, elle cède aux instances de son mari en allant le voir sur son lit de malade (il avait la petite vérole). Il s'excuse de ses fautes et lui demande pardon. Ensuite, il lui fait part de ses craintes d'être jeté en prison ou même tué. « Je vais lui parler demain de cette affaire, » remarque la reine. Il la prie en vain de demeurer avec lui. Mais lorsqu'elle lui offre de le conduire à Craigmillar et de l'y soigner elle-même, il y consent avec joie, en ajoutant qu'il ne pouvait point croire qu'elle, sa propre chair, eût de mauvais desseins envers lui ; que contre tous les autres il vendrait chèrement sa vie, mais qu'il ne soupçonnait personne et qu'il voulait aimer tous ceux qu'elle chérissait. « Je feignis de croire tout cela et de vouloir y réfléchir..... Si je ne savais que son cœur est comme de la cire et que le mien est de la dureté d'un diamant, tout coup qui ne viendrait pas de votre main m'inspirerait de la compassion sincère pour lui. Mais ne craignez rien, car la place tiendra jusqu'à la mort..... Il a toujours les larmes aux yeux..... Son père a saigné aujourd'hui du nez et de la bouche, devinez un peu ce que cela veut dire..... C'est mon premier jour [de sa présence à Glasgow] ; demain je terminerai [la lettre]..... N'avez-vous pas envie de rire en me voyant le tromper si adroitement ou, du moins, feindre et y mêler un peu de vérité....? J'ai tiré de lui tout ce que j'ai voulu savoir..... Nous sommes liés à deux races menteuses, que le diable nous en délivre ! Que Dieu nous unisse pour toujours comme le couple le plus fidèle qu'il ait jamais réuni. Voilà ma foi, en laquelle je veux mourir..... Mon désir est de me trouver dans vos bras, mon âme chérie..... Que la peste soit de l'homme à la vérole qui me cause tant de peine..... Il m'a presque tuée de son haleine puante. »

Ce passage est suivi de phrases isolées et fragmentaires, résumant ce qu'elle vient déjà d'écrire. C'est une espèce de disposition qui aurait évidemment dû se trouver à la tête de la lettre. On

y mentionne en dernière ligne « le lord Livingstone. » N'en ayant pas encore parlé, l'épître continue : « J'avais oublié lord Livingstone, » et alors elle raconte l'histoire scandaleuse que nous avons déjà mentionnée ; elle se penche vers le lord et se chauffe sur lui, tandis qu'il l'entoure de ses bras et la plaisante sur ses relations avec Bothwell.

Après ce conte édifiant, commence la seconde partie de notre lettre; elle est indiquée comme ayant été écrite le lendemain très tard. Jusqu'à deux heures, elle a travaillé à un bracelet pour le destinataire. « Vous m'obligez à tant feindre que j'en suis effrayée et atterrée, et vous me faites presque jouer le rôle de traîtresse. Souvenez-vous que j'aimerais mieux être morte, si ce n'était pour vous obéir. Mon cœur en saigne. » Darnley l'a priée de rester jusqu'au surlendemain; il veut se soumettre entièrement, si elle l'admet à l'intimité conjugale. Elle le lui a promis pour le tromper. Elle craint de grands malheurs pour l'avenir. « Hélas, je n'ai jamais trompé personne, mais je m'abandonne du tout à votre volonté; instruisez-moi de ce que j'aurai à faire, et quoi qu'il m'arrive je vais vous obéir. Réfléchissez également, si vous ne trouvez pas un moyen secret avec un breuvage, car il lui faudra prendre des remèdes et des bains à Craigmillar. » Darnley est toujours méfiant et craint pour sa vie, mais elle sait le tranquilliser. Alors suivent une foule de phrases remplies de redites et de diverses communications incohérentes, toujours avec le même refrain, que le messager racontera davantage. La lettre se termine par des attaques contre la femme et le beau-frère de Bothwell, par d'amères accusations contre elle-même et par de ferventes assurances d'amour. « Il est très tard..... je baise vos mains..... Excusez mon méchant griffonnage, car hier je n'avais pas de papier, de sorte que j'ai pris les feuilles de mon carnet. Souvenez-vous, je vous en prie, de votre amie, écrivez-lui, et ceci souvent.....

« Souvenez-vous de l'affaire de lady Rères,
— — des Anglais,
— — de sa mère,
— — du comte d'Argyll,
— — du comte Bothwell,
— — du logement d'Édimbourg. »

On devrait supposer que cette série de notes se rapportât à la seconde partie de la lettre, comme la première série à la première

partie de la missive. Or il n'en est rien, de sorte qu'elle est absolument inexplicable. Les traducteurs anglais se sont tirés d'affaire en omettant tout simplement ces notes, tandis que le texte écossais les mentionne. Toutefois, à York, elles se trouvaient en réalité à la fin de notre lettre, fait prouvé par l'extrait de sir Ralph Sadler, où nous en lisons une partie[1]. M. Bresslau est d'avis (*Hist. Taschenb.*, p. 57) « que le traducteur anglais n'avait omis ces notes que par mégarde. » Je crois une telle erreur impossible; on a passé sur ces phrases inexplicables intentionnellement, parce qu'elles rendaient suspecte la lettre tout entière. Dans tous les cas, nous aurons ici une nouvelle preuve de la manière arbitraire dont la version anglaise a été fabriquée, une nouvelle preuve qu'elle mérite moins de confiance que le texte écossais.

Tout le monde a été frappé des contradictions dont cette lettre fourmille. En premier lieu, elle diffère tellement de la première par sa forme, qu'elle ne peut guère être écrite par la même personne. La première est brève, expressive, précise, bien rédigée; la seconde contient un babillage indéfini, confus. Ensuite, les deux moitiés de la même missive forment un contraste complet. La première est cynique et vulgaire, telle que seule une personne entièrement étrangère à la morale eût pu l'écrire; la seconde, au contraire, fait preuve d'un repentir profond, maîtrisé à peine par un amour ardent. Nous y retrouvons la pécheresse, mais une pécheresse ne tombant que par suite d'une passion irrésistible, et dans laquelle le sentiment moral n'est point étouffé. Enfin, la chronologie ne concorde nullement avec les données de la lettre. Si nous suivons les indications, qui seules sont authentiques, c'est-à-dire que Marie ne vint pas à Glasgow avant le 25, vers le soir, pour repartir déjà le 27, la lettre n'a aucun sens; elle aurait été rédigée le 25 et le 26 très tard pour être expédiée le matin du 27, au moment même où la reine se mit en route pour retrouver Bothwell à Édimbourg. Et pourtant Marie y dit que Darnley a su la décider à rester à Glasgow jusqu'au surlendemain, le 28.

1. Goodall, App., p. 152. — Les commissaires anglais à York, influencés sans doute par les députés de Murray, caractérisent les phrases en question comme notes destinées au messager [Paris]. Mais pourquoi Marie, en envoyant à Bothwell une lettre par l'ancien serviteur du comte même, aurait-elle ordonné à ce porteur : « Souvenez-vous du comte Bothwell? » Cette explication est donc absurde.

Cela n'est pas tout. Dans l'épître, Marie demande à Bothwell une instruction sur le lieu où elle devrait amener le roi, et pourtant elle part immédiatement après le messager. Il n'est pas moins impossible de placer dans le court espace de quarante heures, y compris deux nuits, les cinq prétendues lettres de Glasgow, qui par cela même se décèlent de nouveau comme l'œuvre de faussaires. Voilà pourquoi Murray, dans son soi-disant *Journal*, a attribué quatre jours, au lieu de deux, au séjour de sa sœur à Glasgow ; c'était pour rendre admissible l'expédition de ses cinq lettres.

Mais supposons même que les données de Murray soient exactes, et que Marie soit arrivée à Glasgow le 23; les indications chronologiques de notre lettre n'en seront pas moins contradictoires.

La reine serait arrivée le 23 dans la soirée, car, après avoir parlé de son entrée dans Glasgow, elle continue immédiatement : *I departit to supper*, « j'allais souper. » Après le souper, elle a un long entretien avec son mari. La première partie de l'épître est écrite encore la même nuit (*ye morne I will speak to him* [au roi] *upont this point*, au milieu de l'entretien ; *I excusit my self for this nicht that I wuld not walk* [*wake*]*; this is my first journey, I sall end ye same ye morne*). Elle est très fatiguée et veut dormir, pour continuer la lettre le lendemain, dans la matinée.

Nul doute, en conséquence, que cette première partie de notre missive date du soir de son arrivée à Glasgow (le 23, d'après Murray). Malheureusement, d'autres passages du même texte y contredisent formellement. On y lit : *The king send for Joachim zisternight*, « le roi envoya chercher Joachim hier soir[1]. » Ce Joachim était un des serviteurs de confiance de la reine, qui ne s'en séparait jamais. Comment Darnley aurait-il pu envoyer le chercher le 22 au soir, la souveraine n'arrivant avec lui que le 23?

L'on pourrait peut-être encore objecter qu'une partie de la domesticité avait précédé la reine d'un jour, quoique la longue lettre, qui indique les détails les plus insignifiants, n'en dise pas un mot. Mais ce qui est entièrement inexplicable, c'est un autre

1. La version anglaise seule omet prudemment *yesternight*. Voir plus haut p. 29, note 1.

passage parlant des confessions de Darnley : « Quant au reste des dépositions de Willie Hiegaite, il l'avoua ; ce fut toutefois le matin du lendemain de mon arrivée qu'il le fit. » Le lendemain de son arrivée, c'est le 24 ; cette partie de la lettre est censée être écrite le 23 ; comment l'auteur y aurait-il pu parler de choses qui n'arrivèrent que le 24[1] ?

Ces contradictions manifestes suffiraient pour faire rejeter tout ce document comme entièrement ou partiellement falsifié.

Le lendemain, le 24, Marie continue son épître, mais non le matin. Vous avez le choix de vous décider en faveur de toute autre partie de la journée. Au commencement, vous lisez : « J'ai travaillé durant la journée à ce bracelet jusqu'à ce qu'il fût deux heures ; » un peu plus tard : « Je ne l'ai pas vu ce soir pour terminer votre bracelet. » Elle travaille donc au cadeau destiné à Bothwell tantôt jusqu'à deux heures de l'après-midi, tantôt encore le soir. Mais le dernier alinéa de la lettre nous force de nous décider pour la nuit du 24 au 25 : « Il est tard ; je voudrais ne cesser jamais de vous écrire ; mais à présent, après avoir baisé vos mains, je veux expédier ma lettre. »

Par conséquent, la seconde partie étant finie, la lettre n'a pu être envoyée à Bothwell que le matin du 25. Mais le 27 Marie voulait quitter Glasgow, et l'a quitté en effet. Comment alors pouvait-elle compter sur une réponse aux nombreuses questions qu'elle posait à Bothwell? D'après le *Journal* même de Murray, Bothwell était parti le 24 pour Liddesdale, éloigné de Glasgow de 150 kilomètres. Comment était-il possible qu'au cœur de l'hiver, sur des chemins de traverse écossais, un messager, quittant Glasgow le 25, eût pu faire en quarante-huit heures 300 kilomètres? Sans compter l'arrêt et le repos indispensables et le temps que Bothwell aurait dû employer à la réponse. C'est physiquement impossible, et une lettre fondée sur de telles inepties est une audacieuse invention. Les faussaires avaient tout bonnement oublié la circonstance que Bothwell, alors, n'avait pas été à Édimbourg, distant de Glasgow de 67 kilomètres seulement.

Je n'ai pas besoin de rappeler au lecteur que, d'après la vraie

1. Encore une fois, les traducteurs anglais, sentant très bien toute l'impossibilité de cette donnée, ont atténué la phrase de manière à la rendre incompréhensible : « *The rest as Will Hiegate hath confessed; but it was the next day that he came hither.* » Que dire du collationnement fait par les commissaires anglais à Westminster, qui n'ont absolument rien vu de toutes ces altérations!

chronologie du voyage de Marie, l'impossibilité est encore plus manifeste. Alors, elle aurait dû écrire la lettre les soirs du 25 et du 26, et elle l'aurait expédiée le 27 au matin, c'est-à-dire au moment de son propre départ, et pourtant elle raconte qu'elle lui enverra encore une autre communication de Glasgow, *at evin*, dans la soirée suivante, la soirée du 27, où elle avait quitté Glasgow depuis longtemps.

La missive n° 2 ne contredit pas moins le contenu du n° 1. En premier lieu, il serait bien suprenant que la reine eût expédié, le même matin du 25, deux lettres, une courte (le numéro 1) et une longue (le numéro 2). On pourrait d'autant moins s'expliquer une telle profusion de correspondances qu'aucune d'elles ne contient la moindre allusion à l'autre, et que, d'après la quatrième lettre, Bothwell a défendu expressément à sa maîtresse de lui envoyer lettre ou message. En second lieu, la situation que le n° 1 suppose est tout autre que celle qui sert de base au n° 2, soi-disant écrit en même temps. Nous lisons dans le premier : « Selon mes *instructions*, j'amènerai lundi l'homme de Craigmillar, où il restera jusqu'à mercredi. » Dans la deuxième lettre, au contraire, Marie attend encore la plus petite instruction de Bothwell, en répétant à satiété : « Avertissez-moi de ce que vous avez décidé de faire dans notre entreprise..... Instruisez-moi de ce que j'aurai à faire, et quoi qu'il m'arrive je vais vous obéir..... Faites-moi dire si vous le voulez et si vous désirez plus d'argent, et quand je devrai retourner, et ce que je devrai parler. » Que dire de telles contradictions? La seule réponse raisonnable me semble cette moralité : que les menteurs devraient du moins avoir une bonne mémoire.

Ce qui n'est pas moins curieux, c'est la forme de la seconde lettre, avec sa double série de notes, l'une au milieu, l'autre à la fin. Quant à la première série, qui contient en effet le canevas de la première moitié de l'épître, elle s'explique par le tout dernier alinéa où on lit : *Excuse that thing that is scriblit, for I had na paper zisterday quhen I wrait that of ye memoriall.* Le soir de son arrivée, elle n'avait donc pas de papier à lettre et avait écrit sur les feuilles de son carnet, sur lesquelles la disposition pour cette même lettre se trouvait déjà portée. Mais la situation n'est plus la même pour les notes à la fin de la seconde moitié. Elles sont en partie en dehors de toute connexité avec la lettre, qui notamment ne parle point « de sa mère, de son logement à

Édimbourg » (chose pourtant si importante pour les conspirateurs). Le comble de l'absurdité, c'est que Marie, en écrivant à Bothwell, croit nécessaire de se rappeler, « souvenez-vous du comte Bothwell; » ou qu'elle adresse cette exhortation solennelle à Bothwell lui-même, à la fin de l'épître qui lui est destinée. L'existence même de cette seconde série de notes ne s'explique nullement. On comprend à la rigueur que le premier soir, après une rude journée de voyage, elle n'eût pas, dans sa chambre à coucher, du papier à lettre à sa disposition. Mais comment supposer qu'une reine d'Écosse n'ait pas pu se procurer de tel papier dans une ville comme Glasgow, le second jour qu'elle y séjournait?

Un faussaire, a-t-on dit, n'aurait jamais inséré dans son œuvre des choses aussi étranges et absurdes que la double série de notes; par conséquent, cette circonstance, quelque inexplicable qu'elle soit, plaide plutôt en faveur de l'authenticité de la lettre. Nous répondrons tout simplement à cette argumentation que les notes sont en effet authentiques, et que le faussaire a employé, pour écrire ces calomnies, des feuilles du véritable carnet de Marie, afin de les faire accepter plus facilement.

Pour terminer cette exposition déjà trop longue concernant les marques extérieures de la fausseté de la deuxième lettre de Glasgow, mentionnons encore un fait d'une importance capitale. L'entretien de Marie avec Thomas Crawford, gentilhomme du comte Lennox, ainsi que la conversation, racontée à trois reprises[1], entre la reine et Darnley, tels qu'ils sont contenus dans cette épître, s'accordent presque mot pour mot avec la déposition faite par le même Crawford à Westminster, le 9 décembre 1568. MM. Hosack, Bekker, Bresslau ont si clairement démontré cette concordance que personne n'ose plus la mettre en doute. M. Hosack dit, avec raison, que, si deux *reporters* bien exercés avaient fixé par écrit les entretiens sur place, leurs narrations ne pourraient pas se ressembler davantage[2]. Et toutefois la chose est encore plus complexe. Crawford n'a pas entendu directement les paroles échangées confidentiellement entre la reine et son époux, mais celui-ci les lui a communiquées ultérieurement. Elles lui sont donc parvenues par un intermédiaire, et pourtant sa déposition

1. Non pas à quatre reprises, comme dit M. Bekker, p. 372.
2. T. I, p. 197, note.

est en majeure partie littéralement identique aux phrases que l'on prétend écrites par Marie immédiatement après la conversation. C'est impossible. Nous sommes donc en présence de l'alternative que voici : ou Crawford a copié la deuxième lettre de Glasgow, ou cette lettre a été fabriquée sur la déposition de Crawford.

Il n'y a que MM. Gædeke et Sepp qui considèrent cette lettre comme étant l'original. Le premier se contente d'énoncer son opinion sans l'asseoir sur aucune preuve[1]. Le second cite pour cette supposition cinq arguments[2], dont trois seulement possèdent une valeur objective :

1° Dans la déposition de Crawford, on trouve plusieurs passages compromettants pour Marie, qui auraient été omis dans la lettre contrairement au but du faussaire; mais tout s'explique si nous croyons à ses amplifications, ajoutées par Crawford au texte original de la missive.

Nous répondrons :

Le premier passage mentionné par M. Sepp : « Je répondis [à la reine] que je connaissais assez bien Sa Seigneurie [Lennox] pour savoir qu'Elle ne désirait rien plus ardemment que de voir les secrets de cœur de toute créature écrits sur sa figure, » contient une attaque tellement audacieuse contre la souveraine qu'elle parut invraisemblable au faussaire et que conséquemment il l'a omise. Le deuxième passage, se trouvant dans la déposition et non pas dans la lettre : « Car il [Darnley] n'avait rien pour vivre, ni pour lui-même ni pour ses serviteurs, et il ne croyait pas en devoir parler, voyant qu'elle [Marie] le savait aussi bien que lui, » est évidemment une phrase de Crawford, destinée à expliquer les paroles échangées entre son maître et la reine. Puisque la lettre de Glasgow ne rend compte que de cette conversation même, elle ne peut point mentionner une telle addition du serviteur. Nous aurons à dire la même chose de la quatrième phrase : « Car elle trouvait toujours quelque prétexte pour le quitter pour son propre logis et ne voulait jamais rester auprès de lui au delà de deux heures à la fois. » Le troisième passage en

1. *Maria Stuart*, p. 391. — Cet auteur avoue, dans la *Histor. Zeitschr.*, t. L, p. 111 ss., « qu'il y a ici une certaine difficulté et que l'on se trouve en présence d'une énigme qui n'est pas encore résolue. » Toutefois il répète l'argument que l'on n'aurait pas pu soumettre aux commissaires anglais une falsification évidente; nous en avons déjà fait justice plusieurs fois.

2. *Tagebuch der M. St.*, part. 2, p. 19.

question, qui accuse Marie d'être l'auteur de la conspiration de Craigmillar, a semblé trop absurde aux rédacteurs de la lettre, attendu que, immédiatement après, Crawford avoue qu'elle avait refusé de signer l'acte de la conjuration. C'est plutôt un argument pour l'origine postérieure de la deuxième lettre que le fait de l'omission d'un tel non-sens. Le reste des passages se trouvant exclusivement chez Crawford est sans importance quelconque. Si M. Cardauns avait plus mûrement réfléchi à ces faits, il n'aurait pas eu pour les arguments de M. Sepp une considération[1] qu'ils ne méritent guère.

2° M. Sepp prétend que les courtes notes de la deuxième lettre de Glasgow ont dû être composées avant la déposition de Crawford, parce que celle-ci suivait exactement le même ordre. Malheureusement, il n'en est rien. Déjà, la deuxième note : « Le discours de sir James Hamilton, » n'a pas de parallèle dans la déposition. De même de la troisième et de la quatrième. Ce n'est que la cinquième : « Les discours que lui [Darnley] et moi avions ensemble, » qui peut se rapporter vaguement à Crawford. Les sixième et septième : « Du désir qu'il a de me plaire et de son repentir, » « De l'explication de sa lettre, » sont chez Crawford en sens inverse. La huitième note se trouve chez lui, mais point la neuvième. La dixième (lady Reres) s'y rencontre, mais non pas les cinq dernières. Donc Crawford n'a pas suivi les notes de la deuxième lettre de Glasgow.

3° Au lieu de raconter tout au long les réponses de Marie, Crawford glisse sur elles avec quelques paroles vagues et évasives, pour exposer diffusément les discours amoureux de Darnley, qui pourtant étaient sans valeur pour les accusateurs de la reine.

Mais ceci est précisément un argument en faveur de l'originalité de la déposition. Que l'on se rappelle qu'elle ne veut que relater l'entretien que Darnley a eu avec le vassal de son père. Dans ces conditions, il est naturel que le roi se souvienne bien mieux de ses propres épanchements, auxquels sans doute il avait souvent réfléchi auparavant sur son lit de douleur, que des répliques de Marie, et qu'il ait insisté beaucoup plus sur eux, avec cette pointe de vanité commune à tout le monde. Si la déposition de Crawford avait été altérée d'après la lettre de Glasgow,

1. *Der Sturz M. St.'s*, p. 68, note 136.

il aurait certes développé davantage les paroles de Marie, de manière à la compromettre autant que possible[1].

Mais nous possédons un témoignage qui suffirait tout seul à décider la question et à nous éclairer, en même temps, sur la manière dont les lettres de la cassette ont été composées. Le 11 juin 1568, le comte Lennox et Jean Wood, secrétaire de Murray, écrivirent à plusieurs serviteurs du comte, tels que Robert Cunningham, Jean Stewart et surtout Thomas Crawford, pour leur demander, en vue des conférences de York, « de rechercher, de toutes manières, de nouveaux chefs d'accusation contre la reine[2]. » On leur recommanda « d'avoir surtout égard à l'époque de son arrivée à Glasgow ; à la société dont elle y était entourée ; à l'entretien que Crawford avait eu avec elle lors de son arrivée dans la ville; au temps qu'elle y passa avec le roi; au genre de ses causeries avec celui-ci ; enfin de remarquer si elle avait l'habitude d'envoyer des messagers à Édimbourg, et par qui ; et quelles femmes étaient en sa compagnie, » etc. Nous ne savons point si Cunningham et Stewart ont répondu. En tout cas, leur témoignage ne peut pas avoir chargé Marie, car il n'en est plus question. La déposition écrite de Crawford, au contraire, nous est conservée.

1. M. Sepp revient sur le même sujet dans son second essai : *Maria Stuart und ihre Anklaeger* (Munich, 1884, Préface, note 1). Il n'y développe qu'un argument nouveau en faveur de son opinion : c'est que Crawford seul emploie les mots « s'ils ne le surprenaient pas en dormant, » ce qui serait une allusion à l'attentat du 10 février 1567. Mais il nous paraît bien peu naturel de trouver une telle allusion dans ces simples paroles; du reste, après l'assassinat, l'imagination de Crawford, en s'occupant continuellement de cet événement tragique, pouvait facilement changer en pressentiment sinistre quelques mots de Darnley dits sans intention. — M. Sepp insiste encore sur la prétendue « recherche de Crawford de réunir, d'une façon souvent absurde, en un ensemble unique, ce qui avait été dit dans le courant de plusieurs soirées. » Le contraire est vrai. Les époux ont eu une seule fois une explication approfondie. C'est bien plus naturel que la manière dont les faussaires de la 2e lettre de Glasgow ont divisé cet entretien en trois reprises avec des redites banales et des additions insipides. Il est presque comique de voir M. Sepp déclarer « avoir, par ces arguments, réfuté l'avis de M. Cardauns, » tandis qu'il n'a pas même essayé de détruire les raisons importantes alléguées par son contradicteur en faveur de l'originalité de la déposition de Crawford. M. Sepp, au contraire, jongle encore une fois avec la prétendue conformité de la déposition de Crawford avec les courtes notes de Glasgow, en se servant de nombreux points (.....) et autres omissions. Il est évident qu'en mutilant à plaisir les textes, on pourra prouver tout ce que l'on voudra.

2. Hosack, t. I, p. 199 ss.

Si les adversaires de la reine d'Écosse possédaient alors depuis un an les lettres de la cassette, qui donnaient sur tous les points mentionnés dans la circulaire les éclaircissements les plus détaillés, pourquoi ces questions absolument superflues? Il ne peut y avoir qu'une seule réponse : c'est que les lettres n'existaient pas encore et qu'on voulait les composer sur les communications des serviteurs de Lennox. En effet, la deuxième lettre de Glasgow, de beaucoup la plus importante et la seule détaillée de la collection, est entièrement forgée d'après le témoignage de Crawford. Nous comprenons maintenant pourquoi Murray fit d'abord à de Silva un abrégé de cette lettre tout différent du contenu qu'elle eut plus tard. Après avoir obtenu les indications authentiques de Crawford, on a renoncé à la première version pour la remplacer par une autre, définitive, celle que nous avons devant nous. La déposition de Crawford est évidemment la réponse à la lettre de son patron et faite à une époque où il lui était de toute façon impossible de connaître les lettres de la cassette, livrées pour la première fois à une publicité fort restreinte à la fin de 1568.

Il est vrai que nous savons trop peu du caractère de Crawford pour en tirer des conclusions favorables ou défavorables à la sincérité de sa déposition, confirmée, du reste, par serment. Cependant, elle ne laisse pas que de nous prédisposer en sa faveur. Il n'aimait pas la reine, et il la croyait coupable, comme nous l'avons vu (p. 43 s.). Il était exhorté par son propre patron à déposer des circonstances aggravantes contre cette princesse, prisonnière en Angleterre et conséquemment incapable de lui inspirer des craintes. Il savait que son maître haïssait Marie et désirait la perdre. Toutefois il ne dit rien qui puisse directement l'accuser d'avoir pris part au crime de Kirk-of-Field. Il raconte simplement et sincèrement, mot pour mot, ce que Darnley lui avait narré après son entretien avec la reine. Un menteur, capable de copier dans des lettres étrangères les choses qu'il prétendait avoir vues et entendues lui-même, aurait sans doute affirmé l'existence de faits bien plus graves, pour renchérir sur ses propres convictions et pour complaire à son seigneur. Il n'est pas moins caractéristique pour l'honnêteté et l'équité de Crawford qu'il ne répond nullement aux questions captieuses qu'on lui a posées, mais que, sans égard pour elles, il raconte seulement ce qu'il sait de source authentique. Personne n'hésitera à faire son choix entre un tel homme et le comte de Morton; ce Morton, qui changeait

de parti tous les six mois, qui avait pris une part active aux meurtres de Riccio et de Darnley et qui se posait alors en vengeur du malheureux roi contre Bothwell et Marie, qui plus tard, pour de vil argent, livra son bienfaiteur Northumberland à la vengeance sanglante d'Élisabeth ! Non, ce n'est pas Crawford, l'homme véridique, simple et honnête, c'est Morton, le détenteur des *lettres de la cassette*, qui est le faussaire.

Comme bien d'autres avant eux, MM. Bresslau et Cardauns se décident pour l'originalité de la déposition de Crawford[1]. M. Cardauns fait encore ressortir quelques altérations des paroles de Crawford dans la deuxième lettre de Glasgow, changements qui ne s'expliquent que si la lettre est la contrefaçon de la déposition, et non pas dans le cas opposé. Il continue : « Tandis que selon la lettre il y aurait eu plusieurs entretiens entre Marie et son époux, nous trouvons chez Crawford presque exactement la même matière comme appartenant à une seule causerie bien enchaînée. Même plusieurs parties de phrases, qui chez celui-ci sont réunies à leur juste place dans une pensée nette et claire, sont, dans la lettre, dispersées en différents endroits. Est-il croyable que Crawford ait copié à peu près littéralement une partie de la conversation, mais employé le reste pour faire un extrait, dans lequel les grossières fautes de style et de logique de l'épître ont disparu ? Les rapports entre les deux documents ne s'expliquent-ils pas plus facilement par la supposition qu'un faussaire a décomposé et délayé les dépositions de Crawford et a fait de leurs différents éléments la base des diverses parties de son misérable gâchis? »

De notre part, ajoutons une autre considération. Le dernier alinéa de la déposition de Crawford ne se retrouve pas dans la lettre. Le voici : « En outre, le roi me demanda à cette époque ce que je pensais de son voyage. Je répondis qu'il ne me plaisait pas, parce qu'elle l'emmenait à Craigmillar. Car, si elle désirait l'avoir avec elle ou jouir de sa société, elle l'aurait conduit à sa propre maison, à Édimbourg, où elle aurait pu le fréquenter plus facilement qu'en faisant un voyage de deux milles de la ville à la maison d'un *gentleman*. Pour cette cause, j'étais d'avis qu'elle l'emmenait plutôt en prisonnier qu'en mari. Il répondit que lui-même ne pensait pas bien différemment et qu'en effet il avait peur,

1. *Histor. Taschenb.*, p. 62-65. — *Der Sturz Maria Stuart's*, p. 67-71.

mais qu'il se fiait du tout à sa promesse; qu'il voulait aller avec elle malgré tout et se livrer complètement en son pouvoir, même si elle lui coupait la gorge; que, enfin, il priait Dieu d'être juge entre eux. » L'on sait que Darnley refusa toutefois de séjourner à Craigmillar et se rendit à Édimbourg[1].

Ce passage contient évidemment un dialogue entre le roi et Crawford; voilà pourquoi il ne pouvait pas figurer dans la deuxième lettre de Glasgow et y a été omis. Mais, d'autre part, si Crawford avait emprunté sa déposition à la lettre de Glasgow, pourquoi aurait-il intercalé ce passage? Surtout que celui-ci exclut toute idée d'une préparation un peu longue du meurtre dans la maison de Kirk-of-Field par Bothwell ou par Marie, tandis que le *Journal* de Murray, présenté aux commissaires anglais en même temps que la déposition de Crawford, affirme cette préparation de la manière la plus positive.

Nous pouvons donc conclure avec une entière sécurité : *Que la deuxième lettre de Glasgow est empruntée, pour la plus grande partie, de la déposition de Crawford, qu'en conséquence elle y est postérieure, c'est-à-dire que c'est un faux.*

Après ces preuves *extérieures* incontestables de sa non authenticité, faut-il en relever encore des signes *intérieurs?*

En premier lieu, comment les longs rapports sur les conversations de Darnley et de Marie pouvaient-ils intéresser Bothwell, dans ces moments décisifs, où chaque heure était précieuse? Ce qu'il lui fallait, c'était des données précises sur les intentions de la reine et de son mari quant au voyage vers la capitale, telles qu'elles sont contenues dans la première lettre, bien mieux rédigée sans doute. Mais la seconde n'en dit pas mot[2]. Quel babillage sans fin sur des choses insignifiantes, quelles redites interminables et digressions fastidieuses, bien que Marie s'exhorte elle-même six fois à être brève et laisse cinq fois, même sur des points d'une importance secondaire, la narration plus détaillée à son messager. Toute la deuxième partie de la lettre consiste en

1. Thomas Nelson, serviteur personnel de Darnley, déposa (Malcolm Laing, t. II, p. 292) : « The deponar remembris it was devysit in Glasgow, that the King suld haif lyne first at Craigmillare : but because *he had na will thairof*, the purpois was alterit, and conclusion takin, that he sald ly besyde the Kirk of Feild. »

2. Il est inconcevable que Malcolm Laing ait pu dire de cette lettre (t. I, p. 329) : « Nothing is explained of which Bothwell was informed, nothing omitted of which he required information. »

un verbiage vide de tout fond. Trois fois Bothwell doit résoudre une énigme, quatre fois Darnley déclare aimer tous les lords, du moins ceux qui sont chers à Marie. Et puis quel cynisme effronté, qui a fait dire à une femme d'esprit, M^me^ de Kéralio, que cette lettre ne pouvait être écrite que par un homme! Nous avons déjà parlé de l'histoire scandaleuse de lord Livingstone, racontée par la reine à son prétendu amant. L'impudence de Marie serait d'autant plus énorme que le lord était le frère d'une de ses demoiselles d'honneur, une de ses « quatre Marie. » Avec un plaisir manifeste, l'auteur de l'épître revient toujours sur le désir de Darnley de partager la couche de sa femme, ce qu'elle promet à différentes reprises. Et tout cela une femme, une princesse l'écrira à l'homme qu'elle adore passionnément! Elle lui aurait adressé une lettre rédigée dans des termes dont une fille d'étable rougirait, et contenant des choses qu'une fille de joie cèlerait à son amant de cœur! Et, tandis qu'ordinairement les femmes de cette espèce sont du moins compatissantes et point méchantes, la Marie Stuart de la deuxième lettre de Glasgow est un être d'une scélératesse diabolique, qui ne commet pas seulement un crime terrible, mais qui aussi le prépare avec plaisir, en se moquant cruellement de sa future victime. Elle compare joyeusement son propre cœur de diamant au cœur de cire de Darnley. Elle jubile du saignement de nez de Lennox comme d'un présage comique du meurtre imminent de son fils. Elle se glorifie de son art d'attirer dans la mort son époux trop confiant : « N'avez-vous pas envie de rire, en me voyant si bien mentir? »

La gaucherie du style, la faiblesse de la composition sont dignes de la brutalité et de la férocité du fond. Nous possédons pourtant des centaines de lettres authentiques de Marie, toutes écrites correctement et même avec élégance; nous savons qu'elle était connue comme une des princesses les mieux instruites de l'Europe. Ses poésies la placent au nombre des premiers écrivains de la France d'alors. Il est impossible qu'elle soit coupable d'un crime littéraire tel que la deuxième lettre de Glasgow.

En conséquence, *les indices intérieurs nous mènent à la même conclusion que les preuves extérieures : cette lettre est un faux*. Il serait inutile aujourd'hui de rechercher si elle se fonde sur une base authentique quelconque[1].

1. Un essai de ce genre, entrepris par M. Gerdes (*Gesch. der Kœnigin*

Passons aux trois lettres de Glasgow qui nous restent encore (nos 3, 4 et 5). Elles sont insignifiantes, épîtres d'amour sans date, sans lieu ni signature, adressées à un anonyme. Il n'y a qu'une seule indication qui puisse désigner Bothwell comme destinataire. La troisième lettre, comme la première, parle de Paris en qualité de messager entre les deux correspondants. Cependant, comme l'ancien valet de Bothwell était depuis quelque temps déjà au service de la reine[1], celle-ci pouvait l'envoyer également à n'importe quel autre. Du reste, les faussaires qui ont forgé toute la deuxième lettre pouvaient très bien avoir interpolé les mots *par Paris*. Abstraction faite de ces deux termes, les lettres pourraient aussi bien ou plutôt mieux encore être adressées à Darnley pendant l'époque écoulée entre son union secrète avec la reine à Stirling[2] et le mariage public à Édimbourg, c'est-à-dire d'avril au 29 juillet 1565[3].

N'attachons pas, du reste, trop d'importance à cette hypothèse, quelque vraisemblable qu'elle soit. L'essentiel, c'est que

*Maria St.* Gotha, 1885), a entièrement échoué. Rien n'est plus arbitraire que les tours de force qu'il exécute avec cette malheureuse missive (p. 414 ss.).

1. Laing, t. II, p. 297.

2. Nous aurons à parler de cet événement dans la 3e partie de notre travail.

3. M. Hosack a déjà défendu cette thèse, et, à cette occasion, il cite à titre de preuve un passage de la 3e lettre de Glasgow (t. I, p. 225) : « Reseves la donc en aussi bonne part, comme avecques extreme joye jay fait vostre mariage qui jusques à celui de nos corps en public ne sortira de mon sein comme merque de tout ce que jay ou jespere ni desire de felicite dans ce monde. » Selon l'explication naturelle, Marie parle ici d'un mariage secret qui serait bientôt suivi de l'union officielle avec la consommation du mariage ; jusqu'à ce moment désiré, le souvenir de la cérémonie première ne disparaîtra pas du cœur de l'écrivain comme marque et promesse de la félicité future. En vain, M. Bresslau (*Histor. Taschenb.*, p. 45) cherche-t-il à combattre cette interprétation en ne concédant au terme *marque* qu'une signification physique, corporelle; *marque* peut s'employer, au contraire, au figuré pour *signe, témoignage, preuve* (marque de bonheur, marque de malheur, etc.), — ce dont on trouvera une foule d'exemples dans le Dictionnaire de Littré. — Plus loin, M. Bresslau affirme que *mariage*, de même que *alliance*, pouvait également signifier une *bague*. Mais c'est une pure supposition en faveur de laquelle il ne peut produire ni preuve ni exemple. *Mariage*, au sens le plus large, ne peut être que la *dot*, mais jamais l'anneau de fiançailles ou de mariage. Il serait impossible, du reste, que l'auteur de la lettre, si elle avait pris *mariage* dans le sens d'*anneau*, eût immédiatement continué en parlant de *celui* (c'est-à-dire mariage) *de nos corps*. — Si le texte écossais est l'original, comme nous espérons l'avoir démontré, la chose est encore moins douteuse; car ce texte se sert également du terme *mariage*, qui, en anglais et en écossais, signifie exclusivement *union matrimoniale* et jamais *bague*.

Marie ne peut pas avoir écrit ces trois lettres de Glasgow à Bothwell. Ne séjournant que quatre ou plutôt, en réalité, deux jours dans cette ville, placée sous la surveillance continuelle de la famille de Lennox, qui lui était hostile, pourquoi y aurait-elle rédigé au moins quatre lettres, — j'élimine la deuxième, — à Bothwell qu'elle était sûre de retrouver à Édimbourg? Tout messager ne devait-il pas augmenter énormément le danger de la découverte de ses relations criminelles avec Bothwell et de leur dessein meurtrier? C'est de la pure extravagance. En effet, sauf un seul *prétendu* message de Paris, dont nous aurons à nous occuper plus tard, les adversaires de Marie n'ont pas pu trouver, malgré tous leurs efforts, le moindre témoignage d'un commerce entre elle et Bothwell pendant le séjour de la reine à Glasgow.

La quatrième lettre commence ainsi : « J'ay veillé plus tard là hault que je n'eusse fait, si ce n'eust esté pour tirer ce que ce porteur vous dira. Je luy ay promise de luy mener demain. Si vous le trouves bon, mettes y ordre. » Et un peu plus loin : « Mandes moy demain comme vous seres porté à bon heur. » Elle a promis à Darnley de l'emmener le lendemain. Puisque son départ eut lieu le 27, cette lettre était écrite la veille, très tard dans la soirée. Elle ne fut donc expédiée que le 27, le matin, c'est-à-dire au même moment où la reine partait également; cependant elle demande encore des instructions à Bothwell, éloigné de 150 kilomètres, à Liddesdale : un contre sens évident! D'autant plus qu'elle savait qu'elle rencontrerait Bothwell le 29 à Édimbourg; de sorte qu'elle attendait par son messager une réponse encore le 27 ou le 28, au milieu de son voyage, — ce qui était matériellement impossible, vu la distance qui sépare Liddesdale de Glasgow[1].

La cinquième lettre nous montre une correspondance régulière établie entre son auteur et le destinataire. Celui-ci vient de se plaindre, par sa dernière missive, de la conduite d'une femme de chambre de sa correspondante[2], qui lui réplique pleine de chagrin

1. M. H. Gerdes change et mutile cette lettre de façon à en faire une épître adressée par Darnley à Marie le 26 janvier 1567. Une telle jonglerie n'a plus le droit d'être jugée sérieusement.

2. Il n'importe guère de décider si la note dorsale du scribe anglais : *Anente the despeche of Margarett Carwood quhilk was before hir mariage* est fondée ou non. (Je cite d'après l'original, *Record Office, Mary Qu. of Scots*, 1565, oct.-déc., n° 63. Bresslau en fait : « Anent the despeche of Margaret Carwood quhilk was before hir marriage. » On voit que le texte de M. Bresslau n'est point littéralement exact.)

et d'inquiétude : « Et si vous ne me mandes *ce soir* ce que volles que j'en faise, etc. » Soumettre ces paroles au lecteur, c'est le convaincre de l'impossibilité que la lettre émane réellement de la reine d'Écosse durant son séjour à Glasgow. Peut-on d'ailleurs supposer que, dans ces moments si décisifs, si émouvants, Marie aurait correspondu avec Bothwell sur les sottises d'une servante? Pour la cinquième lettre, comme pour la troisième et la quatrième, nous arrivons à la conclusion : *ou elles sont adressées à un autre que Bothwell, ou elles sont l'œuvre d'un faussaire maladroit*, qui écrivait d'une manière aussi vague pour n'être pas convaincu de mensonge par des faits notoires. Le texte original de ces missives était en écossais et non en français[1].

Nous avons encore à parler des trois dernières *lettres de la cassette*, nos 6, 7 et 8. On affirme qu'elles ont été écrites à Stirling et que Marie les a adressées à Bothwell; cependant elles ne portent non plus ni date, ni indication du lieu, ni signature. Nous comprendrons la raison pour laquelle on y a omis la date, lorsque nous nous serons rendu compte de la situation d'où elles sont censées émaner.

Le 19 avril 1567, les lords avaient signé, dans la taverne d'Ainslie, le *bond* qui exhortait Marie à épouser Bothwell. Elle

1. M. Kervyn de Lettenhove a entrepris de prouver (*Bulletin de l'Académie de Belgique*, t. XXXIV [1872], p. 102 ss.) que les lettres nos 4 et 5 ont été rédigées d'abord en écossais et traduites après en français. Sans pouvoir accepter tout ce que le savant académicien propose, je trouve son argumentation absolument convaincante dans la plupart des endroits. Prenons, par exemple, le commencement de la 4e lettre. Le texte écossais : *To draw sum thing out of him quhilk this bearer will shaw zow*, est très clair; il s'agit évidemment de secrets que Marie voulait arracher à quelqu'un pour les communiquer à son correspondant. Le texte français, au contraire, comme nous l'avons cité p. 51, ne donne pas un sens net et facile à comprendre, et n'est évidemment qu'une traduction littérale et fort malhabile du texte écossais. Un peu plus loin nous lisons :

| ÉCOSSAIS : | FRANÇAIS : |
|---|---|
| Ze commandit me nouther to write, nor send unto zow. | Vous ne m'aviés recommandé de vous envoier ni escrire. |

Encore une fois, l'écossais seul donne le sens véritable; aucun traducteur n'aurait pu le reconstruire, s'il avait eu devant lui le texte français. Mais on comprend très bien comment le français a été mal rédigé d'après l'écossais. Cette remarque est également vraie pour un troisième passage :

| ÉCOSSAIS : | FRANÇAIS : |
|---|---|
| I sall never dispair of it and prayis zow, according to zour promeis, to discharge zour hart unto me. | Je n'en désespereray jamais, tant que selon votre promesse vous m'en deschargerez vostre cueur. |

n'y avait donné aucune réponse. Le 21, elle se rendit d'Édimbourg à Stirling pour voir son enfant. Entre les deux villes, la distance est d'au moins 60 kilomètres; elle ne peut donc être arrivée que dans la soirée du 21. Le 23, elle repart à cheval et vient jusqu'à Linlithgow, lieu de sa naissance, où elle passe la nuit. Linlithgow est séparé de Stirling par une distance de 34 kilomètres; et, au milieu du voyage, la reine avait été prise de douleurs subites qui l'avaient forcée de se reposer assez longtemps dans une cabane[1]. Elle mit donc tant de temps à terminer sa route qu'elle dut avoir quitté Stirling encore le *matin* du 23. Le 24, entre Linlithgow et Édimbourg, eut lieu le fameux enlèvement de la princesse par Bothwell, au pont d'Almond. Si les lettres sont authentiques, tout était convenu d'avance entre la reine et son amant pendant le séjour de Marie à Stirling. Ce séjour n'a pas même duré un jour et demi, comme on l'a toujours dit, mais seulement un jour. Et, dans un temps si court, Marie est censée avoir écrit trois lettres à Bothwell, coup sur coup, pour lui conseiller l'enlèvement qui devait avoir lieu le lendemain même! On se demande en vain pourquoi elle n'en serait pas convenue auparavant, pendant les longues semaines qu'ils avaient passées ensemble à Édimbourg, pourquoi elle aurait attendu l'occasion d'un voyage rapide, si peu commode pour de telles négociations. Pourquoi tout à coup devient-elle si impatiente? Évidemment pour livrer à ses adversaires des documents accablants pour elle! Afin de cacher ces faits improbables, les faussaires ont prudemment omis les dates, qui auraient révélé de suite leurs turpitudes. La teneur de ces lettres, d'ailleurs, n'est pas plus vraisemblable que les circonstances dans lesquelles on prétend qu'elles aient été rédigées.

La première missive de Stirling (n° 6) commence par ces mots : « Vous m'aviez promise que resouldries tout et que me *manderies tous les jours* ce que j'aurois à faire. » Rappelons-nous que Marie ne reste à Stirling qu'un seul jour; elle part le second dans la matinée, et elle aurait pu se plaindre de n'avoir pas reçu *tous les jours* des lettres de Bothwell! Puisqu'elle demande encore une réponse de la part de son amant avant son départ, l'épître est du 22, le matin; elle avait quitté Bothwell le 21;

1. Buchanan, *Rerum Scoticarum historiae*, lib. XVIII, cap. 27. — Cet auteur affirme d'ailleurs que Marie était déjà convenue avec Bothwell de l'endroit et de la manière de son enlèvement avant son départ d'Edimbourg.

combien de jours celui-ci lui aurait-il donc pu écrire? Tout au plus une seule fois, le 21, dans la soirée. Le contresens est patent[1]. Vers la fin de la lettre, Marie écrit : « Vous prometties bien autre chose. Mais l'absence peult sur vous. » Or elle n'est séparée de lui que depuis 24 heures; le messager aurait mis au moins huit heures; le fait qu'elle est restée seize heures sans recevoir de ses nouvelles lui inspire la douloureuse conviction que la séparation l'a déjà changé! Rarement on aura demandé aux lecteurs de croire à des choses plus absurdes.

La deuxième lettre de Stirling (n° 7 de toute la série) est pour ainsi dire une reproduction de la première. Ce que nous venons de dire de celle-ci s'applique également à l'autre. En outre, elle contient une nouvelle impossibilité relevée déjà par M. Hosack (t. I, p. 312) : la reine conseille à Bothwell de captiver Lethington par d'aimables paroles; et pourtant le secrétaire d'État ne se trouvait point alors à Édimbourg, mais avait accompagné Marie à Stirling. On a objecté, il est vrai, que la reine ne recommandait point à Bothwell de se concilier *tout de suite* les bonnes grâces de Lethington[2]. Mais, comme l'enlèvement devait avoir lieu le lendemain et que toute la lettre s'y rapporte, il est évident que, d'après l'intention de l'auteur de l'épître, le secrétaire devait être gagné en vue de l'enlèvement, c'est-à-dire immédiatement. Aucune herméneutique forcée et artificielle, destinée à sauver ce qui est cependant impossible à sauver, ne pourra nous donner le change à ce sujet.

La troisième lettre de Stirling (n° 8) conseille à Bothwell d'amener une force armée considérable, parce que les lords non initiés au secret qui étaient avec elle, ainsi que son propre beau-frère Huntly, auquel on ne pouvait pas se fier, étaient accompagnés de plus de trois cents hommes. Mais ici le faussaire a le malheur de nommer le comte Huntly *votre ancien beau-frère* (*your brother-in-law that was*), tandis qu'à cette époque même les préparatifs du divorce entre la sœur de Huntly, Jeanne Gordon, et Bothwell n'étaient pas encore commencés. On voit clairement que la lettre a été écrite *après coup* par quelqu'un

1. M. Bresslau ne se donne pas la peine de toucher seulement à ces objections. Il épluche le texte français de la 6e lettre pour y trouver quelques ressemblances toutes naturelles avec d'autres lettres de Marie, et croit ainsi avoir résolu le problème.

2. Bresslau, *Hist. Taschenb.*, p. 72.

qui ignorait ou qui avait oublié ces détails. Tellement il est vrai que tout faussaire, à la fin, se trahit lui-même[1].

Donc, pour conclure : *Chacune des lettres de Stirling porte le cachet d'une falsification postérieure, tandis que leur rédaction par Marie, à cette époque, est entièrement impossible.*

Nous sommes arrivé ainsi à la fin de notre tâche en ce qui concerne les *lettres de la cassette.*

Dans un ouvrage antérieur, j'avais dit[2] : « Puisque M. Bresslau a prouvé la fausseté d'une de ces lettres, la plus importante et la plus compromettante pour Marie (n° 2), il est de son devoir d'apporter des arguments positifs pour l'authenticité des autres, s'il veut la maintenir. Mais, dans le cas où il ne serait pas à même de fournir ces preuves, il faudra conclure que ceux qui avaient inventé cette lettre étaient capables d'inventer également les autres, surtout en tenant compte de l'étrange mise en scène de la découverte et du but dans lequel on la produisait. » M. Cardauns est du même avis : « Qui pourrait se porter garant que les gredins qui ont falsifié la lettre n° 2 de la manière la plus éhontée eussent laissé sans aucune altération les n^os 1 et 3 à 8[3]? »

Tout homme impartial partagera notre opinion. Mais M. Bresslau[4] a insisté sur le fait que l'on n'avait réussi à prouver que la falsification d'une seule lettre pour affirmer que, si quelqu'un présentait un faux, on n'avait pas encore le droit de supposer que tous les documents produits par le même individu étaient également altérés. Il impose donc à ses adversaires l'obligation de prouver la fourberie dans chacun des cas.

Ce système serait peut-être admissible si celui qui avait produit le document altéré ou controuvé avait agi de bonne foi. Mais ici il n'en est pas ainsi : ceux qui présentaient la deuxième lettre de Glasgow en connaissaient pertinemment le caractère mensonger pour une excellente raison, c'est qu'eux-mêmes l'avaient fait

1. M. Bresslau veut nous persuader (*l. c.*) « que le divorce étant déjà fermement résolu par Marie et son amant, elle a pu parler très bien à Bothwell de son *ancien* beau-frère. » C'est là une subtilité peu digne d'un historien impartial.

2. *Geschichte Westeuropas zur Zeit Philipps II*, etc. (Berlin, 1882), 2^e part., p. 201.

3. *Der Sturz M. St.*, p. 72. — Comparez : Sepp, *Die Kassettenbriefe*, p. 18 ; Oncken, *Giessener Studien*, III, 90.

4. *Histor. Zeitschr.*, t. LII, p. 298.

fabriquer. Dans de telles circonstances, il n'est pas un juge qui ne soupçonnera gravement l'authenticité des autres documents présentés par les mêmes faussaires et qui n'acquittera point l'accusé contre lequel on les aurait produits. L'historien, du moins, suspendra son jugement.

Mais, dans notre cas, la situation est encore tout autre. Nous avons prouvé que la narration, publiée par Morton et ses amis, de la prise de la cassette est controuvée; qu'il y a des contradictions insolubles quant à la forme et au fond des lettres prétendument originales, telles qu'on les a produites à différentes époques; qu'on ne les a montrées qu'à un moment où il n'était plus possible de réfuter le mythe de leur découverte; que leur authenticité n'a jamais été définitivement reconnue, malgré les épreuves réitérées auxquelles les adversaires mêmes de Marie les ont soumises; que ceux qui les ont propagées sont convaincus de mensonges et de faux (*Livre des articles*, *Diary*).

Après de tels résultats, une forte présomption, qui confine à la certitude, s'élève déjà contre l'authenticité de chacune des lettres. Ce n'est pas tout. La première est encore en contradiction manifeste avec la date authentique de l'arrivée de Marie à Glasgow. Les troisième, quatrième et cinquième ne cadrent point avec la durée du séjour que la reine y fit, et les sixième, septième et huitième ne s'accordent pas mieux avec son court arrêt à Stirling. Après une séparation de quelques heures, la sixième exprime la plainte que Bothwell n'écrit pas *tous* les jours, et qu'il change de sentiments pendant l'absence de Marie. La septième affirme que Lethington était à Édimbourg, tandis qu'en réalité il était auprès de la reine même, à Stirling; la huitième appelle Huntly *l'ancien* beau-frère de Bothwell, dont il était encore le véritable beau-frère. Nous n'avons plus un mot à perdre sur la deuxième lettre. La fausseté de chacune des *lettres de la cassette* a été prouvée d'une manière incontestable[1].

1. Pour les sauver, M. Bresslau fournit une preuve indirecte, *Hist. Zeitschr.*, t. LII, p. 270 ss. Il y démontre, en effet, que les lettres de Marie Stuart à Babington, écrites en 1586, sont authentiques, bien qu'elle l'ait toujours nié. Cependant cette argumentation n'est d'aucune valeur pour notre cause; car, p. 275, il reconnaît lui-même et explique que la disparition des originaux de la correspondance avec Babington n'éveille pas de soupçons contre ceux qui la produisaient, tandis que — c'est M. Bresslau qui parle (!) — *le contraire est vrai dans le cas des lettres de la cassette.*

On s'est demandé avec raison[1] pourquoi nous ne connaissons pas d'autres épîtres échangées entre la reine et Bothwell, à des époques bien plus propices à la correspondance, lorsque le comte était absent de la cour pendant de longues semaines? Pourquoi il n'y a de lettres que de Glasgow et de Stirling, où la séparation n'était que de quelques jours? Pourquoi il n'existe aucune réplique de Bothwell? La réponse n'est pas difficile, c'est que l'on voulait perdre la reine en prouvant sa participation active au meurtre de son mari et à son propre enlèvement. Voilà pourquoi l'on dépeint Bothwell, dans les missives de Glasgow aussi bien que dans celles de Stirling, comme absolument indécis. La reine l'en blâme sans cesse. C'est elle qui l'excite au crime, avec une impatience meurtrière, par des épîtres se succédant coup sur coup. C'est elle qui lui demande de se résoudre vite et d'agir sans retard. C'est elle qui lui propose d'empoisonner son mari. Elle montre un fol amour en même temps qu'une dépravation hideuse. Il y a évidemment de la méthode dans la fabrication de ces pseudo-documents, tous tendant vers le même but. Des lettres de Marie appartenant à une autre époque ou des lettres de Bothwell, on n'en avait nullement besoin pour prouver les deux points cardinaux de l'accusation.

Ce faux n'est pas moins palpable que ses causes, ses fins et les personnes qui l'ont commis.

Ces mêmes individus sont convaincus de crimes semblables, de leur propre aveu. Lorsque, en 1581, la faction anglaise en Écosse, sous le comte Morton, voulait renverser le jeune comte Lennox, qui penchait plutôt du côté de Marie, l'envoyé anglais à Édimbourg, Randolph, produisit des lettres que l'évêque de Ross aurait écrites à Lennox. Or, le prédécesseur de Randolph, sir Robert Bowes, certifie à Cecil que ces lettres ont été forgées par Archibald Douglas, vassal et âme damnée de Morton, qui avait également joué un rôle important dans l'assassinat de Darnley. Un autre vassal de Morton, Douglas de Wittingham, a avoué en justice cette confection impudente[2]. Ce sont évidemment les mêmes personnages qui ont travaillé aux *lettres de la cassette*[3].

Martin PHILIPPSON.

1. Bekker, p. 376.
2. Hosack, t. II, p. 217 ss., 550, 553.
3. Nous ne mentionnons qu'à titre de curiosité les essais de faire des *lettres de la cassette*, soit un *Journal* de Marie Stuart (M. Sepp), soit une série de

## APPENDICE.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir des lettres, inconnues jusqu'à ce jour, de Marie à Bothwell pendant les années de 1563 à 1567. Ces lettres prouvent, en effet, que la reine d'Écosse aimait tendrement l'earl aventureux presque dès le lendemain de son retour en Écosse, mais qu'elle l'aimait d'une manière platonique seulement, et que, d'autre part, Murray et son complice Morton sont les véritables auteurs et du meurtre de Darnley et du mariage entre sa veuve et Bothwell. Quel dommage que, tout comme les lettres de la cassette, ces précieuses épîtres n'existent qu'en copies, que les originaux en soient perdus! Au nombre de onze, elles se trouvent au *British Museum*, dans le petit volume n° 695 de la collection des *Stowe Manuscripts*, achetée au fameux comte Ashburnham. Quel dommage surtout qu'elles soient encore plus manifestement falsifiées que les lettres de la cassette! Elles sont écrites non en français ou en écossais, comme l'on devait s'y attendre, mais en anglais, et en anglais du XVIII^e siècle, non seulement selon l'orthographe, mais aussi selon le style, ce qui est plus important. Du reste, la composition en est froide et maladroite, faite dans de belles phrases littéraires, que l'on a composées à tête reposée. Dans ces épîtres, la reine appelle invariablement son amant *my dear Bothwell,* ce qui ne fait supposer chez elle ni une passion bien chaleureuse, ni une imagination bien riche. Il suffira de citer ici le commencement de la première et de la cinquième lettre. Première : « Vous vous plaignez de moi, mon cher Bothwell, mais sans cause. Si vous vous doutiez des difficultés insurmontables qui attendent une personne de ma position, dans la poursuite d'une affaire telle que la nôtre, vous ne me blâmeriez point, non, vous auriez pitié de moi. Tous mes moments sont occupés par des conseils; » et ainsi de suite, dans un style beaucoup plus guindé que je ne le rends en français. Voici maintenant la cinquième, relative au mariage de la reine avec Darnley : « Je vous crois à présent parfaitement convaincu qu'il y avait pour moi une nécessité absolue de me marier ainsi, quoique les regrets avec lesquels vous m'apercevez dans les bras d'un autre aillent vous empêcher d'en convenir. » Est-ce que jamais une femme amoureuse de ce XVI^e siècle, si fort et si passionné, se serait exprimée dans ces termes à la Richardson?

M. P.

*treize* lettres de divers auteurs (M. Gerdes). M. Karlowa adopte tantôt l'opinion de Sepp, tantôt celle de Gerdes. Le sujet nous semble pourtant trop sérieux pour admettre ces jeux d'esprit que l'on pourrait varier à l'infini.

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

## CHRISTOPHE COLOMB ET SAVONE.

### I.

Un signe des temps, c'est le zèle que déploient certaines nations pour reconstituer leur histoire. L'Italie se distingue entre toutes dans cette œuvre patriotique, et rien ne l'honore davantage que ces sociétés *di Storia patria* fondées dans chaque province de la péninsule et les *Atti* qu'elles publient. Ces efforts collectifs stimulent aussi l'initiative individuelle, et nous voyons nombre de citoyens à Venise, à Florence, à Rome, à Gênes, à Naples s'imposer des sacrifices de temps, de travail et d'argent pour découvrir et propager les faits se rapportant à l'histoire nationale : tâche ingrate s'il en fût jamais !

C'est à cette catégorie d'œuvres méritoires qu'appartient la publication des *Memorie particolari* de Verzellino faite récemment à Savone par M. le chanoine Andrea Astengo[1].

Né vers 1571 et mort en 1638, Giovanni Vincenzo Verzellino, jurisconsulte savonésien, se voua de bonne heure à la recherche et à l'étude des documents historiques concernant son pays natal. Le résultat de vingt-cinq ans d'efforts fut consigné dans un ouvrage auquel il donna le titre de *Memorie*, mais qui ne saurait être pris, comme en France, dans le sens de souvenirs personnels, puisque ce laborieux travail couvre l'espace écoulé entre la fondation de Savone par *Giaffet figlio di Noé* et des événements antérieurs à la naissance de l'écrivain. Ce n'est pas non plus une chronique, mais bien une série de biographies classées par ordre de dates et groupant autour de chaque célébrité provinciale et ecclésiastique des faits ou des résumés de documents. L'ouvrage n'en est pas moins précieux au point de vue des éléments de l'histoire, mais il ne faut lui demander ni récits, ni descriptions, ni critique.

1. *Delle memorie particolari e specialmente degli uomini illustri della città di Savona di Giovanni Vincenzo Verzellino; curate e documentate dal Can^o Arcip^te Andrea Astengo.* Vol. I. Savona, Bertolotto et Isotta, 1885, grand in-8° de 680 pages, avec une vue de Savone et 1 f. de fac-similés.

Ces *Memorie* étaient connues des savants depuis l'époque même où elles furent composées, car les biographes génois du XVII^e siècle en parlent et les citent. Dès 1667, Michele Giustiniani se plaignait des injustices réelles ou supposées commises à l'égard de l'ouvrage du chroniqueur savonésien, érudit zélé que ses compatriotes enthousiastes n'hésitent pas à qualifier de *celebre e molto famoso istorico* et presque de martyr. Deux siècles devaient s'écouler avant que son livre, destiné à *renderlo immortale*, pût trouver un éditeur.

Maintenant que cette justice lui a été rendue, s'élève la question de savoir si le texte choisi se trouve être le plus rapproché de l'original. Tout en ne voulant pas anticiper une polémique à la veille de se produire, nous croyons pouvoir donner notre avis sur ce sujet.

Si l'on en croit la légende, alors que Federico Federici aurait été gouverneur de Savone, en 1638, Verzellino lui remit le ms. des *Memorie* pour le faire imprimer à Gênes. Federici, infidèle à son mandat, n'aurait ni livré à l'impression ni rendu le ms. L'État s'en étant emparé, Verzellino serait mort de chagrin[1].

D'abord, si Federici fut jamais gouverneur de Savone, ce ne put être qu'antérieurement à 1630[2], c'est-à-dire huit années avant l'époque où Verzellino lui aurait confié ses *Memorie*. Ensuite, s'il est vrai que les inquisiteurs d'État s'emparèrent de cet ouvrage, nous montrerons que ce n'était pas l'original et que le fait se produisit seulement le 3 décembre 1638[3]. Or, à cette date, Verzellino était mort depuis quatre mois.

Voici comment les choses se sont sans doute passées. Verzellino, voulant livrer son travail à la publicité, se rend à Gênes et en communique le ms. à quelque personnage influent. L'auteur ou le dépositaire permet à Federici de le faire copier. Quant à Verzellino, il vient se buter contre des obstacles d'ordre politique. Les sentiments d'animosité entre Gênes et Savone étaient aussi vifs en 1638 qu'en 1528, comme d'ailleurs ils le sont encore de la part de cette dernière ville, incapable d'oublier les maux infligés par une cité rivale et jalouse, mais qui, en voulant réduire Savone à l'impuis-

1. *Memorie*, p. 20, 35; G. B. Alberti, *Apparitione della Madonna;* Genova, 1642, in-4°, p. 53; Michele Giustiniani, *Uomini illustri*, p. 413.

2. Le registre annuel des décrets du Senat, *Manuale decretorum senatus*, pour les années 1630-1639, conservé au Palazzetto, ne mentionne pas Federico Federici. Ce ne serait pas le cas s'il eût été appelé à un emploi.

3. 1638 *die III Decembris. M. Federicus Federici consignet Cancellario librum Historicarum Savonae per I. Vincensum Verzellinum exaratum. Per Illum Magistratum Inquisitorum Status Serenmae Reipub. Gen. ad. cal. Jac. Lanata Cancellarius.* L'original de ce décret est collé sur le verso du 1^er feuillet de garde du ms. de Verzellino, conservé aux archives d'État à Gênes.

sance, n'eut peut-être pas tous les torts[1], quoi qu'on puisse penser des moyens qu'elle employa. Verzellino éprouve des retards, voire des difficultés à faire imprimer son livre, retourne à Savone et y meurt le 20 août 1638. Les inquisiteurs d'État, informés de l'existence d'une histoire de Savone écrite par un Savonésien, supposent qu'elle peut contenir des révélations ou exprimer des opinions de nature à blesser le sentiment public. Ils font rechercher le ms., ne le trouvent pas, mais, apprenant que Federici en possède une copie, la réclament ou s'en emparent, le 3 décembre 1638, l'examinent, n'y trouvent rien de dangereux et la restituent au savant sénateur. Le ms. original est alors oublié ou disparaît : ce qui est la destinée de tous les manuscrits conflés à des tiers.

C'est dans un but des plus louables que le Gaignières génois avait passé la majeure partie de sa vie à réunir tant de documents, car il voulait les léguer à la République. Ses généreuses intentions furent suivies d'effet, et les papiers de l'infatigable collectionneur devinrent la propriété de l'État en 1648. On possède l'original de l'inventaire que Federici dressa dans l'année 1644 en vue de ce legs[2], et sa copie des *Memorie* de Verzellino s'y trouve portée explicitement. A sa mort, le ms. ne fut pas non plus distrait de la collection, puisque le catalogue de l'*Archivium sanctius*, dressé en 1660, cite les *Memorie*[3], comme se trouvant dans l'armoire XXI, alors appelée *Chronicorum*[4]. L'exemplaire même est encore aux archives d'État à Gênes.

Après avoir établi la filiation du ms. conservé au Palazzetto, il reste à en préciser la portée comme texte. Ce manuscrit n'est qu'une copie, ainsi que le démontre la description relevée sur l'inventaire de 1644 : *Memorie de Savona del Verzellino di sua mano propria*

1. Il y a beaucoup à dire et à publier sur ce sujet, qui intéresse nos lecteurs, puisque c'est pour avoir encouragé les menées de certains patriciens génois en faveur de François Ier que Savone fut si cruellement traitée. Voir, aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris, le *fonds génois*, contenant toutes les magnifiques archives de la République de Gênes, envoyées en 1812.

2. *Politicorum*, liasse IX, pièce 20; archives du Palazzetto. Voir aussi le *Catalogo de' lavori di Andalo di Negro*, ajouté par le prince Boncompagni au mémoire de M. Desimoni sur la vie et les travaux du grand astronome génois, *Bulletino di Bibliografia e di storia delle scienze*. Roma, juillet 1874, t. VII, p. 356.

3. *Liber in folio a papyro vinctus per medium funicolo habem intus inscriptionem dicentem : Delle Memorie particolari e specialmente degli uomini illustri della citta di Savona di Gio Vincenzo Vercellino libri otto*, fol. 22.

4. *In armario* [*comunit*]*atum et Chronicorum ;* lecture exacte des mots que le mandataire de M. Astengo (*Memorie*, p. 38) n'a pu déchiffrer. En effet, cette armoire contenait, en 1660, le *Caffaro*, le *Stella* et autres mss. originaux aujourd'hui conservés au ministère des affaires étrangères à Paris.

*accoppiate da Leandro suo figlio.* Cette phrase est évidemment boiteuse, mais nous ne la croyons susceptible que d'une seule interprétation raisonnable : à savoir que ce codex est une transcription faite sur l'original de Verzellino par le fils de Federici. On sait que le savant sénateur eut un fils appelé Leandro, et, ce qui confirme leurs rapports à l'égard du ms., c'est qu'il contient de nombreuses annotations de la main de Federico Federici portées en manchettes, ainsi qu'entre les lignes[1]. Mais, si ce n'est qu'une copie, hâtons-nous d'ajouter qu'elle prime toutes les autres transcriptions, puisque, de l'avis de M. Astengo, ces dernières ne remontent pas au delà de 1673[2]. Or, Federico Federici, qui annota le ms. du Palazzetto, mourut en 1647, et il ne saurait y avoir le moindre doute sur la calligraphie du grand antiquaire génois, car c'est par centaines de pages qu'on possède de son écriture, si particulière et si bien connue de tous ceux qui ont fait des recherches dans les archives génoises.

M. le chanoine Astengo n'admet pas ces faits, mais son opinion procède de raisons erronées, comme ce savant eût pu s'en assurer s'il avait cru devoir franchir la faible distance qui sépare Savone de Gênes. Il appuie ses négations sur une notule du ms. du Palazzetto, laquelle contient une référence au *Compendio* de Ferrero qui serait datée de 1673. On discerne, il est vrai, sur le premier feuillet dudit ms., une date où le second chiffre, mal calligraphié, ressemble à un 6. C'est un pur *lapsus calami*, car la mention porte, immédiatement après, les mots *come a carte* 9 *in fine*. Or, à la page 9, on lit : *Al presente che siamo ne l'anno* 1573. C'est donc cette dernière date[3], et non 1673, qu'il faut lire sur le feuillet de garde. Autrement dit, le ms. du Palazzetto ne saurait être considéré, à cause de la notule, comme étant d'une confection postérieure à l'année 1673. Il s'ensuit, au contraire, que c'est le plus ancien texte connu. En tout état de cause, un ms. présentant une filiation aussi directe, et antérieur de vingt-six ans au moins à tous les autres mss., méritait qu'on en relevât les variantes, et il est à regretter que M. le chanoine Astengo s'en soit tenu exclusivement au codex Lambertino.

1. Notamment aux feuillets contenant des passages en latin et des nomenclatures : langue et sujets sans doute plus familiers à Federici qu'à son fils.

2. *Memorie*, p. 10.

3. D'ailleurs, la première ligne de cette notule, portant la date incriminée de 1573, est de la main de Federico Federici. Ce dernier, mort en 1647, n'a donc pu citer un ouvrage qui serait de l'année 1673. Le ms. de Ferrero, auquel il est fait allusion, se trouve dans le même recueil factice que ledit Verzellino, et porte, également de la main de F. Federici, l'intitulé suivant : *Libro composto dal Petro Batta Ferrero l'anno* 1573, *il cod. originale è appresso il S. Paolo Saoli.*

Est-ce donc que le codex Lambertino reproduit le texte même de Verzellino? Pour nous, c'est un simple travail d'ensemble et de remaniement fait par Gio Batta Alberti sur les notes ou sur le brouillon qu'avait conservé Verzellino lorsque ce dernier apporta son ms. à Gênes. On est même fondé à se demander si l'annotation du copiste, relevée par M. Astengo sur le codex qu'il publie et conçue en ces termes : *ad regulam Verzellini*, ne vient pas à l'appui de notre hypothèse. D'ailleurs, si l'opinion d'Alberti, de Giustiniani et de M. le chanoine Astengo est exacte, il ne saurait guère en être autrement, puisque, d'après ces écrivains, Verzellino ne put jamais rentrer en possession de son manuscrit : *non fu giamai possibile de rihauersi dal Verzellino*[1].

Quant aux *Memorie* mêmes, elles sont l'œuvre d'un simple chroniqueur, crédule et dénué d'esprit critique, comme tant d'anciens annalistes, mais patient, d'une probité rare, animé d'un grand zèle et qui, dans ses laborieuses recherches, a découvert de précieux documents, même pour des époques aussi reculées que les XIe et XIIe siècles. Cependant, si Verzellino abonde en citations pour cette période, on est surpris de le voir négliger les meilleures sources non seulement génoises, mais savonésiennes. Par exemple, il y a encore à la municipalité de Savone deux importants volumes manuscrits, connus sous le nom de *libri a catena*, à cause des chaînes qui les tenaient attachés au pupitre. On y trouve les plus précieux renseignements sur Guglielmo et Oberto, leurs descendants et leurs collatéraux (de 1004 à 1121), tous ancêtres des marquis de Savone, de Ponzone, de Ceva, de Clavesana, seigneurs localisés le long de la rivière du Ponent jusqu'en Piémont, à Saluces. Verzellino ne paraît pas avoir consulté les *libri a catena*, car ce qu'il dit de ces puissants personnages[2] est

1. Ce qui précède était écrit lorsque nous reçûmes la nouvelle qu'on venait de découvrir le ms. original de Verzellino dans la bibliothèque Brignole-Sale-De Ferrari. Il est tout entier de l'écriture de l'auteur, ainsi que l'établit une comparaison faite de ce ms. avec le fac-similé Caorsi, publié par M. Astengo. Tandis que le codex du Palazzetto est aujourd'hui incomplet du VIIIe livre, car il s'arrête abruptement à l'année 1587 (par un chapitre consacré à G. L. Musante, ingénieur au service de Philippe II), le codex B.-S.-De F. contient ce livre et se termine avec l'année 1626 (par une mention de G. B. Baliano, le célèbre compétiteur de Galilée, dans la question de priorité sur la théorie *de motu gravium*). La disposition des chapitres dans ce dernier ms. est semblable à celle du ms. du Palazzetto, c'est-à-dire qu'elle diffère de la disposition du codex Lambertino, lequel est en outre fortement interpolé, évidemment par Alberti, car il contient des passages entiers qui ne se trouvent pas dans ledit original. Ce dernier ne porte aucune rubrique ou note, par suite probablement de la disparition des feuillets de garde, la reliure étant moderne.

2. *Memorie*, p. 90 et 162, pour Guglielmo et Oberto ; p. 165, 176, 181, pour Manfredo, Bonifacio, Anselmo, Ugo, etc., etc.

incomplet et semble emprunté à des autorités de seconde main. Il ne sait même pas que c'étaient des marquis. Nous regrettons que M. le chanoine Astengo n'ait pas annoté toute cette partie des *Memorie* en s'aidant des beaux travaux de San Quintino[1], de M. Desimoni[2] et du baron Manuel di S. Giovanni[3], qui sont la véritable base d'une histoire de Savone.

En maint autre passage, on voit que Verzellino n'a pas remonté aux sources originales. Ainsi, il avoue n'avoir jamais vu de ms. de Giacomo d'Acqui[4]; cependant, ce chroniqueur est fréquemment cité dans les *Memorie*. C'est également le cas, selon nous, pour Galvano Fiamma. Mais, si Verzellino indique rarement ses autorités, on ne saurait révoquer en doute le caractère véridique des renseignements qu'il leur emprunte. A partir du XII^e siècle, on trouve dans son ouvrage une foule de dates et de détails qui inspirent la plus grande confiance. Notons certains traités entre Savone et Pise, Savone et Grasse, des faits sur les luttes des Guelfes et des Gibelins et sur les familles génoises qui, en 1318, allèrent s'établir à Savone, alors le centre de la puissance gibeline en Ligurie. Il mentionne aussi des noms d'ambassadeurs, de capitaines de galères, etc., etc.; mais on ne s'explique pas pourquoi Verzellino omet à cette occasion de citer les *Libri ordini e delle deliberazioni della communita di Savona*, mss. qui existaient encore en 1810[5].

Verzellino a vu juste au sujet de l'inscription romaine de Gellius[6]; mais où a-t-il trouvé l'inscription apocryphe concernant Pertinax et les détails si étendus qu'il donne sur cet empereur[7], dont on ne connaît presque rien? Et, à propos de fables, Verzellino ne pouvait manquer de raconter celle de Alérame et de sa femme Adélaïde, fille de l'empereur Othon; cependant, il n'abuse pas du privilège. M. le chanoine Astengo, au contraire, a cru devoir renchérir sur ce conte puéril et banal, en y consacrant un appendice entier avec une version empruntée à Lamberti[8], plus étendue : *più diffusa,* mais tout aussi apocryphe.

1. *Osservazioni critiche sopra alcuni particolari della storia del Piemonte,* dans les *Mém. de l'Acad. des sciences de Turin*, t. XIII, 2^e série.

2. *Sulle Marche dell' alta Italia*, dans la *Revista universale.* Genova, 1868-9.

3. *Dei Marchesi del Vasto...* Torino, 1858, in-8°.

4. Il y en avait alors plusieurs mss. Voir *Monumenta Hist. Patriæ,* t. III.

5. Ils sont cités par G. T. Belloro dans D. Promis, *Monete della Zecca di Savona.* Torino, 1864, in-4°, p. 20, 30, 32.

6. *Memorie*, p. 100, en suivant le codex Marcanova, augmenté par Gavotto, ms. aujourd'hui conservé à la Biblioteca civica de Gênes.

7. *Memorie*, p. 118-129.

8. Ce roman, *amoroso, morale* et *sacro*, se trouve mot à mot dans la *Rosalinda del cavaliere Bernardo Morando, nobile genovese.* Venetia, MDCLIX, in-12.

Ce qui frappe surtout dans les *Memorie*, c'est la sincérité et la modération des jugements de l'auteur, même envers la république de Gênes, fait tellement insolite de la part d'un écrivain savonésien que M. Astengo incline à voir, dans le langage de Verzellino, absolument simple et clair, une ironie et des sous-entendus qu'avec la meilleure volonté du monde nous ne pouvons découvrir.

La part de M. Astengo dans cette utile publication est considérable et lui fait honneur. Cependant, on aurait désiré que l'édition fût accompagnée de notes critiques et rectificatives qu'autorisait sa qualité de chanoine et d'archiprêtre. Ainsi, Verzellino trouve parmi les premiers évêques de Savone un Montanus, un Pisanus, jusqu'à quatre Giovanni et même un évêque innommé au IVe siècle. Pour qui connaît l'histoire ecclésiastique de la Ligurie, il n'est pas douteux que Montanus et Pisanus sont des prélats imaginaires; qu'il n'y a eu qu'un seul Giovanni jusqu'en 1004 et que le premier des évêques savonésiens connus est Bernardo, lequel, loin de dater du IVe siècle, est seulement de l'année 998. Du moment que le savant chanoine croyait nécessaire d'annoter la série épiscopale de Verzellino, nous estimons qu'il eût dû faire ressortir le caractère erroné de cette nomenclature, ne fût-ce qu'en s'aidant, mais avec précaution, des *Secoli Cristiani* de Semeria [1]. Entré dans cette voie, M. Astengo aurait probablement eu l'idée de chercher et la bonne fortune de découvrir les *Mémoires historiques sur les évêques de Savone*, ouvrage ms. de G.-Tommaso Belloro, auquel son fils Giambattista [2] ajouta un travail critique sur l'origine de l'évêché.

Malgré ces critiques, la publication de M. Astengo n'en est pas moins une œuvre recommandable à beaucoup d'égards, attendue depuis longtemps et que lui seul a su mener à bien. Le zélé chanoine ne s'est pas non plus contenté de publier les *Memorie*. Au prix de louables efforts, il a pu constituer un *corpus* de quarante documents, ajoutés en appendices et d'une grande importance pour la plupart. On voit néanmoins avec surprise, au milieu de ces pièces, une élucubration, complètement sans valeur, sur la prétendue origine savonésienne de Christophe Colomb, et qui détone en cette sérieuse compagnie. La dissertation biographique de M. Caorsi et l'*Istoria di*

1. Torino, 1843, in-4°, tome II. Semeria, comme Verzellino, admet parmi les évêques de Savone l'apocryphe Benedetto, qui aurait occupé le siège en l'année 680.

2. *Memorie storiche de' Vescovi di Savona, in continuazione a quelle di Gio Tommaso Belloro suo padre, con uno Discorso critico sull' origine del Vescovato di Savona. Ms. incompleto.* Voir l'*Appendice alla Revista critica*. Genova, 1839, in-8°, p. 38.

*Aleramo* sont heureusement rachetées par une série d'actes se rapportant aux évêques de Bethléem, qu'on prétend avoir résidé à Varazze, curieux sujet que vient de traiter M. le comte Riant avec une rare compétence[1]. Parmi les documents jusqu'ici inconnus ou inédits tirés par M. le chanoine Astengo des archives capitulaires de Savone, il en est un d'importance capitale et sur lequel nous devons appeler l'attention du lecteur.

## II.

Dans cinq ans, le 12 octobre 1892, il y aura quatre siècles que Christophe Colomb découvrit le nouveau monde. L'Italie, l'Espagne, l'Amérique se préparent à célébrer ce mémorable événement. Déjà les patriotes s'occupent de choisir le lieu pour la cérémonie principale. Devra-t-on désigner la plage (encore inconnue) où Colomb opéra son premier débarquement, le port d'où il partit ou bien la ville qui l'a vu naître? Des circulaires ont été lancées, des enquêtes établies, les académiciens espagnols seront de la partie, et les cités, les villes et les hameaux qui se flattent d'avoir donné naissance au fameux marin vivent dans l'attente et la jubilation. C'est pour convaincre les incrédules, et surtout démolir les prétentions rivales, qu'un si grand nombre d'écrits ont paru depuis deux ans, aux fins de déterminer l'endroit où véritablement naquit l'illustre navigateur. On se croirait reporté un demi-siècle en arrière, quand les Bellori, Napione, Bossi, Isnardi, Spotorno rompaient des lances en faveur qui de Gênes, qui de Cogoleto, qui de Cuccaro. La lutte était alors confinée à la Ligurie et au Montferrat, car l'Angleterre, avec sa bizarre prétention de considérer Colomb comme un Anglais qui, mécontent de sa patrie, aurait été se fixer à Gênes[2], n'était guère mentionnée que pour mémoire. Aujourd'hui, une autre exotique, la Corse, entre en lice, et Dieu sait avec quelles raisons[3]! C'est à faire croire que la vérité, la logique et le sens commun ont été complètement bannis de certains milieux.

Ce phénomène dérive d'un effet de mirage produit par la multiplicité d'homonymes; car il n'y a pas de ville un peu importante de l'Europe méridionale qui n'ait possédé de tout temps une ou plusieurs

1. *L'église de Bethléem et Varazze en Ligurie*, dans les *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, 1887, t. XVII, 2e partie, p. 543.

2. *A discontented Native of this Isle, born in England, but residing at Genoa.* Charles Molloy, *De Jure Maritimo*, IXe édition. London, 1769, in-8°, I, p. XVI.

3. *Revue critique*, n° du 18 juin 1883, et *Le Journal de la Corse*, mai et juin 1886.

familles appelées Colombus et Colombo. C'est encore un nom très répandu, notamment sur le littoral de la Méditerranée. Ouvrez un *Bottin* quelconque et vous trouverez des citoyens ainsi nommés. Il y a plus. On s'adresse au premier Colomb venu, sous n'importe quelle latitude et dans n'importe quelle langue : *Vous vous appelez comme celui qui a découvert l'Amérique. Seriez-vous de sa famille?* D'abord interloqué, l'homonyme ne tarde pas à revenir à lui, se gratte l'oreille et modestement répond : *Cela se pourrait.* Un autre indiscret lui adresse la même question. D'une voix plus assurée, il répond : *On le dit.* Enfin un troisième interlocuteur l'interroge. Cette fois, la réponse part comme un coup de pistolet : *Certainement!* Quinze jours après, les voisins reconnaissent tous en lui un descendant légitime du grand navigateur, et mal venu serait le mécréant peu disposé à flatter leur manie. C'est qu'elle surgit du plus profond de la nature humaine : l'orgueil. Voyez le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris. La salle est envahie dès l'ouverture des portes par les généalogistes de profession : la plaie et la terreur du bibliothécaire et des savants. Les ouvrages sur la noblesse et le blason, les recueils généalogiques, tant imprimés que manuscrits, sont noirs de crasse à force d'avoir été feuilletés. Ce vaste réceptacle recèle de quoi satisfaire la vanité de tout un monde. Est-on l'homonyme de quelque homme célèbre, il y a dix dossiers où, en sollicitant les textes, le héraut stipendié vous rattache aux gloires de la patrie. Inutile de dire que les Colomb n'y manquent pas plus qu'ailleurs, surtout dans l'*Armorial général de la France*, dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles d'Hozier. On voit même de ces homonymes français, des avocats, qui se sont tranquillement arrogé les armes octroyées par Ferdinand et Isabelle à Christophe Colomb en récompense de ses services[1].

On s'imagine sans peine ce qu'il advient dans la petite ville lorsque le hasard amène à la surface du minutier régional un nom d'homme illustre porté autrefois par quelque homonyme du pays. Alors ce n'est plus une question individuelle. Les populations, leurs édiles et le ministre[2] y voient un titre de gloire pour la nation tout entière. A dater de ce moment, ne pas reconnaitre dans la paperasse une preuve inéluctable qu'Annibal ou César a vu le jour dans les murs de la ville fortunée, c'est pactiser avec l'ennemi et manquer de patriotisme. Cependant,

1. *Armorial général.* Provence, Digne. Jean et Joseph Colomb, p. 855, n° 59.
2. Décret du 6 août 1882 approuvant l'érection d'une statue de Christophe Colomb, sur une place de la ville de Calvi. Voir la curieuse délibération du conseil municipal de Calvi du 11 juin précédent.

quoi de plus simple qu'une pareille trouvaille! N'est-il pas naturel de rencontrer chez le notaire des actes où il est fait mention de personnes ayant vécu dans le ressort de son tabellionage? Il va de soi que ces pièces, en elles-mêmes, ne prouvent absolument rien, puisque le nom invoqué, loin d'être unique, est celui d'une multitude de familles n'ayant de commun que l'homonymie. Néanmoins, la plupart des villes et villages qui prétendent avoir vu naître Christophe Colomb : Plaisance, Cuccaro, Cogoleto, Pradello, Nervi, Albissola, Bogliasco, Cosseria, Finale, Oneglia, Quinto, Novare, Chiavari, Milan, Modène, Calvi, ne produisent à l'appui de cette prétention, — quand elles produisent quoi que ce soit, — que des pièces de ce genre. Malgré de prodigieux efforts et des impostures plus prodigieuses encore, on n'a jamais pu en relier une seule à la famille du célèbre Génois.

Gênes et Savone font exception. L'une et l'autre excipent de documents authentiques se rapportant d'une manière directe, absolue et incontestable à Christophe Colomb, à son père Domenico, à sa mère Susanna Fontanarossa, à ses frères Bartholomeo et Giacomo, à sa sœur Bianchinetta Bavarello, à Guglielmo et à Goagnino Fontanarossa et Antonio de Amico, ses oncles et son cousin du côté maternel. On a déjà montré à cette place[1] combien sont probants les actes qui établissent la filiation. Il serait oiseux d'y revenir.

## III.

Un individu peut avoir habité une ville sans que pour cela il y soit né. Ce simple aphorisme exige, nous dit-on, d'être démontré à l'égard de Savone.

Le lecteur estimera sans doute que, lorsqu'il s'agit d'élucider un fait historique, on ne doit produire dans la discussion que des témoignages et des documents contemporains de ce fait ou qui en soient assez rapprochés pour permettre de présumer qu'ils renferment la tradition orale et directe. Nous n'emploierons pas d'autre méthode.

Presque tous les écrivains de la fin du xv^e^ siècle et du commencement du xvi^e^ qui se sont occupés de Colomb le déclarent Génois, c'est-à-dire du Génovésat, si ce n'est de la ville même de Gênes. Un seul le prétend Savonésien : c'est Galindez de Carvajal, chroniqueur espagnol qui ne quitta jamais son pays. Voici comment nous nous expliquons cette anomalie. Pendant la jeunesse de Carvajal, un corsaire étranger répandait la terreur sur toutes les côtes de la Méditerranée.

1. *Revue historique*, t. XXIX (novembre 1885), p. 316-340.

C'était Guillaume de Caseneuve, amiral français, originaire de la Gascogne, au service de Louis XI et connu de ses ennemis sous le surnom de Colombo[1]. Or, ils le croyaient Savonésien[2], et, comme Christophe Colomb prétendait être de sa famille[3], Carvajal, qui a connu ce dernier à la cour d'Espagne, peut lui avoir entendu lancer cette vantardise. Il n'en aura pas fallu davantage pour que le vieil annaliste vît de même dans Colomb un natif de Savone.

Oviedo et les *Historie* mentionnent aussi cette ville, mais seulement comme étant une des cinq ou six localités où l'on disait que Colomb était né. L'attribution savonésienne ne se retrouve que trente ans après, dans une dédicace de Augustin de Cravaliz, gentilhomme navarrais, qui traduisit en italien la *Cronica del Peru* de Cieza de Leon[4]. Plusieurs auteurs savonésiens : Gian Batta Pavesi, dit le Sourd[5], Filippo Pollero[6], Agostino Monti[7]; des poètes, comme Chiabrera et Gaspare Tedeschi, avancèrent aussi cette assertion, mais beaucoup plus tard et sans l'appuyer d'aucun témoignage ou même d'arguments. Gioacchino Ponta seul, en 1818, dans un poème sur le triomphe de la Vaccine, prétendit que sa conviction résultait de documents qu'il avait consultés[8]. Comme ces prétendues preuves ne furent jamais produites ni indiquées, on hésite à croire ce poétique admirateur de Jenner sur parole. Nous ne pouvons, en bonne logique, attribuer aucun crédit à cette catégorie d'affirmations. La phrase d'Oviedo et de l'auteur des *Historie* ne mérite pas davantage que le critique en tienne compte, car elle est conçue en termes vagues et n'énonce qu'une hypothèse s'appliquant, de l'avis de ces écrivains, d'une façon générale et au même degré, à cinq ou six localités différentes.

1. Symon de Pharès. *Recueil des plus célèbres astrologues et quelques hommes doctes du temps de Charles VII.* Ms. Bibl. nat. fr., 1357, fol. 161.

2. Dépêche de Gregorio Lomellino à Gio Simonetta, 11 février 1477. Voir notre mémoire : *Les Colombo de France et d'Italie*, doc. XX, p. 76.

3. *Historie*, éd. de 1571, fol. 10.

4. Venetia, 1560. A ce propos, Pollero (sur l'autorité de Pavesi) attribue, à tort, cette traduction à un nommé Agostino Franchi, qu'il dit Génois.

5. *Famiglie* 70 *di Savona distese ordinatamente, secondo i tempi; cioè l'Origine, Matrimonij, Facoltà, Traffichi, Dignità, Vfficij, e altre cose notabili.* Ms. cité par Pollero, Monti et les Belloro, sous le titre de *Memorie delle famiglie di Savona*, et qui a disparu.

6. *Epicherema, cioè breve discorso per diffesa di sua persona e carattere.* Torino, per Gio Batta Zappata, M C DXCV (*sic pro* 1696), in-4°. Ouvrage que nous citons seulement de seconde main, n'ayant encore pu, malgré d'actives recherches, en rencontrer un exemplaire.

7. *Compendio di Memorie istoriche di Savona.* Roma, 1697, in-8°.

8. *Dai documenti che ho raccolto io lo credo di Savona.* Voir *Il Trionfo della Vaccina.* Parma, 1818, p. 178.

A côté d'assertions gratuites, qu'explique l'amour-propre de clocher, des auteurs savonésiens, tels que Pavesi[1] et Pollero[2], citent un acte notarié. Cette pièce peut être authentique, mais, à coup sûr, ce qu'elle relate est purement imaginaire. On y lit que Francesco Spinola, visitant la cathédrale de Séville en 1618, aurait remarqué, près l'autel du Saint-Sacrement, la sépulture de Christophe Colomb, laquelle portait, dit-il, une épitaphe ainsi conçue : *Hic jacet Christophorvs Colvmbvs Saonensis.* Or, il est avéré qu'à aucune époque, ni sépulcre ni pierre tombale ni inscription ne furent consacrés au grand navigateur dans la cathédrale de Séville et que ses cendres n'y reposèrent jamais. Inhumé d'abord à Valladolid (où Colomb mourut en 1506), son corps fut transporté directement, de cette ville, à la chartreuse de Notre-Dame-des-Grottes (*Las Cuevas*) avant le 16 mars 1509[3], exhumé de ce monastère après le 2 juin 1537[4] et translaté à Santo Domingo, où ses restes furent définitivement ensevelis dans la cathédrale de l'île vers 1541. Ils s'y trouvaient encore lors du bombardement de William Penn en 1655[5].

C'est seulement en 1826 que les prétentions savonésiennes furent appuyées d'arguments, dans une lettre qu'adressa Giambattista Belloro au baron de Zach[6]. C'est un plaidoyer où l'audace des assertions le dispute à l'inanité du raisonnement. Le lecteur en jugera. Belloro résume sa thèse de la façon suivante :

*Giovanni Colombo suo avo paterno venne in Savona sul fine del secolo XIV, o sul principj del seguente.*

Que cite Belloro à l'appui de cette affirmation ? Le passage de Pavesi où il est dit qu'un nommé Giovanni Colombo se trouvait inscrit en 1391 parmi les membres de la confrérie savonésienne de Saint-Pierre et de Sainte-Catherine. Cela lui suffit pour voir dans cet homonyme, dont il connaît seulement le nom et le prénom, nom et prénom que portèrent à la fois en Ligurie à l'époque au moins seize individus[7], le grand-père même de Christophe Colomb.

1. *Ad instantiam M. D. Jo. Bapt. Pavesii Patricii et Civis Saonae quia res tangit honorem publicum Civitatis Savonæ.....*, lisait-on en tête du document. La minute de cet acte qui, paraît-il, existait encore en 1839 dans les liasses du notaire Nicolo Perato, sous la date du 20 mai 1650, n'a pu être retrouvée.

2. *Loc. cit.*, p. 47.

3. Testament de Diego Colomb; append. B, doc. I, p. 458.

4. Ordonnance de Charles-Quint du 2 juin 1537; dans notre brochure intitulée *Los Restos de D. Cristoval Colon*, p. 42.

5. *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, oct. 1878.

6. *Correspondance astronomique.* Gênes, 1826, in-8°, p. 553.

7. *Christophe Colomb*, II, appendice F.

*Che se Dominico Colombo non nacque in Savona, venne almeno a stabilirvi la sua dimora molto tempo innanzi all' anno 1450.*

Ici, Belloro néglige de citer ses autorités, mais on peut se rendre compte du bizarre raisonnement par lequel il est arrivé à dire que Domenico Colombo vint s'établir à Savone avant 1450 : le père de Domenico se nommait Giovanni, donc Domenico est le fils du Giovanni de la confrérie ; or, comme ce Giovanni est porté sur un nécrologe savonésien en 1450, Domenico a dû venir se fixer à Savone bien avant cette date. Mais d'où Belloro sait-il que Domenico est le fils de ce Giovanni, surtout si, de son propre avis, *Domenico non nacque in Savona?* Voilà ce qu'il eût fallu démontrer.

*Tutti i documenti che lo attestano nato in Genova hanno tutto il carattere di essere supposti.*

Par *documenti*, Belloro entend des actes notariés, car il consacre un paragraphe spécial aux histoires et chroniques. Or, la seule pièce tabellionaire connue mentionnant la nationalité génoise de Christophe Colomb est justement une pièce savonésienne dont la minute existe encore dans les archives, telle que le notaire Lodovico Moreno l'a insérée et attachée dans sa liasse, le 20 mars 1472[1]. Et cet acte est tellement irrécusable que Belloro lui-même, ainsi que son père, l'a publié dans son recueil de documents authentiques concernant Colomb et sa famille.

*Gli istorici genovesi contemporanei che lo comprovano, cadono in contraddizione coi monumenti.*

Il y aurait intérêt à savoir en quoi les documents publiés par Muratori, et dont la portée jusque-là n'avait été contestée par personne, sont en contradiction avec les faits tirés d'autres sources. Loin d'y contredire, ils les confirment, comme le lecteur peut s'en assurer en relisant la concordance exposée dans l'article précité de la *Revue historique* publié avec preuves documentaires à l'appui.

*Gli istorici contemporanei forestieri si mostrano male informati.*

Il faudrait spécifier les points sur lesquels ces historiens seraient mal informés. On ne peut guère d'un coup de balai rejeter des écrivains contemporains totalement désintéressés dans la question de nationalité et qui, pour la plupart, se trouvent avoir eu des rapports personnels avec l'homme dont ils racontent la vie.

*Gli istorici posteriori per la maggior parte parlano di Columbo, come genovese di nazione.*

1. Archives de Savone. In Not. L. Moreno, n° 921/26; doc. XIV. C'est un testament où Christophe Colomb figure en qualité de témoin.

Est-ce que de dire qu'un individu est de nation génoise, cela prouve qu'il est né à Savone plutôt qu'à Gênes?

*Nel suo epitafio che egli stesso compose, chiamasi Savonese.*

Nous voudrions savoir sur quelle preuve Belloro s'appuie pour affirmer que « Colomb lui-même » composa cette épitaphe, épitaphe dont nous venons d'ailleurs de démontrer le caractère complètement apocryphe.

*La piazza ora chiamata di Canepa in Savona aveva nome Platea Columbi.*

Il y eut en effet à Savone une *Place du Colomb*, mais à quelle époque? Soixante ans au moins avant l'arrivée de Domenico Colombo[1]. Ce dernier y vécut-il jamais? Non. C'est dans la via di S. Giuliano[2], à un demi-kilomètre de là, que Domenico demeurait. Lorsque la gloire de Christophe Colomb rejaillit sur la Ligurie tout entière, la *Platea Columbi* conserva-t-elle ce nom dans la prétendue ville natale de cet homme illustre? En 1535, elle s'appelait *di Caneva*[3]. Tout ce qu'on peut tirer du nom de *Platea Columbi*, si l'on tient absolument à y voir une désignation de personnes, c'est qu'au moyen âge, il y avait à Savone quelque Colombo considéré, Rufino[4], par exemple, qui fut évêque de cette ville en 1278 et dont il est souvent question dans les histoires ecclésiastiques de la Ligurie[5]. Pour nous, *Platea Columbi* signifie simplement la « Place du Pigeon. »

*L'autorità di Gabriello Chiabrera è di molto peso.*

Que le Pindare savonésien, ainsi qu'on appelle Chiabrera, né dans la seconde moitié du XVI^e siècle, se soit écrié : « Comme mon concitoyen Christophe Colomb, je veux découvrir un nouveau monde ou mourir, » et que cette hyperbole ait eu la portée d'un acte de naissance aux yeux de rimailleurs modernes et inconnus, tels que Pastorini et le chantre de la vaccine, nous parait un argument assez médiocre. Est-ce que Lorenzo Gambara[6], Vincent Placcius[7], Gio

1. Les *Atti della Società di Storia Patria*, de Gênes, XIV, p. 171, montrent cette place sous ce nom dès 1404 : *a carrubeo Magdalene usque ad plateam columbi.*

2. *In contracta Sancti Julliani in apotheca domus habitationis ipsorum Dominici et Suzane.* In not. P. Corsaro, 7 août 1473; doc. XXII. Belloro (*Zach*, XIV, p. 566) dit que de son temps la rue Saint-Julien s'appelait *de' Cassiari.*

3. Giustiniani, *Annali.* Genova, 1537, in-fol., f. VII.

4. S'il s'était agi d'une famille, on se fût sans doute servi du pluriel : *in platea Columborum.*

5. Verzellino, éd. Astengo, I, p. 216, dit que Rufino était natif de Savone. Semeria, *Secoli Cristiani*, II, p. 213, le croit d'Asti.

6. *Columbus.* Romae, 1584, in-8°, p. 4.

7. *Atlantidis Relectae.* Amsterlod., 1668, in-12, p. 58.

Bartolomeo Marinoni[1], Juan de Castellanos[2], Giovani Calcamuggi[3], Uberto Carrara[4] n'ont pas aussi écrit en vers que Colomb était né à Cogoleto, à Plaisance, en Lombardie, à Gênes? Il n'est pas jusqu'à Calvi, *mirabile dictu*, qui n'invoque huit mauvaises rimes pour prouver la nationalité corse du célèbre navigateur!

*Colombo a nessuna delle isole scoperte pose il nome di Genova, ma adoper' al contrario quello di Savona.*

Effectivement, au sud-est de Hispaniola, on voit une île appelée *Saona*, nom qui se lit déjà sur la plus ancienne carte du nouveau monde[5], et ce n'est pas un mot indien, car l'île, avant la découverte, s'appelait *Adamaney*[6]. On peut même croire qu'elle fut nommée *Saona* à cause de Savone, mais il ne s'ensuit nullement que *per ciò deve dirsi che sia appunto statuta la patria del Colombo*, ainsi que nous allons le démontrer.

Le 12 avril 1780, Guid Antonio Zanetti donna à la bibliothèque de l'université de Bologne un vieux manuscrit auquel on ne fit pas d'abord attention. Le bibliothécaire, M. Guerrini, ayant eu récemment l'occasion de l'examiner, reconnut que c'était un recueil de pièces réunies par quelque Ligurien dans les premières années du XVIe siècle. On y remarquait un récit du voyage des Adorno[7]; mais

1. Poème imprimé à Viterbe en 1583; cité par Campi, *Historia eccles. di Piacenza*, III, p. 221.

2. *Elegias de Varones ilustres de India*. Madrid, 1589, in-4°, p. 13.

3. *Della patria di Cristoforo Colombo* (par Napione), Firenze, 1808, in-8°, p. 239; dans les additions attribuées au comte de Priocca.

4. *Columbus, carmen epicum*. Roma, MDCCXV, in-8°, p. 28.

5. Le portulan dressé au Port Sainte-Marie en l'an 1500 par Juan de la Cosa. Musée naval de Madrid, et Jomard, *Monuments de la Géographie*.

6. *Una isleta que los indios llamaban Adamaney, que agora llamamos la Saona*. Las Casas, *Historia de las Indias*, lib. I, cap. XCVIII, t. II, p. 68. *La bella Saonese* se trouve parfaitement identifiée avec l'île *Saona* lorsqu'on compare le récit de Las Casas avec la relation de Cuneo : ... *dió la vuelta sobre la isla Jamaica; siguió la costa della por el Occidente... vido el cabo ó punta occidental desta isla Española, al cual puso nombre cabo de Sant Miguel... de alli pasaron adelante la costa... y alcanzó a tomar una isleta... que agora llamamos la Saona esta isleta hace un estrecho entre ella y esta isla Española...* lit-on dans Las Casas. *Deinde voltamosi a la isola Spagnola... la quale Isola de Jamahick habiamo voltato quasi tutta... nauicando adoncha verso la spagnola .. in qual proprio loco a uno cauo... e li pose nome el cauo de San Michele... et cossi sequitando la costa... trouassimo una isola...* etc., relate Cuneo. Cette île fut découverte dans la dernière semaine d'août 1494.

7. Communication faite à la *Regia deputazione di Storia patria per le provincie di Romagna*, le 8 mars 1885, *Gazzetta dell' Emilia*, n° 90, année 1885. Ce ms. est un petit in-8° de 70 à 80 pages, relié en veau très foncé, et qui, pour cette raison, est appelé *il manoscritto nero*. Il est rubriqué *Mss. I. C.* 2.

ce qui parut d'importance capitale était une relation inédite de la seconde expédition au nouveau monde[1]. Un gentilhomme savonésien, Michele de Cuneo, dans une lettre adressée à son compatriote Girolamo Annari, raconte que, embarqué avec Christophe Colomb, il assista à la découverte du second groupe des Antilles. L'amiral, voulant conférer un honneur personnel à Cuneo, lui fit don d'une de ces îles, qu'on nomma *la Belle Savonésienne*. Le passage est assez curieux : « Nous trouvâmes une île très belle que je fus le premier à apercevoir,... et, pour l'amour de moi, le seigneur amiral lui donna le nom de *la Bella Saonese* et m'en octroya la possession dans les formes prescrites[2]. »

Il est donc évident que, du nom de *Saona*, on ne peut tirer la conclusion que Christophe Colomb naquit à Savone. Quant à la donation, c'est une libéralité qui ne présente rien d'extraordinaire. Ainsi nous voyons Jean Cabot, au cours de ses premières découvertes, presque à la même époque, en 1497, octroyer une île à son barbier de nationalité génoise et une autre à un Bourguignon qui l'accompagnait[3]. Colomb avait aussi des raisons particulières pour donner au gentilhomme savonésien cette marque d'estime et peut-être se libérer en même temps de sa part de responsabilité dans les dettes de son père Domenico. En effet, ce Michele de Cuneo était le fils aîné de Corrado[4], vendeur du bien de Legine et mort sans en avoir reçu le prix.

1. *De nouitatibus Insularum oceani Hesperij Repertarum a Don Xpoforo Columbo Genuensi*, p. 24-46 du ms.

2. *Et cossi sequitando la costa verso el nostro casale trouassimo una isola belissima sopra uno cauo non troppo longinqua* (le cap Engaño) *la quale etiam io fui il primo a discoprire la quale gira leghe XXV in circa et etiam per mio amore a ella el S. Ar*[mirante] *pose nome la bella Saonese, et me ne fece uno presente et sotto li modi et forme conuenienti di ella presi la possessione como faceua el dicto S. Ar. de le altre in persona de la Maestà del Re... et a nome di dio la batizai per nome la bella Saonese...*

3. *He ancora parlato cum uno Borgognone compagno di mess. Zoanne* [Caboto]... *li ha donato una Isola; et ne ha donato una altra ad uno suo barbero da castione Genovese.* Dépêche de Raimondo di Soncino au duc de Milan, 18 décembre 1497. Notre *Jean et Sébastien Cabot*, p. 324.

4. Voici la généalogie de ce Cuneo, extraite d'un ancien ms. savonésien et obligeamment communiquée par M. le chanoine Astengo : Corrado Ier, fils de Damiano, a pour fils Michele Ier, capitaine de navire en 1400 et ambassadeur à Milan en 1422. De son union avec Franca Vegera naît Corrado II (vendeur du bien de Legine à Domenico Colombo). Corrado II a deux fils : Michele II (qui est celui dont il est ici question) et Sebastiano (l'instigateur des poursuites en responsabilité pour non-payement du bien de Légine, en 1500-1501). On comprend maintenant pourquoi ce dernier n'actionne que pour la moitié : *Sebastianus de Cuneo haeres pro sua dimidia*. (*Christophe Colomb*, II, document XLIII, p. 449.) — Le palais des Cuneo se voit encore à Savone, dans la

Nous avons cru devoir analyser le travail de Giambattista Belloro, parce que le lecteur y trouve tout ce qui a été dit et se pouvait dire en faveur des prétentions de Savone. On y voit aussi les singuliers procédés de discussion qui paraissent s'imposer aux meilleurs esprits quand un faux amour-propre national est en cause. Car Belloro ne saurait être qualifié, comme certain critique péninsulaire, de polémiste prétentieux et frivole. C'était au contraire un écrivain très versé dans l'histoire de son pays et dialecticien d'une rare vigueur, ainsi qu'il le montra plus tard dans sa controverse avec Felice Isnardi. Malheureusement, en 1826, Giambattista Belloro soutenait une thèse inspirée par des motifs qui obscurcissaient son jugement, lorsque les prétentions de sa ville natale étaient en jeu, et l'éclairaient seulement quand il fallait combattre celles des localités voisines.

## IV.

Jusqu'ici nous n'avons discuté que des assertions gratuites, ne différant guère du postulat non suivi de preuves qui constitue le fond et la forme de presque toutes les prétentions rivales. Cependant, les archives de Savone recèlent, ainsi que nous l'avons dit, des documents du xv^e siècle authentiques et se rapportant d'une façon directe à Christophe Colomb et à sa famille. Ce sont ces pièces que nous allons examiner.

Le 2 mars 1470, un artisan, qui était déjà venu à Savone l'année précédente, se présenta chez M^e Giovanni Gallo, notaire de cette ville, pour renouveler le contrat qu'il avait fait avec son apprenti, Bartolomeo Castagneti. Ce nouveau client se nommait Domenico Colombo, fils de Giovanni, originaire de Quinto. Il était citoyen génois, tisserand de profession[1], marié avec une femme du Bisagno nommée Susanna Fontanarossa[2], et père de quatre fils. L'aîné s'appelait Cristoforo, le second Giovanni Pellegrino, le troisième Bartolomeo, le

via Guarda Superiore. Sur la porte, on remarque leurs armes parlantes : de ... au lion passant la tête contournée de ... surmonté en chef d'un coin (*cuneo*) de .....

1. *Dominicus de Columbo civis Januae q. Johannis de Quinto textor pannorum.* In Not. Gio Gallo, doc. VIII. — Nos citations documentaires sont prises dans l'appendice A du *Christophe Colomb ;* Paris, 1884, in-8°. C'est donc au tome II de cet ouvrage, où ces actes notariés sont publiés *in extenso*, que se rapportent les renvois.

2. *Suzana filia q. Jacobi de Fontanarubea et uxor Dominici de Columbo textoris pannorum lane.* In Not. F. Camogli, doc. XII.

quatrième Giacomo[1]. Il avait aussi une fille nommée Bianchinetta[2]. Christophe allait atteindre sa majorité; son plus jeune frère et sa sœur étaient encore enfants.

A Gênes, où les documents le montrent déjà établi au 1er avril 1439[3], Domenico Colombo joignait à son métier de tisserand un petit commerce de fromages[4]. Après avoir vécu dans cette ville pendant trente années et acquis une certaine aisance, puisque nous l'y voyons propriétaire de deux maisons[5], il résolut de transférer son domicile à Savone. C'est au commencement de 1469[6] que Domenico paraît avoir mis ce projet à exécution; mais il ne se fixa dans sa nouvelle résidence qu'à la fin de 1470.

A Savone, Domenico ajouta à la profession de tisserand celle de tavernier[7]. Il ne paraît pas avoir prospéré, car, à plusieurs reprises, on le voit se déclarer débiteur, souscrire des renouvellements, se faire cautionner par son fils Christophe et signer des transactions sur procès pour des sommes minimes[8]. Enfin, le 4 août 1473, il vend une de ses maisons, et, le 23 janvier 1477, aliène l'autre après s'être défait de la terre de Ginestreto[9]. Susanna ratifie ces ventes, qui la privent du gage de sa dot. Dans l'intervalle, Domenico acheta bien, le 19 août 1474, une petite propriété à Legine, mais il ne put jamais

1. Cristoforus *et* Johannis Pelegrinus *filii dict. Dominici et Sozanæ de Columbo.* In Not. P. Corsaro, doc. xxii; *Domenico Colombo fa procura in* Bartholomeo *suo figlio.* In Not. A. Basso, doc. xxxiii. Jacobus *de Columbo Dominici civis Januae.* In Not. A. Basso, doc. xxxv. Si Giovanni-Pellegrino ne reparaît plus, c'est qu'il était décédé; autrement, il figurerait avec ses trois frères dans la transaction sur hoirie de 1489. Doc. xxxvi.

2. *In uxorem* Blanchinetam *filiam quondam Dominici Columbi textoris pannorum lane.* In Not. G. B. Parrisola, doc. xlv. C'est celle qui épousa Giacomo Bavarello, le charcutier-marchand de fromages de la place Ponticello, à Gênes.

3. In Not. B. Pilosio, doc. i.

4. *Dominicus de Columbo q. Johannis formajarius.* In Not. G. Valdetarro, 5 juillet 1464, 9 janvier et 14 septembre 1465. Actes récemment découverts au Palazzetto par M. le marquis M. Staglieno. On comprend maintenant pourquoi, lorsque Domenico alla s'établir à Savone, sa boutique de la porte Saint-André fut louée à un marchand de fromages : *Nicolaus Malius formajarius.* In Not. G. Benedetti; doc. xxxi. Le mariage de sa fille avec *Jacobus Bavarelus formajarius;* in Not. L. Costa, doc. xxxvi, paraît aussi naturel.

5. L'une, à la porte Saint-André; l'autre, dans la rue de l'Olivier. Staglieno, *Sulla casa habitata da Domenico Colombo in Genova*, et doc. xxii et xxxvi.

6. Doc. viii, *passim.* Au 2 mars 1470, mention paraît être faite d'un renouvellement annuel.

7. *Textor pannorum et tabernarius,* doc. viii.

8. In Not. T. del Zocco; doc. xvi, xvii, xix, xxi, xxiii et xxix.

9. Doc. ix, xxii et xxxii.

la payer [1], quoique remboursable par acomptes en laine ouvrée.

Après quinze ans d'une existence précaire, devenu veuf, ce semble, Domenico met son plus jeune fils Giacomo en apprentissage et, quittant Savone vers 1484, retourne à Gênes, où, malgré son âge avancé, il se remet au travail [2]. Le vieux tisserand meurt environ dix années après, pauvre, insolvable même, sans avoir revu ses fils dont la célébrité dut arriver jusqu'à lui, puisqu'il était encore de ce monde au 30 septembre 1494 [3].

Ces faits sont empruntés à des actes notariés provenant des archives tabellionaires de Savone, actes dont nous venons d'indiquer les sources. Ces pièces, relevées sur les originaux, nous ont toutes été transmises par des Savonésiens. C'est le jurisconsulte Giulio Salinerio [4], c'est l'archiviste Gio Tommaso Belloro [5], c'est enfin Giambattista [6], son fils, le polémiste fougueux qui avait tant à cœur de faire prévaloir les prétentions de sa ville natale. Ni dans leurs commentaires, ni dans les écrits des autres écrivains de Savone qui ont fait usage de ces documents, tels que Verzellino [7], Pavesi [8], Pollero [9], on ne trouve la moindre tendance à en contester l'authenticité. Ajoutons que, si les Savonésiens s'avisaient d'arguer de faux les actes en question, il ne leur resterait *absolument rien* pour étayer les prétentions savonésiennes à l'honneur d'avoir même hébergé Christophe Colomb. Quelle est maintenant la portée de ces preuves authentiques? Y reconnaît-on que l'illustre marin et ses ancêtres étaient de Savone? Le lecteur va en juger.

La première fois qu'il est fait mention de Domenico Colombo dans cette ville, le 2 mars 1470, voici en quels termes le notaire Giovanni

1. Doc. XXI et XXXIX-XLIII.

2. *Dominico Columbo textore pannorum lane qm. Johannis.* In Not. G. Benedetti, 15 novembre 1491; doc. XXXVII *bis.*

3. *Dominico de Columbo olim textore pannorum lane q. Johannis.* In Not. G. B. Parrisola, 30 septembre 1494; doc. XXXVII.

4. *Annotationes Julii Salinerii Iureconsul. Savonensis Ad Cornelium Tacitum.* Genuae, apud Josephum Pavonem. MDCII. *Superiorum Permissu.* In-4°, p. 336-359.

5. *Notizie d'atti esistenti nel publico archivio de' notaj di Savona, concernenti la famiglia di Cristoforo Colombo.* Torino, 1810, in-8°. Réimprimé avec notes par Spotorno; Genova, 1821, in-8°.

6. *Nota di diversi documenti degli Archivj di Genova et Savona riguardanti la famiglia del Cristoforo Colombo,* dans la *Revista critica alla dissertazione del sign. F. Isnardi.* Genova, 1839, in-8°, p. 55-62.

7. *Memorie particolari,* I, p. 408.

8. *Memorie delle famiglie* et *I Successi di Cristoforo Colombo.* Mss.

9. Il cite dans ses *Epicherema* (selon Nervi) le contrat d'apprentissage de Giacomo Colombo, du 10 septembre 1484.

Gallo décrit son nouveau client : *Dominicus de Columbo* CIVIS JANUÆ *quondam Johannis de Quinto*[1].

Le 25 octobre suivant, Gallo l'appelle encore *Dominicus de Columbo* DE JANUA[2].

Le 10 septembre 1471, Domenico donne caution[3]. Cette fois, on le qualifie de *habitator Saonæ*, désignation exacte, puisqu'il est maintenant fixé dans cette ville.

Le 9 juin 1472, un autre notaire savonésien, Tommaso del Zocco, lui donne encore ce titre, mais, le 12 février 1473, ce même tabellion ajoute : *lanerius* DE JANUA[4].

Le 4 juin 1473, un troisième notaire savonésien, Pietro Corsaro, le nomme aussi *Columbo* DE JANUA, *habitator Saonæ*[5].

Le 7 août suivant, Me Corsaro qualifie Susanna Fontanarossa de *uxor Dominici de Columbo* DE JANUA[6].

Le 19 août 1474, un quatrième notaire savonésien, Giovanni Rogero, dit que notre Domenico est DE QUINTO JANUÆ *lanerio habitatori Saonæ*[7]. Cependant, le 5 novembre 1476, un autre notaire savonésien, Giovanni de Benedetti, ayant à mentionner Domenico, le qualifie seulement de *habitator Saone*, mais Me Gallo, le 23 janvier 1477, lui donne le titre de *civis et habitatoris Saonæ*[8], soit que la qualité de citoyen s'obtînt après un séjour de plusieurs années, soit que ce fût par l'acquisition d'un immeuble. Néanmoins, un cinquième notaire savonésien, Ansaldo Basso, les 17 août 1481 et 10 septembre 1484, continue à le nommer CITTADINO DI GENOVA, *presentemente abi-*

1. Doc. VIII, p. 413. M. le marquis Marcello Staglieno vient de découvrir un document qui confirme l'attribution de Quinto comme lieu d'origine de Domenico Colombo. C'est un contrat dressé par Me G. B. Piloso, à Gênes, le 11 octobre 1496, et souscrit par Giovanni Colombo, Matteo Colombo et Amigeto Colombo, *de Quinto*, tous trois frères, et fils de Antonio Colombo, afin de supporter à frais communs le voyage que ledit Giovanni se propose de faire *in Ispaniam, ad inveniendum dominum Christophorum de Columbo, Admiratum regis Ispanie*. In Not. Piloso, 1496, liasse 5 ; archives du Palazzetto. L'extrême importance de ce document n'échappera pas au lecteur, et on ne peut que féliciter M. le marquis Staglieno de son heureuse fortune, bien que coutumier du fait ; car c'est aussi à cet habile investigateur des archives génoises que l'on doit la découverte des actes si décisifs de 1439 et 1517 (Doc. Ia et XLV), et de celui du 30 octobre 1470.

2. Doc. X, p. 414.

3. In Not. Gio Gallo ; doc. XIII.

4. Doc. XVI et XIX.

5. Doc. XXI.

6. Doc. XXII, p. 424.

7. Doc. XXVI et Salinerius, p. 345.

8. Doc. XXXII.

*tante in Savona*[1]. C'est-à-dire que cinq notaires de Savone, instrumentant chacun séparément, à des années d'intervalle, déclarent dans des actes officiels que Domenico était non leur compatriote, mais bien un « citoyen de Gênes, habitant Savone. »

Voyons maintenant son fils Christophe. Il figure directement dans trois actes notariés savonésiens, des 20 mars et 26 août 1472 et 7 août 1473, ainsi que dans les assignations lancées à Savone en 1500-1501. Ces pièces n'indiquent sa nationalité qu'une seule fois, mais en quels termes? *Cristoforo de Columbo lanerio* DE JANUA[2].

S'il y eut jamais des actes probants, ce sont certainement ceux-là, et que prouvent-ils? En tout état de cause, que ni Domenico Colombo ni son fils Christophe ne sont nés à Savone.

Invoquant le fait incontestable que Domenico vécut de longues années dans cette ville, il se peut qu'on soit tenté d'en conclure que son fils Christophe a pu y naître. La réponse est toute prête : non seulement il n'y a aucune preuve que Domenico soit jamais allé à Savone avant 1469, mais sept documents authentiques établissent sa résidence constante dans l'enceinte de la ville de Gênes, de 1439 à 1470[3]. Or, à cette dernière date, Christophe Colomb était âgé d'au moins dix-neuf ans. C'est lui-même qui l'affirme dans un précieux document que nous recevons à l'instant : *Christofforus de Columbo filius Dominici, maior annis decemnovem.* Voilà ce qu'il déclare à Gênes, le 30 octobre 1470[4].

L'homonymie est tellement décevante dans les questions de ce genre qu'on demandera peut-être si nous ne sommes pas également le jouet de quelque sosie. Nous répondrons qu'il s'agit exclusivement à cette place des prétentions savonésiennes. Or, on n'a encore trouvé dans les archives de Savone qu'un seul Domenico Colombo et qu'un seul Cristoforo Colombo. Il importe d'ajouter que nous les connaissons,

1. Doc. XXXIV et XXXV.
2. In Not. Moreno, Corsaro et T. del Zocco, doc. XIV, XVII, XXII.
3. Documents IA-VIII.
4. In Not. Nicolo Raggio; *filza* 2. 1478. N° 905. Archives tabellionaires de Gênes. Ce document, que vient de découvrir M. le marquis Staglieno, est d'importance capitale. Jusqu'ici ce n'était que par des déductions plus ou moins logiques que les historiens arrivaient à fixer la date de la naissance de Christophe Colomb. Certains écrivains, se fondant sur les données de Ramusio, la reportaient aussi loin que 1430; Peschel la rapprochait jusqu'à l'année 1456. Nous savons maintenant que le grand navigateur n'a pu naître avant 1446 ni après 1451. L'étude de certains actes notariés, au point de vue du droit génois au XVe siècle, nous avait autorisé à avancer l'opinion que Christophe Colomb est né entre le 25 mars 1446 et le 20 mars 1447, nécessairement à Gênes, où Domenico Colombo, son père, était fixé depuis 1439.

grâce aux auteurs savonésiens; qui eux aussi n'ont jamais vu dans ces Colombo que le fameux amiral et son père. On peut même affirmer qu'aucun habitant de ce pays, aux XVe et XVIe siècles, n'a eu l'idée de voir en Christophe Colomb un compatriote. Que dit Michele de Cuneo, Savonésien de naissance, dont le père eut des rapports directs avec Domenico Colombo et qui lui-même a navigué avec Christophe Colomb? Voulant glorifier la découverte du nouveau monde, Cuneo affirme-t-il qu'elle est due à un natif de Savone? En un langage enthousiaste, ce gentilhomme écrit au contraire à son concitoyen Annari que l'honneur d'avoir donné naissance au héros revient à Gênes : *Ma una cosa voglio io ben che sapiate che al mio poco vedere poi che genoa è genoa non è nato uno homo tanto magnanimus et acuto del facto del navicare como el dicto Sig. Armirante*[1]. C'était cependant le moment ou jamais de s'enorgueillir d'une gloire nationale; mais deux siècles devaient s'écouler avant que l'idée en vînt à un Savonésien.

Oubliant l'avis unanime sur la parfaite corrélation reconnue de tous temps, à Savone comme ailleurs, entre les actes publiés par Salinerius et la personne de Domenico, père de Christophe Colomb, il se peut aussi que les critiques nous disent : « Soit, vous avez montré que les Colombo qui vécurent à Savone de 1470 à 1484 venaient de la ville de Gênes; mais comment prouvez-vous que c'étaient le futur découvreur du nouveau monde, son père et ses frères? Il y avait à cette époque en Ligurie, on l'a démontré, des centaines de Colombo. Pourquoi vos ouvriers tisserands seraient-ils justement les Colombo qui plus tard devinrent si célèbres? »

La réponse est bien simple, et ce sont encore les documents précités qui nous la fournissent. Nous avons dit que, le 16 août 1474, un nommé *Dominico de Columbo de Quinto Januæ lanerio habitatori Saonæ* avait acheté un petit bien situé à Legine, faubourg de Savone. Quoique la dette fût minime, 250 livres, il ne put jamais l'acquitter. Aussi, Domenico étant venu à mourir, un des héritiers du vendeur assigna en responsabilité pour sa part les fils du débiteur, le 26 janvier 1501. Et comment, dans quel ordre ses fils sont-ils désignés? Ainsi : *dictum Cristoforum, Bartholomeum et Jacobum de Columbis, filios et heredes dicti quondam Dominici eorum patris*[2]. Que le lecteur veuille bien remarquer la suite. Les parties ne sont pas touchées par l'assignation. Pourquoi? C'est parce que, aux termes du procès-verbal souscrit par les anciens voisins de Christophe, de

1. Ms. de l'université de Bologne.
2. In Not. T. de Moneglia; doc. XLII.

Barthélemy et de Jacques (dit Diego) Colomb : *vicinos et notos domus habitationis Cristophori, Bartholomei et Jacobi de Columbis... dictum Diegum*[1], ces derniers ont quitté Savone depuis longtemps et vivent dans les possessions espagnoles : *iam diu fore a civitate et posse Saonæ absentes... et in partibus Hispaniæ commorantes*[2].

Les passages soulignés font donc connaître les facteurs indispensables pour établir l'identité des Colombo cités dans les actes savonésiens (et partout ailleurs), avec les Colombo qui s'illustrèrent par la découverte et la conquête du nouveau monde. Il faut que le père se nomme Domenico, qu'il vienne de Gênes et ait été tisserand. Ses fils doivent se nommer : l'aîné, Christophe, le second, Barthélemy, le troisième, Giacomo. Ce dernier doit avoir espagnolisé son nom, et il est essentiel que, en l'année 1501, ils demeurent tous trois depuis longtemps dans des pays espagnols.

Or on sait par Oviedo[3], chroniqueur attitré des Indes pour la couronne d'Espagne et ami personnel de Christophe Colomb, de ses frères et de ses fils, que le père du grand navigateur se nommait Domenico.

Antonio Gallo[4], annaliste officiel de la république de Gênes, compatriote et contemporain de Christophe Colomb, affirme que le père de ce dernier fut tisserand de profession et exerça son métier à Gênes.

Christophe Colomb, parlant de ses deux frères, les nomme Bartolomeo et Diego, et toujours dans l'ordre voulu[5].

Enfin, il est avéré que, à la fin du XVe siècle, les trois frères vivaient depuis des années dans les possessions espagnoles du nouveau monde[6].

1. Doc. XL, p. 447.
2. Doc. XLII, p. 448.
3. *Dominico Colom su padre.* (*Historia general de las Indias.* Madrid, 1851, I, p. 12 et 52.)
4. *Nam textor pater;* Muratori, *Italic. script.*, XXIII, col. 301. Gallo sait aussi que Giacomo était le plus jeune des frères : *Bartholomeum, ac tertium fratrem Jacobum in ea expeditione Christophorus secum duxit* (*loc. cit.*).
5. Navarrete, *Coleccion*, II, p. 227, 313, 314.
6. Christophe Colomb émarge à la cour des rois catholiques dès le 5 mai 1487 (Nav., II, p. 4); Barthélemy est à Séville au commencement de 1494 (Las Casas, *Historia*, II, p. 79), tandis que Diego s'y trouvait déjà en 1493, puisqu'il fit partie de la seconde expédition. Barthélemy seul retourna au pays natal, ou du moins fit un voyage en Italie, mais ce fut cinq ans après le procès Cuneo. Diego II, fils et héritier du grand Christophe, paraît avoir liquidé cette affaire, à en juger par la procuration qu'il donna à Leone Pancaldo en 1515, et qui se trouve dans les liasses du notaire savonésien Simone Capello; doc. XLIV.

## V.

La connexion des actes savonésiens est si rigoureusement établie et les conséquences qui en dérivent s'appliquent d'une façon si directe que leur caractère probant s'impose à tout esprit non prévenu. Malheureusement, ces pièces ont un tort : elles se relient avec non moins de certitude à d'autres documents tirés aussi des archives de Savone et à de nombreux actes notariés génois, actes d'où découle une série de faits particulièrement désagréables à certains critiques. Pour cette catégorie de polémistes, on ne saurait être à la fois plébéien et illustre. Il faut absolument avoir du sang bleu dans les veines, descendre d'une longue suite d'aïeux et posséder toutes les vertus chrétiennes pour être digne d'accomplir de grandes actions. Qu'un ancien apprenti tisserand ou cardeur de laine, fils, frère, neveu de modestes artisans, *vilibus ortus parentibus*, et ni meilleur ni pire, comme homme, que le commun des mortels, ait jamais pu découvrir l'Amérique, voilà ce qui ne se peut concevoir. La mesure est comble lorsque l'humble écrivain laïque ose révoquer en doute certaines assertions des *Historie*, petit volume hispano-vénitien riche en détails apocryphes sur les prétendus ancêtres du grand navigateur, cher aux dévots militants et dont ils voudraient faire une sorte de livre canonique. Ajoutez que, dans le noble faubourg, on postule pour faire canoniser Christophe Colomb, et il deviendra évident qu'aucun de nos actes notariés n'est digne de foi.

En effet, c'est un dogme pour les pieux desservants de la petite chapelle que Christophe Colomb était le descendant direct, légitime et avéré d'une grande famille patricienne de Plaisance, le proche parent de fameux amiraux dont il suivit la bannière dans maint combat naval et qui se couvrit de gloire sur les escadres de Charles VIII en 1485, après avoir commandé un vaisseau de guerre pour René d'Anjou on ne sait quand. Entre cette franche hâblerie et ce que disent les documents, il y a un écart assez sensible. Le combler était de toute nécessité, mais comment ? Attaquer le texte des actes notariés savonésiens ou prétendre qu'ils ne prouvent rien ne se pouvait guère, surtout après la malheureuse tentative faite dans ce but et dont on a ici autrefois rendu compte[1]. Il restait un moyen, suranné et médiocre, mais d'emploi facile : nier d'emblée le caractère authentique de toutes ces pièces.

1. *Revue historique*, t. XXIX, p. 316-340.

## VI.

*Una folla di falsità, contraddizioni ed errori da non credersi! Elementi eterogenei, viziati, spurii! Atti immedicabilmente gangrenati!!!*

A ce style enjoué, on a tout de suite reconnu la plume gracieuse et légère du critique italiano-lusitanien qui se chargea de l'entreprise[1], et dont les élucubrations *ejusdem farinæ* ont déjà été mentionnées à cette place[2]. Le nouveau travail de ce polémiste est même une sorte de réponse à la *Revue historique;* mais, faisant d'une pierre deux coups, l'auteur défend son œuvre et à la fois, bien que le plus innocemment du monde, les prétentions de Savone, ville rivale de Gênes son heureuse patrie. C'est la seule excuse que nous puissions invoquer pour entretenir nos lecteurs de cet écrit.

La négation à outrance, qui en constitue la base, s'autorise de deux déclarations relevées dans les appendices documentaires de notre ouvrage sur Christophe Colomb. Pour l'intelligence de ce petit débat, nous devons décrire les pièces incriminées d'une façon si cavalière.

Sur les cinquante actes notariés de l'appendice A, vingt-neuf proviennent des archives tabellionaires de Savone. Les actes XXVI-VIII, XXXIV, XXXIX-XLIII constituent ce que l'on a appelé *le dossier du tribunal savonésien*, c'est-à-dire la collection de pièces notariées et judiciaires ayant trait à l'achat de la terre de Legine par Domenico Colombo en 1474 et aux poursuites intentées contre ses fils et héritiers en 1500-1501, pour cause de non-paiement.

Ces neuf documents furent publiés pour la première fois en 1602 par Giulio Salinerio; voici à quelle occasion. Un prélat savonésien du XVIe siècle, Giovanni Battista Ferreri, protonotaire apostolique, découvrit dans les archives de Savone une série de minutes se rapportant, selon lui (et avec raison), à Christophe Colomb et à sa famille. Ferreri se disposait à les faire imprimer lorsque, en 1586, la mort vint le surprendre. Les documents tombèrent aux mains de Giulio Salinerio[3], poète, philologue et jurisconsulte distingué, appartenant à une vieille famille savonésienne.

1. *Origine, Patria e Gioventù di Cristoforo Colombo. Studi critici e documentari con ampla analisi degli atti di Salinerio, per Celsus.* Lisboa, 1886, in-4°, 114 p.

2. *Revue historique,* n° de novembre 1885, à propos de l'*Autenticità delle Historie di Fernando Colombo, per Prospero Peragallo.* Genova, 1884.

3. *Haec ego vestigiis insistens Reverend. Johannis Baptistae Ferrerii protono-*

Plusieurs années après, alors que cet érudit préparait ses annotations sur Tacite, le passage de la vie d'Agricola : *Hinc auctus oceanus*... le fit penser à Christophe Colomb[1] et aux légendes mensongères concernant son origine patricienne qui, propagées par les *Historie*, commençaient à avoir cours en Italie. C'est sous l'empire de cette préoccupation que Salinerio inséra dans ses *Annotationes* les actes authentiques découverts par Ferreri. Ce genre de digressions était assez dans le goût des érudits du XVIe siècle. Ainsi nous voyons Agostino Giustiniani, dans son *Psautier polyglotte*[2], s'inspirer du psaume *Cœli enarrant gloriam Dei*, pour insérer en regard une biographie étendue de son illustre compatriote.

Des pièces aussi importantes avaient leur place indiquée, et au premier rang, dans une histoire critique et documentaire du grand marin génois. L'auteur de *Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages, sa famille et ses descendants*, n'a pas manqué de les insérer dans ses appendices, comme preuves à l'appui. Il ne pouvait en être autrement. Cet écrivain n'est inféodé à aucune cause, ne soutient pas de thèse et se désintéresse de toutes conséquences. Le document est son seul guide, et, dans ses interprétations, il se fait un devoir d'exposer à la fois ses doutes, les parties discutables des témoignages produits par lui et l'analyse critique des raisons qui le déterminent à opter dans un sens plutôt que dans l'autre ou même à s'abstenir de conclure. Le procédé est fastidieux et fait pour surprendre une certaine classe d'oracles, mais il place tous les éléments de discussion à la portée du lecteur et le laisse seul juge du débat.

C'est pour rester fidèle à cette méthode que le dossier savonésien a été précédé d'une note déclarant deux faits. Le premier, que les actes notariés concernant l'acquisition du bien de Legine par Domenico Colombo, le 19 août 1474, et les diligences judiciaires qui en furent la suite, de 1500 à 1501, n'avaient pu être retrouvés dans les archives tabellionaires de Savone; le second, que la liste actuelle des

*tarii Apostolici ex participantium (ut vocant) numero. Is enim decori patriæ studens, ita suam nobilitatem literis, aliisque principe viro decoris instruxerat ut clarissimorum civium facta (quod in Columbo moliebatur et emolitus esse eloquenter exsequi, suaque aliis enarranda relinquere potuisset. Sed eum v acerba fati nobis invidit, dum intra prima iuvente spatia, suas et amicoru spes anteit.* (*Annotationes Ivlii Salinerii Ivreconsvl. Savonensis ad Corn lium Tacitum*, Genuae, apvd Josephum Pavonem. MDCII; in-4°, p. 359.)

1. *Auctus ergo Oceanus, quod Agricolae milites id ulterius navigaveri quam anteà factum sit. Per haec in memoriam redeo Christophori Columbo...* (*Loc. cit.*, p. 331.)

2. Genuae, 1516, in-fol., et B. A. V., n° 88 *bis*.

notaires savonésiens ne mentionne pas de tabellion nommé Giovanni Rogero, bien que ce nom fût celui de l'officier ministériel dit par Salinerius avoir rédigé l'acte de vente. C'est ce loyal aveu, tout à fait incompréhensible dans certaine paroisse, qui a provoqué la nouvelle sortie de notre contradicteur. Rendons-lui la justice de reconnaître que, cette fois, son incubation n'a pas duré quatorze ans. Peut-être eût-il bien fait néanmoins de ne se point départir encore de cette sage lenteur. Un de ses compatriotes, aussi d'église, mais insensible aux charmes de l'épilogue et de l'ergoterie, s'est livré à de patientes recherches dans les archives. Une seule semaine d'attente, et notre impatient critique trouvait dans une publication du savant chanoine savonésien des preuves documentaires qui l'eussent certainement chagriné, mais instruit. Il est vrai que l'*Elenco dei notari che rogarono nel secolo XV esistenti nell' archivio di Savona* ne mentionne aucun notaire nommé Giovanni Rogero; mais ce catalogue n'a été dressé qu'en 1868, lorsque les archives furent transférées du palais du podestat à l'hôtel de ville. Elles étaient alors dans le plus grand désordre[1], et le rédacteur de l'*Elenco* ne fit que dresser l'inventaire des minutiers encore coordonnés. Cependant, on y voyait aussi un nombre considérable d'actes détachés de leurs liasses (*filze*) et que, pour cette raison, l'archiviste, non versé en paléographie, s'abstint de cataloguer. Ils sont à peu près dans le même état aujourd'hui, et rien de navrant comme de voir une telle masse de précieux documents, au fond d'un corridor obscur, empilés en amas confus donnant à ces vénérables reliques l'aspect d'un tas de fumier. Il est probable que là gisent en leur destruction finale quantité de pièces importantes pour l'histoire de Savone et d'actes provenant d'officiers publics dont les noms mêmes paraissent oubliés. Des minutes de Giovanni Rogero doivent s'y trouver, car ce notaire, malgré le silence de l'*Elenco* et les exclamations effarées du curé lisbonnais, a incontestablement vécu et instrumenté.

Le fait est que si, au lieu de limiter nos recherches aux archives de la municipalité, nous avions songé à faire des fouilles dans celles du palais épiscopal, nous eûmes évité une supposition au moins inutile[2] et découvert les preuves absolument confirmatives qui nous man-

1. *L'Archivio degli antichi notari rimase lungo tempo disordinato e confuso nelle sale superiori del palazzo del podestà ... si rinvengono originali e copie in modo promiscuo, brogliazzi, schede e memorie...* A. Bruno, *Gli archivi del comune di Savona*. Savona, 1884, in-4°, p. 46.

2. L'hypothèse, bien que timidement avancée, qu'il pouvait y avoir une erreur de transcription dans le nom du notaire.

quaient. Nous en produirons une tout à l'heure, et des plus topiques. En attendant, qu'il nous soit permis de citer la description que donne le révérend Andrea Astengo, chanoine et archiprêtre de Savone, d'un certain registre du XVe siècle conservé dans les archives capitulaires de cette ville :

« Ce registre commence avec l'année 1470, et les premiers actes sont transcrits *de la main du notaire Giovanni de Rogero*, lequel a également écrit tous les actes passés jusqu'à la fin de 1475..... En outre, on possède dans les archives du chapitre un grand nombre de délibérations capitulaires *portant le nom du notaire Giovanni de Rogero et toutes de son écriture*[1]. »

Le notaire Giovanni Rogero n'est donc pas un mythe, et l'absence de son nom sur une liste moderne des tabellions savonésiens ne saurait plus guère être invoquée, même sur les bords du Tage, dans le fol espoir de démontrer la prétendue « fausseté et incurable gangrène » des actes en question.

Notre sagace critique avance encore, comme argument irréfutable, que l'absence des originaux prouve la falsification des pièces publiées par Salinerius. On irait loin avec ce genre de raisons. Où sont les originaux des actes du XVe siècle cités dans la *Gallia*, dans Muratori, dans Mabillon, par dom Vaissète, par dom Lobineau, par dom Grenier? Combien en reste-t-il? Cependant, qui oserait arguer ces documents de faux, pour le simple motif que la minute ou l'original n'existe plus dans les archives d'où les bénédictins affirment l'avoir tiré? Une telle présomption est sans la moindre valeur tant qu'on ne l'appuie pas de faits probants extraits du texte même ou de preuves extrinsèques, mais précises et directes. Rien de semblable n'a été encore allégué par personne à l'encontre du dossier savonésien. Les originaux des pièces qui le constituent ont d'ailleurs été vus, touchés, admis, commentés par d'autres que Salinerius, cinquante, cent, cent soixante-quinze ans après lui, ainsi que nous le montrerons bientôt. On est même fondé à croire que les minutes ne sont qu'égarées, et

1. *Questo libro fu iniziato nel* 1470 *ed i primi atti sono scritti di mano d notaro* GIOVANNI DI ROGERO, *il quale scrisse pure tutti gli atti occorsi fino* 1475. *Che gli atti in discorso sieno autentici non e' a dubitare giacchè cio evince e della carta e dal carattere e dai Notari di cui portano il nome, più specialmente dall' essere il codice stato sempre conservato in questo n tro archivio, e per aver fatto fede per tanti e tanti anni dei beni possed dai Canonici di questa Città. Aggiungo che nell' Archivio Capitolare si c servano molte deliberazioni Capitolari scritte in altro codice, portanti il n del Not° Giovanni di Rogero, e sono tutte dello stesso carattere.*

peut-être le jour est-il proche où la liasse entière sera restituée aux archives.

En fait, les auteurs savonésiens, qu'ils tiennent pour Gênes ou croient que Christophe Colomb est né à Savone, ont tous cité le recueil de Salinerius, ou ce que ces pièces font connaître, sans qu'aucun d'eux ait jamais prétendu en contester l'authenticité. Par exemple :

Verzellino parle en termes explicites de l'acquisition du bien de Legine par Domenico Colombo. Relatant la vie de Christophe Colomb, l'annaliste dit, avec la plus grande impartialité : *Nacque egli in Genova, ma per essersi allevato in Savona, dove suo padre era venuto ad abitare con la famiglia, che gli crebbe, possedendo anco ville a Valcada sopra Legino*[1]. D'où tient-il ces faits? Des actes notariés mêmes ou bien de Salinerius, qu'il mentionne à la ligne suivante. Dans le premier cas, c'est une confirmation du dossier publié par le savant jurisconsulte; dans le second, de la foi qu'avaient en ce dernier ses concitoyens.

Le premier écrivain qui ait soulevé la question d'origine en faveur de Savone, Gio Batta Pavesi, a fait plus que de reconnaître implicitement l'authenticité des actes de Salinerius. Il s'en est servi pour dresser une généalogie de Christophe Colomb, généalogie qu'il appuie de renvois aux minutiers[2]. Et si plusieurs de ses citations sont prises de Salinerio, comme par exemple l'acte d'apprentissage du plus jeune frère de Christophe Colomb, d'autres, notamment l'acte initial de 1474 et la procédure de 1500-1501, ont été certainement empruntés par Pavesi aux originaux. Ainsi, quand cet érudit cite de seconde main, il indique toujours ses autorités : de là ses références

1. *Memorie*, éd. Astengo, I, p. 408.

2. Voici ce tableau tel que Pavesi l'a dressé dans ses *Successi di Cristoforo Colombo*, manuscrit conservé à la bibliothèque Brignole-Sale-De Ferrari, et que M. le chanoine Grassi a eu l'extrême obligeance de communiquer à un de nos amis de Gênes :

Domenico Colombo

| Cristoforo | Bartolomeo | Giacomo detto Diego |
|---|---|---|
| 1501, *in Tom° Moneglia di Savona.* | 1502, *in Tom° Moneglia di Savona.* | 1484, *dal Salinerio.* 1500-1501, *in Tom° Moneglia.* |

1474, *in Gio : Roggero di Savona ed in Archivio Canonici di Savona.*
1481, *in Ansaldo Basso, di Savona.*
1500, *in Tomaso Moneglia, di Savona.*
1501, *Processo in Corte Civile.*

à Salinerius et aux relevés faits par les archivistes Leonardo Siri, Ottaviano Ivaldo et Bartolomeo Griffo. Or, le dossier judiciaire, tel qu'il est cité dans *I Successi* de Pavesi, porte pour seule mention : *1501. Processo in Corte civile*, sans renvoi à un minutier, ce qui semble indiquer des recherches faites au greffe. Quant au fameux acte initial de 1474, il l'attribue au notaire Giovanni de Rogero, sans référence à Salinerius et avec l'indication de : *ed in Archivio Canonici di Savona*, renseignement passé inaperçu pendant plus de deux siècles et qu'une découverte, dont nous parlerons bientôt, vient de confirmer absolument. D'ailleurs, Pavesi, qui est une des célébrités littéraires de Savone au XVIIe siècle[1], rappelant que Colomb posséda (par héritage) un immeuble situé à Folconi, c'est-à-dire à Legine[2], dit avoir relevé la preuve de cette possession et de la curatelle que le juge en attribua à un membre de la famille Cuneo, dans les archives mêmes de Savone : *Il Pavese notó in quest' archivio alcuni suoi beni, tra quali una villa situata in Folconi... Noto anche in quest' archivio la cura de' suoi beni dal giudice commessa ad uno della nobil famiglia Cunea*[3].

Enfin, Agostino Monti, autre écrivain savonésien du XVIIe siècle, non moins ardent à prétendre que Christophe Colomb est né à Savone, affirme avoir vu aux mains d'Alberico Cuneo un extrait authentique du jugement mentionné par Pavesi : *Del qual atto e scrittura mi ricordo haverne veduto autentico estratto appresso il signor Alberico Cuneo*[4].

Sans même remonter si loin, on est en droit d'affirmer que les originaux du recueil de Salinerio existaient encore dans les archives de Savone du temps des Bellori, c'est-à-dire à des époques aussi rapprochées de nous que 1810 et 1839. Dans leurs publications,

1. Soprani, *Li Scrittori della Liguria*, p. 153.

2. Folconi était une subdivision de Valcalda, comprenant Legine. La propriété, selon la tradition, serait la villa appartenant aujourd'hui à la famille Oxilia, qui la tient des Isnardi, lesquels l'auraient acquise des Vaccioli, propriétaires du temps de Monti.

3. Résumé fait par Monti, *loc. cit.*, p. 364, sur les *Memorie* de Pavesi. Il convient d'insérer ici une note de Giuseppe Nervi, gendre de G. T. Belloro, ajoutée aux *Notizie* de ce dernier à la suite des documents précités : *Tutti gli atti pubblici qui sopra descritti, e che si conservano nell' archivio dei Notari di Savona, sono stati esaminati da Gioan Battista Pavese, che ne fa menzione ne' suoi manuscritti delle famiglie di Savona, dal Notaro Andrea Siri, che li cita nella corona delle Glorie Savonesi...*

4. Cet Alberico fut le père de Nicolo de Cuneo, en qui s'éteignit la famille, dans l'année 1742.

ces archivistes ajoutent des faits documentaires omis par Salinerius, et que, d'autre source, nous savons être absolument vrais. Ainsi, pour des raisons particulières, ce dernier substitue des pseudonymes aux noms réels du vendeur de la propriété de Legine et de son héritier : *ficta nomina dignis de causis*, dit-il. C'est probablement par crainte de désobliger une famille noble de Savone, en rappelant qu'elle avait exercé des poursuites contre un homme dont la gloire rejaillit plus tard sur toute la Ligurie, qu'aux noms exacts, transcrits certainement en clair dans les minutes, le savant jurisconsulte substitua ceux de *Sejus* et *Titius*. Or, comment les Bellori ont-ils su que *Sejus* était Corrado de Cuneo, et *Titius* Sebastiano ? C'est aux Archives savonésiennes, dont l'un eut la garde[1] et l'autre l'accès[2], que les Bellori ont trouvé ces renseignements complémentaires[3]. En voici la preuve directe. On possède à la Biblioteca civica de Gênes[4] l'exemplaire des *Annotationes* de Salinerius ayant appartenu à Giovanni Luigi Belloro, savant savonésien du XVIIIe siècle, père et grand-père des archivistes de ce nom. Le volume est annoté de sa main. Sur la marge de l'acte de vente de Legine, en regard des pseudonymes, on lit : *Seius est Conradus*, *Titius est Sebastian. Pater et filius de Cuneo*, et la glose est suivie des mots paraphés : *Vt ex instrumentis. J.-L.* Enfin Tiraboschi cite une lettre de Gio Tommaso Belloro, datée de 1777, dans laquelle cet ancien conservateur des archives publiques de la ville de Savone affirme avoir vu et compulsé dans ce dépôt les actes mêmes publiés par Salinerius[5].

Ces écrivains ne sont pas les seuls qui aient reconnu la parfaite

1. Gian Tommaso Belloro était archiviste de Savone lorsqu'il publia ses *Notizie d'atti esistenti nel pubblico archivio de' notaj di Savona*, en 1810.

2. Giambattista Belloro jouissait même du prêt à domicile de pièces appartenant aux archives de Savone, comme en témoigne une fiche insérée dans les *filze* du notaire Nicolo Priano (1489-1500).

3. Les Bellori nous apprennent en outre que la terre de Legine, vendue à Domenico Colombo, était frappée d'une redevance en faveur du canonicat connu sous le vocable de saint Jacques et saint Philippe, renseignement que ces archivistes ont sans doute emprunté à l'intitulé extérieur de la minute.

4. Ce volume est coté E. 6. 10. 17. Voir p. 342. Sur le titre se trouve la signature *Jo. Aloisii Bellori J. U. D.*

5. *Il sig. Gian Tommaso Belloro savonese versatissimo nelle antichità e nella storia delle sua patria, si è compaciuto di approvare, con sua lettera de' 14 de agosto de 1777, al sig. ab. Saverio Bettinelli, la via da me tenuta nel conciliare insieme i monumenti piacentini prodotti dal can. Campi intorno alla patria del Colombo co' monumenti Savonesi pubblicati dal Salinerio, e da lui pure veduti e esaminati.* Tiraboschi, *Storia*. Milano, 1824, t. VI, P. I., p. 344, note.

authenticité de tous les documents de cette provenance. Odoardo Ganduccio[1], Michele Giustiniani[2], Raffaele Soprani[3], Giambattista Spotorno[4] en tirent des conclusions identiques aux nôtres. « Ce sont des auteurs originaires de Gênes, » diront sans doute les Savonésiens, et, à leurs yeux, cela suffit pour les récuser. Mais oseraient-ils agir de même à l'égard de Tiraboschi? Or, le grand érudit, le critique si sûr qui a étudié le dossier de Salinerius fait suivre l'analyse qu'il en donne de cette déclaration catégorique : *Che possiam noi opporre a tai documenti? Essi non hanno cosa che faccia nascer dubbio della loro autenticità*[5]. Mais nous n'invoquerons dans ce débat que des auteurs savonésiens. Et quels sont-ils? Les annalistes qui jouissent du plus grand crédit; ceux-là mêmes dont les écrits cherchent à prouver contre vents et marées que Christophe Colomb naquit à Savone, sans avoir vu, hélas! dans ces documents la preuve inéluctable du contraire. Mais c'est affaire à eux. Le critique prend ses preuves là où il les trouve. Tant pis pour les apologistes qui ne savent pas séparer le bon grain de l'ivraie!

Mais voici qui corrobore et complète les déclarations de Salinerio, de Pavesi, de Siri, de Pollero, de Monti, des trois Bellori et qui coupe court aux arguties et chinoiseries italiano-lusitaniennes.

L'acte initial et notarié du 2 mars 1470, publié pour la première fois par Salinerius, loin d'être l'*antitesi della autenticità*, se trouve EN MINUTE, transcrit entièrement de la main de Me Giovanni Gallo, à la page 42 du registre de ce notaire pour les années 1468-1470, et conservé aux archives tabellionaires de Savone, à l'hôtel de ville, sous la rubrique 408/11.

L'acte du 25 octobre 1470, publié de même par Salinerius, est si peu l'œuvre *di qualche astuto contraffattore*, qu'il est aussi conservé EN MINUTE, toujours de l'écriture dudit notaire, dans le registre précité, à la page 165[6].

1. *Origine delle nobili famiglie di Genova*, ms. de la Biblioteca civica, et *Ragionamento della conversione dei Gentili*. Genova, 1615, in-4°, p. 46.
2. *Gli Scrittori liguri*. Roma, 1667, p. 168 et 480.
3. *Li Scrittori della Liguria*. Genova, 1667, p. 75.
4. *Storia letter. della Liguria*. Genova, 1826, IV, p. 298. Spotorno est même né à Albissola, et il rapporte que depuis deux siècles et demi on était dans sa famille citoyen savonésien de père en fils.
5. Tiraboschi, *Storia*, VI, P. I, p. 335.
6. Du moment que nous déclarions (*Christophe Colomb*, II, p. 182) « avoir comparé ces deux actes avec les originaux, » il va de soi que la mention de ces deux pièces parmi les documents non retrouvés ne pouvait être qu'une coquille d'imprimerie.

Bref, l'original de l'acte de vente consenti par Corrado de Cuneo en faveur de Domenico Colombo, c'est-à-dire la plus importante des pièces effrontément qualifiées par M. Peragallo de *spurii in limine* et *immedicabilmente gangrenati;* ce document *manifestamente apocrifo*, eh bien ! il existe, tout le monde peut le voir et l'examiner, à l'œil ou à la loupe ; on vient d'en retrouver la minute même dans les archives capitulaires de Savone. M. le chanoine Astengo, avec une impartialité qu'on ne saurait trop louer, et à qui revient le mérite de cette heureuse découverte, publie le document *verbatim* dans ses appendices aux *Memorie* de Verzellino[1]. Rien n'y manque. Le véritable nom du vendeur : *Conradus de Cuneo*, celui de l'acquéreur : *Dominico de Collumbo de Quinto Ianue, habitatori Saone lanerio;* enfin celui du notaire : *Iohannes Rogerius not.* (« *questo apocrifo notaro*, » comme on l'appelle à Lisbonne). On nous saura gré de republier cet acte aussi curieux qu'important qui confirme, ce dont personne d'ailleurs jouissant d'un peu de sens commun n'avait jusqu'ici douté, le caractère absolument authentique des documents publiés par le jurisconsulte Giulio Salinerio.

✠ M CCCC LXXIIII. Indict. VII die XVIIII mensis Augusti[2].

Venerabilis D. Bartholomeus Vianus Canonicus Eccles. Saonen. ad quem et suo canonicatu et prebenda spectat et pertinet infrascripta petia terre vineate, campive et arborate ac boschive cum una domo superposita site in villa Legini districtus Saon. in contrata Valcade iure livelli et fictus, cui terre coheret ab una parte heredes Q. Georgii de Merualdo, superius via publica et inferius fossatus et etiam in medio via publica et si qui, et ab aliis partibus etiam CONRADUS DE CUNEO[3],

1. *Ad onore del vero però devo dire, che uno dei documenti prodotti dal Salineri riguardanti il Domenico Colombo, fu da me trovato in un libro di questo nostro Capitolo, e lo ripor to perchè in esso sono i veri nomi delle parti contraenti, mentre in quello del Salinerio si tacciono o non sono denominati che con nomi vaghi.* ✠ *M CCCC LXXIIII. Indict. VII die XVIII mensis Augusti*... Appendice *i*, p. 644-645, des *Memorie particolari*.

2. Giamb. Belloro décrit cet acte en ces termes : *Gio Rogero ivi* 19 *Agosto* 1474. *Domenico Colombo q. Gio di Quinto di Genova abitatore di Savona laniere acquista una terra in Valcalda nella villa di Legino, distretto di Savona, soggetta a livello dovuto alla prebenda del Canonicato de' SS. Giacomo e Felippo, da Conrado de Cuneo Savonese, col quale fa un debito di lir.* 250 *moneta di Savona. — Il tutto in tre instrumenti successivi.* (*Revista critica*, p. 59.) Les trois actes en question ont été publiés *in extenso* par Salinerius, p. 34 *sequent.*, et dans le *Christophe Colomb*, doc. XXVI-XXVIII.

3. Sebastiano de Cuneo s'était rendu acquéreur de ce bien trois années aupa-

sponte et de et cum auctoritate, voluntate, consilio et consensu infrascriptorum venerabilium dominorum canonicorum videl. d. Odonis de Scarellis archip. d. Laurentii Sansonis, d. Gherardi Vache et d. Odini de rubeis canonicorum dicte eccles. capitulariter convocatorum et congregatorum in sacristia dicte eccles. et capitulum facientium cum alii canonici ad presens non sint residentes etc. titulo et ex causa in emphitesium perpetuam renovando concessit et concedit ad fictum et livellum Dominico de Collumbo de Quinto Ianue, habitatori Saon. lanerio presenti et conducenti pro se et heredibus suis dictam petiam terre cum dicta domo superposita sitam et coherentiatam ut supra francham etc. Et est illa quam hactenus iure livelli et fictus ab eo d. Barthol. canonico ut supra conduxit et tenuit Conradus de Cuneo Civis Saon. et que de eius Conradi voluntate et expresso consensu et in presentiarum auctoritate in dictum Dominicum concessa et renovata est. Ad habendum etc. hinc ad annos novem proxime venturos et iam inceptos in festo Sancti Stephani prothomartiris et inde ad alios novem annos et sic successive de novem in novem annos in perpetuum renovando etc. Promittens prefatus Ven. d. Bartholom. Canonicus etc. Versa vice dictus Dominicus conductor ut supra promixit etc. et dare et solvere omni anno et in fine cuiuslibet anni in festo Sancti Stephani videl. die xxvi decemb. pro annua prestatione et fictus dicti livelli ut supra solidos duodecim monete Saone in bona et sufficienti pecunia numerata sibi prefato domino Barthol. canonico vel suis successoribus in dicto canonicatu etc. in pace etc. Quæ omnia et singula etc. Sub pena dupli etc. Ratum et firmum etc. Cum integra etc. Et sub ipotheca etc. Ita et taliter etc. Renunciantes etc.

De quibus omnibus et singulis supradictis etc. et ad sapientis laudem et dictamen etc.

Actum Saone in dicta sacristia dicte eccles. Saonen.

Testes Laurentius de Montemauro et Innocentius de Sancto Romulo clericus dicte eccles. ad premisa vocati pariter et rogati.

Iohannes Rogerius, not. etc.

Décidément, ce n'est pas encore cette fois que de la sacristie de Loreto nous viendra la lumière!

Henry Harrisse.

ravant. L'emphytéose consentie par le chanoine Viani est transcrite dans le même registre de la main de Giovanni Rogero, *sub anno* 1471, *Indict. IIII. die IV mensis Januarii.*

# NOTE

SUR LA

# CORRESPONDANCE DE BARTHÉLEMY ET DE A. DE MULINEN.

---

Le premier volume des *Papiers de Barthélemy*, ambassadeur de France en Suisse, 1792-97 (Paris, F. Alcan, 1886), dont la *Revue historique*, t. XXXIV, p. 85, 86, a rendu compte, fait mention, p. 468, de M. Mulinen, membre du conseil souverain de Berne. C'est Albert de Mulinen, homme d'État bernois, avoyer de la république de Berne pendant les années 1792, 1794, 1796. On trouve quelques notices sur sa vie publique dans la biographie de son fils (*Der Schweizerische Geschichtsforscher*, vol. IX, 1837). Il va sans dire que les *Eidgenœssische Alschiede* (vol. VIII, 1856) et les ouvrages qui traitent spécialement de l'histoire de la Suisse au XVIIIe siècle mentionnent souvent son nom. La complaisance des descendants de l'avoyer A. de Mulinen m'a permis de parcourir un assez gros volume manuscrit, actuellement en possession de M. Frédéric de Mulinen de Mutach à Berne, qui offre un intérêt particulier pour le public lettré en France. C'est une sorte de complément fort remarquable à la publication des *Papiers de Barthélemy*, commencée avec tant de soin par M. Jean Kaulek. Le volume en question est intitulé : « Correspondance de S. Excellence Monsieur l'avoyer Albert de Mulinen avec Monsieur Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1793-1797. » Il y a au frontispice un portrait de Barthélemy avec les vers suivants :

Consoler l'infortune est son premier besoin ;
Rendre la paix au monde est son unique soin.
La triste humanité bénit son existence,
Et comme à l'Univers il est cher à la France.

La correspondance s'étend du 7 avril 1793 au 1er juillet 1797. Les lettres de l'avoyer de Mulinen s'y trouvent en copie, les lettres de Barthélemy, soit en copie, soit en original. Il va sans dire que le contenu de cette correspondance n'a pas toujours la même impor-

tance. Il y a des lettres de pure formalité et d'autres relatives aux sujets les plus graves. Les affaires du Valais, du Munsterthal et de l'Erguel, les questions d'asile donné aux émigrés français, des faux assignats fabriqués sur le territoire suisse, des plaintes portées contre le ton agressif de la presse française, des interventions faites en faveur de prisonniers de guerre d'origine suisse : voilà quelques-uns des sujets les plus marquants de cette correspondance volumineuse.

Il y a des extraits de lettres du ministre des affaires étrangères et du ministre de la guerre, des administrateurs du directoire du département du Mont-Terrible, de Soulavie, du grand bailli du Valais adressées à Barthélemy, des lettres de Soulavie adressées au maire de Versoix, etc. Qu'il me soit permis de communiquer, comme échantillon, deux pièces qui ont rapport à Hérault de Séchelles, et une troisième qui, sans avoir une valeur historique, fait deviner qu'il se mêle à la correspondance diplomatique, çà et là, un élément pour ainsi dire romanesque.

## I.

*Lettre de M. Barthélemy à Son Excellence Monsieur l'avoyer de Mulinen, à Bâle, le 13 novembre 1793.*

J'éprouve, Monsieur l'avoyer, une satisfaction infinie à me trouver en état, d'après les lettres que j'ai reçues du ministre des affaires étrangères et d'après les explications que j'ai eues avec M. Hérault de Séchelles, de vous assurer qu'il n'y a aucune sorte de fondement dans les bruits qui ont couru au sujet de Neufchâtel. J'ai écrit à ce sujet à M. le bourguemaitre Kilchsperguer une lettre dont je joins ici une copie. Ils ont en effet si peu de fondement, ces bruits, Monsieur, que le ministre des affaires étrangères, ayant pris en considération un grand nombre de réclamations que je lui ai adressées, m'annonce qu'on va y avoir égard, et me charge, en attendant, de faire savoir au louable corps helvétique l'intention très décidée où est le gouvernement français de ne laisser subsister aucun motif fondé de plainte, aucun doute sur les dispositions bienveillantes et amicales de la République française à l'égard de la Suisse.

M. Hérault, Monsieur, est plein d'estime pour votre nation; il m'a dit qu'il n'ignorait pas que, lorsqu'il a voyagé en Suisse pour son instruction et pour son agrément, les émigrés l'ont beaucoup desservi auprès des divers gouvernements helvétiques. Il m'a pressé de chercher les moyens de détruire ces fâcheuses impressions; elles ne peuvent être

que fausses aux yeux de quiconque est à portée de connaître l'extrême amabilité et la grâce d'esprit qui le distinguent...

## II.

*Lettre de M. Barthélemy à M. le bourguemaître Kilchsperger, à Bâle, le 12 novembre 1793.*

J'ai reçu, M. le bourguemaître, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 6 de ce mois, de même que la note de la chancellerie de votre État qui y était jointe. Votre État a très bien jugé les bruits vagues et dénués de tout fondement que de sinistres calculs ont fait circuler en Suisse au sujet d'une prétendue invasion de la principauté de Neufchâtel et de Vallengin par les troupes françaises. Les circonstances et les détails que des malintentionnés ont fait parvenir à Neufchâtel à ce sujet étaient en effet trop absurdes pour mériter la moindre attention; mais les émigrés ont cru que ce roman leur fournirait une occasion de faire germer les semences de troubles et de division qu'ils ont cherché à répandre depuis quelques mois dans l'intention de parvenir à provoquer enfin une rupture entre deux nations amies et étroitement unies depuis plusieurs siècles.

Le citoyen Hérault de Séchelles, membre du Comité de salut public, chargé particulièrement de la surveillance du département des affaires étrangères, est venu, en qualité de représentant du peuple, dans le département du Haut-Rhin, où il m'a donné rendez-vous à Huningue. Comme il n'a quitté Paris que depuis peu de jours, j'ai su par lui que le territoire du pays de Neufchâtel n'avait dans aucun temps occupé le Comité de salut public, et le ministère des affaires étrangères me mande positivement que rien n'est moins fondé que les craintes que l'on vient de manifester à cet égard. La République française est, Monsieur, trop attachée aux liens qui l'unissent à la Suisse et à la conservation de ses relations d'amitié et de bon voisinage avec elle pour ne pas employer tous les moyens qui peuvent maintenir et fortifier l'harmonie qui subsiste depuis si longtemps entre les deux peuples...

## III.

*Lettre de M. de Mulinen à M. Barthélemy. Berne, ce 29e avril 1795.*

Je suis sollicité, Monsieur, par les parens de M. de J., officier dans le régiment de Watteville, de demander à Votre Excellence si elle ne voudrait pas accorder à Pauline Pomonti de Bastia un passeport pour pouvoir se rendre sans empêchement à Marseille et de là en Corse, sa patrie; une intrigue amoureuse avait engagé cette jeune marchande de

suivre M. de J., son amant, d'abord à Marseille, et ensuite lorsque le régiment d'Ernest sortit de France, en Suisse, où elle est restée depuis le mois de septembre 1792 jusqu'à ce jour. La passion s'étant rallentie réciproquement et la raison ayant repris son empire, cette jeune femme s'est déterminée à retourner dans sa patrie, munie, comme juste, d'un bon dédommagement qu'elle voudrait transporter avec sûreté chez elle. C'est particulièrement à cet effet que la famille de J. désirerait de lui obtenir un passeport qui lui facilite son voyage et la mit dans le cas de le faire sans obstacle, et de transporter en Corse le numéraire qu'elle pourrait avoir avec elle. Je joins ici, Monsieur, le signalement de cette personne, tel qu'il m'a été remis par la famille de J., qui désire beaucoup que ce roman se termine le plus tôt possible. Recevez, etc....

M. J. Kaulek doit continuer l'ouvrage entrepris sous les auspices de la commission des archives diplomatiques; la famille de Mulinen, qui se distingue aujourd'hui, comme auparavant, par une passion généreuse pour les études historiques, n'hésitera pas, nous l'espérons, à mettre à la disposition du public le contenu essentiel de cette correspondance d'un de leurs ancêtres avec l'ambassadeur de la première République française.

Alfred STERN.

---

# NOTE

SUR

## LES DERNIÈRES ANNÉES DU DUC D'ENGHIEN.

---

Dans le livre remarquable de M. le comte Boulay de la Meurthe intitulé : *les Dernières années du duc d'Enghien*, dont la valeur a déjà été signalée aux lecteurs de la *Revue historique*, se trouve un passage intéressant au point de vue de la méthode à suivre dans la critique historique, et qui montre avec quelle précaution il faut employer les pièces diplomatiques.

On sait le rôle considérable joué par le hasard dans l'affaire du jeune Condé, si sombre et si profondément blessante pour le sentiment humain; il engendra des combinaisons qui, bien que dénuées de fondement, eurent une tragique importance. M. Boulay de la

Meurthe mentionne un des faits qui éveillèrent les soupçons de Bonaparte à la page 84. Par une lettre de janvier 1804 à M. Stuart, chargé d'affaires d'Angleterre à Vienne, le prince l'avait prié de s'employer pour que la Grande-Bretagne acceptât ses services. M. Boulay de la Meurthe fait suivre cette lettre de la remarque suivante :

M. Stuart donna cours à la pétition qui parvint à Londres le 14 février. Il ne jugea pas à propos d'appuyer autrement les vœux du duc d'Enghien, et s'engagea seulement à lui transmettre la réponse, quel qu'en fût le sens. Mais, en même temps qu'il se renfermait ainsi dans la réserve ordinaire d'un diplomate, il se trouvait en sortir à d'autres égards et par une démarche assez étrange. Soit qu'il se crût autorisé, le cas échéant, à préparer au duc un embarquement pour l'Angleterre, soit plutôt qu'il eût devancé et mal interprété ses désirs, il fit demander, le 25 janvier, à notre ambassadeur M. de Champagny, si le passage *à travers la France* pourrait être permis au jeune exilé d'Ettenheim. Ce fut le ministre autrichien, le comte Louis de Cobenzl, qui dut se prêter à toucher la question. — « Mais, dit négligemment M. de Champagny, ce n'est pas le chemin. » — « Assurément, reprit M. de Cobenzl, et je n'ai point manqué de faire la même réponse à M. Stuart. » — L'entretien resta là et ne pouvait aller plus loin. Car, comment s'expliquer l'abandon de la voie du Schleswig, la seule qui fût encore ouverte pour aller de l'Allemagne à la côte anglaise, la seule surtout qui ne fût pas dangereuse pour un émigré? En aucun temps, le premier consul n'eût toléré de voir fouler le sol de la France par un adversaire qui n'avait cessé de la combattre. Combien ne devait-il pas être plus rigoureux pendant l'état de guerre! S'imaginer que le Gouvernement français pourrait rendre facile à un Condé le moyen de s'unir à nos ennemis et de chercher dans nos ports, fermés ou bloqués, quelque bateau parlementaire pour rejoindre la croisière anglaise, était une rêverie qui donnait à penser, à force d'invraisemblance, et dont le seul effet a été de laisser dans l'esprit de Talleyrand des soupçons trop peu oubliés.

M. Boulay de la Meurthe renvoie à l'*Histoire des Cabinets de l'Europe*, par Lefebvre. Voici ce qu'on lit dans ce dernier :

Un fait auquel le premier consul n'avait d'abord accordé qu'une légère attention reçut de la circonstance une extrême gravité. Dans les derniers jours de janvier, alors que George et Pichegru méditaient dans Paris sur les moyens de l'assassiner, le comte Louis de Cobenzl, à la prière du chevalier Stuart, chargé d'affaires d'Angleterre à Vienne, avait pressenti notre ambassadeur en cette même cour sur la possibilité d'obtenir un passeport pour le duc d'Enghien, qui, disait-il, avait le désir de passer *par la France* pour retourner à Londres auprès de sa famille. Fort surpris d'une telle insinuation, M. de Champagny répondit que la France n'était pas la route pour se rendre d'Ettenheim à

Londres... Pourquoi, conclut Lefebvre, cette demande de passeport? Ne serait-ce pas que les cours de Londres et de Vienne se seraient concertées pour faciliter au duc d'Enghien les moyens de se trouver en France avec un titre légal, et de s'aboucher avec les conjurés?

Mais M. Boulay de la Meurthe n'aurait pas été le chercheur consciencieux qu'il est, s'il ne s'était reporté au rapport envoyé par Champagny à Talleyrand même. Il est daté de Vienne, le 4 pluviôse an XII, soit le 25 janvier 1804; il se trouve dans la correspondance de Vienne des affaires étrangères, vol. 374. On y lit en effet :

Le chargé d'affaires d'Angleterre avait annoncé à M. de Cobenzl que le ci-devant duc d'Enghien, se rendant en Angleterre, désirerait *passer par la France*. M. de Cobenzl m'ayant transmis dans le moment même cette notification, je lui ai répondu, sans paraître mettre beaucoup d'importance à ce voyage, que ce n'était pas le chemin; il m'a dit que telle était la réponse qu'il venait de faire à M. Stuart.

C'est tout. On avouera que c'est là une manière plus que superficielle de porter une affaire de cette importance à la connaissance du gouvernement. La nouvelle n'est donnée qu'une fois et dans un seul endroit; elle est précédée par quelques lignes sans importance et suivie immédiatement du récit d'un bal à la cour présenté avec le même ton d'indifférence. Si le contenu de la lettre est étrange, la forme ne l'est pas moins. La chose s'explique tout naturellement si l'on admet, ce qui est précisément le vrai, que les mots « par la France » sont un *lapsus calami* qui pouvait recevoir des circonstances une importance exceptionnelle. Mais, si le chemin du prince ne le conduisait pas par la France, où devait-il donc passer? Non point par l'Allemagne du Nord, parce que c'eût été la route directe. Ni par l'Italie, car la situation dans ce pays était la même qu'en France. Peut-être serait-ce par l'Autriche? En effet, car le même jour, le 25 janvier 1804, Cobenzl écrit au ministre du cabinet Colloredo un billet où il raconte que Stuart a seulement demandé pour le prince un passeport pour se rendre à Londres par Vienne. Il était d'avis de repousser la demande, parce que l'affaire « ne manquerait pas de faire naître mille conjectures qu'il serait bon d'éviter[1]. » Que Champagny ait été avisé de cette demande par Cobenzl, cela n'a rien d'étonnant. Le ministère autrichien multipliait précisément alors ses complaisances envers la France pour ne pas donner à Napoléon le moindre prétexte d'hostilité. C'est par cette raison que peu aupara-

1. J'ai signalé cette lettre dans mon livre : *Gentz und Cobenzl; Geschichte der österreichischen Diplomatie von* 1801-1805. Vienne, 1880, p. 92.

vant Cobenzl avait aussi refusé un passeport à Mme de Staël, la grande ennemie du Corse[1]. Cette fois, il agit de même avec le jeune Condé, et, naturellement, il n'a garde de ne pas faire valoir sa conduite auprès de l'envoyé du premier consul. D'ailleurs l'affaire ne resta pas cachée aux autres diplomates. L'ambassadeur prussien Keller écrivit sur ce sujet à son gouvernement, et, lorsque plus tard le jeune prince eut fini dans le fossé de Vincennes, on n'épargna pas au gouvernement autrichien le reproche d'avoir, par son refus d'un passeport, causé la mort du duc d'Enghien.

Resterait à savoir maintenant si Talleyrand s'est aperçu du *lapsus calami*, ou si, comme le suppose le comte Boulay de la Meurthe, c'est réellement ce *lapsus* qui a fait naître le soupçon ; mais c'est une question à laquelle je n'ai pas l'intention de répondre.

Auguste Fournier.

1. *Ibid.*, p. 91.

# BULLETIN HISTORIQUE

## FRANCE.

Documents. — Nous avons déjà parlé à nos lecteurs de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, publiée par un comité de savants et de professeurs chez M. A. Picard, sous les auspices de la Société historique (cercle Saint-Simon). Elle comprend déjà trois volumes : *Raoul Glaber*, publié par M. Prou; les six premiers livres de l'*Histoire des Francs de Grégoire de Tours*, publiée par M. Omont; un *Recueil de textes relatifs aux institutions privées aux époques mérovingienne et carolingienne*, publié par M. Thévenin. Il n'y a que des éloges à donner à la manière dont les textes ont été édités. M. Thévenin, en particulier, s'est très heureusement acquitté d'une tâche très difficile. Le choix de ses textes est par lui-même très instructif, comme on peut s'en assurer par la seule lecture de la table méthodique. Toutes les parties de l'empire franc s'y trouvent représentées, et on y passe en revue tous les actes essentiels de la vie civile. Il y aurait à redire à la manière dont les textes de ces divers volumes ont été annotés. On peut concevoir des textes nus, sans notes, où tout le soin du commentaire est laissé au lecteur ou à l'étudiant; mais, du moment où l'on donne des notes, il faut que le choix en soit dicté par des principes constants. Dans des recueils destinés aux étudiants, le premier de ces principes semble devoir être d'expliquer ou de signaler les plus graves difficultés des textes et de rectifier les erreurs. M. Thévenin a bien, il est vrai, donné de très utiles interprétations des passages difficiles des actes et des formules; mais on ne voit pas quelle règle il a suivie pour les identifications de noms propres. Les uns sont identifiés, les autres non. Il semble qu'il ait suivi simplement les publications imprimées qu'il avait sous les yeux. M. Prou a laissé dans le texte de R. Glaber une foule de termes obscurs sans explication et n'a rectifié qu'accidentellement les graves erreurs qui échappent à la négligence de son auteur. M. Omont n'a pas corrigé en note les lapsus assez fréquents

du manuscrit de Corbie qu'il reproduisait. On peut aussi reprocher à M. Thévenin, donnant une pièce inédite tirée de la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours, de n'avoir pas renvoyé à la restitution de M. Mabille, qui traduit cette pièce presque intégralement, et aux nombreuses copies manuscrites qui en existent. Il faudrait aussi, pour des étudiants, ne donner que des indications bibliographiques très intelligibles; celles du recueil de M. Thévenin sont insuffisantes pour quiconque n'est pas déjà instruit. Enfin toute polémique devrait être bannie des notes. Le comité devrait fixer avec précision à ses collaborateurs les principes d'après lesquels doivent être faites les publications, et soumettre toute publication à la revision d'un commissaire responsable. Ce serait le sûr moyen de faire disparaître ces petites inégalités dans l'exécution et de rendre tout à fait excellente une collection qui a déjà, dès ses débuts, un crédit très mérité.

Le *Manuel de Dhuoda* est un traité de morale dans lequel Dhuoda ou Doda, femme de Bernard, duc de Septimanie, enseigne à son fils aîné, Guillaume, ses devoirs envers Dieu, envers lui-même et envers les autres. Commencé le 30 nov. 841, il a été terminé le 2 février 843. De ce texte, curieux pour l'histoire des idées et des mœurs en France au IXe siècle, on ne connaissait jusqu'ici qu'une copie moderne aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (latin 12293); on a récemment trouvé, dans les papiers de M. Germer-Durand, plusieurs fragments d'un manuscrit datant de l'époque carolingienne. M. Bondurand, archiviste du Gard, vivement encouragé par M. Delisle, a entrepris de donner de ce *Manuel* une édition nouvelle à l'aide des neuf fragments retrouvés. Il ne s'est d'ailleurs pas contenté de publier le texte; il a donné la traduction, assez libre par endroits, plus ou moins abrégée ailleurs, de chacun des soixante-treize chapitres dont se compose le traité. Une introduction intéressante contient la description des mss. et l'analyse de l'ouvrage, avec des éclaircissements sur les passages les plus singuliers de l'original. Dhuoda, qui nous apparaît comme une personne maladive, douce et pieuse, négligée, maltraitée même par son mari, que son ambition retenait à la cour de Louis le Pieux et auprès de l'impératrice Judith, ne vivant que pour ses enfants, était une femme savante pour son temps.; pythagoricienne sans le savoir, elle attribuait aux nombres et à leurs combinaisons des sens mystérieux, qu'elle explique à son fils avec une naïveté pédante qui n'est pas sans grâce. Elle n'était pas, comme on l'a cru, la fille de Charlemagne, mais on dirait qu'elle a eu pour maître Alcuin et qu'elle a fréquenté l'école du Palais. Il faut remercier M. Bondurand des soins qu'il a pris pour nous rendre lisible et intelligible ce traité si curieux pour l'histoire de la « civilisation. »

La Société archéologique et historique de l'Orléanais a entrepris une collection des cartulaires du Loiret. M. G. Vignat, qui a déjà donné le *Cartulaire de Notre-Dame de Beaugency*, vient de publier le *Cartulaire du chapitre de Saint-Avit d'Orléans* (Orléans, Herluison). Ce recueil d'actes, formé en grande partie au xiv^e siècle, contient 103 chartes, comprises entre les années 1112 et 1418, sans parler du nécrologe de Saint-Avit, d'une série de comptes intéressant les revenus du chapitre, de fragments de plain-chant, enfin d'actes de toute nature consignés un peu au hasard sur les feuillets laissés en blanc du manuscrit. Toutes ces pièces sont publiées avec un soin auquel M. Delisle a rendu publiquement hommage à la dernière réunion des Sociétés savantes. Le 3^e volume de la collection est le *Cartulaire de Notre-Dame de Voisins (ordre de Cîteaux)*, publié par M. Jules Doinel, archiviste du Loiret.

Le 12^e fascicule des Archives historiques de la Gascogne est consacré aux *Comptes consulaires de la ville de Riscle*, de 1441 à 1507, tome I (Paris, Champion; Auch, Cocharaux). « Jusqu'en 1462, dit dans l'introduction un des éditeurs, M. Paul Parfouru, le compte annuel n'est qu'un résumé des recettes et des dépenses présenté par les consuls sortants à leurs successeurs; mais, à partir de l'année 1473 jusqu'en 1507, à côté de ce compte sommaire, existe pour chaque année un compte détaillé des dépenses. La date exacte et l'objet de la dépense, ainsi que les motifs qui l'ont nécessitée, sont consignés par les consuls avec un soin méticuleux et souvent avec des détails précieux sur les événements contemporains dont la Gascogne fut le théâtre..... C'est un tableau presque complet des désordres, de la ruine et des misères qui accompagnèrent et suivirent la lutte sanglante engagée entre Louis XI et l'un des plus grands vassaux de la couronne, Jean V d'Armagnac. » L'introduction fournit des données sommaires mais précises sur le comté d'Armagnac, les États d'Armagnac, qui existaient déjà à la fin du xiii^e s. et que l'on trouve encore cités en 1676, la ville de Riscle, ses coutumes, dont le texte n'a pas été retrouvé, son administration municipale, l'état de l'instruction publique, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, etc. Des analyses détaillées de chaque compte, des notes copieuses facilitent l'étude de ces importants documents. Ajoutons que la langue dans laquelle ils sont rédigés est le gascon, et que la savante publication due à M. Parfouru et à M. de Carsalade du Pont s'adresse autant aux philologues qu'aux historiens.

M. A. Communay, président de la Société des Archives historiques de la Gironde, un des érudits les plus connus du sud-ouest, a publié le *Journal inédit de J. de Filhot*, qui ajoute d'utiles renseignements

à ce qu'on savait déjà sur la Fronde à Bordeaux[1]. Filhot, bourgeois de Bordeaux, conseiller d'État, trésorier de France en la généralité de Montauban, appartient, pendant la guerre civile, au parti des « bien-intentionnés, » sorte de tiers parti hostile sans doute au duc d'Épernon, contre lequel les Bordelais s'étaient soulevés en 1649, mais plus acharné encore contre la faction violente de « l'Ormée » ou des « Ormistes. » Dans les premiers jours de l'année 1653, il essaya de rétablir l'autorité royale dans la ville en y introduisant par surprise un détachement de troupes régulières; dénoncé par un de ses complices, il fut appliqué à la torture, mais, malgré les atroces douleurs qu'il endura, il ne trahit aucun de ses partisans. On mit alors en liberté ce « martyr de l'État, » et il eut peu après la joie d'assister au triomphe de la cause pour laquelle il avait failli donner sa vie. Il écrivit alors le récit de ses aventures : « Procès verbal de ma persécution, avec les articles accordez pour faire agir les bien-intentionnez de la ville de Bourdeaux, pour le service du Roy. » Ce procès-verbal était inédit: on ne le connaissait que par les emprunts très considérables qu'y avait faits, sans le dire, le P. Berthod dans ses *Mémoires;* il méritait d'être publié. Le récit porte le cachet de la sincérité; il fait vivre les principaux chefs de l'Ormée : Tranquars, Blarru, Villars, Duretête, le prince de Conti. Une introduction intéressante, mais qu'on voudrait plus détaillée encore sur certains points, résume les principaux événements de la Fronde à Bordeaux : 1° soulèvement contre la conduite d'Épernon (mars-déc. 1649), apaisé par les concessions opportunes faites par la cour; 2° adhésion du Parlement au parti des Princes, par haine contre Mazarin; siège de Bordeaux par l'armée royale, qui fut repoussée et obligée de signer la paix avantageuse du 28 sept. 1650; 3° l'insurrection démocratique de l'Ormée. Une série de pièces justificatives se rapportant à chacun de ces trois épisodes de la Fronde bordelaise termine le volume. M. Communay rappelle avec raison que les *Archives historiques de la Gironde* contiennent près de 700 pièces sur la même époque; la plupart sont dues au zèle infatigable de M. Tamizey de Larroque.

Nous ne quittons pas la province avec le *Tableau de Valenciennes au XVIII^e siècle*, composé par dom Bury, dernier abbé de Saint-Saulve, en 1783, et publié sur papier de luxe, par un dévot de l'histoire de Valenciennes, M. Paul Marmotton (Valenciennes, Lemaitre); mais nous revenons à l'histoire générale avec la *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange*, 1555-1620,

1. *L'Ormée à Bordeaux, d'après le journal inédit de J. de Filhot.* Bordeaux, Feret.

recueillie par M. Paul Marchegay et publiée, après la mort de cet érudit distingué, par M. Léon Marlet (Paris, Doin et Picard). Louise est, on le sait, fille de l'Amiral; elle épouse d'abord M. de Téligny, qui fut massacré à la Saint-Barthélemy, et, dix ans plus tard, Guillaume d'Orange, le Taciturne, qui périt assassiné lui aussi, laissant à sa femme, avec un fils né de leur union, un autre fils (le célèbre Maurice de Nassau) et plusieurs filles issues de trois autres mariages. La malheureuse veuve, chargée d'enfants qui n'étaient pas à elle, réduite presque au dénûment, parce que la France lui disputait son patrimoine et les Hollandais son douaire, traitée avec froideur par son beau-fils Maurice, exilée loin de son pays natal et suspecte dans son pays d'adoption, ne trouve même pas chez son propre fils, Frédéric-Henri, l'appui, l'affection qu'elle attendait de lui. Sa vie fut un long deuil et presque une longue persécution. Elle n'avait pas d'ailleurs l'énergie virile qu'ont déployée tant d'autres grandes dames de son temps. Elle est restée femme avant tout, vivant surtout par le cœur et par l'espérance, peu versée dans la politique et s'y livrant peu. Aussi sa correspondance est-elle plus touchante qu'instructive. Il faut d'ailleurs savoir gré à M. Marchegay des peines qu'il a prises pour la recueillir, et aussi à M. Campbell, directeur de la bibliothèque royale de La Haye, pour les précieuses communications qu'il lui a faites à ce sujet pendant de nombreuses années. L'étude sur la vie de Louise de Coligny, composée par M. L. Marlet, est intéressante, bien que le style n'ait pas toujours la simplicité calme qui convenait au sujet. Les lettres (il y en a 191) sont publiées avec un soin méticuleux et pourvues de notes abondantes. Tout est réuni pour placer ce beau volume en un fort bon rang parmi les publications de textes d'importance secondaire relatifs à l'histoire du XVIe siècle.

La *Correspondance inédite du comte d'Avaux* (*Claude de Mesmes*) *avec son père J.-J. de Mesmes, sieur de Roissy*, 1628-1642 (Plon, Nourrit et Cie), publiée par M. Boppe, offre un caractère et un intérêt assez particuliers parmi les nombreuses correspondances diplomatiques parues de nos jours. Bien que les affaires publiques y tiennent une très grande place, c'est une correspondance intime, où le père y donne et où le fils y demande des conseils, et les nouvelles de famille s'y mêlent aux nouvelles de la guerre, de la diplomatie et du gouvernement. La personne des deux correspondants y apparaît très vivante; jamais on ne vit un père et un fils mieux faits pour se comprendre; tous deux sont le désintéressement et la droiture mêmes, tous deux sont des âmes tendres qui souffrent de la séparation et qui ont besoin d'épanchement; Jean-Jacques de Mesmes, plus vif, plus libre dans ses allures, sentant son XVIe siècle, parlant sans

fausse honte de son « amour paternel qui ne froidit ni par hyver, ni par absence; » d'Avaux, plus correct, plus retenu, appartenant à une société qui va se pacifiant, se régularisant chaque jour. M. de Roissy avait renoncé pour lui-même à toute ambition; il consacrait sa vie aux lettres et aux intérêts de ses enfants. Il était bon qu'il y eût quelqu'un pour y veiller en leur absence, car les diplomates du temps de Louis XIII étaient aussi mal payés que ceux du temps d'Henri IV (même sous Louis XIV, on verra les mêmes irrégularités), et ceux qui, comme d'Avaux, étaient trop délicats pour se récupérer aux dépens de l'État ou en acceptant des pensions de l'étranger, vivaient dans des embarras d'argent perpétuels. Cette correspondance donne une haute idée des qualités morales et intellectuelles de d'Avaux. Nous le voyons, de 1627 à 1642, parcourant une grande partie de l'Europe et partout entouré d'estime et d'admiration; à Venise d'abord, où il reste de 1627 à 1632, puis en Danemark, à Marienbourg, à Dantzick, à Hambourg, où il séjourne successivement de 1634 à 1642 et où il rend de grands services dans les affaires de Pologne et de Suède. Il connaît à merveille son Europe; il est, dit-il, πολυτροπος comme Ulysse et traite avec les diplomates de tous les pays en homme qui se sent partout chez lui. Il correspond avec les érudits et les artistes, et, bien loin de montrer l'intolérance dont on l'a accusé, il défend à ceux qui distribuent ses aumônes de s'informer de la religion des indigents. Nous sommes reconnaissants à M. Boppe d'avoir tant ajouté à ce que nous savions sur d'Avaux et de l'avoir définitivement vengé de la mauvaise humeur et des injustes préventions de Servien.

Ouvrages divers. — Moyen age. — Après avoir étudié dans un très piquant mémoire la *Médecine dans l'Église au VI^e siècle* et cherché à déterminer les causes du *Triomphe de l'Église au IV^e siècle*, M. A. Marignan consacre une nouvelle dissertation à la *Foi chrétienne au IV^e siècle* (Picard), jugée principalement d'après les documents iconographiques. — Dans les cinq chapitres qui composent ce travail, l'auteur développe l'idée qui était déjà formulée dans le *Triomphe de l'Église*. Pour lui, l'Église chrétienne, devenue triomphante par l'édit de Milan, a été envahie par une foule incapable de comprendre ce que ses doctrines avaient de plus élevé. Elle a été paganisée. On a tort de chercher dans l'iconographie chrétienne des catacombes tout un symbolisme philosophique et théologique. Une partie des représentations qui s'y trouvent est simplement empruntée à l'art païen, d'autres représentent des scènes et des personnages chrétiens; d'autres sont purement réalistes, très peu sont symboliques. Les idées religieuses exprimées dans les vies de saints sont très peu élevées et, de

plus, les légendes n'ont point un caractère de spontanéité; elles ont été fabriquées pièce à pièce dans une intention soit religieuse, soit littéraire, soit même purement pratique, lorsqu'il s'agit par exemple d'attirer la foule à un sanctuaire. Les théories de M. Marignan offrent certainement une très grande part de vérité et nous suivrons avec un vif intérêt la série d'études qu'il nous promet sur l'iconographie et le culte au moyen âge. Il veut avec raison vivifier l'archéologie par l'histoire des faits, par l'histoire des idées et par l'histoire économique. C'est un point de vue fécond où il trouvera certainement des vérités nouvelles. Nous voudrions seulement qu'il adoptât un mode d'exposition différent. Il rejette toutes les preuves, toutes les discussions, même tous les faits précis dans les notes. Le texte ne contient que des tableaux tracés à grands traits, des affirmations générales souvent vagues et souvent aussi trop tranchantes. Pour traiter des sujets aussi délicats, il est nécessaire de faire marcher de front l'exposition et la discussion. Sans cela, la thèse paraît trop absolue et les preuves insuffisantes.

Le beau volume que M. Le Blant vient de consacrer aux *Sarcophages chrétiens de la Gaule* (Coll. des Documents inédits) confirme sur plusieurs points les idées de M. Marignan. Il nous montre le mélange de l'inspiration païenne et de l'inspiration chrétienne sur un grand nombre de ces monuments; il pense même que les sculpteurs fournissaient souvent, au gré des clients, des motifs soit païens soit chrétiens et ne distinguaient pas toujours très bien entre les uns et les autres. Cependant, le nombre est grand des motifs purement chrétiens, mais ce ne sont pas des motifs purement symboliques. Ce sont des motifs bibliques. M. Le Blant nous fait connaître 295 sarcophages ou débris de sarcophages (M. Kraus n'en comptait, dans sa *Real Encyclopedie*, que 151), et il les décrit et les explique avec la science et le goût qui distinguent tous ses écrits. De très belles planches en héliogravure accompagnent ce volume.

XVI^e SIÈCLE. — M. P. Robiquet vient de donner une suite à son intéressante *Histoire municipale de Paris depuis les origines jusqu'à Henri III* (cf. *Rev. hist.*, XIII, 353) : *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III* (Hachette). M. de l'Épinois a récemment étudié le rôle joué par le Saint-Siège dans la formation et la conduite de la Ligue. M. Robiquet analyse le développement de la Ligue à Paris, qui devait en devenir le foyer le plus ardent. Ce qui ressort de son livre, c'est que, si le fanatisme religieux de la populace parisienne la prédisposait à prendre les armes pour soutenir le parti des Guises, le mauvais gouvernement d'Henri et surtout ses exactions financières furent les vraies causes qui jetèrent Paris dans la révolte et assu-

rèrent un instant le triomphe du parti révolutionnaire. Les vues générales, les tableaux d'ensemble, la peinture des personnages et des caractères font défaut dans le livre de M. Robiquet. Il nous donne le récit détaillé, jour par jour, et même, quand il s'agit de la journée des Barricades, heure par heure, de tous les incidents de la vie parisienne de 1574 à 1589. Si agréablement et vivement écrite que soit cette chronique, les événements y manquent un peu d'air, de perspective et de proportion. Mais on ne saurait trop louer M. Robiquet du soin avec lequel il l'a composée en se servant des documents manuscrits aussi bien que des mémoires et des feuilles volantes de l'époque, et l'on ne peut que souhaiter qu'il continue ses recherches pour le règne d'Henri IV.

L'ouvrage de Poirson sur Henri IV n'a fait que donner un cadre à l'étude de ce règne si important. Tous ceux qui l'ont abordé après lui ont pu constater que, sur tous les points, l'œuvre de Poirson demande à être complétée et rectifiée. Ici-même MM. Fagniez et Desclozeaux l'ont montré pour l'histoire administrative et économique du règne et pour l'histoire privée du Roi; M. Perrens a repris la question des relations de l'Église et de l'État sous Henri IV; M. Henrard a raconté le roman de la princesse de Condé, dont Poirson n'avait pas soupçonné l'importance politique; M. Lafleur de Kermaingant a repris l'étude des relations diplomatiques de la France avec l'Angleterre. M. Anquez nous apporte un excellent livre sur *Henri IV et l'Allemagne d'après les mémoires et la correspondance de Jacques Bongars* (Hachette). On s'étonne qu'un personnage aussi important comme érudit que Jacques Bongars, qui nous a laissé un si grand nombre de manuscrits et de lettres, et sur lequel M. Hagen, de Berne, avait déjà attiré l'attention, ait attendu si longtemps pour trouver un biographe. M. Anquez, à qui nous devons d'excellents travaux sur les assemblées politiques des protestants, était parfaitement qualifié pour être ce biographe, et, grâce à lui, la carrière politique de Bongars est désormais parfaitement connue. Il a commencé par tracer un portrait très vivant de Bongars, ce loyal serviteur dont la rude franchise n'était pas toujours très bien accueillie, mais qui prodiguait pour son roi sa santé et sa fortune, et qui trouvait encore moyen, au milieu d'affaires incessantes et de cruels embarras d'argent, de faire des voyages en Italie et en Orient, de recueillir une admirable bibliothèque d'incunables et de manuscrits et de publier des éditions de classiques et des recueils historiques d'une grande valeur. M. Anquez aborde ensuite l'étude détaillée des missions de Bongars, de ses négociations en Allemagne, où il fut d'abord agent de Ségur, puis ministre résident depuis 1593. Après avoir travaillé à obtenir des

secours en hommes et en argent pour Henri IV, il eut la tâche plus difficile de maintenir, après la conversion d'Henri IV et la paix de Vervins, le faisceau des alliances avec les princes allemands, et enfin il prépara la Ligue de l'Union évangélique, qui devait servir de base solide à la politique française dans l'Europe centrale. Le livre de M. Anquez est une introduction essentielle à l'histoire de la guerre de Trente ans et de la diplomatie de Richelieu.

XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES. — Les comédiens sont-ils excommuniés et infâmes aux yeux de l'Église? Cette question a souvent été discutée; le pour et le contre ont été soutenus par des textes également probants et des arguments également forts. Tout récemment encore, M. Livet et M. Gazier avaient à ce sujet une polémique où ils paraissaient avoir tous les deux à la fois raison et tort. M. Gaston MAUGRAS, dans un livre très sérieux et très piquant tout ensemble, *les Comédiens hors la Loi* (C. Lévy), a élucidé de la manière la plus complète cette question si controversée. Il l'a en même temps élargie, et, après avoir esquissé rapidement les vicissitudes par lesquelles a passé la profession de comédie depuis l'antiquité jusqu'au XVI^e siècle, il a étudié la condition sociale des comédiens, leurs relations avec l'Église, avec l'État et avec la société du XVI^e siècle à nos jours. Le point de départ de la réprobation religieuse dont les acteurs ont été l'objet vient des anathèmes dont l'Église chrétienne, à l'origine, poursuivit les spectacles licencieux ou cruels auxquels se complaisaient les Romains de la décadence; mais jamais aucun concile œcuménique ni aucun pape ne déclara les comédiens exclus de la communion des fidèles. Au moyen âge, le théâtre vécut et grandit à l'ombre des églises. Au XVI^e s., le Parlement, mais non le clergé, se montra hostile aux représentations théâtrales. Au XVII^e s., Richelieu composait des pièces de théâtre et faisait écrire la *Pratique du théâtre* par l'abbé d'Aubignac. M. Maugras met hors de doute que les comédiens furent victimes de la lutte des jésuites et des jansénistes. Les membres du clergé de France, soit qu'ils inclinassent au jansénisme, soit que, simplement gallicans, ils ne voulussent pas sur ce point le céder en sévérité aux jansénistes, adoptèrent les théories de Nicole, du prince de Conti et de Bossuet, et, s'appuyant sur les décisions des anciens conseils provinciaux d'Elvire et d'Arles qui visaient les spectacles païens, ils refusèrent aux comédiens les sacrements et surtout le privilège d'être enterrés en terre sainte, s'ils ne renonçaient pas à leur profession. Toutefois, la condition religieuse des comédiens resta soumise aux contradictions les plus choquantes. Non seulement l'Église recevait et même réclamait l'argent des comédiens, mais ils n'étaient pas soumis à un traitement également sévère dans tous les

diocèses. A Paris même, où le clergé était le plus rigoureux, le théâtre italien et l'Opéra n'étaient frappés d'aucun des anathèmes qui pesaient sur la comédie française. La France était d'ailleurs le seul pays catholique où s'exerçait cette sauvage intolérance. Elle était inconnue en Italie et à Rome, et Lekain allait faire ses pâques à Avignon, en terre pontificale. Quand la Révolution eut rendu aux comédiens l'état civil que l'Église leur refusait depuis plus d'un siècle, le clergé chercha pendant quelque temps à maintenir ses rigueurs, mais il céda peu à peu devant le progrès des mœurs et aussi par suite de la victoire des tendances romaines sur les tendances gallicanes. De là les théories modérées du cardinal Gousset et l'acte éclatant du curé de Saint-Roch invitant la comédie française à un service religieux pour le second centenaire de Corneille. Les contradictions choquantes que nous observons dans la conduite de l'Église à l'égard des comédiens se retrouvent d'ailleurs dans celle de l'État et de la société elle-même. Les rois ont été les protecteurs du théâtre; ils ont comblé les acteurs de faveurs, mais ils les soumettaient à la juridiction capricieuse des gentilshommes de la chambre et les traitaient avec un complet arbitraire; la société et le public leur prodiguaient les témoignages de l'enthousiasme le plus aveugle et du mépris le plus humiliant. C'est qu'il y a, il faut bien l'avouer, dans la condition même du comédien, quelque chose qui le classe à part parmi les citoyens et qui empêche de le juger tout à fait à la même mesure. Il faudrait que le théâtre eût un caractère éducateur et artistique bien différent de son caractère actuel, pour que l'acteur arrivât à tenir dans la société le rang du professeur ou de l'artiste. Jusque-là, il peut obtenir l'égalité politique, civile et religieuse, il ne jouira pas d'une complète égalité sociale et les préjugés qui s'attachent à sa profession ne s'effaceront pas entièrement.

La Faculté des lettres de l'Université de Lyon a eu l'heureuse idée de transformer son *Annuaire* en une *Bibliothèque* analogue à celle de l'École des hautes études, et elle a inauguré cette nouvelle série de publications par un très intéressant volume de M. E. Bourgeois sur *Neuchâtel et la Politique prussienne en Franche-Comté*, de 1702 à 1713 (Leroux). On sait généralement que le roi Frédéric I de Prusse reçut en 1707, à la mort de la duchesse de Nemours, la principauté de Neuchâtel comme héritier de Guillaume III d'Orange, à la suite d'un jugement prononcé par l'assemblée des trois états de Neuchâtel. Mais on ignore non moins généralement que l'acquisition de Neuchâtel n'était que le moindre des soucis de Frédéric II, que cette acquisition n'avait de valeur à ses yeux que comme base d'une politique de conquête en Franche-Comté, et que, de 1705 à 1713, il ne

cessa pas d'entretenir des intrigues en Suisse et en Bourgogne pour arracher cette province à la France. M. Bourgeois a écrit l'histoire de ces intrigues d'après les documents des archives de Paris, de Berlin et de Neuchâtel, et il a mis en lumière un des épisodes les plus remarquables du règne de Frédéric II, resté inconnu aux historiens prussiens eux-mêmes. Comme il l'a nettement indiqué, cet épisode est intéressant à deux points de vue. Les Neuchâtelois, en se donnant eux-mêmes au roi de Prusse, ont affirmé le droit nouveau, déjà proclamé en Angleterre, qui rend les peuples maîtres de leurs destinées. D'autre part, Frédéric Ier, en se portant en défenseur des droits de l'Allemagne contre la France, en revendiquant les terres d'Empire, posait les bases de la politique à la fois prussienne et allemande, par laquelle la Prusse allait peu à peu prendre la direction du mouvement national en Allemagne. Le grand mémoire pour la Franche-Comté que Schmettau présenta en 1709 à La Haye mérite d'être lu et médité par tous ceux qui voudront se rendre compte de la persévérance et de l'étendue des ambitions prussiennes. Le plénipotentiaire prussien y réclame l'Alsace et la Franche-Comté, l'Artois et le Cambrésis, bien qu'il reconnaisse que les habitants de l'Alsace « sont plus Français que les Parisiens, » « ... que, si l'on reprend l'Alsace seule, elle sera un amas de terre morte, qui couvera un brasier d'amour pour la France. » Les historiens et les hommes politiques allemands feront bien de méditer ce jugement porté en 1709. Cela pourra calmer l'indignation que leur cause la violence faite par la France aux sentiments des Alsaciens, et leur espérance de rendre aux Alsaciens des sentiments allemands qu'ils n'ont jamais eus.

XIXe SIÈCLE. — M. ROTHAN vient d'ajouter deux nouveaux volumes aux *Souvenirs diplomatiques* dans lesquels il étudie en historien pénétrant et impartial et raconte en témoin clairvoyant les préliminaires de la guerre de 1870. Ces deux volumes, intitulés *la France et sa politique extérieure en* 1867 (C. Lévy), contiennent l'histoire diplomatique des sept derniers mois de l'année 1867, cette année fatidique qui vit l'affaire de Luxembourg, la mort de Maximilien, les fêtes de l'exposition universelle, l'entrevue de Salzbourg et Mentana, année où les incertitudes, les ignorances, les témérités et les maladresses de la politique impériale réussirent à nous aliéner l'Italie et la Russie sans nous assurer l'alliance de l'Autriche ni de l'Angleterre, et à jeter toute l'Allemagne dans les bras de la Prusse par la menace d'une guerre qu'on n'avait pas le courage ni le pouvoir de préparer. M. Rothan, qui était à cette époque à Francfort, pouvait d'autant mieux juger les effets de cette politique qu'il occupait un poste d'observation et non un poste d'action. Il pénétra de bonne heure les

projets de M. de Bismarck, et, dans ses dépêches, prodiguait les avertissements à son gouvernement, dont l'imprévoyance y trouvait des motifs d'accentuer son hostilité contre la Prusse sans y puiser la claire intelligence de la force et de l'habileté de nos adversaires. Rien n'est plus poignant que la lecture de ces dépêches, rapprochées du récit des négociations diplomatiques; car on voit jour après jour ces clairvoyants avis précipiter notre gouvernement vers les écueils qu'ils lui signalaient. La peinture de la cour impériale, au moment de la visite des empereurs, et le récit de l'entrevue de Salzbourg sont les deux épisodes les plus saillants du premier volume. Le second est rempli tout entier par les affaires d'Italie. M. Rothan nous a paru prendre sur cette question d'Italie un point de vue moins impartial et moins purement politique que sur la question allemande. Il récrimine, s'étonne et fait intervenir trop souvent le sentiment dans le jugement qu'il porte sur la conduite du gouvernement italien[1], au lieu de faire simplement comprendre comment la fatalité des circonstances a fait naître en nous, dans le pays créé par notre argent et notre sang, la méfiance, la rancune et l'hostilité. Nous croyons que, du moment où Napoléon avait fait la guerre de 1859 et laissé faire celle de 1866, il devait avoir le courage et la logique de ses actes et associer résolument sa politique à celle de l'Italie et de la Prusse. M. Rothan paraît penser que l'on pouvait éviter cette extrémité et modérer le développement de ces jeunes États sans en faire des ennemis de la France. C'est là, croyons-nous, une illusion. Sur quelques autres points encore, nous ne ratifierions pas les appréciations de l'éminent historien diplomate. Il loue l'empereur de la générosité avec laquelle il a assumé la responsabilité de tous les actes de son gouvernement; il le plaint de n'avoir jamais eu de ministres qui aient consenti à se sacrifier pour dégager leur maître, comme le fit Ratezzi pour Victor-Emmanuel. C'est oublier que Victor-Emmanuel

1. M. Rothan dit par exemple qu'au lieu de suivre les conseils de Cavour et de n'aller à Rome qu'avec l'assentiment de la France, l'Italie a *préféré* profiter de nos désastres pour s'emparer de sa capitale. L'Italie ne l'a pas *préféré;* elle n'a pas eu le choix; la France lui a barré le chemin jusqu'en août 1870; une fois les troupes françaises retirées, il n'était pas possible au gouvernement italien de se soustraire à l'obligation d'occuper Rome. M. Rothan dit ailleurs que M. de Bismarck a montré le mépris qu'il faisait de la Russie en inscrivant sur une bague pendue à ses breloques le mot *Nitchevo*, qui signifie : *Rien*. L'anecdote rapportée par M. Rothan lui-même prouve qu'il ne faut pas traduire *Nitchevo* par : « Rien, » mais par : « Cela ne fait rien! qu'importe! » Cette inscription est un hommage rendu à la force mystérieuse de la Russie, et M. de Bismark se plaît à l'expliquer en disant : « On peut tout espérer et tout craindre d'un peuple qui répond à tout : *Nitchevo*. »

était un souverain constitutionnel, dont les ministres avaient la gloire avec les risques de leurs actes; que Napoléon III, au contraire, voulait avoir seul la responsabilité et l'honneur — ou le déshonneur. Le livre de M. Rothan lui-même n'est-il point par un autre côté une apologie, — excessive à notre gré, — de M. de Moustier, et n'a-t-il pas pour résultat de faire remonter à l'empereur seul la responsabilité de presque toutes les fautes de sa diplomatie. Ces divergences d'appréciation n'ont pas diminué l'intérêt et l'admiration avec lesquels nous avons lu le lumineux et émouvant récit des négociations qui ont précédé et suivi Mentana. Sans se départir du ton grave et calme qu'exige l'histoire diplomatique, M. Rothan communique au lecteur les angoisses patriotiques qui étreignaient dès 1866 et 1867 ceux qui, comme lui, étaient assez bien placés pour voir et assez perspicaces pour prévoir. Son ouvrage n'est pas seulement instructif au plus haut degré, il est vivant et entraînant. Le plus bel hommage qui ait été rendu aux qualités de diplomate et d'historien de M. Rothan l'a été par un bon juge en ces matières. L'arrêté qui l'a expulsé d'Alsace est à lui seul le plus élogieux commentaire de son livre. Cette mesquine vengeance de M. de Bismarck prouve que M. Rothan l'a bien compris et bien jugé.

Le livre de M. Funck-Brentano sur les *Sophistes allemands et les Nihilistes russes* (Plon, Nourrit et Cie) est une suite intéressante aux *Sophistes grecs et sophistes contemporains*. On y trouve, comme dans tous les livres du même auteur, des vues profondes et ingénieuses et des paradoxes, des obscurités et des traits de lumière. Ce nouveau volume ne nous paraît pas toutefois aussi solide que le précédent. On aura de la peine à ranger Kant au nombre des sophistes; il semble au contraire que, si, selon la vue très juste de M. Funck, le progrès philosophique consiste non dans la découverte de vérités ou de démonstrations métaphysiques, mais dans la découverte des lois de la pensée, personne n'a plus fait que Kant dans la connaissance de ces lois. On trouvera aussi que l'hégélianisme est une bien insuffisante explication du nihilisme russe. Qu'il y ait eu affinité élective entre les excès de l'hégélianisme extrême et le nihilisme, c'est possible, mais je n'y vois aucune relation de cause à effet. Je lisais il y a quelques jours dans le plus sérieux des journaux français, le *Journal des Débats*, que Katkoff était profondément pénétré de la pensée hégélienne. Voilà donc l'hégélianisme qui aurait produit à la fois Herzen, l'apôtre de la liberté des serfs et de toutes les idées libérales de l'Occident, Bakounine, l'apôtre du communisme, de l'anarchie, de la barbarie tartare, et Katkoff, l'apôtre du tzarisme, le persécuteur des Polonais, des libéraux, le pourvoyeur des bagnes de Sibérie, l'ennemi de toutes

les idées occidentales. Il est vrai que l'hégélianisme est la doctrine de la conciliation des contraires. Les remèdes offerts par M. Funck à la Russie paraîtront plus insuffisants encore que le diagnostic des causes de la maladie. Il s'agit tout bonnement de penser simplement. Les nihilistes ne pensent que trop simplement, et je vois une des principales causes du nihilisme dans la contradiction qui existe entre la simplicité des cerveaux russes et la complication de la civilisation qui les entoure. Malgré ces critiques, le livre de M. Funck-Brentano mérite d'être lu, car il fait penser.

Histoire locale. — M. Cyprien Pérathon a raconté l'*Histoire d'Aubusson* (Limoges, Ducourtieux). Le livre est divisé en cinq parties : 1° la vicomté d'Aubusson depuis ses origines jusqu'à la fin du XVIII^e s.; 2° la ville d'Aubusson, ses franchises municipales, ses juridictions anciennes, son état militaire, administratif, financier, économique; 3° l'ancien état ecclésiastique; 4° la manufacture de tapisseries et de tapis depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours; 5° la généalogie de la maison d'Aubusson. Un certain nombre de pièces justificatives et d'additions terminent le volume. C'est une monographie consciencieuse et instructive, composée d'après les documents eux-mêmes. Par malheur, ces derniers sont un peu maigres, parce qu'Aubusson a perdu ses archives anciennes, détruites sans doute par les Huguenots au XVI^e s. en même temps que celles du comté de la Marche. Cette perte irréparable est cause que beaucoup de points de l'histoire d'Aubusson ne sauraient être convenablement éclaircis; néanmoins, M. Pérathon aurait pu étudier plus à fond l'histoire du pays et de ses institutions. Il reste d'ordinaire à la surface des choses. Par exemple, il n'explique pas avec assez de détails précis l'organisation municipale de la ville; s'il nous renseigne assez bien sur les quatre consuls qui étaient à la tête de l'administration, il ne nous dit pas à quelle époque il y eut un maire, comment il était nommé, quelles étaient ses fonctions propres. Il en est de même en ce qui concerne le juge châtelain, etc. L'histoire féodale est traitée avec une exactitude suffisante; elle présente un réel intérêt, puisqu'on y voit figurer les comtes de la Marche, le célèbre Pierre d'Aubusson, grand maître des Hospitaliers en 1476, l'heureux défenseur de Rhodes contre Mahomet II, enfin les La Feuillade, dont un surtout brilla dans les armées et à la cour de Louis XIV. Mais la partie la plus intéressante peut-être du livre, du moins à nos yeux, est celle qui se rapporte aux tapisseries d'Aubusson. C'est un sujet que M. Pérathon travaille depuis longtemps[1]. Sans doute ici encore on voudrait une

1. M. Cyprien Pérathon avait déjà publié en 1862 une *Notice sur les manu-*

étude plus approfondie, soit sur l'organisation même du travail aux trois derniers siècles, soit sur la technique même de la fabrication; mais les soixante-dix pages consacrées à ce sujet constituent une bonne contribution à l'histoire industrielle et artistique de notre pays.

Il n'y a pas les mêmes réserves à faire au sujet de l'étude de M. Dumonteil : *une Ville seigneuriale en 1789*[1]. Il s'agit de Saint-Amand-Montrond, en Berry, aujourd'hui sous-préfecture du Cher. L'auteur expose d'abord les origines de la ville, d'abord simple communauté rurale qui au XIIIe s. appartenait aux barons de Charenton. En 1256, Humbert de Prahas accorda aux habitants une charte de franchise, avec un marché et un champ de foire; un château (castrum Sancti Amandi) protégeait le pays. Un peu plus tard, la partie de la ville où se tenaient la foire et le marché fut rattachée à la seigneurie d'Orval. Les nouveaux seigneurs élevèrent à leur tour un château sur ce domaine, celui de Montrond. Le « Vieux-Château » et le « Marché » devinrent ainsi deux communautés distinctes dans la mouvance de deux seigneurs différents, jusqu'en 1753, année où Mlle de Charolais, déjà propriétaire de Montrond, acquit du marquis de Pontchartrain le Vieux-Château. Mais, d'autre part, ces deux villes n'ont jamais composé qu'une paroisse et ont possédé la même administration municipale. Cette dernière ne commence d'ailleurs à être connue qu'au XVIIe s.; en fait, l'histoire de Saint-Amand consiste essentiellement dans l'histoire de ses seigneurs ou de ses conflits avec ces derniers. Aussi M. Dumonteil a-t-il commencé par étudier les redevances, la justice et la police seigneuriales. C'est avec Sully, seigneur de Montrond et maitre rapace, que les bourgeois eurent le plus de difficultés et de procès. L'auteur parle ensuite des fonctionnaires royaux, de l'impôt royal, de la paroisse, de la condition des habitants de Saint-Amand. Il termine en racontant les élections de 1789 et en publiant les cahiers dressés à cette occasion; on n'en a conservé que dix-huit, tous rédigés par les divers corps de métiers de la ville. Plusieurs pièces justificatives complètent cet intéressant recueil de documents inédits. Il faut remercier M. Dumonteil du soin et de l'intelligence avec lesquels il a rempli sa tâche. Ainsi comprise, l'histoire locale est d'un précieux secours pour l'histoire générale, et prépare cet « inventaire de la France en 1789, » auquel le ministre de l'instruction publique conviait les érudits, et en particulier les savants de province à la réunion des sociétés savantes de 1886.

*factures de tapisserie d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde.* Limoges, impr. Chapouland.

1. Bourges, Sire. Extrait des *Mémoires* de la *Société historique du Cher.*

L'histoire seigneuriale, très largement représentée dans l'ouvrage de M. Dumonteil, remplit presque entièrement deux gros volumes; l'un est intitulé : *la Baronnie de Bourrouillan*, par M. l'abbé Cazauran, chanoine honoraire d'Auch (Paris, Maisonneuve et Leclerc); l'autre est une *Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin, près Marmande*, par M. l'abbé R.-L. Allis, curé de Mauvezin (Agen, Michel et Médan). Ce dernier ouvrage, fort bien imprimé chez Desclée, à Tournay, orné de jolies gravures représentant le château de Mauvezin et les armes des principales maisons seigneuriales qui l'ont possédé, forme un très beau volume et contient une excellente monographie composée à l'aide de documents inédits appartenant aux archives actuelles du château, et qu'ont explorées les premiers M. J. Delpit et M. Th. Tamizey de Larroque. Le château est du XIIIe s. Il a été étudié de près et décrit avec soin par M. Ch. Bouillet, architecte; le plus ancien possesseur connu est Hugues, nommé pour la première fois en 1272 parmi les vassaux de Henri Ier d'Angleterre. Il passe ensuite aux Ferraud de Pardaillan, qui le gardèrent jusqu'au XVIIe s., puis aux Escodéca de Boisse, famille éteinte depuis la fin du XVIIe siècle. Il a été fort mêlé aux guerres entre les Anglais et les Français au XIVe et au XVe s.; l'histoire de ses seigneurs intéresse donc à ce point de vue notre histoire nationale. Un choix très judicieux de pièces justificatives appartenant soit au moyen âge, soit à l'époque moderne, apporte aux historiens d'utiles renseignements, et aux philologues des textes de la langue du midi publiés avec un soin très méritoire.

La baronnie de Bourrouillan n'est pas connue plus anciennement que la seigneurie de Mauvezin; on rencontre pour la première fois Vital, qui rend hommage au comte d'Armagnac pour le lieu de Bourrouillan le 8 août 1319; d'autre part, elle n'a jamais joué de rôle politique notable; mais plusieurs seigneurs de cette maison ont fait bonne figure auprès de nos rois au XVIIe et au XVIIIe s. Jean-Jacques de Bourrouillan, qui embrassa le protestantisme, fut un serviteur dévoué de Henri de Navarre, et M. l'abbé Cazauran a eu la bonne fortune de découvrir une trentaine de ses lettres inédites. Parmi les Monbeton, qui après la mort de Jean-Jacques (vers 1598) porterent le titre de Bourrouillan, l'un, J.-J. Bourrouillan (ou Brouillant) de Saint-André, l'autre, Joseph de Saint-Ovide, s'illustrèrent au Canada de 1687 à 1739; le nom du dernier surtout doit figurer avec honneur dans notre histoire coloniale. Là cependant ne réside pas le principal élément d'intérêt que présente le volume; il consiste dans la grande quantité de documents réunis par M. l'abbé Cazauran et insérés dans le texte même. Ils présentent une grande variété et une réelle impor-

tance. Je ne veux pas parler seulement des lettres de Henri IV, mais d'actes tels que la reconnaissance féodale des habitants de Bourrouillan envers leur seigneur, 21 mars 1576 (p. 42), le « leudaire, » ou péage de Manciet, du XIVe s. (p. 151), l'acte de dénombrement produit le 2 juin 1639 devant le sénéchal de Lectoure par Jacques de Monbeton (p. 167), la requête d'un sieur Pierre Captan, habitant à Bourrouillan, concluant à ce qu'il fût « procédé à une dîme inféodée » dont il jouissait dans la paroisse, 1791 (p. 367), etc. Ajoutons d'abondants renseignements sur la paroisse de Bourrouillan, son état ancien, sa situation actuelle, les mœurs locales, etc. En présence de tant de richesses documentaires accumulées, on pourrait même dire entassées dans ce volume, on oublie les termes peu bienveillants dans lesquels l'auteur parle du protestantisme, de la Révolution, des lois sur l'enseignement laïque. C'est affaire d'éducation et de tempérament. M. l'abbé Cazauran, qui a rendu à l'histoire de réels services en reconstituant et en classant les archives du grand séminaire d'Auch, invite avec insistance les curés de son pays à raconter l'histoire de leurs paroisses; il prêche lui-même d'exemple. On ne peut trop louer le conseil qu'il leur donne et le modèle que son livre leur propose.

La monographie de M. l'abbé Dubarrat, aumônier du lycée de Pau, sur la *Commanderie et l'hôpital d'Ordiarp, dépendance du monastère de Roncevaux en Soule* (Pau, Ribaut; Paris, Alph. Picard), offre un intérêt moins varié, mais elle est aussi le fruit d'une saine critique et contient une riche moisson de documents inédits : 93 pièces allant de 1189 à 1794. L'auteur détermine avec précision les origines de cet hôpital, fondé probablement vers 1270; il a recueilli, surtout dans les archives des Basses-Pyrénées, un grand nombre de notices sur les commandeurs qui l'ont dirigé depuis frère Bernard de Bagart; malgré la diligence de l'auteur, la liste qu'il a dressée présente encore bien des lacunes, surtout pour les deux premiers siècles. Comme Ordiarp dépendait de Roncevaux, c'est-à-dire d'une abbaye espagnole, il y eut à plusieurs reprises des difficultés entre les deux pays; elles furent réglées par le traité des Pyrénées, et surtout par un échange de biens entre les chapitres de Bayonne et de Roncevaux, le 12 février 1712. En 1715, l'hôpital d'Ordiarp fut transporté à Mauléon, capitale du pays de Soule; l'histoire de l'hôpital de Mauléon forme les derniers chapitres de cette étude bien conduite, écrite avec sobriété et imprimée avec soin.

*Elne historique et archéologique*, par M. Pierre Vidal (Perpignan, impr. de l' « Indépendant »), n'est pas un ouvrage d'érudition. Il ne contient qu'une notice très rapide, mais faite d'après les sources, sur

l'histoire d'Elne depuis l'époque ligure jusqu'au siège de 1641, qui mit fin à son importance politique et militaire; les deux tiers de l'ouvrage sont consacrés à la description de la cathédrale[1] et du cloître, très curieux monument, dont les parties les plus anciennes remontent au xe siècle. De jolies gravures ajoutent au prix de ce coquet petit volume. Le savant bibliothécaire de Perpignan a montré d'ailleurs ce qu'il était capable de faire comme érudit en composant l'*Histoire de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales* (Perpignan, impr. de l' « Indépendant »). Elle doit comprendre quatre volumes, deux seulement sont parus. Dans le 1er, l'auteur expose l'organisation administrative du Roussillon avant la Révolution, retrace l'histoire de l'assemblée provinciale établie en 1787, les élections aux états généraux, analyse les cahiers des trois ordres, puis aborde le récit des événements dont le Roussillon a été le théâtre jusqu'en juillet 1792, au moment où la patrie fut déclarée en danger. Les lettres des députés de la noblesse à leurs commettants lui ont fourni la principale source de renseignements. Le second volume comprend la période qui va du 17 juillet 1792 au 17 sept. 1793, jour où les Espagnols, battus à Peyrestortes, durent renoncer au siège de Perpignan. Ici, ce sont les événements militaires qui prennent la plus grande place; l'auteur a mis à profit la collection devenue très rare de l'*Écho des Pyrénées* et surtout les mémoires encore inédits du conventionnel Cassanges, qui fut envoyé en mission dans les Pyrénées-Orientales, et qui contribua pour sa large part à la défense du département envahi par les Espagnols. A côté de Cassanges, M. Vidal met en plein relief un autre personnage, le procureur général syndic du département, Llucia, le plus habile des administrateurs qui aient organisé le pays, et dont le nom méritait en effet d'échapper à l'oubli. D'ailleurs, il juge peu par lui-même, bien qu'il ne dissimule pas son admiration pour la Révolution; le plus souvent il laisse parler les documents eux-mêmes. C'est ce qui fait le prix de son ouvrage; une fois achevé, il occupera certainement un des premiers rangs parmi nos bonnes histoires de la Révolution en province.

M. Vidal ne perd jamais de vue son sujet; M. P. Charpenne n'a pas su s'y tenir dans son *Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du comtat Venaissin à la France* (deux volumes, C. Lévy). Qu'on ne s'en fie pas au titre, car l'auteur ne parle que des réunions de 1662-64, 1688 et 1768-74. Encore ne faut-il pas lui demander un

1. L'évêque transporta le siège de sa résidence à Perpignan en 1602, mais il continua jusqu'à la Révolution de porter le titre d'évêque d'Elne.

exposé complet, approfondi, nouveau, si possible, des causes qui ont amené Louis XIV et Louis XV à ordonner ces réunions; qu'il s'agisse de la garde corse, de la régale et du droit d'asile, des Jésuites, il ne nous apprendra rien qu'on ne trouve dans les histoires générales de la France, presque rien qui n'ait été raconté avec plus d'exactitude dans des livres ou des articles spéciaux. M. Charpenne n'est pas, à ce qu'il semble, un érudit de profession, et il connaît mal les lois de la composition historique. Il a diligemment analysé divers écrits des XVII^e et XVIII^e s. qui existent en manuscrit au musée Calvet, d'Avignon; c'est même là ce qui fait l'intérêt et la nouveauté de son ouvrage, qui est loin d'être sans mérite; mais il n'a guère poussé plus loin ses recherches. Au lieu d'un grand tableau d'histoire politique, il a crayonné sans art, mais non sans vie, un certain nombre d'épisodes d'histoire locale, qui ont été plus ou moins directement la conséquence ou la cause des réunions opérées par nos rois mécontents du Saint-Siège. Pourquoi, par exemple, consacrer quatre chapitres entiers à raconter l'histoire de la querelle entre le parti aristocratique et le parti démocratique, entre les Pévoulins et les Pessugaux? Pourquoi exposer par le menu les représailles exercées contre les Avignonnais et les Comtadins par le vice-légat Colonna après la restitution de 1664? Pourquoi employer tout un demi-volume à la peste de 1721 ? Il est question pendant tout l'ouvrage des magistrats d'Avignon ; c'est seulement à la fin du second volume que l'auteur songe à nous éclairer sur ce point, et, après la restitution de 1774, infidèle une fois de plus au sujet qu'il s'est proposé lui-même de traiter, il expose avec une grande abondance de détails l'organisation municipale d'Avignon et ses diverses modifications depuis l'année 1251 jusqu'à la Révolution française, celle des municipalités du Comtat, l'état de la législation, de l'enseignement, du commerce et de l'industrie à la fin du XVIII^e s., enfin la condition des Juifs sous la domination pontificale. Si l'on passe condamnation sur ce plan vicieux, on trouvera beaucoup à prendre dans ce livre mal construit, mais il est un fait qu'on n'aperçoit pas clairement. M. Charpenne nous dit que les réformes introduites dans le Comtat et dans Avignon par les agents de Louis XV pendant les huit années que dura la dernière réunion (1768-74) ont créé dans le pays un parti français qui hâtera la Révolution définitive de 1791 ; mais il a oublié de prouver cette conclusion dernière de son travail; à s'en tenir au contraire à ses récits mêmes, il semble que le gouvernement de Louis XV ait fait tout au monde pour aliéner ces populations au roi et par conséquent à la France. Elles jouissaient nominalement de tous les droits des régnicoles; mais que de fois ces droits n'ont-ils pas été violés! Il est vrai que les agents du Saint-

Siège n'étaient pas beaucoup plus scrupuleux. Le fait est que, dans ce pays médiocrement gouverné, sans cesse menacé ou persécuté par les agents du puissant État dans lequel il formait une gênante enclave, il y avait beaucoup de mécontents et beaucoup de pauvres. Le terrain était tout préparé pour le succès des idées révolutionnaires.

La *Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, par M. A. Jacquet (Garnier), nous ramène à des temps plus calmes et nous conduit dans un pays où les passions sont d'ordinaire moins exaltées, dans la Bourgogne et, pour mieux dire, dans la ville de Dijon. Il analyse avec finesse et mesure l'état des esprits en Bourgogne après la Fronde, l'influence exercée soit par Paris, soit par l'étranger, et surtout par l'Italie, comment les grands hommes de Paris étaient jugés à Dijon, le talent et les talents des « grands hommes » de la Bourgogne. La conclusion qui ressort de cette ingénieuse étude, mais que l'auteur n'a peut-être pas assez mise en relief, c'est que l'œuvre de la centralisation littéraire, une des formes de la centralisation politique sous l'ancien régime, n'était pas encore accomplie à la fin du XVII^e s. La province a sa vie personnelle; elle suit de très loin encore le mouvement parisien, sans se laisser entraîner par lui; souvent même elle paraît l'ignorer. Bayle et Ménage y sont le plus applaudis. La Monnoye, Lantin, Legoux, qui composa, lui aussi, des *Caractères*, l'abbé Nicaise sont les plus célèbres produits du terroir. Un demi-siècle plus tard, les choses seront déjà bien changées, et c'est l'Académie de Dijon (fondée en 1740) qui couronnera le discours de Rousseau sur la question de savoir si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs. M. Jacquet n'en parle pas, il n'y fait même pas une lointaine allusion. Il ne veut pas sortir du XVII^e s. : c'est son droit, mais on éprouve l'impression qu'il manque quelque chose à ce tableau de la vie de province à l'époque de la centralisation monarchique.

Avant de terminer, nous appellerons l'attention sur deux ouvrages de bibliographie. C'est d'abord le *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne*, par M. René Kerviller, dont le 3^e fascicule vient de paraître (Rennes, Plihon et Hervé); avec ce fascicule, le t. I est terminé. Nous ne pourrions que répéter les éloges que nous avons déjà faits de cette laborieuse compilation. La *Bibliographie de quatre cents pièces gothiques françaises, italiennes et latines du commencement du XVI^e siècle*, par M. Henri Harrisse (Welter), a un caractère tout différent. Le volume se compose de trois parties qu'un lien assez lâche rattache entre elles. Dans la première, qualifiée d'*Avant-propos*, l'auteur étudie, avec une minutie et une perspicacité éton-

nantes, les signes auxquels il est possible de reconnaître les ouvrages parus à Paris avant 1539 et qui ne portent ni nom, ni marque de libraire ou d'imprimeur[1]. Il arrive ainsi à compléter ou à corriger sur un grand nombre de points de détail les annales de la plus ancienne typographie parisienne[2]. Dans la seconde partie, il raconte la vie de Fernand Colomb, le fils naturel du grand navigateur, et l'histoire de l'admirable bibliothèque colombine fondée par lui et depuis si odieusement dilapidée. C'est M. Harrisse, on le sait, qui a le premier dénoncé au monde savant les vols qui en ont fait sortir tant de livres précieux vendus hors d'Espagne à vil prix. La troisième partie enfin, la plus considérable de l'ouvrage (p. 55 à 235), contient la description des quatre cents pièces gothiques annoncées par le titre. Le plus grand nombre proviennent de la Colombine ou de la Bibliothèque nationale de Paris. On y retrouve la science consommée du bibliographe à qui nous devons déjà la *Bibliotheca americana vetustissima*, sans compter tant d'opuscules ou de gros ouvrages sur Christophe Colomb[3] et sa famille, ainsi que sur l'histoire primitive des découvertes maritimes. En appendice se trouvent des notices sur les anciens catalogues de la Colombine, un mémoire de Fernand Colomb à Charles-Quint sur la conservation de la bibliothèque, une lettre de don Louis Colomb sur la mort de son oncle Fernand (9 juillet 1539), l'indication des documents manuscrits concernant l'histoire de l'imprimerie parisienne au XVIe s. Ce livre, admirablement imprimé, a sa place marquée dans toutes les bibliothèques d'érudits et d'amateurs, à côté du *Manuel* de Brunet, auquel il ajoute beaucoup.

G. Monod. Ch. Bémont.

1. C'est seulement en 1539 qu'une ordonnance de François Ier imposa aux libraires et imprimeurs l'obligation de mettre leurs nom, surnom, domicile et enseigne sur le titre des livres.

2. Nous aurions voulu parler aussi du livre de M. Philippe : *les Origines de l'imprimerie parisienne* (Charavay) ; mais cet ouvrage, déjà épuisé, ne nous est pas parvenu.

3. Nous rendrons compte prochainement des deux volumes de M. Harrisse sur Christophe Colomb (Leroux).

# ANGLETERRE.

## PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU MOYEN AGE.

Un grand accroissement d'activité s'est manifesté dans le domaine de l'érudition et des recherches historiques, en Angleterre en particulier, et en général dans les pays de langue anglaise. Non seulement la presse continue de produire plus que son contingent ordinaire de pesants volumes, mais des sociétés spéciales, chacune avec sa revue spéciale, se forment partout. Au commencement de 1886, a paru le premier numéro de la *English historical Review*, composée sur le modèle de la *Revue historique;* les numéros suivants sont restés dignes de ce début distingué. La Société pour la publication des rôles de la Pipe[1] (*Pipe roll Society*) et le *Genealogist* continuent leurs utiles publications. Les huguenots anglais ont formé une société qui se consacre, avec tout le zèle d'une société qui commence, à un sujet d'études trop négligé; elle déploie une grande ardeur à fouiller les registres de paroisse et à retracer l'histoire des familles. En octobre dernier, le huitième centenaire de la rédaction du *Domesday book*[2] a été célébré pendant une semaine par des expositions de manuscrits, des lectures de mémoires et diverses publications; un résultat permanent qui en est sorti est la fondation d'une autre société, la *Selden Society*, pour l'étude de l'histoire de la législation anglaise[3].

Publications de textes. — Les documents publiés sous les auspices du P. Record office ont été plutôt moins nombreux qu'à l'ordinaire; nous n'avons à signaler qu'un volume de papiers d'État de Henri VIII et trois volumes de chroniques. M. Lumby a terminé le *Polychronicon* de Higden; il y a joint un glossaire des mots anglais et latins. M. Hart a publié le t. II de l'important cartulaire de Ramsey, où l'on trouve une collection incomparable de modes anciens de tenure. L'introduction générale ayant été renvoyée au troisième et dernier volume, nous remettons à en parler plus au long quand ce volume aura paru. M. Macray publie la Chronique de Ramsey, dont une partie se trouve par hasard reliée avec le cartulaire qui est au Record office, et dont l'autre est conservée parmi les mss. de la Bodléienne

1. *Revue historique*, XXXII, 233; XXXIII, 459.
3. *Ibid.*, XXXII, 232; XXXIII, 235.
3. *Ibid.*, XXXIII, 459.

à Oxford. Pour des raisons à lui connues, il a ajouté à la chronique 124 pages de chartes que M. Hart avait déjà fait imprimer en 1884. Les Annuaires (*Year-books*) du règne d'Édouard III en sont arrivés à l'année 13-14 de ce prince. L'introduction mise par M. Pike au dernier volume est excellente; il fait ressortir l'importance des faits relatés, au point de vue de la loi pratique et de la jurisprudence. Parmi les simples curiosités qu'ils contiennent, l'éditeur signale l'accroissement récent des noms de famille et des surnoms; il montre comment deux personnes, distinctes en apparence, telles que John Stevene et William Cocus de Preston, sont deux frères. Comme toujours, le texte est traduit tout au long.

Le dernier volume de l'Inventaire analytique (*Calendar*) des papiers d'État de Henri VIII comprend la seconde moitié de 1535 et se compose en grande partie de pièces relatives à la visite des monastères. Trois joyeux amis de Cromwell, Legh, Layton et Ap Rice, accomplirent leur triste mission d'un cœur léger. Jeunes et gais compagnons, ils ne se laissèrent pas dégoûter par la nature fâcheuse de leur tâche. Soit bonne humeur naturelle, soit absence de pudeur morale, les péchés commis par les abbés et les prieurs, « qui criaient vengeance au ciel, » sont signalés sans l'emphase mélodramatique qu'y mettent les écrivains postérieurs. Pour leurs enquêtes, on leur avait accordé discrétion et pouvoirs absolus; il est amusant de voir comment ils entrèrent dans la situation et rédigèrent des lettres à Cromwell en style presque royal. On leur permit de traiter le banc des évêques comme une classe d'écoliers en pénitence; « leur luxe et leurs manières insolentes » sont l'objet de plaintes fréquentes. Ils réorganisèrent entièrement les deux universités, et, avec leur verve caractéristique, « ils firent clouer Duns Scot pour l'usage général dans tous les endroits où le public se met à l'aise. » Ces pièces aideront certainement à réformer l'opinion qu'on se fait d'ordinaire sur les turpitudes des monastères. Quelle qu'ait été leur immoralité, les riches possessions des maisons religieuses ont stimulé les sentiments vertueux de l'époque. Voyez par exemple ces « gaillards » suggérant à Cromwell l'idée que la sévérité serait un bon moyen, suivi probablement de « compositions » qui n'apporteraient pas à Cromwell de minces profits, et qui leur fourniraient sans doute de bonnes occasions pour eux-mêmes. Plus on examine cette question de la dissolution des monastères, plus elle devient intéressante, non parce qu'elle montre un état de corruption morale que les amateurs de pourriture pensent que nous ne reverrons plus jamais, mais parce qu'elle donne le spectacle d'une association riche, puissante, et en somme utile, d'hommes qui se laissaient piller impitoyablement sans résister, sous

les yeux du roi, qui se souciait moins de faire respecter la justice que, *mirabile dictu*, de remplir ses poches. Les pièces des deux années suivantes (1536-1537) jetteront encore plus de lumière sur ce sujet. D'autres documents se rapportent aux rapports d'Anne Boleyn avec la reine divorcée; ils laissent déjà prévoir comment finira l'épisode d'Anne, qui est encore dans le court éclat de son triomphe; mais ce sujet a déjà été traité d'une manière très convenable par M. Paul Friedmann dans un volume que nous avons signalé l'année dernière.

Avant la publication des séries de *Calendars* relatifs à l'histoire ancienne de l'Irlande, celui qui étudiait l'histoire irlandaise devait se contenter des maigres informations qu'il pouvait glaner dans un petit nombre de recueils de textes. Aussi est-ce avec une grande satisfaction que nous avons lu ces *Calendars*[1]. Ils nous font connaître l'histoire vraie de l'invasion et de la conquête de l'île, la politique du gouvernement anglais, sa conduite à l'égard des Irlandais d'origine, les rapports entre l'Église et la couronne, l'étendue des ressources que les rois anglais tirèrent de ce pays, non seulement en provisions, mais aussi en hommes, colons anglais et irlandais d'origine, pour le service de leurs armées dans les guerres contre l'Écosse. Ces volumes fournissent aussi d'utiles informations sur le commerce et les produits naturels du sol, le clergé et la magistrature, les privilèges municipaux accordés à diverses corporations urbaines, le droit de foire et de marché, les mesures employées par le gouvernement pour étendre sa domination et fortifier son pouvoir sur le pays. Dans le présent volume, le cinquième de la série, si beaucoup de documents sont d'une nature purement formelle, beaucoup d'autres ont une grande importance historique; ils jettent beaucoup de lumière sur la condition et l'administration du pays, en particulier ceux qui se rapportent à la taxe ecclésiastique des années 1302 à 1306; elle donne un tableau fidèle de la situation de l'Église en Irlande à cette date; elle montre la richesse de chaque diocèse; elle donne les noms de toutes les paroisses, chapelles et églises de chaque diocèse avec leurs revenus. C'est le plus ancien recueil de statistique ecclésiastique qu'on possède sur l'Irlande; il est ici publié pour la première fois en entier; des parties en avaient été données précédemment par l'évêque Reeves et les commissaires des archives. En somme, nous devons dire que l'importance de cet inventaire ne peut être appréciée trop haut; il faut souhaiter que le prochain volume ne se fasse pas trop attendre et qu'il présente un aussi vif intérêt.

1. *Calendar of documents relating to Ireland*, 1302-1307, publié par feu H. S. Sweetman et continué par G. F. Handcock. Longmans.

M. R. Sharpe a publié l'inventaire de deux rôles conservés à Guildhall; ils contiennent 350 lettres relatives à la plus grande variété de sujets, mais en particulier au commerce, aux droits de douane, aux ordonnances royales, à la piraterie[1]. C'étaient encore des villes éloignées qui s'adressaient à Londres pour la consulter sur leurs impôts et sur leurs franchises; des étrangers étaient encouragés à faire le commerce à Londres, mais seulement en gros pendant quarante jours, et de façon à augmenter les revenus de la ville sans profiter des avantages dont jouissaient les bourgeois. L'autorisation de faire son apprentissage et de négocier à Londres était une grande faveur, qu'il fallait payer cher; celle de faire le commerce des vins de Bordeaux était accordée avec de telles restrictions qu'on s'étonne qu'il y ait eu des gens pour la demander. Tout tend à prouver qu'aucune corporation ne fut plus jalouse, plus avide de faire respecter ses droits et privilèges, bien que la vie privée de beaucoup de ses membres offre un spectacle différent. Le nom de John Lovekin, maire de Londres à cette époque, est associé à beaucoup d'aumônes importantes à Kingston et ailleurs. Une des lettres les plus remarquables du présent recueil est adressée par le maire, John Pecche, à tous les juges et lieutenants en France. Il désire qu'ils lui fassent connaître sous leurs sceaux les noms de ceux qui se sont engagés pour contribuer à la rançon du roi Jean, et le montant de leurs engagements, parce qu'on avait appris « que de larges sommes avaient été recueillies dans leur pays, dont on n'avait pas rendu compte. » Cette pièce avait été vainement recherchée par Rymer. Les archives de la cité de Londres n'ont pas de rivales en importance; mais, pour des raisons difficiles à comprendre, elles sont restées pour la plupart sans inventaire et presque inaccessibles. Du train dont vont les choses, il faudrait attendre encore plusieurs milliers d'années pour avoir un catalogue complet. Le travail de M. Sharpe, espérons-le, encouragera la corporation à faire un plus grand effort.

La *Camden Society* a publié pour l'année 1886 la série complète des causes portées devant la Chambre étoilée et la cour de Haute-Commission de Pâques 1631 à la Trinité 1632. Elles diffèrent notablement des Procès politiques, qui sont mieux connus; elles sont très intéressantes en ce qu'elles font ressortir le caractère personnel des fonctionnaires qui composaient ces cours. Leurs remarques, à mesure que les procès se déroulaient devant eux, sont prises mot

1. *Calendar of letters from the mayor of London*, 1350-1370. Londres, Francis, 1885.

pour mot; elles ont toutes les qualités qu'on pourrait souhaiter : le piquant, la spontanéité, le ressentiment, la passion.

Une liste, particulièrement intéressante pour les généalogistes, des noms des personnes qui souscrivirent à l'emprunt forcé pour la défense de l'Angleterre à l'époque de l'Invincible Armada, 1588, et des sommes payées pour chacune d'elles, a été réimprimée d'après une brochure de 1798, avec une introduction par M. Noble[1]. Il n'y a pas de doute sur son authenticité ou sur le soin avec lequel elle a été dressée, car il y a au British Museum, Mss. Lansdowne 84 (141), une « Note de tous les sceaux privés envoyés au commencement de mars 1588, Lincoln-Shire, » où l'on rencontre exactement les mêmes noms. Les noms des souscripteurs qui ont été membres des compagnies de la cité de Londres seront prochainement publiés par M. Noble, ainsi qu'une liste des souscripteurs pour l'invasion projetée contre l'Espagne en 1590.

Un des meilleurs coutumiers de manoir est celui de l'abbaye de la Bataille, 1283-1312, publié par M. S. R. Scargill-Bird[2]. On y trouve une masse de détails sur la manière dont la terre était cultivée et une peinture vivante du système de tenure qui est de nature à exciter des regrets chez ceux qui connaissent le système aujourd'hui prédominant dans les districts agricoles de l'Angleterre, de l'Écosse, et en particulier de l'Irlande. M. Bird ne soulève aucune controverse; il expose tout uniment les faits au lecteur dans une brève introduction que suivent une analyse complète et des notes. Nous avons ici l'histoire d'une série de manoirs continuée sans interruption pendant trente ans, toute une génération. On y marque chaque mètre de terre, les tenanciers qui vivent sur chaque terre. Mais une ou deux difficultés se dérobent à l'enquête. Que devient l'excédent de la population? Les maladies et la guerre ne peuvent en expliquer l'absence totale. Dans beaucoup de ces manoirs, les fils avaient une part égale de l'héritage; c'est le « gavelkind; » aussi, à cette époque déjà, la propriété était-elle très morcelée. Beaucoup de « liberi homines » possédaient des tenures moins importantes que les « villani » ou les « cottarii; » souvent elles ne dépassaient pas trois ou quatre acres. Les matériaux assemblés ici sont d'une grande valeur pour qui étudie les livres de M. Fustel de Coulanges et l'histoire comparée des systèmes de tenure dans l'Europe ancienne. Un tenancier ne pouvait pas vendre ses troupeaux ou les produits de sa terre hors du manoir

1. *Spanish Armada list*, 1588. Londres, A. R. Smith, 1886.
2. *Custumals of Battle abbey*. Camden Society, 1886.

sans la permission du seigneur; que peut-on conclure de ce fait, sinon que le seigneur, pour établir un pareil droit, doit avoir à l'origine fourni le fonds, ce qui eut lieu en effet quand on remonte à l'époque anglo-saxonne?

Ouvrages divers. — Nous appellerons maintenant l'attention pour quelques-uns parmi les livres les plus remarquables parus dans ces derniers temps, en commençant par le plus récent ouvrage de M. Freeman.

Dans ce livre[1], M. Freemann expose beaucoup de choses avec son abondance minutieuse et son élégance ordinaire sur la différence entre Sidoine et Grégoire, autrement dit entre les écrivains post-classiques et ceux du moyen âge. Ne se trouvera-t-il personne pour arrêter le vétéran sur cette voie? Non, peut-être, car il désarme l'opposition par un touchant aveu d'humilité en ce qui le regarde, lui et ses œuvres. L'historien moderne n'est pas un oracle, dit-il, son rôle propre est de commenter, d'illustrer, d'harmoniser les textes originaux. Quant à lui, « auteur quelque peu volumineux d'histoires narratives, » il n'en réclame pas d'autre, prétention bien modeste, même pour un homme aussi modeste. « Il refuse de faire une idole de lui-même » (*sic*); il va plus loin, et, avec une sévérité qui n'admet pas de compromis, « il refuse de se faire une idole de rien, non pas même du plus récent livre allemand. » Le chapitre le plus intéressant est celui où il apprécie les historiens modernes : « Thirlwall, Arnold, Kemble, Palgrave, Guest, Willis. Ce sont des noms qui ne périront pas, tant qu'une voix partie de cette chaire pourra les faire vivre. » Leurs réputations doivent être satisfaites de reposer pour l'avenir sur une base aérienne. Milman et Hallam sont aussi considérés comme grands. Mais Ranke peut « mal comprendre les institutions anglaises » (p. 290); Mommsen, « bien que doué de puissants dons de l'esprit, » manque « d'idées politiques et morales, » car il n'a pas eu l'inestimable avantage de voir de près les Tories et les chartistes, avec l'humble Freemann, à Northampton en 1841. Curtius, « qui possède admirablement tout ce qu'il sait, n'est qu'un enfant quand il se hasarde à se mêler de la science de Grote » (p. 287). Il y a un total manque d'esprit dans tout le livre; la plus grande partie est consacrée à des attaques personnelles contre M. Froude et les autres bêtes noires de l'auteur. Pour ceux qui savent y voir clair, M. Freemann n'a jamais écrit rien de plus vide ou d'aussi plaisant que ce livre. Il

1. *The methods of historical Studies. Eight lectures read to the University of Oxford.* Macmillan, 1884.

faut espérer qu'en devenant vieux il ne se dépensera pas tout entier en articles de revues ou en leçons universitaires. Le Freemann concentré de Guillaume le Roux est un régal qu'il ne faut pas refuser, espérons-le, à un monde toujours avide de curiosités.

Dans ses *Miscellanies*, M. Swinburne a reproduit un article paru dans le *Nineteenth Century* sur Marie Stuart; c'est un résumé des conclusions auxquelles est arrivé un homme qui a peut-être lu, et certainement écrit, plus qu'aucun autre sur la question. Son appréciation sur le caractère de la reine d'Écosse se recommande d'elle-même.

M. Stubbs, évêque de Chester, a publié cette année un choix de 17 leçons sur l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, qu'il a faites en qualité de « Regius Professor, » à Oxford, entre 1867 et 1884. Certaines de ces leçons ont été utilisées dans son *Histoire constitutionnelle*, dans ses *Select Charters* et dans diverses introductions à des volumes de la collection du maître des rôles. Le présent recueil porte sur une grande variété de sujets : l'état présent, le but et la méthode des sciences historiques, les caractères distinctifs de l'histoire du moyen âge et de l'histoire moderne; la science et les lettres à la cour de Henri II, Henri VII et Henri VIII, l'histoire de la loi canonique en Angleterre. Tous ces sujets sont traités par l'ancien professeur d'Oxford avec autant de justesse que d'urbanité. Mais le public lettré a toujours été un ennemi contre lequel il est difficile de lutter, et, si M. Stubbs réussit, comme il le fait, à s'emparer de l'attention de ses lecteurs, c'est en adoptant la tactique de temporisation de Q. Fabius Cunctator. Comme pour celui-ci, l'autorité de M. Stubbs s'impose d'un poids toujours croissant à une génération mal disposée. Il est des gens qui préfèrent un tempérament impétueux, « qui confronte avec sa propre personnalité toutes les personnalités de la terre, » et qui trouve terriblement décourageante l'hésitation de M. Stubbs à émettre une opinion fortement pensée et hardiment exprimée. Sans doute M. Stubbs peut alléguer l'autorité d'Aristote pour répéter avec tant d'insistance qu'en général « la science consiste à corriger l'erreur, » et citer Descartes et toute l'armée des philosophes pour inviter les gens à « suspendre leurs jugements. » Enfin, après l'éternelle leçon de prudence prêchée par le grand temporisateur, qui ne préférerait les élans d'esprits plus primesautiers? Si l'on dit tout bas que cette éloquence aboutit au désastre de Cannes et si l'on pense que M. Freeman est un autre exemple d'un homme dont la popularité est considérée par les gens sages comme un malheur public, il ne reste plus qu'à regretter le

Q. Claudius Metellus de cet illustre trio, qui occupait l'heureuse place du milieu, à distance égale des défauts extrêmes de ses deux collègues : M. J.-R. Green, l'écrivain incisif, l'épée des historiens modernes, comme le grand temporisateur Stubbs en est le bouclier, à qui c'est folie de vouloir s'attaquer. Le tempérament calme et bien équilibré de M. Stubbs le fait regarder par le public, de même que Fabius, comme un agneau; la fortune a fait de lui un pasteur du peuple, le chef d'une troupe spéciale d'historiens. En dehors du cercle de cette petite troupe, son œil se promène, voyage rarement, et, quand il le fait, ce n'est pas avec l'austère regard de la malveillance, mais plutôt avec la douce sévérité qui convient si bien au caractère épiscopal et qui, même alors, affaiblit modestement l'expression de ses propres opinions. En retour, le lecteur ne peut que se plaire à cette faiblesse si modeste et souriante d'aspect; il s'assure qu'il doit y avoir une grande force dans les remarques d'un écrivain aussi circonspect; il abonde volontiers dans le sens de l'évêque sur tous les points controversés. M. Froude lui semble excessif en tout; ses jugements sur Henri VIII paraissent aussi exagérés que le « omnia Romae venalia. » « Éprouvez tout, mais tenez-vous fortement à ce qui est bon, » tel est le précepte de M. Stubbs. Aussi met-il dans leur juste lumière l'importance et la puissance de la littérature latine et ses rapports avec la littérature populaire à la cour de Henri II d'Angleterre (ch. VI); l'auteur, en lisant ce chapitre, comprendra mieux qu'auparavant la puissance et la variété de cette première renaissance littéraire et intellectuelle. Enfin, l'histoire de la loi canonique en Angleterre (ch. XIII) ouvre un champ où les connaissances spéciales de l'auteur et sa finesse d'analyse peuvent se donner libre carrière; il a rendu aux lecteurs un service indéniable en les orientant à travers une région presque inextricable.

L'histoire d'Irlande a naturellement attiré l'attention dans ces derniers temps; néanmoins, il n'a pas encore paru d'ouvrage où le sujet soit traité aussi complètement qu'il le mérite. Lord BRABOURNE, après avoir fouillé sa bibliothèque et réuni de tous côtés les informations les plus étendues, a exposé ses idées sur le sujet dans plusieurs livraisons du *Contemporary*. Il a été vivement pris à partie par M. Gladstone. Les idées de ces deux auteurs ont subi fortement l'influence de leurs sentiments politiques, et l'on y chercherait en vain une opinion désintéressée. C'est ce qu'on ne trouvera pas davantage dans les pages de M. BAGWELL[1], qui se laisse emporter à des expres-

1. *Ireland under the Tudors*. Londres, Longmans.

sions d'une violence brutale en racontant les atrocités, les vols, les meurtres, les incendies de villages, les massacres de clans. M. Bagwell raconte les événements dans l'ordre où ils se sont produits; il les commente au fur et à mesure; il ne fait aucun effort pour caractériser d'une manière vraiment critique la marche générale des faits. Les titres de ces chapitres ne sont même que des dates. Il a réduit à une simple liste chronologique une masse de papiers d'État; son récit n'a ni éclat ni largeur, mais il témoigne d'un effort considérable pour recueillir les mêmes détails des lettres entre les innombrables factions qui pullulaient dans les fondrières de l'anarchie irlandaise. L'Irlande était alors, comme aujourd'hui, un champ d'expérience pour tout politicien ou aventurier au cerveau fêlé. Les efforts tentés pour conquérir le pays n'ont jamais été assez complets pour dominer les éléments anarchiques; ils étaient assez irritants pour maintenir le pays dans un état permanent d'insurrection. Les Carews et les Stukelys furent autorisés à envahir l'île, comme si elle était occupée par un peuple barbare, situé en dehors des limites des contrées chrétiennes. D'autre part, les Irlandais n'avaient jamais formé et n'auraient jamais pu former en eux-mêmes l'espoir de sortir de l'interminable guerre civile; et, qui plus est, aucun fait ne prouve qu'ils aient jamais souhaité de sortir de leur condition; « brutes par nature, ils désiraient rester brutes. » Le sentiment national ne s'éleva jamais assez haut et ne prit pas de forme assez distincte pour devenir une aspiration enthousiaste vers l'union et la liberté. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les plus fortes têtes du gouvernement d'Élisabeth ont songé à « dénationaliser » l'Irlande comme à un remède suprême, car il paraît avoir été applicable à cette époque. La foi enthousiaste et sainte dans la nationalité irlandaise que l'on suppose exister aujourd'hui est plutôt le résultat du ressentiment contre les Anglais et leur régime détesté que le développement naturel de sentiments exaltés. Nous espérons que dans un autre volume M. Bagwell nous donnera son appréciation générale sur cette période.

L'ouvrage de M. Herford sur les relations littéraires entre l'Angleterre et l'Allemagne au XVIe siècle[1] est une tentative faite pour diminuer l'obscurité de ce domaine de littérature internationale où le *Vaisseau des fous* de Barclay, le *Faustus* de Marlowe, le *Horne booke* de Dekker sont des points lumineux mais isolés. A ces points isolés l'auteur donne un arrière-plan assez détaillé; il s'efforce de prouver

1. *Literary relations between England and Germany in the XVIth cent.* Cambridge, University press.

qu'avant l'influence exercée par les écrivains français, italiens et espagnols, et en même temps que l'influence purement littéraire de Luther et de Mélanchton, on peut discerner une influence exclusivement littéraire de l'Allemagne sur l'Angleterre. C'est une idée ingénieuse; elle est exposée, non seulement avec toute la gravité qu'elle mérite, mais aussi avec une érudition qui peut sembler vraiment surprenante aux lecteurs ordinaires. Le livre s'adresse à deux classes de « spécialistes littéraires, » les Anglais et les Allemands. « Spécialiste littéraire » est une circonlocution pour dire « rat de bibliothèque, » « book-worm. » L'influence du drame latin de l'Allemagne, le cycle de Faustus, le cycle d'Ulenspiegel, le Vaisseau des fous, le Grobianisme sont étudiés tour à tour; c'est une littérature désespérément plébéienne et bourgeoise, mais, à ce que prétend l'auteur, très intéressante et colorée. C'était une littérature d'atelier et de boutique, une littérature de gens habitués aux manières brutales, au langage simple et grossier, énergique dans son ridicule, farouche dans son ardeur, mais n'ayant pas la grâce des bonnes manières de la chevalerie, ni l'intelligence subtile et délicate; une littérature que le savetier Sachs mit en gloire autrefois. Dans ces coffres poudreux d'une littérature tombée en oubli, l'auteur a fouillé avec le zèle d'un Porson et d'un Bentley; c'est affaire à chaque lecteur de décider si l'auteur a le droit de croire qu'il y a pêché des joyaux précieux. Ce sont peut-être en effet des bijoux sans prix, mais à nos yeux ils ne sont que « meras nugas. » Mais ce sont là matières de goût, et M. Swinburne, dans une livraison récente du *Nineteenth Century*, s'est déclaré en faveur de Dekker, si peu considéré, mais vraiment admirable, bien qu'oublié. Si Dekker, qu'on nous représente comme un des flambeaux lumineux de ce domaine de l'histoire littéraire, ne semble être pour nous ni plus ni moins qu'un triste feu follet, comment distinguer la masse embourbée des talents médiocres qui forment l'arrière-plan, à moins d'être de ces « spécialistes littéraires » dont il a été question plus haut?

Un des livres les plus frappants et les plus amusants qui aient paru dans ces derniers temps est celui de M. Hubert Hall : *Society in the Elizabethan age*[1]. L'étude microscopique, appliquée à l'époque de la « bonne reine Bess » par les modernes Lilliputiens, a eu pour effet d'appliquer plus d'une barre sur les brillants écussons de plusieurs des noms les plus connus de la cour de la reine vierge. Les complications dans les relations matrimoniales des familles qui

1. Londres, Swan Sonnenschein.

étaient le plus apparentées avec la reine : les Devereux, les Dudley, les Riche, les Sidney, les Blount, et dont la principale responsabilité retombe sur la Pénélope de sir Philippe Sidney et sur sa peu respectable mère, Lettice Devereux, ont été rarement surpassées, a-t-on dit, excepté de nos jours, dans les annales d'une aristocratie privilégiée. Pour pallier la chose, on allègue tantôt un « attachement platonique, » tantôt une « passion réelle; » néanmoins, la cause véritable de cet état de choses passablement mélangé paraît avoir été une sordide avarice et la chasse aux héritages. La morale suivie alors dans le cercle formé des grandes familles paraît présenter quelque ressemblance avec le caractère d'un ancien « agapemenon, » mais il n'y avait qu'un lord de pure race irlandaise, tel que Con O' Neill, pour faire cyniquement cette remarque « qu'il ne refusait jamais un enfant qu'une femme déclarait être de lui, » sans doute parce qu'en Irlande la condition d'enfant légitime ou bâtard ne faisait aucune différence quant à la succession. Quand à Burleigh, s'il était assez complètement exempt de vices brutaux, en froid puritain qu'il était, il se rattrapait par son esprit matois et rusé; il espionnait, il complotait, il agissait sous main. Avec les « agents » qu'il avait dans chaque maison, il pouvait se flatter, surtout en considérant les mœurs indépendantes et les complications dont il a été question plus haut, de connaître les généalogies et les secrets des grandes familles mieux que leurs membres ne le pouvaient eux-mêmes. Lorsque nous descendons l'échelle sociale, nous ne nous étonnons plus de rien : le propriétaire et le tenancier, le marchand et les bourgeois, l'homme de loi et l'homme d'église sont tous également corrompus. Sir Thomas Gresham, cet agent si estimé du gouvernement, le fondateur de la Banque royale, que sa munificence a rendu célèbre, comment eût-il pu, avec son traitement officiel de vingt livres par jour, plus un quart pour chacun de ses quatre clercs, amasser l'énorme fortune qu'il laissa derrière lui, sinon en assaisonnant ses comptes de manière à tromper la Trésorerie? Le secret de ses tripotages est mis à nu par le microscope de la critique moderne. Comme tant de ses contemporains, il épousa une riche veuve n'ayant pas d'enfants, il n'avait aucun intérêt à continuer le nom de sa famille; c'est ce qui explique les legs magnifiques dont il fit profiter le public.

Le portrait du gentilhomme campagnard est vraiment étonnant. Les vingt-huit manoirs de « Wild Darrell » étaient hypothéqués jusqu'au dernier sou. Il devait à des usuriers, à des marchands, à la plupart de ses voisins; il dévorait ses rentes par anticipation, il engageait sa vaisselle. Avec une douzaine de procès sur les bras, une

instance en divorce, des actions pour dommages subis, pour délits contre ses propriétés, avec des procès en chancellerie contre ses tenanciers ou contre des parents avides, il était sans cesse en tête à tête avec M. l'attorney, M. le secrétaire, avec ses avocats, auxquels il fallait à tout moment graisser la patte, sans compter les pourboires aux huissiers et aux messagers, comme des « 40 livres pour l'officier de mylord de Leicester, » qu'il note sur son livre de comptes. Enfin, accablé de dettes, il fut accusé d'un meurtre et soupçonné d'un autre; jeté en prison, il n'obtint sa liberté qu'en promettant 3,000 livres de bonne main au lord lieutenant du comté, son parent, Pembroke. Ses instances, pour la plupart de contrebande, basées sur des actes dissimulés, le retenaient constamment à la ville, où il menait la vie bruyante de Falstaff avec les moins délicats des juges, Shallow et Slender. Le déjeuner du mardi 17 juin 1589 n'était pas mauvais pour un simple gentilhomme : « Un gigot de mouton, 16 d.; une côte de veau, 2 sh.; deux lapins, 16 d.; oranges, 2 d.; une pinte de Bordeaux, 3 d.; une demi-pinte de Charnikoe, 2 d.; fraises, 6 d.; pour dresser le veau, le mouton et les lapins, 16 d. Total, 7 s. 1 d. » Le souper, le même jour : une épaule de mouton, 18 d.; les boissons montaient à 6 d. pour un quart de Bordeaux, du vin de Malvoisie, du vin du Rhin ou des Canaries; et Darrell ne se restreignit jamais sur le tabac, qu'on ne pouvait acheter qu'à des prix ruineux. Ce gentilhomme campagnard mourut, plaideur oublié, dans l'enceinte du Palais, laissant des procès en instance devant presque tous les tribunaux du royaume : Chancellerie, Banc de roi, Échiquier, Plaids communs, Cours des Quartiers et livrées de la Cité, Requêtes et Chambre étoilée, cours spirituelles et même Chambre du Conseil et Présence. Un bourgeois de Londres, tel que Georges Stoddard, était un sycophante avare et avide, qui amassait une fortune par toutes sortes de moyens louches, et prêtait de l'argent comme Shylock, généralement à des taux usuraires, quelquefois à certaines « conditions joyeuses, » dont plus d'une ressemble singulièrement à la livre de chair du marchand de Venise, et était exigée d'une façon aussi impitoyable. La dévotion de la Cité à la coquinerie était si entière que les bourgeois demandaient à être dispensés du service militaire, de peur que, « s'ils avaient cette liberté d'être enlevés à leurs travaux, » il ne leur arrivât « de tomber dans une paresse et dans une insolence telles que beaucoup ne voudraient jamais se laisser ramener au bon ordre ni à l'ouvrage. » En ce qui regarde l'administration, un fonctionnaire, qui avait payé sa charge un bon prix, se croyait autorisé à employer sa situation à son profit personnel. Edward Baeshe, inten-

dant général pour le ravitaillement de la flotte, s'enrichit au service de son pays; mais ses rations moisies tuèrent plus de braves loups de mer que ne le firent jamais les boulets espagnols.

« Ex pede Herculem » (magis Hydram), s'écrient nos écrivains ! Ils estiment qu'en somme il vaudrait mieux, pour notre patriotisme complaisant, ne connaître de ces gens du vieux temps que leur carrière officielle; ou du moins c'est à cette conclusion qu'aboutit M. Hubert Hall; tels que nous les voyons dans son livre, la peinture n'est pas édifiante. « Notre sensibilité est choquée de voir nos héros, nos hommes d'État, s'acharner les uns contre les autres pour des places ou pour le pouvoir, montrer les dents et livrer bataille pour dévorer la substance du pays. Nous frissonnons à la pensée que, pendant les périls de l'*Armada*, les finances de la marine étaient administrées par une bande de loups voraces, d'après le témoignage même de celui qui était à leur tête; que les armées d'Élisabeth au dehors étaient à la merci de gouverneurs et autres agents patentés qui détournaient les sommes destinées à les vêtir et à les nourrir; que les courtisans et les beaux esprits florissaient grâce à d'odieux monopoles; que les juges s'engraissaient de pots-de-vin arrachés par la violence. Nous pouvons avec raison appeler l'époque d'Élisabeth « l'âge d'or, » car l'or était la divinité nationale; grands et petits adoraient Dieu et Mammon avec un zèle pour lequel, par une ironie de la destinée, beaucoup de leurs descendants ont des motifs d'être reconnaissants. » Il y a en ceci quelque chose de la joie sincère dont parle Carlyle, « comme le cri de la hyène trouvant que l'univers entier est vraiment une charogne. » Ainsi disparait le voile brillant que les poètes ont jeté sur cette époque, quand on la soumet méthodiquement à l'examen du microscope moderne.

L'autobiographie de lord Herbert de Cherbury, ce mélange étrange de Fluellen et de don Quichotte, est trop connue pour qu'on y insiste ici. Mais l'incapacité de représenter dans leur vraie lumière des événements dans lesquels on a joué une part prépondérante est trop générale pour ne pas justifier un commentaire comme celui que Sidney P. Lee nous a donné dans cette circonstance[1]. Gœthe fut un des rares écrivains qui reconnurent avec calme combien les passions humaines faussent le récit des actions les plus ordinaires, quand il intitula ses mémoires : *Vérité et fiction*. Sans les notes de M. Lee, il aurait été difficile d'apprécier l'exacte proportion de cet élément perturbateur dans le cas de lord Herbert; mais par elles on peut établir

1. *Life of lord Herbert of Cherbury; with additions*. Londres, Kegan Paul.

aisément ce fait que lord Herbert a été un des menteurs les plus accomplis de son temps. Son caractère rappelle fortement celui du *Menteur* de Corneille. Son défaut est innocent, parce qu'il est involontaire; il est l'effet de l'habitude, produit par la vanité personnelle et le contentement de soi. D'après les preuves internes, on juge que, comme le « Barry de Castle Barry » de Thackeray, il a complètement défiguré chacun des actes de sa vie; il s'imagine naïvement être le plus digne des hommes, en dépit de la haine presque universelle qui s'attacha à lui dans ses dernières années et le suivit jusqu'au tombeau. C'est ce qui semble être le jugement vrai à porter sur son caractère privé, quand nous arrivons à le pénétrer avec l'aide de M. Lee; sans cette assistance, nous arriverions à des conclusions toutes différentes. Au point de vue intellectuel, Cherbury a fait plusieurs traités philosophiques, dont un, *De veritate*, a été jugé en termes très favorables par Descartes; ni son esprit ni sa science ne doivent être méprisés. Son point de vue philosophique est plus avancé que celui de Bacon, et il a devancé les systèmes de deux écrivains aussi opposés que Berkeley et Locke. On ne pourrait pas sans injustice le considérer comme le type d'un Anglais de cette époque; mais il a montré sous une forme exagérée beaucoup de singularités de pensée et de manières qui caractérisaient certainement alors les Anglais plus qu'aujourd'hui; entre autres, une certaine vanité et une insouciance naïve, dont Raleigh et Herbert sont les principaux types. Cette vanité fatale explique comment, tout en se trouvant intimement mêlé à la politique et aux tendances les plus sérieuses de son temps, il a choisi, pour les mentionner dans son autobiographie, seulement les événements les plus frivoles et les plus insignifiants, surtout s'ils lui paraissaient satisfaire sa passion pour les applaudissements. Le travail personnel de M. Lee est d'une réelle valeur. Il est familier lui-même et il a réussi à rendre ses lecteurs aussi familiers que lui avec tous les personnages, et ils sont parmi les plus importants de l'époque qui paraissent dans la trame de son exposition.

Un somptueux volume sur l'histoire de la famille des Brocas de Beaurepaire, qui a toutes les apparences d'un livre sérieux, a été publié par le dernier représentant de cette famille, M. Montagu Burrows[1]. Après quelques chapitres d'introduction, pleins de promesses, sur les relations de la France avec ses provinces françaises, et en

1. *The family of Brocas of Beaurepaire and Roche Court, hereditary masters of the royal buckhounds, with some account of the English rule in Aquitaine.* Londres, Longmans.

particulier avec la Gascogne que l'auteur considère comme un champ presque inexploré encore, négligé d'ordinaire par les historiens, et traité d'une façon incomplète par M. Francisque Michel, M. Brissaud, M. Bémont et autres historiens français, l'auteur se plonge dans l'histoire particulière des Brocas. Cette famille, bien qu'elle ait étendu ses rameaux multiples sur les deux rives de la Manche, en Gascogne et en Guyenne, dans les comtés de Hants et de Northampton, de Devon et de Somerset, sans que l'auteur ait réussi à découvrir comment ils arrivèrent jusque-là, n'a produit qu'un homme remarquable, sir Brocas de Beaurepaire. Sur ce personnage et sur ses actions, en particulier sur ses titres, il existe des renseignements innombrables, à la fois dans les archives anglaises et dans certain coffre d'archives de famille qui est arrivé par voie d'héritage jusqu'à notre auteur; il en communique au public le contenu, et il les imprime tout au long en appendice. Il y eut au XIVe s. un autre membre de la famille, un clerc, qui aurait pu être grand, et que, selon M. Burrows, on aurait pu sans injustice comparer au cardinal Wolsey et à William de Wykeham, s'il y avait eu assez de documents pour appuyer cette opinion. Cependant Froissard même est muet sur son compte; sur le grand Bernard, il ne donne que de maigres renseignements, fait qu'on ne peut expliquer qu'en supposant une animosité personnelle de la part de cet écrivain brillant mais partial. La famille fut éteinte en tant que famille de haut rang, à cause de sa fidélité envers Richard II, par Henri IV, en 1400; elle fut réduite à la condition d'écuyers, et depuis lors elle est restée dans l'obscurité. Le principal intérêt concentré sur cette famille naît au XIIe s. et arrive à son complet épanouissement en 1400. Une tradition existe, paraît-il, dans la famille : on dit que les Brocas sont arrivés avec le Conquérant, et c'est ce que montre clairement l'arbre généalogique; mais l'auteur renonce à cette tradition sans un soupir, et souhaite que les autres abandonnent aussi volontiers cette fiction héraldique, puisqu'aucun document ne vient l'appuyer. Il s'efforce ensuite de reconstituer cette généalogie et il y consacre presque tout le reste du volume. Dans plus d'un cas, un Brocas est signalé comme *devant être* le fils d'un autre Brocas, sans qu'on en voie la nécessité, aussi faut-il considérer même maintenant la partie ancienne de cette généalogie comme simplement problématique. Mais sérieusement qu'est-ce que tout cela signifie? Quels événements d'un intérêt général cela met-il en lumière? Le professeur du collège Chichele est capable de produire un livre utile; il vaudrait mieux pour lui essayer même un ouvrage incomplet sur un sujet tout indiqué, celui des rapports entre l'Angleterre et ses provinces françaises, que de bâtir la plus parfaite généalogie du monde.

Nous devons appeler l'attention sur un livre relatif aux huguenots[1]. C'est un essai sans prétention dans lequel on ne fait guère qu'indiquer les possibilités du sujet. Peu de personnes, en dehors des membres de la *Huguenot Society* récemment fondée, savent qu'il existe une série indiscontinue de pièces d'archives relatives à l'état civil, social, industriel, à l'histoire religieuse des réfugiés français; elles vont du milieu du XVIe s. jusqu'à nos jours. M. Kershaw indique où se trouvent ces sources d'information; il expose aussi à ses lecteurs le but de son livre. L'histoire des huguenots ne manque ni de grandeur, ni d'intérêt dramatique; elle a déjà attiré l'attention d'Agnew, de Ch. Weiss, de Smiles, des frères Haag; mais il reste encore beaucoup à chercher, et ce n'est pas la matière qui fera défaut à la *Huguenot Society*. M. Kershaw, après avoir donné de brefs renseignements sur les immigrations primitives, note les conséquences locales de ces arrivées de huguenots à Rye, à Hythe, à Cantorbéry, à Norwich et à Londres; il termine par quelques remarques sur le destin final des congrégations huguenotes qui pour la plupart, dans les premières années de ce siècle, ont été dispersées ou ont été absorbées dans la masse générale de la communauté sociale et religieuse.

De son côté, M. H.-M. Baird poursuit sa volumineuse histoire des huguenots[2]. Après avoir retracé les progrès accomplis en France par le parti protestant depuis ses faibles et obscurs commencements jusqu'au massacre de la Saint-Barthélemy et à la mort de Charles IX, il continue son récit jusqu'à l'édit de Nantes et s'arrête à l'assassinat de Henri IV. L'auteur a puisé ses renseignements dans les livres imprimés : mémoires et journaux contemporains, ouvrages modernes de critique historique. Quant aux innombrables documents manuscrits qu'on possède sur cette période, il ne connaît que cette portion de papiers d'État anglais qui ont été analysés dans les *Calendars*. L'ouvrage est caractérisé par une tendance, particulièrement forte chez les écrivains américains, à moraliser sur les événements à mesure qu'on les passe en revue. Ce défaut, auquel s'ajoute une exposition très diffuse, est grave; la lecture complète de l'ouvrage est plutôt un triomphe de patience qu'une satisfaction pour l'esprit. Une partie de l'ennui qu'il éprouve doit être attribuée sans doute au sujet. Rien n'est aussi peu calculé pour attirer la sympathie que l'histoire d'une guerre civile. L'histoire des huit guerres de religion en France n'est relevée par aucun incident capable d'exciter l'enthousiasme. Même la « ballade

1. *Protestants from France in their english home*, par M. S. W. Kershaw. Low et Comp.

2. *The Huguenots and Henry of Navarre*. Londres, Kegan Paul.

d'Ivry, » de Macaulay, a peine à produire un écho dans le cœur de ceux qui se rappellent le nom de Henri de Navarre. Tout mobile d'action est rabaissé jusqu'au plus bas degré par le rôle, marqué par M. Baird avec une sainte horreur, que jouaient les femmes, dans presque toutes les parties de l'État; par leur influence, elles corrompirent même la fortune de « ceux de la religion » et de Henri IV. Il est difficile de dire en quoi ce livre dépasse particulièrement les autres ouvrages qui existent sur le sujet. Sans doute l'auteur n'a pas songé à entreprendre autre chose qu'un abrégé des ouvrages antérieurs. On ne fait guère aujourd'hui en Angleterre que résumer les résultats de vieilles enquêtes et réunir de nouveaux documents; c'est plus encore le cas en Amérique, où cette sorte de littérature a pris des proportions considérables, tant on est avide d'être toujours mieux renseigné.

J.-G. Black.

---

# COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

---

BEAUCHET (Ludovic). **Histoire de l'organisation judiciaire en France.** Tome Ier : Époque franque. Paris, Arthur Rousseau. 1 vol. in-8°, 509 pages.

M. Beauchet, professeur à la faculté de droit de Nancy, se propose d'écrire une histoire complète de l'organisation judiciaire en France. C'est là une entreprise courageuse dont il faut le féliciter chaudement. M. Beauchet, en traitant un pareil sujet avec sa science profonde du droit, rendra service aux historiens, qui sont toujours heureux lorsqu'un juriste veut bien venir à leur aide. Il rendra service au pays, en composant sur la justice un travail d'ensemble qui faisait encore défaut.

M. Beauchet nous donne aujourd'hui le premier volume de cette histoire générale. Il se divise en deux grandes parties qui portent sur la période mérovingienne et sur la période carolingienne. Pour chacune de ces époques, l'auteur passe successivement en revue : 1° les juridictions de droit commun ; entendez par là les tribunaux locaux ; la justice *in pago ;* 2° la juridiction du roi et de ses *missi ;* 3° la juridiction ecclésiastique ; 4° la juridiction des immunistes. Ces différents chapitres sont traités avec beaucoup de soin. Les documents, surtout les documents juridiques (lois barbares, formules, capitulaires), ont été consultés [1]. M. Beauchet connaît aussi fort bien les ouvrages des modernes ; il s'est particulièrement servi de Thonissen, de Waitz et de Sohm, tout en sachant s'affranchir d'eux à l'occasion. Il est à regretter qu'il n'ait pu mettre à profit la belle étude de M. Fustel de Coulanges : son livre était déjà sous presse, lorsque parurent les *Recherches sur quelques problèmes d'histoire.*

L'ouvrage de M. Beauchet mérite mieux que quelques éloges ; il mérite d'être examiné et discuté. Les problèmes que soulève l'organisa-

1. On voudrait plus d'exactitude dans les renvois aux textes historiques. Ainsi, p. 71, l'histoire de Magnovald, dont M. B. fait un comte, se trouve dans Grégoire, livre VIII, chap. 36 (et non IV, 13); l'histoire du duc Rauching se lit de même dans Grégoire, IX, 9 (et non V, 10). — Voici encore quelques autres petits *lapsus :* P. 111, il est question du jugement de Grégoire de Tours au concile de Brienne, *lisez* au concile de Berny-Rivière (Brennacum, la *villa* qu'Aug. Thierry appelle Braine. Cf. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle,* p. 401). — P. 112, au lieu de *certatus vinculis,* il faut lire *artatus vinculis.* — P. 259, il est question d'Adémar de Chabannes. Ce chroniqueur vivait non à la fin du IXe siècle, mais au début du XIe. Cette rectification rend d'ailleurs le raisonnement de M. Beauchet plus concluant.

tion judiciaire des Francs sont si complexes, si difficiles, que l'auteur ne saurait se flatter de nous avoir converti tout à fait. Nous allons étudier les quatre grandes parties de son livre, sans faire, pour ne pas trop allonger cet article, de distinction entre l'époque mérovingienne et l'époque carolingienne.

## I. *Juridiction* in pago.

Nous aurons surtout à présenter des objections aux idées émises dans cette première partie et le fait se comprend. C'est ici que se présentent les questions les plus débattues, les plus controversées. Au milieu de ces controverses, il est permis de ne pas se reconnaître toujours très bien. M. Beauchet nous a annoncé dans son introduction qu'il aura souvent occasion de combattre les écrivains allemands et de fait il rompt, surtout dans cette partie, mainte lance contre Waitz et particulièrement contre Sohm, au talent de qui nous rendons tous hommage, en nous défiant de son esprit systématique. Mais, tandis que M. Beauchet se sépare de ces savants, il n'a pas toujours, ce nous semble, des idées très arrêtées : si bien qu'il reste, malgré lui, sous leur influence. Il fait des raisonnements qui s'expliquent dans leur bouche, mais qu'on cesse de comprendre dans la sienne; il adopte quelques conclusions qui leur sont propres, mais auxquelles ils ne sont arrivés qu'à cause de l'ensemble de leur théorie et ces conclusions ne nous paraissent pas appuyées sur des preuves très fortes.

La justice *in pago* est-elle rendue par le peuple ou bien émane-t-elle de la royauté? Tel est le grand problème qui se pose. Nous voudrions avoir à ce sujet l'avis de M. Beauchet, et, si nous ne nous trompons, cet avis est exprimé au § 12. — Le tribunal *in pago* se compose, selon lui, du comte ou de son remplaçant qui préside et de douze rachimbourgs, désignés par l'autorité judiciaire, c'est-à-dire, si nous saisissons bien, par le comte. Entre ces douze rachimbourgs, le demandeur en choisit sept qui doivent rendre la sentence. Cette hypothèse ne nous semble pas très plausible; mais enfin c'est celle que M. Beauchet adopte. Selon lui, il n'y a donc pas d'assemblée populaire, puisque douze rachimbourgs, désignés par le comte, siègent au tribunal. Or, quelques pages auparavant, M. Beauchet a voulu nous démontrer que le tribunal mérovingien est un tribunal de centaine et qu'il n'y a pas de tribunal pour un comté. Et voici sur quel raisonnement il se fonde : « Aucun document ne nous montre les hommes libres de tout un comté appelés à assister à une assemblée générale, supérieure aux assemblées de la centaine. Ces réunions générales n'auraient d'ailleurs plus eu d'objet au point de vue politique, car le comte, officier royal, avait mission sur ce point de veiller aux intérêts de sa circonscription. Il est naturel d'en conclure que ce pouvoir judiciaire, qui était exercé par le peuple dans les mêmes assemblées où s'agitaient les questions politiques ou administratives, n'était attribué qu'aux assemblées de la centaine, soit direc-

tement, soit indirectement. » Ici nous sommes fort embarrassé. Quoi ! il y a un pouvoir judiciaire exercé par le peuple; il y a des assemblées de centaine où s'agitent « des questions politiques ou administratives » et où l'on juge. Il me semble qu'il y a ici quelque contradiction, ou du moins que l'idée ne se détache pas d'une manière très nette. Le raisonnement est pris à des écrivains dont M. Beauchet combat les opinions.

La conclusion elle-même, à savoir qu'il y a des tribunaux de centaine, et non de comté, est empruntée à Waitz et particulièrement à Sohm. Mais nous voudrions ici des preuves ; or, M. Beauchet n'en donne pas. Aux tribunaux *in palatio* on oppose sans cesse, dans les textes mérovingiens les tribunaux *in pago* et le *pagus*, c'est le comté. Pourquoi donc refuser l'existence d'un tribunal de comté?

M. Beauchet affirme encore avec Waitz que le *centenarius*, qui remplaçait le comte comme président du tribunal, était élu par ses concitoyens. C'est là un fait très naturel, si l'on admet que la justice émane du peuple. Le *centenarius* mérovingien est le successeur du *centenarius* ou *thunginus* de la loi salique et comme lui[1] il détient tous ses pouvoirs d'une élection populaire. Mais, si l'on n'admet point de justice populaire, la chose devient tout à fait insolite. Il est donc nécessaire de la prouver. M. Beauchet, il est vrai, nous apporte ici deux textes; l'un, tiré du *pactus pro tenore pacis* de Childebert et Chlothaire, porte : « *Pro tenore pacis jubemus ut in truste electi centenarii ponantur.* » Mais, à supposer qu'il s'agisse ici des centeniers dans le sens ordinaire du mot (ce qui est douteux), le mot *electi* ne veut point dire élus par les hommes libres de la centaine; il signifie peut-être élus par le comte ou élus par le roi. Le second texte cité se trouve à l'article 22 du capitulaire de 809. Cet article se lit ainsi dans l'édition de Borétius, p. 151 : « *Ut vicedomini, prepositi, advocati boni et veraces et manuseti cum comite et populo eligentur.* » Il n'y est point question des centeniers. Il est vrai qu'on lit dans un autre capitulaire de la même année, capit. 11 : « *Ut judices, advocati, centenarii, scabinii, quales meliores inveniri possunt et Deum timentes, constituantur ad sua ministeria exercenda ;* » et que les deux articles semblent avoir été réunis dans quelques manuscrits. Les deux preuves citées ne sont donc point suffisantes pour admettre que dans un régime où tout venait du roi des centeniers aient été élus par le peuple.

Si de l'époque mérovingienne nous passons à l'époque carolingienne, nous louerons M. Beauchet des nombreux renseignements qu'il nous donne sur les divers fonctionnaires qui composent les tribunaux. Il nous apprend ce qu'étaient les comtes, les vicomtes, les centeniers; il consacre un chapitre remarquable aux scabins, en montrant bien quelle était la portée de la grande réforme de Charlemagne. Il essaie de déterminer quelles étaient les diverses circonscriptions judiciaires; il admet contre Sohm l'existence d'un tribunal de comté présidé par le comte et

1. Et encore nul texte ne nous apprend comment était nommé le *thunginus*.

connaissant surtout des causes importantes; au-dessous de ce tribunal auraient été établies les juridictions de centaines présidées par le centenier. Le raisonnement que fait M. Beauchet nous paraît juste, mais on pourrait l'appliquer aussi à la période précédente.

II. *Juridiction du roi.*

Dans la première partie, M. Beauchet a hésité entre deux opinions différentes et est souvent allé de l'une à l'autre. Il en est résulté, à notre avis, quelque incohérence. Mais, dans les trois autres parties, l'idée de l'auteur se dégage très nette. Lorsqu'il nous parle de la juridiction du roi, il a su repousser avec fermeté la théorie d'après laquelle le tribunal royal aurait été composé de tous les hommes libres du royaume; il n'a pas voulu que la justice ait été rendue dans des assemblées nationales dont on ne voit nulle trace, sous les premiers mérovingiens. Il nous décrit très nettement la composition de ce tribunal que préside le roi ou le comte du palais et où siègent des assesseurs en nombre fort variable, pris parmi les gens qui entouraient le roi au moment du procès. « La composition du tribunal, écrit-il, doit dépendre beaucoup des circonstances et beaucoup aussi de l'arbitraire du roi. Celui-ci peut en effet n'appeler pour le jugement que ceux qu'il lui plaît. » Il indique aussi avec précision quelles affaires sont soumises au plaid royal, les unes jugées directement en première instance, soit en raison de l'objet du procès (procès où le fisc est impliqué, procès de lèse-majesté), soit en raison de la qualité des personnes (fonctionnaires, veuves, orphelins placés sous le *mundeburdium* du roi), les autres examinées à la suite d'un déni de justice par les juridictions inférieures, les autres enfin venant devant le roi en seconde instance pour mal jugé. Nous sommes heureux de pouvoir nous rallier ici complètement aux conclusions de M. Beauchet[1].

La juridiction des *missi*, qui prit une si grande extension sous les premiers Carolingiens, est comme un complément de la juridiction royale. Le chapitre où M. Beauchet nous décrit les attributions des *missi* et la manière dont ils rendaient la justice est l'un des meilleurs de cet ouvrage où abondent d'ailleurs les observations fines, les raisonnements justes.

1. Voici pourtant deux petites observations de détail : P. 49, M. Beauchet veut démontrer que le tribunal du roi siégeait primitivement en plein air, et il cite Grégoire, IX, 38. Mais le passage n'a pas le sens qu'il lui attribue. Sunnégysile, comte des écuries, et Gallomagnus, référendaire, sont accusés d'un crime. Effrayés, ils se réfugient dans une église. Le roi va les trouver et leur dit : *Egrediemini in judicio, ut cognoscamus de his quae vobis obiciuntur.* Ils se laissent persuader; ils quittent le lieu d'asile : *Tunc educti foris cum rege venerunt ad judicium.* Rien dans ce texte n'indique que le jugement a eu lieu en plein air. On sort de l'église, non du palais. — M. Beauchet veut encore prouver que ce tribunal se réunit aux kalendes. Mais l'expression *kalendas istas* qu'on lit dans les formules d'assignation signifie seulement : « à telle date. »

Nous plaçons ici une critique que nous aurions pu reproduire à chacune des parties de l'ouvrage. M. Beauchet admet comme une règle indiscutable, comme une loi des juridictions franques que le droit de justice et le droit de participer au jugement étaient séparés. C'est là une règle qu'on aurait trouvée dans les forêts de la Germanie, suivant une phrase que nous n'aimons pas beaucoup, d'abord parce que c'est une phrase, ensuite parce que les Germains n'habitaient pas les forêts, en troisième lieu parce que nous ne savons rien, absolument rien, sur la procédure que suivaient, sur la rive droite du Rhin, les *principes* assistés de leurs cent *comites*. Ainsi, selon notre auteur, dans les différentes juridictions franques, le comte, le *missus*, le roi, l'évêque ou l'archidiacre, l'avoué se bornaient à présider le tribunal; les assesseurs seuls rendaient la sentence. Nous ne pensons pas qu'il y ait eu entre le président du tribunal et ses assesseurs un partage d'attributions aussi nettement défini. M. Beauchet nous objectera sans doute tous les textes où se trouve le mot *judicaverunt* au pluriel, ceux où le président affirme avoir pris l'avis de ses assesseurs; il nous citera l'article de la loi salique où les rachimbourgs qui refusent de dire la loi doivent composer; mais à ces textes nous en opposerons d'autres, non moins nombreux, où la sentence est rendue par le président; nous citerons les édits royaux où le comte est rendu responsable du jugement rendu; nous dirons (M. Beauchet nous l'a démontré) que le comte est assigné *in palatio* pour mal jugé. Nous croyons donc que la sentence était également prononcée par les présidents et les assesseurs. Jamais nous ne voyons qu'au moment où le jugement va être rendu, le président se retire et que les assesseurs délibèrent seuls. Toujours, ils demeurent ensemble et l'on conçoit qu'en règle générale (nous n'en connaissons même aucune exception) l'on se range à l'avis de celui qui détient entre ses mains la puissance publique ou l'autorité religieuse ou bien de celui qui représente l'immuniste. Nous ne pensons pas qu'aux époques mérovingienne et carolingienne il soit possible de parler d'un jury : cette institution n'apparaitra que plus tard; c'est l'un des nombreux bienfaits dont nous sommes sans doute redevables à la féodalité.

### III. *Juridiction ecclésiastique.*

Les conclusions auxquelles M. Beauchet est arrivé dans les deux chapitres consacrés à la juridiction ecclésiastique sont d'ordinaire très nettes. Pour l'époque mérovingienne, il a démontré avec clarté que la compétence du tribunal de l'évêque ne s'étendait ni aux questions de testaments ni aux questions de mariage. Si l'Église possède une juridiction, ce n'est que dans les causes où un clerc est impliqué. Une contestation s'élève-t-elle entre deux évêques, elle est portée devant le métropolitain ou devant un synode, composé des évêques de la même province; les affaires qui surgissent entre deux clercs sont attribuées au tribunal de l'évêque et ce tribunal juge effectivement. M. Beauchet

nous semble l'avoir victorieusement établi contre Sohm et contre Lœning. Mais, si le procès s'agite entre un clerc et un laïque (*persona publica*), il est jugé par un tribunal de composition mixte. Ajoutons toutefois immédiatement que ce tribunal est le tribunal ordinaire *in pago ;* seulement des clercs viennent assister le comte. Le *judex publicus* et les *praepositi ecclesiarum,* c'est-à-dire le comte et les clercs, siègent ensemble; le jugement n'en est pas moins prononcé *in audientia publica,* c'est-à-dire devant un tribunal laïque.

Jusqu'à présent, nous avons parlé des procès où figure un clerc soit comme demandeur soit comme défendeur. Mais nous savons que le comte peut poursuivre, de sa propre autorité, les coupables devant son tribunal. Peut-il poursuivre des clercs? La question fut longtemps débattue et elle fut enfin résolue par le paragraphe 4 de l'édit de Chlothaire II. M. Beauchet, selon nous, a tiré de ce paragraphe des conclusions inexactes.

Un concile venait de se réunir à Paris et de rédiger une série de canons. Chlothaire II fit de ces canons des articles de loi ; seulement il ne les adopta pas tels quels ; il y apporta quelques restrictions. Le concile avait demandé « qu'aucun juge ne pût arrêter ni condamner un prêtre, un diacre, un clerc sans avoir averti l'évêque. » Le roi voulut bien donner sa sanction à cet article, mais il y fit trois réserves qui lui enlevèrent à peu près toute importance : 1° Chlothaire II n'accorda rien pour les prêtres ni les diacres (*excepto presbytero aut diacono*). Les diacres et les prêtres étaient personnages trop haut placés pour que le roi pût leur concéder des privilèges judiciaires aussi énormes. Le comte conserva donc sur eux tout son droit de coercition. Loin de s'en dessaisir au profit de l'évêque, comme le veut M. Beauchet, il l'affirme ici hautement, en dépit du concile. L'innovation ne fut faite que pour les simples clercs. 2° Le clerc lui-même, s'il est manifestement coupable, peut, aux termes de l'édit de Chlothaire, être arrêté et jugé immédiatement (*nisi convicitur manifeste*). 3° S'il s'agit d'une affaire criminelle, que le clerc ait été pris ou non sur le fait, il peut être incarcéré et jugé immédiatement (*praeter criminale negucia*). Seulement, dans ce cas, des évêques doivent assister au jugement. Le pouvoir qu'avait le comte d'arrêter et de juger les ecclésiastiques pour délits et pour crimes demeure donc à peu près intact et M. Beauchet me semble avoir singulièrement exagéré la portée de notre texte.

Les évêques eux-mêmes restent, en matière criminelle, soumis à la juridiction du roi. Le pouvoir séculier arrête l'évêque, procède à l'instruction de l'affaire, n'y donne pas suite, si l'accusé est reconnu innocent. Si, au contraire, son crime est prouvé, l'évêque est généralement traduit devant un synode ; mais, même lorsque le synode a prononcé, le roi édicte une nouvelle peine et se reconnaît ainsi juge en dernier ressort de tous ses sujets [1].

1. L'affaire d'Egidius, évêque de Reims, en est la preuve. (Greg., X, 19.) Il

Le pouvoir judiciaire que le clergé ne possédait pas encore sous les Mérovingiens lui fut donné sous les Carolingiens. Le chapitre où M. Beauchet montre ce qu'était à l'époque de Charlemagne la juridiction ecclésiastique est excellent. Sans doute, nous voudrions encore ici quelque atténuation ; les deux textes par lesquels l'auteur veut prouver que les délits des clercs relevaient des tribunaux ecclésiastiques se contredisent. Le capitulaire de 769 accorde au clergé ce que demandait le concile de 614, à savoir qu'aucun juge n'arrêtera et ne condamnera ni prêtre, ni diacre, ni clerc, sans le faire savoir à l'évêque : donc le juge arrête et condamne. Le capitulaire de 789, au contraire, dit que tous les délits des ecclésiastiques seront jugés par les ecclésiastiques et non par les séculiers. Cette contradiction même nous montre que nous sommes dans une période où la question n'est pas réglée ; elle le sera un peu plus tard et au profit du clergé.

Nous avons lu avec grand intérêt tout ce que M. Beauchet nous dit des archidiacres, des vicaires, de l'appel des sentences des juges ecclésiastiques au roi, des tournées pastorales et des synodes paroissiaux, de l'ingérence de jour en jour plus grande du clergé dans toutes les affaires où la religion est en cause, de près ou de loin (mariages, testaments). Quiconque voudra se rendre compte de la manière dont les évêques ont peu à peu mis la main sur la société civile devra recourir à l'ouvrage de M. Beauchet.

### IV. *Juridiction des immunistes.*

Le chapitre où M. Beauchet expose ses idées sur les immunistes pendant l'époque mérovingienne n'est guère qu'une petite introduction au chapitre consacré à la période carolingienne. C'est dans ce dernier qu'il faut chercher sa théorie. Elle se rapproche beaucoup de celle que M. Fustel de Coulanges a exposée naguère dans la *Revue historique ;* mais M. Beauchet va peut-être plus loin que lui. Les deux écrivains admettent que l'immunité enlève aux fonctionnaires royaux la juridiction sur un territoire déterminé et que cette juridiction passe immédiatement au propriétaire dudit territoire. M. Fustel avait prouvé qu'au point de vue logique les choses ne sauraient se passer d'une autre façon. « Le juge public disparu, il ne reste dans l'intérieur du domaine que le propriétaire. Il jugera donc forcément. » M. Beauchet démontre qu'au point de vue historique les choses se passent de la sorte. Sans doute tous les textes qu'il accumule n'ont pas une égale valeur et ses adversaires seraient en droit d'en récuser quelques-uns : mais d'autres sont tout à fait concluants. Après qu'on a lu le diplôme de Charlemagne en faveur de saint Étienne de Metz, diplôme qui n'est point de 855, mais de 775, aucun doute ne demeure plus dans notre esprit : les

était accusé d'avoir voulu tuer Childebert II. M. Beauchet imprime à tort, p. 112, « Chilpéric. »

immunistes ont des agents qui rendent la justice en leur nom, et cette conclusion s'impose tellement qu'il ne reste plus aux partisans de l'opinion opposée qu'une ressource : nier l'authenticité de ce diplôme malgré Sickel, ce qui est fort grave.

Après avoir prouvé que l'immuniste possède un droit véritable de juridiction, M. Beauchet recherche dans quelles limites et à quelles conditions ce droit s'exerce, et ici il ne nous reste qu'à admettre complètement ses conclusions et à louer la prudence de la méthode, la clarté de la discussion, la connaissance parfaite du sujet. L'auteur nous montre fort bien que le tribunal de l'immuniste n'a compétence que dans le cas où les deux parties sont ses justiciables. Lorsqu'un homme de l'immunité a une contestation avec une personne étrangère, la juridiction du comte reprend son empire. Ce n'est que peu à peu, après le règne de Louis le Pieux, que le tribunal spécial juge les demandeurs qui n'habitent pas sur le territoire privilégié. On lit avec plaisir ce que M. Beauchet nous dit du juge de l'immunité qui est l'*advocatus*, l'avoué, de la manière dont il est choisi, de ses empiétements successifs au détriment de l'immuniste. Quelques considérations sur les immunités laïques et sur les biens royaux où le *judex fisci* a une juridiction dominicale assez étendue terminent ce chapitre si bien rempli.

Nous ne ferons à M. Beauchet pour tout ce chapitre qu'une petite chicane. A la page 434, il a fort bien dit que la juridiction des immunistes se distingue nettement des justices seigneuriales. En effet, la justice du comte féodal s'exerce non seulement sur ses terres et sur celles de ses vassaux, elle frappe encore les habitants qui demeuraient dans l'ancien comté carolingien ; sa justice féodale est en quelque sorte la continuation de la justice qu'il possédait en tant que fonctionnaire et alors qu'il n'était que fonctionnaire. Dès lors pourquoi au début du chapitre, p. 418, M. Beauchet affirme-t-il que les justices privées devinrent les justices féodales et absorbèrent entièrement les juridictions publiques ?

Telles sont les principales divisions du livre de M. Beauchet et tels les principaux résultats auxquels il est parvenu. Nous aurions peut-être désiré que l'auteur contentât notre curiosité sur d'autres points encore. Il s'est renfermé dans son sujet d'une manière stricte ; il a traité des juridictions et rien que des juridictions. Comme nous lui aurions été reconnaissant, si de temps en temps, dans un petit paragraphe, il nous avait fait connaître son opinion sur la procédure devant le tribunal *in pago* et devant le tribunal *in palatio* ! Mais, même en ce qui concerne directement la juridiction, nous regrettons l'absence d'un chapitre sur la juridiction dominicale et cela d'autant plus que certains historiens ont voulu y voir l'origine des justices seigneuriales. M. Beauchet nous dira sans doute qu'on ne peut pas tout faire dans un livre : pourvu qu'on fasse bien ce qu'on a entrepris. M. Beauchet a fort bien fait ce qu'il a voulu faire. Son livre est l'un des plus intéressants qui aient paru en ces derniers temps sur nos institutions nationales. Il doit avoir

sa place marquée dans la bibliothèque de tout historien et de tout juriste. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter qu'un second volume s'ajoute bientôt au premier et que l'auteur puisse mener à bonne fin sa courageuse entreprise.

Ch. Pfister.

---

Hüffer (Georg). **Vorstudien zu einer Darstellung des Lebens und Wirkens des heiligen Bernard von Clairvaux.** Münster, 1886, gr. in-8°, xi-246 p.

Il s'agit ici d'une étude préliminaire, d'une introduction critique à la biographie de saint Bernard que nous promet l'auteur sous ce titre : *Saint Bernard de Clairvaux, sa vie et son œuvre.* Le présent volume appartient donc à la catégorie des publications, si nombreuses et si justement appréciées en Allemagne, qui sont consacrées à la critique des sources. Par l'abondance des informations, la sûreté de la méthode, l'exactitude du détail, il intéressera au plus haut degré, non seulement les savants qui attendent avec impatience une monographie complète et réellement scientifique sur l'illustre fondateur de Clairvaux, mais encore tous les médiévistes qui s'occupent particulièrement du xiie siècle. Il est certain, en effet, que M. Hüffer est arrivé à des résultats neufs et importants dans l'étude approfondie qu'il a faite des trois sources principales auxquelles doit puiser l'historien de saint Bernard : les *vies*, les *légendes* et les *lettres*. Mais il possède si complètement la littérature de son sujet, il a une connaissance si précise et si étendue des hommes et des événements du xiie s., qu'on peut encore tirer profit de son texte et de ses notes pour bien d'autres sujets d'étude. Ajoutons que cet ouvrage d'érudition est mieux composé et mieux écrit que la plupart des dissertations allemandes publiées sur des matières semblables.

M. Hüffer paraît donc aussi bien préparé que possible à nous donner sur saint Bernard le livre définitif dont ses *Vorstudien* ne sont que le préambule. Il nous sera permis de regretter qu'un pareil livre ne soit pas fait par un Français. Bien que la merveilleuse activité de saint Bernard ait eu pour théâtre d'autres pays que la France ; bien que cet homme de génie, à l'opposite de son contemporain, Suger, ne se soit jamais placé au point de vue national et que son influence sur le gouvernement capétien ait été parfois malheureuse, on ne peut nier cependant qu'il est né à Fontaine-lès-Dijon et que la meilleure partie de son œuvre a été accomplie en France. En somme, c'est là, par excellence, un sujet français, fait pour être traité chez nous et par un des nôtres. On ne peut oublier d'ailleurs, comme le dit lui-même M. Hüffer, « que la terre classique pour l'étude des manuscrits de saint Bernard est la France » ; que notre « incomparable Bibliothèque nationale possède à elle seule vingt manuscrits des *Vies* », que les manuscrits de Clairvaux sont à Troyes, ceux de Citeaux à Dijon ; que la première édition géné-

rale, vraiment digne de ce nom, est celle qu'a donnée Mabillon en 1690; qu'enfin plus de deux cents livres relatifs à saint Bernard ont été imprimés en France. Il y a donc quelque chose de pénible pour notre amour-propre national à voir un étranger utiliser les matériaux laissés par M. de Montalembert et les nombreux renseignements de toute nature que lui ont fournis des savants français. On remarquera, à ce propos, une note quelque peu singulière[1] où M. Hüffer semble s'excuser, « auprès de ses lecteurs allemands », d'écrire *Bernard* et non *Bernhart*. Il constate que les amis et les contemporains du saint orthographiaient son nom d'après la forme française. Mais il s'empresse d'ajouter (ce qui était bien inutile à dire) que ce nom est d'origine germanique, puisqu'il équivaut, étymologiquement, à *Bärenstark* et que les sources allemandes du XIIe siècle donnent régulièrement *Bernhard*. Voilà de l'érudition bien employée! Mais n'insistons pas sur ce détail et voyons ce que contient un livre qui mérite, à bien des titres, d'être présenté au lecteur français.

Il est précédé d'une *préface* (p. VII-XI) où l'auteur, après avoir exposé l'objet de ses recherches, nous fait part des voyages qu'il a dû entreprendre pour arriver à les compléter et indique les ressources que les différentes bibliothèques européennes fournissent à qui s'occupe de saint Bernard. La France est de beaucoup la plus riche. L'Allemagne et l'Autriche ont donné certains compléments aux textes déjà connus et de précieux instruments de contrôle; l'Espagne et l'Angleterre, un petit nombre de lettres inédites de saint Bernard qu'on trouvera publiées en appendice à la fin du volume. L'*Introduction*, qui suit (p. 1-12), offre un aperçu sommaire de la littérature relative à saint Bernard et des questions diverses que soulève la mise en œuvre des matériaux de sa biographie. M. H. indique le caractère des écrits apocryphes attribués au fondateur de Clairvaux et porte sur l'édition de Mabillon (qu'avait précédée celle de Merlo-Horst en 1641) un jugement des plus équitables. Le savant Bénédictin n'a pas suffisamment distingué les œuvres authentiques de celles qui ne le sont pas. De plus, au lieu d'établir son texte sur la leçon donnée par les plus anciens manuscrits, il a composé une sorte de mosaïque empruntée à des manuscrits de toutes provenances et de toutes classes. Parmi les éditions générales qui sont dérivées de la publication de Mabillon, celle de Migne (t. 182-185) est toujours la plus complète et la plus maniable. Quant aux éditions partielles, celle des *Vitæ Bernardi*, que Waitz a constituée pour le t. XXVI des *Monumenta Germaniæ*, est incontestablement un modèle. L'illustre historien a eu le mérite d'établir le premier, dans la trop courte introduction qui précède son texte, que les cinq livres de la *Première vie de saint Bernard* nous ont été conservés sous deux formes distinctes, produit d'une double recension originelle. Malheureusement, il n'a pu donner des *Vitæ* que les fragments relatifs à l'histoire allemande. Il n'a donc fait que jeter les bases de l'édition complète qui est encore attendue par le monde savant.

1. *Introduction*, p. 1, note 1.

L'examen des anciens documents historiques relatifs à la vie de saint Bernard, qui constitue la première partie de l'ouvrage de M. H., porte d'abord sur l'espèce d'oraison funèbre (*Planctus*) que composa Eude, prieur, puis abbé de Morimond, en l'honneur du saint. L'auteur a réuni dans ce chapitre (p. 13-26) tous les renseignements que fournit l'histoire sur la personne d'Eude et sur ses œuvres, notamment sur le *De analetica numerorum*. Puis il donne du *Planctus* un texte critique avec variantes (p. 21-24). Des notes intéressantes sur le lieu où se trouvent les reliques de saint Bernard (p. 13, note 2), sur les manuscrits d'Eude de Morimond (p. 17, n. 2), sur le texte du *Planctus* (p. 24, n. 1) achèvent de prouver la connaissance approfondie que possède M. H. des moindres brochures françaises relatives à l'histoire ecclésiastique de cette époque.

Il étudie ensuite (p. 27-69) les *Fragments* de Geoffroi d'Auxerre, le scribe et l'ami de saint Bernard. Après nous avoir fait connaître ce que l'on sait de la biographie et des œuvres de cet historien, il démontre qu'il est l'auteur des livres III à VI de la *Première vie*, ainsi que des fragments de la troisième et en reporte la composition à l'année 1145. Une comparaison attentive des *Fragments* avec la *Vita Bernardi* prouve que le 1er livre de ce dernier document est emprunté aux *Fragments* et que ceux-ci doivent être considérés comme une sorte d'esquisse préliminaire d'où sont sortis les 1er, 2e et 4e livres. Toute cette démonstration est menée avec une rigueur et une sûreté de méthode qui entraînent la conviction. On remarquera, d'ailleurs, sur les auteurs qui ont traité de la biographie de Geoffroi d'Auxerre (p. 28, n. 2), sur les évêchés offerts à saint Bernard (p. 51, n. 5), sur les rapports de Guillaume de Champeaux avec l'abbé de Clairvaux (p. 65, n. 1) des notes instructives qui ajoutent à l'intérêt de ce chapitre. Il faut dire, cependant, que, pour ce qui concerne Raoul de Vermandois et le divorce d'Aliénor d'Aquitaine (p. 46), le synode d'Arras et l'expulsion des religieuses de Saint-Jean de Laon (p. 63-64), l'auteur aurait dû compléter ses citations par la mention de certains ouvrages ou articles spéciaux dont il semble n'avoir pas eu connaissance.

Avec le récit qui nous a été laissé de la prédication de saint Bernard en Allemagne (*Historia miraculorum in itinere germanico patratorum*), M. H. se retrouve sur son terrain national où il est guidé, d'ailleurs, par les monographies locales assez nombreuses que les Allemands ont consacrées au voyage de saint Bernard (elles sont énumérées p. 71, n. 2). Ce chapitre a un caractère plus directement historique que les précédents et les suivants. L'auteur y traite, en effet, de l'itinéraire suivi par saint Bernard, des suites de la prédication et des miracles nombreux que le prédicateur a opérés sur son passage. Tout en reconnaissant que M. H. a présenté et discuté ces questions avec une compétence peu ordinaire et une parfaite bonne foi, nous nous permettrons de faire nos réserves sur les conclusions qu'il en dégage. D'après lui, l'authenticité de ces faits miraculeux, attestés par une foule de témoins oculaires et

consignés officiellement par les compagnons mêmes de saint Bernard dans l'*Historia miraculorum,* serait absolument hors de doute. « Les faux miracles rapportés par Gerhoh de Reichersberg n'ont pas du tout le même caractère. Bernard a été réellement thaumaturge : c'est la force divine, agissant en lui et par lui, qui a produit ces merveilleuses guérisons. »

Le chapitre IV, consacré à l'examen critique de la *Première vie* de saint Bernard (p. 104-142), nous fait redescendre du ciel sur la terre. M. H. établit que les deux prologues qui y sont annexés, celui des évêques et des abbés (*Prologus episcoporum et abbatum*), publié pour la première fois par Waitz au t. XXVI des *Monumenta* d'après un manuscrit de Douai, et celui de Geoffroi d'Auxerre, sont tous deux l'œuvre du notaire de saint Bernard. Puis il nous donne l'énumération complète des 102 manuscrits qui nous ont conservé la *Prima vita.* Il étudie, en particulier, le manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 7561, et celui de Düsseldorf, B. 26. C'est ce dernier qui offre la plus ancienne rédaction du morceau consacré par Geoffroi à la mort de saint Bernard et qui a été postérieurement intercalé dans la *Première vie* pour en former le cinquième livre. M. H. met d'ailleurs en pleine lumière le fait déjà indiqué par Waitz : à savoir que tous les manuscrits de la *Vita* appartiennent à deux recensions différentes et se partagent en deux groupes A et B. Il établit que la recension A est la plus ancienne et que B doit dater de l'époque comprise entre 1162 et 1165.

Quant à la *Seconde vie* de saint Bernard, dont traite le chapitre V (p. 143-152), on sait qu'elle a été composée par Alain, abbé de Larivour, puis évêque d'Auxerre. M. H. retrace, avec son abondante et exacte érudition, la biographie de ce personnage qui a joué un certain rôle au XIIe siècle. Il énumère les dix manuscrits qui contiennent la seconde vie publiée selon toute apparence (dans les *Opera Bernardi* de Mabillon) d'après le latin 15036. Elle aurait été écrite dans la période comprise entre 1167 et 1170, c'est-à-dire postérieurement à la recension B. L'ouvrage de l'évêque d'Auxerre se place donc entre la *Première vie,* sous sa double forme et certaines biographies de saint Bernard composées aux XIIIe et XIVe siècles.

Nous arrivons, maintenant, à la catégorie de documents que M. H. appelle « les anciennes légendes sur Bernard, » bien que ces récits ne soient pas entièrement légendaires et contiennent un fonds de données historiques. La *Vie de saint Bernard* de Jean l'Ermite (p. 153-157), qu'on peut comparer sur certains points avec le premier livre de la *Prima vita,* œuvre de Guillaume de Saint-Thierry, a été composée par un moine de Clairvaux vers 1180. On ne sait rien, d'ailleurs, sur la vie de l'auteur que Chifflet (à qui nous devons la publication de l'ouvrage d'après un manuscrit de Clairvaux aujourd'hui disparu) identifiait gratuitement avec un prieur de Clairvaux nommé Jean. — Le même manuscrit contenait aussi une courte *Chronique de Clairvaux* qui va de 1147 à 1192 et fut écrite par un moine de Clairvaux postérieurement

à 1223. On y trouve recueillies des traditions orales intéressantes sur saint Bernard et ses contemporains, mêlées à beaucoup de fables et d'inexactitudes. — Mais un document plus important est le *Liber miraculorum* d'Herbert, autre moine de Clairvaux, qui fut archevêque de Torres en Sardaigne. Ce recueil a été utilisé par la *Chronique de Clairvaux,* par l'*Exordium magnum cisterciense,* par Césaire d'Heisterbach et par Aubri de Trois-Fontaines. On avait remarqué que les passages d'Herbert, cités par ces auteurs, ne concordaient pas avec le *Liber miraculorum* publié par Chifflet, seul texte d'Herbert connu jusqu'ici. D'où cette conclusion qu'Aubri de Trois-Fontaines et les autres avaient emprunté leurs extraits à un manuscrit plus étendu et plus complet que celui dont Chifflet s'était servi. M. H. a pu citer sept manuscrits contenant en tout ou en partie l'œuvre d'Herbert, et de l'étude qu'il en a faite, il ressort, entre autres conclusions, que la composition de l'ouvrage eut lieu en 1178 ou 1179. — C'est le *Liber miraculorum* d'Herbert qui est la source principale de l'*Exordium magnum cisterciense.* Ce dernier document, qui, à vrai dire, est moins l'histoire de saint Bernard que celle du développement primitif de l'ordre de Citeaux, se divise en six *distinctions* ou livres. M. H. constate que les quatre premiers ont été écrits à Clairvaux même, par un moine de cette abbaye, entre 1165 et 1190, et les deux derniers à Eberbach, par l'abbé Conrad, au commencement du XIIe siècle. Cet abbé, ancien moine de Clairvaux, peut donc être considéré comme l'auteur de l'*Exordium.* Le critique a été amené par là à étudier avec soin le manuscrit de l'*Exordium* qui se trouve à Wiesbaden (A. 1965), mais avait appartenu au monastère d'Eberbach. Une comparaison attentive de ce manuscrit avec le texte imprimé lui a permis d'admettre la supposition très vraisemblable que le manuscrit d'Eberbach contient la plus ancienne rédaction d'un ouvrage qui a été ensuite étendu au moyen d'intercalations successives. M. H. a reconnu aussi que les sources écrites de l'*Exordium* de Conrad sont, outre le *Liber miraculorum* d'Herbert, l'*Exordium parvum,* publié, en 1878, par Ph. Guignard, au t. X des *Analecta Divionensia,* la *Première vie* de saint Bernard et le *Planctus* d'Eude de Morimond. Nous ne terminerons pas ce résumé de la seconde partie de l'ouvrage de M. H. sans attirer l'attention du lecteur sur les notes substantielles qui accompagnent le texte et dont l'ensemble constitue une étude des plus importantes pour l'histoire des commencements de l'ordre de Citeaux.

La troisième partie (p. 209-246) a pour objet la correspondance de saint Bernard, monument historique incomparable, plus instructif même que les *Vies* pour ce qui concerne les relations du fondateur de Clairvaux avec tous les grands personnages et toutes les puissances de son temps. Le noyau de cette correspondance avait déjà été formé, du vivant même de saint Bernard, par son notaire Geoffroi, qui, sous le nom de *Corpus epistolarum,* avait réuni 310 lettres. L'édition de Mabillon en porta le nombre à 447. Des découvertes successives, et surtout les travaux de Martène, ont permis à Migne d'en publier 495. Mais cette der-

nière édition elle-même est loin d'être entièrement satisfaisante, soit à cause de la pauvreté du commentaire, soit parce qu'on y trouve insérées des lettres qui ne sont ni de saint Bernard, ni adressées à saint Bernard, ni même relatives à saint Bernard, soit enfin parce qu'elle n'est pas encore assez complète. Des recherches plus approfondies, portant seulement sur les imprimés, fixent le nombre des lettres actuellement publiées à 509, dont 56 écrites par d'autres que saint Bernard. M. H. estime avec raison que c'est là tout au plus la moitié des lettres que l'abbé de Clairvaux a dû écrire. Il croit, avec Giesebrecht, qu'il est possible d'en découvrir d'autres et que les bibliothèques européennes nous réservent peut-être, à cet égard, plus d'une surprise. Lui-même, pour sa part, nous donne à la fin du présent volume le texte inédit de 24 lettres et d'un sermon empruntés à la bibliothèque de Tolède, à diverses archives allemandes et au British-Museum. Les lettres de provenance anglaise sont particulièrement intéressantes pour nous, car elles sont adressées pour la plupart à de grands personnages de France. M. H. accompagne sa publication d'un commentaire, assez développé en ce qui touche les 12 premières lettres, trop court et un peu superficiel sur les dernières. La lettre 11 de l'appendice (p. 229) écrite à la reine de France, Adélaïde, doit se placer entre 1115 et 1137. Le personnage à qui est adressée la lettre 111 (p. 230), et dont le nom en abrégé *S.* n'est pas identifié par M. H., est certainement un des deux chanceliers Simon qui exercèrent sous Louis VI et sous Louis VII, de 1128 à 1132, ou dans le courant de l'année 1150. Il reste à faire évidemment, sur toutes ces lettres de saint Bernard, un commentaire historique approfondi et étendu dont les notes des éditions de Hort, de Mabillon, de Brial et de Migne ne nous donnent qu'une esquisse très insuffisante. C'est là une œuvre difficile, puisqu'elle exige une connaissance minutieuse de toute la littérature historique et épistolaire de la première moitié du XIIe siècle; mais M. H. a prouvé qu'il était en état de la mener à bien. Nous ne lui adresserons qu'une requête pour terminer ce compte-rendu déjà trop long, mais que le lecteur français nous pardonnera, parce qu'il s'agit de saint Bernard, c'est-à-dire d'un des plus glorieux fils de la France du moyen âge : c'est qu'il ajoute à son étude si neuve et si instructive sur les sources historiques de la vie de saint Bernard quelques pages consacrées aux *sources diplomatiques,* dont le présent volume ne nous dit rien. Il existe des chartes de saint Bernard; il existe aussi un certain nombre de diplômes royaux et ecclésiastiques où il est question de sa personne et de ses actes. Quelques-uns peuvent servir utilement à éclaircir et à commenter les biographies et les lettres. M. H. nous doit ce complément nécessaire d'un livre qui sera bien accueilli des érudits, parce qu'il fait faire un progrès incontestable à la *science des sources* et parce qu'il nous promet quelque chose de plus précieux et de plus désirable encore : l'histoire scientifique de la vie et de l'œuvre du grand réformateur de Clairvaux.

Achille LUCHAIRE.

**Die Waldenser und ihre einzelnen Gruppen bis zum Anfang des XIV Jahrhunderts,** von D. Karl Müller, professor der Theologie an der Universität Giessen. In-8°, XII-172 p.; Gotha, Friedrich Andreas Perthes, 1886.

Entre les Vaudois et les Cathares, peut-être n'y a-t-il pas réellement, tout bien considéré, d'autre point commun que la haine implacable dont les enveloppait également l'église romaine et la persécution qu'elle fit peser avec l'impartialité la plus stricte sur les uns et sur les autres. Au demeurant, tout semble contribuer à distinguer profondément les deux sectes : la date probable de leur apparition respective, leurs visées et leurs tendances particulières, le dénouement enfin de leur existence à toutes deux. Le catharisme, atteint d'un coup mortel dès le début du XIIIe siècle, s'éclipse pour toujours dans la première moitié du siècle suivant. Les doctrines vaudoises, on le sait, au contraire, malgré l'acharnement déployé pour les détruire, et dont les manifestations les plus violentes ne sont vraisemblablement pas celles que leur date fait remonter au plein moyen âge[1], persistent cependant jusqu'à l'époque contemporaine.

Il n'y a pas jusqu'à la part d'attention accordée par l'histoire à chacune des deux hérésies, part assez différente, peut-on croire, suivant qu'il s'agit de la vauderie ou du catharisme, qui ne s'ajoute encore pour éloigner toute idée d'un rapprochement entre les sectes en question. En effet, comme séduits par le caractère dramatique de cette ruine de l'église cathare, entraînant avec elle une autre ruine bien plus considérable, celle de la civilisation du midi de la France, les historiens paraissent s'être appliqués de bonne heure à en démêler les événements tragiques. Quant aux Vaudois, ce n'est peut-être bien qu'à un moment assez voisin de nous qu'on s'est mis sérieusement à étudier leurs croyances. On doit dire, il est vrai, qu'avec des publications telles que celles de MM. Preger, Comba, Tocco[2], pour ne citer que les plus importantes, il y a eu en quelque sorte largement compensation pour le temps perdu. Cet effort n'en demeure pas moins de date relativement récente. Aussi est-il de tous points souhaitable qu'il soit étendu et complété, surtout, comme c'est le cas pour le travail dont nous voulons donner une idée, par des érudits de la valeur scientifique de M. Karl Müller, l'auteur bien connu de la *Lutte de Louis de Bavière avec la cour de Rome*, et, dans ces derniers temps, de l'étude d'histoire religieuse si précise, *les Commencements de l'ordre des Frères Mineurs*[3].

1. Voir, par exemple, pour preuve de cette assertion, les atrocités consignées dans le livre de Jean Leger : *Histoire générale des églises évangéliques des vallées de Piémont ou vaudoises*, Leyde, 1669.

2. En ce qui concerne le dernier de ces historiens, nous avons en vue uniquement, cela va sans dire, la portion de son livre, *l'Eresia nel medio evo*, consacrée spécialement aux Vaudois. Voir livre premier, chapitre II, pp. 134-206.

3. *Die Anfänge des Minoritenordens und der Bussbrüderschaften*. Fri-

Le volume dans lequel, pour le plus grand profit de la science, M. Müller s'est proposé d'examiner à son tour les doctrines vaudoises, leurs origines et leurs caractères, a toutes les qualités qui recommandent ses recherches antérieures. C'est toujours le même soin à faire des textes une critique rigoureuse, la même exactitude sévère dans l'enchaînement des déductions qu'ils permettent.

Le plan est aussi simple que possible. Deux chapitres, dont leur longueur respective et le nombre des divisions qu'ils contiennent font de véritables livres, composent l'ensemble. Le premier de ces chapitres, presque entièrement historique, sous le titre : *les Commencements des Vaudois et la séparation des Pauvres lombards*, 1173-1218[1], présente les origines de la secte et son développement jusqu'à un moment décisif. Il s'agit de celui où, en 1218, à la suite d'une conférence tenue à Bergame, des dissentiments, anciens déjà et que cette conférence a pour but d'apaiser, partagent définitivement l'église vaudoise en deux branches principales. Ces deux branches sont la branche française et la branche italienne ou lombarde. Quant au second chapitre intitulé : *l'Association et ses groupes particuliers*[2], à l'inverse du premier, il est à peu près exclusivement dogmatique. Il consiste dans l'exposé des croyances spéciales à chacune des deux grandes divisions de la secte.

Comme ses devanciers, mais en apportant dans cette tentative ses vues personnelles, M. Müller essaie de replacer l'hérésie vaudoise dans son milieu originel. Il recherche si elle n'aurait pas été une manifestation spéciale de quelque tendance morale et religieuse, dont d'autres signes se seraient produits vers la même époque. A ce point de vue, que les règles les plus expresses de la critique moderne rendaient inévitable, il rapproche avec raison des sociétés vaudoises, condamnées par l'église de Rome, l'association contemporaine, sanctionnée au contraire par elle, et due à l'espagnol Durand de Huesca, celle des *Pauvres catholiques*[3]. En ce qui concerne spécialement la fraction italienne de la secte vaudoise, les *Pauvres lombards*, la même préoccupation que nous venons de marquer lui fait apprécier à sa juste valeur, il semble, l'une des sources probables des croyances particulières à ces hérétiques. Pour les croyances en question, M. Preger avait indiqué trois sources

bourg, 1885. Il serait bien à désirer que cette étude excellente fût poussée jusqu'à la seconde moitié du XIIIe siècle et au début du XIVe, période que M. Tocco a embrassée dans la division de son ouvrage où il s'est occupé des Frères Mineurs. Sur cette période, en effet, en dehors d'autres documents, l'attention se trouve attirée de la façon la plus vive par la curieuse *Chronique des tribulations franciscaines* que possède la Bibliothèque Laurentienne (plut. 20, cod. 7).

1. *Die Anfaenge der Waldenser und die Separation der lombardischen Armen*, 1173-1218, pp. 3-68.

2. *Die Stammgenossenschaft und die abgezweigten Gruppen*, pp. 69-138.

3. Voir 1er chapitre, III, pp. 16-20, et IV, D, pp. 54-56.

principales, les doctrines des sectateurs d'Arnauld de Brescia, celles du tiers ordre des *Humiliés* de Milan, et enfin, bien entendu, celles de Valdès lui-même. Faisant la critique de cette opinion, M. Müller n'accorde qu'une importance assez problématique à la première des sources mentionnées; mais il est d'avis, avec M. Preger, d'en attribuer une fort grande au contraire à la seconde[1]. Et cette opinion paraît absolument juste si l'on se rapporte aux tendances de l'ordre dont il s'agit, ordre du reste pleinement orthodoxe, malgré quelques défaillances dans le cours du XIIIe siècle.

Ces indications suffiront, croyons-nous, à marquer l'esprit général du livre de M. Müller. Nous ne pouvons après cela entrer dans le détail minutieux des critiques et des rapprochements de textes qui en forment le fond. Nous nous contenterons de noter les parties du travail qui, à notre avis, semblent devoir être considérées comme les plus dignes d'attention.

A ce point de vue, nous signalerons tout d'abord l'exposé de la rupture de 1218, exposé dont la base est une étude très serrée de la lettre que les Vaudois de Lombardie adressèrent, après cette rupture, à leurs frères d'Allemagne[2]. La mise en lumière de ce document important est due à M. Preger et date de 1875. Nous y joindrons la conclusion du premier chapitre tout entier[3], et l'appendice rattaché à cette division du volume, sous le titre : *François d'Assise, Dominique et les Vaudois*[4].

Le second chapitre est consacré, comme il a été dit, à l'exposition des doctrines particulières à chacune des deux grandes fractions de la société vaudoise. Dans ce chapitre, outre un parallèle entre les Vaudois et les Cathares[5], nous mentionnerons tout spécialement les remarques ingénieuses, et, selon nous, de tous points acceptables, qui concernent une des sectes les plus curieuses du moyen âge. Il s'agit de

1. Voir 1er chapitre, IV, E, pp. 56-62. — L'avis de M. Tocco sur cette question est exactement l'inverse de celui de M. Müller. Il attribue aux Arnaldistes une influence considérable sur les *Pauvres lombards* et nie l'influence sur ceux-ci de l'ordre des *Humiliés*. Mais c'est à tort, selon nous. Qu'étaient au juste les doctrines des disciples d'Arnauld de Brescia, c'est ce qu'on ne sait pas bien encore, comme le remarque M. Müller lui-même. (Voir p. 58.) Puis, ces sectaires semblent avoir eu des visées politiques inconnues aux Vaudois. Quant aux *Humiliés*, pour les mettre hors de cause, M. Tocco n'allègue guère que l'obscurité de leurs origines. La raison paraît insuffisante, puisque d'autre part on connaît assez nettement leurs principes et leur mode d'existence. En cette affaire, la question d'origine n'importe en quelque sorte que par un des détails dont elle se compose. Il s'agit de la date d'apparition des *Humiliés*, date qui les fait certainement antérieurs aux Vaudois. Voir l'*Eresia nel medio evo*, p. 183 et note 2 de la même page, et p. 187.

2. Voir 1er chapitre, IV, A, B, C, D, pp. 21-54.

3. PP. 62-65.

4. PP. 65-68.

5. PP. 136-138.

celle des *Ortlibiens*[1], ainsi appelés du nom de leur premier chef, Ortlieb de Strasbourg.

En considération de leurs visées mystiques très certaines, et sur ce fait qu'Ortlieb avait été vraisemblablement à Paris un des disciples d'Amauri de Bennes, on rangeait jusqu'ici ces hérétiques parmi les sectaires connus sous le nom générique et primitif d'*Amalriciens*, et désignés ultérieurement par celui de *Secte du nouvel esprit* ou de *Secte du libre esprit*[2]. Par une discussion très précise des textes qui les concernent, et en particulier de ceux qu'on doit au dominicain Etienne de Bourbon, M. Müller restitue aux hétérodoxes dont il s'agit leur qualité originelle de Vaudois[3]. Qu'après cela ces mêmes Ortlibiens aient uni, dans la suite des temps, à la tendance essentiellement pratique des doctrines vaudoises la propension au mysticisme des Amalriciens qui demeure incontestable chez eux, il y a là une alliance qui n'est pas aussi impossible qu'elle le paraît au premier abord. Bien plus, on en peut citer d'autres exemples authentiques. Nous parlions à l'instant même des défaillances de ces *Humiliés*, rapprochés avec raison des Vaudois pour leur prétention à reproduire eux aussi la simplicité de la vie apostolique. C'est justement de nature mystique que sont les défaillances auxquelles nous faisions allusion. Elles consistent dans la foi sans réserve prêtée à Milan, vers la fin du XIIIe siècle, par nombre de religieux et de religieuses de l'ordre en question aux rêveries de la prophétesse bohémienne Guillelma, qu'on peut mettre, sans aucun doute, au nombre des chefs de sectes les plus extravagants qu'ait vus le moyen âge[4].

En voilà plus qu'il ne faut, nous l'espérons, pour qu'on ait du travail de M. Müller une idée en rapport avec ses mérites. Nous n'ajouterons

1. En latin : *Ortlibenses, Ortuleni, Ordlibarii.* — Ces appellations latines des Ortlibiens nous suggèrent une remarque. M. Müller indique le nom de *Tortolani* (*Tortolanen*) comme celui d'une fraction mal connue de la secte vaudoise en Lombardie. (Voir p. 132.) Ne serait-ce pas plutôt une simple déformation des dénominations latines qui viennent d'être mentionnées, de la seconde plus spécialement, celle d'*Ortuleni ?*

2. *Secta novi spiritus* ou *Secta spiritus libertatis.* L'opinion que nous indiquons est celle à laquelle se rattache M. Schmidt. Voir *Précis de l'histoire de l'église d'Occident au moyen âge*, p. 227, et, à la même page, note 119 a.

3. Voir 2e chapitre, III, pp. 130-132, et n° VIII de l'Appendice, pp. 166-172.

4. La narration sommaire de ce curieux épisode de l'histoire religieuse du moyen âge a été donnée par Muratori dans ses *Antiquitates italicae medii aevi* (V, cc. 91-93). Avant lui, un archiprêtre de la basilique de San-Lorenzo de Milan, Giovanni-Pietro Puricello, l'avait déjà consignée dans un manuscrit, daté de 1676, que conserve la Bibliothèque Ambrosienne (C. I, inf.). La même bibliothèque possède également, sous la cote A. 227, inf., l'original des interrogatoires subis, en l'année 1300, par les sectateurs de Guillelma. Puricello et Muratori y ont puisé la matière de leur récit; mais rien n'en a été encore publié, à notre connaissance.

qu'une indication. Il nous est arrivé à plusieurs reprises de relever la précision avec laquelle cet érudit avait fait la critique des textes employés par lui. Pour s'en convaincre, nous renvoyons en particulier le lecteur au double tableau des sources de l'histoire des Vaudois français et de celle des Vaudois lombards que contient le deuxième chapitre de l'ouvrage[1]. Nous signalerons surtout l'appendice par lequel il se termine, et où l'auteur a passé en revue et apprécié les principaux écrits du moyen âge sur lesquels se fonde la connaissance des doctrines de ces mêmes sectaires, ceux entre autres de l'abbé de Foncaude, Bernard, de Monéta, du compilateur désigné aujourd'hui sous le nom d'Anonyme de Passau[2], de David d'Augsbourg[3], de Bernard Gui[4] et enfin d'Étienne de Bourbon.

Charles MOLINIER.

---

**Giordano Bruno**. Conférence faite au cercle philologique de Florence par M. Felice Tocco, professeur à l'Institut des études supérieures. Florence, Le Monnier, 1886.

On peut se poser, à propos de Giordano Bruno, plusieurs questions intéressantes. Était-il demeuré chrétien? Était-il encore catholique? Fut-il véritablement hérétique? A-t-il été plus philosophe que théologien? Quelle part la science, les mathématiques surtout et l'astronomie ont-elles eue dans la formation de sa doctrine? Enfin, a-t-il été vraiment brûlé à Rome, sous les clefs de l'Église, le 17 février 1600? M. Tocco donne tout d'abord la solution de cette dernière question, discutée récemment, et tranchée dans le sens d'une négative très spécieuse par M. Desdouits (*la Légende tragique de Jordano Bruno*, Paris, Thorin, 1885), professeur de philosophie. M. Desdouits, convaincu que cette tradition

1. Voir pp. 71-73 et 102-105.

2. C'est l'écrivain qu'à la suite des travaux de Gieseler on avait pris l'habitude d'appeler du nom de *Pseudo-Rainier*.

3. Ce traité, restitué sur les indications de M. Preger au franciscain David d'Augsbourg, avait été attribué primitivement à un dominicain du nom d'Ivonet ou Iconet, dans lequel, du reste, Quétif et Échard penchaient à reconnaître Monéta. Voir *Scriptores ordinis Praedicatorum*, I, 483 b, 484 a.

4. En ce qui a trait à Bernard Gui, M. Müller démontre que la plupart des renseignements donnés par cet écrivain sur les Vaudois, dans la V^e partie de sa *Practica inquisitionis*, sont transcrits à peu près littéralement de l'ouvrage de David d'Augsbourg. Cette constatation avait été, d'ailleurs, déjà présentée par lui dans un article de la *Theologische Literaturzeitung* (année 1886, n° 6, cc. 129-131). On voit de reste par là quelle est la nature du traité de Bernard Gui, et combien d'emprunts du même genre on aura à y relever, quand on voudra en faire l'édition qui est encore à exécuter. Nous voulons dire une édition critique, et conforme à la fois aux exigences légitimes de la science et à l'importance de cette œuvre capitale.

fâcheuse pour le saint-siège n'avait d'autre fondement que la lettre fameuse de Scioppio, un humaniste de mauvaises mœurs et de mauvais caractère, avait, en forçant un peu la maxime *Testis unus, testis nullus,* conclu contre la légende du bûcher et invité les historiens à faire la preuve contre le saint-office. Malheureusement, les documents contemporains abondaient sur la question, publiés d'ailleurs, en 1869, 1875 et 1876, par MM. Ademollo, Berti et Bonghi, et, en particulier, les *Avvisi di Roma* donnaient une confirmation décisive au témoignage de Scioppio. M. Tocco cite, dès la première page de sa brochure, les textes des *Avvisi.* Ainsi, c'est entendu et pour toujours, Bruno fut brûlé à Campo di Fiore, dans le jubilé de l'an de grâce 1600, et sous les yeux d'une foule de pieux pèlerins venus au tombeau des Apôtres pour chercher la miséricorde et le pardon.

Mais quel fut donc son crime? Jusqu'à quel point, en ce siècle de libre examen et de réformation religieuse, le dominicain de Nola s'était-il éloigné de la rigoureuse tradition romaine? Les trois grands maîtres dont il embrassa les doctrines suffiraient seuls pour témoigner des dissentiments qui détachèrent Bruno de l'Église. Copernic lui inspira une vue nouvelle de l'univers, que Rome devait combattre en lui comme elle le fera bientôt en Galilée. Raymond Lulle le plongea en plein rationalisme et le persuada du pouvoir absolu et du droit de la raison à pénétrer tous les mystères du dogme et à les expliquer tous, depuis la Trinité et l'Incarnation jusqu'au péché originel et au jugement dernier. Enfin, Nicolas de Cusa lui communiqua sa théorie toute métaphysique de l'unité suprême où se résolvent toutes les contradictions de la pensée, où s'accordent les antinomies de la nature divine et de la nature visible, l'unité, réalité fondamentale où conduisent les mathémathiques aussi sûrement que la dialectique, et que Bruno devait rencontrer pareillement au terme de ses spéculations sur la physique. Copernic avait arraché ce moine aux livres saints et Raymond Lulle à la scolastique; Nicolas de Cusa le rejeta du côté de Parménide et fit de lui comme un anneau intermédiaire qui, dans la chaîne des grands idéalistes, devait rattacher Spinoza aux Éléates. Mais ce méridional, à qui, dès son enfance, la nature avait paru animée d'une vie divine, retrouva, pour son compte, la tradition des Ioniens et la sagesse d'Héraclite; son panthéisme propre fut encore plus physique que mathématique et fait pressentir Schelling tout autant que Spinoza. Pour lui, toutes les formes qui tombent sous nos sens ont une âme, la plus humble pierre aussi bien que le soleil, ou, plutôt, comme il l'écrit dans son dialogue *de Umbris idearum,* toutes elles sont pénétrées et vivifiées par l'âme infinie, éternelle, de la nature, du sein de laquelle s'épanche, comme d'une source jamais tarie, l'innombrable multitude des êtres.

Voilà des idees périlleuses pour un moine italien contemporain d'un âge où l'Église, renouvelée par le concile de Trente, surveillait avec plus de souci que jamais les témérités de la philosophie. Mais ce n'est pas tout. Bruno fut aussi l'adversaire acharné d'Aristote; il poursuivit le

Stragirite dans sa métaphysique, dont le dualisme lui répugnait, dans son astronomie, dont le système lui semblait par trop suranné, enfin, dans ses commentateurs et ses disciples, qu'il traitait sans façon de pédants ridicules. Il tenait pour l'infinie pluralité des mondes que forment, dans une évolution éternelle, d'éternels atomes vivants doués d'énergie intérieure. Il pressentait ainsi Leibnitz. Les coupoles célestes, limitées en nombre, qui s'emboîtent au-dessus de la terre immobile, la machine astronomique qu'Aristote avait léguée au moyen âge, lui paraissaient une invention enfantine, et il le disait bien haut, en italien vulgaire, afin que tout le monde l'entendît mieux dans la péninsule. On ne l'entendit que trop clairement, et, dès 1578, il dut s'enfuir au delà des Alpes et chercher en France, en Angleterre, en Allemagne une patrie intellectuelle plus sûre que la ville de Rome et le couvent de la Minerve.

Ce fut une longue et douloureuse odyssée, où l'on trouve bien des aventures et quelques incohérences de caractère. A Genève, Bruno embrasse le calvinisme; on l'emprisonne. Il passe à Toulouse, puis à Paris; il enseigne en Sorbonne, suit en Angleterre l'ambassadeur français près d'Élisabeth (1583), professe à Oxford, se fait chasser d'Oxford, rentre en France, franchit le Rhin, séjourne à Mayence, puis à Marbourg, puis à Wittemberg. Là, il professe sur Aristote de 1586 à 1588; on l'expulse de Wittemberg; il se rend à Prague, puis à Helmstædt, puis à Francfort, enfin à Zurich, sans cesse exilé par l'intolérance religieuse. En 1592, un patricien de Venise, Jean Mocenigo, l'appelle auprès de lui, le dénonce et le livre aux sbires de l'Inquisition. Il était tombé entre les griffes de ses pires ennemis. Les inquisiteurs vénitiens le remirent, en février 1593, au gouvernement pontifical. D'Ancône, il fut transféré à Rome. Sa captivité, au fond des cachots du saint-office, dura sept années. Elle devait aboutir au bûcher de Campo di Fiore.

Il fut condamné sur le chef d'hérésie. On tira laborieusement de ses ouvrages huit propositions théologiques malsonnantes sur la Trinité, l'Incarnation, etc. La profession momentanée qu'il avait faite du calvinisme ne semble pas avoir compté sérieusement dans son procès. Il se prétendait toujours catholique, niait qu'il eût sur les points qu'on lui objectait une autre croyance que celle de l'Église. Mais il lui était trop difficile de convaincre ses juges. Ici, l'étude de M. Tocco est bien intéressante. Le docte historien de l'*Eresia nel medio evo* montre que Giordano fut de ces esprits très libres dont Scot Erigène avait commencé la lignée et qui, à travers l'école des grands réalistes comme par l'œuvre des philosophes indépendants Abélard et Raymond Lulle, allèrent jusqu'à Nicolas de Cusa. Ils ne se séparent point en apparence de l'Église; ils n'en contredisent aucun dogme essentiel, mais ils sont pour l'Église des adversaires d'autant plus redoutables que c'est le principe même et la méthode de leur doctrine qui se trouvent en contradiction absolue avec le christianisme traditionnel. Pour eux, l'esprit humain est capable de construire, par ses seules forces naturelles, tout l'édifice de la connaissance; par la seule raison, ils ont cru résoudre tous les problèmes

qui importent à l'âme; par la dialectique et la science, ils ont expliqué le mystère des choses divines. Ce qui restait de christianisme au fond de leurs cœurs, eux seuls auraient pu le dire, et même ceci n'est pas très certain. Mais il me semble que cet état rationaliste de la conscience est l'hérésie même, la matière de toute hérésie. Les Cathares et les Vaudois étaient des novateurs moins audacieux, par cela seul qu'ils pliaient encore leur raison sous le joug d'un dogme supérieur à toute discussion. Quant à Bruno, il paraît en outre, dans son allure philosophique, singulièrement italien. De ses aveux justificatifs, comme des extraits de ses livres, il ressort clairement que pour lui la religion était une métaphysique populaire, d'une valeur toute subjective, que le savant peut conserver, s'il lui plaît, qu'il n'est pas nécessaire de détruire afin d'instituer la science, avec laquelle on peut s'entendre à demi-mot, et sur laquelle il ne demandait pas mieux que de transiger. De grandes âmes avaient ainsi longtemps pensé en Italie. Mais ce temps était passé. Giordano, qui, pour les opinions philosophiques, fut si fort en avance sur son siècle que ni les calvinistes ni les luthériens ne consentirent à l'adopter comme leur coreligionnaire, sur la grave question de l'accord entre la foi et la science, retardait singulièrement. L'âge de Jean de Parme, celui du cardinal de Cusa étaient fort loin. Le concile de Trente avait tout changé dans la discipline du monde chrétien. La première condition, pour être martyr, est de ne point s'accorder avec son temps.

Émile GEBHART.

---

Émile CORRA. **La Bataille de Sedan; les véritables coupables,** par le général de Wimpffen. Histoire complète, politique et militaire, d'après des matériaux inédits. Paris, Ollendorff. 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50.

En 1871, immédiatement après la guerre contre l'Allemagne, parut un volume intitulé *Sedan* et signé du général de Wimpffen. Ce volume fit sensation. Il était bourré de documents importants et rien que le nom de son auteur devait attirer l'attention sur cette triste page de notre histoire militaire. Il était à présumer qu'après dix-sept ans, après la mort du signataire de la capitulation, après l'ouvrage du général Lebrun, *Bazeille-Sedan,* rien de nouveau ne paraitrait sur cette question. Il n'en est pas ainsi cependant. L'ouvrage que nous venons d'annoncer la rouvre de nouveau. Nous l'avons lu avec empressement, pensant y trouver les *matériaux inédits* annoncés pompeusement dans le sous-titre. Or nous avons vainement cherché ces documents, nous n'avons rien trouvé de nouveau, dans ce volume du reste écrit avec talent, que ce qui est déjà dans l'ouvrage de 1871, et c'est chose assez facile à comprendre, puisque le général de Wimpffen, ayant eu pour but de se blanchir vis-à-vis de la postérité des fautes qu'il avait pu com-

mettre dans cette journée néfaste, n'ayant plus aucun ménagement à garder après le conseil d'enquête qui avait si durement apprécié sa conduite, devait naturellement, en plaidant lui-même ou en faisant plaider sa cause, mettre au jour tout ce qui pouvait militer en sa faveur. C'est donc en vain que nous avons comparé le *Sedan* de 1871 et le *Sedan* de 1887 pour y trouver du nouveau ; nous n'avons rencontré qu'un second ouvrage se traînant sur les redites du premier, ne donnant aucun document inconnu jusqu'ici.

L'auteur s'efforce uniquement de montrer les fautes de l'empereur, et surtout celles du duc de Magenta. Son livre n'est qu'un réquisitoire contre l'un et l'autre, une longue apologie du général de Wimpffen.

Expliquons-nous.

Lorsque le général de Wimpffen fut brusquement rappelé d'Afrique pour prendre à l'armée de Châlons le commandement du 5e corps, il reçut, en passant à Paris, du ministre de la guerre, une lettre de service lui donnant le commandement en chef de l'armée du maréchal de Mac-Mahon dans le cas où ce dernier viendrait à être mis hors de combat. En outre, M. de Wimpffen, le plus ancien des commandants de corps, avait de droit le commandement, à moins d'une décision ministérielle spéciale en investissant un autre. Quel devait être le premier acte du général de Wimpffen, ralliant l'armée de Mac-Mahon ?

N'était-ce pas de voir le maréchal sur-le-champ, de lui présenter l'ordre du ministre et de lui demander à connaître son plan, ses dispositions pour le lendemain ?

Si le général de Wimpffen eût agi de cette façon, le duc de Magenta lui eût fait connaître son plan ou lui eût avoué qu'il n'en avait pas ; les deux généraux auraient discuté la marche à suivre.

La discussion eût sans doute amené le maréchal et le général à adopter la retraite sur Mézières et la marche sur le Nord ou sur Paris, ou bien la retraite sur Metz. L'armée de Châlons ne se fût pas laissé prendre dans la souricière de Sedan. Le général de Wimpffen n'agit pas ainsi. Sachant que le maréchal l'aimait peu (nous avons déjà dit pourquoi ; *Revue historique*, XXVI, 303), non seulement il ne fut pas chez lui dans la nuit du 30 au 31, mais il ne s'y présenta que le 31 au matin, le trouva montant à cheval et n'exhiba pas sa lettre de service. A notre avis, ce fut sa première faute. M. Corra écrit au contraire à la page 26 : « Plusieurs raisons décisives ont en effet déterminé le général de Wimpffen, le 31 août, à ne pas entretenir l'empereur et le maréchal de sa lettre de commandement. Au premier rang de ces raisons, il faut placer les traditions, sinon les règlements militaires et les usages établis dans l'armée et dans la marine ; les convenances seules, d'ailleurs, exigent qu'un subordonné ne se recommande des lettres de service dont il est porteur que quand les circonstances lui font un devoir de réclamer l'autorité qu'elles lui confient, etc., etc. » Certes, si M. Corra avait la moindre notion des choses de l'armée, il n'eût pas écrit ces lignes.

Le 31, à 4 heures du soir, le général commit une autre faute. Un

maire des environs vint le prévenir que 80,000 Allemands passaient les ponts à Donchery et à Dom-le-Mesnil, interceptant la route de Mezières. Au lieu de se rendre de sa personne auprès du maréchal, avec ce fonctionnaire, il l'envoya avec un jeune officier de mobiles attaché à sa personne. Ni l'un ni l'autre ne furent reçus par le duc de Magenta qui ignora si bien cette importante circonstance que le lendemain il dirigea ses équipages sur la route de Mezières, occupée depuis la veille par l'ennemi. Ces équipages furent pris par l'ennemi avec un de ses officiers; d'autre part, le général Ducrot, commandant le 1er corps, crut pouvoir encore opérer, le 1er septembre, après la blessure du maréchal, sa retraite vers l'Ouest, mouvement possible le 31 août, inexécutable le 1er septembre.

Enfin, troisième faute commise par le général de Wimpffen, le matin de la bataille, c'est de ne pas avoir pris le commandement dès qu'il connut la blessure du maréchal et de n'avoir pas fait immédiatement son mouvement de retraite sur Montmédy.

On voit donc que le duc de Magenta et l'empereur ne sont pas seuls responsables du désastre de Sedan, pas plus que les généraux commandant les corps d'armée.

Sans nul doute pour nous, le mouvement de retraite sur l'Est était le seul possible le matin de la bataille, mais pour le tenter il fallait que le général de Wimpffen, sachant la route de Mézières interceptée dès la veille, profitant de la vigoureuse défense du corps de Lebrun à Bazeille, le commençât dès que la blessure du maréchal lui fut connue. Sans doute, M. de Wimpffen a montré un courage héroïque pendant toute cette journée et surtout lorsqu'à la dernière minute il a tenté une trouée sur Carignan ; sans doute, le conseil d'enquête a été dur et partial à son égard, mais il n'en est pas moins vrai que le général a, lui aussi, commis plus d'une faute grave.

A propos du conseil d'enquête, l'auteur écrit, page 292 : « Le maréchal Baraguay-d'Hilliers, président, l'un *des acteurs les plus actifs* du coup d'État du 2 décembre 1851. » Il se trompe du tout au tout. Au moment du coup d'État, le maréchal, alors général, n'avait aucun commandement, aucun emploi, et était plutôt en suspicion que bien vu à l'Élysée, qui lui avait préféré pour vice-président M. Boulay de la Meurthe.

Bon A. D.

---

**Dictionary of english history**, edited by Sidney J. Low and F.-S. Pulling. Seconde édition. Londres, Cassell et Cie, 1885, VI-1119 p. in-4°.

Pour donner tout de suite une idée de ce Dictionnaire, on ne saurait mieux faire que de le comparer au *Dictionnaire historique de la France* de Lalanne. A côté des noms de lieux et de personnes, une large part

est réservée aux noms de choses, aux termes relatifs aux institutions politiques, administratives, sociales de l'Angleterre. Cette part est même beaucoup plus grande que dans notre Lalanne, et c'est aussi ce qui constitue, avec la principale utilité du nouveau Dictionnaire, son originalité essentielle. La place réservée à la biographie, à l'histoire nobiliaire, religieuse ou littéraire, est diminuée d'autant, et trop souvent le volume de MM. Low et Pulling ne donnera pas de réponse aux mille questions que suggèrent les lectures historiques. Cependant il convient de signaler sur ce point une heureuse innovation : l'ouvrage se termine par un index contenant les noms propres ou les termes qui n'ont pas fait l'objet d'articles séparés dans le Dictionnaire, mais qui ont été mentionnés dans le courant du livre. Ainsi le mot *Conservatives* n'est pas traité à part ; l'index renvoie au mot *Tories*. Ce système permet d'abréger beaucoup, sans nuire à la commodité du lecteur.

Voilà pour la composition du volume. Quant à la rédaction des articles, elle présente d'assez importantes inégalités. C'est en effet à une œuvre collective que nous avons affaire; un assez grand nombre de collaborateurs se sont partagé les articles. Il en est de remarquables. Ceux de M. Th. Rogers sur l'histoire économique sont dignes de l'auteur du livre célèbre sur « l'Agriculture et les prix. » Sous la rubrique : *Authorities on english history*, M. Mullinger a résumé l'histoire des sources (chroniques) et la bibliographie de l'histoire anglaise. M. Creighton, l'éminent directeur de la *English historical Review*, s'est chargé de plusieurs articles sur l'histoire de l'Église et sur celle du XVIe s.; l'esprit qui les anime est excellent. Les articles relatifs aux institutions anglaises sont d'ordinaire rédigés avec exactitude et précision; c'est peut-être ceux qu'on prisera le plus. D'autres articles laissent à désirer. Celui où sont exposés les rapports de la France avec l'Angleterre (*France*) est à l'excès une collection de faits et de dates; les idées générales y font défaut; on y chercherait vainement, par exemple, l'explication de la guerre de Cent ans, de ses causes et de ses conséquences. Il est aussi des lacunes qu'on se prend à regretter. Pourquoi, par exemple, n'avoir pas accordé une place spéciale à la chronologie? On nous donne sans doute au mot *King* le très utile tableau des années du règne de chaque roi depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à la 48e année de la reine Victoria, avec l'indication indispensable du mois et du jour auxquels commence chaque règne; mais il eût fallu nous dire aussi à quelle date a commencé l'année civile ou religieuse aux diverses époques de l'histoire. On eût ainsi été prévenu, en lisant la biographie de Charles Ier, que la date de sa mort au 30 janv. 1649 est celle du calendrier Julien; en France, ce même jour était le 9 février (la date officielle du supplice du roi est le 30 janv. 1648). Mais je ne veux pas trop insister. Les auteurs n'ont point voulu faire un ouvrage complet; dès lors souhaiter telle ou telle addition, ce n'est plus qu'une affaire de goût.

Il est inévitable que des erreurs se glissent dans un ouvrage de ce genre. J'en signalerai quelques-unes. L'art. *Abbeville* (traité d') est à

effacer, ou du moins il faut avertir qu'il n'y a pas eu de traité signé à Abbeville en 1259. — P. 53, il est inexact de dire « Angoulême or Angoumois, a province of the south of France. » Il est faux d'ailleurs que le comté d'Angoulême ait été uni à l'Angleterre par le mariage de Henri II avec Aliénor d'Aquitaine. — P. 79, il y aurait à remanier la fin de l'article sur Arthur de Bretagne; il n'est pas vrai que les pairs de France aient déclaré Jean Sans-Terre coupable de ce meurtre. Enfin la ville où Arthur fut pris est Mirebeau, en Poitou, non Mirebel.— La bataille de Brenneville (p. 184) doit s'appeler bataille de Brémule. — Les clauses du traité de Brétigny (p. 185) sont incomplètes; il ne fallait pas omettre de dire que les terres cédées par la France à Édouard III l'étaient en toute souveraineté. — P. 371, Dettingen se trouve près d'Aschaffenburg (et non Aschaffenberg). — P. 394, on fait mourir en 1750 Dupleix, qui survécut encore treize ans à cette date. — L'art. sur la grande charte (p. 699) est insuffisant : n'aurait-il pas fallu résumer au moins brièvement l'histoire de cet acte célèbre? — Jacques VI d'Écosse a été assez maltraité : ici (p. 522), on le fait naître le 19 juillet 1567; là (p. 720), le 19 juillet 1560; en réalité il vint au monde le 19 juin 1566. Dans l'indication des sources pour le règne de ce premier des Stuarts, le nom de Mignet a été estropié (Migrat). — L'article de Nelson est incomplet : il n'est pas dit un mot de sa vie privée. — Est-il bien certain que l'indemnité Pritchard ait été payée (an indemnity *given* to M. Pritchard, art. *Tahiti*)? On l'a nié. Il n'eût pas été inutile de dire que le pharmacien Pritchard, « british consul and a prominent missionary, » est mort tout récemment (1883). N'est-il pas étrange de dire que la guerre de Sept ans « amena peu de changements en Europe? » — On pourrait aussi relever plus d'une omission dans les notices bibliographiques dont la plupart des articles sont accompagnés. Pour Lanfranc, il ne fallait pas oublier le livre de M. de Crozals, ni celui de M. Prothero pour Simon de Montfort. Puisque l'on accorde un article spécial aux Statuts de l'Angleterre, pourquoi n'a-t-on pas mentionné la grande collection des *Statutes of the Realm;* de même, à l'art. *Record office,* pourquoi n'a-t-on pas indiqué les quelques livres où se trouve indiqué le classement de ces admirables archives nationales? — D'autre part, était-il nécessaire de parler tout au long des vivants? Le temps est-il déjà venu de parler dans un dictionnaire historique de M. Gladstone? L'article s'arrête d'ailleurs à l'année 1880; pas un mot n'est dit de la dernière campagne menée avec tant de fracas et si peu de succès par le célèbre homme d'État. La seconde édition est venue à propos pour terminer l'article consacré au général Gordon par deux lignes qui annoncent sa mort.

Le mot de « seconde édition » ne doit pas d'ailleurs donner le change. Elle diffère infiniment peu de la première. On a ajouté un nom à l'appendice (celui de Burton, l'historien écossais), corrigé çà et là, toujours dans l'appendice, quelques menus détails; rien de plus. Ce n'est pas d'ailleurs un reproche que je prétends faire aux éditeurs. Je souhaite au contraire qu'ils puissent bientôt donner une édition sérieusement revi-

sée de leur ouvrage; c'est dans cet espoir que je leur soumets mes observations. Leur ouvrage vaut la peine qu'on travaille à le rendre meilleur. Ch. Bémont.

---

André Joubert. — **Étude sur les Misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles.** Angers, Germain et Grassin, 1886. In-8° de XI-368 pages.

Sous ce titre : *Étude sur les Misères de l'Anjou,* M. André Joubert, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre de la Société de l'Histoire de France, de la Société des anciens textes français, etc., etc., vient de publier le troisième fragment d'une « trilogie » sur l'Anjou vers l'époque des guerres de religion, qui comprenait déjà une *Étude sur la vie privée au XVe siècle* dans cette province et une *Étude sur la vie et les aventures de Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise.*

Le nouveau volume de M. A. J. est, à proprement parler, un recueil de pièces, extraites pour la plupart des Archives départementales de Maine-et-Loire ou des archives historiques de la ville d'Angers. Ces pièces sont au nombre de neuf. Il nous paraît d'autant plus utile d'en transcrire ici les titres que nous bornerons nos observations seulement à quelques-unes d'entre elles.

Il s'agit, dans cette *Étude sur les Misères de l'Anjou :* 1° des Gueux en Anjou, de leur organisation, de leurs mœurs et de leur langage; 2° des misères de la guerre en Anjou et des doléances des habitants; 3° des ravages de la peste en Anjou; 4° de René de la Rouvraye, dit le Diable de Bressault; 5° du *Pique-mouche,* commenté et annoté; 6° des exactions de la garnison du Plessis-Bourré; 7° des délits, des crimes et des supplices dans le Craonnais au XVIe siècle; 8° d'un procès de sorcellerie en Anjou au XVIe siècle; 9° du procès de Grégoire le Taillandier et de Guillemine la Robelotte, sa femme, tous deux accusés d'empoisonnement.

On voit que ce ne sont pas les matières qui manquent; elles sont nombreuses et variées, et presque trop nombreuses et trop variées. Comment les lier en un ensemble qui se tienne et condenser ces documents de toute sorte en une étude qui soit vraiment une étude? Il y faudrait un esprit à la fois souple et puissant, tout au moins une main habile et un grand sens de la composition.

C'est donc sur le titre de son livre qu'on peut chercher à M. J. une première querelle. La seconde portera sur la première ligne de son premier morceau. « Au XIVe siècle, dit M. A. J., la France était aussi peuplée que de nos jours. » Et comme texte à l'appui il cite l'assertion de Dureau de la Malle, au t. XIV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions.* Sans nier que cette assertion semble résulter d'un rôle de fouages, officiel et authentique, en regrettant même qu'un érudit

aussi autorisé que M. Siméon Luce l'ait confirmée par son adhésion, nous devons faire contre elle les plus expresses réserves, car elle aboutit à une impossibilité économique. Dans l'état misérable de l'industrie énervée par une réglementation absurde et de l'agriculture empêchée par les horreurs de la guerre, de quoi ce peuple eût-il vécu? Joignez à cela qu'à prendre ce rôle pour base d'une évaluation générale, la France actuelle serait beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est, ou bien que les lois qui président à la multiplication des hommes, jusqu'à présent acceptées comme exactes, seraient chimériques et fausses.

Et puis, qu'entend M. A. J. par la dénomination générale de « classes dangereuses? » Ne s'applique-t-elle qu'aux « pipeurs, trompeurs, affineurs, thriacleurs, larrons, meusniers, batteurs de pavé, maistres ès arts, décrétistes, crocheteurs, harpailleurs, rimasseurs, basteleurs, joueurs de passe-passe, enchanteurs, vielleurs, oublieurs, poëtes, escorcheurs de latin, faiseurs de rebus, papetiers, cartiers, baguatins, escumeurs de mer? » Il y a, en ce cas, un excessif grossissement du mot. De plus, ne pourrait-on pas objecter que, malgré leur affiliation étroite et leur organisation apparente, ces vagabonds ne forment ni une classe, ni des classes, mais des bandes, et que « maistres ès arts, décrétistes, rimasseurs, poëtes, escorcheurs de latin, » ils se recrutent surtout parmi les déclassés?

Est-il nécessaire aussi d'insister sur ce qu'écrit M. A. J. à propos du jargon des gueux d'Anjou au XVI^e siècle, et sur l'explication qu'il donne de ce vers emprunté à une ballade de Villon :

**Loing de son plain, de ses flots curieux?**

Il signifie, selon M. J. :

« François Villon, loing de eulx, despess., » c'est-à-dire *despers,* c'est-à-dire désespéré! Pourquoi prétendre le contraire? Tant de choses au monde ne sont pas impossibles!

Je passe sur les *Misères de la guerre et les Ravages de la peste en Anjou.* Ce double fléau ne désola malheureusement pas que cette partie du royaume, et M. J. ne nous apprend rien qui modifie ce que nous en savions. Quant à la biographie du Diable de Bressault, de René de la Rouvraye, elle est intéressante, mais que prouve-t-elle? Ne serait-il pas aisé, pour peu que l'on se serve de sources aussi peu impartiales que l'*Histoire du protestantisme en Normandie,* de soutenir la thèse opposée avec autant de vérité? Et que dirait-on, par exemple, des forfaits du parti catholique, si l'on s'avisait d'en dresser la liste d'après les statistiques de Froumenteau?

Je n'oublie pas que, cinquante pages plus loin, M. A. J. avoue « qu'on ne peut comparer le clergé du XVI^e siècle et celui que nous connaissons aujourd'hui. » Mais le fait sur lequel il asseoit son jugement est minime. Un prêtre qui maltraite un sergent et qui s'insurge contre le roi! Voilà qui n'est guère fait pour étonner. On aura beau soutenir également que « les guerres de religion furent une école où les mœurs

acquirent pour longtemps leur dureté. » Eh quoi! cette dureté ne date-t-elle que de là? Qu'on réhabilite le moyen âge sur tous les points qu'on voudra l'essayer : on ne fera pas qu'il ait été doux, ni dans ses lois, ni dans sa foi, et que la division rigoureuse de la société en castes fermées durant des siècles ne l'ait condamné à l'égoïsme, au mépris de la vie humaine et à la sécheresse des cœurs. La férocité froide qui dicte à un obscur greffier cette phrase : « Nous l'avons faict coucher et estendre en la gehanne, et peu à peu l'avons faict tirer tout légiérement et gracieusement, » n'est point éclose d'un coup; elle n'est même pas le produit d'une longue habitude des supplices; elle est innée, héritée; elle est, comme dit la sociologie, « une aptitude transmise. »

Après les juges et les bourreaux, leur gibier, les sorciers. Toutes ces années, de 1550 à 1600, en sont pleines. Les plus solides esprits de ce temps n'ont pas échappé aux crédulités les plus folles. Témoin Jean Bodin. Au fond, ces sorciers ne sont pas autre chose que de vulgaires empoisonneurs. Lisez le procès de Grégoire le Taillandier et celui de sa femme, Guillemine la Robelotte. Vous y devinerez un rusé coquin qui rit au nez de M. le Prévôt, et qui aime mieux confesser des fautes imaginaires qu'être convaincu d'une seule de ses réelles scélératesses. Il n'était pourtant pas indispensable de nous révéler qu'en 1599 on crut, à Angers, à l'existence d'un loup-garou. Les bibliothèques, et, pour n'en citer qu'une, la bibliothèque Mazarine, regorgent de plaquettes dont les loups-garous font les frais. Plus récemment, le romantisme n'a-t-il pas eu le sien, Petrus Borel, le *Lycanthrope?*

Que trouvera-t-on de surprenant davantage à ce que les registres d'un tribunal portent en onze ans la mention d'affaires de coups et blessures, de vols, d'escroqueries, d'abus de pouvoir, d'infanticides, d'assassinats? Mais il n'est pas un département de France où la criminalité annuelle ne soit à présent plus élevée!

Tel est en substance, avec une douzaine de pièces justificatives, le livre de M. André Joubert. On demandera peut-être à quoi bon, entre ces pièces, renvoyer les unes en appendice et faire des autres le texte même? M. A. Joubert, en effet, a peu mis de son propre fonds dans cette *Étude sur les Misères de l'Anjou;* nous voulons dire, car il convient de rendre hommage à ses patientes recherches, qu'il s'est presque contenté de transcrire les documents qu'il avait rassemblés. Encore peut-on supposer qu'il en a fait une transcription rapide. Ainsi (p. 271), sur « la question donnée par l'eau avec la serviette, » il remarque : « nous ne connaissons pas d'autre exemple de ce genre de torture, » et (p. 300) il imprime la copie d'un procès-verbal, dressé au Châtelet de Paris, qui relate une exécution toute semblable : « Et par led. Pagest, questionneur, lui a esté baillée une serviette et de l'eau à avaler jusques à la quantité d'une pinte. » Dans la revue où d'abord elles ont été publiées, ces notes ont pu avoir un légitime succès; réunies en volume, leur capital défaut est de n'être pas devenues un volume et d'être restées des notes.

Charles Benoist.

**Preussen und die Katholische Kirche seit 1640.** Nach den Acten des geheimen Staassarchivs von Max LEHMANN. T. IV, von 1758-1775, 658 pp. in-8°, 1883; — t. V, von 1775-1786, 708 pp., 1885. Leipzig, Hirzel. (Forment les tomes XXIII et XXIV des *Publicationen aus den K. preussischen Staassarchiven.*)

En rendant compte ici même des trois premiers volumes de cet important ouvrage (1883, t. XXIII, p. 172), nous en avons indiqué le caractère général. Aujourd'hui il nous suffira donc de citer quelques-unes des matières sur lesquelles les documents renfermés dans ces deux volumes fournissent des renseignements nouveaux.

La plupart de ces documents concernent la Silésie. Le comte Schaffgotsch, que Frédéric II avait eu tant de peine à faire nommer prince-évêque de Breslau (v. *Revue,* t. XXIII, p. 177), quitta en 1757 le territoire prussien et se rendit à Rome en mai 1858. Le roi lui écrivit que, « après des procédés aussi révoltants, il ne le pourrait considérer que comme un traître, qui avait passé dans le parti de ses ennemis. » Il décida ensuite que l'abbé Bassiani, prévôt du chapitre de Breslau, « fit les fonctions de grand-vicaire, » tandis que Schaffgotsch, « pendant qu'il était dans le diocèse, avait nommé grand-vicaire Mgr de Franckenberg. » Bassiani répondit « qu'il fallait demander au pape les pouvoirs nécessaires ou la nomination d'un vicaire apostolique. » Le ministre d'État, Schlabrendorff, à Breslau, fit un rapport très défavorable sur cet « abbé italien, fils d'un tailleur de Venise, moine échappé au couvent, dont les mérites et les intrigues étaient déjà largement récompensés par trois prévôtés, un canonicat et une pension, qui lui faisaient en tout un revenu annuel de 6,000 écus. » Il recommandait, à sa place, le doyen du chapitre, Maurice de Strachwitz (t. IV, n° 39). Le pape Benoit XIV déclara dans une lettre adressée au chapitre (n° 25) : « Nos cognoscimus canonicum Bassiani, scimus eum linguam regionis ignorare, nullam judicandi praxim habere, uno verbo, ut a ceteris abstineamus, carere omnibus qualitatibus quae requiruntur pro bene explendo munere vicarii generalis. » Après cela, le roi chargea, en décembre 1758, le chapitre entier de l'administration du vicariat général; mais le chapitre déclara également que l'intervention du pape était nécessaire (n°s 56, 57, 637). En 1760, après la mort de l'évêque suffragant, comte Almesloc, le roi nomma Strachwitz comme son successeur et lui ordonna de demander à Rome l'autorisation nécessaire. Elle lui fut accordée sans difficultés, et Strachwitz reçut en même temps les pouvoirs d'un vicaire général (n°s 97, 113).

En 1763, Schaffgotsch fut amnistié, comme cela avait été stipulé dans la paix de Hubertsbourg, mais il fut « interné pour résidence dans la ville d'Oppeln. » Il essaya d'exercer les fonctions épiscopales, qui, d'après la volonté du roi, devaient être exercées par Strachwitz seul (n°s 194, 199). Le ministre Schlabrendorff proposa de lui retirer formellement l'administration de l'évêché et de nommer un coadjuteur. Mais le roi

déclara qu'il était absolument contraire aux droits de la religion catholique romaine de le suspendre de ses fonctions ecclésiastiques; que les puissances catholiques elles-mêmes ne pouvaient pas le faire (n° 200).

En 1766, Schaffgotsch s'enfuit en Autriche, et alors le pape nomma Strachwitz « Vicarius apostolicus pro ea parte diocesis Wratlislaviensis, in qua episcopo impeditum est exercitium sui officii et jurisdictionis » (n° 2721). Strachwitz administra le diocèse jusqu'à sa mort en 1781. Le chanoine Antoine de Roschkirch fut nommé comme son successeur et sa nomination fut confirmée à Rome sans soulever aucune difficulté (t. V, n°s 552, 584).

Beaucoup de documents se rapportent aux réformes opérées dans l'enseignement en Silésie. Ils montrent surtout les services rendus par Joseph Ignace Felbiger, abbé de Sagan, à l'organisation des écoles primaires (t. IV, n° 147). En 1768, le ministre Schlabrendorff reconnaissait ces services dans les termes les plus flatteurs et exprimait en même temps le desir qu'il se trouvât dans l'Église protestante un homme qui s'occupât des réformes scolaires avec le même zèle et la même compétence; que jusqu'à présent cet homme ne s'était pas encore trouvé. Dans un rapport sur les écoles de Silésie, que Felbiger écrivit en janvier 1769 à la demande du département des affaires ecclésiastiques (n° 331), il se trouve une caractéristique intéressante des gymnases dirigés par les jésuites et de l'université de Breslau, soumise également à leur direction : elle ne renfermait ni faculté de médecine ni faculté de droit, et n'avait que deux ou trois professeurs de philosophie et quatre ou cinq professeurs de théologie. L'abbé porte un jugement très défavorable sur ces institutions et il propose des réformes importantes; mais il demande qu'on laisse ignorer au public que ces propositions viennent de lui; car sa sincérité et ses bonnes intentions attireraient certainement sur lui des haines, des persécutions et mille désagréments de la part de ceux qui préconisent la routine. Felbiger ne parle pas des études théologiques. Le prince-évêque Schaffgotsch s'offrit de les réformer, lorsqu'en 1763 il demandait à être amnistié (n° 104); « car, dit-il, les princes catholiques ont jugé nécessaire la réforme des études théologiques; les fruits de cette réforme paraissent par toute la terre, et le clergé, dans toutes les provinces, commence à oublier les prétentions et extravagances de Turrecremata et de Bellarmin et à être docile sujet et attaché à ses souverains, selon la doctrine et l'exemple de Jésus-Christ. » — On édicta dans les années 1774, 1776 et 1777 des règlements pour l'université de Breslau et pour les gymnases catholiques de la Silésie, qui étaient dirigés par les ex-jésuites (t. IV, n° 630; t. V, n°s 186, 208, 274).

Un grand nombre de documents se rapportent à la suppression de la Société de Jésus. Pendant les négociations de la paix de Hubertsbourg, en février 1763, le plénipotentiaire de Frédéric II avait déclaré « que, si le roi trouvait un jour à propos de chasser les jésuites de la Silésie, il croyait ne pas contrevenir à l'article 14, qui stipulait la conservation de la religion catholique, ne faisant qu'imiter l'exemple de plusieurs

souverains catholiques » (t. IV, p. 101), et, en 1765, il défendit de publier la bulle par laquelle Clément XIII « confirma l'institut des jésuites » (p. 230); mais, lorsqu'il apprit en juin 1770 que Clément était sur le point d'abolir l'ordre, il fit écrire à l'abbé Ciofani, son agent à Rome : « Comme Sa Majesté a eu tout lieu d'être satisfaite jusqu'ici de la conduite des jésuites dans ses États et nommément dans son duché de Silésie, Elle souhaiterait qu'ils ne fussent pas compris, le cas existant, dans cette abolition, et qu'on les laissât tranquillement exercer dans ses États les fonctions de leur ordre » (t. IV, nos 382, 386). Aussi n'autorisa-t-il pas d'abord la publication du bref de suppression de 1773, et il déclara qu'il accorderait également le séjour en Prusse à des jésuites étrangers qui se seraient distingués dans les sciences, surtout en physique, et dans les mathématiques, ou dans les belles-lettres, voire même au général de l'ordre (nos 512, 513). De plus, il permit au provincial des jésuites de Silésie, le père Reinach, d'entrer en correspondance avec les jésuites habitant dans les autres régions de son royaume, et en Angleterre, en Hollande et en d'autres pays, pour préparer l'élection d'un vicaire général (nos 527, 546). Il va sans dire que ce plan ne put pas être réalisé (n° 555). L'évêque suffragant Strachwitz et l'archevêque de Prague furent poussés, en 1774, par le cardinal Corsini à exécuter le bref de suppression (nos 562, 565), et, dans le temps qui suivit, Strachwitz et les jésuites adressèrent plusieurs fois des plaintes réciproques au gouvernement royal (n° 574, etc.). — Le roi se persuada bientôt que son premier projet n'était pas approuvé non plus par le successeur de Clément XIV, et, dès le mois de mai 1775, il fit écrire à Ciofani : « Mon unique but dans la conservation de l'ordre des jésuites est de leur conserver la direction de l'instruction de la jeunesse, dont ils s'acquittent si bien. Je ne prétends pas même que ce soit sous le même nom ni sous le même habit. Le saint-père peut changer l'un et l'autre selon son bon plaisir. Bien plus, il peut changer jusqu'à leurs vœux et leur en faire prendre de plus conformes à son système. Tout cela m'est indifférent et ne rencontrera aucune difficulté de ma part. La seule chose qui m'importe, c'est de conserver une compagnie aussi propre à l'instruction, etc. » (t. V, nos 45, 46, 49). Ciofani répondit en septembre « que le pape craignait trop le ressentiment des cours catholiques, contraires aux jésuites, pour qu'il osât autoriser expressément la conservation de ces religieux dans les États prussiens; mais que, si le roi trouvait des expédients pour les conserver, comme il ne doutait pas, il n'y serait contraire et n'y opposerait aucune déclaration d'irrégularité » (n° 74). Alors « le roi enjoignit aux évêques de n'altérer en rien l'état spirituel et temporel des jésuites, de laisser plutôt tout *in statu quo*, de leur continuer les pouvoirs dont ils ont joui autrefois et de ne leur point refuser les ordres ni les autres facultés conformes à leur institut » (n° 77). Strachwitz demanda des instructions à Rome et reçut en décembre la réponse suivante du cardinal Rezzonico : « Sanctitatis Suae mens est, ut nequaquam fideles spiritualibus orbentur auxiliis, quae ante Societatis Jesus aboli-

tionem excipiebant; ideoque intelligit, ne extinctae societatis presbyteris vetitum sit, ut sacramentum poenitentiae administrent, praedicent, in literis juventutem erudiant etc. Mens vero eadem ipsius Sanctitatis est, ut acta omnia supra dicta fiant ab exjesuitis tamquam individuis particularibus ordinariorum jurisdictioni subjectis, non ut aliquod religiosis ordinis corpus componentibus » (nos 109, 112). Le roi « ordonna après cela au suffragant Strachwitz et au Père Reinach de se conformer à cette lettre et de faire les arrangements nécessaires en conséquence » (n° 121). En février 1776, la situation des jésuites en Silésie fut réglée ainsi : ils entreront dans les rangs du clergé séculier, ils quitteront l'habit de leur ordre et ils seront placés sous la juridiction épiscopale; tous les établissements scolaires de l'ordre, surtout l'université de Breslau, les gymnases, les séminaires et toutes les institutions, fondations, bourses, etc., qui s'y rattachent, subsisteront; les professeurs seront choisis de préférence parmi les membres de l'ordre supprimé dûment qualifiés; les professeurs déjà en fonctions seront maintenus; l'administration des biens et de la fortune de la société dissoute reviendra au souverain; les professeurs et inspecteurs, dont chaque gymnase doit compter sept et l'université quatorze, seront autorisés à habiter en commun dans les maisons de l'ordre disparu; aux prêtres de cet ordre qui se voueront à l'enseignement, le roi accordera le titre de *Presbyteri instituti regii scholastici;* ils resteront réunis en corps, parce que sans cela ils ne pourraient pas recevoir de nouveaux sujets avec le but de former de nouveaux professeurs (nos 144, 161, 165). Quant à l'administration des biens des jésuites en Silésie, le roi édicta des règlements spéciaux. En 1779, la situation des jésuites fut réglée d'une manière analogue dans la Prusse occidentale : ils s'appelèrent ici « Pères littéraires, » *Patres literati* (nos 421, 423, 469, 478, 571). En janvier 1780, Ciofani fut chargé par le cardinal secrétaire d'État de « marquer au roi l'extrême satisfaction du saint-père » (n° 434). Pendant le séjour de Pie IV à Vienne, en 1782, le roi fit écrire à son ambassadeur Riedesel à cette cour : « Si le hasard vous présente une occasion de parler au pontife, vous pourrez lui faire un compliment de ma part et le remercier de ce qu'il m'a laissé mes jésuites..... Vous direz au pape... qu'au reste, si je pouvais lui faire plaisir, il pouvait être sûr que je ferai tout pour lui, parce que je n'oublierai point lui devoir la conservation des jésuites chez moi.... Vous direz à Sa Sainteté que je n'innoverai rien sans son aveu à tout ce qui peut se rapporter à la hiérarchie et que je lui ai trop d'obligations de m'avoir conservé mes jésuites pour lui faire la moindre peine. Nous sommes des branches collatérales, mais cela ne met aucune haine entre nous » (nos 620, 625).

A partir de l'année 1772, nous trouvons une série de documents qui se rapportent aux districts appartenant autrefois à la Pologne, surtout à la Prusse occidentale, entre autres des statistiques détaillées (t. IV, 477, 537; t. V, nos 20, 26), et aux négociations sur l'article relatif à la question religieuse dans le traité avec la Pologne sur la cession de ces

districts (t. V, n° 522). En 1777, le roi nomma coadjuteur de Mgr Bayer, évêque de Culm, le comte Jean-Charles de Hohenzollern-Hechingen, qui avait été autrefois officier dans l'armée française, puis dans l'armée prussienne, et avait ensuite, à quarante ans passés, fait ses études théologiques et était devenu, en 1776, chanoine de Breslau (t. V, n°s 257, 273). A la mort de Mgr Bayer, en 1785, il fut nommé évêque de Culm (n° 839) et, en 1795, évêque d'Ermland; il mourut en 1803.

Jusqu'ici on savait peu de chose sur l'activité de cet évêque. Dans le tome V, on nous donne de nombreuses lettres de lui sur des affaires ecclésiastiques, sur le règlement de la situation de l'évêché de Culm et des autres catholiques de la Prusse occidentale, sur les jésuites, etc.: il nous offre aussi une lettre très intéressante adressée au nonce à Vienne, Mgr Garampi, de l'année 1783 (n° 709).

Beaucoup de cures de la Prusse occidentale appartenaient aux évêchés de Gnesen, de Posen, de Plock et de Cujavie; le gouvernement prussien désirait qu'elles fussent distraites de ces évêchés, et des négociations eurent lieu à ce sujet avec le gouvernement polonais et avec le pape à Rome et pendant son séjour à Vienne (t. V, n°s 402, 406, 450, 618, 624, etc.). En 1784, « on trouva convenable de suspendre l'affaire » (n° 815). Le gouvernement autrichien souhaitait « de faire un arrangement selon lequel les biens de l'évêché de Breslau situés dans la Silésie autrichienne aussi bien que son diocèse sur cette partie de la Silésie seraient appropriés à l'évêché d'Olmütz et qu'en retour le droit diocésain, que l'évêque d'Olmütz avait sur une partie de la Silésie prussienne et l'archevêque de Prague sur le comté de Glatz, devait cesser également, de sorte que les limites des deux États seraient également les limites des deux diocèses respectifs. » Le roi déclara : « Je peux consentir à ce changement, mais l'évêque de Breslau y perd 16 mille écus de revenus » (n°s 243, 248, 382), et on sait qu'à cause de ces difficultés financières le changement n'a pas pu se faire encore aujourd'hui.

Beaucoup de documents sont relatifs au « projet d'établir un vicaire ecclésiastique pour les catholiques dans les provinces de Westphalie et de Basse-Saxe (t. V, n°s 648 et suiv.). On y remarque surtout la pièce intitulée : *Memoria rimessa all' agente di Sua Majesta prussiana a nome della Sanctità Pio VI il* 16 *nov.* 1782 (n° 679); ce document est encore intéressant, parce qu'au commencement il y est dit de la paix de Westphalie, sur laquelle le gouvernement prussien s'était fondé : « È noto che la S. Sede non ha mai riconosciuta questa pace, contro di cui Innocenzo X si protestò non solo in voce per mezzo del suo nunzio Fabio Chigi, che poi fù successore del medesimo sotto nome di Alessandro VII, ma anche con due sue costituzioni » (de 1648 et de 1651). Les négociations, qui n'aboutissaient à aucun résultat, furent compliquées par le désir du roi qu'on communiquât ce passage à l'abbé du Val-Pyrau, à propos duquel Frédéric II avait écrit déjà, en 1780, à son agent à Rome, l'abbé Ciofani : « Il se trouve ici (à Berlin) l'abbé Henri-François-Auguste de Val-Pyrau, prêtre et docteur de Sorbonne, d'une famille

noble, qui paraît fort attaché à sa religion et qui se distingue par la pureté de ses mœurs et par son caractère. Je serai bien aise de lui être utile et de tirer en même temps parti de ses bonnes qualités. Vous prierez la cour de Rome de lui accorder un évêché titulaire ou *in partibus infidelium,* pour avoir ainsi tout ce qu'il faut pour être employé à mes besoins et pour travailler avec les évêques et dans les diocèses catholiques de mes États (n° 485). » Les renseignements que l'évêque Hohenzollern put prendre sur l'abbé à Paris et à Liège furent loin de confirmer le jugement favorable du roi (nos 534, 545), et Ciofani écrivit en 1781 : « Les informations que Sa Sainteté a reçues de tous côtés sur l'abbé du Val ne détermineront jamais à le revêtir de la dignité épiscopale » (n° 264). Tout ce que Ciofani put obtenir pour lui fut « l'absolution de l'apostasie dont on l'avait trouvé coupable, » parce qu'il avait quitté sans autorisation l'ordre des Carmes (p. 516), et « la grâce de sécularisation, dont, par conséquent, il avait aussi besoin » (p. 728). En somme, l'abbé du Val paraît avoir été un ecclésiastique encore beaucoup moins recommandable qu'un autre favori, plus connu, de Frédéric II, à savoir l'abbé de Prades, qui est mentionné à plusieurs reprises dans le tome III de l'ouvrage de Lehmann.

L'agent du roi de Prusse à Rome, l'abbé Mathieu Ciofani, dont il a été question déjà plusieurs fois, fut engagé en 1763, après la mort du chevalier Controlini (t. IV, n° 125). En 1777, il demanda un traitement annuel de quelques centaines de ducats, en se plaignant de n'avoir reçu jusqu'à présent que de petits émoluments. Le roi lui promit un canonicat en Silésie (t. V, n° 308). Mais il ne reçut rien, car le ministre d'État Hertzberg écrivit sur son compte, en 1783, au roi : « Le sr Ciofani sert V. M. auprès de la cour de Rome depuis vingt ans avec autant de dextérité que de zèle sans aucun appointement. Nous sommes obligés de correspondre à tout moment avec lui pour l'affaire des diocèses, pour celle du vicariat et pour un nombre d'autres affaires publiques et particulières, dont il s'acquitte toujours bien. » Le ministre pria donc de lui conférer un canonicat de Warmie qui venait à vaquer; mais le canonicat fut donné à un curé allemand (nos 749, 753).

Une affaire sur laquelle Ciofani eut à négocier longtemps, et qui occupe une grande place dans la correspondance échangée avec lui, est la « diminution des fêtes d'après la bulle de Benoît XIV de 1748. » Elle avait été accordée pour la Silésie dès l'année 1754. En 1770, Ciofani fut chargé d'obtenir l'extension de cette concession aux autres parties de la monarchie (t. IV, n° 365). Le pape ne fit aucune difficulté pour la chose elle-même; mais ce n'est qu'après de longues négociations qu'on parvint à trouver une forme qui fût agréée à la fois par la cour de Rome et par le roi. La minute du bref que le pape voulait faire expédier fut envoyée à Berlin où l'on faisait plusieurs observations sur son contenu (nos 383, 405, 413); elle fut enfin expédiée le 24 juin 1772 (n° 440); un bref semblable « pour la Prusse occidentale était expédié en 1776 » (t. V, n° 1275). Les négociations sur ce sujet étaient compliquées par ce fait que le roi désirait que le pape consentit à le recon-

naître formellement comme roi dans ce bref. Benoît XIV, qui, en 1742, avait vivement blessé le roi en l'appelant, dans une allocution, *Marchio Brandenburgensis* (v. *Revue,* t. XXVIII, p. 179), l'appelait dans des lettres au cardinal Sintzendorff *il soverano di Prussia,* et, dans un bref adressé au chapitre de Breslau de l'année 1758, il disait même *Regia Majestas,* ce qui causa un grand plaisir à Berlin (t. IV, nos 25, 32). On avait oublié ce bref à Berlin, lorsqu'en 1770 Ciofani fut chargé d'exiger que Frédéric II fût désigné comme roi dans le bref sur les diminutions des fêtes, ou, si cela n'était pas possible, « par une circonlocution convenable, par exemple : *Monarcha Prussiae,* etc. » (n° 365). Mais, en septembre 1771, on expédia à Ciofani une copie de bref de 1758, et il reçut l'ordre « d'insister pour que Clément XIV donnât à Frédéric dans le nouveau bref, sans circonlocution, le titre de *Rex Borussiae* ou de *Regia Majestas Borussiae,* et de déclarer « que le pape offenserait le roi en lui refusant un titre que son prédécesseur lui avait donné et que tout l'univers reconnaissait, et qu'en l'accordant il engagerait le roi à favoriser d'autant plus la religion catholique dans ses États » (n° 408). Ciofani répondit : « Pour ce qui appartient au titre de roi de Prusse ou semblable, Sa Sainteté m'a cent fois répété (dans une autre lettre il dit : m'a dit les larmes aux yeux) qu'elle n'avait pas le courage de franchir une barrière que ses prédécesseurs n'ont osé pénétrer. J'ai aperçu enfin qu'il craint les étiquettes du Saint-Collège et qu'en même temps que, dans son particulier, il appelle usuellement V. M. avec le titre de roi, il n'ose faire usage de ce mot dans un acte public » (nos 416, 430). Et, en effet, Clément XIV appelait Frédéric II dans son bref de 1772 simplement *supremus Borussiae dominator* (n° 440). — Pie VI, dans une conversation qu'il eut avec Ciofani, en 1775, disait du roi « : Ce héros est le modèle des souverains, l'honneur du siècle » (t. V, n° 40). Lorsque la même année des négociations eurent lieu sur la diminution des fêtes dans la Prusse occidentale, le roi fit écrire à Ciofani : « Si vous pouvez obtenir à cette occasion que le pape d'à-présent, peut-être moins rempli de préjugés que son prédécesseur, me donne formellement dans son bref le titre de roi de Prusse, il n'en serait que mieux ; je vous en aurai un gré particulier et les intérêts de la catholicité dans mes États ne s'en trouveraient pas mal » (n° 100). Mais cela n'empêche pas que dans le bref de 1776 on trouve encore la formule *supremus Borussiae dominator* (n° 169).

L'abbé Ciofani n'était pas le seul personnage qui s'efforçât à obtenir la reconnaissance du titre de roi. Pendant les années 1773 à 1778, le marquis d'Antici, ministre de Pologne et de quelques cours électorales auprès du siège de Rome, était chargé, à côté de Ciofani, par le roi de Prusse « de ses affaires à la cour de Rome ; » Frédéric lui avait donné le titre de conseiller intime (t. V, nos 233, 235, 242). En février 1778, Antici écrivit « qu'il avait fait beaucoup d'efforts pour porter le pape à reconnaître dans Sa Majesté sa dignité royale et que, frustré de toute espérance de réussir dans ce but principal qu'il s'était proposé, il se croyait en devoir de déposer entre les mains du ministre ses lettres de

croyance » (n° 236). Lorsqu'en 1782 Pie VI se trouvait à Vienne, le ministre Hertzberg chargea l'ambassadeur, baron de Riedesel, « de sonder le pape à l'occasion de leurs entretiens, comme de son chef, s'il ne voudrait pas à la fin reconnaître la royauté de Prusse. » L'ambassadeur écrivit à Berlin : « Il a senti la justice et la convenance de la demande en question et m'a fermement assuré que, dès son retour à Rome, il songerait à y satisfaire, m'ayant protesté, au reste, que sans le collège sacré il ne pourrait rien décider lui seul dans ces sortes de choses, mais qu'il se flattait de donner cette marque de sa considération pour le roi. » Hertzberg proposa ensuite au roi « de charger l'agent Ciofani de poursuivre cette affaire et de la faire mettre en règle. » Le roi répondit : « Vous savez que les affaires de cérémonial et de pointille m'embarrassent très peu. Ainsi, que la cour de Rome reconnaisse le titre royal de Prusse ou non, cela est autant; nous n'en conserverons pas moins le royaume. Dans la situation d'abaissement où se trouve le saint-siège, sa conduite à notre égard doit nous importer très peu » (n^os 633, 639). Les faits que nous avons cités montrent que le roi n'attachait pas toujours aussi peu de prix à la reconnaissance du titre royal que ne le ferait croire cet ordre de cabinet. Dans le mémoire italien, cité plus haut, qui fut remis en 1782 à l'abbé Ciofani au nom du pape, Frédéric II est nommé toujours *Sua Maestà Prussiana.* Et le roi remercia l'abbé « d'avoir insisté et obtenu que la cour de Rome eût donné *solemniter* le titre royal. » Ciofani comprit que l'emploi du titre royal dans un simple mémoire, qui n'était pas un document du pape lui-même, n'était, à vrai dire, pas tout ce qu'on désirait à Berlin. Il répondit donc : « On obtient tout ici par la voie des faits et des bons offices, et il vaut mieux toujours s'en rapporter aux faits qu'aux discussions raisonnées. Je n'ai jamais perdu de vue cette idée, et je vais insensiblement profiter des circonstances. Nous avons déjà réussi à écarter de toutes les bulles, de tous les brefs, de toutes les cartes les titres odieux d'hérétique, de protestant et pareils, et à y substituer toujours ceux de souverain temporel : dorénavant je serai bien en droit de réclamer la convenance des titres qu'on a observée dans le mémoire en question. Tels sont les vrais moyens de mettre cette affaire en règle, avant d'en venir à une négociation particulière » (n^os 685, 689, 695).

Les derniers documents du tome V qui se rapportent à cette question se rattachent encore à un autre sujet fort intéressant. En juillet 1782, Ciofani écrivait « que l'empereur Joseph II ne voulait plus que ses sujets se rendissent à Rome pour recevoir l'éducation ecclésiastique dans le collège germanique et hongrois, et que le cardinal Casali, supérieur (protecteur) du collège, lui avait commis, de la part du pape, de signifier au roi de Prusse qu'outre les places dont jouissaient ses sujets de Silésie, il y en aurait dorénavant d'autres à sa souveraine disposition pour ses sujets catholiques de ses autres États » (n° 655). Après quelques négociations, auxquelles prirent aussi part l'évêque Hohenzollern et le suffragant Roschkirch, il fut arrêté dans un document, intitulé : *Ex audientia Sanctissimi de* 30 *Martii* 1786, « ut sex loca in collegio

germanico ex totidem alumnis regi Borussiae subjectis semper repleta remaneant » (outre les étudiants silésiens, n° 538). Ciofani disait, en envoyant ce document : « Votre Majesté pourra bien remarquer que je ne cesse pas de veiller sur le titre royal. Il est vrai que je ne l'obtiens que par de bons offices, qu'on ne l'accorde que par bienséance ; mais ce sont les seules voies de traiter de loin cette affaire, et il est toujours bien, ce me semble, de multiplier ces actes et de les garder en silence » (n° 707). En 1784, le pape adressa pour la même question un bref à l'évêque Hohenzollern (n° 777). Il n'y désigne pas seulement Frédéric II comme « invictus Borussorum rex, » mais il dit encore : « Cum potentissimus rex tam benevolo erga Nos animo esse pergat atque confirmet, se rege nunquam futurum, ut istis quidquam in iis, quae ad orthodoxam religionem pertinent, Nobis insciis et invictis fiat, sic jam publicas privatasque catholicorum rex constitutas intelligimus, ut nihil unquam capere detrimenti posse videantur. Plurimas idcirco Tibi regiae voluntatis interpreti gratias pro laeto faustoque earum rerum nuntio agimus ac regi fortissimo pro aequanimitate illa sua, quae non ultima ejus gloria est, maximas atque immortales habere profitemur. Cui etiam a Te significari volumus, haerere Nobis in animo, unde nunquam poterit excidere, memoriam regiae virtutis et benevolentiae, necnon tantae ejus humanitatis Nos testes ac laudatores futuros. »

Nous répétons en terminant ce que nous avons dit au commencement de notre compte-rendu : nous n'avons touché qu'à un petit nombre de sujets auxquels se rapportent les documents contenus dans ces deux volumes ; ils en renferment encore beaucoup d'autres d'un grand intérêt. F.-H. Reusch.

---

Dr Paul Hinschius. **Das Kirchenrecht den Katholiken und protestanten in Deutschland. I. System des Katholischen Kirchenrechts mit besonderer Rücksicht auf Deutschland,** t. IV, 1re partie. Berlin, Guttentag, 1886. 1 vol. in-4° de 490 pages.

Le monument que le Dr Hinschius élève au droit canonique se continue avec une parfaite régularité. La 1re partie du t. IV du *Droit canonique de l'Église catholique (System des Katholischen Kirchenrechts)* a paru en 1886. Ce vol. de 490 pages est consacré à l'administration ecclésiastique, en ce qui touche les sacrements, le culte et l'enseignement religieux. Dans un chapitre important du même fascicule, l'auteur trace l'histoire du droit d'asile.

Ce volume se recommande, comme les précédents, par l'abondance et la sûreté des renseignements, la clarté et la simplicité de l'exposition ; l'auteur connait admirablement toute la littérature du sujet et la fait connaître au lecteur dans des notes substantielles. P. V.

---

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des questions historiques**. 1887, 1er juillet. — Comte A. DE CIRCOURT. Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI. Ses débuts dans la politique; origine de sa rivalité avec les ducs de Bourgogne (parle surtout de l'affaire de Gueldre, de l'intervention en Italie, de l'expédition de Jean d'Armagnac contre Jean Galéas; le duc d'Orléans attachait un grand prix à l'expédition d'Italie; le duc de Bourgogne le fit échouer en favorisant le départ du comte d'Armagnac). — Comte DE LA FERRIÈRE. La troisième guerre civile et la paix de Saint-Germain, 1568-70. — Comte Éd. DE BARTHÉLEMY. Charlotte-Catherine de la Trémoille, princesse de Condé; son procès criminel (l'auteur met à profit des pièces relatives à ce procès que le duc actuel de la Trémoille a retrouvées dans ses riches archives. Il en ressort, au point de vue historique et scientifique, cette conclusion que le prince de Condé n'a pas été empoisonné; il a succombé aux suites du coup reçu à Coutras. Condé et Soissons, ennemis acharnés de leur belle-sœur, ont été sans doute les auteurs des bruits calomnieux sous lesquels ils essayèrent d'accabler celle-ci pour accaparer la fortune du prince de Condé). — ALLARD. L'ancien monde et le christianisme (sur l'ouvrage de M. de Pressensé). — Comte DE PUYMAIGRE. Une campagne de Jean de Luxembourg, roi de Bohême (en Lithuanie et en Pologne, 1328-29; signale en particulier ce qu'en disent Guillaume de Machaut, dans le *Confort d'ami*, et Jean d'Outremer, dans le *Myreur des histors*). — Comte DE L'ÉPINOIS. Jordano Bruno, d'après les documents nouveaux et les récentes publications (résume l'ouvrage récent du P. Previti). — RAGEY. L'auteur du *Mariale* (l'auteur de ce poème consacré à la Vierge n'est pas Bernard de Morlaas, c'est saint Anselme). = Bulletin bibliographique : *A. de Riancey* et *Rastorel*. Histoire du monde; tome XI (se rapporte au XVIIIe s.). — *Hervé-Bazin*. Les grandes journées de la chrétienté (au nombre de ces journées, où la chrétienté a refoulé la barbarie, l'auteur place celle de Tolbiac). — *Cte de Saint-Poncy*. Hist. de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre (consciencieux et équitable; l'ouvrage était déjà imprimé en 1870, aussi était-il déjà vieux avant de paraître). — *Abbé Manseau*. Les prêtres et les religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure (bon). — *Darsy*. Les doléances du peuple et les victimes; souvenirs de la Révolution en Picardie (bon). — *Communay*. Le Parlement de Bordeaux; notes biographiques sur ses principaux officiers (contient 80 notes pour la plupart très bien faites). — *Ch. Des Granges*. Histoire illustrée des paroisses de Paris (entreprise louable; mais l'auteur se perd trop

souvent dans les détails, qui ne sont pas toujours exacts, ni classés avec méthode). — *J. de Terris*. Les évêques de Carpentras (bon). — *Abbé Cazauran*. Pouillé du diocèse d'Aire (bon). — *Abbé Hébrard*. Le couvent des sœurs de Saint-Joseph ou des Pauvres Filles d'Agen, 1641-1818 (bon). — *Guigue*. Registres consulaires de la ville de Lyon, 1416-1423; tome I. Cartulaire lyonnais; tome I (contiennent des textes très précieux). — *Abbé Bellemer*. Histoire de la ville de Blaye (estimable). — *Abbé Lefèvre*. Histoire des communes rurales du canton de Doullens (bon). — *A. Du Boys*. L'Église et l'État en Angleterre. — *Nunez Ortega*. Varios papeles sobre cosas de Mexico (contient 3 articles intéressants sur l'ancien Mexique). — *Dr. Ul. Chevalier*. Armorial historique de Romans; 2e édit. (bon).

**2. — Revue d'histoire diplomatique**. 1887. N° 2. — Ad. Frank. Le rôle de la guerre dans la formation des nations et de la société en général. — Bikélas. Formation de l'État grec depuis le congrès de Laybach; fin. — Rott. Philippe III et le duc de Lerme. — Barral. Deux mariages de la maison de Bragance. — Funck-Brentano. La diplomatie et l'économie politique. — Kervyn de Lettenhove. Talleyrand, janvier-mai 1814. — Von Schlossberger. Le roi de Wurtemberg. — L. de Mas-Latrie. Lettres de Charlotte de Rohan au roi de Suède. — Ch. Schefer. État de la cour de Brandebourg en 1694; relation de M. de la Rosière. — R. de Maulde. Rapport secret de P.-A. Pecci au cardinal du Bellay. — Thuasne. Procès-verbal de l'amende honorable et de l'absolution des Florentins, 13 déc. 1480.

**3. — La Révolution française**. 1887, 14 juin. — Edme Champion. La révolution et la réforme de l'état civil (montre avec quelle lenteur et avec quelle difficulté s'opéra la réforme consacrée par la loi du 20 sept. 1792). — Duval. Hébert chez lui; suite. — Gaffarel. L'opposition militaire sous le Consulat; fin. — Dr Robinet. Une lettre d'Hérault de Séchelles (à la Convention, le lendemain du jour où il fut arrêté, 26 ventôse an II; il se justifie d'avoir reçu chez lui le citoyen Catus, commissaire des guerres à l'armée des Alpes, prévenu d'émigration). — Aulard. Organisation du service des agents secrets dans la première république (publie 3 documents de 1793). — Guibal. Deux lettres inédites de Mirabeau (25 août et 17 sept. 1789, adressées aux commissaires des communes de Provence). = 14 juillet. Bigot. Le district d'Aix du 25 vendémiaire an II au 15 brumaire an IV; étude sur le registre de correspondance de l'agent national de ce district. — Guiffrey. Plan d'une bibliothèque de la Révolution française à fonder au palais du Luxembourg, près le Sénat conservateur, proposé par Portiez de l'Oise en l'an X. — Duval. Hébert chez lui. Son premier pamphlet et le procès qu'il eut à subir à Alençon en 1776. — Aulard. Instructions générales aux agents diplomatiques de la République française, 1er juin 1793 (écrites par Lebrun-Tondu au moment où la Commune de Paris victorieuse le décrétait d'arrestation. Il resta encore 13 jours

ministre et prisonnier en même temps. Il allait au Comité de salut public escorté de son gendarme. Clavière était dans le même cas). — Tourneux. La fédération parisienne du 14 juillet 1790; essai bibliographique.

4. — **Le Curieux**. Vol. II, n° 41; juillet 1887. — La reine Hortense; suite (rapports de police, 1815-1817, signés pour la plupart du comte Auguste Talleyrand; plus, deux rapports sur la situation de la famille Bonaparte, de 1821 à 1825). — Les Pairs de France; suite. — Napoléon III (détails sur ses maîtresses). — Une fille naturelle du duc de Bourbon (Mlle de Verneuil, fille de Mme de Nesle).

5. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1887, n° 23. — Croiset. Thucydide, liv. I et II (importante édition; la critique du texte est un peu timide; le chapitre de l'introduction sur Thucydide, historien, est remarquable; le commentaire est bon, mais il s'en tient un peu trop à l'exégèse verbale). = N° 24. *Lecoy de la Marche*. La chaire française au moyen âge; 2e édition (intéressant pour les origines de la prédication en France). = N° 25. *Penka*. Die Herkunft der Aryer (la parenté des langues ne peut indiquer avec certitude la parenté des races; seule l'anthropologie fournit un criterium sûr : l'Aryen est un dolicocéphale de taille élevée, aux yeux bleus et au teint blond; le groupe germano-scandinave est le seul qui ait conservé en grande partie ces caractères. La race s'est formée dans l'Europe occidentale pendant l'époque glaciaire, où le climat était plus froid et surtout plus humide qu'aujourd'hui; elle s'est le mieux conservée dans le pays qui aujourd'hui offre les mêmes caractères, dans la Norvège. Les pays scandinaves ont été le centre de rayonnement des nations germaniques avec lesquelles les Romains ont été en contact. Cette théorie, présentée avec talent, est séduisante, mais elle repose trop souvent sur des hypothèses; elle se heurte même à des faits constatés; c'est du « roman préhistorique »). — *Th. Reinach*. Essai sur la numismatique des rois de Cappadoce (remarquable). — *Glasson*. Histoire du droit et des institutions de la France, t. I (l'auteur travaille trop de seconde main; il ne remonte pas assez aux sources. Il admet à tort l'identité des Cimbres avec les Cimmériens; il distingue à tort les Gaulois ou Galates des Celtes. Quant à la juridiction des druides, elle était purement arbitrale, ce que M. G. n'admet pas, bien que César laisse entendre le contraire). — *Grand-Carteret*. La France jugée par l'Allemagne (très intéressant; œuvre sérieuse et utile). = N° 27. *Weizsæcker*. Das apostolische Zeitalter der christlichen Kirche (cette histoire critique du premier âge de l'église chrétienne est la contribution la plus importante qu'ait fournie la théologie allemande depuis vingt ans sur cette matière). = N° 28. *Max van Berchem*. La propriété territoriale et l'impôt foncier sous les premiers califes; étude sur l'impôt du Kharâg (intéressant; mais l'auteur a le tort de considérer le Kharâg comme un impôt; c'est uniquement la rente foncière payée par l'usager, fermier ou colon, à la communauté

musulmane, seule propriétaire du sol). — *L. Lange.* Kleine Schriften aus dem Gebiete der classischen Alterthumswissenschaft (la moitié des 14 dissertations qui composent ce volume se rapportent à des points d'histoire et de législation romaines, le reste à la philologie). — *Jacquet.* De historiarum cognitione quid senserit Joannes Bodinus (bon). — *Faugère.* Œuvres de Blaise Pascal, tome I (ce volume renferme, avec une longue introduction bibliographique, les douze premières lettres provinciales. Les bases critiques de cette édition sont peu solides; en outre l'auteur n'a rien dit sur la valeur morale et religieuse des lettres. En somme, c'est un travail manqué). = N° 29. *Fr. von Weech.* Codex diplomaticus Salemitanus, Bd. II, 1267-1300 (recueil précieux de chartes pour l'histoire locale et pour l'histoire de la propriété foncière dans le sud-ouest de l'Allemagne). — Variétés : CLERMONT-GANNEAU. Note d'archéologie orientale : Caesar et le nom punique de l'éléphant (une inscription phénicienne de Carthage contient le nom d'Hamilkar, « fils de Kaisar » ou « Kaichar; » ce mot de Kaisar désigne l'éléphant. Des savants de l'antiquité ont cru que le premier de la famille Julia qui porta le nom de César reçut ce cognomen pour avoir tué un éléphant, et l'on a des monnaies représentant un éléphant avec le nom de Caesar gravé au-dessous). = N° 30. *Ledrain.* Dictionnaire des noms propres palmyréniens (bon). — *Beloch.* Die Bevœlkerung der griechisch-rœmischen Welt (beaucoup d'idées, mais aussi beaucoup d'hypothèses; un nombre infini de précieux renseignements, mais trop de statistiques imprévues et de conclusions téméraires). — *Oncken.* Beitrage zur neueren Geschichte (sur la rédaction du manifeste lancé par Frédéric II en 1756; sur une prétendue lettre de Stein, du 17 févr. 1813; l'auteur reconnait qu'elle est d'un obscur gentilhomme silésien du même nom; sur la question de Marie Stuart, à propos des lettres de la cassette). = N° 31. *Holden.* The Cyropædia of Xenophon; books I-II (le texte est celui de Hug; le commentaire n'est pas assez pratique). — *Prowe.* Nicolaus Coppernicus. Bd. II (ce second volume contient les pièces justificatives; un autre comprendra les témoignages sur Copernic, datant des années qui suivirent sa mort).

6. — **Bulletin critique.** 1887, n° 12. — *Le Fizelier* et *B. de Broussillon.* Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval; suivi de la chronique de Guitet de la Houllerie (publication importante). — *Abbé Boissonnet.* Notes sur la paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire (intéressante monographie). = N° 15. *Giraud* et *Ul. Chevalier.* Le mystère des trois Doms joué à Romans en 1509 (important pour l'histoire du drame en France).

7. — **Journal des Savants.** 1887, juin. — BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. L'Inde contemporaine; suite en juillet. — WALLON. Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration; fin.

8. — **Revue politique et littéraire.** 1887, 1er semestre. N° 5. —

PESSARD. Mes petits papiers, souvenirs d'un journaliste (depuis 1860; l'auteur raconte avec esprit, bonne humeur, sans passion, les événements petits et grands de la politique, à laquelle il a été mêlé pendant les dix dernières années de l'empire; il conte nombre d'anecdotes curieuses sur les personnalités les plus marquantes du parti républicain; il juge leur conduite en républicain modéré et même désenchanté. Cet article et les suivants ont été réunis en un volume publié dans la bibliothèque Charpentier). — LARROUMET. Le public et les écrivains au XVII^e s. (conférence faite au cercle Saint-Simon). = N° 7. MOUTON. Le droit de punir et l'intimidation au moyen âge. = N° 9. L. QUESNEL. Les fouilles en Perse et en Sosiane. = N° 10. C. DE VARIGNY. Histoire financière des États-Unis, 1863-1887; suite au t. II. — A. RÉVILLE. Les antécédents du christianisme. = N° 12. LEGOUVÉ. Jean Reynaud (biographie très touchante de l'auteur de « Terre et Ciel, » de l' « Esprit de la Gaule »). = N° 14. G. PERROT. Les fouilles de Délos. = N° 15. M. PELLET. Bonaparte en Toscane en 1796. La saisie des marchandises anglaises à Livourne (récit intéressant, d'après des documents italiens inédits). = N° 17. RAMBAUD. La politique coloniale sous l'ancien régime. = N° 25. BÉRARD-VARAGNAC. L'influence française aux Antilles. La république noire d'Haïti. = N° 26. Fr. DE PRESSENSÉ. La constitution anglaise, d'après M. Boutmy.

9. — **Revue celtique**. Vol. VII, n° 1. 1886, janvier. — ARBOIS DE JUBAINVILLE. Des attributions judiciaires de l'autorité publique chez les Celtes. Conséquences au double point de vue : 1° de l'organisation politique; 2° de la procédure dans les contestations privées (étudie : 1° la compétence restreinte des tribunaux dans la Gaule indépendante, qui a pour effet la prédominance du système de la clientèle; 2° la conquête romaine en Gaule et ses bienfaits; 3° la procédure irlandaise après la conquête anglaise relativement au duel, à la saisie mobilière et immobilière). — ID. Chartes données en Irlande en faveur de l'ordre de Cîteaux (publie trois de ces chartes en latin, de 1238 et 1242). — ID. Charte originale du pays de Galles (émane du prince gallois Madauc, fils de Mailgun, qui fut pendu en Angleterre en 1212). — ID. La puissance paternelle sur le fils en droit irlandais. = N° 4. D.-Charles ROBERT. L'inscription de Voltino et ses interprétations (la plupart des noms propres de cette inscription sont gaulois; les deux dernières lignes appartiennent à l'alphabet du pays des Benacenses; c'est aux linguistes de les expliquer). = Vol. VIII, n^os 1-2; janvier-avril 1887. ARBOIS DE JUBAINVILLE. L'antiquité des compositions pour crime en Irlande. — GAIDOZ. La vie tripartite de saint Patrice. — LOTH. L'étendue de la Domnonée armoricaine; les noms de lieu en *cran*. — ARBOIS DE JUBAINVILLE. Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieu en France (très important).

10. — **Bulletin de correspondance hellénique**. 1887, janvier-février. — DIEHL et COUSIN. Inscriptions de Lagina (la suite en mars) :

inscriptions relatives aux prêtres et au culte d'Hécate. — RADET et PARIS. Inscriptions d'Isaurie (au nombre de 14, peu importantes). — PANTÉLIDÈS. Inscriptions de l'île de Cos (au nombre de 6, dont 3 décrets de proxénie et une agonistique en vers). — FOUCART. Inscriptions de la plaine de l'Hermus (25, dont plusieurs intéressantes). — RADET. Lettres de l'empereur Hadrien à la ville de Strahonicée (trois lettres datées 127; par la première, Hadrien abandonne à la ville certaines taxes jusque-là perçues par le fisc). — FOUCART. Les fortifications du Pirée en 393-394. = Mars. LATYSCHEW. Inscriptions de Chersonésos (mentionne Sex. Octavius Fronto, gouverneur de Mésie sous Domitien). — CONTOLÉON. Dix-neuf inscriptions de Crète, d'Iasos (?), de Tralles, de Synnada, de Pisidie. = Avril. G. COUSIN et G. DESCHAMPS. Le sénatus-consulte de Panamara (de l'an 39 av. J.-C.; c'est le 12e du temps de la république qui soit connu par les inscriptions; on admet aujourd'hui que ces actes, rédigés originairement en latin, étaient traduits à Rome même par les scribes officiels, et que la traduction seule était envoyée aux villes intéressées). — R. DARESTE. Inscriptions de Gortyne (texte et traduction des deux fragments d'une loi relative à la réparation des dommages causés par les animaux, que M. Comparetti a publiés à la suite de la grande loi de Gortyne). — G. FOUGÈRES. Fouilles de Délos : avril-août 1886; dédicaces grecques et latines. — HOLLEAUX. Statue archaïque trouvée au temple d'Apollon Ptoos. — FOUCART. Note sur une inscr. d'Olympie.

**11. — Revue de l'histoire des Religions.** 8e année, t. XV. 1887, n° 3. — G. MASPERO. Bulletin critique de la religion égyptienne; le Livre des morts. — MASSEBIEAU. L'apologétique de Tertullien et l'Octavius de Minutius Felix.

**12. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.** 7e année, 6e livr. — GIRAUD et Ul. CHEVALIER. Mystère des Trois Doms joué à Romans en 1509; suite. — Abbé FILLET. Histoire religieuse de Pont-en-Royans (Isère); fin. — Dr FRANCUS. Notes sur la commanderie des Antonins à Aubenas, en Vivarais; suite. — Abbé LAGIER. Le Trièves pendant la grande Révolution, d'après des documents officiels et inédits. — Chan. Ulysse CHEVALIER. Mss. et incunables liturgiques du Dauphiné : Genève.

**13. — Revue archéologique.** 3e série, t. IX, 1887, mars-avril. — BAZIN. Le théâtre romain d'Antibes. — L. DE LAIGUE. Un portrait inédit de Machiavel. — BAPST. Tombeau et châsse de saint Germain, tombeau de sainte Colombe, tombeau de saint Séverin (construits et décorés par saint Éloi). — L. DE VAUX. Découvertes récentes à Jérusalem. État actuel des fouilles sur l'emplacement de la piscine de Béthesda. — MUNTZ. Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance; fin. — DELOCHE. Anneaux et cachets de l'époque mérovingienne; suite. — MONCEAUX. Note sur le poète Avienus (le poète nous dit qu'il a été deux fois proconsul; une première fois en Achaïe, une seconde

fois en Afrique. Sur ce dernier point il y a une difficulté, car ce proconsulat se place d'ordinaire en 366-67, année pour laquelle les Fastes de la province donnent un nom différent. En réalité, le Festus de 366-67 est J. Festus Hymétius, non pas notre Rufius Festus Aviénus, dont le proconsulat n'a pu être encore daté). — Néroutsos-Bey. Inscr. grecques et latines recueillies dans la ville d'Alexandrie et aux environs. — Guillemaud. Les inscr. gauloises; nouvel essai d'interprétation; suite en mai-juin. = Mai-juin. Heuzey. Une étoffe chaldéenne; le kaunakès. — Mowat. Inscriptions osques ornées d'images de monnaies. — Deloche. Anneaux et cachets de l'époque mérovingienne; suite. — Néroutsos-Bey. Inscriptions grecques et latines recueillies dans la ville d'Alexandrie et aux environs; suite. — Guillemaud. Les inscriptions gauloises; nouvel essai d'interprétation; suite. — Ed. Le Blant. Le vol des reliques. — A. Prost. Les anciens sarcophages chrétiens de la Gaule (forme et décoration; interprétation des sujets sculptés sur ces monuments; travaux de M. Le Blant).

**14. — Revue générale de droit.** 1887, 1re livr. Janv.-février. — Vigneaux. Essai sur l'histoire de la *Praefectura urbis* à Rome; suite dans la 2e et la 3e livraison.

**15. — Nouvelle Revue historique de droit.** 1887, n° 3. — Arbois de Jubainville. Origine de la propriété foncière en France (la propriété individuelle du domaine rural a été introduite en Gaule par les Romains). — Stouff. Étude sur la formation des contrats par l'écriture dans le droit des formules du ve au xiie siècle. — Rébouis. Coutumes de Puymirol en Agenais (texte en langue vulgaire du pays et traduction de ces coutumes accordées par Édouard Ier d'Angleterre le 13 déc. 1286). — Beauchet. La loi de Vestrogothie; suite.

**16. — Revue des études juives.** Tome XIV, 1887, avril-juin. — J. Loeb. Le nombre des Juifs de Castille et d'Espagne au moyen âge (montre que le chiffre de ces Juifs, calculé d'après un document de 1290, a été fort exagéré; cherche à déterminer le chiffre des Juifs de l'Espagne entière et du Portugal en 1492 d'après celui des Juifs qui durent émigrer à l'étranger). — Friedlænder. Les Esséniens (ont été considérés et condamnés par les Pharisiens comme des hérétiques. Jean était un Essénien). — D. Kaufmann. Sens et origine des symboles tumulaires de l'Ancien Testament dans l'art chrétien primitif; fin. — Loeb. Notes sur l'histoire des Juifs d'Espagne (les Juifs à Ségovie, à Majorque en 1391, à Castellon de la Plana; la juiverie de Valence en 1391, avec un plan). — Kracauer. Accusation de meurtre rituel portée contre les Juifs de Francfort au xvie s.

**17. — Annales de l'École libre des sciences politiques.** 2e année. 1887, n° 3. — Lévy-Brühl. L'influence de J.-J. Rousseau en Allemagne (cette influence a été considérable sur les idées politiques, la pédagogie, la philosophie même. L'*Émile* a été beaucoup lu, et ses préceptes très souvent mis en pratique). — Hulot. Les Canadiens-

Français et le développement des libertés parlementaires au Canada. — Boutmy. Deux thèses de M. Henry Sumner Maine (l'une sur la démocratie en général, l'autre sur la constitution des États-Unis. Il est inexact que cette constitution, comme le prétend l'auteur, ait ses racines dans la constitution anglaise; c'est en réalité une œuvre originale où la part d'imitation est très restreinte). — R. Stourm. Bibliographie des finances au XVIII^e s. Second article : détails de l'histoire des finances. — G. Lefèvre-Pontalis. La mission du marquis d'Éguilles en Écosse auprès de Charles-Édouard, 1745-46; suite (état de l'armée écossaise d'après ces dépêches; invasion de l'Angleterre. Si la France avait pu jeter une armée de débarquement en Angleterre, alors que Charles-Édouard, en déc. 1745, marchait sur Londres, la dynastie hanovrienne eût couru les plus grands dangers. Le départ de la flotte française avait été fixé à la nuit du 31 déc. au 1^er janvier. Le détroit était libre; mais la glace retint les vaisseaux à Dunkerque et à Bourbourg; l'escadre anglaise revint et l'entreprise échoua).

18. — **Revue de géographie.** 1887, mai. — Drapeyron. Le diagnostic topographique de Napoléon (il lui a été « suggéré par une science consommée de la topographie; » mais cette science n'a rien de géométrique ou de mathématique. « Il s'agit ici de voir et de calculer d'après ce qu'on a vu »); suite en juin. — Meyners d'Estrey. Les Portugais à Macao. — Gaffarel. La decouverte du Canada par les Français : Verrazano, Jacques Cartier, Roberval; suite en juin. — Colette. La question de Dunkerque sous le ministère de Mazarin. = Juillet. Drapeyron. Les deux Buache ou l'origine de l'enseignement géographique par versants et par bassins. — Gaudefroy-Demombynes. Les colonies allemandes dans l'Afrique occidentale : 1° la mission du Dr. Nachtigal, 1884-85.

19. — **Revue du Cercle militaire.** 1887, n° 24. — Étude sur la préparation de la campagne de Bonaparte en Italie, en 1800, et sur les mouvements qui ont précédé la bataille de Marengo; suite au n° 25; fin au n° 26. = N° 27. Bernadotte (ses états de service jusqu'en 1794). = N° 29. Une revue à Dijon en 1815 (revue de l'armée autrichienne de Schwarzenberg, 120,000 h., d'après les Mémoires du baron de Soiffertitz, lieutenant aux chasseurs impériaux. « Les phases de la manœuvre, y lit-on, se succèdent lourdement, bien qu'on applique les principes de tactique de l'archiduc Charles »). = N° 30. Satire (satire en vers composée au temps de Louis XIV par un capitaine d'infanterie mécontent de ses chefs, vers 1685).

20. — **Le Spectateur militaire.** 1887, 1^er mai. — Lehautcourt. Les expéditions françaises au Tonkin. Aperçu géographique; 6^e art. le 15 juillet. = 15 juillet. W. de Fonvielle. Aérostation militaire; souvenirs de 1870 (quelques mots sur l'endroit où Gambetta a pris terre; arrivée de M. de Fonvielle à Louvain; accueil qu'il y a reçu). = 1^er août. Maison. Les volontaires de la Savoie, 1791-1799.

**21. — Revue maritime et coloniale.** 1887, juin. — Doynel. Inventaire des archives de Marseille; série C (1° ordonnances, arrêts et règlements, de 1701 à 1755; 2° correspondance : lettres reçues de la cour, 1722-1776; lettres reçues de Toulon, 1769-1785; 3° lettres envoyées de Marseille, 1740-1789; 4° rôles de désarmement, 1759-1789.

**22. — Revue des Deux-Mondes.** 1887, 1er juillet. — Ch. de Mazade. Un chancelier d'ancien régime. 3e partie : M. de Metternich et la Sainte-Alliance. La politique du chancelier à Carlsbad, à Laybach et à Vérone; la guerre d'Orient en 1828. = 15 juillet. Émile Michel. Une nouvelle biographie de Raphaël (celle de M. Müntz). — Rambaud. L'empereur Frédéric II (d'après l'histoire d'Allemagne de M. J. Zeller). = 1er août. Duc de Broglie. La seconde lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse. 6e article : suites de la bataille de Fontenay. L'armée française quitte l'Allemagne. — G. Boissier. Études d'histoire religieuse. 3e art. : l'édit de Milan et les premiers essais de tolérance (Constantin accorda l'édit de Milan dans l'espoir d'amener tout l'empire à l'unité religieuse; il essaya d'y parvenir de gré ou de force; il se fit théologien pour persuader les païens; il resta empereur pour menacer les dissidents. Quant à l'Église, elle accepta l'édit de Milan avec reconnaissance, mais avec l'espoir de ruiner bientôt le paganisme. L'histoire des Donatistes en Afrique montre comment l'Église, à peine délivrée des persécutions, entendait la tolérance. Saint Augustin a dicté aux siècles futurs les préceptes que le christianisme appliquera contre tous ses adversaires). — Paul Janet. Les origines de la philosophie d'Auguste Comte et Saint-Simon. — Valbert. Lettres intimes de l'impératrice Marie-Louise (d'après les *Femmes des Tuileries* de M. Imbert de Saint-Amand, et sa *Correspondance* avec la comtesse Colloredo, qui vient de paraître à Vienne). — Brunetière. Montesquieu.

**23. — La Nouvelle Revue.** 1887, 15 juillet. — Hector Pessard. La fin d'une guerre (de 1870; la conclusion de l'armistice; lutte de Gambetta et de Jules Simon; les élections de 1871; Thiers et les préliminaires de la paix). = 1er août. Zeller. Rodolphe de Habsbourg; suite (conquête des provinces autrichiennes; la bataille de Marchfeld; organisme du patrimoine autrichien).

**24. — Le Correspondant.** 1887, 10 juin. — P. Thureau-Dangin. La politique française en Italie au lendemain de la Révolution, de juillet, d'après des documents inédits, 1831-1832 (ces documents sont essentiellement la correspondance diplomatique de M. de Barante, alors ambassadeur à Turin, et les mémoires de M. de Sainte-Aulaire, alors ambassadeur à Rome, et chargé de régler la situation des légations avec la conférence réunie près du saint-siège; au fond, le ministre Casimir Périer ne demandait tout d'abord qu'une satisfaction d'amour-propre, afin de fortifier davantage sa situation en France); suite le 25 juin. = 25 juin. Paul Thureau-Dangin. La politique française en Italie au lendemain de la Révolution de juillet, 1831-1832 : l'expédition d'An-

cône; suite (efforts de C. Périer pour occuper Ancône avec l'assentiment du pape; occupation brutale de la ville par le capitaine Gallois, grâce aux lenteurs du général Cubières, qui était secrètement d'accord avec les révolutionnaires; négociations de Périer pour réparer la faute commise et parvenir à l'arrangement du 17 avril 1832). — M. DE LESCURE. Joseph de Maistre intime, d'après sa correspondance, en partie inédite, 1er art. (la correspondance, publiée dans les Œuvres complètes de J. de Maistre, comprend 581 lettres, dont 350 étaient entièrement inédites).

**25. — La Controverse et le Contemporain.** 1887, 15 juin. — L. BRUN. La propriété ecclésiastique et les lois révolutionnaires. — A. DE BOISSIEU. Saint Nizier, 29e évêque de Lyon. — TRÈVE. Une traversée de Césarée de Palestine à Putéoles, au temps de saint Paul; fin. — DUCROST. Une cité préhistorique de l'âge du bronze; fouilles d'Hissarlik. = 15 juillet. VIGOUROUX. De l'authenticité du Pentateuque; réponse aux objections de Wellhausen. — JACQUIER. Des explorations anglaises en Palestine. — LEPITRE. Les Bretons. — HAMARD. L'archéologie préhistorique et l'antiquité de l'homme; suite. — MOUTERDE. Jehan Gaultier l'apothicaire; souvenirs lyonnais du XVIe s. — Mgr RICARD. L'abbé Maury et Mirabeau.

**26. — Annales de l'Est.** 1re année, n° 3. Juillet 1887. — CAMPAUX. David Richard, d'après des lettres inédites de Lamennais et de Georges Sand; fin. — DEBIDOUR. Le général Fabvier; sa vie et ses écrits; suite (Fabvier en Perse, 1807-1808; expose les moyens pratiques pour transporter au besoin 12 à 15,000 soldats français de Constantinople à Téhéran, et de là aux Indes, où il était persuadé que Napoléon songeait toujours à attaquer l'Angleterre; ses efforts pour fabriquer des canons; malgré le mauvais vouloir et la trahison qui l'entouraient, il y réussit. La guerre de 1809 le rappela en Europe, à sa grande joie). — Ch. PFISTER. J.-D. Schœpflin; suite.

**27. — Annales de Bretagne.** 2e année, t. II, n° 4. — Paul DUCROQUET. Une aliénation de droits domaniaux au profit de la province de Bretagne en 1759, 1er art. — DUPUY. Plouneour-Trez et Plouguerneau; deux communes du Finistère pendant la Terreur.

**28. — Revue de l'Agenais.** 1887, mai-juin. — J. DE BOURROUSSE DE LAFFORE. État de la noblesse et des vivant noblement de la sénéchaussée d'Agenais, 1717; 2e partie; suite : personnes vivant noblement. — THOLIN. La ville d'Agen pendant les guerres de religion au XVIe s. — C. FOURNIÉ. Notice sur l'organisation et le personnel des travaux publics dans l'Agenais, depuis Colbert jusqu'à nos jours; fin. — BLADÉ. Histoire du droit en Gascogne durant le haut moyen âge. 1re partie : monuments législatifs (droit romain et droit barbare). — Ph. T. DE L. Un sénéchal d'Agenais peu connu : Rigault Doreille.

**29. — Revue de Gascogne.** 1887, juillet-août. — Dr DESPONTS. Jean Pardiac et la communauté des maitres en chirurgie de la ville d'Auch,

1766-89. — Gardère. Le collège de Condom sous les Oratoriens, chap. III et IV. — Lavergne. Les chemins de Saint-Jacques, en Gascogne; fin. — Couture. Lettre sur le *Chemin de Tolose, à Saint-Jacques*. — Abbé Gaubin. Notice sur saint Laurent Theux et saint Jean de Tieste; suite. — Abbé Dubord. Notice sur l'Isle-Arné; fin.

**30. — Revue africaine.** 1886, nov.-déc. — L.-Ch. Féraud. Notes historiques sur la province de Constantine. Les Ben-Djellab, sultans de Touggourt; 30e art. — Tauxier. Le metagonium et l'Acra mégalè (il n'a jamais existé, dans la Libye antique, ni région, ni ville, ni cap, ni peuple, que les indigènes aient appelé Metagonion; c'est un nom forgé par Éphore, qui a forgé aussi le nom Acra Mégalè). — H.-D. de Grammont. Documents algériens, 2e art. (chroniques rimées extraites de Loret et de ses continuateurs).

**31. — Académie des inscriptions et belles-lettres.** Comptes-rendus des séances, 4e série, t. XV, janvier-mars 1887. — E. Le Blant. Lettres d'Italie sur divers points d'archéologie romaine. — Vercoutre. Lettre sur la découverte d'une nécropole chrétienne à Sfax. — Waille. Note sur les fouilles archéologiques exécutées à Cherchell, Algérie. — Al. Bertrand. Les bijoux mérovingiens de Courbillac, près Jarnac, Charente. — Arbois de Jubainville. La propriété foncière en Gaule (le territoire de la Gaule était généralement *ager publicus* à l'époque de la conquête. Le texte de César, VI, 13, § 5, n'a pas le sens qu'on lui attribue à première vue; les procès que vident les druides ne concernent pas nécessairement des particuliers, le mot « fines » qu'on y trouve désigne non les limites d'une propriété individuelle, mais les frontières d'une cité). — R. de la Blanchère. Antiquités chrétiennes de Leptis, de Sullecthum et de Taphrura. — J. Havet. L'écriture secrète de Gerbert. = *Séances*. 1887, 27 mai. — M. Chodzkiewicz fait une lecture sur le commerce de l'ambre et les relations entre les bords de la Baltique et l'ancien monde grec et romain. = 3 juin. M. Hauréau lit une notice sur un auteur anonyme qui vivait à la fin du XIIIe s.; il a fait le récit de ses visions où reparaissent toujours la crainte de l'Antéchrist et l'horreur pour la corruption du siècle et de l'église. = 10 juin. M. Héron de Villefosse fait connaître deux inscriptions romaines, l'une trouvée près de Cherchell, en Algérie, l'autre près de Rome, sur la route de Palestrina; cette dernière est l'épitaphe d'un marchand de Rome, M. Antonius, « negotiatori celeberrimo suariae et pecuariae. » — Il signale également une inscription gauloise, gravée au revers d'une figurine de Vénus en terre cuite blanche, où se lit le nom propre Rextugenos. = 17 juin. M. Le Blant lit un mémoire sur les premiers chrétiens et le démon. Les auteurs sont pleins de l'idée du diable; ce personnage n'est au contraire presque jamais représenté par les artistes, c'est seulement au moyen âge qu'on a osé peindre et sculpter des diables. — M. Héron de Villefosse communique les inscriptions de trois bornes milliaires découvertes en Algérie; une nomme Quintille,

frère de Claude le Gothique; les deux autres font connaître les noms antiques de deux localités : la *cohors Breucorum*, aujourd'hui Tagremaret, et *Kaput Urbs*, située sans doute dans la même région. = 24 juin. M. Renan donne la traduction définitive de l'inscription gravée sur le cercueil anthropoïde de Saïda récemment découvert par Hamdy-Bey. — M. Oppert commente et traduit une chronique babylonienne qui va du règne de Nabonassar à la première année du règne de Saosduchin (747 à 667 av. J.-C.); elle a été composée dans un sens hostile aux Sargonides, et forme en quelque sorte la contre-partie de la chronique officielle de ces princes. — M. Luce lit une note sur un complot contre les Anglais à Cherbourg à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc, en juillet 1429. — Parmi les inscriptions sanscrites recueillies par M. Aymonier, M. Bergaigne en signale deux qui remontent au v^e et au ii^e siècle de notre ère; la dernière prouve l'existence à cette époque du royaume indien de Tchampa sur la côte orientale de l'Indo-Chine. — M. Maspero et (dans la séance du 8 juillet) MM. J. Derenbourg et Heuzey signalent divers faits au sujet du sarcophage de Saïda, tendant à établir la conjecture de M. Clermont-Ganneau, que la dynastie de Tabnit et d'Eschmounazar est de date récente et n'est pas antérieure soit à la fin de l'époque persane, soit au commencement de l'époque grecque. La *Revue critique* du 18 juillet donne la transcription et la traduction littérale de l'inscription gravée sur le tombeau de Tabnit, fils d'Eschmounazar I^er et père d'Eschmounazar II. = 15 juillet. M. Viollet lit un mémoire sur les cités libres et fédérées et sur les principales insurrections des Gaulois contre Rome.

**32. — Académie des sciences morales et politiques.** *Séances et travaux. Compte-rendu.* Tome XXVII, 1887, 6^e livr. — Alf. Baudrillart. Les prétentions de Philippe V à la couronne de France (suite de cette excellente étude; expose le résultat de la mission confiée à l'abbé de Montgon auprès du cardinal Fleury; publie une lettre très curieuse de Philippe V au pape pour lui demander son avis sur la légitimité de ses droits à la couronne de France, malgré les déclarations formelles contenues dans le traité d'Utrecht. Le fait est qu'en France, beaucoup de gens, au cas où Louis XIV viendrait à mourir sans postérité masculine, étaient disposés à reconnaître Philippe V, celui-ci résolu d'ailleurs à laisser la couronne d'Espagne à son fils aîné, bien qu'il pensât pouvoir « faire mieux son salut en Espagne qu'en France. » Ces intrigues de l'année 1728 intéressent l'histoire générale et expliquent plus d'un mouvement de la politique européenne). = 7^e et 8^e livr. B. Saint-Hilaire. Le gouvernement des Anglais dans l'Inde; suite et fin. — Carnot. Sur le saint-simonisme (intéressants souvenirs de jeunesse). — V. Duruy. La statuaire colossale au temps de Périclès. — Baudrillart. Les populations agricoles du Maine.

**33. — Société nationale des Antiquaires de France.** *Séances.* 1887, 1^er juin. — M. Morel de Mirecourt communique une série de

torques, de chaînettes et autres objets gaulois trouvés à Vieil-Toulouse, à Courtivols (Marne) et à Avant-Fontenay (Aube). — M. Maxe-Werly communique les dessins d'une épée gauloise en bronze trouvée à Fain (Meuse). — M. Pilloy, de Saint-Quentin, présente divers objets en bronze trouvés dans une sépulture du IVe siècle à Vermand (Aisne). = 8 juin. M. Grellet-Balguerie communique à la Société deux monnaies mérovingiennes, dont un triens d'or, trouvées dans les ruines d'une église à Sainte-Pétronille, près la Réole (Gironde). — M. Mowat annonce, de la part de M. Audiat, la démolition des remparts de la ville de Saintes et qu'on y trouve un grand nombre de fragments d'architecture romaine et des inscriptions funéraires. Il annonce également la découverte faite au Muy (Var) par M. le baron de Bonstetten d'un cimetière antique et, entre autres antiquités, d'une inscription funéraire romaine déposée chez M. de Geoffroy, ancien ambassadeur en Chine et Japon. = 22 juin. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le chanoine Julien Laferrière, de Saintes, concernant des découvertes importantes faites récemment, à Saintes, pendant la démolition des anciens remparts, notamment un pied de cheval en bronze et une inscription romaine. — M. l'abbé Duchesne signale une épitaphe grecque du IIe siècle récemment découverte à Rome dans le cimetière de Priseille. La défunte est gratifiée de veuve et de diconesse, mot qui désigne en réalité une fonction ecclésiastique, celle de diaconesse. = 29 juin. M. Collignon présente les calques d'une série de plaques en terre cuite, du Ve siècle avant J.-C., représentant les diverses cérémonies du rituel funéraire athénien. = 6 juillet. M. Müntz parle de tissus du Ier siècle trouvés en Égypte dans des tombeaux coptes; il soumet quelques spécimens de ces tissus dont la technique est absolument la même que celle des tapisseries de haute lisse. — M. de Villefosse montre en même temps d'autres tapisseries de même provenance récemment acquises par le Musée du Louvre. — M. l'abbé Duchesne signale à ce sujet l'existence au IXe siècle de collections de tissus richement brodés conservés au Latran. — M. de Laurière signale la découverte récente d'une chapelle en Lombardie construite en 1518 par François Ier sur le champ de bataille de Marignan. = 13 juillet. M. l'abbé Cornaut présente une plaque de cuivre jaune émaillé du XIVe siècle, provenant de la châsse du b. Jean de Montmirail à Longpont (Aisne). M. Courajod fait ressortir l'intérêt de cet objet, qui appartient à une catégorie dont on n'a que de rares spécimens. M. Cornaut présente ensuite une matrice du sceau de Guy Ulysse de Preneste (1192-1206), quinzième abbé général de Citeaux. — M. Babelon présente un tetradrachme d'Érétrie peu postérieur à la mort d'Alexandre; on y voit les initiales du nom du graveur; M. Babelon entre dans quelques détails sur le monnayage d'Érétrie. = 20 juillet. M. Müntz entretient la Société du mausolée du cardinal de Lagrange († 1402), dont une partie est conservée au Musée d'Avignon. Un dessin ancien qu'il a découvert à Rome lui permet de reconstituer cet ouvrage célèbre qui semble révéler dans une de ses figures la main d'un artiste de l'école de Claux Sluter.

**34. — Société de l'histoire de Paris.** *Mémoires.* Tome XIII, 1886. — A. DE RUBLE. Paris en 1572 (d'après l'état de perception d'un emprunt de 300,000 livres imposé à la ville de Paris; il nous donne les noms de tous les habitants de Paris, leur profession, leur demeure. On y voit combien de grands seigneurs avaient déjà leur hôtel dans la capitale. Coligny habitait, dans la rue Béthisy, l'hôtel dit de Rochefort; c'est là qu'il fut assassiné). — G. LE CLERC. La maison des champs du collège Louis-le-Grand; l'abbaye royale de Sainte-Anne d'Issy; les prêtres de Saint-François-de-Sales (il ne s'agit pas ici de ce qui est aujourd'hui le lycée de Vanves, mais d'une vaste propriété voisine acquise en 1583 par les jésuites du collège de Clermont, vendue en 1639 à Mme de La Fontaine, prieure des Bénédictines au couvent de Sainte-Anne de Magny-en-Vexin, qui fonda le prieuré d'Issy; puis, en 1753, aux prêtres de Saint-François-de-Sales; elle devint alors une sorte d'hôtel des Invalides pour les prêtres vieux et infirmes. Ses pensionnaires furent presque tous tués aux massacres de septembre). — COÜARD-LUYS. Le collège de Clermont en Beauvaisis; ses origines et ses principaux, du XVIe s. à la Révolution. — LE GRAND. Les Quinze-Vingts, depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine, XIIIe-XVIIIe s. — H. DE CURZON. Les infortunés amours d'Artuse Bailly, poésie inédite de 1583 (complainte intéressante pour l'histoire des mœurs et de la législation criminelle. Tonnard, amant ou mari secret d'Artuse Bailly, fut arrêté, condamné à mort comme suborneur, mais sauvé de la potence par le peuple de Paris). — LACOMBE. Antoine de Rombise; voyage à Paris, 1634-1635 (publie un poème latin, en vers élégiaques, dans le goût des *Fastes* d'Ovide). — J. GUIFFREY. Les Mays de Notre-Dame de Paris (ces « mais » sont des tableaux votifs offerts chaque année, le 1er mai, à Notre-Dame, par la corporation des orfèvres. Liste des sujets traités, de 1608 à 1630).

**35. — Société de l'histoire du Protestantisme français.** *Bulletin.* 1887, 15 juin. — N. WEISS. Étienne Lecourt, curé de Condé-sur-Sarthe, brûlé à Rouen le 11 déc. 1533. — BIANQUIS. Les premiers épisodes de la restauration du culte protestant à Rouen, 1733-91. — LESENS. Imprimeurs et libraires rouennais et dieppois protestants avant 1789. = 15 juillet. Ém. PICOT. Les moralités politiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français; 3e art., 1524-1533. — WEISS. L'archevêque de Sens, la Sorbonne et les Luthériens en 1545 (publie une lettre de l'archevêque Louis, cardinal de Bourbon, prouvant qu'il n'était pas aussi pressé que la Sorbonne de faire appliquer les *articles de foi* promulgués en 1543.) — Ch. READ. Les sépultures des protestants étrangers et regnicoles de Paris au XVIIIe s.; 6e et dernier article, 1685-1789. — ID. Les préludes de l'édit de tolérance; un discours du chevalier d'Éon sur le rappel des protestants prononcé au Conseil de France en 1775 (il est douteux que ce discours soit bien d'Éon; mais, en 1775, il avait adressé sur ce sujet un mémoire à Malesherbes, qui en parla au Conseil du roi; on a aussi publié une lettre d'Éon à M. de Breteuil, en 1787, en faveur des protestants).

**36. — Société des Antiquaires de l'Ouest.** *Bulletin.* 1887, 1er trimestre. — GENESTEIX. Notice sur la maison de la famille Herbert à Poitiers (publie le testament de Nicolas Herbert, sieur de Charassé, contenant les dons et legs faits à l'église de Saint-Étienne; 1546).

---

**37. — Messager des sciences historiques de Belgique.** 1887, 2e livraison. — Le château des comtes de Flandre à Gand (on se propose de dégager les ruines importantes de cette belle construction féodale et d'en assurer à l'avenir la conservation). — CLAEYS et GEERTS. Les anciennes fortifications de la ville de Gand; suite : la porte de Saint-Liévin. — L. DE VILLERS. La naissance et les premières années de Jacqueline de Bavière; suite : son mariage avec Jean, duc de Touraine, puis dauphin de France. — VANDER HÆGHEN. Les Jésuites à Gand au XVIe siècle; suite. — Décret de l'empereur Charles-Quint (autorisant le bailli d'Ypres et celui de la châtellenie de porter la verge de justice droite, dans les limites de l'échevinage et de la châtellenie, aux entrées des souverains du pays. 3 juin 1551).

---

**38. — Historisches Jahrbuch.** Bd. VIII, Heft 2. — SCHANZ. De l'année où l'apôtre Paul fut emprisonné (le rappel de Félix ne peut être placé qu'en 60 ou 61, et plus vraisemblablement en 60; saint Paul a donc été mis en prison en 58). — DENIFLE. Sources de la controverse de Pablo Christiani avec Mose Nachmani à Barcelone, 1263 (publie dix documents intéressants pour l'histoire des juifs aragonais). — UNKEL. Le duc Ferdinand de Bavière, coadjuteur de l'archevêque de Cologne (élu en 1595, après sept ans de négociations très actives; l'histoire de ces négociations se rapporte aux origines de la guerre de Trente ans). — DITTRICH. Additions à la biographie de Gasparo Contarini (publie 6 doc. inédits). — Th. SICKEL. Le privilège d'Otton Ier (sur l'emploi de la minuscule dans les actes italiens du Xe s.). — FINKE. Dietrich de Niem, l'auteur du « De necessitate reformationis. » = Comptes-rendus : *Huber.* Geschichte Œsterreichs (bon). — *Pastor.* Geschichte der Pæpte seit dem Ausgange des Mittelalters (très remarquable). — *Hirn.* Erzherzog Ferdinand II von Tirol. Bd. 1 (bonne biographie de ce prince qui a si activement contribué à donner au Tyrol son unité politique et religieuse). = Heft 3. G. HÜFFER. Les origines de la seconde croisade (c'est le pape Eugène III qui a donné le branle à cette croisade par le manifeste du 1er mars 1146, déjà préparé par une bulle du 1er déc. 1145 et non 1146, comme on la date faussement d'ordinaire; saint Bernard a été le principal instrument du grand dessein imaginé par le pape). — SEIDENBERGER. Luttes des corporations de Mayence contre le clergé et la noblesse au XIVe s. — FINKE. Études sur les sources secondaires de l'histoire du concile de Constance (1° Dietrich Brye et son ouvrage « De consolatione ecclesiae; » 2° à qui a été adressé le pamphlet de Jean de Montreuil? A l'empereur Sigismond et non au roi Charles VI). — SAUERLAND. Un

missel de Bamberg au commencement du XI^e s. conservé dans le trésor du chapitre de Trèves. — ERLER. Un volume du registre des suppliques de Boniface IX conservé à la bibliothèque royale d'Eichtætt. — HERTLING. J. Fried. Hertling, professeur à Heidelberg, 1749, n'était pas un jésuite.

**39. — Gœttingische gelehrte Anzeigen.** 1887. N° 9. — *Lamprecht.* Deutsches Wirthschaftsleben im Mittelalter (modèle de science et de pénétration). — *Geering.* Handel und Industrie der Stadt Basel (excellente étude sur les corporations de métier à Bâle à la fin du XVII^e s.). — *Christie.* The diary and correspondance of D^r John Worthington. Vol. II (texte important pour l'histoire de l'humanisme à la fin du XVI^e s.). = N° 10. *Huber.* Geschichte Œsterreichs (ouvrage de mérite). — *J. Havet.* Questions mérovingiennes (Zeumer approuve les conclusions de Havet dans ses 3 premiers fascicules).

**40. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.** Neue Folge. Bd. II, Heft 2. 1887. — HEYCK. Les plans coloniaux du Brandebourg (d'après les pièces d'archives des archives badoises à Carlsruhe. Frédéric-Guillaume de Prusse voulut en 1660 fonder une société de commerce, dont les actionnaires auraient été des princes d'empire ou des villes impériales. La compagnie devait se restreindre au commerce avec l'Asie orientale, et peut-être s'établir encore en Afrique. L'empereur aurait appuyé l'entreprise de toute son autorité et le roi d'Espagne devait entrer dans la société. Raconte en détails les négociations engagées dans ce but par l'amiral Gysel van Lier, le margrave Hermann de Bade et le provincial des Franciscains, Christophe de Rochas, avec la cour d'Autriche; négociations qui d'ailleurs restèrent sans résultat). — WITTE. La ruine de la domination bourguignonne dans le haut Rhin; fin (arrestation du landvogt Hagenbach à Brisach; son procès et son supplice. Hagenbach fut victime de sa propre incapacité politique). — LODEWIG. Procès contre une sorcière de Todtnau dans la Forêt-Noire en 1441. — C. MÜLLER. Menteurs et faussaires au moyen âge (publie un « De corrumpentibus diversa negotia, » traité du XIII^e ou du XIV^e s.). — TALCKENHEINER. Rapport du cavalier hessois Sigmund de Boyneburg sur le combat de Böblingen et de Sindelfingen (ce cavalier appartenait aux troupes hessoises de secours envoyées par la ligue sociale contre les paysans révoltés, 1525). — WAGNER. Destruction d'un sceau (publie une charte relative à la destruction solennelle du sceau du comte Jean I^er de Wertheim). — SCHULTE. Kircheim dans les diplômes de Charles le Gros (identique à Kircheim, Haute-Alsace).

**41. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.** Jahrg. VI, Heft 1. — MEYER VON KNONAU. Comment Bâle est passée aux Eidgenossen (rapports de Bâle avec les villes allemandes du haut Rhin et avec les Eidgenossen depuis le XIV^e s. Ce sont les menaces de l'Autriche à la fin du XV^e s. qui déterminèrent Bâle à entrer dans la ligue. La ville fut tout à fait indépendante de l'empire allemand à partir de

1648). — LAMPRECHT. La condition des paysans allemands pendant le moyen âge et leur situation au XVe s. (surtout dans les pays rhénans. Au VIIIe et au IXe s., la plupart des hommes libres étaient devenus serfs; à partir du Xe s., un énergique mouvement de réaction se produisit. La classe des paysans fit des progrès constants au point de vue juridique et politique; mais ce progrès fut accompagné à la fin du moyen âge de la ruine au point de vue économique. La colonisation des terrains vagues de l'Allemagne et de l'Orient slave a exercé une grande influence sur tout ce développement. Au XIVe s., au moment où ce mouvement prit fin, la richesse monétaire commença à se substituer à la richesse naturelle des produits du sol). — KOFLER. Echzell, croisement de routes romaines dans la Wetterau (rapport sur des fouilles qui ont mis au jour des restes de fortifications, de voies romaines, etc.). — MILLER. Recherches sur la topographie des castella romains situés sur le Limes et sur le Neckar en Wurtemberg (étude sur la force militaire de la ligne du Neckar; énumère les localités où ont été construits des castella pour relier le Neckar au Danube). — W. GROSS. Les bains romains de Jagsthausen (rapport sur les fouilles, qui ont fourni quelques inscriptions). — J. KELLER. Objets romains trouvés à Mayence (texte et commentaire de 4 inscr.). = Comptes-rendus : *Lehfeldt*. Die Bau-und Kunstdenkmæler der Rheinprovinz. Bd. I (bon). — *Schneider*. Der Dom von Mainz (excellent). = *Ergænzungsheft*, III. 1886. HANSEN. Histoire du différend de Soest; préliminaires (1° montre que la supériorité féodale revendiquée par les archevêques de Cologne sur le comté de Clèves n'avait pas de fondement juridique; 2° différends entre Clèves et Cologne, 1414-1435; 3° tentatives faites par Dietrich, archevêque de Cologne, pour incorporer l'évêché de Paderborn à l'archevêché de Cologne; 4° situation des territoires du nord-ouest de l'Allemagne en 1430-1440; appendice de huit documents inédits de 1415 à 1441). — KORTH. Liber privilegiorum majoris ecclesiae Coloniensis (le plus ancien cartulaire de l'archevêché de Cologne; publie l'analyse de 400 actes compris entre 973 et 1441 et le texte de 84 documents de 1157 à 1297).

**42. — Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig.** Berichte über die Verhandlungen. Philologisch-historische Classe. Bd. XXXVII, 1885-86. — HIRZEL. Sur les nombres ronds (ont été très fréquemment employés dans l'antiquité au lieu de nombres précis pour marquer l'âge des individus, le chiffre de la population, la force des armées, etc.). — SCHREIBER. Relations inédites de fouilles d'antiquités romaines (extraits des mss. d'archéologie et d'épigraphie de Francesco Valesio, 1670-1742, de Vettori et Bottari vers 1750, de Cassiano del Pozzo vers 1620, de Suarez en 1627, de Cipriani vers 1660, qui donnent des renseignements précieux sur les antiquités de Rome). — KREHL. Sur la dogmatique musulmane. — WESSELY. Les papyrus grecs dans les bibliothèques de Saxe (texte et commentaire). — CREIZENACH. Une lettre inédite de Gottsched à Grimm sur ses conversations avec Frédéric II, en 1756 et 1751 (texte et commentaire). — VOIGT. Sur la *Lex Fabia de*

*plagiariis* (elle fut promulguée en 545 ab u. c. Commentaire détaillé).

**43. — Historischer Verein zu Bamberg.** Bericht 47. — L'ancienne ville de Bamberg (histoire intellectuelle et morale au commencement du XVII^e s.). — JACHNER. Sur l'histoire de la guerre contre les Turcs en 1683 (de la part que le cercle de Franconie et ses troupes ont prise à la délivrance de Vienne). — METZNER. Histoire du Collegium Ernestinum et du Collegium Ottonianum à Bamberg (le premier, fondé en 1586, comprenait le collège et le séminaire pour les clercs; le collège Ottonianum comprenait le séminaire pour les enfants).

---

**44. — Archiv für œsterreichische Geschichte.** Bd. LXIX, 1887. 1^e Hælfte. — H. VON ZEISSBERG. Comment Rodolphe de Habsbourg procéda juridiquement contre Ottocar de Bohême (récit très détaillé, surtout d'après les études récentes de Plischke; expose en particulier les négociations entre Ottocar et la cour pontificale). — L. ROSENTHAL. Organisation des fonctionnaires autrichiens sous l'empereur Ferdinand I^er (d'après des documents inédits pour la plupart; traite surtout de l'administration centrale et de ses parties : le Hofrath, le geheimer Rath, la Hofkanzelei, la Hofkammer, le Hofkriegsrath. L'organisation établie par Maximilien et Ferdinand I^er a été rapidement imitée dans le reste de l'Allemagne. Pièces relatives à des fonctions nouvelles établies entre 1521 et 1541).

**45. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich.** Jahrg. X, Heft 2, 1886. — JIREČEK. Fragments archéologiques provenant de Bulgarie; suite (rapport sur les trouvailles opérées dans la partie orientale de l'Hémus jusqu'à la côte de la mer Noire. Publie un grand nombre d'inscriptions nouvelles de l'époque grecque et romaine. Notes sur des routes, des localités, des fortifications antiques). — LŒWY. Inscriptions de Rhodes (publie trois inscr.). — BORMANN. La tribu Pollia (on y admettait de préférence les soldats romains qui avaient reçu le droit de cité, parce que son nom semblait le mieux convenir à des guerriers. C'est aussi à cette tribu que l'on pensa quand on donna le droit de cité à beaucoup de villes de la haute Italie. Le nom de ces villes exprimait souvent leur signification guerrière : Parma, Faventia, Hasta, etc. Publie une inscription importante pour la question de savoir jusqu'à quel point et dans quelle forme les affranchis étaient admis dans les tribus). — GOMPERZ. Sur les inscriptions tumulaires récemment découvertes dans les catacombes juives de la voie Appienne. — Baron HAUSER. Nouvelles inscriptions de Carinthie. — A. VON PREMERSTEIN. Nouvelles inscriptions romaines de Pætovio-Pettau. — A. VON DOMASZEWSKI. Onze inscriptions grecques de Mésie. — ID. Sur des inscriptions grecques (interprète et rectifie les inscr. du *C. J. Att.*, II, 476, et *Bull. de corresp. hellén.*, X, 112).

**46. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung.** Bd. VIII, Heft 1. — SEELIGER. Études sur l'histoire de la chancellerie. I. L'administration de la chancellerie impériale

dans l'électorat de Mayence pendant les années 1471-75 (publie en appendice le fragment d'un livre de comptes de la chancellerie pour l'année 1471-72). — Fr. Zimmermann. Diplôme du roi Louis Ier, de 1380, sur le droit d'asile de l'église de Marienburg. — Kehr. Remarques sur les registres pontificaux de suppliques, du xive siècle. — Steinherz. Les traités de Charles IV avec les Wittelsbach à Eltville, en 1349 (Charles IV a-t-il, oui ou non, reconnu Louis de Bavière et de Tyrol comme margrave de Brandebourg ? Oui, mais en secret. Publie deux chartes inédites qui éclairent la question). — Heyck. Un poème sur le siège de Gran, en 1595 (poème en allemand de 265 vers). = Comptes-rendus. Publications récentes sur la bataille de Sempach. = Heft 2. Brunner. Origine du scabinat (le mot scabinus est d'origine franque ; le scabinat s'est répandu et développé exclusivement dans les parties de l'empire franc soumises à Charlemagne). — Hoogeweg. La croisade de Damiette, 1217-1221, 1re partie (préparatifs de l'expédition ; le passage en Égypte). — Steinherz. Rapports de Louis Ier de Hongrie avec Charles IV, 1re partie : les années 1342-1358 (avec un appendice sur la biographie de Jean, archidiacre de Kikullew). — Fellner. Sur l'histoire de l'administration centrale en Autriche, de 1493 à 1848. — Weizsæcker. Les traités de Charles IV avec les Wittelsbach à Eltville, en 1349 (croit, contre Steinherz, que le Brandebourg a été officiellement donné à Louis de Bavière ; il n'y a aucune raison de croire qu'il l'ait été seulement en secret). — Kœpl. Sur l'origine du droit appliqué dans la vieille ville de Prague. — Pribram. Pièces tirées des archives et des bibliothèques d'Angleterre et de France (1° lettre du comte Taaffe à lord Arlington, sur la politique autrichienne, lors de la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, du 2 mai 1668 ; 2° le testament politique de Franz de Lisola, en vers satiriques ; la pièce est en français ; 3° chanson anglaise sur la délivrance de Vienne, en 1683). = Comptes-rendus. *W. Sickel.* Zur Geschichte des Bannes (remarquable). — *A. di Prampero.* Matrimonio e patti dotali ; documenti Friulani del sec. xiii (bon ; le Frioul est exceptionnellement riche en documents concernant l'histoire juridique ; il serait très utile d'en dresser le complet inventaire). — *Zieglauer.* Die Befreiung Ofens von der Türkenherrschaft, 1686 (bon ; mais ce travail n'a pas à beaucoup près l'importance de celui qu'a publié le Dr Arpad Karolyi sur le même sujet, en hongrois). — Publications relatives à l'histoire polonaise, de 1880 à 1886. = Heft 3. Scheffer-Boichorst. Brèves recherches sur l'histoire du moyen âge (7° le débat relatif à la pragmatique sanction de saint Louis. Cette pragmatique a été fabriquée au xve s. à l'occasion du concile de Bourges ; 8° sur l'histoire de l'Italie et de l'Allemagne en 1120-1130 ; étudie une donation faite par Conrad, margrave de Toscane, au chapitre de Lucques ; plus tard on a substitué sur l'acte le nom de l'empereur Conrad à celui de l'obscur donateur ; 9° sur la critique de Flodoard de Reims et les épitaphes des papes). — Riegl. Un livre de prières angevin conservé dans la bibliothèque de la cour de Vienne. — C. Paoli. Documents relatifs à l'histoire de la Schus-

terinnung allemande à Florence (onze pièces du xv^e s. en allemand, en italien et en latin). — MANITIUS. Sur Cosmas de Prague (il a connu et imité Sédulius de Liège). = Bibliographie : *Savio*. Studi storici sul marchese Guglielmo di Monferrato ed i suoi figli (bon, malgré quelques longueurs). — *Heyck*. Genua und seine Marine im Zeitalter der Kreuzzüge (bonne étude fondée sur de nombreux documents inédits). — *Joppi*. Statuti della villa di Faedis del 1326 (bon). — *Altmann*. Der Römerzug Ludwigs des Baiern (c'est le travail le plus complet qu'on ait sur cette expédition). — *Geering*. Handel und Industrie der Stadt Basel (bon). — *Zimmermann*. Das Archiv der Stadt Hermannstadt and der sæchsischen Nation (très utile publication).

**47. — Wiener Studien.** Jahrg. IX, 1887, Heft 1. — SIMON. Sur la seconde moitié de l'inscription de Gortyne (commentaire détaillé). — HAULER. Les fragments palimpsestes des Histoires de Salluste dans le ms. d'Orléans (texte et commentaire). — HUEMER. Iter austriacum (parle de nombreux mss. intéressants pour la philologie et l'histoire littéraire, qui se trouvent dans les bibliothèques des couvents de Melk, Klosterneuburg, Seitenstetten, Wilhering, Kremsmünster, Saint-Pierre de Salzburg, Admont, Herzogenburg, Lilienfeld, Heiligenkreuz, etc.). — GOTTLIEB. Notes marginales du Codex Bernensis 363 (font allusion à des ouvrages d'érudition perdus, de l'époque carolingienne, en partie d'origine irlandaise. Le ms. est sans doute l'autographe même de Sedulius Scotus). — BEER. Un vieux catalogue et une supercherie récente (un ms. de la bibliothèque publique de Genève contient entre autres textes un catalogue de la bibliothèque du monastère de Reichenau, en 822. Le ms. a été dérobé, au xv^e siècle, à Reichenau, par Barthélemy, abbé de Murbach. Texte du catalogue).

---

**48. — Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino.** Vol. III, fasc. 3-4. — ORSI. Nouvelles notes sur la paléethnologie du Trentin, en ce qui regarde spécialement l'âge du bronze. — JOPPI. Les saintes reliques de l'église patriarcale d'Aquilée ; études et documents. — I. DEL LANGO. Un pasteur sclavon et une lettre de M. Tommaseo (sur un passage de l'Orphée d'Ange Politien). — A. D'ANCONA. Du Brenner à Vérone en 1580 ; notes de voyage de Michel de Montaigne. — V. DE VIT. D'où les Cimbres sont-ils partis pour arriver en Italie ? (Contre Oberziner qui, s'appuyant sur le témoignage de Plutarque, prétend que les Cimbres traversèrent le pays de Norique avant d'entrer en Italie.) — SOLERTI. Autobiographie de Francesco, patrice de Cherso, 1529-1597. — FRATI. Complainte d'un Istriote, Michele della Vedova da Pola, sur la chute de Constantinople. — BONGI. La « Monarchia » de Giov. Ant. Pantera de Parenzo (note bibliographique sur ce livre imprimé à Venise en 1545 et dédié à François I^er). — PAPALEONI. Un récit en vers de la révolte de Trente en 1435. — CAMPORI. Don Marino Bolizza (sa vie, 1603-1643, et ses ouvrages littéraires, parmi lesquels se trouve un Itinerarium hispa-

nicum Francisci Estensis, 1636, encore inédit). — Tovazzi. Série des Podestà de Trente.

---

**49. — The English historical review.** N° 6. Avril 1887. — Hodgkin. L'Espagne visigothique (traite plusieurs points de l'établissement des Goths en Espagne, d'après le 6e vol. de Dahn : *Die Könige der Germanen*. La situation de l'Espagne visigothique montre non seulement la préparation historique de la féodalité, mais aussi sa justification; d'autre part, si la décadence a sitôt commencé pour les Goths d'Espagne, c'est sans doute parce que, comme les Anglo-Saxons, ils se soumirent trop aisément à leurs maîtres ecclésiastiques). — Lea. Confiscation pour hérésie au moyen âge (ces confiscations ont leur source dans le droit romain. Montre comment elles ont été opérées par l'Inquisition au xiiie s.). — Morris. Turenne (simple résumé du livre de M. Roy, que l'auteur s'obstine toujours à appeler Le Roy). — Gladstone. L'histoire de 1852 à 1860 et le Journal de Greville (on regrettera dans cet article l'absence de note personnelle. L'auteur aurait pu donner son opinion sur les affaires européennes dont il parle; il a préféré faire un simple résumé des importants mémoires de Greville). — Smith. Ctésias et la légende de Sémiramis (Sémiramis est le nom et la forme d'Astarté; ses conquêtes dans la haute Asie rappellent la diffusion et les victoires de son culte dans ce pays. Le centre principal de cette diffusion était Bambyce ou Hiérapolis, le plus grand des sanctuaires de la divinité syrienne. Hiérapolis n'a jamais été le siège d'une grande monarchie; c'était une grande place de commerce à l'intersection des routes qui de la Cœlé-Syrie conduisaient dans la Mésopotamie supérieure et dans l'est; ce sont les marchands araméens qui propagèrent le culte d'Astarté à l'est, comme les Phéniciens le propagèrent à l'occident; l'empire d'Assyrie n'y eut aucune part). — Hogarth. La déification d'Alexandre le Grand (n'a eu lieu qu'après la mort d'Alexandre; il est absurde et injuste de répéter qu'Alexandre l'ordonna de son vivant). — Round. La « Virgata » (étudie les divers sens et la valeur de cette mesure de terre, surtout d'après les chartes de l'abbaye de la Bataille récemment publiées par la Camden Society). — Stevenson. Molmen (étymologie de ce mot; mál, avec le sens de rente, est certainement d'origine danoise). — Willert. Les Jésuites et la Renaissance (réplique à M. Lilly, qui s'était plaint des critiques de l'auteur). — Dunlop. Les dépositions relatives aux massacres irlandais de 1641 (contre Hickinson). — S.-R. Gardiner. Un plan de tolérance proposé à Uxbridge en 1645. — Rye. Les Papiers Squire. — Macray. Pétitions adressées à Charles II (ces pétitions contiennent des demandes de secours adressées au roi pendant la guerre civile; elles contiennent des détails inédits sur la fuite de Charles après la bataille de Worcester). — H. M. Stephens. Le récit de la défense des Tuileries le 10 août 1792, par M. de Durler (publie une relation inédite de M. de Durler, capitaine au régiment des gardes suisses; sans rien apprendre de bien nouveau, elle est intéressante). = Bibliographie :

*Ricci*. Gli Spagnuoli e i Veneziani in Romagna, 1527-1529 (bon). — *Bagwell*. Ireland under the Tudors (livre très consciencieusement étudié et, ce qui est nouveau, écrit dans un esprit d'impartialité absolue). — *Estcourt et Payne*. The english catholic Nonjurors of 1715 (curieux). — *Royce*. American commonwealths : California (savant et impartial). = Juillet. Freeman. Aétius et Boniface (met bien en lumière et s'efforce de résoudre les nombreuses difficultés que présentent la biographie de ces deux personnages et l'histoire de leur rivalité. Fait la critique du témoignage de Procope). — Bent. Palais byzantins (résume l'ouvrage récent de M. Paspate : Τὰ Βυζαντινὰ ἀνάκτορα, καὶ τὰ περιξ αὐτῶν ἱδρύματα ; décrit les palais, les processions qui avaient lieu aux grandes fêtes, les cérémonies célébrées dans l'intérieur des palais. Suit surtout Porphyrogénète). — O. Browning. La reine Caroline de Naples (expose les relations de lord Bentink, représentant militaire et politique de l'Angleterre en Sicile en 1811-1812, avec la reine Caroline. Celle-ci était secrètement en négociations avec Murat et Napoléon ; elle supportait avec impatience la protection des Anglais; lord Bentink réussit à la faire exiler en 1813). — Gardner. Quelques lettres récemment publiées de l'empereur Julien (on a retrouvé six lettres inédites de l'empereur et des copies nouvelles de lettres déjà connues; elles ont été publiées par M. Papadopoulos Kerameus, en appendice à l'Ἑλληνικὸς φιλολογικὸς σύλλογος de 1885). — Simcox. La famille d'Ethelwulf (cherche à expliquer par des raisons de famille la cause du soulèvement d'Ethelwulf). — Hickson. Les dépositions en 1641 (maintient que ces dépositions sont sincères, qu'elles n'ont été nullement influencées par la haine contre les Irlandais). — Dunlop. La prétendue commission de 1641 (on a publié une commission de Charles Ier, datée d'Édimbourg, 1er oct. 1641, par laquelle le roi invite tous ses sujets catholiques d'Irlande à s'assembler, à s'emparer des principales forteresses du pays, etc. Cet acte est controuvé). — Ross. La bataille d'Edgehill (étude critique des sources relatives à cette bataille). — Bain. L'assassinat de Gustave III de Suède (refait l'histoire de ce meurtre, d'après les documents les plus récents). = Bibliographie : *Jevons*. The development of the athenian democracy (esquisse trop brève et peu claire). — *M. J. de Gœje*. Mémoire sur les Carmathes du Bahrein et les Fatimides (nouvelle édition, très augmentée, de cette étude sur l'origine et l'organisation de cette société secrète, un des plus étranges chapitres de l'histoire de l'Islam). — *Alcubilla*. Codigos de España (important recueil des lois espagnoles depuis l'époque visigothique jusqu'à nos jours). — *Stevenson*. The truth about J. Wiclif (biographie composée avec une réelle érudition, mais dans un fâcheux esprit d'hostilité contre la personne et l'œuvre du réformateur). — Vattier. John Wycliff; sa vie, ses œuvres, sa doctrine (ouvrage de bonne foi, consciencieux, mais incomplet et en somme peu satisfaisant). — *Creighton*. A history of the papacy. Vol. III-IV, 1464-1518 (remarquable, moins encore par la solidité des faits que la sûreté de la méthode et l'esprit d'impartialité. On voudrait seulement que l'auteur fût moins

avare de références). — *Symonds*. The Renaissance in Italy (excellent). — *Doyle*. The English in America; the Puritan colonies (peu de faits nouveaux; mais ouvrage écrit sans parti pris par un écrivain qui cependant n'est pas ami des Puritains). — *Vitzthum von Eckstædt*. St Petersburg und London, 1852-64 (intéressants mémoires).

**50. — The Academy**. 1887, 16 avril. — *Greg*. A history of the United States (article de M. Doyle, qui reproche à l'auteur d'avoir écrit plutôt un pamphlet qu'un livre d'histoire). = 23 avril. *G. Hill*. G. Canning (biographie trop détaillée, mais intéressante). — *Mrs Broughton*. Court and private life in the time of queen Charlotte; beeing the journals of Mrs. Papendiek (curieux récits sur la vie de la femme de Georges III). = 30 avril. *Sir J. A. Picton*. City of Liverpool : municipal archives and records, 1700-1835 (important). — Records of the borough of Nottingham, 1155-1547, 3 vol. (textes recueillis et publiés par M. W. H. Stevenson, traduits par M. Raine). — *Ferguson* et *Nanson*. Municipal records of the city of Carlisle (bon). — *Bryce*. A short history of the Canadian people (bonne collection de faits; la vue de l'auteur est un peu courte). — *A. Van der Linde*. Geschichte der Erfindung der Buchdruckkunst. 3 vol. (livre fatigant; la bibliographie est très incomplète. L'auteur croit avoir prouvé jusqu'à l'évidence les droits premiers de Gutemberg à l'invention de l'imprimerie; le critique, M. Hessels, plaide à nouveau la cause de Haarlem. Cet article, qui se continue pendant 14 numéros de suite, est un véritable traité sur la matière). — Les noms propres « Oxford » et « Tewkesbury » (étude sur leur étymologie par W. H. Stevenson). = 7 mai. *Labberton*. New historical atlas and general history (utile, malgré des erreurs et des lacunes assez graves). — *Gerard*. Peace of Utrecht (excellent). — *Masson*. Mazarin (bon). — *Drake*. The making of New-England, 1580-1643 (intéressant, malgré un style très prétentieux). — *Vine*. Caesar in Kent (remarques topographiques intéressantes; mais l'auteur accorde trop d'importance aux légendes galloises et à l'étymologie locale). — *Baine*. History of the county palatine and duchy of Lancaster. Parts I-VI (nouvelle édition par M. Croston). = 14 mai. *Mahaffy*. Alexander's empire (intéressant). = 4 juin. *Shaw-Lefevre*. Peel and O' Connell (pas de faits nouveaux; mais l'ensemble est bien présenté). — *Church*. Carthage (a tiré du sujet tout ce qu'il pouvait donner). — *Jevons*. The development of the athenian democracy (ce qu'il dit des phratries n'est pas clair). = Mac Clellan's own Story (lettres et dépêches de celui que ses admirateurs ont appelé le « Napoléon moderne; » recueil des plus instructifs). — *Long*. Memoirs of Robert E. Lee (admirable). = 2 juillet. *Abbey*. The english church and its bischops, 1700-1800 (estimable). — *Ingram*. A history of the legislative Union of Great Britain and Ireland (a grand tort d'approuver cette union, plus encore de prétendre qu'elle a été acceptée librement par l'Irlande). = 23 juillet. *Weir*. The historical basis of modern Europe (ouvrage bien informé et instructif). — 6 août. *Petersen*. Danske geistlige sigiller fra middelalderen (bel et monumental in-folio, qui contient le dessin et la description de 1,039 sceaux).

**51. — The Athenaeum.** 1887, 16 avril. — *W. H. Stevenson.* Records of the borough of Nottingham. Vol. III, 1485-1547 (excellent). — *Taylor.* The great historic families of Scotland (estimable compilation où perce néanmoins ce préjugé à la mode d'assigner à la noblesse écossaise une origine ancienne qu'en réalité elle n'a pas le plus souvent). — Extracts from the records of the Royal burgh of Stirling (documents intéressants pour l'histoire de la réforme et des guerres civiles). = 23 avril. *Creighton.* History of the Papacy during the period of the Reformation; vol. III et IV (ces deux nouveaux volumes comprennent la période de 1464 à 1518; parle des papes avec une grande équité; on peut même lui reprocher de ne pas tenir assez compte des témoignages des contemporains sur la conduite scandaleuse de plusieurs d'entre eux). = 30 avril. *Trotter.* History of India under queen Victoria, 1836-1880 (ouvrage très consciencieux). = 7 mai. *Freemann.* The chief periods of european history (dans un dernier volume, « Méthodes à suivre dans l'étude de l'histoire, » on pouvait se demander ce qui l'emportait de l'excellent ou de l'absurde. Ici le public est plus heureux, en rencontrant une série de dissertations sobres, instructives, excellentes. Dans ce volume, le bon sens est la règle). = 14 mai. *Semnes.* The remarkable career of the confederate cruisers Sumter and Alabama (malgré sa longueur démesurée, ce livre, écrit par un des amiraux des États confédérés pendant la guerre de Sécession, se lit sans fatigue, et parfois même avec plaisir). — *Butler.* Court life in Egypt (détail curieux sur un homme qui a été précepteur des princes égyptiens en 1880 et 1881). — *Cte de Franqueville.* Le gouvernement et le parlement britannique. Vol. I (ouvrage très consciencieux, où l'on ne pourrait relever qu'un petit nombre d'erreurs de détail). = 21 mai. *Lecky.* History of England in the xviiith cent. Vol. V et VI (expose d'une façon remarquable les neuf premières années du ministère Pitt). = 28 mai. *Conder.* Altaic hieroglyphs and hittite inscriptions (sans valeur). = 4 juin. *Bird.* Costumal of Battle abbey, 1283-1312 (textes importants pour l'histoire des classes agricoles en Angleterre. Publication de la Camden Society; analyses et notes précieuses ajoutées par l'éditeur). — *Porter.* The naval history of the civil war (l'auteur déclare qu'il écrit cette histoire sans parti pris; en réalité, il s'est proposé de raconter les exploits de la marine et les siens propres; le récit est trop long, trop minutieux, pénible à lire; mais c'est un bon livre de référence). = 11 juin. *Lupton.* A life of John Colet dean of St Paul (excellent). — *Sir Butler.* The campaign of the Cataracts, 1884-1885 (intéressant). = 25 juin. *Weir.* The historical basis of modern Europe, 1760-1815 (beaucoup de faits, mais peu d'idées). = 9 juillet. *Harris.* Fragments of Philo Judaeus; newly edited (prépare les voies à une bonne édition de Philon). — *Th. Rogers.* The first nine years of the bank of England (important. L'auteur a donné le chiffre hebdomadaire des sommes déposées à la banque d'août 1694 à sept. 1703). — *Papillon.* Memoir of Thomas Papillon, of London, merchant, 1628-1702 (livre très mal fait, mais intéressant néanmoins pour

l'histoire des huguenots réfugiés en Angleterre). = 16 juillet. *Hooper*. The campaign of Sedan (bon récit des événements militaires jusqu'à la capitulation de Sedan; mais l'auteur croit Bazaine plus malheureux que coupable). — *Turner*. History of vagrants and vagrancy, and beggars and begging (livre confus, incomplet, sans idées originales, mal au courant des publications antérieures, même en Angleterre). — *Hale*. Franklin in France (beaucoup de documents curieux; ils ne changent pas l'idée qu'on s'était déjà faite de Franklin, mais ils la précisent; en outre ils apportent des preuves nouvelles de la mauvaise foi de la France à l'égard de l'Angleterre, et même de l'Amérique, dans la guerre de l'Indépendance). — *Clifford*. A history of private bill legislation (bon). = 23 juillet. *Casagrandi*. Storia e archeologia romana; studi critici e polemici (traite entre autres les sujets suivants : Calpurnius Piso Caesoninus, consul en 696; l'abdication de Dioclétien; le caractère de Germanicus d'après Tacite; l'opposition sous les Césars; la vie de Romulus, fils de Maxence). — *Sir Ch. E. Adam*. The political state of Scotland in 1788 (intéressant). = 30 juillet. *Norgate*. England under the angevin kings (solide et intéressante contribution à l'histoire des rois angevins du XIIe s.). — *Money*. The history of the ancient town and borough of Newbury, in the county of Berfis (bon). = 6 août. *Wartin*. A digest of the international law of the United States (importante collection de documents). — *Wakeman* et *Hassall*. Essays introductory to the study of constitutional history (contient six essais qui sont composés avec science et bon sens).

**52. — The contemporary Review.** 1887, avril. — CASTELAR. Savonarole. = Juillet. G. SMITH. La constitution du Canada. — STEPHENS. Les Historiens modernes et les petites nationalités (parle du Portugais Herculano de Carvalho e Aranjo, 1810-1877, du Bohémien Franz Palacky, du Roumain G. Schinkaï, etc.; marque le rôle politique joué par ces historiens nationaux). = Août. CLERMONT-GANNEAU. La stèle moabite (réplique à M. Lœwy, qui a mis en doute l'authenticité de la stèle et de l'inscription).

**53. — The national Review.** 1887, avril. — Rev. OXENHAM. Madame de Maintenon. — KEBBEL. Histoire de l'ancienne famille anglaise. = Juillet. ROWLEY. Burke et la Révolution française.

**54. — The Antiquary.** 1887, mai. — HOWELL. Les clefs de l'ancienne Bastille de Paris. — DALTON. Le colonel Robert Tichborne, lord maire de Londres, 1656-57. — MAC CLINTOCK. Coucy, le château. = Juin. ROUNT. Comment était jadis conservé le Domesday book. — FEA. Vieilles maisons historiques : Harvington Hall. — DAVEY. Le tremblement de terre de Lisbonne en 1755. — La société Selden.

**55. — The Scottish Review.** 1887, avril. — LŒWY. Le caractère apocryphe de la stèle moabite du roi Mésa (M. Clermont-Ganneau a répondu à cet article dans le numéro de juillet du *Contemporary review*).

— Bourinot. Le Canada français. — Bikelas. Les sujets de l'empire byzantin. — Juillet. Le couronnement de Charles II à Scone.

**56. — The Edinburgh Review.** 1886, oct. — L'histoire architecturale de Cambridge. — Un siècle du gouvernement de l'Irlande. — Lettres et dépêches de lord Nelson. = 1887, janvier. Les anciennes lois de Galles. — Thomas Hobbes. — La maison de Douglas. = Avril. Le comte Vitzthum; ses souvenirs de Saint-Pétersbourg et de Londres. 1842-1854. — Le 7e comte de Shaftesbury. — La correspondance de Gino Capponi. — La conquête de la Birmanie.

**57. — The Asiatic quarterly Review.** 1876, oct. — Hutton. L'Inde sous les Mahométans. = 1887, janvier. Marquis Tseng. La Chine; son sommeil et son réveil. — Sir Ch. Wilson. Les Grecs en Asie. — Col. Mallesen. Les femmes célèbres de l'Inde. — Pedder. Histoire primitive et légendes du Goujarat. — Lord de Mauley. Les Wellesley en Inde; suite en janvier.

**58. — Indian Antiquary.** 1886, sept. — Rehatsek. Les dernières années de chah Choudja; suite en oct. — Sir Elliott. Anciens modes de tenures chez les Mahrattes. — Oct. Sir W. Elliott. Histoire ancienne du Pégou.

---

**59. — The Nation.** 1887, 31 mars. — *Stokkowe.* A short history of Parliament (excellent résumé). — The campaign of Fredericksburg (un des meilleurs et des plus clairs récits critiques de la campagne en Virginie en nov.-déc. 1862). = 14 avril. *Long.* Memoirs of Robert Lee (ce qui fait la valeur particulière de cet ouvrage, ce sont les souvenirs personnels du général Long, et les choses qu'il raconte pour les avoir lui-même vues ou sues directement. Sur la jeunesse de Lee, son récit est aussi le plus complet et le plus acceptable qu'on possède). = 21 avril. *Benjamin.* The story of Persia (récit amusant pour les enfants). = 28 avril. *H. Bancroft.* History of the Pacific states of North America. Vol. XXVII : British Columbia, 1792-1887 (compilation méritoire; mais consacrer 800 pages compactes à un état sans importance, c'est trop!). — *Hale.* Franklin in France (met en œuvre beaucoup de documents inédits, dont la plupart se rapportent aux années 1778-1781; ils jettent beaucoup de lumière sur la politique de Franklin, sur la conduite de Vergennes, etc. Publication de premier ordre pour l'histoire de la guerre de l'Indépendance). = 5 mai. *E. de Vermont.* America heraldica; a compilation of coats-of-arms, crests and mottoes of prominent american families setted in this country before 1800 (grande perte de temps et d'argent). — *Winsor.* French explorations and settlements in North America and those of the Portuguese, Dutch and Swedes 1500-1700 (excellent). = 12 mai. *Loftie.* London (travail méritoire, mais où les erreurs de faits abondent). — *Brown.* Baltimore and the 19 avril 1861 (bon récit de l'attaque dirigée par la racaille de Baltimore contre le 6e régiment des volontaires du Massachusetts). — *Austin.* The genea-

logical dictionary of Rhode Island, before 1690 (bon). = 19 mai. *Stanton, Anthony* et *Gage*. History of women suffrage (très intéressant). — *H.-N. Baird*. The Huguenots and Henry of Navarre (bon). = 6 juin. *Price*. A descriptive account of the guildhall of the city of London; its history and associations (beaucoup de longueurs; beaucoup d'erreurs sur les origines des institutions municipales de Londres, comme celle qui consiste à faire remonter aux Romains les libertés de la ville; peu de critique dans le choix des documents; beaucoup de négligence dans l'indication des sources). — 23 juin. *Armitage*. A history of the baptists (recherches consciencieuses, mais l'exposition est beaucoup trop diffuse). = 30 juin. *Elphinstone*. The rise of the british power in the East (livre inutile; écrit il y a longtemps, et fort dépassé depuis). = 7 juillet. *Johnston*. Connecticut; a study of a commonwealth democracy (intéressant et élégamment écrit). = 14 juillet. *Hunt*. Bristol (monographie substantielle).

---

**60. — Rivista storica italiana**. Anno IV, fasc. 1. — P. Orsi. L'an mille (cette étude apporte un grand nombre de faits tirés des documents italiens en faveur de la thèse de D. Plaine, de R. Rosières et de J. Roy, d'après laquelle la croyance à la fin du monde en l'an mille n'a exercé aucune influence sur la vie ni même sur les imaginations des hommes du xe siècle. L'exposé de M. Orsi est le plus complet et le plus critique qui ait été fait de la question). — Rossi et Lombroso. Influences de la température sur les révolutions (cette statistique nous paraît bien chimérique). = Comptes-rendus. *E. de Ruggero*. Dizionario epigrafico di antichità romane (remarquable). — *Del Giudice*. Le tracce di diritto romano nelle leggi longobarde. — *Gaudenzi*. Di una antica compilazione di diritto romano e visigoto con alcuni frammenti delle leggi di Eurico (très important; on trouvera encore dans le même numéro le compte-rendu de travaux de MM. Gaudenzi, Lessona, Foglietti, Durandi sur l'histoire du droit). — *Desimoni*. Il marchese di Monferrato Guilelmo il Vecchio e la sua famiglia. — *Merkel*. Manfredi I e Manfredi II. — *G. de Stefani*. Bartolomeo e Antonio Dalla Scala. — Il sacco di Volterra nel MCDLXXII; poesie storiche contemporanee p. da *L. Frati*. — *Chr. Nyrop*. Storia dell' epopea francese nel Medio Evo, trad. di E. Gorra. — *Gozzadini*. Di alcuni avvenimenti in Bologna e nell' Emilia dal 1506 al 1511, e dei cardinali legati A. Ferrerio et F. Alidosi. — *P. Fea*. Alessandro Farnese duca di Parma (biographie très étudiée, pleine de documents nouveaux). — *G. Ognibene*. Una missione del conte Fulvio Testi alla corte di Spagna, 1635-1636 (le critique, M. Campani, indique ce qu'il y aurait à faire sur la vie de F. Testi). — *M. Mandalari*. Note e documenti di storia calabrese. — Statuto dei Padri del Comune della repubblica genovese, p. da *C. Desimoni*. — *Gagnière*. La reine Caroline de Naples (détestable publication. Le critique, M. G. Carignani, montre tout ce qu'on peut y opposer en faveur de la reine Marie-Caroline). — *Bayard de Volo*. Vita di Francesco V duca di

Modena, 1819-1875 (article critique très intéressant, qui réfute en partie l'apologie de M. B. de V.). — *G. Pallavicino.* Memorie pubblicate per cura della moglie (article biographique intéressant). — *G. Vidari.* Frammenti storici dell' agro Ticinese (article critique étendu de M. Sangiorgio). — *Massarani.* Carlo Tenca e il pensiero civile del suo tempo. = Fasc. 2. U. von Tschudi. Donatello et la critique moderne (étude critique sur ses œuvres). — Venturi. Sur l'histoire de l'art (montre l'infériorité où les travaux sur l'histoire de l'art se trouvent actuellement en Italie, en comparaison de la France et surtout de l'Allemagne; indique ce que les Italiens ont à faire dans cette voie; demande une loi interdisant qu'aucune œuvre d'art sorte d'Italie). = Comptes-rendus. *Lépaulle.* Étude historique sur M. Aur. Probus, d'après la numismatique du règne de cet empereur (quelques faits utiles, mais il est clair que l'auteur n'est aucunement versé dans la numismatique impériale. Qu'il en apprenne d'abord les éléments). — *Gorrini.* Di alcune relazione politiche e commerciali di Asti con Firenze e con la Francia, 1396-1454 (bon). — *Beltrami.* Il castello di Milano sotto il dominio degli Sforza, 1450-1535 (excellent). — *Buffa di Perrero.* Carlo Emanuele III di Savoia a difese delle Alpi nella campagna del 1744 (bonne étude d'histoire et de tactique). — *G. de Winckels.* Vita di Ugo Foscolo; vol. I (travail méritoire). — *Antoni-Traversa.* De natali, de parenti, della famiglia di Ugo Foscolo (bon). — *Bonfadini.* Mezzo secolo di patriotismo, 1814-1859 (bons récits). — *Ottolini.* La rivoluzione lombarda del 1848-1849 (intéressant, mais incomplet et souvent inexact).

**61. — Miscellanea di storia italiana** (Turin, Bocca). T. XXV, 1887. Actes du troisième congrès historique italien, 12-19 sept. 1885. — J. Durandi. Recherches sur le droit public du pays de Verceil et de la Lombardie au moyen âge; publiées en abrégé par F. Rondolino (contient un certain nombre de documents recueillis avec soin pour cet érudit du xviii^e siècle). — Carutti. Le comte G.-P. Lambertenghi; notice nécrologique. — Al. Vesme. Sur l'acquisition faite par Charles-Emmanuel III de Sardaigne de la galerie du prince Eugène de Savoie (en 1741, de la princesse Vittoria de Savoie, duchesse de Saxe-Hildburghausen. Publie des fragments de la correspondance échangée avec Canale, l'ambassadeur à Vienne, sur ce sujet. Ces extraits fournissent aussi des renseignements sur la princesse Vittoria. C'est de cette collection que sont venus la plupart des tableaux de la Pinacothèque de Turin, qui appartiennent à l'école flamande). — Cipolla. Quatre documents d'Asti conservés dans la bibliothèque de S. M. à Turin, 955-1078 (avec deux fac-similés, dont un de notes tironiennes tracées au dos d'une charte de 977). — Saraceno. Note sur un ms. faussement attribué à G. Michele Pingon. — Carrard. Une commune vaudoise au xiii^e s.; les statuts de Pierre de Savoie et la charte de Moudon (publie la charte des franchises de Grandson, 8 mars 1399). — Carutti. De quelques diplomates français; lettre inédite du comte Fed. Sclopis, 22 juillet 1859. — Cipolla. Taddeo del Branca et une tradition légen-

daire sur l'Alighieri (analyse trois poèmes en hexamètres latins d'un humaniste de la fin du XIVe s.).

**62. — Studi e documenti di storia e diritto.** Anno VII, fasc. 4. — G.-B. DE ROSSI. La basilique de San Stefano Rotondo et le monastère de Saint-Érasme sur le Celio; unique chapitre de l'ouvrage de Gregorio Terribilini sur les églises de Rome. — ID. La maison des Valerii sur le Cœlius et le monastère de Saint-Érasme. — A. DE GASPARIS. Theoretrum et hypobolum (ce sont deux institutions de pur droit byzantin. Ce sont des donations faites par le mari à sa femme. Elles furent en vigueur au moyen âge à Bari et dans la Pouille. Elles étaient analogues au « morgengabe » du droit lombard, mais ne furent jamais confondues avec lui. Publie deux fragments en grec, avec traduction latine, qui définissent ces expressions). — RE. Du pacte successoire; étude du droit comparé; suite. — CALISSE. Statut inédit de Veiano; contribution à l'histoire du droit statutaire dans la province romaine (statut rédigé en 1571. Il est divisé en cinq chapitres : 1° des offices publics; 2° des procès civils; 3° « de criminalibus; » 4° « de damnis; » 5° « de extraordinariis »). — Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile de Rome; suite : 1162-1224.

**63. — Archivio storico italiano.** T. XIX, disp. 3, 1887. — G. MANCINI. Nouveaux documents et notes sur la vie et les écrits de Léon Battista Alberti; suite et fin. — STOCCHI. La première conquête de la Bretagne par les Romains (il s'agit de l'expédition de César). — NOVATI. Henri VII et Francesco de Barberino (Barberino n'a pas, comme l'a dit Ant. Thomas, assisté en spectateur indifférent à la politique italienne de Henri VII; il mit à son service son épée après l'avoir servi de sa plume; déçu par le résultat, il préféra rester en exil, spectateur mélancolique de son idéal évanoui). — AAR. Les études historiques dans le pays d'Otrante; suite. — TEZA. Une lettre inédite de Charles-Quint (au saint-père; de Ratisbonne, le 10 juin 1546; texte espagnol, avec une traduction italienne du temps; il accrédite auprès du pape le cardinal de Trente). = Comptes-rendus : *Lampertico*. Statuti del comune di Vicenza, 1264. — *D. dal Re*. I precursori italiani di una nuova scuola di diritto romano nel sec. XV (bon). = A part : les Papiers Strozzi; suite.

**64. — Archivio storico per le provincie napoletane.** Anno XII, fasc. 1. — N. BARONE. Notices historiques extraites des registres de la chancellerie de Charles III de Durazzo (cette première série d'extraits se rapporte à l'année 1382). — TOCCO. Un procès contre Louis de Durazzo, 1362 (publie un acte intéressant pour l'histoire des fraticelli de Naples. L'auteur prépare un livre sur les Béguins et les fraticelles). — BONAZZI. La reddition de Sorrente à Filippino Doria (après la bataille navale de Capo d'Orso, Sorrente se rendit à la flotte génoise le 28 avril 1528). — FILANGIERI. Essai d'un tableau chronologique de la vie et des œuvres de quelques artistes qui ont travaillé à Naples. — SCHIPA. His-

toire du principat lombard à Salerne; 1er article. — ABIGNENTE. Ordonnance du roi Louis et de la reine Jeanne de Naples réglant les différends entre les bourgeois de Castellabate et les officiers de l'abbé de la Cava, 1353. — MOTTA. Les tremblements de terre à Naples en 1456 et 1466. — Liste des pièces sur parchemin appartenant autrefois à la famille Fusco et acquises maintenant par la Société d'histoire de Naples.

**65. — Archivio storico siciliano.** Nouv. série. Anno XI. — V. DI GIOVANNI. Études sur la topographie de Palerme aux XIIe-XVe s. — ID. Indications topographiques sur la ville de Palerme, tirées des parchemins et écritures de la même époque. — LONTI. A propos d'un document relatif à la noble dame Guida, veuve du comte de Catanzaro (le pape Alexandre IV la prend, elle et ses biens, sous sa protection, 28 avril 1257; cette lettre se rapporte aux luttes du saint-siège contre Manfred). — COSENTINO. Les infantes Marguerite et Béatrice, sœur et fille du roi Pierre II d'Aragon. = Disp. 2. M. AMARI. Sur le tombeau supposé de Galien à la Cannita (recueille dans les chroniqueurs arabes les renseignements qu'ils contiennent sur ce prétendu tombeau du célèbre médecin grec). — V. BELLIO. Sur une carte nautique faite à Messine en 1553. — LAGUMINA. Inscription arabe de Salaparuta (« c'est le tombeau de Zaynab, fille de Muhammad al Qamùdi, » morte entre le 10 juillet et le 7 août 1130). — ROCCA. Sur un antique privilège accordé à Bonifato et confirmé à Alcamo (texte de ce privilège, accordé en 1332 par Frédéric II et de sa confirmation par Martin Ier en 1399; notes sur l'histoire de la terre de Bonifato et de la ville d'Alcamo). — SALOMONE-MARINA. Documents sur Giovan Filippe Ingrassia (médecin célèbre du XVIe siècle).

**66. — Giornale ligustico.** Anno XIV, fasc. 3-4. 1887, mars-avril. — POGGI. La rive droite du Verbano (note quelques inscriptions romaines trouvées près du lac Majeur, dans le pays antique des Lepontii). — ID. Note sur deux monuments épigraphiques de Cumes, avec une note sur une pierre romaine inédite (un de ces monuments porte une inscription très mutilée en langue osque. Sur la pierre romaine est gravé un fragment de décret émis par un collège de prêtres consacrés à « Jovi Beheleparo »). — FRATI. La légation du cardinal Benedetto Giustiniani à Bologne, de 1606 à 1611. — A. N. La statue et une médaille d'André Doria (la statue d'André Doria ayant été renversée par les démocrates de Gênes en 1797, Bonaparte écrivit au gouvernement provisoire pour s'en plaindre. Lettre de Faypoult pour excuser et justifier la ville de Gênes; Bonaparte n'insista pas). = Mai-juin. Le duc de Richelieu, académicien de la Crusca. — MOTTA. Curiosités d'histoire génoise, extraites des archives de l'État, à Milan.

**67. — R. Accademia dei Lincei.** Rendiconti. Vol. III, fasc. 8; 17 avril 1887. — PIGORINI. Nouvelles collections ethnographiques acquises par le musée préhistorique et ethnographique de Rome. — ID. Antiquités ibéro-ligures de l'époque néolithique découvertes dans la

province de Brescia. — Fiorelli. Note sur les découvertes archéologiques faites dans le courant de mars. — Tomassia. Sénat romain et conciles romains; note sur l'histoire du droit (montre l'analogie parfaite qui existe entre le cérémonial chrétien employé pour célébrer la « natalis festivitas » du pape et les « adclamationes » du sénat qui élit l'empereur).

**68. — R. Accademia delle Scienze di Torino.** *Atti.* Vol. XXII, disp. 1. — E. Ferrero. La patrie de l'empereur Pertinax. — Savio. Le marquis Bonifacio del Vasto et Adélaïde, comtesse de Sicile, reine de Jérusalem. = Disp. 7 et 8. Claretta. L'abbaye de Saint-Michel della Chiusa au moyen âge. = Disp. 10 et 11. A. Manno. D'un prétendu droit infâme au moyen âge (le droit du seigneur, d'après le livre de M. de Foras). — G. Carle. Les origines de la propriété quiritaire chez les habitants du Latium. — Fr. Rossi. Plusieurs fragments coptes du musée égyptien de Turin, transcrits et traduits en italien.

**69. — R. Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena.** *Memorie,* 2e série, t. IV. — Campori. Marguerite de Valois et les prêteurs florentins.

**70. — Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino.** *Atti.* Vol. V, fasc. 1. — Scati. Études sur les antiquités d'Acqui. — Claretta. Recherches sur les antiquités de Turin. — Boggio. Les premières églises du Cavanese.

**71. — Società ligure di storia patria.** *Atti.* Vol. XVII, fasc. 2. — Ceruti. Lettres de Charles VIII, roi de France, et de la République de Gênes, relatives au maréchal Boucicaud. — Cerrato. La bataille de Gamenario, 1345; texte en ancien français, avec des notes et des commentaires. — Riant. L'église de Bethléem et Varazze, en Ligurie. — Grassi. Siro II, dernier évêque et premier archevêque de Gênes.

**72. — R. Deputazione di storia patria.** *Atti e Memorie.* 3e série, vol. V, fasc. 1 et 2. — Janvier-avril 1887. Marcello. Une revue de cavalerie à Bologne, en 1508. — Ricci. Le théâtre Formagliari à Bologne, 1636-1802. — Gozzadini. Antiquités de l'époque de Villanova, découvertes à Bologne.

---

**73. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte.** Bd. XI, 1886. — J.-J. Amiet. Renseignements nouveaux sur la jeunesse de Jean Waldmann. — S. Vögelin. Egidius Tschudi et les inscriptions romaines de la Suisse (revision et réfutation partielle des travaux de Mommsen sur le même sujet). — Th. de Liebenau. Les Cisterciens lucernois du xvii^e siècle. — K. Witt. La guerre de Mulhouse, 1467-1468.

**74. — Quellen zur Schweizergeschichte.** Bd. VIII, 1887. — *Ulrichi Campelli historia Raetica,* 1re partie, p. p. P. Plattner.

**75. — Indicateur d'histoire suisse.** Nouvelle série, XVIIe année, 1886. — W. Tobler. De quelques groupes de noms de lieux qui se

répètent en Suisse. — A. DE FRIES. La famille Fries de Friesenberg. — G. TOBLER. Notes sur la vie de Conrad Justinger. — Th. DE LIEBENAU. Deux mss. fribourgeois de la chronique de Justinger. — P. A. S. La comtesse Marguerite de Toggenbourg. — G. TOBLER. Lettre de Louis de Savoie au conseil de Berne sur une démarche des ducs d'Autriche auprès de la cour de France (démêlés de Zurich et de l'Autriche), 1452. — Th. DE LIEBENAU. Montbéliard et les Suisses, 1474-1476. — IDEM. La garde suisse à Rome, 1527-1546. — A. WOHLWILL. Lettre du professeur Tralles à K.-F. Reinhard, ambassadeur de France auprès de la république helvétique, 1801. — F. FIALA. Notices nécrologiques. — W. GISI. Etudes de généalogie et d'histoire (quatre articles). — A. STERN. Quelques remarques sur la chronique du *Livre blanc*. — E. DE MURALT. Les États du pays de Vaud. — W. ŒCHSLI. Les prétendus articles de foi des XII cantons, 1524. — J.-L. BRANDSTETTER. Le style de la Nativité. — TH. DE LIEBENAU. Notes sur l'histoire des couvents cisterciens de la Suisse occidentale. — IDEM. Sur la date de la mort de maître Félix Hemmerlin. — IDEM. Le livre des formules du notaire impérial Conrad de Diessenhofen. — K. THOMMEN. Une remarque sur le *Sempacherlied*.

**76. — Der Geschitsfreund**. Bd. XLI, 1886. — A. DENIER. Documents d'Uri, 1re partie, 1196-1372. — J. DÜRING. Ulrich de Würtemberg et les confédérés jusqu'à l'an 1521. — Th. DE LIEBENAU. La bataille d'Arbedo, histoire et légende. — J. AMBERG. Le graveur de médailles J.-K. Hedlinger (suite et fin).

**77. — Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich**. Bd. XXII, Heft 2, 1886. — J. HEIERLI. Établissements lacustres, IXe rapport. = Heft 3, 1887. J.-R. RAHN. Histoire du château de Chillon.

**78. — Jahrbuch des historischen Vereins des Kt. Glarus**. Heft XXII, 1886. — J. WICHSER. Le landammann Cosme Heer, 1790-1837 (suite et fin).

**79. — Thurgauische Beitraege zur vaterlænd. Geschichte**. Heft XXVI, 1886. — A. MAYER. Histoire d'Ermatingen jusqu'au temps de la réforme. — H.-G. SULZBERGER. Les chapitres thurgoviens avant et après la réforme. — IDEM. Les synodes thurgoviens depuis la réforme. — H. STÆHELIN. Sur une fête populaire de Weinfelden. — Courte description de la Thurgovie par le chevalier Fritz-Jacob d'Anwyl.

**80. — Argovia**. Jahresschrift des historischen Vereins des Kt. Aargau. Bd. XV, 1884. — E.-L. ROCHHOLZ. Le château et le comté de Homberg dans le Fickthal. = Bd. XVI, 1885. IDEM. Les comtes de Homberg, documents de 1041 à 1534. = Bd. XVII, 1886. IDEM. Un légendaire du temps de la grande peste, 1348-1350.

**81. — Beitræge zur vaterlandischen Geschichte** herausgegeben von der historischen Gesellschaft in Basel. Bd. XII, Heft 3, 1886.

— W. Vischer. Un conflit du conseil de Berne avec l'ordre teutonique, 1478. — K. Vischer-Merian. Le bourgmestre de Bâle Jean Imer de Gilgenberg. — Th. Burkhardt. La famille Socin. — A. Burkhardt. W. Vischer. Allocution prononcée le 8 avril 1886.

**82. — Mémoires de l'Institut national genevois.** Tome XVI, 1886. — P. Vaucher. Les traditions nationales de la Suisse. I. Vue générale du sujet. II. Sur le traité « de l'origine des Schwyzois. » III. Sur l'auteur de la chronique du *Livre blanc*. IV. La chronique du *Livre blanc*. V. Les récits du *Livre blanc* et la légende de l'archer. — H. Fazy. Procès de Jacques Gruet, 1547. — Idem. Procès et démêlés à propos de la compétence disciplinaire du Consistoire, 1546-1547.

**83. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.** Tome XXII, 1886. — E. Demole. L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy, 1356-1391. — A. Janssen. Documents sur Jean-Jacques Rousseau (archives de Berlin), 1762-1765. — Th. Dufour. Un opuscule inédit de Farel. Résumé de la Dispute de Rive, 1535. — E. Ritter. Chroniques de Genève écrites au temps de Henri IV. — A. Rilliet. Le billet d'adieu d'un évêque de Genève, 1483. — Th. Dufour. Amédée Roget et Albert Rilliet. Deux discours. — Ch. Le Fort. L'introduction du calendrier grégorien à Genève en 1701. — Idem. Deux lettres inédites de Mallet du Pan (la première, datée du 29 octobre 1783, renferme la réponse de Mallet du Pan à l'offre que Panckoucke lui faisait de rédiger la partie politique du *Mercure de France;* la seconde, du 25 août 1788, se rapporte à l'arrêt du conseil du roi du 16 août, lequel annonçait que, jusqu'au 31 décembre 1789, les paiements de l'État seraient faits partie en argent, partie en billets du Trésor). — E. Ritter. Jean Jodin (1713-1761) et son frère Pierre Jodin. Lettres de Diderot à Mlle Jodin, 1765-1769. — Th. Dufour. Bâle, Zurich et Genève en 1558. Fragment de lettre d'un Anglais. — Ed. Naville. La momie du musée de Genève. = Série in-4°. Tome I, 4e livraison, 1887. — E. Demole. Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792. I. Organisation de l'atelier. II. Activité de l'atelier. III. Relations monétaires de Genève avec l'étranger. IV. Description des monnaies genevoises.

**84. — Étrennes chrétiennes.** XIVe année, 1887. — Ch. Dardier. Un procès scandaleux (à propos d'un mariage célébré au désert en 1774). — E. Ritter. Fiançailles et mariages au bon vieux temps.

**85. — Bibliothèque universelle et Revue suisse.** 1887, avril. — Ed. Sayous. La croisade de Constantinople; 2e partie; fin en mai (simple récit).

---

# CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — M. Jean-Martial Delpit, mort le 12 mai dernier, à l'âge de soixante-quatorze ans, avait été un des collaborateurs d'Aug. Thierry. On lui doit un *Mémoire sur les sources manuscrites de l'histoire municipale de la ville d'Amiens* (1841); un *Essai sur les anciens pèlerinages à Jérusalem* (1870); une notice sur un manuscrit de Wolfenbüttel contenant une partie des *Recognitiones feudorum* enregistrées par ordre d'Édouard Ier d'Angleterre en 1273-1274. Il était ancien élève de l'École des chartes.

— M. Senemaud, ancien élève, lui aussi, de la même école, est mort en mai, à l'âge de soixante-neuf ans. On lui doit le *Journal de l'enterrement de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême* (1863); des *Documents inédits sur l'histoire de l'Angoumois* (1861); l'*Inventaire des meubles de Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême* (1862); la *Bibliothèque de Charles d'Orléans au château de Cognac* (1862); la *Biographie militaire de l'Angoumois et de la Charente* (1864); la *Chronologie des évêques d'Angoulême du XIVe au XVe s.* (1870). Il avait fondé à Mézières une *Revue ardennaise* qui a duré seulement trois années (*Polybiblion*, juillet 1887).

— Notre collaborateur M. B. Aubé est mort le 24 juin. Il avait abordé avec érudition et avec succès l'histoire des premiers siècles du christianisme. Son *Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins* a été couronnée par l'Académie française (1875); il avait continué cette même étude pour le IIIe siècle dans deux nouveaux volumes parus en 1881 et en 1885; c'était un esprit judicieux, pénétrant et impartial.

— *Académie des inscriptions et belles-lettres.* Concours. — L'auteur du mémoire sur l'*Instruction des femmes au moyen âge*, auquel l'Académie a décerné une récompense, est M. Germain Arnaud de Marseille. — L'auteur du mémoire sur les *Noms de saints en langue d'oui et en langue d'oc*, qui a obtenu une récompense de 2,000 fr., est M. Antoine Thomas de Toulouse. — Le prix ordinaire sur la *Langue des inscriptions latines* a été décerné à M. Loth de Versailles. — L'Académie n'a pas décerné de prix pour l'examen de la bibliothèque de Photius; une récompense est attribuée à M. l'abbé Pierre Batiffol; le sujet est retiré du concours. — Même décision à l'égard du prix Lafons-Mélicocq; l'Académie accorde seulement deux récompenses, l'une à M. l'abbé Haigneré : *Cartulaires des établissements religieux en Boulonnais* et les *Chartes de Saint-Bertin*; l'autre à M. de Calonne : *la Vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France*, deuxième édition. — Le prix

de numismatique ancienne est décerné à M. E. Babelon : *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine, vulgairement appelées monnaies consulaires.* — Le prix ordinaire sur la question : comment doit être étudié, publié un ancien obituaire, est décerné à M. Auguste Molinier, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — Le prix Bordin (étude critique sur les œuvres de l'art étrusque) est décerné à M. Jules Martha. — Le prix Brunet est décerné à M. Moritz Steinschneider de Berlin.

— Dans le concours des antiquités nationales, la 1re médaille est donnée à M. Delachenal (*Histoire des avocats au Parlement de Paris*); la 2e médaille à M. J. Richard (*Une petite-nièce de saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois*); la 3e médaille à MM. Lespy et P. Reymond (*Dictionnaire béarnais ancien et moderne*). La 1re mention est décernée à M. J. Philippe (*Origines de l'imprimerie à Paris*); la 2e mention à M. de Mandrot (*Ymbert de Batarnay, conseiller de Louis XI*); la 3e à M. Haillant (*Essai sur un patois vosgien*); la 4e à M. Guigue (*Récits de la guerre de Cent ans*); la 5e à M. Ch. Bémont (*la Condamnation de Jean Sans-Terre par la cour des pairs de France en* 1202); la 6e à M. Faucon (*la Librairie des papes d'Avignon*).

— L'*Académie des sciences morales et politiques* a décerné le prix sur la question de la Vie du Père Joseph à M. Vignier.

— L'*Académie de Nîmes* a mis au concours une étude sur Jean Nicot, seigneur de Villemain (1530-1600), secrétaire du roi Henri II; sa vie, ses écrits et son ambassade en Portugal; terme utile, le 31 déc. 1887; en 1889, une médaille d'or sera décernée à l'auteur du meilleur travail sur François Guizot, historien.

— La Société libre de l'Eure met au concours une histoire des Charités en Normandie. Le prix est de 600 fr.

— La *Société archéologique et historique de l'Orléanais* a publié le t. I de ses Mémoires; il contient une étude de M. Cuissard sur les premiers évêques d'Orléans; l'histoire de Chouzy (Loir-et-Cher), par M. Guignard; une note sur deux chartes du XIIIe s., par M. Al. Godon.

— La seconde livraison de l'*Histoire romaine,* par Théodore Mommsen, traduite par MM. Cagnat et Toutain, est parue; elle termine le tome I, qui renferme les chapitres suivants : 1° les frontières septentrionales de l'Italie; 2° l'Espagne; 3° les provinces gauloises; 4° la Germanie romaine et les Germains indépendants; 5° la Bretagne; 6° la région du Danube et les guerres sur le Danube (Vieweg).

— La *Section d'Histoire et de Philologie de l'École des hautes études* vient de publier en souvenir de son premier président, M. L. Renier, un volume de *Mélanges* (Vieweg) analogue à celui qu'elle a dédié à M. Duruy, son fondateur, lors du dixième anniversaire de la fondation de l'École, en 1878. Voici la liste des travaux historiques contenus dans ce volume : *Biographie de L. Renier,* par E. Desjardins. — *Biblio-*

*graphie de L. Renier*, par Héron de Villefosse. — Amiaud, *Cyrus, roi de Perse* (contrairement à ce qu'ont soutenu MM. Sayce et Halévy, Cyrus était Perse et roi de Perse). — Boissier, *Commodien* (vivait au milieu du IIIe s.; fait connaître la société chrétienne de ce temps et son langage). — J. Darmesteter, *l'Apocalypse persane de Daniel*. — H. Derenbourg, *Note sur quelques mots de la langue des Francs au XIIe s., d'après le texte arabe de l'autobiographie d'Ousâma Ibn Mounkidh*. — J. Derenbourg, *Elazar, le Peitan*. — L. Duchesne, *le Concile d'Elvire et les flamines chrétiens* (le concile eut lieu vers 300; détails intéressants sur l'église chrétienne d'Espagne où des convertis non encore baptisés remplissaient encore des fonctions publiques religieuses). — P. Guieysse, *Réprimande à un fonctionnaire égyptien*. — B. Haussoulier, *Note sur les trois tribus doriennes en Crète*. — A Longnon, *la Civitas Rigomagensis* (la vallée de Barcelonnette). — G. Monod, *les Mœurs judiciaires au VIIIe s., d'après la Paraenesis ad judices de Théodulf*. — Nicole, *Athénée et Lucien*. — P. de Nolhac, *Note sur Pirro Ligorio* (architecte, peintre et dessinateur de la fin du XVIe s.). — J. Oppert, *Inscription d'Antiochus I Soter* (de février 269 av. J.-C. Invocation du dieu Nebo dont Antiochus a réparé la tour). — Robiou, *l'Enseignement de Pythagore contenait-il des éléments égyptiens?* (oui). — J. Roy, *Conférence de Vincennes et conflits de juridiction* (1329-1350). — M. Thévenin, *Études sur la propriété au moyen âge : les Communia* (ce sont des forêts, paturages, eaux, marais possédés en commun par des usagers propriétaires dans un village ou une marche). — M. Weil, *l'Auteur du premier discours contre Aristogiton est-il bien informé des institutions d'Athènes?* (réfute les arguments présentés par M. Lipsius pour nier son attribution à Démosthène).

— La librairie Picard a mis en vente les tables II-V des *Inscriptions romaines de l'Algérie*, publiées par M. Léon Renier, avec un assez grand nombre d'*addenda* et de *corrigenda* recueillis par M. Châtelain sur les marges de l'exemplaire de l'auteur.

— Le 27 juin dernier, M. Henri Lemonnier a soutenu en Sorbonne les deux thèses suivantes : *De ministris cubiculi in hospitio regis Caroli V* (89 p. in-8°); *Étude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain* (Hachette). M. Lemonnier a été déclaré à l'unanimité digne du grade de docteur ès lettres.

— M. Albert Marignan, qui prépare un ouvrage important sur le culte des saints, a fait paraître deux études préliminaires, l'une sur le *Triomphe de l'Église au IVe s.*; l'autre sur la *Médecine dans l'Église* (Picard). La première de ces études divisées en trois chapitres, l'édit de Milan, les concessions politiques et sociales et les concessions religieuses, a pour objet de montrer à quel point le christianisme fut pénétré par le paganisme qu'il remplaçait et a été modifié par lui. Le travail de M. M. contient nombre de vues originales et de remarques intéressantes, mais il laisse à désirer pour la netteté de l'exposition

comme pour la correction du style. La méthode même d'exposition, qui rejette dans les notes tous les faits précis, toutes les citations, toutes les démonstrations et réduit le texte à des généralités souvent vagues, n'est pas faite pour porter la conviction dans l'esprit du lecteur. — La petite dissertation sur la médecine dans l'Église laisse une impression plus nette. On y trouve une bonne exposition de cette thérapeutique surnaturelle qui faisait des sanctuaires du VIe siècle les hôpitaux et les villes d'eaux de l'époque.

— M. Furcy Reynaud nous promet une traduction française de la *Geschichte der Pæpste* de M. Ludwig Pastor.

— On a découvert en septembre 1884, dans des fouilles dirigées pour retrouver les substructions du château de Montfort-l'Amaury, un vase de terre contenant plus de 2,200 petites monnaies d'argent, d'un poids total d'environ deux kilos. La moitié de la trouvaille a été laissée aux ouvriers, qui la firent vendre pour 180 fr. à M. Feuardent; l'autre moitié, réservée à la ville, a été mise aux enchères le 21 août 1887 par les soins de M. Robert Brault, notaire. M. A. de Dion a publié à cette occasion la *Description des monnaies* demeurées à la ville. Les monnaies champenoises y forment 92 pour cent du total; il n'y a que trois pour cent de monnaies royales. Toutes ces pièces sont de la fin du XIe siècle et des premières années du XIIe siècle (extrait des comptes-rendus de la *Société des antiquités et des arts de Seine-et-Oise,* t. VI et à part, chez Cerf, à Versailles).

— M. Julien Havet a fait tirer à part son 4e mémoire sur les *Questions mérovingiennes;* il est consacré, on le sait, aux *Chartes de Saint-Calais* (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*), et ses recherches sur l'*Écriture secrète de Gerbert* (Académie des inscriptions et belles-lettres, bulletin). On ne saurait trop recommander à l'attention des médiévistes ces études si pénétrantes et si ingénieuses (Alphonse Picard).

— M. Ph. Tamizey de Larroque nous a donné deux nouveaux numéros (XII et XIII) de ses *Correspondants de Peiresc,* si précieux pour l'histoire de la philologie et de l'archéologie au XVIIe siècle. Le no XII (Aix, Illy et Brun) est consacré à P. A. de Rascas, sieur de Bagarris, dont M. T. de L. établit le premier la biographie exacte, qui fut baptisé à Aix le 3 février 1562, fut garde du cabinet du roi de 1603 à 1612 au moins, et mourut le 14 avril 1620 (la date 1610, p. 14, est une faute d'impression). Les pierres gravées appartenant à Bagarris furent achetées par l'apothicaire T. Lauthier et furent plus tard vendues par un de ses fils à Louis XIV (Louis XII, p. 28, est une coquille); les médailles furent achetées par H.-A. de Loménie, comte de Brienne. Le no XIII (Techener) est particulièrement intéressant; il contient quinze lettres écrites d'Italie à Peiresc par G. Naudé. La plus précieuse est la quatorzième, capitale pour la biographie et la bibliographie de Campanella. Nous devons encore à M. T. de L. trois autres plaquettes, *Deux testa-*

*ments inédits d'A. Scot* (1616) *et J.-J. Bouchard* (1661), le *Discours de la Vigne* de F. Roaldès (Bordeaux, imp. Gounouilhou), né en 1519 et mort en 1589, professeur de droit d'abord à Cahors, puis à Toulouse, publié avec des notes de M. N. Dezeimeris, et un appendice contenant entre autre dix lettres de Roaldès à P. Pithon; enfin le *Chemin de l'Hospital* (Montpellier, imp. centrale du Midi), curieuse fantaisie morale de Robert de Balsac, sénéchal d'Agenais et de Gascogne sous Louis XI, gouverneur de la citadelle de Pise sous Charles VIII, et qui vendit aux Pisans, aux Lucquois et aux Vénitiens les places dont il avait la garde. Il préférait le chemin de la trahison à celui de l'hôpital. Louis XII ne lui tint pas rigueur et accrut encore ses richesses et dignités.

— M. l'abbé Cazauran, dans une brochure très vivement enlevée sur le *Mariage morganatique du duc d'Épernon,* a maintenu contre M. Mireur, archiviste du Var, la réalité du mariage secret du duc d'Épernon contracté le 24 ou le 14 février 1596, à Pignans, avec Anne de Monier; il considère Jean-Louis de La Valette, père de Louis de La Valette, qui hérita d'une partie des biens de Bernard d'Épernon, comme le fils probable issu de cette union.

— M. J. Ballieu a consacré un intéressant petit volume à *Henriette de Balzac d'Entragues* (Dupret), où, tout en la jugeant dénuée de cœur et purement préoccupée de ses intérêts personnels, il la disculpe pourtant des plus graves accusations de trahison dont sa mémoire a été chargée.

— Vient de paraître, dans la collection des Documents inédits, le t. IV des *Lettres du cardinal Mazarin* (janvier-décembre 1651).

— La librairie Plon donne une seconde édition de : *le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné,* par M. Frédéric Masson, et une 3e édition de l'*Histoire de Philippe II,* par M. Forneron.

— M. E. Ferré a consacré à l'*Irlande, la crise agraire et politique* (Perrin), une brochure dans laquelle on trouvera un intéressant exposé des efforts impuissants faits en ce siècle pour améliorer le régime agraire de l'Irlande et des remèdes proposés pour remédier à une situation aussi urgente que dangereuse. Il se fait aussi l'avocat du *Home Rule,* qui, nous le craignons, ne ferait qu'aggraver la situation de l'Irlande.

— La *Gazette archéologique* passe sous la direction de MM. Babelon et Émile Molinier; elle prend le sous-titre suivant : Revue des musées nationaux. On sait que M. Babelon appartient à la Bibliothèque nationale, et M. Molinier au Louvre.

— Viennent de paraître : chez Terquem, le supplément à la deuxième partie de la *Bibliographie des bibliographies,* par M. Léon Vallée, et, chez Maisonneuve, le supplément à la *Bibliotheca americana.*

Livres nouveaux. — histoire générale. — *Castonnet des Fosses.* L'Inde française avant Dupleix. Challamel. — *Chaikin.* Apologie des Juifs; étude his-

torique et littéraire depuis la chute de Jérusalem jusqu'à 1306. Vieweg. — *Pottet*. Histoire de la Conciergerie du palais de Paris depuis les origines jusqu'à nos jours, 1031-1886. Quantin. — *Rygh*. Antiquités norvégiennes. Nilsson. — *Saucerotte*. Les médecins pendant la Révolution, 1789-99. Didier. — *Comte de Jarden*. Histoire générale des traités de paix depuis le traité de Westphalie. Tome XV. Le Poultel. — *Margry*. Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer. Vol. V : Première formation d'une chaîne de postes entre le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Mexique, 1685-1724. Maisonneuve.

Histoire locale. — *Abbé Cazauran*. Baronnie de Bourrouillan, histoire seigneuriale et paroissiale. Maisonneuve. — *Abbé Leclerc*. Pouillé du diocèse de Limoges, contenant la liste des évêques de Limoges, l'état des chapitres, abbayes, monastères, etc. Limoges, Decourtieux. — *Tholin* et *Benonville*. Un château gascon au moyen âge; étude archéologique sur le château de Madaillan, Lot-et-Garonne. Agen, Michel et Medau; Paris, Picard. — *Bimbenet*. Histoire de la ville d'Orléans. Tome II. Orléans, Herluison.

Biographies. — *Mège*. Un fédéré du 10 août : Barbat du Clozel d'Arnery. Champion. — *Castonnet des Fosses*. Le Père Joseph; sa vie religieuse. Angers, Lachèse et Dolbeau (Mémoires de la Soc. nat. d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1886). — *Pagart d'Hermansart*. Les cygnes de Saint-Omer; fiefs et hommages (Société des antiq. de la Morinie, Bulletin, livr. 141).

Documents. — *Paul Cottin*. Un protégé de Bachaumont; correspondance inédite du marquis d'Éguilles, 1745-48. Paris, Revue rétrospective. — *Boppe*. Correspondance inédite de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, avec son père J.-J. de Mesmes, sieur de Roissy, 1627-42. Plon. — *Grésard*. Documents pour servir à l'histoire du couvent des Carmélites de Notre-Dame de la Compassion de Lyon. Pitrat. — *Vignat*. Cartulaire du chapitre de Saint-Avit d'Orléans. Orléans, Herluison. — *Breghet du Lut*. Le livre de raison de J.-C. Dutillieu (Soc. des bibl. lyonnais). Lyon, impr. Mougin-Rusand. — *Mavidal* et *Laurent*. Archives parlementaires de 1787 à 1860. 2e série, t. 64 : du 2 oct. au 3 déc. 1830. Paul Dupont. — *G. Dumay*. Le Mercure Dijonnais, ou Journal des événements qui se sont passés de 1742 à 1789, principalement en Bourgogne. Dijon, impr. Darantière. — *E. Langlois*. Les registres de Nicolas IV; 2e fasc. Thorin. — *Moranvillé*. Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier de Louis Ier et de Louis II d'Anjou. Tome I, fasc. 1. Picard. — *Barthélemy*. Documents inédits sur les argentiers et les brodeurs à Marseille, pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles (Comité des travaux historiques et scientifiques, 1886, n° 4). — *Guigue* et *Vaësen*. Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Lyon antérieures à 1790. T. III. Lyon, impr. Jeannin.

**Alsace.** — M. J. Brucker, archiviste de la ville de Strasbourg, a fait paraître un nouveau volume de l'*Inventaire sommaire des archives communales de la ville*. Il contient la 4e partie de la série AA : actes constitutifs et politiques de la commune.

— La librairie Trübner a mis en vente en même temps la *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation*.

**Grande-Bretagne.** — La « Chetham Society » se propose de publier les ouvrages suivants : *Histoire de l'église et du manoir de Wigan*, par le

chanoine Bridgeman; les *Archives de la paroisse de Lancastre*, par M. O. Roper; l'*Histoire de la chapelle de Newton*, par le chanoine Tonge; le « Coucher book » de l'abbaye de Furness.

— La Société historique d'Oxford, fondée depuis trois ans, a déjà publié six ouvrages, intéressants à divers titres. Le dernier paru est : *Magdalen College and King James II*, 1686-1688, recueil de documents réunis et édités par le Rév. Bloxam, avec une introduction par le Rév. Bramley (Clarendon press).

— M. W. A. B. Coolidge a réimprimé sous forme de brochure un article de l'*Encyclopaedia Britannica* intitulé : *History of the Swiss Confederation, with appendices on Tell and Winkelried*. Avec beaucoup de sagesse, M. C. distingue entre les deux traditions : il rejette la première sans hésiter au rang des fables et considère la fausseté de la seconde comme probable, mais non comme prouvée. Ces deux appendices forment un excellent résumé bibliographique et critique de la question.

— Le t. III du *Cartularium Saxonicum*, publié par M. Walter de Gray Birch, vient de commencer avec le fasc. 21; les chartes anglo-saxonnes déjà publiées atteignent maintenant au chiffre de 904 et à l'année 954.

— Une exposition relative à l'histoire des Juifs en Angleterre a eu lieu à Londres (Albert-Hall) en mai dernier. A cette occasion, plusieurs mémoires ont été lus : la persécution des Juifs, par M. Walter Rye; l'échiquier des Juifs d'Angleterre au moyen âge, par M. Gross; les sources juives de la légende d'Arthur, par le Rév. Gaster.

— M. York Powell dirige pour la librairie David Nutt, de Londres, la collection d' « histoires tirées des écrivains contemporains » à un shelling chaque volume. Deux de ces volumes ont déjà paru : *Edward III and his wars*, par W. Ashley; *The misrule of Henry III*, 1236-48, par le Rév. W. Hutton.

— Le tome XXII de l'*Encyclopaedia britannica* est paru. Il contient la fin de la lettre S.

— M. Walter de Gray Birch et M. H. J. Ellis, du British Museum, préparent un ouvrage sur les chartes originales depuis la conquête jusqu'à la mort du roi Jean.

— Le 21e fasc. du *Cartularium Saxonicum* commence le t. III de cette collection de chartes relatives à l'histoire anglo-saxonne (Londres, Whiting et Cie). Il contient 44 documents, de 948 à 955.

— Le t. X de *The Exchequer roll of Scotland*, préparé par M. George Burnett, « Lyon king of arms, » se rapporte aux années 1488-1493. (Edimbourg, Black; Londres, Eyre Spottiswoode.)

— Mme Green a donné un nouveau volume des *Calendar of state papers, domestic*; il se rapporte aux années 1658-59 et 1659-60.

— M. Hobhouse doit publier dans le 1er volume de la *Somerset record Society* l'analyse du registre de l'évêque Drokensford, conservé à Wells.

— M. F. W. Maitland a été chargé de publier pour la *Selden Society* des procès du XIIIe siècle plaidés devant les juges itinérants, d'après les originaux du Public record office. D'autre part il fait imprimer à la Pitt press un « Note book » de Bracton.

— M. Stubbs, évêque de Chester, a été élu à l'unanimité président de la *Pipe roll Society*. Le 8e volume des publications de cette société contient le grand rôle de l'Échiquier pour la 11e année de Henri II, 1164-65.

**Allemagne.** — Le 8 mai est mort M. Jos. Mooren, pasteur à Wachtendonk, Rhin inférieur, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il avait fondé la Société historique pour le Bas-Rhin et composé de bonnes études sur l'histoire du pays.

— Le 19 mai est mort M. Stobbe, professeur de droit allemand à l'université de Leipzig; il avait cinquante-six ans. Nous avons de lui une *Geschichte der deutschen Geschichtsquellen* en 2 vol. (1860-64) et une remarquable histoire des juifs en Allemagne au moyen âge.

— Le 26 mai est mort M. A.-F. Walther, directeur de la bibliothèque publique de Darmstadt, à l'âge de soixante-dix-sept ans; il s'était fait connaître par un grand nombre d'utiles publications sur l'histoire du grand-duché de Hesse.

— Le 5 juillet est mort le célèbre philologue Angert-Friedrich Pott, professeur à l'université de Halle; il était né à Nettelrode, en Hanovre, en 1802. Parmi ses travaux qui se rapportent à l'histoire, nous pouvons citer : *Etymologische Forschungen,* 2 vol., 1833-36 (nouv. édit. en 5 vol., 1851-73); *Die Zigeuner,* 2 vol., 1844-45; *Studien zur griechischen Mythologie* (1859).

— Dans les derniers jours de juillet est mort M. Ernest von Lautsch, professeur à Gœttingue depuis 1837. Il a pendant longtemps dirigé le *Philologus* et le *Philologische Anzeiger*.

— M. Dœrpfeld a été nommé secrétaire de l'Institut archéologique allemand à Athènes.

— M. Bruno Lindner, orientaliste, a été nommé professeur à l'université de Leipzig.

— M. Schnorr von Carolsfeld remplace le Dr Fœrstemann à la tête de la bibliothèque publique de Dresde. M. Fœrstemann, qui prend sa retraite, est nommé directeur de la bibliothèque privée du roi de Saxe.

— L'Académie des sciences de Berlin accorde à M. de Bezold, de Munich, 600 marcs pour un voyage de recherches relatives aux études assyriologiques. — Quant au *Corpus inscriptionum graecarum,* la fin de la dernière partie des inscriptions de l'Attique, et l'impression des ins-

criptions du nord de la Grèce ont été encore retardées. Un deuxième supplément au t. I des inscriptions de l'Attique, qui doit faire connaître avant tout les découvertes les plus récentes de l'Acropole, paraîtra dans le courant de 1887. Le volume des inscriptions grecques d'Italie et de Sicile touche à sa fin. — Pour le *Corpus inscriptionum latinarum*, la 4e section et la 1re moitié de la 5e section (inscriptions sur briques des villes romaines (sont à l'impression. Le volume sur l'Italie moyenne et le sud de la France, préparé par Bormann et par Hirschfeld, ainsi que le t. XIV (inscriptions du Latium), par Dessau, paraîtront dans le courant de l'année. On travaille activement aux suppléments des tomes II (Espagne), III (Orient et pays du Danube), IV (inscriptions murales de Pompeï); VIII (Afrique). Quant au tome I, la section des fastes consulaires a été terminée par Henzen peu avant sa mort.

— La 39e réunion des philologues, orientalistes et pédagogues allemands aura lieu à Zurich, du 28 septembre au 1er octobre.

— La Société pour l'histoire et les antiquités de la Westphalie a décidé de publier les bulles pontificales relatives à la province, en dehors du cartulaire général de la Westphalie; le travail est confié à M. Finke, qui fera prochainement paraître un volume d'études sur les sources de l'histoire du concile de Constance.

— La Société du prince Jablonowski à Leipzig a mis au concours pour l'année 1890 le sujet suivant : exposer le développement de l'activité industrielle en Pologne depuis la fin de l'indépendance du royaume. Le prix sera de 1,000 marcs.

— La Société royale des sciences à l'université de Gœttingue rappelle les sujets qu'elle a mis au concours pour la fondation Wedekind. Pour le 1er prix : édition critique des mémoires d'Eberhard Windeck sur la vie et l'époque de l'empereur Sigismond; pour le 2e : histoire du duché de Souabe, commencement du xe à la seconde moitié du xiiie siècle; pour le 3e : un travail d'ensemble sur un point quelconque de l'histoire d'Allemagne. Celui-ci doit être rédigé en allemand; les deux autres peuvent aussi l'être en latin.

— La bibliothèque de Ranke a été achetée au prix de 25,000 dollars pour l'université de Syracuse (New-York); elle comprend environ 25,000 volumes. La bibliothèque de W. Scherer a été acquise par le collège Adelbert, à Cleveland, O., au prix de 30,000 marcs.

— On a trouvé à la bibliothèque de Halle un grand nombre de lettres de Leibnitz.

— A l'occasion du 90e anniversaire de l'empereur Guillaume, le *Berliner Tageblatt* a mis au concours le sujet suivant : montrer comment s'est développée l'idée de l'unité allemande et l'influence qu'elle a exercée sur la formation et la situation des partis politiques. Le prix est de 10,000 marcs. Ce concours est patronné par le parti national-libéral au Reichstag. Les mémoires devront être déposés le 2 septembre 1888.

— Mgr A. de Waal, recteur au Campo Santo allemand de Rome, publie, depuis le 1er mai dernier, une revue intitulée : *Rœmische Quartalschrift für Christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte*. Elle parait chez Herder, à Fribourg-en-Brisgau, par livraisons de 100 pages; le prix d'abonnement est de 16 m. par an.

— La librairie Asher, de Berlin, a mis en vente le catalogue de tous les écrits parus dans les universités de Prusse et d'Allemagne du 15 août 1885 au 14 août 1886. Il a pour titre : *Jahresverzeichniss der an den deutschen Universitæten erschienenen Schriften*.

— La librairie Teubner, de Leipzig, fait paraître depuis cette année une *Zeitschrift für den deutschen Unterricht* par fascicules trimestriels.

— Le 13e fascicule des *Regesta pontificum romanorum* de Jaffé, nouvelle édition, comprend les numéros 15,297 à 17,038 (anciennement 9,712 à 10,438) et une de Luce III à Célestin IV (1184-1193). Comme on le voit, cette magistrale publication touche à sa fin. (Leipzig, Veit.)

Livres nouveaux. — antiquité. — *Mayerhœfer*. Geschichtlich-topographische Studien über das alte Rom. Munich, Lindauer. — *Baron*. Abhandlungen aus dem rœmischen Civilprocess. III : der Denuntiationsprocess. Berlin, Simion. — *Demelius*. Scheidseid und Beweiseid im rœmischen Civilprozesse. Leipzig, Tauchnitz. — *Hartmann*. De exilio apud Romanos inde ab initio bellorum civilium usque ad Severi Alexandri principatum. Berlin, Weidmann. — *Kærst*. Forschungen zur Geschichte Alexanders des Grossen. Stuttgart, Kohlhammer. — *Schuster*. Die bürgerliche Rechtspflege in England. Berlin, Vahlen. — *Hafter*. Die Erbtochter nach attischem Recht. Leipzig, Fock. — *Kipp*. Die Litisdenuntiation als Prozesseinleitungsform im rœmischen Civilprozess. Leipzig, Breitkopf et Hærtel. — *Treuber*. Geschichte der Lykier. Stuttgart, Kohlhammer. — *Lupus*. Die Stadt Syrakus im Alterthum. Strasbourg, Heitz. — *Naeker*. Die rœmischen Militærstrassen und Handelswege in Südwestdeutschland, in Elsass-Lothringen und der Schweiss. Strasbourg, Noiriel. — *Seipt*. De Polybii Olympiadum ratione et de bello punico primo quaestiones chronologicae. Leipzig, Fock.

Histoire générale. — *Hüsing*. Fürstbischof Christoph Bernard von Galen; ein katholischer Reformator des xvii Jahrh. Munster, Schœningh. — *Græf*. Die Gründung Alessandrias; ein Beitrag zur Geschichte des Lombarderbundes. Leipzig, Fock. — *Gopcevic*. Kriegsgeschtliche Studien. Leipzig, Elischer. — *Schrœder*. Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte. Leipzig, Veit. — *Sehling*. Die Untersuchung der Verlœbnisse im kanonischen Recht; ibid. — *Hirsch*. Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg. Bd. XI. Berlin, Reimer. — *Hœnig*. O. Cromwell. Bd. I, 1599-1642. Berlin, Luckhardt. — *Grethen*. Die politischen Beziehungen Clemens VII zu Karl V, 1523-27. Hanovre, Brandes. — *K. Heigel*. Historische Vortræge und Studien. Munich, Rieger. — *Müller*. Die Memnoniten in Ostfriesland vom xvi bis xviii Jahrh. Emden, Haynel. — *Redlich*. Der Reichstag von Nürnberg, 1522-23. Leipzig, Engelmann. — *Trinius*. Geschichte des Krieges gegen Frankreich, 1870-71. Theil I. Berlin, Dümmler. — *Nœldeke*. Die Ghassanischen Fürsten aus dem Hansa Gafna's. Berlin, Reimer. — *Gierke*. Die Genossenschaftstheorie und die deutsche Rechtssprechung. Berlin, Weidmann. — *Lœwe*. Die Stellung des Kaisers Ferdinand I zum Trienter Konzil, oct. 1561-mai 1562.

Boom, Cohen. — *Hohoff*. Die Revolution seit dem XVI Jahrh im Lichte der neuesten Forschung. Fribourg-en-B., Herder. — *Tollin*. Geschichte der französischen Colonie von Magdeburg. Halle, Niemeyer. — *Weise*. Italien und die Langobardenherrscher, 568-628; ibid. — *Wyneken*. Die Landfrieden in Deutschland von Rudolf von Habsburg bis Heinrich VII. Hanovre, Cruse. — *Dechend*. Beitræge zur Geschichte des Feldzuges von 1806 nach Quellen des Archives von Marburg. Berlin, Luckhardt. — *Müllenheim-Rechberg*. Die Annexion des Elsass durch Frankreich, 1648-1697. Strasbourg, Heitz. — *Spillmann*. Die englischen Martyrer unter Heinrich VIII. Fribourg-en-B., Herder. — *Wutke*. Beitræge zur Geschichte des grossen Stædtebundskrieges, 1387-1388. Berlin, Stargardt. — *Œhlmann*. Die Fortschritte der Ortskunde von Palæstina. Theil. I. Norden, Soltau. — *W. von Schulz*. Die preussischen Werbungen unter Friedrich-Wilhelm I und Friedrich II, bis zum Beginn des 7 jæhr. krieges. Schwerin, Barensprung. — *Bekker*. Beitræge zur englischen Geschichte im Zeitalter Elisabeths. Giessen, Ricker.

Histoire locale. — *Trinius*. Mærkische Streifzüge. Bd. III. Minden, Bruns. — Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens. Hanovre, Hahn. — *Fischer*. Basler Chroniken. Leipzig, Hirzel. — *H. Hildebrand*. Livonica. Riga, Deubner. — *Schauerte*. Gustav-Adolf und die Katholiken in Erfurt. Cologne, Bachem. — *Mœller*. Geschichte der Weihbischœfe von Osnabrück. Lingen, Van Acken. — *G. Schmidt*. Zur Agrargeschichte Lübecks und Ostholsteins. Zurich, Orell et Füssli. — *Schottmüller*. Der Untergang des Templer-Ordens. Berlin, Mittler. — *Koppmann*. Geschichte der Stadt Rostock, Theil I. Rostock, Werther.

**Autriche-Hongrie.** — Le 19 mai est mort le Dr August Pfizmaier, membre de l'Académie des sciences de Vienne. Il était très versé dans la langue, la littérature et l'histoire de la Chine.

— Le 30 juin est mort M. Anton Val de Lièvre, professeur de droit allemand à l'université d'Innsbruck.

— M. Oskar Lenz, connu par son voyage en Afrique, a été nommé professeur de géographie à l'université allemande de Prague.

— L'Académie de Vienne a nommé membres correspondants MM. W. A. Weber, de Berlin, Th. Nœldeke, de Strasbourg, Usener, de Bonn, C. Hegel, et membre honoraire H. Brunn, de Munich.

Livres nouveaux. — *Urbanic*. Geschichte der Bocche di Cattaro in den Jahren 1869 und 1881-82. Agram, Hartman. — *Woldrich*. Beitræge zur Urgeschichte Bœhmens. Theil III. Vienne, Hœlder. — Acta historia res gestas Poloniae illustrantia, tome XI. Acta Stephani regis, 1576-1586. Cracovie, Friedlein. — Correspondance de Marie-Louise. 1799-1847; lettres intimes et inédites de la comtesse de Colleredo à Mademoiselle de Pontet. Vienne, Gerold. — *Dolleczek*. Geschichte der œsterreichischen Artillerie. Vienne, Seidel. — *Wolkan*. Beitræge zu einer Geschichte der Reformation in Bœhmen. I, das Dekanat Aussig. Pragues, Calve. — Monumenta vaticana historiam regni Hungariae illustrantia. Series I; tom. I : Rationes collectorum in Hungaria, 1281-1375. Budapest, Rath.

**Danemark.** — Les premiers cahiers du *Dansk Biografisk Lexicon* viennent de paraître. Plus de cent collaborateurs, sous la direction de C. F. Bricka, inspecteur aux Archives nationales, concourent à cette

grande tâche. L'œuvre, qui embrasse aussi la Norvège pour l'époque de 1537 à 1814, sera de 12 volumes, à raison de un volume à huit cahiers par an. La liste des collaborateurs contient les meilleurs noms de Danemark.

**Italie.** — Le t. I, 4e série, des *Memorie* de la *R. Accademia dei Lincei*, classe des sciences morales, historiques et philologiques (Rome, 1885), est presque entièrement consacré aux rapports de M. Fiorelli sur les fouilles exécutées en Italie en 1884-1885. Analyser un pareil volume serait impossible ici; il ne faudrait pas moins qu'en donner une table analytique et méthodique. Les endroits les plus divers de l'Italie ont fourni des antiquités, des inscriptions. Des gravures hors texte illustrent les fouilles opérées à Arezzo (trois belles phototypies), dans la nécropole d'Orvieto, dans celle de l'antique Vetulonia, à Orbetello, à Monte di Colonna, sur le territoire de Gabies, à Corneto, etc. Un grand nombre d'inscriptions grecques et latines de toutes les époques sont insérées dans le texte. En dehors de ces rapports, nous pouvons tout au plus signaler un mémoire de M. Chiappelli sur le suicide dans les Dialogues de Platon.

— M. Antonio Favaro a reconstitué le catalogue de la bibliothèque de Galilée sous le titre : *La libreria di Galileo Galilei descritta ed illustrata* (Rome). M. Favaro a été chargé en outre de publier une édition définitive des œuvres complètes du savant physicien.

— Diverses institutions pontificales s'apprêtent à célébrer le 10e anniversaire de l'élection de Léon XIII. L'administration des archives du Vatican doit publier un atlas de 60 phototypies reproduisant les particularités les plus intéressantes au point de vue paléographique et diplomatique des registres des papes du XIIIe et du XIVe siècle.

— M. Cesare Guasti a fait paraître, sous le titre : *Santa Maria del Fiore*, un ouvrage important sur la construction de la célèbre cathédrale florentine et du campanile, d'après des documents tirés des archives de l'œuvre. Le volume (Florence, Ricci) comprend 3 parties : 1° Liste des mss. d'où ont été extraits les documents; 2° Liste analytique des documents; 3° les Documents. Ceux-ci se rapportent à Arnolfo, 1293-1334; à Giotto, 1334-37; à Andrea Pisano, 1337-48; à Fr. Talenti, 1349-59; à Fr. Talenti et à Giov. di Lapo Ghini, 1360-68; les autres s'étendent jusqu'à l'année 1421.

Livres nouveaux. — *Siracusa*. Il regno di Guglielmo I in Sicilia. 2e partie. Palerme, tip. dello statuto. — Clementis V papae regestum, Annus quartus. Rome, impr. du Vatican. — Catalogo delle monete componenti la collezione del defunto marchese G. Cavriani. Milan, Pirola. — *Ghio*. La guerra dell' anno 1866 in Germania ed in Italia. Florence, Ademollo. — Il risorgimento italiano; biografie storico-politiche d'illustri italiani contemporanei. Vol. III. Milan, Vallardi. — *Pansa*. Noterelle di veria erudizione. Lauciano, Carabba. — *Tabarrini* et *Gatti*. Barone B. Ricasoli; lettere e documenti Florence, Le Monnier. — *S. Bongi*. Il principe don Carlo e la regina Isabella di Spagna, secondo i documenti di Lucca (Extrait des Atti de l'Académie des sciences, lettres et

arts de Lucques). Lucques, Giusti. — *Jozzi*. De rebus gestis pontificum maceratensium liber. Maceratacea, ex offic. Cortesiana. — *Monaci*. Gesta di Federigo in Italia, descritta in versi latini de un anomino contemporaneo. Milan, Hœpli. — *Palomes*. La storia di li Nurmanni 'n Sicilia, Cuntata di lu Gridda. 4e partie. Palerme, impr. di l'Armunia. — *Saresani*. Cenni storici dell' antico e moderno insigne borgo di Melegnano. Melegnano, Dedè. — *Tosti*. Storia del concilio di Costanza. Vol. I. Rome, tip. della comera dei Deputati (t. IX des œuvres complètes de dom Tosti). — *L. de Villeneuve*. Recherches sur la famille della Rovere. Rome, Befoni. — Catalogue de la collection Baxter de Florence : monnaies romaines, consulaires et byzantines. Rome, impr. de l'Acad. des Lincei. — *Cusumano*. Storia dei banchi di Sicilia : i banchi privati. Rome, Lœscher. — *Merkel*. Una pretesa dominazione provenzale in Piemonte nel sec. XIII. Turin, Paravia. — *I.-B. de Tillier*. Historique de la vallée d'Aoste ; histoire générale. Aoste, Mensio.

**Suisse.** — Notre collaborateur M. A. STERN a été appelé à la chaire d'histoire de l'École polytechnique suisse, rendue vacante par la mort de M. J. Scherr, et l'on vient de créer dans le même établissement une chaire d'histoire suisse, qui a été confiée à M. W. Œchsli.

— La librairie Schulthess, à Zurich, a mis en vente les premières livraisons du tome III de l'*Histoire de la Suisse*, par M. le Dr K. DÆNDLIKER.

— M. le Dr J. BÆCHTOLD vient de publier (Frauenfeld, Huber) la première livraison d'une Histoire de la littérature allemande en Suisse (*Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz*), qui renferme une excellente étude sur l'ancienne abbaye de Saint-Gall.

— La Société des antiquaires de Zurich a entrepris la publication d'un Recueil de documents relatifs à l'histoire de la ville et du pays de Zurich (*Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich*), qui s'arrêtera provisoirement au 16 juillet 1336 et ne contiendra pas moins de 4,500 pièces, pour les deux tiers inédites. La direction du recueil est confiée à une commission de neuf membres, parmi lesquels figurent MM. G. et F. de Wyss, J. Escher, G. Meyer von Knonau, P. Schweizer, S. Vögelin, etc.; les deux rédacteurs principaux sont MM. J. Escher et P. Schweizer. L'ouvrage formera cinq tomes in-4°, qui paraitront par demi-volumes de 50 feuilles. On souscrit à la librairie S. Hör, au prix de 13 fr. le demi-volume.

— La collection des *Archives communales de Saint-Gall* s'est enrichie d'un nouveau volume, consacré tout entier à la commune de Widnau : *Der Hof Widnau-Haslach. Bearbeitet von* H. WARTMANN (introduction historique, régestes et documents); Saint-Gall, Fehr, in-8° de c et 316 p. C'est, sur un thème en apparence singulièrement restreint, l'un des travaux les plus méritoires que la Société d'histoire de Saint-Gall ait produits, et l'éditeur est vraiment trop modeste quand il croit s'excuser, en quelque sorte, d'y avoir mis tant de soins.

— La Direction des archives fédérales vient de combler la dernière

lacune du *Recueil officiel des anciens recès fédéraux* par la publication du tome qui se rapporte aux années 1549-1555. Cette immense collection a été si souvent citée dans le Bulletin ou la Chronique de la *Revue* (voir, en autres, t. V, p. 385-386) qu'il serait superflu d'en faire encore une fois l'éloge. Nous profitons seulement de l'occasion pour féliciter très fort M. le Dr J. Kaiser d'avoir ainsi mené à bonne fin le monument auquel son nom demeurera attaché.

— La même direction a publié, il y a quelques mois, une 2e édition, très habilement remaniée, du *Répertoire des diètes de* 1803 *à* 1813 (rédacteur, M. J. Kaiser).

— M. Henri Fazy vient de publier (Genève, H. Georg) sur *James Fazy, sa vie et son œuvre,* un volume qui fait vivement sentir combien il est difficile de toucher à de pareils sujets sans que la politique se mette en travers de l'histoire. On n'en lira pas moins avec intérêt les renseignements qu'il fournit sur la jeunesse de l'homme d'État que ses défauts autant que ses qualités destinaient à être, pendant une quinzaine d'années, l'idole de la démocratie genevoise.

— M. le Dr Ch. Borgeaud vient de publier sous le titre : *Histoire du Plébiscite. — Le Plébiscite dans l'antiquité* (Paris, Thorin, in-8° de xvi et 200 p.), la dissertation qu'il avait présentée naguère à la Faculté de droit de l'université de Genève. Cette dissertation est divisée en deux parties : I. Le Plébiscite dans les cités grecques. II. Le Plébiscite à Rome : les comices, la loi, le plébiscite, rôle du plébiscite dans l'évolution du droit public de Rome. — La suite de l'ouvrage sera consacrée aux temps modernes et traitera en particulier du plébiscite en France et en Suisse.

**États-Unis.** — La *American historical Association,* fondée en 1884 avec M. Justin Winsor pour président et M. Herbert B. Adams pour secrétaire, a déjà publié 5 fascicules qui forment presque la matière de deux volumes (chez Putnam, New-York). En voici les titres : *An address on studies in general history and the history of civilization,* par Andrew D. White. — *History and management of federal land grants for education in the northwest territory,* par George W. Knight. — *The Louisiana purchase in its influence upon the american system,* par le très révérend Robertson, évêque de Missouri. — *History of the appointing power of the President,* par Lucy M. Salmon. — *Willem Usselinx, founder of the dutch and swedish West-India companies,* par J. F. Jameson. Chaque année l'association tient une session plénière : en 1884 et en 1885 à Saratoga, en 1886 à Washington, en 1887 à Boston. Le secrétaire, M. Adams, a été chargé du rapport, qui forme pour chaque année un fascicule spécial.

— La Société historique du Massachusetts a fait préparer, sous la direction de M. Cutter, la table de la 1re série de ses Mémoires (*Proceedings*) ; ils forment 20 vol. et comprennent les années 1791-1883.

— Vient de paraître chez Smythe, à Columbus, le 1er numéro d'un *Ohio Archæological and historical quarterly.*

**République argentine.** — Le t. VII (1885) de l'*Anuario bibliográfico de la Republica Argentina* de M. A. N. Viola (Buenos-Aires, imp. Niedma) nous apporte le témoignage du développement rapide, surtout au point de vue économique, de cette prospère république. Le présent annuaire comble 918 numéros, qui représentent plus de 66,000 p. d'impression, sans compter les recueils périodiques. Le nombre de ceux-ci s'élève à 433. Parmi les 42 journaux étrangers, il y a 16 italiens, 8 français, 6 espagnols, 5 anglais, 4 allemands. Chose curieuse, les périodiques historiques, au nombre de 6 en 1881, ont complètement disparu; ceux de droit, au nombre de 12 en 1883, ne sont plus que cinq; par contre, le nombre des périodiques politiques s'est élevé en cinq ans de 92 à 244; celui des périodiques commerciaux et agricoles de 16 à 57. — Les publications historiques mentionnées dans l'Annuaire de 1885 sont peu nombreuses. Nous signalerons le tome IV de l'*Histoire de la République Argentine,* par Vicente Lopez (1811-1814), et la *Biographie du général Camacho,* par le Dr J. Lemoine. Les autres ouvrages sont des livres de classe ou de courtes biographies. Nous recommandons aux éditeurs de Buenos-Aires d'apprendre à brocher leurs volumes.

---

## LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Barthélemy Saint-Hilaire. L'Inde anglaise; son état actuel, son avenir. Perrin, 484 p., in-8°. — L. Clos. Étude historique sur le capitoulat toulousain. Toulouse, Privat, 99 p. in-8°. — Comba. Histoire des Vaudois d'Italie, depuis leurs origines jusqu'à nos jours. 1re partie : avant la réforme. Paris, Fischbacher; Turin, Lœscher, 378 p. in-8°. Prix : 6 fr. 50. — Cosneau. De romanis viis in Numidia. Hachette, viii-94 p. in-8°. — M. Croiset. Histoire de la littérature grecque; tome I. Thorin, xxxvi-605 p. in-8°. — Ep. de la Barre-Duparcq. Histoire de Henri II. Perrin, 326 p. in-8°. — Müntz et Fabre. La bibliothèque du Vatican au xve siècle, d'après des documents inédits. Thorin, viii-380 p. in-8°.

Bailleu. Preussen und Frankreich, 1795-1807; diplomatische correspondenz. 2e Theil. Leipzig, Hirzel. — Bœckh. Die Staatshaushaltung der Athener. 3e éd., p. p. Max Frænkel. Berlin, Reimer, 2 vol. xxviii-711 et vii-517-217 p. in-8°. Prix : 30 m. — Chroust. Beitræge zur Geschichte Ludwigs des Bayers und seiner Zeit. Bd. I die Romfahrt, 1327-29. Gotha, Perthes, viii-270 p. in-8°. Prix : 5 m. — Felten. Robert Grosseteste, Bischof von Lincoln. Fribourg-en-B., Herder, viii-112 p. in-8°. — Fetzer. Voruntersuchungen zu einer Geschichte des Pontificats Alexanders II. Strasbourg, Heitz, iv-76 p. in-8°. — Ihne. Rœmische Geschichte. Bd. VI : der Kampf um die persœnliche Herrschaft. Leipzig, Engelmann, 585 p. in-8°. Prix : 6 m. — Knoke. Die Kriegszüge des Germanicus in

Deutschland. Berlin, Gærtner, IX-566 p. in-8°. — LEHMGRÜBNER. Benzo von Alba; ein Verfechter der kaiserl. Staatsidee unter Heinrich IV; ibid., VI-156 p. in-8°. — LŒWE. Die Stellung des Kaisers Ferdinand I zum Trienter Conzil, 1561-62. Bonn, Cohen, 88 p. in-8°. — O. LORENZ. Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter seit der Mitte des XIII Jahrh. 3e éd. par Goldmann, tome II. Berlin, Hertz, XIV-444 p. in-8°. — MARKWART. Willibald Pirckheiner als Geschichtsschreiber. Zurich, Meyer et Zeller, X-174 p. in-8°. — SATTLER. Handelsrechungen des deutschen Ordens. Leipzig, Duncker et Humblot, XLVIII-629 p. in-8°. — A. DE SCHLOSSBERGER. Correspondance de la reine Catherine, de Jérôme Napoléon et de l'empereur Napoléon Ier avec Frédéric, roi de Wurtemberg. Tome I, oct. 1801-déc. 1810. Stuttgart, Kohlhammer. Paris, Vieweg, XXXII-422 p. in-8°. — SCHULTZE. Geschichte des Untergangs des griechisch-rœmischen Heidentums. Bd. I. Iéna, Costenoble, VI-455 p. in-8°. — STÆLIN. Geschichte Württenbergs. Bd. I, Hælfte 2 (bis 1496). Gotha, Perthes, pages 451-864. Prix : 8 m. — TROG. Rudolf I und Rudolf II von Hochburgund. Bâle, Detloff, 87 p. in-8°. — VATKE. Culturbilder aus Alt-England. Berlin, Kühn, XVI-326 p. in-8°. — WELZHOFER. Allgemeine Geschichte des Alterthums. Gotha, Perthes. Bd. I, V-330 p. in-8°. Prix : 6 m. — ZŒLLER. Griechische und rœmische Privataltertümer. Breslau, Kœbner, XXI-424 p. in-8°. Prix : 6 m.

Fürst MELTERNICH-WIRMEBURG. Œsterreichs Theilnahme an den Befreiungsfrieden, nach Aufzeichnungen von Fried. von Gentz. Vienne, Gerold. Prix : 16 m. — O. VON ZALLINGER. Die Schœffenbarfreien des Sachsenspiegels. Innsbruck, Wagner, XII-304 p. in-8°.

LECKY. A history of England in the XVIIIth cent. Vol. V et VI. Londres, Longmans, XVI-602 et XVIII-611 p. in-8°. — NORGATE. England under the angevin kings. Macmillan, 2 vol., X-506 et VI-521 p. in-8°.

JAMESON. Willem Usselinx, founder of the dutch and swedish West-India Company. New-York, Putnam, 234 p. in-8°. Prix : 1 d.

BERTOLOTTI. Artisti francesi in Roma nei sec. XV, XVI et XVII. Mantoue, Mondovi, 255 p. in-8°. — CHIALA. C. Cavour; lettere edite ed inedite. Vol. VI. Turin, Roux, 746 p. in-8°. Prix : 10 l. — I. DEL LUNGO. Dino Compagni e la sua Cronica. Florence, Le Monnier, tome III, XIX-217 p. in-8°. — GAMURRINI. S. Hilarii tractatus de mysteriis et hymni. Rome, Cuggiani, XXXVIII-151 p. in-4°. — MARESCA. La pace del 1796 tra le Due Sicilie e la Francia. Napoli, Jovene, 248 p. in-8°. Prix : 5 l. — ORLANDO. Storia di Nocera de' Pagani. Vol. II. Naples, Tocco, 446 p. in-8°. Prix : 4 l. — VILLARI. La Storia di Girolamo Savonarola. Nouv. édit. Tome I. Florence, Le Monnier, XXXIX-533 et CLXVIII p. in-8°. Prix : 8 l.

MONTERO Y VIDAL. Historia general de Filipinas. Tome I. Madrid, Tello, XVI-606 p. in-8°. Prix : 15 pesetas.

AAGAARD. Frangrig og Skotland, i aarene 1536-1560. Copenhague, Host, V-226 p. in-8°.

AKESON. Gustaf III 's forhållande till franska revolutionen. Lund, Ohlssons, 254 p. in-8°.

---

*L'un des propriétaires-gérants,* G. MONOD.

---

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LE

# GRAND TEMPLE DU PUY-DE-DOME

## LE MERCURE GAULOIS

## ET L'HISTOIRE DES ARVERNES

La découverte d'un temple antique au sommet du Puy-de-Dôme, en 1875, éveilla la curiosité du monde savant. On vit s'engager d'intéressantes discussions auxquelles prirent part plusieurs des maîtres de l'érudition française[1]. Il nous semble pourtant que le fait essentiel a été laissé dans l'ombre. Les fouilles du Puy-de-Dôme donnent l'explication d'une foule d'observations archéologiques, restées jusqu'alors sans lien apparent. Par l'étude comparée des documents de toute sorte, textes anciens, inscriptions, monnaies gauloises et romaines, céramique, bronzes, ruines, légendes celtiques et traditions modernes, on peut, croyons-nous, reconstituer un chapitre assez curieux de l'histoire religieuse et politique de nos ancêtres. Dans ces recherches, nous irons naturellement du connu à l'inconnu, du présent au passé,

1. Voyez la *Revue archéologique*, 2e série, tomes XXIX et XXX : *Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule* (R. Mowat); — *Vasso Galeti* (L. Havet); — *Vasso Galeti* (d'Arbois de Jubainville); — *le Temple Vassogalate des Arvernes et la dédicace Mercurio Vassocaleti* (R. Mowat). — Cf. les *Mémoires de l'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts de Clermont-Ferrand*, 1874 : *les Fouilles du Puy-de-Dôme* (Dr Dourif); 1875 : *le Puy-de-Dôme et ses ruines* (Mathieu); — *Rapport sur les fouilles archéologiques exécutées au sommet du Puy-de-Dôme*, par Mallay, secrétaire de la commission des fouilles. — Les documents les plus précieux sur les fouilles du Puy-de-Dôme sont les *rapports* (inédits) que M. Bruyerre, architecte des monuments historiques et directeur général des travaux, a envoyés en 1875 et 1876 au ministre de l'instruction publique. L'importance des découvertes du Puy-de-Dôme ne sera bien appréciée du monde lettré qu'après la publication intégrale des superbes plans des ruines qu'a dressés M. Bruyerre et qu'il a eu l'obligeance de mettre sous nos yeux.

de l'archéologie à l'histoire. Nous voudrions d'abord marquer la part de chacune des divinités qui se sont succédé sur le Puy-de-Dôme. Nous montrerons ensuite le développement parallèle de la puissance arverne et la prépondérance des populations du plateau central dans l'histoire de la Gaule indépendante.

## PREMIÈRE PARTIE.

### LE TEMPLE DU PUY-DE-DÔME ET LE MERCURE GAULOIS.

Sur le Puy-de-Dôme, on a vu régner successivement le dieu Lug des Gaulois, le Mercure arverne des Gallo-Romains, le diable du moyen âge. Or, les derniers venus ont hérité des attributs, de la popularité de leurs prédécesseurs. Tous les trois ont eu des fidèles bien au delà des limites de l'Arvernie proprement dite; et la propagation de leur culte, comme pour l'Apollon de Delphes et le Jupiter de Rome, s'explique à l'origine par la prépondérance politique du peuple qui les honorait. Nous chercherons donc dans le passé la raison du présent. Or, des différents maîtres du Puy-de-Dôme, le dernier venu, le plus vivant, c'est le diable. C'est par lui que nous commencerons.

### I.

*Époque moderne : le diable et le sabbat du Puy-de-Dôme; l'église Saint-Barnabé et le pèlerinage de la Saint-Jean.*

*Le diable du Puy-de-Dôme, sa popularité, son cortège.* — Chaque année, bien des touristes suivent les bords ondulés du plateau des Dômes, cheminent sur la lande entre les étranges cônes volcaniques, puis, de la cime du Puy-de-Dôme, admirent, dans son insolente originalité, tout ce pays créé par le feu. Ils n'y voient qu'un beau panorama, gâté seulement par les bâtisses du nouvel observatoire. Mais les vieilles femmes, qui en savent long sur le passé, se signent en regardant la montagne. Vers le soir, quand, par-dessus l'ombre du plateau, se glissent entre les pics les dernières lueurs du soleil couchant, on voit parfois, à mi-côte, grimacer la silhouette d'un diable. Avant les orages, quand le *bonhomme* de Puy-de-Dôme, courbé sous les nuages, *met son chapeau et fume sa pipe*, les yeux de lynx

des paysans suivent les sorciers qui, des quatre coins du ciel, fondent sur la cime du mont pour y prendre de la grêle.

C'est que toute la région montagneuse du centre de la France a constitué naguère une vaste seigneurie du diable, avec le Puy-de-Dôme pour chef-lieu. Partout, le souvenir du maître est resté vivant. Aux portes de Clermont, les eaux pétrifiantes de la fontaine Saint-Allyre ont construit, par-dessus la Tiretaine, un grand pont naturel, dans lequel on a reconnu le *Pont du Diable*. Dans le pittoresque vallon des Malavaux, près de Cusset, à côté des ruines d'une commanderie de Templiers, on montre le *Puits du Diable*. On ne passe qu'en tremblant devant la *Maison du Diable*, des murailles délabrées sur un rocher noir. Près de Vals, on évite le *Pont du Diable* et la *Gueule d'enfer*.

L'enfer, on le voyait naguère partout, en haut des montagnes comme au fond des vallées. Tantôt on le cherchait dans une crevasse du sol, comme la *Gorge de l'enfer* près du Mont-Dore, ou le *Gour d'enfer* de Bozouls, profond bassin où tombe en cascade la rivière de Dourdon. Tantôt un accès de rage de Satan l'avait rapproché du ciel, comme au *Puy de l'enfer* et au *Tartaret*, qui a inondé la plaine voisine des flots pétrifiés de sa lave. Près de Royat, au milieu des scories volcaniques du Puy-de-Gravenoire où les Grecs auraient mis les forges de leur Vulcain, on montre l'*Enfer*, la *Cheminée du Diable*, le *Creux de l'enfer*.

Autour des démons, l'imagination du moyen âge voyait tout un cortège d'animaux fantastiques. Leurs noms sont encore inscrits sur le sol. C'est d'abord la chèvre ou le bouc, dignes compagnons de Satan, avec leurs cornes, leur barbe et leur physionomie sarcastique. Aussi l'on montre la *Croix de la chèvre*, un pic de douze cents mètres que couronnent des laves; l'*Ile de la chèvre;* l'ermitage de la Pérotine ou de la *Pierre aux chèvres*, près de Noiretable; enfin, aux environs de Cusset, le *Saut de la chèvre*, une pyramide rocheuse qu'embellissent bien des légendes. On sait que le diable a toujours pris volontiers la forme du serpent; c'est pourquoi l'on voit là-bas le *Château de Vaudragon* (vallis draconis), le village de *Mondragon*, et, près du Mont-Dore, la *Cascade du serpent*. La vache aussi tient son rang dans les légendes démoniaques; un des plus curieux pics des Dômes est le *Puy de la vache*, d'où tombe, sous le nom de *Chéire de la vache*, une immense coulée de lave; ailleurs, c'est

la forêt de *Vacheresse* et la *Grotte de la vache*. Près du Puy-de-Pariou se creuse le *Nid de la poule;* sur les pentes du Puy-de-Dôme perchent deux rochers, les *Deux-Corbeaux :* animaux cornus, reptiles et volatiles vivent en bonne intelligence dans le cortège de Satan.

Les paysans du plateau central se souviennent aussi des fées, bonnes déesses à l'origine, mais aigries par l'âge et rangées parmi les êtres malfaisants de la suite du diable. Leur nom n'éveille point là-bas d'idées riantes. Suivant la tradition, elles habitent, dans la Haute-Auvergne, à une altitude de quinze cents mètres, le sommet désolé du Chamaroux, appelé ironiquement le *Jardin des Fées* (hort de las Fadas). On les trouve aussi, au sud-ouest d'Issoire, sur le versant occidental du Montcelet, dans la *Grotte des Fées;* près de Noiretable, dans les *Caves des Fées;* à Ferrières, dans une *Grotte des Fées*, près de laquelle tombe la *Cascade des Fées*. A Pinols, un autel druidique est connu sous le nom de *Tuile des Fées ;* à Rougeac et à Sainte-Hélène, des dolmens sont devenus la *Pierre des Fées* et le *Bertel de las Fadas*. Les fées vont d'ordinaire trois par trois, comme dans les contes de Perrault; en haut du Puy-de-Servières, au milieu des bois, se cachent les *Trois-Filles*, trois rochers monolithes aux formes bizarres.

*Le sabbat du Puy-de-Dôme*. — Ainsi, dans toute la région du plateau central, dans les monts d'Auvergne, dans les Cévennes, les rochers et les grottes, les vallées et les pics racontent la popularité du diable, de ses démons, de ses fées, de ses bêtes fantastiques. On croit vite à l'enfer sous ce ciel inclément, au milieu de ces monts que déchire la foudre, sur ces plateaux arides auxquels insulte la fécondité des plaines voisines. Le sol a été tourmenté, crevassé, boursouflé par le feu intérieur ; le roc, la poussière, tout a été vomi par l'enfer. Les bords du Styx en Arcadie, le lac Averne en Campanie, malgré leurs teintes sombres, paraîtraient riants à côté des coulées de laves de Villars ou des fleuves de pierre de Randanne. Vus de la cime du Puy-de-Dôme, le cratère du Pariou, la double cuvette du Puy-Chopine, le flanc éventré du Puy-de-la-Vache, le lac d'Aydat et tous ces cônes noirs qui s'alignent à perte de vue, semblent autant de bouches de l'enfer. De ce haut belvédère, on enveloppe d'un regard toute la région centrale de la France : au nord, les riches plaines de la Limagne et de la Corrèze jusqu'à Moulins, Montluçon et Guéret;

au sud-ouest, la crête dentelée des Monts-Dore, dont les brèches laissent apercevoir les cimes du Cantal; à l'est, les collines du Forez et la longue barrière des Cévennes. Aussi loin, plus loin même que le regard, s'étendait le domaine du diable du Puy-de-Dôme. C'est ici, au centre de son empire, qu'il convoquait ses sujets.

La réunion ordinaire des démons et des sorciers avait lieu chaque semaine, le mercredi, jour de Mercure; et aujourd'hui encore, dans les villages voisins, aux veillées d'hiver, on n'y songe pas sans quelque émotion. Une fois par an, la nuit de la Saint-Jean, se tenaient les *Grandes-Assises*. Tous les sorciers du midi s'y donnaient rendez-vous. Ils accouraient sur la cime du Puy-de-Dôme à travers les nues, chevauchant sur des manches à balai. Alors commençaient d'étranges cérémonies, où la parodie du rituel chrétien, peut-être aussi le plaisir de mystifier ou d'exploiter son voisin, se mêlaient aux souvenirs d'anciens cultes locaux. Le sabbat de la Saint-Jean avait quelquefois un épilogue inattendu : des sorciers étaient cités en justice et brûlés. Tel est le cas d'une femme du Limousin, Jeanne Bosdeau : accusée d'avoir pris part au sabbat du Puy-de-Dôme, condamnée à mort par le juge ordinaire de la châtellenie de Sallagnac, elle en appela au parlement de Bordeaux, fut « ouye en la chambre criminelle sans peine ni tourment, » vit confirmer la première sentence et fut brûlée vive en 1594. Sa déposition a été recueillie par un de ses juges, Florimond de Rémond; on y trouve de curieux détails sur le sabbat du Puy-de-Dôme[1].

Suivons Jeanne Bosdeau au rendez-vous des sorciers. Un Italien l'avait amenée la veille de la Saint-Jean, vers minuit, dans un champ où il traça un grand cercle avec une verge de houx, « marmottant quelques paroles qu'il lisait dans un livre noir. » Survint un bouc « grand et cornu, tout noir, accompagné de deux femmes, et tout aussitôt une femme habillée en prêtre. » Le bouc demanda qui était cette fille. L'Italien répondit qu'il l'avait amenée « pour être des siennes. » Alors « il lui fit faire le signe de la croix de la main gauche, puis commanda à tous de venir le saluer... Ce bouc avait entre les cornes une chandelle noire allumée, à laquelle les autres allaient allumer les leurs, et, lors-

1. Florimond de Rémond, *l'Antichrist*, p. 112. — Cf. les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1875, p. 358.

qu'ils l'adoraient, on jetait dans un bassin de l'argent. Cette femme s'étant depuis retournée au même lieu, le bouc lui demanda un bouquet de ses cheveux, lesquels l'Italien coupa et les lui bailla. » Jeanne Bosdeau fut dès lors admise aux réunions ordinaires du Puy-de-Dôme. Elle s'y rendit « une infinité de fois avec plus de soixante autres personnes, tous lesquels portaient une chandelle noire qu'ils allumaient à celle que le bouc tenait entre ses cornes, à laquelle il avait donné le feu, le tirant de dessous sa queue. » Puis on se mettait à danser « en rond, le dos tourné l'un à l'autre. » Enfin commençait la cérémonie véritable. « En cette assemblée, on disait la messe à leur mode, tournant le dos à l'autel. Celui qui faisait l'office, et qu'elle nomma, était revêtu d'une chape noire sans croix, élevant une tranche ou rond de rave teinte en noir, au lieu de l'hostie, criant tous lors de l'élévation : Maître, aidez-nous. » Après la cérémonie se tenait le chapitre. « On distribuait les métiers de sorcellerie, et chacun rendait compte de ce qu'il avait fait. Les états étaient pour empoisonner, ensorceler, lier, guérir maladies avec charmes, faire perdre les fruits de la terre, et telles autres méchancetés. »

Dans ces étranges scènes du Puy-de-Dôme, ce qui prédomine, c'est évidemment la parodie des cérémonies chrétiennes. Mais certains détails très caractéristiques, la popularité du sabbat du Puy-de-Dôme qui s'étend jusqu'au Limousin, le rôle prépondérant du bouc, la présence des femmes qui l'escortent, la distribution des métiers, la guérison des maladies, la mention des productions de la terre ne s'expliqueront bien que par le souvenir inconscient, par la tradition toujours vivante des religions antérieures du Puy-de-Dôme. On change plus aisément le fond des croyances que la forme du culte.

*Le pèlerinage de la Saint-Jean et l'église Saint-Barnabé.* — C'est le matin de la Saint-Jean ; le soleil paraît vite ce jour-là, le plus long de l'année. Déjà rougissent à travers les gorges des Cévennes les premières lueurs du crépuscule. Peu à peu se sont effacées les silhouettes des démons et des sorciers, qui viennent de tenir leurs *Grandes-Assises*. Mais voilà que sur les pentes du Puy-de-Dôme, par les lacets du chemin antique, monte un long cortège, le cortège des fidèles. C'est l'usage à Clermont-Ferrand, aujourd'hui encore, de faire dans la nuit du 23 au 24 juin l'ascension du Puy-de-Dôme. Il faut arriver à l'aube au sommet de la montagne. Pourquoi courir si haut cette nuit-là ?

Pourquoi le 22 juin célèbre-t-on à Clermont une des grandes foires? Pourquoi les paysans parlent-ils d'individus égorgés sur la cime du Puy-de-Dôme le matin de la Saint-Jean, juste au moment où paraissait le soleil[1]? Pourquoi d'excellents chrétiens escaladent-ils la montagne la nuit même où le diable y tient ses grandes assises? Pourquoi les bourgeois de Clermont et les sorciers de tout le plateau central se réunissent-ils également sur le Puy-de-Dôme au jour le plus long de l'année? Ne doit-on pas se souvenir que les tribus celtiques s'y assemblaient, elles aussi, il y a deux mille ans, pour y fêter leur dieu du crépuscule, lui offrir des sacrifices humains, discourir et commercer autour de son sanctuaire?

En 1787, lors d'un voyage en Auvergne, Le Grand d'Aussy put encore voir, au sommet du Puy-de-Dôme, les ruines d'une église dédiée à saint Barnabé. Au XVII^e siècle, cette chapelle était encore assez bien conservée. Quand Perrier, le beau-frère de Pascal, fit sur la montagne en 1648 ses expériences sur la pesanteur de l'air, il les fit « à couvert, » dit-il, dans la chapelle[2]. Depuis le XIV^e siècle, l'église Saint-Barnabé appartenait au prieuré de Saint-Robert de Montferrand, qui l'avait reçue de Pierre d'Aigrefeuille, évêque de Clermont. Au XII^e siècle, elle avait été donnée par les comtes d'Auvergne au prieuré d'Orcival, dépendant de la Chaise-Dieu. Nous ne pouvons, faute de documents, suivre plus haut l'histoire de cette église. Mais, en tenant compte de sa situation particulière sur une montagne de 1,500 mètres, en songeant

1. Notre attention a été appelée sur cette tradition par notre ami M. Constantin, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Clermont, un enfant du pays; il a bien voulu contrôler et compléter plusieurs des légendes que nous avions naguère recueillies en Auvergne; qu'il en reçoive ici tous nos remerciements.

2. Cf. les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1875, p. 241. — L'église Saint-Barnabé est aujourd'hui recouverte. M. Bruyerre en a retrouvé et étudié avec soin les fondations à la cime même du Puy-de-Dôme, sur l'emplacement de la terrasse antique qui devait supporter le gigantesque Mercure en bronze. Un peu plus bas, au milieu des ruines du grand temple, M. Bruyerre a dégagé les restes d'une autre chapelle, qui datait aussi du XII^e siècle. Autour de l'église Saint-Barnabé, on a vu des débris de constructions du moyen âge, qui semblent prouver l'existence d'un petit monastère. M. Bruyerre nous signale, à ce sujet, un fait bien curieux; c'est la découverte, au milieu des ruines, de nombreux squelettes, dont le crâne avait été *trépané;* or, c'était un des supplices que les exorcistes faisaient subir aux possédés du diable.

*P.-S.* — M. Bruyerre, qui s'intéressait à ce travail, est mort l'hiver dernier, depuis qu'est écrit notre mémoire.

à ce qui s'est passé dans tous les pays riverains de la Méditerranée, on ne pouvait douter que l'église Saint-Barnabé eût été édifiée en haut du Puy-de-Dôme pour y remplacer un temple antique et sanctifier un culte païen.

*Conclusion.* — Que nous considérions l'histoire des diables ou celle des saints, les traditions des sorciers ou celles des dévots, le sabbat ou le pèlerinage du Puy-de-Dôme, nous sommes amené à chercher dans le passé l'explication du présent. Un culte ne disparaît point sans laisser une profonde empreinte dans la mémoire des fidèles. Les traditions, les légendes, les rites les plus bizarres cachent toujours un fond de vérité historique. Il est à remarquer qu'en ce cas les traditions, les légendes et les coutumes se classent en une double série : les diables et les saints règnent tour à tour sur le Puy-de-Dôme. On doit donc s'attendre à retrouver dans le culte primitif ce dualisme, cette opposition du bien et du mal, du dieu bon et du dieu méchant, qui caractérise tant de religions antiques.

## II.

### *Époque gallo-romaine : le Mercure arverne, son temple du Puy-de-Dôme, sa popularité en Gaule.*

*Les ruines du grand temple de Mercure au sommet du Puy-de-Dôme.* — Suivant la tradition, le sommet du Puy-de-Dôme avait porté un temple de Mercure. L'opinion populaire était confirmée, aux yeux des savants, par l'étude de quelques antiquités que le hasard avait fait découvrir autour de la montagne. On trouve sur le plateau des Dômes de nombreuses monnaies gauloises et gallo-romaines, des statuettes de Mercure en bronze et en terre cuite. Deux voies romaines rendaient facile l'accès de la montagne ; l'une, la voie de Clermont à Limoges, suit la gorge de Villars et coupe le plateau au nord du Puy-de-Dôme ; l'autre est le chemin en lacets, d'origine romaine, qui du côté sud escalade le pic[1]. Toute la région montagneuse des Dômes et les pays voisins constituaient autrefois le *duché de Mercœur;* un des cônes volcaniques s'appelle encore *Puy de Mercœur* (Podium

1. Voyez, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, une *Note sur les chemins conduisant au sommet du Puy-de-Dôme*, par Dulier, agent-voyer (1874).

Mercurii), et la coulée de lave qui en a jailli est la *chéire de Mercœur*. A Riom, au-dessous du plateau des Dômes, on voyait une dédicace au *genius Arvernorum*[1]. Enfin, au hameau de la Tourette, situé sur le plateau, juste au bas du cône, au point où s'amorce le chemin romain, on avait découvert les ruines d'un petit temple antique et une dédicace à Mercure[2]; c'était une coutume assez répandue dans les pays grecs et romains que d'élever aux abords d'un grand sanctuaire de petites chapelles où les dévots pouvaient s'arrêter et déposer leurs ex-voto[3]. Monnaies, statuettes de Mercure, voies romaines, onomastique de la région, dédicaces et ruines, tous ces indices rendaient plus que vraisemblable l'existence d'un grand temple au sommet du Puy-de-Dôme. Ce temple, on l'a découvert en 1875, lorsqu'on a jeté les fondations de l'observatoire; on a relevé dans les ruines plusieurs dédicaces à Mercure, dont une parfaitement conservée[4]. Il ne reste aucun doute sur le nom du dieu, et les fouilles commencées par l'Académie de Clermont, habilement dirigées ensuite par M. Bruyerre, ont fait connaître un beau monument de l'art gallo-romain, qui est aussi un document historique de premier ordre pour l'étude de nos antiquités nationales[5].

1. *Orelli-Henzen*, 193.

2. Dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1866, voyez un article sur le *Temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme* (par Mathieu). — Cf. 1875, p. 427.

3. Nous avons signalé l'existence d'une petite chapelle analogue, située au bord du golfe de Salamine, au-dessous de l'acropole des jeux isthmiques. Cf. nos *Fouilles et recherches archéologiques au sanctuaire des jeux isthmiques*, p. 30.

4. Cf. les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1875, p. 259; *Revue archéologique*, n. série, t. XXIX, *Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule* (R. Mowat); *Revue des sociétés savantes*, 1875, p. 361. M. Bruyerre veut bien nous communiquer la dédicace suivante, encore inédite :

| | |
|---|---|
| MERCVRO | *Mercur(i)o* |
| SEX · SVLPICIVS | *Sex(tus) Sulpicius* |
| MAGNINVS | *Magninus* |

5. Le temple du Puy-de-Dôme est encore aujourd'hui fort mal connu du public lettré. M. Bruyerre, architecte des monuments historiques, qui a dirigé les fouilles, a entre les mains tous les éléments d'un travail fort beau et fort complet, dont la publication intégrale ferait grand honneur à la science et à l'art français. Il a, l'an dernier, communiqué à la *Société nationale des antiquaires* une note sur ses découvertes de 1875 à 1877; il les résumera bientôt dans un article, accompagné de planches, que doit publier la *Gazette archéologique*. Il a eu l'obligeance de nous communiquer ses plans, ses vues

Par l'originalité du plan, le temple du Mercure arverne se distinguait de la plupart des monuments romains que nous connaissons. Sur la cime même du Puy-de-Dôme, près des débris de l'église Saint-Barnabé, M. Bruyerre a reconnu l'existence d'une large plate-forme circulaire, au milieu de laquelle se dressait sans doute le Mercure colossal en bronze. Au-dessous et au sud du cône s'étend le vaste champ des ruines du temple. M. Bruyerre y distingue trois enceintes, enfermées l'une dans l'autre. La *cella* et le *pronaos*, tournés vers l'est, du côté de Clermont, ont été enveloppés et consolidés, sans doute à une époque postérieure, par une large galerie voûtée, dont le mur extérieur clôt la seconde enceinte. Enfin, autour du temple, notamment vers l'est et le nord, s'étend une vaste terrasse que soutient un mur à pilastres et à laquelle on monte du côté du sud par de magnifiques escaliers et des plates-formes de niveaux différents.

La partie du monument la mieux conservée est, sans contredit, la galerie du côté sud. Nous pensions qu'elle était ouverte au midi et ornée d'une balustrade ou d'une colonnade; mais, dans son projet de restauration, M. Bruyerre la ferme par un mur percé seulement de fenêtres. Du côté du temple, cette galerie est close et se partage en une série de pièces semblables terminées en hémicycles et garnies d'un banc demi-circulaire. Ces chambres, ouvertes d'un côté sur une galerie, arrondies de l'autre, sont remarquablement conservées. La destination de ces pièces n'a pas encore été déterminée. Nous croyons pourtant qu'on peut trouver quelques indices dans l'étude d'autres monuments gallo-romains. Sur les bords du Rhin, au village de Gripswald, près Bonn, on a découvert une petite chapelle également demi-circulaire; elle renfermait des inscriptions votives au *Mercure arverne* et aux *Matrones*, divinités du cortège de Mercure[1]. D'autre part, en visitant les ruines du Puy-de-Dôme, nous avons songé aussitôt à la distribution des monuments sur le mont Beuvray. Le forum de Bibracte renfermait les échoppes des orfèvres, forgerons, émailleurs, marchands nomades venus de toute la Gaule, même de

perspectives et ses croquis. C'est d'après ses indications que nous pouvons donner ci-joint une description très sommaire, mais tout à fait nouvelle, du plan général des ruines. Qu'il en reçoive ici tous nos remerciements et ne fasse pas trop attendre aux archéologues et aux artistes sa grande publication sur le Puy-de-Dôme.

1. Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, nos 256 sq.

Marseille, à l'époque de la grande fête; il avait la forme d'un quadrilatère, au centre duquel était bâti le temple. Telle est aussi, à peu près, la disposition de l'enceinte de Mercure sur le mont de Sène, en Bourgogne. N'en aurait-il pas été de même au Puy-de-Dôme? Mercure était par excellence le dieu du commerce; le Mercure des Arvernes était plus populaire dans les pays gaulois que tous ses homonymes; sa fête donnait certainement l'occasion d'une des foires les plus considérables. Les chambres semi-circulaires, pourvues d'un banc, ouvertes sur une galerie, doivent être considérées, à en juger par l'ordonnance générale du monument, plutôt comme des dépendances que comme des parties essentielles du sanctuaire. Nous y verrions volontiers des boutiques, louées aux marchands nomades lors de la grande fête, analogues à celles qui, au forum de Bibracte, entouraient le temple de la déesse. Par reconnaissance pour le dieu qui leur donnait l'hospitalité et favorisait leur commerce, les marchands réservaient dans leur loge une petite niche aux statuettes de Mercure et des divinités de son cortège, comme dans la chapelle des bords du Rhin. Les petits marchands du moyen âge ne vivaient-ils pas de même à l'ombre dans les recoins et près des arcs-boutants de nos cathédrales? N'observe-t-on pas encore la même coutume en Italie et dans nos villes de pèlerinage?

Pour la beauté des matériaux, pour la force et l'élégance de la construction, peu de monuments romains peuvent se comparer aux ruines du temple du Mercure arverne. Les murs sont faits d'énormes pierres de taille, ajustées avec autant d'art que dans les édifices grecs ou les temples romains de l'époque d'Auguste, reliées intérieurement par des crampons de fer scellés au plomb. Ainsi sont construites toutes les parties apparentes, escaliers, portes, façade et galeries. Au centre, quelques parties secondaires sont bâties en moellons irréguliers, mais elles sont toujours recouvertes d'un revêtement en petit appareil ou en marbre. Suivant Grégoire de Tours, qui parle de la destruction de ce temple, la toiture était en plomb[1]; on a en effet dégagé dans les décombres plusieurs des plaques de recouvrement. Les fouilles ont mis à nu d'innombrables débris des marbres les plus rares; on en a compté jusqu'à cinquante espèces différentes, autant qu'au Palatin. Tous

1. Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, I, 30 : « Pavimentum quoque ædis marmore stratum, desuper verò *plumbo* tectum. »

les menus objets découverts attestent, comme les ruines elles-mêmes, l'importance du sanctuaire et la délicatesse du goût des dévots. Ce sont des figurines en bronze ou en terre cuite[1]; des vases à vernis rouge et à relief[2]; des bijoux en bronze ou en corne, des fers de lances et de javelots, des monnaies impériales aux types d'Antonin, de Marc-Aurèle ou de Faustine; des dédicaces à Mercure-Dumias; des fragments de verre peint et de statues en bronze, des fragments de frises en marbre blanc, où des génies jouent, dans les feuillages et près des rinceaux, avec des lions et des dauphins.

Quelques-uns de ces objets méritent une mention spéciale. C'est d'abord une collection de cornes de bouc trouvées dans les fouilles. Le bouc avait été le compagnon inséparable du Mercure gaulois avant de l'être du diable. C'était la victime immolée d'ordinaire sur les autels.

Signalons encore une tête d'adolescent en bronze doré. On n'a pas manqué d'y reconnaître un Apollon. Nous n'en voyons pas la raison. On sait que, chez les Grecs et les Romains, la tête de Mercure rappelle souvent, à s'y méprendre, celle d'Apollon. Or, la tête en bronze doré, trouvée en haut du Puy-de-Dôme, reproduit un type fréquent dans les statuettes en bronze et en argile de l'Auvergne; on peut en voir toute une collection au musée de Clermont; un atelier de potier, où l'on reproduisait ce type, semble avoir existé dans un faubourg de la ville, à Saint-André. On ne répète ainsi qu'un type très populaire ou local; nous croyons donc plus logique de voir un Mercure dans la tête en bronze doré du Puy-de-Dôme.

Enfin, l'on a dégagé dans les décombres deux masques en pierre de grandeur naturelle. On les a baptisés, Dieu sait pourquoi, Apollon et Diane. Nous ferons à cette hypothèse la même objection que précédemment. On ne peut trancher absolument la question, puisque les deux personnages sont représentés sans aucun attribut. Mais, comme les masques proviennent du sommet du Puy-de-Dôme, il y a présomption en faveur du couple divin auquel était consacré le temple, Mercure et Rosmerta.

Plusieurs faits permettent de déterminer assez exactement la date de la construction du temple. Grégoire de Tours nous

1. Par exemple un petit Mercure en bronze, au type de la bourse et de la chlamyde, un taureau de bronze, etc.

2. Sur un fragment de vase rouge à reliefs, on voit Mercure et son bouc.

apprend qu'il fut détruit au milieu du IIIe siècle par une bande de barbares alamans[1]. Le monument ne peut être postérieur au temps des Antonins, à cause de l'élégance de la construction et de la variété des matériaux; ce que confirme la découverte de monnaies d'Antonin et de Marc-Aurèle[2]. Il ne peut être antérieur à Auguste, puisque les dédicaces attestent l'association du dieu Mercure et des *Augustes*[3]. En outre, Pline le naturaliste nous apprend que le sculpteur Zénodore, l'auteur du fameux colosse de Néron, fut chargé d'exécuter une énorme statue pour le temple du Mercure arverne[4]. On sait d'ailleurs avec quelle habileté Auguste ménageait les croyances religieuses des vaincus; or Mercure était, au témoignage de César, la principale divinité des Gaulois[5]. Il est bien probable que la reconstruction du grand temple du Puy-de-Dôme fit partie du plan de restauration religieuse en Gaule. Au moment où la colonie de Lyon, avec son temple provincial de Rome et d'Auguste, devenait la capitale religieuse et administrative des Gaules, il fallait consoler les Arvernes de leur déchéance. Tandis qu'au pied du Puy-de-Dôme grandissait la cité nouvelle d'*Augustonemetum* ou *Temple d'Auguste*, il était de bonne politique de réédifier au sommet de la montagne le temple du dieu national, toujours cher aux Gaulois. Associer dans un même culte Mercure et la famille impériale était le vrai moyen d'éviter un malentendu entre l'empereur et les sujets. Le grand temple du Mercure arverne a donc été construit certainement entre le temps d'Auguste et celui de Néron, sans doute sous le règne même d'Auguste et par ses soins.

*Prépondérance du culte de Mercure dans la Gaule romaine; temples, noms de lieux, monuments figurés, ex-voto, monnaies.* — « C'est surtout le dieu Mercure qu'honorent les Gaulois, » dit César[6]. Il est à remarquer que Tacite constate le même fait pour les Germains, presque dans les mêmes termes[7]; c'est que Tacite connaît surtout la Germanie des bords

1. Greg. Tur., *Hist. Francorum*, I, 30.
2. *Mémoires de l'Ac. de Clermont*, 1875, p. 260.
3. *Revue des sociétés savantes*, 1875, p. 361.
4. Pline, *N. H.*, XXXIV, 7 (18) : « Verum omnem amplitudinem statuarum ejus generis vicit ætate nostra Zenodorus Mercurio facto in civitate Galliæ Arvernis. »
5. Cæsar, *De bello Gallico*, VI, 17 : « Deum maxime Mercurium colunt. »
6. *Ibid.*
7. Tacite, *Germania*, IX : « Deorum maxime Mercurium colunt, cui certis diebus humanis quoque hostiis litare fas habent. »

du Rhin, où avaient presque toujours dominé la race et la civilisation celtiques.

Cette assertion des deux grands historiens romains est confirmée de plus en plus par les découvertes de l'archéologie. Les ruines, l'onomastique, les ex-voto de toutes sortes, les monnaies, prouvent également la prépondérance du culte de Mercure dans la Gaule romaine et la suprématie du Mercure arverne sur tous ses homonymes.

Sur divers points ont été signalées les ruines de temples consacrés à Mercure. Aucun n'a sans doute l'importance du sanctuaire du Puy-de-Dôme, mais tous ou presque tous occupent, au sommet de montagnes, au bord de grands fleuves, au débouché de larges vallées, une situation remarquable. C'est ainsi qu'à Paris la colline de Montmartre a été certainement à l'origine consacrée à Mercure ; elle est appelée *Mons Mercore* par Frédégaire, *Mons Mercurii* par Hilduin; on voyait encore en 1618 les ruines du temple; on conserve au musée Carnavalet des bas-reliefs fort curieux relatifs au culte de Mercure et trouvés à Paris. On sait quelle importance a toujours eue la chaîne des Vosges dans le système défensif de la France; or, sur le sommet du Donon, qui d'une hauteur de mille mètres domine les plaines de Lorraine et d'Alsace, le cours du Rhin, la forêt Noire et les Alpes, on a découvert des murailles anciennes, des soubassements, des statues et bas-reliefs de Mercure, des dédicaces au dieu qui ne laissent pas de doute sur l'existence d'un temple. Une riche collection d'ex-voto à Mercure a été trouvée à Metz ou le long des voies romaines qui y conduisent, et un temple fut élevé à ce dieu sous Alexandre Sévère par un sévir augustal[1]. Au milieu de la forêt Noire, au nord-est et près de Baden-Baden, se dresse, à une altitude de 672 mètres, le *Mont-Mercure* ou *Mercuriusberg*. On voit près de Chagny, sur le mont de Sène, les fondations d'un sanctuaire de Mercure; la déesse Bibracte partageait avec ce dieu l'autorité sur le mont Beuvray, et c'est à lui encore que fut consacré depuis Auguste le capitole de la grande cité d'Autun. Dans le Morvan septentrional, les ruines d'un temple de Mercure existent encore près de Voutenay, auprès de la grande voie d'Agrippa, et l'on trouve sur le Montmarte, près d'Avallon, des dédicaces au même dieu. En

1. Charles Robert, *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, p. 51 et suiv., p. 65.

Normandie, près de Bernay, c'est tout le trésor d'une chapelle de Mercure qui est sorti de terre, une incomparable série d'ex-voto en argent massif, qui est une des principales richesses de notre cabinet des médailles[1]. En Vendée, une bourgade pittoresque s'appelle encore *Saint-Michel-Mont-Mercure*. A Poitiers, l'on montre les substructions d'un temple du même dieu[2]. A Bordeaux, l'existence d'un sanctuaire de Mercure est prouvée par plusieurs dédicaces intéressantes[3]. Dans le Forez, sur le mont d'Uzore, élevé d'environ 600 mètres, plusieurs chapelles, des statuettes de Mercure, des vases, un four de potier, d'autres antiquités trouvées aux hameaux de Marcoux, de Marcilly et de Saint-Georges de Couzan conservent le souvenir d'un sanctuaire antique. A Aix en Savoie, où les Romains possédèrent un établissement thermal considérable, le marché, les bains, les villas, tout le bourg, malgré la présence de Borvo, le dieu de plusieurs villes d'eaux, restaient sous la protection du temple de Mercure ; ce dieu se sentait si bien chez lui qu'il imposait à ses fidèles un règlement sévère : défense d'introduire dans les champs voisins aucun bétail, défense de déposer des ordures aux alentours, menace d'amende pour les contraventions[4]. Enfin, dans la colonie de Lyon, qui fut toujours sous les empereurs la capitale des Gaules, les statuettes de bronze[5], les figurines d'argile, les vases, les dédicaces, le nom même de la cité prouvent qu'à côté du temple de Rome et d'Auguste le culte de Mercure tenait le premier rang. « Ici (dit le cabaretier de Lyon), ici Mercure promet bon gain, Apollon la santé, l'hôtelier Septumanus le logis et la table. S'en trouvera mieux qui viendra. Voyageur, vois où tu veux prendre gîte[6]. »

L'étude des noms de lieux fournit aussi de précieux indices sur le Panthéon gallo-romain. Sans parler même du domaine des Arvernes, où le culte de Mercure a laissé plus de traces que dans les autres pays d'Europe réunis, beaucoup de localités portent

1. Cf. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, découverte de Bernay*, nos 2801-2806.

2. Cf. *Bulletin monumental*, 5e série, t. VIII, nos 1-2 : *Nouvelles découvertes à Poitiers ;* n° 3 : *Note sur l'inscription votive découverte à Poitiers* (Mowat).

3. Cf. *Revue épigraphique du midi de la France*, I, p. 180 et 240.

4. Desjardins, *Sur quelques monuments épigraphiques d'Aix en Savoie* (*Bull. épigraphique*, 1882, p. 261).

5. Voyez le beau Mercure de Lyon dans Braun, *Kunst-mythologie*, pl. XCVI.

6. Inscription du musée de Lyon.

encore le nom de Mercure dans toutes les régions où s'est établie la race celtique. Citons en Bourgogne *Mercurey*, *Merculy*, *Mercueil*; *Marcorignan*, près de Narbonne; *Saint-Michel-Mont-Mercure*, en Vendée; *Mercury-Gemilly*, en Savoie; *Mercore*, *Mercugnano*, *Mercuriago*, *Mercurago*, *Mercurio*, *Mercuri*, *Mercogliano*, dans la Gaule cisalpine et les Apennins[1]. Sur les bords du Danube, où a prédominé l'élément celtique, la ville de Reussmark s'est longtemps appelée *Mercurium* ou *Sedes Mercuriensis*. Enfin, sur les bords du Rhin et dans les Vosges, la ville de *Mirecourt* (Mercurii curtis), les villages de *Marcour* et de *Marcouray*, le *Mont-Mercure* conservent le souvenir du dieu auquel on consacra sous les empereurs, dans ce même pays, tant d'autels et d'ex-voto.

La plupart des musées de la France, de la Belgique et de la Prusse rhénane possèdent, parfois en grand nombre, des monuments relatifs au culte de Mercure. Les statues de cette divinité comptent parmi les œuvres les plus intéressantes de la sculpture gallo-romaine; telles sont le grand Mercure trouvé à Paris dans les fouilles du nouvel Hôtel-Dieu[2], la statue de Dampierre[3], celle de Langres et le Mercure barbu de Beauvais. Le même dieu paraît seul, avec ses attributs essentiels, sur les grandes stèles de Périgueux[4], de la collection Engel-Dollfus à Dornach[5], dans les bas-reliefs de Brumath et du musée Carnavalet. Sur les autels de Vandœuvres, de Sévigny-lès-Beaune, de Saintes, de Reims, de Sommérécourt et de Liffremont[6], le dieu gallo-romain joue, au milieu de groupes divins, un rôle singulier qu'explique seule la mythologie celtique.

Beaucoup de stèles, de cippes, d'autels, trouvés sur presque tous les points de l'ancienne Gaule, portent des dédicaces à Mercure[7]. Le nom du dieu est très souvent suivi d'une épithète. Cet adjectif rappelle tantôt le souvenir de l'ancienne divinité qu'a

1. Cf. le *Dizionario geographico postale del regno d'Italia* (Roma, 1880).
2. Au musée Carnavalet.
3. Au musée de Saint-Germain, n° 27591.
4. Bas-relief découvert tout récemment. Cf. *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1886, n° 2, p. 130.
5. Cf. *Revue celtique*, 1880.
6. Voyez des reproductions de presque tous ces monuments au musée de Saint-Germain, dans la salle des moulages.
7. *Idem*. Nous croyons inutile de donner la bibliographie de toutes ces dédicaces; la liste en serait interminable.

supplantée Mercure, tantôt l'association du dieu national et de l'empereur Auguste; d'autres fois, c'est une appellation géographique ou un simple surnom. Mais à Orange comme à Bordeaux, à Gap comme à Bonn, à Metz comme au Beuvray, à Nancy comme à Langres, Besançon ou Belley, il s'agit bien de la même divinité, figurée avec des attributs identiques. C'est ainsi que les Grecs connaissaient l'Apollon de Delphes et l'Apollon de Délos, le dieu Loxias et le dieu Musagète; chaque tribu, chaque cité, comme pour affirmer son indépendance, dotait de quelque surnom son dieu préféré, sans pour cela briser l'unité et la personnalité des maîtres de l'Olympe. Partout, dans la Gaule romaine, les dévots de Mercure pensaient bien adresser leurs prières et consacrer leurs ex-voto à une même divinité, aimable et bienfaisante, protectrice des laboureurs et des marchands, à ce bon Mercure à qui l'on disait : « Je m'acquitte bien volontiers de mon vœu, ô Mercure; grâce à toi, c'est toujours de bonne humeur que nous approcherons de tes temples[1]. »

Aussi, que de cadeaux il a reçus de nos pères! Voici des vases en argile et en métal, une large patère en argent où l'un des groupes représente Mercure au-dessus d'un bouc[2]. On montre au Vatican une grande statue du dieu en terre cuite, de grandeur naturelle[3]. A Saint-Pourçain, dans l'Allier, on a trouvé un moule en terre blanche, d'où sont sorties, à bon compte et à la grande joie des fidèles, bien des statuettes de Mercure[4]. L'image du dieu a été souvent reproduite en bronze, comme le prouvent les figurines de Lyon, de Sanxey[5], d'Auxerre, des bords du Rhin, de la Marne[6]; les musées du Louvre et de Saint-Germain possèdent une riche collection de ces petits Mercure en métal, trouvés dans toute la région gallo-romaine[7]. On ne peut s'empêcher de rendre

1. *C. I. L.*, V, n° 6506.
2. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, argent*, n° 2678.
3. Cf. Birch, *History of ancient pottery*, II, p. 261.
4. Musée de Saint-Germain, n° 28026.
5. P. de la Croix, *Statuette de Mercure trouvée à Sanxey* (*Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1883, 4e livraison).
6. Presque tous les musées de France, de Belgique, des provinces rhénanes possèdent de ces petits Mercures en bronze; nous mentionnons ceux-là seulement qui présentent un intérêt particulier.
7. Cf. de Longpérier, *Notice sur les bronzes antiques du Louvre*, nos 212-246. — Musée de Saint-Germain, salle XV, vitrines 16-18. — Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, argent* (nos 2600, 2631, etc.), *bronze* (nos 2991 à 3016, etc.).

hommage à la générosité des fidèles, quand on examine, au cabinet des médailles, la vitrine de Bernay[1]. Dans une localité insignifiante, où n'a guère pu exister qu'une chapelle, ont été déterrés soixante-neuf ex-voto en argent massif. On y remarque des statuettes de Mercure, dont l'une est grande de plus d'un demi-mètre; des vases de diverses époques, dédiés depuis le temps d'Auguste jusqu'à la fin du IIIe siècle; des patères avec emblème représentant le dieu ou ses attributs; des gobelets, des coupes, des œnochoés, des cotyles, des canthares, des disques, divers objets ayant servi aux sacrifices. Presque toutes ces offrandes portent des dédicaces à Mercure, gravées au pointillé ou en creux et incrustées d'or. Par la magnificence de ce trésor d'une chapelle, on peut juger de ce qu'ont dû être les grands temples.

Quelques ex-voto bien curieux mettent sous les yeux une preuve évidente de la prépondérance du culte de Mercure. Un moule en terre cuite, trouvé dans l'Isère, servait à tirer des épreuves d'un bas-relief en terre cuite très populaire, un sacrifice à Mercure[2]. Une plaque d'argent de Neuwied, près Coblentz[3], représente le dieu debout, au milieu d'un grand temple, son caducée à la main; à sa droite se tient le bouc, son compagnon ordinaire; au-dessus, dans de très petites chapelles, comme pour marquer l'infériorité du rang, sont debout deux divinités. La même intention se trahit dans de singuliers monuments en bronze, ce sont les bustes de Mercure à chaînettes et à clochettes[4]. Sur l'un d'eux, qu'on voit au cabinet des médailles[5], le buste de Mercure sort d'une guirlande d'où pendent les clochettes; sur la poitrine du dieu a été représenté le buste de Jupiter, tandis que les bustes de Minerve et de Junon s'élèvent au-dessus de deux cornes d'abondance. L'artiste a voulu évidemment affirmer la prépondérance du grand dieu national gallo-romain sur les autres divinités de l'Olympe; c'est une bien frappante confirmation des textes de César et de Tacite sur le rôle de Mercure.

1. Cf. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, découverte de Bernay*, nos 2801-2809.
2. Musée de Saint-Germain, n° 28128 (*collection Esmonnot*, vitrine A).
3. Voyez le moulage au musée de Saint-Germain, n° 21079.
4. Cf. de Lasteyrie, *Gazette archéologique*, 1884, n° 3, pl. 11 : *Buste de Mercure en bronze*, appartenant à M. Feuardent.
5. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, objets antiques en bronze*, n° 2991.

L'étude des monnaies impériales nous a conduit à la même conclusion. Mercure y personnifie très nettement la race celtique et en particulier la Gaule proprement dite. Toutes les médailles à légendes *Pietas Aug(usti)*, *Fides Aug(usti)*, *Rellig(io) Aug(usti)*, *Dona Aug(usti)*, qui portent au revers l'effigie et les attributs de Mercure ou une dédicace à ce dieu, ont été frappées par des empereurs de race celtique ou à propos des affaires de Gaule. Sur des monnaies de Marc-Aurèle, émises en 173-174 à la suite des victoires sur les Celtes du Danube, on voit un temple soutenu par quatre Hermès; sur l'architrave du monument, une tortue, un coq, un caducée, une bourse (c'est-à-dire les attributs du Mercure gaulois); enfin, sous la colonnade, une statue de Mercure représenté debout, tenant d'une main la patère, de l'autre le caducée[1]. Une série de médailles de Gallien portent l'effigie du même dieu, souvent même la dédicace *Mercurio cons(ervatori) Aug(usti)*[2]. L'empereur gaulois Postume avait naturellement voué un culte particulier au dieu national; on lit souvent au revers de ses monnaies, à côté de l'effigie divine, les légendes *Mercurio felici* ou *Mercurio pacifero*[3]. Au IIIe siècle, le portrait et les attributs du Mercure gallo-romain, des dédicaces à ce dieu reparaissent sur les monnaies de tous les empereurs qui, par leur origine ou par les principaux événements de leur règne, ont été en relation étroite avec les populations celtiques; c'est ce qu'attestent les pièces de Trajan-Dèce, Hérennius, Hostilien, Gallien, Claude le Gothique, Postume, Numérien[4]. Il est bien curieux d'observer que la répétition fréquente du Mercure gaulois sur les monnaies impériales se produit précisément à l'époque où l'on vit se réveiller avec éclat la nationalité gauloise, où plusieurs personnages cherchèrent à fonder un empire gaulois appuyé sur un sénat national[5], où l'on allait enfin réunir la plus grande partie des populations celtiques sous une même autorité, dans la *Préfecture des Gaules*. Les monnaies impériales attestent donc

1. Eckhel, *Doctrina nummorum*, VII, p. 60; Cohen, *Monnaies impériales*, II, p. 479, nos 191-193.

2. Cohen, IV, p. 365-393, nos 115, 143, 178, 362, 363.

3. Cohen, V, p. 26, n° 88; p. 50, n° 254.

4. Cf. pour les monnaies de Trajan-Dèce, Cohen, IV, p. 238, n° 44; pour Herennius, *ibid.*, p. 254, n° 9; p. 256, n° 28; pour Hostilien, *ibid.*, p. 261, nos 14 et suiv.; p. 264, n° 44; pour Numérien, *ibid.*, V, p. 332, n° 3.

5. Cf. de Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle* (Lyon, 1868).

clairement le même fait que les ruines, les noms de lieux, les monuments figurés et les ex-voto; comme l'ont dit César et Tacite, Mercure a toujours été la divinité principale du panthéon gallo-romain, souvent la personnification des peuples celtiques.

*Popularité du Mercure arverne dans la Gaule romaine.* — Il est probable que chaque peuplade gauloise avait son temple particulier de Mercure, comme la plupart des cités grecques avaient leur sanctuaire d'Apollon. Mais le Mercure du Puy-de-Dôme était connu et honoré bien loin au delà des frontières des Arvernes, comme l'Apollon delphique était fameux dans tout le monde grec.

Chez les populations du plateau central, dont le sort avait été constamment lié à celui des Arvernes aux temps de la Gaule indépendante, le Mercure du Puy-de-Dôme a régné en souverain. Dans toute l'Auvergne et les régions limitrophes, une foule de localités, villages et hameaux portent encore aujourd'hui le nom du dieu.

Toute la partie centrale de l'Auvergne, qui enveloppe le grand temple du Mercure arverne, c'est-à-dire la région entière des Monts-Dôme et des Monts-Dore, constituait l'ancienne baronnie de *Mercœur* (Mercorium). Elle eut jusqu'en 1318 des seigneurs particuliers qui tenaient leur cour, au sud-ouest d'Issoire, dans la ville d'Ardes-sur-Couza. Elle échut ensuite à la maison de Bourbon et fut confisquée sur le connétable. François Ier, en 1529, en fit don à Antoine, duc de Lorraine; la seigneurie fut érigée en principauté, puis en duché-pairie en faveur du comte de Vaudemont, parent d'Henri III. Telle est l'origine de cette famille ducale de *Mercœur*, qui fut mêlée aux intrigues guerrières et galantes de la cour de France aux XVIe et XVIIe siècles. Le plus connu des seigneurs de ce nom, le duc de Mercœur, qui mourut sous Henri IV, est appelé par Brantôme et d'autres chroniqueurs du temps *Monsieur de Mercure*. Près d'Ardes, sur un pic de mille mètres qui domine fièrement la gorge de la Couze, se voit encore le *château de Mercœur*. Enfin, près du Puy-de-Dôme, sur le plateau qui sépare la vallée de la Sioule et celle de l'Allier, se dresse une montagne conique, élevée de 1,250 mètres, hérissée de broussailles : c'est le *Puy de Mercœur*. La vaste coulée de laves qui a rongé les flancs du plateau est la *chéïre de Mercœur*. Ainsi s'est conservé de tous côtés, sur ce sol pétrifié, le nom du dieu qu'on adorait au sommet du Puy-de-Dôme.

L'Allier, qui suit dans toute sa longueur le massif montagneux de l'Auvergne, a été par excellence la rivière sainte des Arvernes. Partout sur ses rives, à Vichy comme à Clermont, dans les plaines du Bourbonnais comme dans les gorges des Cévennes, sont sortis du sol des statuettes et des ex-voto qui attestent la prépondérance de Mercure[1]. Si haut qu'on remonte la vallée, on y trouve le dieu toujours présent. L'Allier prend sa source bien loin dans la Lozère, au milieu de la *forêt de Mercoire*, qui resta jusqu'au XVIII^e siècle la plus vaste du Gévaudan. Dans la partie septentrionale de cette forêt, près de Langogne, on rencontre le hameau de *Saint-Flour-de-Mercoire*. Plus au sud, une ferme, entourée de ruines, marque l'emplacement d'une vieille abbaye, rebâtie au XVI^e siècle, mais dont on suit l'histoire depuis le XII^e ; c'est l'*abbaye de Mercoire*. Il a dû exister dans la haute vallée de l'Allier, non loin de la source, quelque chapelle du Mercure arverne.

Partout, sur la carte du plateau central, reparaît le nom du dieu. Comme le fait est essentiel pour l'histoire religieuse de la Gaule romaine, nous croyons utile de donner le tableau des localités où nous avons pu retrouver le souvenir de Mercure :

| LOCALITÉ. | DÉPARTEMENT. | ARRONDISSEMENT OU COMMUNE. |
|---|---|---|
| *Mercœur,* | Puy-de-Dôme, | Savennes. |
| *Id.* | Corrèze, | Tulle. |
| *Id.* | Haute-Loire, | Brioude. |
| *Id.* | Id. | Malrevers. |
| *Id.* | Id. | Saint-Privat-d'Allier. |
| *Mercoiras,* | Ardèche, | Valvignères. |
| *Mercoire,* | Lozère, | Châteauneuf-Randon. |
| *Id.* | Id. | Chaudeyrac. |
| *Mercoiret,* | Gard, | L'Ettréchure. |
| *Mercoirol,* | Id. | Saint-Florent-sur-Auzonnet. |
| *Le Mercou,* | Id. | Saint-Julien-de-la-Nef. |
| *Id.* | Lozère, | Saint-Martin-de-Boubaux. |

1. Cf. Tudot, *Collection de figurines en argile* (Paris, 1860), nombreuses planches; musée de Saint-Germain, salle XIV, vitrines A.-F. et collection Esmonnot (figurines en terre blanche d'Auvergne, qui proviennent de Clermont, Vichy, Saint-Pourçain-sur-Bèbre, Toulon-sur-Allier, etc., et qui représentent Mercure ou les êtres de son cortège). — *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1875, p. 389 (statuettes de Mercure en bronze, trouvées à Clermont). Les statuettes d'argile ou de métal, relatives au culte de Mercure, forment d'innombrables séries aux musées de Clermont, de Moulins et du Puy, et dans les collections particulières.

| LOCALITÉ. | DÉPARTEMENT. | ARRONDISSEMENT OU COMMUNE. |
|---|---|---|
| *Mercuer,* | Ardèche, | Privas. |
| *Mercuès,* | Lot, | Cahors. |
| *Mercuire,* | Rhône, | Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. |
| *Mercuret,* | Haute-Loire, | Retournac. |
| *Mercurie,* | Id. | Saint-Privat-d'Allier. |
| *Mercurol,* | Allier, | Ebreuil. |
| *Id.* | Drôme, | Valence. |
| *Id.* | Puy-de-Dôme, | Sallèdes. |

Encore n'avons-nous mentionné dans ce tableau que les villages et les hameaux ; le cadastre révélerait l'existence de bien d'autres chapelles du Mercure arverne. Les noms de lieux dérivés du nom de cette divinité sont, dans tout le reste de l'Europe, disséminés et relativement rares ; en France, autour du plateau central, ils se pressent à l'envi. Toute la vallée de l'Allier, depuis les plaines du Bourbonnais jusqu'aux monts de la Lozère, est comme consacrée au grand dieu arverne, et la région des Dômes et des Dores, qui enveloppe la montagne sainte, s'est appelée jusqu'à la fin du dernier siècle *la baronnie* ou *le duché de Mercure*.

Dans nulle région on n'a vu sortir du sol autant de statuettes votives consacrées à ce dieu, aux divinités et aux animaux de son cortège. Sur le plateau des Dômes, dans les faubourgs de Clermont, au pied du mur gallo-romain des *Salles*, au Bois de Cros, aux bords de l'Allier, sur la montagne de Gergovie, partout où l'on a remué le sol, c'est par véritables séries qu'ont été découvertes les figurines de Mercure en bronze[1]. Au musée de Clermont et dans les collections particulières de l'Auvergne, on rencontre presque toujours le même type : le dieu est représenté nu, coiffé du pétase, parfois couvert de la chlamyde et chaussé du brodequin à talonnières. Sur les pierres gravées, on a moins simplifié le type ; par exemple, une cornaline, trouvée dans les ruines de Gergovie[2], montre Mercure nu, assis sur un autel cylindrique ; devant lui, une grosse boule où est fixé le caducée ; le bras gauche soutient la bourse et s'appuie sur le rebord du siège ; la main droite est relevée à hauteur du visage.

1. Cf. *Mémoires de l'Ac. de Clermont*, 1875, p. 389. Sur les parois mêmes du grand temple du Puy-de-Dôme se lisent des *graffiti* romains, que M. Bruyerre a recueillis avec grand soin.

2. *Ibid.*, p. 396.

Quant aux figurines de terre cuite qui se rapportent au culte de Mercure, ce fut pour les céramistes arvernes un important article d'exportation. On en découvre dans les diverses régions de la France, aux bords du Rhin, dans la Grande-Bretagne, mais surtout dans l'Auvergne et les pays voisins. Leur provenance n'est point douteuse : 1° elles sont pétries avec une terre particulière, connue sous le nom de *terre blanche d'Auvergne ;* 2° on a retrouvé beaucoup des fours à potier, avec des figurines qui souvent portent les marques de fabrique[1] ; 3° près de ces fours ont été recueillis un grand nombre des moules dont se servaient les céramistes arvernes ; plusieurs sont conservés au musée de Saint-Germain[2].

Les principaux centres de fabrication de ces figurines étaient à Clermont, à Lezoux près Thiers, à Saint-Pourçain, à Toulon-sur-Allier. Presque toutes les statuettes qu'on y découvre se rapportent au culte de Mercure. Ce sont des représentations du dieu, ou de sa compagne *Rosmerta,* ou des *Matrae*, divinités de leur cortège ; ou bien des *coqs*, des *béliers*, des *chèvres*, des *tortues*, des *serpents*, tous animaux familiers du Mercure gaulois[3]. Les savants qui ont étudié la céramique gallo-romaine de nos provinces, surtout dans le centre et le midi de la France, ont été également frappés de l'analogie qu'elle offre avec les produits des ateliers arvernes[4] ; plus se préciseront ces études, plus on s'apercevra que ces analogies s'expliquent d'ordinaire par une importation directe.

Comme les noms de lieux et la céramique, les bas-reliefs et les inscriptions démontrent la popularité du Mercure arverne. Dans diverses localités des bords du Rhin, à Gripswald près Bonn, à Wenau, même à Horn en Hollande, et à Miltenberg en Bavière, a été mise au jour une série de stèles votives portant une dédicace au Mercure arverne (*Mercurio arverno*) et souvent ornées de la figure du dieu[5]. A Gripswald, on voit les ruines d'une

1. A Clermont, Vichy, Lezoux, Toulon-sur-Allier, Saint-Pourçain-sur-Bèbre.

2. Salle XIV, n°s 28026, 25454, 28144, 28072, 25443, 27954, etc., etc.

3. On trouve au musée de Saint-Germain, dans les vitrines de la salle XIV, de bons spécimens de ces diverses figurines, relatives au culte de Mercure, qui abondent dans les ruines et les collections d'Auvergne.

4. Cf. Tudot, *Collection de figurines en argile ;* Héron de Villefosse, *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1883, p. 89 ; *Bulletin épigraphique*, 1881, p. 260, etc.

5. Cf. Brambach, *Corpus inscrip. rhenan.*, n°s 256, 257, 258, 593, 1741, 2029.

chapelle demi-circulaire, analogue aux hémicycles de la galerie du Puy-de-Dôme et où avaient été placés les ex-voto au *Mercure arverne* et aux *Matrae*. Enfin, dans la vallée du Danube, qu'ont longtemps occupée des populations celtiques, on a signalé une dédicace au Mercure arverne du Norique (*Mercurio arverno Norico*)[1]. Le dieu du Puy-de-Dôme avait donc des fidèles bien loin de son domaine propre, à deux ou trois cents lieues de distance, tout comme Jupiter capitolin.

*Association du Mercure gallo-romain et de l'empereur Auguste.* — Nous avons montré la prépondérance du Mercure arverne sur ses homonymes, comme celle du groupe des Mercures sur les autres divinités gallo-romaines. Cherchons maintenant à mieux connaître le dieu lui-même.

Mercure nous apparaît de plus en plus comme la divinité nationale des populations celtiques au temps de l'empire romain. Ce n'est cependant, en face de la religion nouvelle de Rome et d'Auguste, ni un boudeur ni un mécontent. Il tient fortement au passé gaulois par ses attributs et les formes de son culte, mais il a su se prêter aux exigences des temps nouveaux : il s'habille souvent à la romaine et on l'invoque en latin. Il a cédé aux avances de l'empereur Auguste et a franchement accepté de siéger dans le panthéon romain. N'avons-nous pas montré que, selon toute vraisemblance, Auguste fit lui-même réédifier au sommet du Puy-de-Dôme le temple du dieu national des Gaulois? En religion comme en politique, la fusion s'est faite peu à peu dans la Gaule romaine; voilà pourquoi nous constatons, entre le culte national de Mercure et le culte officiel de Rome et d'Auguste ou la religion des *Divi*, non pas une opposition, mais au contraire une franche association.

Mercure a naturellement, comme la plupart des divinités indigènes, joint à son nom l'épithète *augustus ;* c'est ce que prouvent les ex-voto du mont Beuvray[2], de Belley[3], du trésor de Bernay[4], de bien d'autres localités. C'est là un fait banal, commun à toutes les provinces de l'empire.

1. Orelli-Henzen, n° 5875.
2. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1883, p. 106-109.
3. Musée de Belley.
4. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, découverte de Bernay*, n°s 2804, 2805, 2820, etc.

Le fait important, c'est que l'on peut constater souvent un partage à l'amiable, une véritable association entre Mercure et l'empereur. Dans la colonie de Lyon, qui pourtant renfermait le temple de Rome et d'Auguste, et qui voyait se réunir près du confluent du Rhône et de la Saône les députés des Trois-Gaules, Mercure restait le dieu le plus populaire. La ville principale des Eduens grandissait autour de la *forteresse d'Auguste* (Augustodunum); pourtant, Mercure conservait une chapelle au mont Beuvray, et le capitole d'Autun lui était consacré. Les Arvernes avaient presque abandonné Gergovie pour se grouper autour du *Temple d'Auguste* (Augustonemetum), et sans doute à Clermont, comme à Nîmes, la cathédrale est bâtie sur les ruines de ce temple; pourtant, aucun sanctuaire de la région ne pouvait rivaliser avec celui de Mercure au sommet du Puy-de-Dôme. On honorait Rome et Auguste, mais on continuait à aimer Mercure; il est si facile aux dieux de conserver l'amour de leurs fidèles. Ou plutôt l'on confondait le culte officiel et le culte populaire, le présent et le passé dans un même respect, dans un même amour, et l'on élevait des autels, comme à Chalon-sur-Saône, à Auxerre[1], à Belley ou sur le Puy-de-Dôme, « *à la divinité des Augustes et au dieu Mercure.* »

Quelques figurines gallo-romaines en bronze attestent cette association et parlent aux yeux. Dans une statuette de Mercure debout, la tête ceinte d'une couronne de laurier dont les bandelettes retombent sur les épaules, on reconnaît un *portrait d'Auguste en Mercure*[2]. Une statue de Bernay représente de même un empereur avec les attributs du dieu[3]. Enfin, un *Mercure auguste* du cabinet des médailles a les traits de Néron[4]. Rien ne pouvait mieux servir la politique d'Auguste et de ses successeurs que cette identification de l'empereur romain et du dieu national des Gaulois.

*Les attributs du Mercure gallo-romain ; en quoi il diffère du Mercure gréco-romain.* — Pour qui sort des musées de Grèce, même d'Italie et d'Afrique, le Mercure des collections de France, des bords du Rhin et d'Angleterre a une physionomie

1. Cf. Chérest, *Catalogue du musée d'Auxerre, monuments lapidaires*, n° 14.
2. Cf. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, n° 231.
3. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, découverte de Bernay*, n° 2801.
4. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, bronzes*, n° 3001.

étrange. Que l'on considère les statues, les bas-reliefs, les céramiques, les figurines de bronze ou les monnaies, il est impossible de nier l'existence d'un type tout particulier; c'est le *Mercure gallo-romain*, dont le *Mercure arverne* est le plus célèbre représentant.

Tous les monuments figurés de ce dieu trouvés en Gaule, malgré un air de famille, sont loin d'être identiques; selon le degré d'ancienneté, suivant la matière employée, suivant le pays de provenance, les attributs sont plus ou moins nombreux, l'influence gréco-romaine est plus ou moins accusée. Nous croyons pouvoir ramener nettement toutes les représentations du Mercure gallo-romain à trois types essentiels.

Le premier est le plus voisin du Mercure classique ou gréco-romain; les figurines de bronze, où l'on remarquera toujours une tendance à simplifier le modèle convenu, représentent souvent le dieu debout, coiffé du pétase, ordinairement nu, d'autres fois vêtu de la chlamyde et chaussé des brodequins à talonnières; il tient à la main le caducée. C'est le type vulgaire, tel qu'il se rencontre dans tout le monde gréco-romain. Mais très souvent en Gaule et sur les deux rives du Rhin, Mercure porte une bourse. Cet attribut se remarque aussi, mais tout à fait par exception, en Italie, sur quelques monuments figurés qui pourraient bien y avoir été importés[1]. En Gaule, au contraire, les artistes et les potiers ont mille fois traité le Mercure à la bourse. A ce type appartiennent la grande statue du Musée Carnavalet, les stèles de la collection Engell-Dollfus à Dornach, l'autel de Liffremont, les bas-reliefs de la première Belgique et des Germanies[2], beaucoup de figurines en terre cuite, surtout celles des fabriques de Saint-Pourçain, dont nous possédons encore les moules[3]. Dans les monuments qui représentent Mercure avec ou sans la bourse, l'influence gréco-romaine est nettement marquée.

Le Mercure du second type a encore la taille élégante du dieu gréco-romain; il conserve ordinairement le chapeau à ailes, le caducée, les talonnières, la chlamyde et la bourse, mais il traîne à sa suite tout un cortège d'animaux. C'est d'abord le *coq*, qui, après avoir été le compagnon inséparable du grand dieu gallo-

1. Cf. Charles Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 82.
2. Voyez les moulages ou photographies de ces monuments à Saint-Germain, dans la salle des dieux gaulois.
3. Musée de Saint-Germain, salle XIV.

romain, est resté le symbole de notre nation et se voit encore en 1887 sur les monnaies d'or de la République française. Les bas-reliefs de Brumath montrent Mercure avec le caducée et le chapeau ailé, un coq sur l'épaule. On a trouvé à Lyon, dans le Rhône, de grands coqs de bronze[1], et, dans les fours à potier de l'Auvergne, à Clermont, à Toulon-sur-Allier, à Vichy, à Saint-Pourçain, à Aurillac, d'innombrables coqs en terre cuite et les moules qui servaient à les fabriquer[2]. Des mêmes usines sont sortis bien des exemplaires d'un autre compagnon de Mercure, le *bélier;* dans un bas-relief du musée de Wiesbaden, Mercure est assis sur le bélier[3]. D'autres fois on ne consacrait de cet animal que sa tête; les fours de Saint-Pourçain ont conservé des ex-voto de ce genre, et il n'est pas rare de trouver des caducées dont les branches se terminent en *tête de bélier*[4]. A la suite du dieu se traînent encore la *tortue* et le *serpent;* ils apparaissent sur les figurines de Vichy, sur les patères d'argent de Bernay, sur divers bronzes; ainsi, le Mercure du musée de Nancy, trouvé dans les Vosges, est figuré assis sur un rocher, autour duquel s'enroulent des serpents; le dieu pose le pied droit sur une tortue. On offrait en ex-voto à Mercure des serpents de terre cuite, et, pour les objets consacrés au dieu, c'était un motif d'ornementation fort à la mode; dans le trésor du Mercure de Bernay se voient deux serpents d'argent massif fondu et ciselé, réunis à la queue par un crochet[5]; les oreilles des écuelles d'argent se terminent parfois en tête de serpent[6]. Assez souvent dans les bas-reliefs gallo-romains deux des animaux consacrés à Mercure se fondent en un seul être fantastique, le *serpent à tête de bélier;* ce monstre paraît entre autres sur les autels de Sévigny-lès-Beaune, de Sommérécourt et de Vendœuvres[7]; mais il n'a pas été créé par une fantaisie des artistes gallo-romains, car il jouait déjà un grand rôle dans la mythologie celtique.

Enfin, le plus important des compagnons du dieu, celui qui

1. De Longpérier, *Notice sur les bronzes antiques du Louvre,* nos 956-959.
2. Musées de Clermont, de Moulins, de Saint-Germain (salle XIV), etc.
3. Brambach, *C. I. R.*, n° 1460.
4. De Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, n° 246.
5. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, trésor de Bernay,* nos 2866-67.
6. *Ibid.*, n° 2840.
7. Voyez les reproductions de ces bas-reliefs au musée de Saint-Germain, salle des dieux gaulois.

doit fermer le cortège, c'est le *bouc*. Sur les bas-reliefs de la Germanie et du musée de Langres, sur le curieux ex-voto en argent de Neuwied près Coblentz[1], sur les patères du trésor de Bernay, dans les ateliers céramiques des Arvernes, partout le bouc ou la chèvre accompagne Mercure. Dans le beau groupe de Dampierre[2], le dieu est figuré assis, caducée en main, jeune, avec les formes élégantes d'un Apollon; mais entre ses jambes est le bouc, que l'artiste n'a pas cru pouvoir congédier. Dans un bas-relief votif, consacré pour le salut de Pertinax[3], on voit d'un côté Apollon tenant sa lyre; de l'autre, Mercure entre son coq et son bouc. Les Gaulois ne comprenaient pas plus leur dieu sans ce compagnon bizarre que les Grecs n'auraient compris Zeus sans la foudre ou Poseidon sans le trident.

Tel est le cortège ordinaire. Sur un petit bas-relief de Paris[4], sur des figurines d'Auvergne[5], le dieu tient une *corne d'abondance* qui devient une *corbeille remplie de grains* sur des ex-voto du Louvre[6]. Le grand buste à clochettes du cabinet des médailles représente Mercure entre deux cornes d'abondance, d'où sortent les bustes de deux autres divinités[7]. Cet attribut s'expliquera par une fonction spéciale du dieu gaulois.

Ainsi, le Mercure gallo-romain du second type est un dieu jeune, qui, aux attributs du premier type (chapeau ailé, caducée, talonnières, bourse), en joint une foule d'autres absolument particuliers aux pays celtiques (coq, bélier, serpent à tête de bélier, tortue, serpent, bouc, corne d'abondance ou corbeille). Le nombre même de ces attributs explique que dans la pratique, surtout pour l'exécution des vases de métal et des figurines de bronze ou d'argile, les ouvriers et les artistes aient dû parfois simplifier le modèle. Pourtant le dieu paraît très souvent avec tous ses insignes. Un cippe de Horn montre Mercure assis sur un rocher, le caducée dans la main gauche, la bourse dans la main droite; à ses pieds est un coq; sur une des faces latérales du monument est sculpté un caducée, où perche un coq et d'où pend une bourse;

1. *Ibid.*
2. Musée de Saint-Germain, n° 27591.
3. Charles Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 61.
4. Musée Carnavalet.
5. Voyez les planches de Tudot, *Collection de figurines en argile.*
6. De Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, n° 244.
7. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, bronzes*, n° 2991.

sur l'autre face se voient une bourse et un collier. Sur une entaille antique, Mercure, coiffé d'un chapeau à ailes, portant le caducée et la bourse, est suivi du bélier, du coq et de la tortue[1]. Au Louvre, un Mercure en bronze est figuré debout, tourné à gauche, la chlamyde enroulée autour du bras gauche; une de ses mains, abaissée, soutient la bourse, l'autre s'appuie sur un grand caducée; aux pieds du dieu, le bélier, la tortue, le coq; le groupe est fixé sur une base à bélières et a formé le couronnement d'un trépied[2]. Souvent l'artiste s'est efforcé de renouveler le type par la variété des attitudes; telle est une patère du trésor de Bernay; le dieu représenté debout, chlamyde sur l'épaule, caducée et bourse en main, s'avance vers une colonne, sur laquelle perche un coq; derrière le dieu, une autre colonne soutient une tortue; une chèvre grimpe sur une pierre[3]; c'est tout un petit drame champêtre qu'a imaginé l'artiste. Les attributs essentiels de Mercure sont réunis dans un magnifique bas-relief, découvert récemment à Périgueux, près de l'église Saint-Étienne-de-la-Cité[4]. C'est une niche décorée avec goût; sur le fronton, que supportent deux colonnettes corinthiennes enguirlandées, sont sculptés le caducée et la bourse; à l'intérieur de la niche, presque en ronde-bosse, la figure du dieu, vêtu de la chlamyde, coiffé du pétase, chargé du caducée et de la bourse; à ses côtés le bouc, sur son épaule droite le coq, sur le sol la tortue. Dans la pensée des Gaulois, ces divers attributs s'associaient si bien à l'idée même du dieu que sur plusieurs ex-voto on a représenté les attributs seuls. Le manche plat d'une patère porte en relief un bélier, une corbeille remplie de grains, une tête de chèvre, une bourse et une toison[5]. Sur un autre vase de la même collection, on voit une chèvre, un calathus, un caducée, une tortue, un chapeau à ailes, une bourse. Ces êtres et ces objets sacrés parlaient clairement aux yeux des fidèles[6].

Le Mercure du troisième type s'écarte absolument des traditions gréco-romaines, non seulement par ses attributs, mais

1. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, intailles antiques*, n° 1604.
2. Cf. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, n° 225.
3. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, trésor de Bernay*, n° 2824.
4. Cf. le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1886, n° 2.
5. De Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, n° 244.
6. *Ibid.*, n° 245.

encore par sa figure même et le rôle étrange qu'il joue sur les monuments. Rien ne rappelle plus ici l'Hermès grec, rival d'Apollon en jeunesse et en grâce. C'est, comme sur l'autel de Sévigny-lès-Beaune[1], un dieu trapu, à casaque gauloise, armé d'un bâton, suivi d'un serpent à tête de bélier, accompagné d'une divinité féminine aussi attrayante que lui. C'est encore un dieu pacifique et bienfaisant, mais un de ces pacifiques qui bataillent toujours; comme Hercule, il s'est fait destructeur des monstres et leur déclare sans cesse la guerre par amour de l'ordre et de la paix. De là un singulier mélange d'attributs guerriers et pacifiques; Lucien l'a pris pour Hercule, et vraiment on s'y pouvait tromper. Voyez-le au musée de Beauvais[2]; il est gigantesque, chargé d'une grosse barbe où se perdent des oreilles évasées semblables à des oreilles de bouc; il a rejeté la chlamyde sur son épaule et tient le caducée; mais regardez ce qu'il porte dans sa main droite, une massue; il est Hercule du côté droit, Mercure du côté gauche; mais aucun doute n'est possible, car on lit nettement la dédicace *Mercurio augusto*. Sous les empereurs romains, ce dieu-là s'est civilisé peu à peu, humanisé, coupé la barbe. Mais il a conservé longtemps un aspect sauvage; sur l'autel de Sommérécourt[3], il est accompagné du dragon à tête de bélier et des serpents qui s'enroulent autour de ses bras; sur l'autel de Saintes[4], c'est un monstre à larges oreilles, qui tient une bourse et une corne d'abondance. Pour se procurer cette corne, qui féconde la terre, il a dû l'arracher de la tête de son ennemi, comme jadis Hercule du front d'Achéloüs. C'est une scène de la mythologie celtique que représentent plusieurs bas-reliefs gallo-romains. Ainsi, l'autel de Vandœuvres[5] montre une triade celtique; au milieu, un dieu cornu accroupi; près de lui, un autre dieu, suivi du serpent à tête de bélier, lui arrache la corne. De même, sur la stèle de Reims[6], près du monstre cornu accroupi, est figuré Mercure avec chapeau ailé, caducée, bourse; sur le piédestal du dieu cornu, du côté de Mercure, se tient le bouc.

1. Cf. au musée de Saint-Germain, salle des dieux gaulois, n° 27312.
2. Cf. *ibid.*, n° 24567.
3. Musée d'Épinal. Cf., à Saint-Germain, n° 27511.
4. Cf., à Saint-Germain, n° 25327; A. Bertrand, *l'Autel de Saintes et les triades gauloises* (*Rev. archéol.*, 1880).
5. Musée de Châteauroux; cf., à Saint-Germain, n° 26244.
6. Musée de Reims; cf., à Saint-Germain, n° 24414.

Parfois, suivant une coutume bizarre de la religion gauloise, qu'attestent bien des inscriptions latines, le dieu se dédouble; c'est ainsi qu'au Louvre le même pétase, muni de quatre ailes, couvre deux têtes de Mercure, à cheveux crépus, appuyées l'une contre l'autre à la manière des masques de Janus[1]. On voit que ce troisième type de Mercure nous transporte dans un monde nouveau; la communauté de quelques attributs et les inscriptions nous permettent d'y reconnaître une des formes du Mercure gallo-romain, mais nous ne sommes plus en présence de ce dieu bienfaisant et narquois qui recevait en souriant les confidences naïves des laboureurs et des marchands; nous entrevoyons la divinité farouche qui voulait des victimes humaines : « Chez les Gaulois (dit Tertullien), ce sont les hommes dans la force de l'âge qu'on immolait à Mercure[2]. »

En effet, ce dieu joue, dans le panthéon gallo-romain, un rôle des plus complexes. Il est d'abord, comme en Italie, le dieu des marchands : des corporations de trafiquants offrent leurs vœux, sur le Beuvray et le Puy-de-Dôme, au *Mercurius negotiator*[3]. Il est honoré comme surveillant des chemins, *Mercurius viator*[4]. On le constitue gardien des propriétés, *Mercurius finitimus*[5]. Il protège l'agriculture et préside aux récoltes, comme le montrent sa corne d'abondance et sa corbeille de grains. Il guérit les maladies, est tout-puissant dans les villes d'eaux, comme l'Asclépios des Grecs et l'Esculape des Romains; à Bordeaux, l'esclave Autumnalis lui élève un autel pour le remercier d'avoir sauvé son maître[6]. Enfin, c'est un dieu batailleur, destructeur des monstres, armé d'une massue; jusqu'aux mesures sévères prises par Auguste et Claude[7], il se repaît de victimes humaines. Voilà certes un dieu très affairé et une figure bien changeante.

Cette variété de types, d'attributs et de fonctions s'explique par le mélange de deux civilisations, de deux religions différentes. En Gaule comme ailleurs, les Romains se sont contentés de juxtapo-

1. De Longpérier, *Notice des bronzes du Louvre*, n° 242.
2. Tertullien, *Apologeticus*, 9; *adversus gnosticos*, 7.
3. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1883, p. 106-109 (Héron de Villefosse).
4. *Revue épigr. du midi de la France*, I, p. 228.
5. *Revue celtique*, IV, n° 3-4.
6. *Revue épigraphique du midi de la France*, I, p. 240.
7. Suétone, *Claude*, 25; Pomponius Mela, III, 2.

ser ou de superposer les croyances, les idées, les cultes. Il suffit d'écarter l'enveloppe superficielle, le vernis romain, pour retrouver le dieu gaulois.

Des trois types auxquels nous avons ramené toutes les représentations gallo-romaines de Mercure, le premier seul est commun à la Gaule et à l'Italie. Le chapeau ailé, la chlamyde, le brodequin à talonnières, le caducée, ont été évidemment importés de Grèce et d'Italie; mais déjà la bourse trahit la main d'un artiste gaulois. La corne d'abondance, la corbeille de grains et tout le bizarre cortège d'animaux réels ou fantastiques qui caractérise le second type de Mercure, tout cela est bien gaulois, inconnu en dehors des pays celtiques; il ne saurait y avoir d'hésitation que pour le bélier, mais l'importance du dragon à tête de bélier dans la mythologie celtique ne permet pas de croire à un emprunt direct, à une imitation de l'Hermès criophore. Quant aux Mercures gallo-romains du troisième type, excepté le nom et quelques rares attributs, ils n'ont presque rien de commun avec le dieu classique; ils nous transportent en pleine mythologie celtique. Évidemment, ce troisième type précède les deux autres dans l'ordre logique et dans l'ordre des temps; c'est là que nous retrouvons la forme la plus ancienne et la plus pure du dieu national. Dans les monuments du second type apparaît l'influence gréco-romaine, qui devient tout à fait prépondérante sur les monuments du premier type.

On s'explique de même la variété des fonctions du Mercure gallo-romain. La protection des chemins et des marchands, voilà qui est commun à tous les Mercures de l'empire romain. Mais la guérison des maladies, la surveillance des villes d'eaux, l'intendance des récoltes, la destruction des monstres, l'humeur batailleuse d'un dieu qui a toujours bâton en main, le goût farouche des victimes humaines, voilà des traits de physionomie et des fonctions qu'on chercherait en vain chez le Mercure d'Italie, de Grèce ou d'Afrique. C'est ce qui, dans le dieu gallo-romain, a survécu du dieu gaulois.

*Le cortège de Mercure : Rosmerta et les Matræ.* — Outre les animaux symboliques, beaucoup de monuments figurés de la Gaule romaine nous montrent, autour de Mercure, un cortège de divinités féminines.

Les Gaulois aimaient à dédoubler leurs dieux. On voit au Louvre un Mercure à deux têtes, et l'on connaît les dédicaces *aux*

*Minerves*. Au lieu de dédoubler leur Mercure, les Gaulois lui ont d'ordinaire associé une divinité, qui est la forme féminine du dieu. C'est *Rosmerta*.

Dans la vallée du Rhin, sur le territoire des Treveri, des Mediomatrici, des Leuci et des Lingones, ont été trouvés de nombreux monuments élevés collectivement à Mercure et à Rosmerta[1]. Au musée de Metz, on conserve quinze textes lapidaires relatifs à ce double culte, et nous savons qu'en 232, sous Alexandre Sévère, un temple fut dédié près de là aux deux divinités par un sévir augustal; on y donnait largement l'hospitalité aux étrangers et aux marchands, comme plus tard dans les cloîtres et les couvents chrétiens[2]. Rosmerta a été aussi fort populaire chez les Arvernes; de leurs ateliers de céramique sont sorties en nombre les figurines représentant la déesse[3]. Deux masques de grandeur naturelle et de même style, trouvés dans les fouilles du Puy-de-Dôme, doivent être considérés, à notre avis, comme des portraits de Mercure et Rosmerta.

L'association des deux divinités avait certainement la faveur publique. Le temple de Wasserbillig au bord de la Moselle, les monuments du mont de Sion, ceux de Soulosse, que conserve le musée d'Épinal, étaient placés au bord des routes. On voit par les dédicaces que les fidèles étaient surtout des gens du pays, des laboureurs et des marchands[4].

Rosmerta emprunte à Mercure ses attributs. Sur les bas-reliefs de la région du Rhin, Mercure a le pétase, le caducée, la tortue, le bouc, la bourse; la déesse qui l'accompagne tient la corne d'abondance ou le caducée. A Paris ont été découverts en 1784 deux grands bas-reliefs tout à fait semblables; sur l'un, Mercure avec le chapeau ailé, la bourse, le caducée, où perche un coq, et le bouc; sur l'autre, Rosmerta, qui tient un caducée[5]. C'est ainsi que les céramistes arvernes représentaient ordinairement la

1. Voyez les monuments des musées de Strasbourg, Nancy, Metz, Épinal, Autun; cf. à Saint-Germain les n^os 11374, 23924, 24689-24693, 27354, 2808, 2811, etc.

2. Cf. Charles Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 65.

3. Cf. Tudot, *Catalogue des figurines en argile*, les planches : musée de Saint-Germain, salle XIV; les catalogues des musées de Clermont, Moulins, etc.

4. Cf. Charles Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 73.

5. Musée de Saint-Germain, n° 1225, dans la salle des bas-reliefs et des moulages.

déesse. Rosmerta s'est d'ailleurs transformée comme Mercure; sur des stèles plus anciennes, trouvées à Autun et à Sévigny-lès-Beaune, elle est suivie du serpent à tête de bélier[1]; sur un bas-relief des Vosges qu'on voit au musée d'Épinal[2], elle tient un serpent. Ces figures de Rosmerta rappellent les représentations les plus anciennes du Mercure gallo-romain.

Rosmerta était une vieille déesse gauloise, qui, par une faveur spéciale, conserva son nom sous l'empire romain. Parfois cependant elle a eu le sort du dieu indigène, son compagnon, et a été confondue avec les divinités gréco-romaines. La mythologie classique associait Mercure et Maïa; aussi, dans la Gaule romaine, a-t-on souvent assimilé Rosmerta à Maïa. La confusion de la déesse gauloise et de la déesse gréco-romaine est fréquente, surtout aux bords du Rhin[3], sans doute à cause de la présence des légions; sur beaucoup de bas-reliefs, il est difficile de décider laquelle des deux déesses accompagne Mercure.

Dans la Gaule centrale, c'est surtout avec Vénus-Aphrodite qu'on a identifié Rosmerta. Les deux déesses symbolisaient également la fécondité du sol et la puissance créatrice de la nature. De plus, Aphrodite traînait à sa suite un cortège d'animaux, le bélier, le bouc, la colombe, dont plusieurs accompagnaient aussi en Gaule Mercure et Rosmerta. Autour d'Aphrodite se pressaient les Charités, les Heures, les Grâces, comme autour de Rosmerta les Matræ, presque toujours au nombre de trois. Ces ressemblances qu'on observe entre la plupart des mythologies facilitent les assimilations et les confusions. Toujours est-il que, dans le couple divin de la Gaule romaine, Vénus-Aphrodite prend souvent la place de Rosmerta. Sur une patère du trésor de Bernay, deux bustes en ronde-bosse, habilement ciselés, représentent Mercure et Vénus diadémée, revêtue d'un peplos; au-dessous des deux figures se voient le caducée et une dédicace à Mercure[4]. Une autre patère d'argent porte la double inscription *Mercurio-Veneri*[5]. Un monument d'Auxerre présente sur l'une des faces l'image de

1. Cf., à Saint-Germain, les nos 2808 et 27312.
2. Cf. *ibid.*, n° 27354.
3. Charles Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 74 et suiv.
4. Cf. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, trésor de Bernay*, n° 2823.
5. *Ibid.*, n° 2835.

Mercure, sur l'autre celle de Vénus en bas-relief[1]. Ainsi s'expliquent encore les innombrables figurines d'Aphrodite et les ex-voto à la déesse trouvés à Vichy et dans les autres villes d'eaux de l'Auvergne[2]. La popularité de l'Hermaphrodite dans la Gaule romaine[3] témoigne aussi de la confusion qui s'est faite dans l'esprit des Gaulois entre la Vénus classique et la compagne de leur dieu national.

Rosmerta est souvent suivie, et parfois remplacée dans le cortège de Mercure, par des divinités secondaires, presque toujours au nombre de trois. Ce sont les *Matræ*, dont le nom celtique a été traduit en latin *Matronæ* ou défiguré en *Matres* (déesses mères[4]). A en juger par le nombre des inscriptions latines, des terres cuites, des bas-reliefs qui les concernent et qui remplissent les musées de toute la région gauloise, elles ont conservé pendant toute la durée de l'empire romain une immense popularité. Les Matræ sont une déesse triple ou tricéphale, en laquelle on reconnaît aisément l'ancêtre des fées du moyen âge. Dans toutes les religions, les grandes divinités ont toujours un peu effrayé la foi naïve du peuple. Encore aujourd'hui bien des dévots aiment mieux avoir affaire aux saints qu'au bon Dieu. Les Matræ jouaient dans l'imagination du peuple gaulois le même rôle que les Nymphes dans la mythologie gréco-romaine. Ce sont des divinités secondaires, mais d'autant plus puissantes sur la conscience des gens du peuple qu'elles se mêlent à leur vie de tous les jours et sont d'un accès plus facile.

On représentait les Matræ trois par trois, d'ordinaire assises, portant des corbeilles de fruits, des cornes d'abondance, allaitant des enfants, jouant avec des grenouilles ou d'autres bêtes. Elles vivaient dans les champs, près des sources; elles savaient l'avenir, elles protégeaient les familles, les villages, même les villes, les provinces et les nations. Comme Mercure, leur souverain, elles guérissaient les maladies; on leur consacrait des monuments près

1. Cf. Chérest, *Catalogue du musée d'Auxerre, monuments lapidaires*, n° 30.
2. Cf. Tudot, *Catalogue de figurines en argile.*
3. Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles, trésor de Bernay*, n° 2803; musée d'Épinal, etc.
4. Cf. Florian Vallentin, *Temple des Matræ à Sahune* (*Bull. épigraphique*, 1881, p. 70); Auguste Castan, *les Déesses mères en Séquanie* (*Rev. archéologique*, 1875, t. XXX, p. 171); Charles Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 49.

des sources médicinales. On donnait en leur honneur des fêtes, des danses; on devait entreprendre chaque année un pèlerinage à leur chapelle ou à leur grotte. Leur culte était inconnu en dehors des pays celtiques, mais on les aimait beaucoup dans toute la Gaule, dans la Grande-Bretagne, aux bords du Rhin, même chez les Pannoniens et les Dalmates.

Dans chaque région, dans chaque localité, les Matræ gauloises, comme les nymphes de la Grèce, ajoutaient à leur nom quelque épithète qui indiquait leur rôle ou leur résidence; elles s'appelaient les Matræ *de la maison*, *des champs*, *de la cité des Trévires*, *des Sénons*, *des Pannoniens et des Dalmates*, *de la Bretagne*, *d'au delà des mers*[1]. Les ex-voto qu'on leur consacrait se voient en grand nombre dans les musées, surtout à Cologne, à Bonn, à Lyon, à Vienne, à Grenoble.

Elles étaient naturellement très populaires chez les Arvernes, autour du grand temple de Mercure. Les musées de Clermont, de Moulins, toutes les collections particulières de la France centrale conservent d'innombrables statuettes des Matræ[2]. Les groupes de terre cuite les montrent assises trois par trois dans des fauteuils d'osier, ornées de guirlandes, chargées de corbeilles de fruits ou de cornes d'abondance, entourées parfois d'animaux; elles tiennent souvent ou allaitent un ou deux enfants. Sur plusieurs de ces groupes, les trois Matræ sont remplacées par une déesse à trois têtes; ce n'est qu'une variété du même type. Toutes ces figurines, en terre blanche d'Auvergne, étaient certainement fabriquées dans le pays et exportées de là dans les régions voisines; on en trouve en grand nombre dans les ateliers des céramistes arvernes, et, près des débris des fours, ont été recueillis beaucoup de moules[3]. Dans les ateliers antiques, les groupes de Matræ sont toujours voisins des figurines de Mercure, de Rosmerta-Vénus et des animaux symboliques. La petite chapelle du Mercure arverne à Gripswald renfermait, à côté des dédicaces au

1. Matræ *domesticæ* (Brambach, *C. I. R.*, nos 469-470), *Campestres* (Orelli-Henzen, 5943), *Treveræ* (id., 2092), *Senones* (id., 478), *Pannoniorum et Delmatarum* (id., 2106), *Britannicæ* (id., 5942), *Tramarinæ* (id., 5940), etc., etc.

2. Voyez des spécimens de ces groupes de Matræ sur les planches de Tudot (*Catalogue de figurines en argile*), et au musée de Saint-Germain (vitrines de la salle XIV).

3. Voyez des moules de Matræ recueillis en Auvergne et conservés à Saint-Germain, salle XIV, nos 27954, 25443, 28011, 28180, etc.

dieu, les bas-reliefs votifs consacrés aux Matræ. Au sommet du Puy-de-Dôme, les petites chambres demi-circulaires, qui communiquent avec la grande galerie du temple, paraissent avoir contenu des statuettes des fées gallo-romaines. On a même voulu reconnaître le nom des Matræ dans plusieurs localités du plateau central[1]. Dans le pays des Arvernes plus qu'ailleurs, la popularité des modestes Matræ a contribué à celle du grand dieu Mercure, leur patron.

Sur divers points de la Gaule romaine, par exemple à Bordeaux et à Orange, des ex-voto sont consacrés à Mercure par des femmes qui s'intitulent *matres sacrorum*[2]. Or, c'étaient des hommes qui desservaient les autels du Mercure gallo-romain; beaucoup d'inscriptions et un texte de Grégoire de Tours[3] en sont la preuve. Sans doute, ces *matres sacrorum* prenaient soin du culte des divinités féminines qui escortent Mercure, c'est-à-dire des Matræ et de Rosmerta.

*Conclusion.* — Dans ce second chapitre de notre étude, nous avons cherché à mettre en lumière l'importance du grand temple découvert au sommet du Puy-de-Dôme, la prépondérance de Mercure sur les autres dieux gallo-romains et du Mercure arverne sur ses homonymes. Puis nous avons dégagé la physionomie et distingué les divers types de cette divinité, à la fois gauloise et romaine. Enfin nous avons groupé autour de Mercure les animaux symboliques et les êtres féminins de son cortège.

L'existence de ce grand sanctuaire de Mercure sur le Puy-de-Dôme à l'époque des empereurs romains explique bien toutes les légendes modernes, la popularité du diable du Puy-de-Dôme autour du plateau central, son étrange cortège d'animaux et de fées, les cérémonies bizarres du sabbat célébré sur la montagne, le rôle des sorcières et du bouc, les traditions du pèlerinage de la Saint-Jean et la construction de l'église Saint-Barnabé sur la cime du Puy-de-Dôme. La tradition s'est conservée, les anciens rites se sont transmis, le dieu antique s'est fait diable.

Mais voici que se présente un problème nouveau. La prépondérance du Mercure arverne, attestée par les inscriptions, les

1. Cf. *Mémoires de l'Ac. de Clermont*, 1875, p. 416.
2. Cf. *Revue des sociétés savantes*, 1880, 4e livr.; *Revue épigraphique du midi de la France*, t. Ier, p. 180.
3. Grégoire de Tours, *Histor. Francorum*, I, p. 331.

LA

# EUNESSE DU PÈRE JOSEPH

ET

# ROLE DANS LA PACIFICATION DE LOUDUN.

1577-1616.

---

## LA JEUNESSE DU PÈRE JOSEPH [1].

ıçois Le Clerc du Tremblay, qui devait, sous le nom e Joseph, jouer dans l'Église et dans le monde un rôle ortant et si mal connu, naquit à Paris le 4 novembre Il était le fils aîné de Jean Le Clerc du Tremblay, ler du roi, premier président des requêtes du Palais, chan- du duc d'Alençon, et de Marie de la Fayette. Par son de ces vieilles familles de robe qui ont administrateurs et de diplomates distin- -même un exemple de l'accès que la dans l'administration et la diplo- pour représenter le roi à Venise. releva par le prestige militaire de ses parlementaire des Le Clerc lles de Claude Motier de la dernière dans l'affec-

Joseph jusqu'à son entrée
les *Remarques des actions*
*dans les papiers*
*du P. Joseph*
*divers événements*
et de la biogra
possession de l'auto

céramiques, les bronzes et l'onomastique, ses attributs particuliers, le rôle qu'il joue sur bien des monuments, son cortège de femmes et d'animaux symboliques, rien de tout cela ne s'explique par l'histoire et la mythologie romaines.

C'est que le Mercure gallo-romain est le successeur de la grande divinité nationale des Gaulois ; il a hérité de ses attributs, de son cortège, de la prépondérance assurée au dieu du Puy-de-Dôme par la suprématie politique des Arvernes.

Après être remonté aux temps de l'empire romain pour démêler l'origine des traditions modernes, nous devons, pour éclairer le rôle du Mercure arverne dans la Gaule romaine, interroger les monuments et l'histoire de la Gaule indépendante.

Paul MONCEAUX.

(*Sera continué.*)

LA

# JEUNESSE DU PÈRE JOSEPH

ET

# SON ROLE DANS LA PACIFICATION DE LOUDUN.

1577-1616.

---

## LA JEUNESSE DU PÈRE JOSEPH [1].

François Le Clerc du Tremblay, qui devait, sous le nom de Père Joseph, jouer dans l'Église et dans le monde un rôle si important et si mal connu, naquit à Paris le 4 novembre 1577. Il était le fils aîné de Jean Le Clerc du Tremblay, conseiller du roi, premier président des requêtes du Palais, chancelier du duc d'Alençon, et de Marie de la Fayette. Par son père il appartenait à une de ces vieilles familles de robe qui ont fourni à nos rois tant d'administrateurs et de diplomates distingués; Jean Le Clerc fut lui-même un exemple de l'accès que la magistrature donnait souvent dans l'administration et la diplomatie, car il avait été désigné pour représenter le roi à Venise. Marie de la Fayette, qui releva par le prestige militaire de ses ancêtres l'illustration exclusivement parlementaire des Le Clerc du Tremblay, était la seconde des six filles de Claude Motier de la Fayette et de Marie de Suse. Elle fut la dernière dans l'affec-

1. Ce récit de la jeunesse et de l'éducation du Père Joseph jusqu'à son entrée en religion est tiré, sauf indication d'autres sources, des *Remarques des actions du R. P. Joseph en son enfance et jeunesse, trouvées dans les papiers de madame sa mère*, du *Discours en forme d'exclamation du P. Joseph sur la conduite de la divine Providence en la disposition des divers événements de sa vie depuis sa naissance jusqu'à son entrée en religion* et de la biographie de Lepré-Balain. Tous ces documents sont inédits et en la possession de l'auteur.

tion de ses parents, à ce point que, bien qu'appartenant à la religion prétendue réformée, ils la destinèrent à la vie religieuse. Elle échappa à cette destinée, qui lui valut de devenir catholique, pour contracter une union inespérée. On ne sait rien du caractère ni des mérites de son mari, sinon qu'il aimait les lettres, que les heureuses dispositions de son fils aîné lui firent concevoir pour lui de grandes espérances, et qu'il eut soin de lui ménager de puissants protecteurs en lui donnant pour parrain le duc d'Alençon, frère de Henri III, et pour marraine Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême, fille naturelle de Henri II. Son influence sur son fils ne put pas être bien grande, car il mourut lorsque celui-ci n'avait que onze ans.

Il en fut autrement de la mère de notre héros, qui, au moment où il la perdit, avait atteint l'âge de cinquante-huit ans[1]. En réunissant et en expliquant les circonstances qui formèrent son caractère et son esprit et décidèrent de sa destinée, nous n'aurons garde d'oublier l'influence maternelle et nous tâcherons de saisir la nature particulière d'une affection qui fut la plus profonde de la vie de l'un et de l'autre.

Et d'abord on se tromperait en attribuant l'état valétudinaire du P. Joseph aux conditions dans lesquelles sa mère le porta et le mit au monde. Elle-même a pris soin de nous dire que, pendant sa grossesse, elle ne put supporter ni viande ni bouillon, qu'elle se nourrit exclusivement de potages aux herbes et de cerises sèches bouillies à l'eau, et qu'après ses couches, elle demeura pendant six semaines entre la vie et la mort, mais elle ajoute que son fils n'en fut pas moins fort et moins bien portant. Ce témoignage est confirmé par l'âge relativement avancé atteint par le P. Joseph; s'il put résister jusqu'à soixante-un ans à un travail excessif et à des austérités inouïes, c'est que la constitution qu'il avait apportée en naissant était excellente.

Ses premières impressions furent des impressions de piété. Il n'y aurait pas d'importance à attacher à ces premières manifestations d'une dévotion difficile à prendre au sérieux quand elle est si précoce, si elle n'avait été, comme chez la plupart des enfants, qu'un jeu de la sensibilité et de l'imagination naissantes, mais il faut se rappeler qu'elle ne fut pas une crise passagère,

1. « Hier l'altro mori la madre del P. G. » Le nonce Bolognetti au cardinal secrétaire d'État. Paris, 11 novembre 1635. Inédit.

qu'elle donna à son âme un pli ineffaçable, à sa vie une direction définitive, qu'elle fut le principe de grandes œuvres et de grands sacrifices. Peut-être dès lors a-t-elle quelque droit à notre respect. Nous épargnerons cependant au scepticisme de nos lecteurs des scènes enfantines, dont la grâce ne sauverait peut-être pas le ridicule. Nous ne ferons exception que pour une seule, parce qu'elle montre l'amorce par laquelle la religion gagna l'âme du P. Joseph et découvre l'un des principaux ressorts de sa nature.

Un jour que son père avait prié à dîner une société nombreuse et distinguée, l'enfant (il n'avait que quatre ans) interrompt la conversation générale, monte sur un tabouret et, s'adressant aux convives, il se met à leur raconter la Passion, dont il avait pour la première fois entendu le récit quelque temps auparavant de la bouche d'un serviteur, mais, arrivé à la mise au tombeau, l'émotion l'empêche d'achever. Cet enfant, si touché par le drame du Calvaire qu'il triomphe de la timidité de son âge pour faire partager son émotion à une assemblée imposante, jusqu'au moment où l'émotion qui l'a fait parler l'oblige à se taire, n'annonce-t-il pas le fondateur d'un ordre dont les membres devront s'unir par la prière aux souffrances et aux grâces de Marie au pied de la croix? Ce rapprochement entre deux faits d'une importance assurément fort inégale n'indique-t-il pas que le P. Joseph est venu à la religion par l'amour, qu'il y a vu surtout ce qui en fait, à vrai dire, le fond, mais ce que tous les chrétiens n'y voient pas au même degré : le sacrifice sanglant de la charité appelant en retour, pour être efficace, un autre sacrifice? Ne doit-il pas mettre en garde contre de fausses apparences de dureté et de sécheresse que la vie de notre héros pourrait offrir?...

Il témoignait en tout d'un sérieux précoce; c'est ainsi que, redoutant les gâteries maternelles[1], il pressa son père de le mettre au collège. Il entra à huit ans et demi dans celui de Boncourt, dont Gallandius était principal, et où il eut pour maître de chambre l'Écossais Criton, professeur de grec au collège royal, caractère inquiet et difficile, mais érudit de premier ordre[2].

Il y avait deux ans et demi que notre écolier était à Boncourt

1. « Il disoit à son pere, lequel s'étonnoit du desir si grand qu'il avoit de sortir de la maison, que c'etoit que sa mere le gatoit et en vouloit faire un délicat. » *Remarques des actions.....*

2. Lepré-Balain. Jourdain, *Hist. de l'Université de Paris*, 28.

lorsqu'il perdit son père. Cet événement fut décisif dans sa vie. La ruine d'une fortune, patiemment édifiée, qui devait être le fondement de la sienne, fit entrevoir à cet enfant de onze ans, dont tout atteste la maturité, la fragilité générale des choses humaines; la mort de son père le privait en outre d'un guide, dont l'autorité et l'esprit positif auraient peut-être réussi à le faire rester dans le monde. Sa vie à la campagne, où sa mère l'emmena lorsque les troubles de la fin du règne de Henri III rendirent le séjour de Paris peu sûr, les rêveries solitaires sous les beaux ombrages du Tremblay[1] ne purent qu'approfondir sa blessure, que donner un tour plus austère et plus mélancolique à ses pensées. Des lectures, qui lui offraient des exemples de vie ascétique, imprimaient une direction précise à ce détachement précoce. Sa destinée future se dessinait par un petit traité de la vie monastique et par une première sortie de la maison maternelle pour aller goûter les charmes de l'existence qu'il venait de célébrer. La nature, toutefois, allait reprendre ses droits. De douze à quatorze ans, sa vocation fut combattue par une de ces inclinations d'autant plus puissantes qu'elles sont entretenues par l'habitude. Le P. Joseph nous a raconté lui-même ses sentiments, ses luttes, le triomphe, puis l'échec et enfin le triomphe définitif de la vocation, après qu'une imprudence eut failli faire de lui le meurtrier de sa mère, de son frère et de sa sœur. Il manque à ce petit roman, pour qu'il intéresse

1. Le château du Tremblay est situé dans la commune du même nom et dans le canton de Montfort-l'Amaury. La gracieuse hospitalité de Mme la comtesse de Rougé nous permet de donner une description sommaire d'un domaine qui, en passant dans ses mains, n'est pas sorti de la famille des Le Clerc. Le château a été construit au XVIIe siècle. Deux pavillons isolés précèdent le corps principal de logis auquel ils se rattachaient par des fossés aujourd'hui comblés. Ces pavillons étaient reliés entre eux par un souterrain à moitié comblé également. Le plafond de l'un d'eux offre des poutres apparentes peintes d'arabesques où l'on remarque le chiffre des Le Clerc. On retrouve ce chiffre dans les boiseries qui surmontent les portes du bâtiment principal. Ce bâtiment se compose d'un corps central flanqué de deux ailes qui le débordent un peu. Dans celle de droite est un escalier très remarquable par sa configuration, ses paliers, sa rampe de bois à pendentifs. On conserve dans la chapelle un chapelet en ébène offert au P. Joseph par le pape Urbain VIII. Les archives, très bien classées et inventoriées, ne renferment qu'un document de nature à nous intéresser : c'est une lettre inédite de Richelieu au frère de notre capucin, Charles Le Clerc du Tremblay. Le parc, qui avait été dessiné à la française, a été transformé au XVIIIe siècle en jardin anglais. Voy. la notice de M. Aug. Moutié sur la paroisse du Tremblay dans le tome XI des *Mémoires* et *Documents* publiés par la Société archéologique de Rambouillet.

un lecteur contemporain, des noms propres, des circonstances précises de temps et de lieu, et la peinture minutieuse et complaisante d'un sentiment partagé, mais qui resta pur; nous le laisserons donc dans les souvenirs autobiographiques de son héros. Ce fut cette passion qui lui suggéra la première idée de l'ordre où il devait passer sa vie; pour la combattre, il fit vœu d'entrer dans l'ordre de Saint-François, qu'il choisit, nous dit-il, sans en avoir jamais entendu parler et par une inspiration divine, mais en réalité parce qu'il portait le nom de son fondateur.

Cependant l'affermissement de ses idées religieuses ne l'empêchait pas de poursuivre ses études. Sa mère fit venir au Tremblay, où elle se fixa, après avoir fait fortifier le château contre les hasards de la guerre civile, un humaniste distingué, dont son mari faisait cas et qu'il appelait familièrement Minos. L'enfant qui, au collège de Boncourt, avait été capable de parler plus d'une heure en latin devant une brillante assemblée, qui, à douze ans, s'était amusé à traduire dans la même langue et à son honneur une version française de Plutarque, fit de grands progrès pendant les deux années que durèrent les leçons de ce précepteur. Un certain Muret lui enseignait en même temps les éléments du droit et de la philosophie[1].

Quand Henri IV eut ramené avec lui à Paris l'ordre et la tranquillité (mars 1594), François Le Clerc entra à l'Université, se perfectionna dans la connaissance du grec avec Frédéric Morel, lecteur du roi en cette langue au Collège de France, et apprit l'italien et l'espagnol avec un maître célèbre nommé Cézar. Ces deux langues, alors les plus utiles et les plus étudiées parmi les langues vivantes, lui devinrent aussi familières que le français. La facilité avec laquelle il les parla et les écrivit toute sa vie[2] compta parmi les causes qui rendirent son concours si précieux à Richelieu. Quant à sa connaissance du grec et du latin[3], elle était approfondie; aux témoignages que nous avons déjà cités on peut ajouter celui d'un de ses biographes contemporains, le

1. Il ne serait pas impossible que Muret et Minos n'aient été qu'une même personne, qui aurait perfectionné le jeune François dans les langues classiques et lui aurait en même temps fait aborder le droit et la philosophie. Les *Remarques* de Marie de la Fayette sur la jeunesse de son fils et la biographie de Lepré-Balain ne parlent que d'un seul précepteur. Il ne faut pas confondre ce Muret avec le grand humaniste Marc-Antoine Muret, qui mourut en 1585.

2. Oraison funèbre du P. J. par le P. Georges, ms.

3. Il y joignait, s'il faut en croire Lepré-Balain, celle de l'hébreu.

s^r de Hautebrèche[1], qui rapporte qu'il savait par cœur des œuvres entières de la littérature profane et qu'il écrivait avec élégance le latin et le grec, les vers comme la prose. Reste à savoir s'il s'était seulement approprié la rhétorique des littératures antiques ou s'il en avait pénétré l'esprit et goûté le miel. Pour résoudre cette question, il faudrait connaître ses nombreuses productions littéraires en prose et en vers, car ce n'est pas naturellement dans ses instructions et ses manifestes politiques, ni même dans ses œuvres édifiantes qu'on peut trouver des traces concluantes de sa culture classique. Malheureusement, ceux de ses ouvrages où l'influence de l'antiquité classique aurait pu se faire sentir ont très probablement péri. Nous ne croyons cependant pas nous tromper en disant que l'antiquité classique ne lui était apparue qu'à travers le pédantisme du siècle où il était né, qu'en admirant ses beautés mâles et énergiques, en harmonie avec sa propre nature si fortement trempée, il n'en avait pas senti la fleur, nous voulons dire cette mesure dans la force, qu'il ne sera guère donné qu'à un Fénelon et à un André Chénier de goûter et de rendre. Si, à défaut des œuvres où le sentiment et l'imitation de l'antiquité auraient pu trouver place, on essaye de se représenter ce qui lui resta de sa profonde culture classique, on peut, sans lui faire tort, songer aux humanistes distingués qui furent les contemporains de sa jeunesse, aux de Thou, aux Pasquier. Nous savons ce qui manquait à ces lettrés, si exercés pourtant, pour pouvoir envisager l'antiquité sans voiles; combien ces voiles ne devaient-ils pas être plus épais encore pour un jeune homme mystique, dominé par l'idéal chrétien, d'un esprit plus ardent et plus facile dans les matières de goût que fin et mesuré!

A dix-sept ans, les études de François Le Clerc étaient terminées. Alors commença pour lui cet apprentissage des arts d'agrément, qui complétait l'éducation des gentilshommes[2]. Pendant un an, il apprit l'équitation, l'escrime, la danse à l'académie dirigée par Antoine de Pluvinel, écuyer de la grande écurie du roi. Ce fut pour se perfectionner dans ces exercices et dans la pratique de l'italien, comme pour étudier les mœurs et la science

1. La vie du T. R. P. Joseph, de Paris, capucin fondateur de la congrégation des religieuses de Calvaire, du latin du s^r de Hautebresche avec quelques additions, ms.

2. Cf. l'éducation du grand Condé, *Histoire des princes de la maison de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, III, chap. IV.

du gouvernement, qu'il entreprit avec son gouverneur, Dom Carré, procureur des Chartreux de Nantes, un voyage en Italie, la meilleure école en ce temps-là de la politique et de la diplomatie. Que de données précieuses nous avons perdues sur le caractère du jeune voyageur, sur la formation des aptitudes qu'il déploiera plus tard dans les affaires, en perdant son journal[1] et sa correspondance pendant son séjour à l'étranger! De celle-ci il ne nous reste qu'une lettre à sa mère : il s'y montre tellement absorbé par l'escrime, par l'équitation, pour laquelle il témoigne un goût très vif, et par l'étude de l'italien et de l'espagnol, qu'il néglige la société; il se fait une fête d'aller travailler dans les manèges du grand-duc, que la grande-duchesse lui a promis de lui faire ouvrir; il désire, sans oser l'espérer, passer une année en Allemagne[2]. Ce vœu ne put, en effet, être réalisé, notre voyageur ne fit que traverser du sud à l'ouest, en rentrant en France, ce pays dont les affaires devaient tant l'occuper plus tard. Au lieu de le montrer attaché par le spectacle de ce monde qu'il va quitter, accumulant des observations dont il est loin de pressentir l'emploi, nous en sommes réduit à la sèche énumération des stations de son itinéraire. Parti de Paris le 12 septembre 1596, il passa à Marseille, à Gênes, à Pise, à Florence, à Rome, « auquel, comme il l'écrivait à sa mère, si l'on n'a demeuré quelque temps pour apprendre l'humeur de cette cour, on ne se doit vanter de rien rapporter des mœurs et des ruses de l'Italie, » à Padoue, où il se remit, sous le fameux jurisconsulte Aurelio, à l'étude de la jurisprudence, à Venise, à Ferrare, à Bologne, à Lorette, à Trente, à Augsbourg, à Nuremberg et à Strasbourg[3].

Que devenait au sein de cette vie agitée et légèrement frivole sa vocation religieuse? Elle n'avait pas encore pris le dessus; dans la lettre que nous avons déjà citée, il se montre disposé à rester dans le monde et à y chercher fortune dans la voie que sa mère lui désignera. C'est sous les auspices du connétable de Montmorency, son parent, que cette fortune lui paraît devoir être la plus brillante et la plus rapide, et il fait part de cette pensée à sa mère. Il prévoit que les circonstances ne lui permettront pas de prolonger son voyage et par là il fait allusion à la guerre,

1. Lepré-Balain l'avait eu entre les mains.

2. Lettre du P. Joseph à sa mère, sans date. Épitre 1 du recueil ms. appartenant à l'auteur.

3. Cf. le voyage fait par Henri de Rohan en 1600 et raconté par lui-même.

qui venait d'être déclarée à l'Espagne (16 janvier 1595), et à l'occasion qu'elle lui offre de se mettre en évidence. On voit sa conduite répondre à ses intentions. Revenu en France à l'âge de dix-huit ans et demi, il paraît à la cour avec le titre de baron de Maffliers, conquiert, par sa connaissance des affaires et la séduction de son langage, l'estime d'Henri IV et de la duchesse de Monceaux, sert avec distinction au siège d'Amiens (1597) en qualité de volontaire, sous les ordres du connétable qui l'a pris en amitié, et accompagne Hurault de Maisse en Angleterre (même année), où cet ambassadeur va justifier la conclusion prochaine de la paix avec l'Espagne.

On le voit, quand il renonça au monde, François Le Clerc savait ce qu'il sacrifiait, il en connaissait les attraits sans en connaître les déboires, il s'était essayé avec succès dans deux des plus grands emplois de l'activité humaine : la guerre et la politique; l'accueil fait à son mérite, à sa jeunesse et à sa naissance, l'intérêt de protecteurs puissants avaient fait luire à ses yeux ces premiers rayons de la fortune qui ne sont guère moins doux que ceux de la gloire[1]. Mais quand une âme est prévenue de la grâce, tout la ramène à Dieu, même ce qui semble devoir l'engager davantage dans les intérêts du monde. Les émotions de la tranchée, le spectacle de la cour d'Élisabeth fortifièrent chez le jeune homme les sentiments secrets qu'il avait rapportés d'Italie. La guerre le rendit témoin de la mort d'un grand seigneur abandonné sans secours matériels ni spirituels par ceux qui l'entouraient naguère de leur empressement intéressé. Cette scène, insignifiante pour tant d'autres, rendait sensible à une âme préoccupée de son salut le péril d'une mort sans préparation, le peu de solidité des affections humaines. Le séjour du jeune François en Angleterre acheva de l'affermir dans sa vocation, soit que ses rapports avec les protestants de ce pays aient exalté son orthodoxie et développé son zèle pour la propagande, soit pour toute autre raison. A son retour, il préluda par une vie très retirée, par un commerce exclusif avec des personnes d'une haute piété, telles que M. de Bérulle et M. Du Val, docteur de Sorbonne, dont il fit son confesseur, à une séparation complète du monde à laquelle il était dès lors résolu. Après s'être mis en route pour la grande Chartreuse avec la pensée d'y fixer sa retraite, il fut

1. On se rappelle le mot de Vauvenargues.

arrêté un peu au delà de Nevers par le souvenir de son vœu à saint François, et entra en 1599 au noviciat des Capucins d'Orléans. Sa mère, bien que ses inquiétudes eussent déjà été éveillées par le nouveau genre de vie de son fils depuis son retour d'Angleterre, fut surprise autant qu'affligée de cette brusque résolution et, se servant, pour en empêcher l'effet, de l'appui du bras séculier, elle accourut à Orléans avec des lettres de jussion du roi ordonnant aux Capucins de lui rendre son fils et une défense du Parlement aux mêmes religieux de le recevoir; pour faire obéir le roi et le Parlement, elle avait eu soin d'amener le procureur général de La Guesle. Mais elle ne devait pas s'opposer longtemps à une résolution où son âme chrétienne ne pouvait voir qu'un effet de la grâce. Elle qui avait défendu sa nouvelle foi contre les efforts de sa famille pour la ramener à l'ancienne, elle était faite pour comprendre la résistance de son fils; elle devait se dire qu'elle-même n'était pas étrangère par ses exemples et ses encouragements à un développement moral qui aboutissait à une conséquence pénible pour ses rêves d'orgueil maternel. Sa tendresse se mêlait d'ailleurs d'un certain respect inspiré par la précoce raison de son fils et le sceau de Dieu sur lui, d'une déférence dont elle lui avait donné une preuve significative en renonçant, par considération pour lui, à se remarier. De son côté, celui-ci, par égard pour sa mère, avait imposé à sa vocation des ajournements et avait même été près de la sacrifier à un mariage[1], sa mère lui devait bien de la respecter alors qu'elle devenait irrésistible. Dominant bientôt les premières impressions de la chair et du sang, elle comprit que son fils échangeait contre des biens éternels, auxquels elle serait associée, des avantages périssables, et elle renonça à se servir des armes qu'elle avait dans les mains.

En entrant dans l'ordre de Saint-François, celui que nous appellerons désormais le P. Joseph n'avait été guidé que par le nom qu'il avait reçu au baptême, mais cette circonstance fortuite lui avait fait choisir le patron et l'institut le mieux en harmonie avec

1. « .....ayant esté en grande partie l'autheur de la louable resolution qu'avez prise de vostre viduité..... Jamais enfant ne receut une si tendre et parfaite amitié de mere que j'ay faict de vous, qui avez plustost condescendu à mes volontez que moy obey aux vostres..... depuis [sa vocation religieuse]..... pour seulement vous complaire j'ay esté tout prest de me lier au monde par mariage..... » Le P. Joseph à sa mère. Orléans, 8 février 1599, épître 3, ms. Collection de l'auteur.

ses aspirations et ses besoins. Il est évident qu'il se serait consumé dans la vie purement contemplative qui aurait été son lot chez les Chartreux ; la vie à la fois contemplative et active des Capucins était faite pour satisfaire les deux besoins en apparence contradictoires de sa nature. L'exercice des vertus monastiques ne devait pas toutefois lui suffire. Non content de dépenser ses forces au jour le jour dans la propagande et la charité qui absorbent, avec la prière, ses frères en religion, il aspirera à fonder des œuvres générales, si supérieures à la puissance d'un simple moine qu'elles feront douter de son sens pratique et sourire de son apparente présomption ; il entrera avec ardeur dans le grand mouvement de lutte et de rénovation religieuses qui sera l'un des honneurs du XVII^e siècle. L'accès et le crédit que de pareilles entreprises lui donneront auprès des puissances du siècle en feront quelquefois un conseiller officieux et influent, même avant que la confiance et l'amitié de Richelieu lui donnent un rôle considérable et permanent dans la politique. Mais c'est seulement quand il aura été associé aux plus grandes affaires de l'Église et de l'Europe que ses facultés trouveront tout leur emploi, que son âme de feu aura assez d'aliment pour ne pas se consumer elle-même. Nous venons de tracer en quelques mots la destinée du P. Joseph ; lorsqu'il entra au noviciat d'Orléans, il avait déjà une bonne partie des connaissances et des aptitudes qui lui permettront de la remplir.

---

## ROLE DU P. JOSEPH DANS LA PACIFICATION DE LOUDUN.

### Janvier-juillet 1616.

..... Quelques années plus tard, le P. Joseph se trouvait de nouveau rapproché de Richelieu par une circonstance, où cette fois l'État n'était pas moins intéressé que l'Église. On n'a vu dans la guerre civile dont les mariages espagnols furent le prétexte, dans les conférences et le traité qui la terminèrent, qu'un épisode de ces agitations périodiques, étrangères à tout sentiment d'intérêt public, qui firent perdre à la noblesse française ses titres à une influence sérieuse sur les destinées nationales et, pour ainsi dire,

ses droits de primogéniture dans la famille française[1]. Il est très vrai qu'en prenant les armes, Condé[2] et ses adhérents, Mayenne, Bouillon, Longueville, etc., n'obéirent qu'à des calculs personnels, mais les intérêts privés ne peuvent prétendre à obtenir quelque faveur et quelque succès s'ils ne prennent le masque de l'intérêt public, et il arrive quelquefois que les griefs et les revendications populaires, dont des factions égoïstes ont fait leur drapeau, s'imposent plus qu'elles ne le voudraient à leur sollicitude. C'est ce que l'on remarque dans la seconde guerre civile qui signala le gouvernement de Marie de Médicis. Or, parmi les questions générales par lesquelles les mécontents essayèrent de donner le change sur les vrais mobiles de leur conduite, il en est une dont nous devons faire comprendre le caractère et la portée, parce qu'elle fit jouer à notre héros un rôle important et jusqu'ici mal éclairci[3].

Le principe et les excès de la Ligue, l'excommunication et l'absolution de Henri IV, l'assassinat de deux rois, les doctrines et les polémiques suscitées par ces événements avaient donné un caractère passionné à la lutte éternelle des deux pouvoirs. Comment les États généraux, réunis sous l'impression encore profonde d'un parricide, à l'auteur duquel l'opinion cherchait obstinément des complices, auraient-ils pu rester étrangers aux passions soulevées par cette lutte? Ce furent les députés du tiers qui la rouvrirent en revendiquant l'indépendance absolue de la couronne à l'égard de l'Église. « Il n'y a puissance en terre, spirituelle ou temporelle, déclaraient-ils dans le premier article de

1. O noblesse, ô clergé, les aînés de la France,
Puisque l'honneur du roi si mal vous maintenez,
Puisque le tiers état en ce point vous devance,
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés.
(Quatrain du temps, cité par H. Martin, *Hist. de France*, XI, 73.)

2. Henri de Bourbon, prince de Condé.

3. L'abbé Richard (*Hist. de la vie du P. Joseph*, I, chap. XVI) avait bien exposé le rôle du P. Joseph dans cette circonstance, mais son livre, œuvre d'improvisation et de chantage, n'a jamais eu d'autre utilité que d'indiquer la voie dans laquelle il fallait chercher les documents originaux qui le confirment ou le contredisent, et il a perdu cette utilité depuis la découverte des biographies de Lepré-Balain et de Dom Damien Lerminier. Dans de prochains articles, nous établirons la valeur comparée de ces deux biographies et nous exposerons les circonstances dans lesquelles ont été faites les deux publications de l'abbé Richard (*Hist. de la vie du P. Joseph* et *Le véritable P. Joseph*), qui ne sont en réalité qu'un même ouvrage.

leur cahier, qui ait aucun droit sur le royaume... » Mais le tiers ne se bornait pas à cette déclaration doctrinale, il en tirait la conséquence logique qu'aucune puissance ne pouvait affranchir les sujets du roi de l'obéissance, il demandait qu'on imposât à tous les bénéficiers et à tous les fonctionnaires le serment de respecter ce principe, qu'il fût enseigné et prêché partout, que la discussion en fût interdite.

Cette doctrine, adoptée en 1682 par le clergé de France et conforme à l'enseignement de l'Église primitive, qui avait toujours prêché l'obéissance, même envers les persécuteurs, était trop en contradiction avec des prétentions et des usurpations récentes pour ne pas soulever l'opposition unanime du premier ordre de l'État. Il suffira de dire qu'elle compta parmi ses adversaires deux prélats aussi peu ultramontains, aussi modérés que le cardinal du Perron et Richelieu [1]. Le premier, que tout autorisait à parler au nom de son ordre, essaya de faire revenir le tiers état sur son vote. Le clergé, disait-il, partageait pour la sûreté des rois la sollicitude qui avait inspiré l'article du tiers, et reconnaissait également leur souveraineté temporelle, mais, en acceptant le principe de cette souveraineté, l'organe du clergé en repoussait la conséquence, c'est-à-dire l'inviolabilité de la couronne, sous prétexte que, loin d'être universellement admise dans l'Église catholique, elle était contestée même au sein de l'Église gallicane, et qu'elle ne pouvait être établie que par l'autorité ecclésiastique [2].

La netteté dans la conception des deux pouvoirs, le sentiment de l'avenir étaient du côté du tiers état, l'équivoque et la confusion dans la distinction arbitraire par laquelle le clergé et son éminent représentant essayaient de mettre d'accord leur fidélité au roi et la tradition théocratique. Mais cette tradition était si vivante, si fermement maintenue par le saint-siège, si bien acceptée par le clergé gallican que l'adoption du vœu du tiers état comme loi de l'État aurait conduit à un interdit et à un schisme. Ces conséquences n'avaient pas effrayé le Parlement. Il avait confirmé par un nouvel arrêt la doctrine qu'il avait toujours professée sur cette matière [3] et accusé les gens du roi de tiédeur dans la défense des intérêts de la couronne [4]. Ce blâme ne pouvait

1. *Mémoires de Richelieu*, coll. Michaud et Poujoulat, I, 79, col. 2, — 80, col. 2.
2. Harangue du cardinal Du Perron.
3. H. Martin, XI, 24.
4. Le nonce Ubaldini au cardinal Borghese, 3 mai 1615. Inédit.

s'appliquer à l'avocat général Servin, qui avait, au contraire, requis la cour de placer au-dessus de toute discussion la question de l'indépendance absolue des rois[1], et qui se montrait si intraitable que le nonce Ubaldini ne voyait d'autre moyen de le réduire au silence que d'obtenir sa révocation[2]. Henri de Bourbon et ses adhérents catholiques avaient donné des gages à leurs alliés protestants et cherché à procurer quelque popularité à leur cause en se faisant les champions des idées nationales et gallicanes et en inscrivant l'article du tiers état dans le programme de leurs revendications.

Si nous avons fait ressortir la gravité doctrinale et pratique du principe proclamé par les députés du tiers état, la force qu'il puisait dans l'adhésion de la classe moyenne et dans l'appui armé du premier prince du sang et de ses alliés, c'est pour faire bien comprendre l'importance du rôle du P. Joseph dans la pacification de Loudun. On sait maintenant qu'il n'y a pas eu seulement en jeu dans les conférences de Loudun des intérêts privés, mais que les rapports des deux pouvoirs, la paix religieuse de notre pays, ses relations avec le saint-siège y ont été en discussion et en compromis. Il nous reste maintenant à déterminer les circonstances d'où est sortie l'issue pacifique d'une crise dont la gravité n'a pas été assez remarquée et la part du P. Joseph dans cet heureux résultat[3].

Le P. Joseph venait d'être élu pour la troisième fois provincial de Touraine. La visite des couvents de sa province l'amena à Saint-Maixent, où se trouvait alors Monsieur le Prince (1615)[4]. Le frère de notre héros, Charles Le Clerc du Tremblay, était gentilhomme d'Henri de Bourbon[5], et cette circonstance, même si l'on n'y voit pas l'indice de relations directes et personnelles entre le prince et le capucin[6], suffisait pour assurer au second un bon accueil auprès du premier. Le P. Joseph alla donc présenter ses

1. H. Martin, *Ibid.*

2. Ubaldini à Borghese, 19 mai 1615. Inédit.

3. L'ensemble de notre récit s'appuie sur Lepré-Balain, dont la biographie ms., en notre possession, est confirmée par la correspondance du nonce et du cardinal Borghese et par d'autres documents originaux et inédits auxquels nous renverrons.

4. Saint-Maixent, qui est en Poitou, dépendait du provincialat de Touraine.

5. *Mémoires de Bassompierre*, éd. Chanterac, II, 90.

6. Ces relations avaient dû s'établir par suite des liens de famille qui unissaient aux Montmorency les Le Clerc du Tremblay et Henri de Bourbon.

devoirs au chef des mécontents et lui fit des ouvertures d'accommodement qui furent favorablement écoutées. L'accueil qu'il reçut des ducs de Mayenne[1] et de Longueville[2] ne fut pas moins bienveillant; tous deux étaient parents du duc de Nevers, chef désigné de la croisade dont le capucin était l'âme, et le second était en outre le neveu d'Antoinette d'Orléans, fille spirituelle du futur fondateur du Calvaire. Le P. Joseph prêcha devant ces princes sur la charité, l'obéissance et l'union, et ne négligea aucun moyen, pendant les sept jours qu'ils passèrent à Saint-Maixent, pour les disposer à la soumission. Jusque-là il n'avait agi que de son chef, avec le zèle qui l'animera toujours, avec la liberté qu'autorisait son habit. Informés de la bienveillance qu'il avait trouvée chez les mécontents, le nonce Ubaldini et la reine mère résolurent d'en profiter et l'autorisèrent à se mettre en rapport avec les commissaires du roi et avec les confédérés. Il était l'intime confident du premier[3] et il jouissait auprès de la seconde de la faveur accordée par elle à tous les auteurs de pieuses entreprises.

Lorsqu'il arriva à Loudun dans les premiers jours de mars 1616, il trouva la cause qu'il venait défendre bien compromise. La résolution des princes au sujet de l'article du tiers paraissait si inébranlable, et les commissaires du roi, sans ériger cet article en loi de l'État, comme on le leur demandait, avaient cru nécessaire de donner tant d'étendue dans leur projet d'articles à la souveraineté royale, les droits du saint-siège paraissaient si près d'être sacrifiés sous une forme plus ou moins explicite que le nonce, désespérant de les faire respecter et voulant du moins sauvegarder la dignité de son gouvernement, crut devoir rappeler auprès de lui, à Tours, M. du Nozet, abbé d'Aumale, agent du pape auprès des princes[4]. Ce personnage quitta Loudun le 4 mars, peu après l'arrivée du P. Joseph et malgré les instances de celui-ci. Cependant la concession contre laquelle l'abbé d'Aumale protestait par son départ ne paraissait pas suffisante aux confédérés, et ceux-ci, sans exiger l'adoption immédiate et pure et simple de l'article du tiers état, proposaient une déclaration qui, plus

1. Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon.
2. Henri II d'Orléans, duc de Longueville.
3. « .....aiutato anco dai buoni officii d'un mio confidentissimo, che ha credito con i detti principi, il quale io mandai espressamente a Loudun..... » Ubaldini à Borghese. Tours, 26 mars 1616. Inédit.
4. *Ibid.*

explicite encore que celle acceptée par les commissaires, repoussait expressément la prétention de délier les sujets du roi de leurs devoirs d'obéissance et de fidélité[1]. Brissac, Villeroy, Pontchartrain et le duc de Nevers, qui allèrent soumettre ce désaccord à la cour, n'en rapportèrent pas l'adhésion de la reine à la rédaction demandée par les mécontents. Sous l'influence du nonce, qui lui avait fait comprendre l'importance de la question et qui n'admettait pas d'autre réponse qu'une fin de non-recevoir, fondée sur le rejet de l'article par les deux premiers ordres, Marie de Médicis avait refusé d'aller plus loin dans la voie des concessions[2]. La conférence du 15 mars fit ressortir un désaccord[3] qui mettait en péril, soit la pacification du royaume, soit nos relations avec le saint-siège. Il ne semblait pas possible de concilier ces deux intérêts, car la nouvelle rédaction proposée par Condé et portée à Tours, le 22 mars, par Phelypeaux, soulevait les protestations du nonce et était, sur ses observations, repoussée par la reine; bien plus, celle-ci revenait sur la déclaration que les commissaires avaient voulu, au début, substituer à l'article présenté par les princes, et s'arrêtait à une nouvelle qui allait beaucoup moins loin. Mais, tandis que Phelypeaux était à Tours, une lettre du P. Joseph, écrite le 21 mars, annonçait au nonce que Condé et ses alliés catholiques consentaient à la remise indéfinie de la question[4]. D'où venait ce revirement? Pendant qu'Ubaldini

1. Bouchitté, *Négociations de Loudun* dans les *Documents inédits*, p. 377, art. 2, 378.

2. Ubaldini à Borghese. *Ubi supra.*

3. *Mémoire de ce qui s'est passé à la conférence*..... Bouchitté, 456.

4. « Mon pere, vostre lettre ecrite d'hier m'a rempli de joye. Vraiement *haec* [*est*] *mutatio dexterae Excelsi* qui a fait des miracles par vostre moien. La remise de cet article ne me laisseroit jouir de la paix, comme je faits, si ces princes n'estoient tout à fait detrompés et si bien disposés comme vous dites..... Ce que vous a dit M. le Prince pour me faire entendre de sa part m'a extremement contenté et me fait esperer de lui grandes choses, quand il sera en cour où je l'ay toujours tant desiré..... Vous l'asseurerés aussi, suivant les promesses qu'il vous a faites, que S. S. aura un soin particulier de lui, et procurera que parmi la Reine et lui passe une parfaite confidance..... J'espere qu'il fera que cette mechante demande reste ensevelie et ne soit point inserée dans la paix, selon que vous m'avés écrit par l'autre qu'il vous avoit offert..... Je loue aussy Dieu que les instrumens de ce bien ayent été M. de Nevers et M. de Mayenne, comme je l'ay toujours esperé..... Je vous ay mandé beaucoup de choses par M. de Marconay, je vous attends icy avec impatience pour vous embrasser et entendre de vous le reste..... Je vous envoie une lettre pour M. de Nevers, que je vous prie lui donner. » Ubaldini au P. Joseph. Tours, 22 mars 1615.

agissait directement sur la reine mère et lui inspirait une réponse qui dissimulait, sous un ajournement, un véritable abandon, le P. Joseph avait ouvert les yeux des commissaires, entraînés par le désir de la paix, sur les conséquences de leur faiblesse et s'était efforcé d'ébranler les princes. Le duc de Nevers [1] était tout acquis à la cause de la paix, puisqu'il s'en était porté médiateur, mais le P. Joseph gagna la comtesse de Soissons, chez qui se tenaient les conférences, puis le duc de Mayenne, qui se laissa persuader assez facilement, grâce à l'influence du duc de Nevers, son beau-frère, et aux sentiments ultramontains héréditaires dans sa

Inédit. « Hora ringratio il s. Iddio di poterle mandare l'aggiunta copia di lettera, che ricevi sabato notte dal mio confidente in Loudun [1] e soggiungerle che s' hebbe hieri la confirmatione del contenuto in essa [2] per un corriero spedito da Villeroy alla Regina, la quale disse a d. Scappi, che in fine s' erano contentati il principe e gl' altri che si risponda alla proposta questo semplicemente che il Re con i Principi del sangue et altri del suo consiglio e del Parlamento da eleggersi da S. M. ci delibererà in rispondendo agl' articoli delli stati generali. Della qual risposta pare a i buoni e devoti di cotesta s. Sede che si possi e debbi stare quieto, et ne giubilano sicuri che non se ne parlerà mai piu, separati che siano una volta i Principi catolici da questi Ugonotti, di che io ho giusta causa d'assicurarmi molto maggiormente, non tanto per la parola, che S. M. fu servita di farmi pur anco hieri sera replicare per d. Scappi, cioè ch' ella non permetterà mai che si tratti piu di questa materia, e per non disgustare S. S. e per che conosce hora benissimo che cosi comple al servitio del Re et al suo proprio, quanto per quello, che mi fece la M. S. dire, esserle scritto e promesso da Villeroy, per parola et di ordine del Principe, cioè che quando sarà in corte, impedirà efficacemente che se ne parli piu et che, se hà specificati in questa riposta alcuni del Parlamento, l' ha fatto piu per indurre gl' Ugonotti ad accettarla che per altro; a tutto che s' aggiunge la dispositione del marescial di Buglione sopra di cio, la quale m' ha fatto la Regina assicurare essere quale io la potrei desiderare in un buon catolico, havendo esso vivamente interposto il credito e l'auttorità sua appresso i deputati degl' Ugonotti, accio aggradissero questo temperamento in modo che non si può piu havere probabile apprensione, di che per questo punto s'habbi da sentir nell' avvenire travaglio o amaritudine alcuna, ma ci è ben grandissimo soggetto d'ammirare gl' effetti della mano di Dio, che in un instante e quando meno vi si pensa, muove e muta i cuori e le volunta degl' huomini e lodarsi infinitamente della constanza e virtù della Regina in risolversi immutabilmente a questa tale risposta per gratia di Dio accettata..... il Principe s' è loro [aux huguenots] dichiarato che non accettando le conditioni che si propongono [pour la paix], gli abandonerà. In questo punto vengo di recevere un' altra lettera dal confidente che ho in Loudun, di cui mando a V. S. I. la qui aggiunta copia [3]..... » Le nonce au cardinal Borghese. Tours, 26 mars 1616. Inédit.

1. Charles de Gonzague.

1. Cette copie de la lettre du P. Joseph manque.
2. Au sujet de l'art. du tiers état.
3. La copie de cette autre lettre du P. Joseph manque également.

famille[1]. Mais rien n'était fait tant que Monsieur le Prince restait indécis. Quelle considération pouvait donc le faire persévérer dans la révolte si ses intérêts particuliers étaient satisfaits?..... Sans doute il n'y avait été poussé que par des calculs personnels, et l'indépendance de la couronne lui était aussi indifférente que la recherche des complices présumés de Ravaillac, et que les autres intérêts généraux pour lesquels il prétendait avoir pris les armes. Mais ce qui ne lui était pas indifférent, c'était de tenir en échec l'autorité de la reine mère, de fixer sur lui les yeux et l'espoir de tous les mécontents, de ménager et d'accroître une popularité dont il prévoyait tout le prix, si d'heureux hasards le rapprochaient du trône, et qui peut-être lui permettrait de se passer de ces hasards. Or, il ne pouvait s'assurer ces avantages et ouvrir une vaste carrière à son ambition, qu'en se faisant au conseil ou dans un isolement frondeur le représentant de la politique nationale, abandonnée par le gouvernement de Marie de Médicis. Faire bon marché d'un principe qui intéressait au plus haut degré la couronne, passionnait l'élite intellectuelle de la nation et devait contribuer, plus encore que les autres articles de son programme, à rallier à sa personne et à sa cause la bourgeoisie et le parti protestant; c'était avouer qu'il n'avait obéi, en prenant les armes, qu'à des considérations personnelles, c'était, ou s'isoler dans une opposition mesquine et stérile ou se résigner à n'être que le premier sujet du roi, l'auxiliaire effacé de la reine mère. Même une fois assuré des avantages matériels et de l'accroissement d'influence qu'il avait eus surtout en vue, Condé devait beaucoup hésiter à sacrifier la force indépendante, à l'abri des revirements et des pièges de la cour, qu'il avait trouvée dans la faveur publique et qu'il pouvait beaucoup augmenter par plus de suite et de fermeté. Ce n'était donc pas une tâche facile que de l'amener à renoncer à celle de ses revendications qui lui assurait le plus de sympathies dans le pays, et ce fut celle que le P. Joseph entreprit et mena à bien. Il fléchit les résolutions de deux des huguenots les plus entêtés de l'article du tiers état[2], Bouillon et Sully, et, ne se fiant pas exclusivement, pour agir sur l'esprit de

1. Son nom et ses sentiments l'avaient rendu si populaire à Paris qu'en apprenant qu'il avait été tué devant Montauban par une arquebusade protestante, la populace parisienne se souleva contre les huguenots et détruisit leur temple de Charenton.

2. « ..... gli è riuscito di gia d'ammollire gl' animi di due de principali Ugo-

Condé, à son frère du Tremblay, il se ménagea l'appui d'une des créatures les plus affidées de ce prince, Vidard de Saint-Clair, procureur du roi à Poitiers. Ce personnage, gagné par les promesses de la cour, l'introduisit secrètement à minuit auprès de son maître, dont il avait déjà travaillé l'esprit. Quel langage notre capucin tint-il à son interlocuteur? C'est ce que nous saurions peut-être, si l'on avait conservé ses lettres au nonce[1] et la relation particulière qu'il avait rédigée sur cet épisode de sa carrière[2], mais, même en l'absence de témoignages directs, n'est-il pas facile d'imaginer la nature des considérations auxquelles il eut recours? Il parlait à un homme léger, mobile, intéressé et bigot, à un ambitieux vulgaire, recherchant le pouvoir surtout pour ses profits, fatigué du rôle de chef de parti, du moment où les avantages matériels lui en étaient assurés, mais y tenant néanmoins, à cause des perspectives qu'il lui ouvrait, attaché pour cette raison à un programme qui élevait sa cause à la hauteur d'une cause générale, et inquiet de l'isolement et de l'impopularité où il tomberait, s'il en faisait bon marché. Le P. Joseph dut l'effrayer de la responsabilité qu'il encourrait par une obstination qui déchaînerait sur le royaume le schisme et l'interdit; il dut se porter fort que ni la reine ni le saint-siège ne lui tiendraient rigueur de son intelligence avec le parti protestant et le parti gallican[3] et lui

notti stati sin qui i piu pertinaci in questo articolo e lo stesso Conde..... » Ubaldini à Borghese. Tours, 26 mars 1616. Inédit.

1. Ces lettres, jointes originairement aux dépêches originales d'Ubaldini au cardinal Borghese, en ont été distraites plus tard, car, tandis que nous avons retrouvé ces dernières, nous n'avons jamais trouvé les documents annexés dont le nonce annonce l'envoi à son correspondant. Voici l'indication de plusieurs de ces documents, aujourd'hui égarés, nous ne voulons pas encore dire perdus : « ..... comme vedra in parte S. S. da una copia di lettera ch' egli [le P. J.] mi scrive..... » 26 mars 1616 : « ..... come vedra V. S. I. dalla copia della lettera, che le mando aggiunta segnata P..... » Même date : « ..... rispondo con l'aggiunta cifra, che viene accompagnata da solito foglio d'avisi publici e da un pacchetto di Mons. di Nozet, che le da piena relatione di quando è sin qui passato a Loudun in questa conferenza..... » Tours, 23 février 1616. Inédit.

2. « Il a composé un discours ravissant sur le sujet de cette proposition; on en présenta une copie à S. M., la seconde à M. le Prince et la troisième fut désirée de M. le nonce Ubaldini pour l'envoyer au saint-père. L'original de cette pièce excellente ne s'est pas rencontré entre le peu de papiers de ce grand homme. » Lepré-Balain, p. 178.

3. « ..... stimo d'altra parte necessario usare ogni arte et industria per vedere se si puo riguadagnare il Principe aprendoli la porta di poter ritornare in gratia di S. Sta et in buona opinione presso i cattolici, in che mi vaglio dell' opera del Provinciale de' Cappuccini, che ha travagliato et travaglia con grandissimo

persuader qu'en se ralliant à la reine mère, en gouvernant avec elle, il n'amoindrirait pas sa situation. Il s'adressa à sa conscience en même temps qu'à son intérêt et le fit frémir du compte que Dieu lui demanderait un jour de sa connivence avec les hérétiques et du schisme où il allait jeter le premier royaume chrétien. Tout cela était présenté avec une éloquence à la fois enflammée et insinuante. En même temps qu'il faisait vibrer dans l'âme de Condé tous les sentiments qui pouvaient l'amener à une abdication politique, il obtenait d'un confident du duc de Bouillon la révélation des ressorts que faisaient jouer les alliés protestants de Monsieur le Prince pour n'être pas sacrifiés par lui, et il inspirait à Henri de la Tour des sentiments si différents de ses premières dispositions qu'il intervenait auprès de ses coreligionnaires pour obtenir leur adhésion à la transaction qui devait définitivement prévaloir. Une maladie de Henri de Bourbon, qui mit ses jours en danger[1], en ajournant la conclusion des négociations, donna aux partisans de la guerre le temps de se remuer et de brouiller, mais ni la perspective de la mort, ni les efforts des adversaires de la paix ne modifièrent les dispositions nouvelles du chef des mécontents. Loin de là, la crainte de paraître devant Dieu avec le caractère d'un rebelle et d'un schismatique rendit les exhortations du P. Joseph plus efficaces. Appelé près du prince pour lui donner les secours spirituels, notre religieux y mit pour condition que le malade signerait la paix, et le 3 mai la paix fut signée.

L'intervention décisive du P. Joseph dans les négociations de

zelo et valore in questa causa..... » Ubaldini à Borghese. Tours, 26 mars 1616. Inédit. « Il Principe, in conformità di discorsi che haveva tenuti col Provinciale de' Cappuccini, ha questa settimana santa inviato qui esso Padre alla Regina et a me per assicurar l'una e l'altro della sua buona intentione et per riportarne sicurezza di quella di S. S. et di S. M. verso di lui, mostrando di desiderare che per l'avvenire S. S. fusse mediatore et arbitro confidente per conservare una sincera unione tra S. M. et lui, di che ha mostrato la Regina gran gusto, et essendo S. M. d'accordo meco che cosi conveniva, gli habbiamo rinviato il Padre per assicurarlo che operando egli conforme all' intentione che dice havere, et S. S. et la M. S. l'haverebbono piu che mai amato et favorito et che l'uno si sarebbe reso instrumento appresso l'altro per conservare et accrescere ogni giorno piu questa confidenza..... » Ubaldini à Borghese, 15 avril 1616. Inédit. « Si stara aspettando che V. S. Illma rimetta la relatione del Padre Gioseffo, gia provinciale de' Padri cappuccini intorno a quel ch' é passato nell' accordo et sottoscrittione de' capitoli..... » Borghese à Ubaldini, 23 juin 1616. Inédit.

1. C'était une rechute. Condé avait déjà été malade en janvier, il fut repris du même mal le 16 avril. *Avvisi* d'Ubaldini. Blois, 14 mai 1616. Inédit. Bouchitté, 601. Duc d'Aumale, III, 62, 65.

Loudun l'avait obligé à de nombreux voyages entre cette ville et Tours. Pendant ces allées et venues, il avait de fréquents rendez-vous avec Richelieu, qui résidait alors dans son prieuré de Notre-Dame de Coussay, et qui allait quelquefois à sa rencontre jusqu'à une demi-lieue de Loudun. De quoi était-il question dans ces entrevues? D'abord, cela va sans dire, de la marche, des vicissitudes des négociations. Richelieu, déjà affilié à la coterie de Concini et qui attend sa fortune de la reine mère et du favori, a sur Condé les mêmes vues que le P. Joseph : l'enlever à la cause dont les circonstances l'ont fait le chef, le séparer de ses alliés, l'annuler en l'attirant à la cour. Tous deux se concertent dans ce but, mais certainement ils ne s'en tiennent pas là. Escomptant le pouvoir qui, au mois de novembre, va échoir à l'évêque de Luçon, ils en envisagent l'emploi, ils abordent avec une franchise sans réserve toutes les questions sur lesquelles le ministre de demain aura à prendre parti : entretiens féconds pour l'avenir de la religion et de la patrie et où se scelle, au profit de l'une et de l'autre, l'alliance d'une nature enthousiaste, inaccessible au découragement, fertile en expédients, avec un esprit hardi dans la conception, persévérant et circonspect dans l'exécution. Comment Richelieu comprenait alors le rôle de la France en Europe, nous le savons par la direction qu'il essaya d'imprimer à la politique extérieure pendant son court passage aux affaires (novembre 1616-avril 1617). Le baron de la Tour, La Noue et Schomberg furent envoyés en Angleterre, en Hollande et en Allemagne pour convaincre nos alliés que l'arrestation du prince de Condé ne devait pas être interprétée comme un abandon de nos alliances traditionnelles. Les instructions données à Schomberg, apologie peu sincère mais inévitable du passé, programme très net pour l'avenir, font valoir les quelques marques d'intérêt que nos anciens alliés ont reçues du gouvernement de la régente et annoncent la ferme intention de leur en donner de plus sérieuses[1]. Richelieu, en effet, quoi qu'on en ait dit, n'avait pas en 1616 des idées différentes de celles dont il s'inspirera de 1624 à sa mort; tout ce qu'il entend alors concéder au patronage sous lequel il est entré dans le gouvernement, au milieu où il se trouve, c'est de poursuivre l'application de ces idées avec une modération et une pru-

1. Instruction de M. de Schomberg, 29 décembre 1616. Avenel, *Lettres et papiers d'État*, I, 208. *Mém. de Richelieu*, I, 137 et suiv.

dence imposées d'ailleurs par l'état du pays[1]. Quant au P. Joseph, il souhaitait passionnément voir la France reprendre son influence en Europe en resserrant ses anciennes alliances[2], mais il ne songeait pas alors qu'il était destiné à travailler à cette œuvre nationale, et il était absorbé par la préoccupation d'arracher son pays à l'hérésie et les lieux saints aux Infidèles. L'approbation et le concours de Richelieu étaient acquis à la première de ces entreprises, qui flattait en lui le goût d'unité politique de l'homme d'État et le prosélytisme du théologien, mais il ne partageait pas, au sujet de la seconde, les illusions du P. Joseph[3], bien que, dans une entrevue avec le duc de Nevers sous les auspices du capucin, il eût échangé la promesse de favoriser le projet de croisade contre celle d'un appui donné à ses ambitieuses espérances[4]. Du reste, le P. Joseph lui-même ne devait pas tarder à reconnaître que l'ambition de l'Espagne était un obstacle insurmontable à ce projet[5] et

1. « ... C'est une pure calomnie... de dire que nous soyons tellement Romains ou Espagnols..... Les diverses créances ne nous rendent pas de divers Estats; divisez en foy, nous demeurerons unis en un prince au service duquel nul catholique n'est si aveuglé d'estimer, en matière d'estat, un Espagnol meilleur qu'un François huguenot..... autres sont les intérêts d'Estat qui lient les princes et autres les intérêts du salut de nos ames qui, nous obligeant pour nous mesmes à vivre et mourir en l'Eglise en laquelle nous sommes nés, ne nous astreignent, au respect d'autruy, qu'à les y désirer, mais non pas à les y amener par la force et les contraindre..... la France estant comme le cœur de tous les Estats chrestiens, comme le centre au milieu de tous les autres..... » Instr. à Schomberg. Avenel, I, 224, 225, 227. Cette idée que la France est pour l'Europe ce qu'est le cœur pour le corps humain se retrouve quelques années plus tard sous la plume du P. Joseph : « C'est de la France que doit venir le remède, comme estant le cœur de ce corps..... » Épître à la prieure de Lencloître, 4 avril 1621. Inédit. Collection de l'auteur.

2. Lepré-Balain, année 1625, au § intitulé : *Le cardinal et le P. Joseph unis au dessein de s'opposer à l'ambition d'Espagne.*

3. *Mém. de Richelieu*, I, 115, 116, 129.

4. Il est difficile de comprendre autrement cette allusion du P. Joseph dans une lettre à Charles de Gonzague : « Les promesses mutuelles que se firent autrefois de part et d'autre à Chinon en un lieu de suitte (?) après l'assemblée de Loudun, encores qu'elles ayent esté suivies de divers accidents, ne seront pas sans fruit, puisqu'elles ont pris leur racine dans un des plus louables desseins du monde, que Dieu va conduisant par des voyes dignes de luy, qui est l'autheur de cet ouvrage. » Du camp devant la Rochelle, 4 juin 1628. Inédit.

5. « Quand au grand affaire, toute la Chrestienté y est entièrement disposée ..... les Turcs ..... ont dépossédé leur empereur et ont mis un jeune enfant en sa place ..... les seuls Espagnols tiennent le monde en échec et arrêtent ce bon œuvre et disposent la Chrétienté de se trouver envelopée en de prochaines guerres, plus périlleuses qu'aucune que nos pères ayent vue ..... cy devant et desquelles noz enfants ne verront pas la fin..... Il s'est découvert depuis peu

que l'abaissement de cette puissance, et, par une suite inévitable, de la maison d'Autriche, était le préliminaire indispensable de la conquête des lieux saints. Alors, il prendra cette nouvelle tâche tant à cœur qu'on pourra croire qu'il oublie la première, tant il déploie d'animosité, d'activité, de fertilité d'expédients contre l'ennemi héréditaire ! Mais, ni la différence de leur point de vue, ni celle de leur nature n'empêchèrent Richelieu et le P. Joseph de s'ouvrir l'un à l'autre, de se comprendre et de s'apprécier : le premier, en souriant peut-être de ce qu'il y avait de chimérique dans le second, admirait son grand cœur, l'abondance et l'originalité de ses vues, sa fougue tempérée d'adresse, et se promettait d'en faire un auxiliaire d'autant plus précieux qu'il ne deviendrait jamais un rival; le second, ravi de retrouver ses idées sous une forme méthodique et lumineuse qu'il ne réussissait pas toujours à leur donner, reconnaissait dans Richelieu l'homme désigné par la Providence pour relever l'Église et la France. Il sortit de ces entretiens subjugué par l'ascendant de son interlocuteur, et n'attendit pas pour vanter à la reine mère les hautes qualités qui l'avaient séduit.

Si l'on considère la situation de l'évêque de Luçon au moment de la paix de Loudun et les solides fondements de cette situation, il semble que ses chances d'entrer dans le ministère ne pouvaient pas s'augmenter par la recommandation et l'influence du P. Joseph. Fils d'un gentilhomme qui unissait les charges de prévôt de l'hôtel et de grand prévôt de France[1] et jouissait de la confiance du feu roi[2], frère d'un favori du même prince[3], il approchait Henri IV et ses ministres[4], il était, au lendemain de la mort du roi, distingué et mis hors de pair par le cardinal Du Perron[5], c'est-à-dire

un dessein qu'ils avoient sur Venise, qui est la plus prodigieuse chose qui se puisse imaginer..... » Épître du P. Joseph à sa mère, n° 52. Inédit. Coll. de l'auteur.

1. Ces deux charges étaient toujours réunies.

2. Sully, *Économies royales*, VII, 104-105; VIII, 54.

3. Tallemant, éd. Monmerqué, *Historiette de Richelieu*, II, 247.

4. Voyez l'inappréciable document découvert et publié par notre regretté confrère Armand Baschet, *Mémoire d'Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, écrit de sa main l'année* 1607 *ou* 1610, *alors qu'il méditait de paraître à la cour*. Plon, 1880, in-8°.

5. « Cependant je vous diray que M. le cardinal du Perron faict paroistre en toutes occasions l'estime qu'il faict de vous, car j'ay sceu que, comme on parloit il y a quelques mois en sa présence des jeunes prélats de France et que quelqu'un vint à vous nommer et vous louer selon la réputation que vous avez

par le juge le plus autorisé; il se sentait assez bien en cour pour songer à faire une grande fortune et se tracer les moyens d'y parvenir[1]. On le voit, immédiatement après l'attentat de Ravaillac, pendant un séjour à Paris, où il était venu tâter le terrain, recommander à la reine mère les intérêts d'autrui[2], ce qui donne à penser qu'il n'avait besoin de personne pour appuyer les siens. Mis en évidence par ses sermons, par ses controverses, par son rôle aux états généraux, présenté par le surintendant de la maison de la reine, Barbin, à Léonora Galigaï, patronné par celle-ci auprès de Marie de Médicis[3], il venait d'être attaché à la cour par le double titre de grand aumônier de la reine régnante et de conseiller d'État[4]. S'il n'y joignait pas encore celui de secrétaire des commandements de la reine mère, il en exerçait déjà les fonctions, car le 4 juin 1616 il répondait au nom de celle-ci à Monsieur le Prince[5]. Ces postes de confiance, il ne les devait pas seulement à la protection de Barbin et de Léonora Galigaï et à un mérite reconnu, mais aussi à un zèle officieux pour le maréchal d'Ancre[6] et pour Marie de Médicis[7]. Il ne lui manquait donc, ce semble, qu'une occasion pour passer de cette position intime dans le gouvernement et trouver l'emploi de son génie. Et cependant l'appui du P. Joseph ne fut pas sans influence sur l'entrée de Richelieu au ministère. Bien que celui-ci approchât fréquemment de la personne de Marie de Médicis, la reine mère n'était peut-être pas

acquise, M. le cardinal dist lors qu'il ne vous falloit point mettre entre les jeunes prélats, que les plus vieux devoient vous céder et que, pour luy, il en désiroit montrer l'exemple aux autres. M. de Richelieu, à qui on le dist, me l'a rapporté en ces propres termes. » Bouthillier d'Arçay à l'évêque de Luçon, 16 mai 1610. Arch. des aff. étrang., France, 767, pièce 67, fol. 174. M. G. Hanotaux avait de son côté découvert et signalé cet hommage rendu à Richelieu par un homme dont rien ne pouvait égaler le suffrage aux yeux de celui qui en était l'objet. *Études hist. sur le XVI^e et le XVII^e s. en France*, 201.

1. Baschet, *ubi supra*, et « lettre du s^r Richard par laquelle il parait que ce prélat [Richelieu] avait déjà de grandes vues. » 29 octobre 1611, citée *ibid.*

2. Richelieu à un inconnu. Juillet 1610, Avenel, I, 56.

3. *Mémoires de Monglat*, p. 9-10. Coll. Michaud et Poujoulat.

4. Avenel, I, 188. La présidente d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis*, 1774, II, 279-280.

5. Avenel, VII, 319.

6. Richelieu au maréchal d'Ancre, 12 février 1614. Avenel, I, 121.

7. Lettre de Richelieu à la reine mère, contenant des révélations sur les menées des princes rebelles, 6 novembre 1615. Avenel, VIII, 9. Sur les débuts de Richelieu, voy. encore Avenel, *la Jeunesse de Richelieu*, dans la *Revue des questions historiques*, t. VI, et le *Richelieu* de M. Martineau.

capable de se rendre compte des services qu'elle pouvait attendre d'un homme dont les mérites passaient autant sa portée; le P. Joseph dut lui faire comprendre quelle force son ami donnerait au gouvernement contre de nouvelles intrigues et de nouveaux soulèvements, quel prestige ce gouvernement discrédité acquerrait en s'adjoignant un évêque exemplaire et considéré. Il amena la reine à mettre de suite à l'épreuve la capacité qu'il lui vantait et fournit à Richelieu l'occasion de rendre à sa maîtresse et à l'État un service important.

La paix de Loudun n'avait pas rétabli la confiance et l'harmonie entre la reine et les princes. Condé était allé prendre possession de son gouvernement de Berry et ne se pressait pas de venir s'associer aux responsabilités du pouvoir et de donner par cette démarche un gage non équivoque d'une réconciliation sans réserve. Ses méfiances, inspirées par le duc de Mayenne et de Bouillon, et fondées sur la présence du baron de la Châtre, l'ancien gouverneur du Berry, à Bourges et sur l'inexécution d'une clause du traité stipulant la rentrée de ses partisans à Poitiers, le retenaient loin de la cour, et les négociations entamées pour l'y attirer restaient infructueuses. La tranquillité du royaume, achetée par de si grands sacrifices, était remise en question. Le P. Joseph fit donner à Richelieu la mission de tirer Monsieur le Prince de son inquiétante réserve. Cette tentative réussit ; l'évêque de Luçon promit satisfaction au premier prince du sang sur les deux points qui lui étaient à cœur et en obtint, en échange, l'approbation de la modification ministérielle qui venait de remplacer Villeroy et Jeannin, les vieux ministres de Henri IV, par Mangot et Barbin, ainsi que la promesse de venir autoriser de son nom et de sa présence le gouvernement de la reine et de vivre avec elle dans les termes d'une étroite confiance[1].

1. « Monsieur. J'ay eu un extreme desplaisir de ne vous avoir point rencontré auprès de Mgr le Prince..... Je vous conjure ..... de contribuer ce qui est en vous pour le commun bien duquel vous sçavez que deppend le repos de l'Estat, et disposer Mgr à haster son retour, il recevra de deçà tout le contentement qu'il scauroit désirer. Je ne veux pas oublier à vous dire que quelques-uns sont faschés de l'*entremise bastie par le bon Père* pour l'intelligence et union de leurs majestés et Mgr le Prince, leur envie est venue à ce point d'interpréter le subjet de mon voyage à leur poste, mais je ne me soucye pas beaucoup de quoy qu'on puisse dire, pourveu que je fasse bien. Au reste, ne vous mettez point en peine, s'il vous plaist, de vostre brevet, tout vient à temps [à] qui peut attendre. Maintenez tout en bon estat et croyez que Mgr le Prince

La part du P. Joseph dans ce rapprochement, malheureusement éphémère, ne se borna pas à faire choisir celui qui devait l'accomplir; il n'est pas douteux qu'il se soit servi de son frère, le s^r du Tremblay, qui était venu à la cour pour exposer les griefs de son maître, pour fortifier celui-ci dans la résolution que Richelieu lui avait fait prendre[1].

G. FAGNIEZ.

(*Sera continué.*)

persistant en ses bonnes résolutions, comme je ne doute point, tout yra bien..... » Minute de lettre écrite à M. de Saint-Cler le 20 juin 1616. Corrections de la main de Richelieu, sans date de lieu. Inédit, analysé dans Avenel; Lepré-Balain, *Biographie. Mém. de Richelieu*, I, 112-113; duc d'Aumale, III, 69-73. Sans l'allusion de la lettre précitée, on ne connaîtrait le rôle du P. Joseph dans cette circonstance que par la biographie de Lepré-Balain, c'est-à-dire par une source de seconde main, bien que d'une grande valeur.

1. Richelieu à M. le Prince, 4 juin 1616. Avenel, VII, 320. Condé à Richelieu, 24 juin 1616. Arch. des aff. étrang., France, 29 Nau 772, fol. 102.

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

## UNE DONATION PAR BERTRAND DU GUESCLIN.

Une donation par du Guesclin à l'un de ses anciens compagnons d'armes offre un intérêt que ne diminue point le caractère un peu local des renseignements qui s'y rattachent. Nous sommes donc heureux de communiquer aux lecteurs de la *Revue historique* le document inédit qui terminera cet article.

Par sa charte de fondation d'un collège de chanoines dans l'ancienne chapelle Sainte-Catherine de Charlemesnil[1], Jehan d'Estouteville, seigneur du lieu, dispose en 1402 que : « Item, pour messire Bertram de Gleusquin, que Dieux pardoint, connestable de France, et *qui me donna Charlemesnil*, sera fait chacun an un obit le xx^e^ jour de septembre qu'il trespassa, et aura chacun chanoine xij deniers à vegilles et ij s. à la messe, et chacun clerc vj d. à vegilles et xij d. à la messe[2]. »

Mais à quelle date et dans quelles circonstances avait été faite cette libéralité ? C'est ce que nous apprennent diverses pièces originales, trouvées récemment dans un dépôt privé[3]. Nous ne publierons ci-après *in extenso* que la donation par le bon connétable, nous bornant à indiquer sommairement que le dossier se compose encore, outre quelques vidimus :

1° De l'acte de vente du manoir du Mesnil-Haquet, depuis Charlemesnil, par Johan, seigneur de la Heuse, chevalier, à Guillaume de Breenchon, aussi chevalier; — 15 mars 1365, vieux style;

2° De la donation par Charles V à son écuyer tranchant, Jehannin d'Estouteville, des biens confisqués sur Guillaume de Briançon, jadis chevalier, « nagaires justiciéz en nostre ville de Rouen pour plusieurs excès, déliz et maléfices que il avoit faiz et perpétréz ou temps passé[4]; » — Bois-de-Vincennes, 28 juillet 1374;

1. Aujourd'hui commune d'Anneville, à 6 kilomètres de Longueville.
2. Arch., Seine-Inférieure, G. 1485. — Du Guesclin est mort le 13 juillet (1380).
3. Titres du domaine de Charlemesnil, à M. Gustave Burel, d'Aubermesnil.
4. Guillaume de Briançon avait épousé Marie de Pantellu, Bantellu ou Bantalu, d'une famille de partisans navarrais.

3° De la confirmation par Charles V de la donation desdits biens faite, le 2 octobre suivant, au même Jehan d'Estouteville par du Guesclin, comme échus par la confiscation à celui-ci et non au domaine royal; — Melun, 20 novembre 1374; — mentions que cette confirmation a été « ressellée du seel » de Charles VI en 1404, et avait été lue aux assises de Longueville le 18 décembre 1374;

4° D'une autre confirmation par Charles VI; — abbaye de Vaucelles, avril 1385;

Et 5° d'une ordonnance du même, imposant au Mesnil-Haquet le nouveau nom de Charlemesnil, en mémoire du séjour que le jeune roi venait d'y faire en compagnie des ducs de Bourgogne et de Bourbon, ses oncles; — Paris, 14 août 1386[1].

On remarquera que la donation par du Guesclin et la fondation de la collégiale sont le complément nécessaire l'une de l'autre, en ce sens que, si la première nous apprend d'où provenaient au connétable les biens donnés par lui, la seconde seule nous indique où ils étaient situés.

Jehan d'Estouteville, le donataire, était écuyer de corps de Charles VI en 1385, et de plus capitaine des châteaux de Vernon et de Vernonnet en 1387, date à laquelle il fit « mettre en prose et extraire de ryme » la *Chronique de Bertrand du Guesclin* du trouvère Cuvelier[2].

La chancellerie normande de du Guesclin avait, comme on va le voir, un style des plus prolixes, fort éloigné du style sobre de la chancellerie royale, dont elle affectait de reproduire certaines formules.

A. Hellot.

Bertran du Guesclin, conte de Longueville et connestable de France. Savoir faisons à tous présens et à venir que, comme, pour raison et à cause des droictures et seignories de nostre dicte conté de Longueville, nous soit venue et escheue la confiscacion et forfaiture de certains hostels ou maisons, fiefs, juridicions, rentes, terres, seignories et appartenances, que tenoit et possidoit de nous feu mess. Guillaume de Brien-

1. Cette ordonnance a été seule publiée, avec le récépissé de sa notification au vicomte de Caudebec, dans le *Bulletin* de la Société de l'Hist. de Normandie, tome IV, p. 183. — C'est ainsi que le nom de Charleval a été donné par Charles IX à Noyon-sur-Andelle. — On ignorait jusqu'ici la date et l'origine véritables de la transformation du nom du Mesnil-Haquet.

2. Son manuscrit a été publié par Me Claude Ménard, conseiller du roi et lieutenant en la prévôté d'Angers, 1618, sous le titre d'*Histoire de messire Bertrand du Guesclin*. Voir à la fin, p. 543.

çon, chevalier, ou temps qu'il vivoit, naguères justicié pour ses démérites par le jugement du bailli du Roy mons. à Rouen. Et nous soions recors de pluseurs grans et bons services à nous faiz par nos bien amez mess. Colart d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torchi, et par Jehannet d'Estouteville, son frère, varlet trenchant du Roy mons., et du bon port et gouvernement dudit Jehannet, voulans icellui acroistre de possessions, biens et chevance, afin que lui et sa postérité ou ligniée puissent mieux et plus grandement servir le Roy mons. et les siens et nous et les nostres, Nous à ycellui Jehannet et à ses hoirs et successeurs, comme bien deservi, avons donné et quittié, donnons et quittons, de très bonne affeccion et voulenté et de certaine science, pour nous et pour noz hoirs, successeurs, et tous ceuls qui cause pourront avoir de nous en quelque manière ou par quelconques voie que ce soit, tout ce qui, à cause ou pour raison de ladicte confiscacion ou forfaitture dudit de Briençon, nous a peu, peut ou pourra appartenir par quelque manière, voie ou raison que ce soit ou puisse estre, et en quelques espèces de choses meubles ou héritaiges qu'il soient, soit en hostels, manoirs ou maisons fors ou autres, en nobleces, seignories, juridicions, cours, usages, fiefs, arrièrefiefs, gardes de nobles et non nobles, en amendes ou exploiz de juridicion, en rentes en deniers, en grains, fromens, orges, avoines, poivre, ou d'autres espèces de grains, et comme qu'il se livre à mesure ou à pois, en chapons, gelines, oes, ou autres oiseaux, en reliefs, dangiers, services, devoirs, courvées ou journées de hommes, de femmes, de chevaux, jumens ou autres bestes, et harnois de charrettes, charrues ou herches, en bois, en garennes, en pastures, en communes et toutes droittures, en terres labourables et non labourables, en édiffices et plantéz, en prés, en mares, en motes, estans, rivières ou autres eaues, en moulins à eaue ou à vent, avec toutes moultes vertes ou sèches, boisselles ou boisseaux de grains, pescheries, et toutes droittures à yceuls moulins appartenans pour cause ou raison de ban ou autrement, et généralment et espécialment tout ce que ledit chevalier povoit tenir de nous en fiefs nobles ou autrement, et en quel lieu, territoire ou juridicion qu'il soient assis, touchans ou regardans héritaige ou qui sentent nature de fons ou de réalité, comme qu'il puissent estre nommées ou appellées, toutesvoies jusques à la valeur et estimacion de bonne et commune assiete ou prisée de pais de quatre cens livres de rente ou assiete de terre, et supposé que tant ou plus vaillent et puissent valoir ou estre estimées; et aussi en tous meubles, où qu'il soient ou puissent estre trouvés, que ledit feu chevalier avoit ou eust ou lui peussent appartenir et à nous par sa dite confiscacion ou forfaiture, quelx et quelconques ilz feussent, soient, ne où qu'il aient esté ou soient transportéz ou mis, ou la restitucion et restor d'iceulx, de et entant comme il en povoit avoir sur noz fiefs, seignorie, juridicion ou territoires, ou qui deuz lui feussent illec ou li peussent appartenir de nos subgiez ou d'autres, et qui par quelque manière nous puissent ou doient appartenir, feussent ou soient en or, en argent, en joyaux ou ouvrages d'or, d'argent ou de soie, en

tous forciers, escrins, coffres ou huches, en tout harnois de guerre, de jouste, ou autre harnois, en toutes vesteures, en tout linge de chambres, de tables, ou autres, en toute vesselle d'estain portable ou autre, en toute vaisselle de cuivre ou d'arain, et en tout ouvrage de fer pour sales, chambres, cuisine, et pour labours ou autrement, en tous vivres comme grains, vins ou autres beuvrages, chars, poissons frès ou saléz, et toutes autres garnisons de vivres pour gens, chevaux, ou autrement, et qui à mesnage pevent appartenir, avec toutes tables, fourmes, et autres estoremens ou ouvraiges de fust, de bois, de fer ou de cordes, avec tous chevaux de celle ou leurs harnois de celles et autres, tous chevaux, jumens [de ] et de charrues, poulains, beufs, vaches, veaux, pors, truyes, moutons, brebis, aigneaux, et toute vollaille, foings en granches, en maisons, ou dehors, blefs ou grains de quelconques espèces qu'il soient, en greniers, en gerbes, ou sur le pié, avec les feurres et fourrages, et avec ce tout bois coppé, ouvré ou à ouvrer, et toute pierre et matère pour ouvrage d'ostelx ou de labour, et toutes debtes ou sommes d'or, d'argent, de deniers, ou d'autres choses, qui, par obligacions, escrips, ou autrement, feussent deues ou peussent appartenir audit feu par quelque manière, et généralment et espécialment tout ce qui, à cause de laditte forfaiture ou confiscacion, nous ait peu, puisse, doie, deust ou ait deu appartenir comment que ce soit, toutevoies jusques à l'estimacion ou valeur de mil et cinq cens frans d'or pour une foiz, supposé que tant ou plus puissent valoir ou soient ou puissent estre trouvées ou recouvrées, à tenir, avoir et pourseoir, au dit Jehannet, de nous ou de noz hoirs, successeurs ou aians cause, de nostre dite conté et seignorie, lui et ses hoirs ou successeurs, les choses devant nommées et déclairées et tous autres touchans et à héritaige appartenans, par les services et reddevances de ce deuz et accoustuméz, et par quoy les tenoit ledit feu chevalier et ses prédécesseurs de nous et des nostres qui ont tenu la ditte conté, à estre faiz et paiez aus termes et ès manières accoustumées. Et dès maintenant ledit Jehannet en avons receu et recevons en nostre foy et hommage, et l'avons mis, par la tradicion de ces présentes, en la possession et saisine d'iceulx, et voulons qu'il y soit mis royalment et tenu de fait, ou son procureur ou atourné pour lui, sur les lieux et parties où lesdittes choses sont assises et pourront estre trouvées et apparceues, de tout ce que il en pourra tenir et avoir, qui sera baillié par déclaracion, au plus tost que faire se pourra bonnement, à nous ou à noz gens. Et promettons yceulx dons, ainsi faiz audit Jehannet comme dessus est dit, garentir, délivrer et défendre de tous empeschemens et encombremens quelconques vers tous et contre tous. Si donnons en mandement et enjoignons estroittement à noz bailli, viconte, procureur et receveur de nostre ditte conté, leurs lieuxtenans, et à tous noz autres justiciers, officiers et subgiez, et à chascun d'eulx, que le dit Jehannet, ou son procureur ou atourné, reçoivent et mettent royalment et de fait en la possession et saisine corporele de toutes les choses dont mencion est faite cy dessus, et lui monstrent, baillent et délivrent, sans

délay ne autre mandement attendre de nous ou d'autre sur ce, toutes les choses dessus nommées et à ce afférans ou appartenans, et l'en facent, laissent et sueffrent joir plainement et paisiblement, osté tous contrediz et empeschemens quelconques. Et, pour ce que ce soit ferme chose et estable à tous jours, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes. Sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné à Paris, le second jour d'octobre l'an de grâce mil CCC soixante et quatorze.

Sur le repli :

Par mons. le connestable, conte de Longueville.
P. de Voisins.

Partie de sceau rond en cire verte sur lacs de soie rouge et verte, sans contre-sceau. L'écu est fruste; la cire encore chaude a formé un bourrelet qui a recouvert la partie supérieure des lettres gothiques de la légende, dans laquelle devait figurer le mot *Longueville;* le *g* est encore lisible. Ce sceau paraît semblable à celui qu'a décrit M. Demay sous le n° 4311 de la collection Clairambault.

---

# ÉTUDE CRITIQUE DE QUELQUES TEXTES

RELATIFS

## A LA VIE SECRÈTE DE LOUIS XV.

---

Mme Campan, ayant jugé intéressant de faire connaître comment Mlle de Romans devint la maîtresse de Louis XV, a donné de cet épisode un récit détaillé dont voici le passage principal :

Le roi, dit-elle, s'était rendu en grand cortège à Paris pour y tenir un lit de justice. Passant le long de la terrasse des Tuileries, il remarqua un chevalier de Saint-Louis, vêtu d'un habit de lustrine assez passé, et une femme d'une assez bonne tournure, tenant sur le parapet de la terrasse une jeune fille d'une beauté éclatante, très parée, et ayant un fourreau de taffetas couleur de rose. Le roi fut involontairement frappé de l'affectation avec laquelle on le faisait remarquer à cette jeune personne. De retour à Versailles, il appela Le Bel, ministre et confident de ses plaisirs secrets, et lui ordonna de chercher et de trouver dans Paris une jeune personne de douze à treize ans, dont il lui donna le signalement de la manière que je viens de détailler. Le Bel l'assura qu'il ne voyait nul espoir de succès dans une semblable commission. « Pardonnez-moi, lui dit Louis XV, cette famille doit habiter dans le

quartier voisin des Tuileries, du côté du faubourg Saint-Honoré, ou à l'entrée du faubourg Saint-Germain. Ces gens-là vont sûrement à pied, ils n'auront pas fait traverser Paris à la jeune fille, dont ils paraissent très occupés. Ils sont pauvres; le vêtement de l'enfant était si frais que je le juge avoir été fait pour le jour même où je devais aller à Paris. Elle le portera tout l'été; les Tuileries doivent être leur promenade des dimanches et des jours de fête. Adressez-vous au limonadier de la terrasse des Feuillants, les enfants y prennent des rafraîchissements; vous la découvrirez par ce moyen. » Le Bel suivit les ordres du roi et, dans l'espace d'un mois, il découvrit par ce moyen la demeure de la jeune fille; il sut que Louis XV ne s'était trompé en rien sur les intentions qu'il supposait. Toutes les conditions furent aisément acceptées; le roi contribua par des gratifications considérables, pendant deux années, à l'éducation de M^lle de Romans. On lui laissa totalement ignorer sa destinée future, et, lorsqu'elle eut quinze ans accomplis, elle fut menée à Versailles sous le simple prétexte de voir le palais. Elle fut conduite entre quatre et cinq heures de l'après-midi dans la galerie de glaces, moment où les grands appartements étaient toujours très solitaires. Le Bel, qui les attendait, ouvrit la porte de glace qui donnait de la galerie dans le cabinet du roi et invita M^lle de Romans à venir en admirer les beautés. Rassurée par la vue d'un homme qu'elle connaissait et excitée par la curiosité bien pardonnable à son âge, elle accepta avec empressement, mais elle insistait pour que Le Bel procurât le même plaisir à ses parents. Il l'assura que c'était impossible, qu'ils allaient l'attendre dans une des fenêtres de la galerie, et qu'après avoir parcouru les appartements intérieurs, il la reconduirait vers eux. Elle accepta; la porte de glace se referma sur elle. Le Bel lui fit admirer la chambre, la salle du conseil, lui parlait avec enthousiasme du monarque possesseur de toutes les beautés dont elle était environnée et la conduisit enfin vers les petits appartements, où M^lle de Romans trouva le roi lui-même, l'attendant avec toute l'impatience et tous les désirs d'un prince qui avait préparé depuis plus de deux ans le moment où il devait la posséder[1].

Ainsi, en réduisant cette anecdote à sa plus simple expression, le roi, si l'on devait en croire M^me Campan, aurait convoité une enfant de douze à treize ans et en aurait abusé deux ans après.

Ce n'est pas, comme l'on sait, l'unique accusation de ce genre qui pèse sur la mémoire de Louis XV. Il n'est personne qui n'ait entendu parler de ce fameux sérail de fillettes de neuf à douze ans que le roi aurait formé au Parc-aux-Cerfs et du singulier mélange de pratiques amoureuses et religieuses auxquelles, sur la foi de Soulavie, il se livrait en leur compagnie.

1. *Mémoires de M^me Campan*, Anecdotes du règne de Louis XV, édition de 1823, III, 29.

Il faut avouer que, si jusqu'à présent les preuves documentaires de ces infamies manquaient, en revanche les témoignages des contemporains paraissaient accablants. Dans cet ordre de faits, de quoi n'a-t-on pas accusé Louis XV? Il semble cependant qu'on se soit trop hâté de prendre pour argent comptant les on-dit des gens du temps, car voici des pièces, et des pièces capitales, qui prouveraient que la vérité sur ce point n'est pas aussi définitivement acquise qu'on le croirait. Examinons d'abord les allégations des écrivains du XVIII^e siècle; voyons ce qu'elles valent en elles-mêmes et ce qu'il en reste, lorsque ensuite on les rapproche des documents que nous apportons.

Sans entreprendre ici d'éclaircir l'histoire encore fort obscure des amours passagères de Louis XV, et en nous bornant à la seule question que soulève le récit de M^me Campan, celle de savoir si réellement ce prince a commis les crimes contre nature qu'on lui impute, nous sommes obligés de reconnaître que, malgré l'énorme retentissement de ce scandale historique, les seuls témoignages qu'il y ait à retenir se réduisent à trois, — le *Journal* de d'Argenson, les *Mémoires secrets* de Bachaumont, les *Mémoires* de M^me Campan, — et qu'il n'y a également que trois victimes dont on ait pu citer le nom : M^lle Morphy, M^lle de Romans, M^lle Tiercelin.

### 1° M^lle Morphy.

C'est, sinon la toute première, du moins la plus durable des premières *passades* du roi[1]. Le marquis d'Argenson, ennemi juré de M^me de Pompadour, suivit avec attention les péripéties de cette intrigue, espérant la voir aboutir à un humiliant renvoi de la favorite en titre. Voilà pourquoi l'on trouve dans son *Journal* tant et de si minutieux renseignements sur M^lle Morphy; mais voilà aussi pourquoi il faut le consulter avec précaution. Cependant, d'Argenson est un honnête homme, un écrivain loyal, et si, dans le premier mouvement, il accueille avec empressement tous les bruits qui peuvent alimenter sa passion, quoi qu'il lui en coûte, il se rectifie quand il y a lieu. C'est pour n'avoir pas fait cette remarque, c'est pour ne l'avoir pas lu jusqu'au bout qu'on a cru trouver sous sa plume une accusation qu'en définitive il n'a pas portée[2]. Ouvrons son *Journal*.

1. Pour tous les contemporains, M^lle Morphy ouvre la série du Parc-aux-Cerfs. Voir le *Journal* de Barbier, édition in-12, V, 360; les *Anecdotes sur M^me la comtesse du Barri* (par Pidansat de Mairobert), 1775, p. 76; les *Souvenirs du marquis de Valfons*, p. 354, etc.

2. Tous les écrivains modernes qui ont eu à s'occuper du cas de M^lle Morphy et qui l'ont tranché contre Louis XV s'appuient sur d'Argenson. Je renvoie

Dès le 30 mars 1753, il annonce que le roi a *présentement* pour concubine une petite fille de quatorze ans, qu'il ne nomme pas, mais qu'il dit avoir servi de modèle au peintre Boucher[1]. Le surlendemain, 1er avril, à cette petite fille qui, l'avant-veille, avait quatorze ans, il donne quatorze ans et six mois et il l'appelle Mlle Morfi[2]. En vain essaie-t-il, pour s'entendre avec lui-même, de dédoubler cette maîtresse et de faire remonter la première à l'hiver[3]; il se trahit déjà en ajoutant qu'elle n'a servi que quinze jours, car on ne comprendrait pas qu'il en eût parlé l'avant-veille comme étant *présentement* la concubine du roi, si cette intrigue datait de l'hiver et n'avait duré que deux semaines[4]. La petite fille du 30 mars et celle du 1er avril sont une seule et même personne, la petite maîtresse du jour, Mlle Morphy, dont tout le monde du reste s'accorde à faire un modèle de peintre[5]. Mais si, du 1er avril, nous descendons au 8 avril, nous voyons d'Argenson se contredire de nouveau et affirmer sèchement que Mlle Morphy a seize ans[6]. Ainsi, en dix jours, voilà une enfant qui passe de quatorze ans à quatorze ans et demi et de quatorze ans et demi à seize... Quoi qu'il en soit, en admettant cette dernière rectification, — qui est la bonne, — n'y voit-on pas autre chose qu'un écart d'un an et demi, et n'y a-t-il pas entre les deux chiffres toute la distance d'une enfant à une femme, point essentiel à établir? — Donc, de l'aveu même du témoin le plus accablant, l'enfant était parfaitement nubile; de son propre aveu, le 18 décembre 1753, elle est grosse de quatre mois; le 21 mars 1754, il annonce qu'elle accouchera le mois prochain, et, le 21 mai, qu'il est certain qu'elle est accouchée[7].

seulement aux plus autorisés : MM. de Goncourt, *Madame de Pompadour*, 1878, ch. VII; Campardon, *Madame de Pompadour et la cour de Louis XV*, ch. VI; Vatel, *Histoire de Madame du Barry*, introduction, XIV, XX.

1. *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, édition de la Société de l'Histoire de France, VII, 436.

2. *Ibid.*, VII, 440.

3. Il est bien vrai qu'en février, dès le 13, d'Argenson dit que « le roi donne dans les passades. » Il cite deux noms : la fille de Mme Truchon et la fille de la présidente Niquet. Mais il ne fait aucune allusion à ce jeune modèle de Boucher (VII, 408).

4. C'est également au mois de mars 1753 que Barbier place cette aventure et qu'il en parle pour la première fois (*Journal*, passage cité).

5. Barbier, *ibid.*, V, 361; Soulavie, *Anecdotes de la cour de France*, p. 231; *l'Histoire de Mme de Pompadour*. Londres, 1759, 2e partie, p. 84 et 85; Vatel, *Hist. de Mme du Barry*, introduction, XXII (la tradition locale relative à la figure de saint Jean prêchant dans le désert, du tableau de Boucher, à l'église Saint-Louis de Versailles).

6. *Ibid.*, VII, 447.

7. *Ibid.*, VIII, 184, 255, 297.

— Nous disons que la dernière rectification est la bonne. Cela résulte des notes manuscrites du généalogiste Chérin, reproduites par l'éditeur du *Journal* de d'Argenson, à l'endroit où celui-ci annonce le mariage de Mlle Morphy avec M. d'Ayat[1]. Si l'on s'était donné la peine de lire cette note, on aurait vu qu'en se mariant, Mlle Morphy déclarait, par-devant notaires, le 25 novembre 1755, être âgée de dix-huit ans, ce qui lui faisait bien seize ans en 1753, ainsi que d'Argenson avait fini par le reconnaître. La déclaration de Mlle Morphy ne peut être suspectée; elle est conforme à la vérité. Le 25 novembre 1755, elle avait exactement dix-huit ans un mois et quatre jours, étant née, *ainsi que le constate son acte de baptême*[2], à Rouen, sur la paroisse Saint-Éloy, le 21 octobre 1737.

## 2° Mlle de Romans.

Nous avons reproduit le récit de Mme Campan. C'est le plus circonstancié que l'on possède de l'affaire, le seul qui la présente de cette façon[3]. A première vue, il a une couleur de vérité qui est dans la tradition et qui en impose. Cependant, il est certain qu'ici du moins, Mme Campan nous trompe et grossièrement.

D'abord, quelle est exactement la valeur de son témoignage?

Lorsque Mme Campan se mit à écrire cette partie de ses mémoires, il y avait, ne l'oublions pas, cinquante à soixante ans[4] que l'événement s'était passé. En 1760, époque à laquelle commença la liaison de Mlle de Romans avec le roi[5], la future lectrice de Mesdames avait huit ans. Elle n'a pas assisté à la scène qu'elle raconte, et, s'il se trouve que justement cette année-là Louis XV vint à Paris pour un lit de justice[6], cela tient à une rencontre fortuite dont nous donnerons l'explication. Mme Campan n'est donc pas un témoin

1. *Ibid.*, IX, 169.

2. Registres des baptêmes de la paroisse Saint-Éloy, de Rouen, année 1737. — « Le vingt et un d'octobre mil sept cent trente-sept, fut baptisée par M. le curé, Marie-Louise, fille de Daniel Morfy et de Marguerite Hiquy, née de légitime mariage ce jourd'huy. Le parrain, Louis-Jean-Baptiste Gondouin; la marraine, Marie-Anne O' Brienne, qui ont signé :

« Morfi, Louis-Jean-Baptiste Gondoüin, Marie O' Brienne, St Aubin, curé. » (Greffe du tribunal civil de Rouen.)

3. Barbier dit que la rencontre s'est faite dans les jardins de Marly. *Journal*, VII, 426.

4. C'est elle-même qui l'avoue (*Mémoires*, III, 2).

5. Barbier, *ibid.*

6. Vérification faite, Louis XV tint effectivement un lit de justice au Parlement le 21 juillet 1760. *Journal historique du règne de Louis XV*, II, 704.

direct. Longtemps après, elle put ramasser dans les antichambres de Versailles une vieille anecdote qui avait couru bien des hasards dans la bouche de la domesticité de deux règnes, et qu'elle se contenta pour le moment de garder dans sa mémoire. C'est seulement après la Révolution, après l'Empire, qu'elle entreprit de composer cette singulière histoire qu'on dirait, à sa précision et à sa fraicheur, arrivée la veille et sous ses propres yeux.

Si, de ces considérations de dates, nous passons aux faits eux-mêmes, nous touchons du doigt l'erreur et, il faut bien le dire, l'imposture.

Ce que Mme Campan raconte avec tant d'autorité, elle ne l'a même pas entendu sous l'ancien régime; elle l'a lu depuis, dans un livre, et ce livre, on sait lequel : c'est un ouvrage de l'industrie de Soulavie, les *Mémoires historiques de la cour de France*, qui date de 1802. On y trouve en effet, mais sous le nom de Mlle Tiercelin, une série d'aventures dont les plus importantes doivent être reportées au compte de Mlle de Romans [1]. Mme Campan s'en est très bien aperçue. Mais, au lieu de procéder à un choix raisonné que la confusion de ses souvenirs et les lacunes de ses informations ne lui permettaient pas de faire, elle a tout simplement pillé Soulavie, au hasard de la réussite, l'accommodant à sa façon et ne lui laissant que le nom de l'héroïne, trop visiblement substitué. C'est ainsi que dans son butin se sont trouvés les détails de l'impuberté de l'enfant, de la rencontre du roi au jardin des Tuileries un jour qu'il était venu en cérémonie à Paris, de la mise en campagne de Le Bel et enfin de l'introduction, deux ans après, dans les petits appartements de Versailles.

Si Mme Campan s'est aperçue de ce changement de nom, son éditeur ne s'y est pas plus trompé. Seulement, Barrière, qui ne pouvait pas commencer lui-même à battre en brèche l'autorité du livre qu'il pré-

1. *Mémoires historiques et anecdotes de la cour de France pendant la faveur de la marquise de Pompadour*, 2e partie, ch. v. — Pour ne citer que les analogies sûres : 1° Louis XV oblige Mlle Tiercelin à prendre un autre nom. 2° Le duc de Choiseul invente une conspiration tendant à faire remplacer Mme de Pompadour par Mlle Tiercelin. 3° Le roi, irrité, fait enfermer celle-ci. 4° Plus tard, il l'autorise à se retirer dans un couvent. 5° Mlle Tiercelin n'obtint l'autorisation de revoir son fils qu'en s'engageant à ne pas s'en déclarer la mère. Sauf ce dernier point, qui n'est pas complètement applicable à Mlle de Romans, parce que celle-ci refusa de désavouer son enfant, tous les autres se retrouvent identiques dans son histoire. Ainsi s'explique-t-on que Mme Campan ait cru pouvoir, non seulement mettre ces faits sous le nom de Mlle de Romans à qui, au vu et au su de tout le monde, ils appartenaient, mais encore adopter, à leur faveur, tout le reste de la version de Soulavie.

sentait au public, s'est bien gardé de l'avouer. Il a cru se tirer d'embarras avec un point d'interrogation, disant que, peut-être, *le même fait avait servi de texte à plusieurs versions*. Partant de là, Henri Martin, qui n'y regardait pas toujours de près, qui n'a surtout pas fait attention que le livre de Soulavie était publié depuis vingt ans lorsque parurent les *Mémoires* de Mme Campan, explique les choses d'une façon bien singulière : « Nous avons écarté, dit-il, l'anecdote de Mlle Tiercelin racontée par Soulavie, parce que nous la soupçonnons de faire double emploi avec celle de Mlle de Romans. Soulavie peut avoir été inexact sur les détails, et le père, qui était de qualité, dit Soulavie, s'appelait peut-être Tiercelin, de Romans[1]. Les faits relatifs à Mlle de Romans sont empruntés à Mme Campan, dont assurément on ne suspectera pas le témoignage[2]. » N'en déplaise à H. Martin, le témoignage de Mme Campan n'est pas toujours sûr ; nous en avons la preuve, — c'est assez piquant à constater, — dans le passage même que garantit l'historien[3].

Est-il nécessaire maintenant de répéter que Mlle de Romans, née en 1737, — j'ai donné ici même[4] *son acte de naissance*, — était en 1760 dans sa vingt-quatrième année? Au moment où elle fut séduite, elle était donc tout à fait en âge de comprendre ce qu'elle faisait, où elle allait et ce qu'on lui voulait, libre de s'y prêter ou de s'y refuser. Dès lors, Louis XV ne s'est pas rendu coupable à son égard du crime contre nature que Mme Campan lui impute. Elle n'a pas non plus été

1. La virgule entre *Tiercelin* et *de Romans* est dans le texte, ce qui signifie sans doute que, pour H. Martin, le père de Mlle de Romans a pu s'appeler Tiercelin, natif de Romans, et alors l'aventure Tiercelin serait supprimée. Cependant, le père de Mlle de Romans ne s'appelait ni Tiercelin, ni même de Romans, et rien n'indique qu'il fût né dans cette ville. Il se nommait Jean-Joseph-Romain Coupier et était bourgeois de Grenoble; quant à Mlle Tiercelin, elle a bien existé, elle a bien été la maîtresse de Louis XV, mais nous verrons que, dans son acte de naissance, son père est désigné sous un autre nom que celui de Tiercelin.

2. *Histoire de France*, XV, 434, note.

3. Ce n'est pas la première fois du reste que la véracité de Mme Campan est attaquée. Je renvoie notamment à l'article du comte H. de Viel-Castel, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1857, p. 577; au beau livre de M. G. Desjardins sur le *Petit-Trianon* (1885, in-8°, p. 58, 138, 155, 157, 171, 193, 212, 277, 279, 339, 343) et surtout à l'étude de M. J. Flammermont (*Études critiques sur les sources de l'histoire de France au XVIIIe siècle; les Mémoires de Mme Campan*). M. Flammermont établit que la position de Mme Campan à la cour ne la mettait pas en état d'être aussi bien informée qu'on le croirait; que cette position était subalterne et peu considérée; qu'en outre, comme femme de chambre, Mme C. n'était de service que six mois par an tout au plus et que, le reste du temps, elle était souvent absente de Versailles.

4. *Revue historique*, XXXII, 104.

traitée par lui comme un fruit qu'on met au cellier pour en achever la maturité, car la date de la naissance de son fils, 13 janvier 1762[1], prouve avec quel empressement Louis XV se hâta de jouir de sa conquête.

### 3° Mlle Tiercelin.

Le 5 juillet 1779, les *Mémoires secrets* de Bachaumont annoncent la mort de Mlle Tiercelin dans les termes suivants :

Il vient de mourir une demoiselle Tiercelin, une de celles consacrées aux plaisirs de Louis XV. Celle-ci était fille d'un cavalier de maréchaussée, bâtard d'une maison illustre du nom que portait cette demoiselle. Le sieur Le Bel, instruit de l'existence de cette rare beauté, l'avait fait enlever à onze ans et éduquer jusqu'à quatorze, qu'il l'avait jugée propre à la couche de son maître. C'est cette considération de destination forcée qui avait fait excepter Mlle Tiercelin par le roi actuel, qui l'aimait beaucoup. Elle avait un sort d'environ 30,000 livres de rente, elle en dépensait cent, et tous les ans S. M. ordonnait qu'on payât ses dettes. Elle en laisse encore pour 300,000 livres. Elle a un fils d'environ quinze ans, qu'on nomme Monsieur Le Duc. A la mort de Mlle Tiercelin, son père et son frère ont trouvé une cassette précieuse, qu'ils ont remise, et ils espèrent être bien récompensés[2].

La chronique du temps est très pauvre en renseignements sur Mlle Tiercelin, et, quoique le passage que nous venons de reproduire ait été peu remarqué, c'est encore celui qui contient sur son compte le plus de choses précises et dans l'ensemble le moins d'inexactitudes. Ainsi que le dit le continuateur de Bachaumont, Mlle Tiercelin avait eu un fils, qui devint l'abbé Le Duc et qui, en 1779, avait effectivement quinze ans[3]. Il est également vrai que le trésor royal servait une pension considérable à Mlle Tiercelin et qu'il fut chargé d'amortir ses dettes; il en payait encore les annuités en 1787. Rien ne s'oppose enfin à ce que le père et l'un des frères de Mlle Tiercelin aient rendu à la royauté un service particulier en 1779, car Louis XVI fit transporter sur leur tête, au décès de leur fille et sœur, une partie de la pension dont celle-ci jouissait[4]. Les *Mémoires secrets* sont donc sur ces points assez bien informés. Le sont-ils au même degré sur l'âge

1. MM. Dussieux (*Généalogie de la maison de Bourbon*, 2e édition, p. 109) et Vatel (ouvr. et pass. cités) donnent l'acte de naissance de l'abbé de Bourbon.

2. XIV, 123.

3. Il était né le 7 février 1764 (F. Masson, *le Cardinal de Bernis depuis son ministère*, 1884, in-8°, p. 383).

4. Archives nationales, *Livre rouge*, II, fol. 109; *Registres des décisions du roi et du ministre*, O1 270, p. 95. *État des pensions sur le trésor royal*, II, 155.

auquel M^lle^ Tiercelin fut livrée à Louis XV? C'est ce que nous allons examiner.

Il existe aux Archives nationales un dossier d'une dizaine de lettres adressées par la jeune personne, au lendemain de sa disgrâce, au ministre Saint-Florentin, le grand exécuteur des ordres du roi[1]. Elles vont du 1er avril au 16 juillet 1766. Par les circonstances dans lesquelles elles ont été écrites, par leur accent très personnel, enfin par leur contenu même, elles offrent un certain intérêt. Ce qu'elles nous apprennent de plus important pour la solution de la question qui nous occupe, c'est la date des relations de M^lle^ Tiercelin avec Louis XV. Cette intrigue suivit celle de M^lle^ de Romans. On ne saurait la placer plus tôt, car alors elle aurait duré cinq ou six ans, peut-être davantage, ce qui est inadmissible pour plusieurs raisons.

D'abord, quand on pense à ce que l'étiquette avait fait de la vie du roi de France et de la cour, — maison de verre s'il en fut jamais, — il n'est pas croyable qu'une aventure aussi longue ait pu échapper à la vigilance des intéressés, des courtisans et des nouvellistes, tous si attentifs aux moindres faiblesses de Louis XV. Or, tandis que les témoins les plus divers, écrivant sur le moment même, à l'insu l'un de l'autre, d'après des informations et dans des milieux très différents, — le duc de Luynes, le marquis d'Argenson, l'avocat Barbier, la demoiselle Fauques, la femme de chambre du Hausset, les inspecteurs de police, — nous donnent, malgré le mystère dont le roi cherchait à entourer sa vie privée, des indications si détaillées et parfois si sûres au sujet de M^lle^ Morphy ou de M^lle^ de Romans, il faut attendre que Louis XV soit mort depuis cinq ans pour rencontrer la première mention d'une liaison qui, dans l'hypothèse d'une aussi grande durée, aurait dû faire sensation et qui cependant n'attira, à l'époque à laquelle elle se rapporte, l'attention de personne.

En second lieu, tous les contemporains s'accordent à signaler la sincère passion que Louis XV éprouva pour M^lle^ de Romans. On en a du reste un témoignage non moins curieux que décisif dans deux lettres qu'il écrivit à sa maîtresse, l'une aux approches, l'autre le jour même de son accouchement, et par lesquelles il s'engageait à reconnaître l'enfant[2]. S'il n'avait pas été exclusivement épris d'elle, s'il avait été dans le même temps occupé d'une autre femme, le roi, qui, en souvenir des intrigues des *légitimés*, avait toujours manifesté

1. O^1^ 603.

2. L'une a été publiée par MM. de Goncourt (*Portraits intimes, M^lle^ de Romans*, p. 259), et l'autre se trouve dans l'*Isographie des Hommes célèbres*, II, *Louis XV*.

la plus complète indifférence pour ses bâtards, n'aurait pas fait en considération de M^lle^ de Romans la seule exception qu'il fit en sa vie à un principe de politique domestique auquel il était fortement attaché. La faveur de M^lle^ Tiercelin ne peut donc pas être antérieure à la naissance de l'abbé de Bourbon.

Mais il y a plus. L'abbé de Bourbon naquit, ainsi que nous l'avons dit, le 13 janvier 1762. Cet événement, loin d'altérer les sentiments de Louis XV pour la mère, semble au contraire les avoir consolidés, au moins pour quelque temps. Malgré la jalousie et l'inquiétude de M^me^ de Pompadour, dont M^me^ du Hausset nous a laissé une attestation si frappante[1], la favorite en titre mourut (15 avril 1764) sans avoir pu évincer celle en qui elle voyait une dangereuse rivale; et c'est seulement dans l'été de 1765 que M^lle^ de Romans fut exilée pour avoir indiscrètement cherché à faire valoir les droits que conférait à son fils sa filiation reconnue[2]. Il se peut que Louis XV ait été heureux de trouver ce prétexte pour se débarrasser d'une femme dont il commençait à se lasser et que cette lassitude même ait eu pour principale cause une nouvelle intrigue, celle de M^lle^ Tiercelin. De quelque façon que les choses se soient passées, d'après les motifs que nous venons d'exposer, il paraît bien établi que M^lle^ Tiercelin ne put succéder à M^lle^ de Romans dans les bonnes grâces du roi que plusieurs mois après la naissance de l'abbé de Bourbon, c'est-à-dire au plus tôt vers le milieu de 1762.

Or, en 1762, M^lle^ Tiercelin était dans sa *seizième année*. Elle était née en effet à Mortagne, sur la paroisse Notre-Dame, le 26 décembre 1746, *ainsi que l'atteste son acte de baptême*[3].

1. *Mémoires*, 1824, p. 214.

2. M. Vatel (pass. cité) dit qu'on lui enleva son fils le 3 juillet 1765, sans indiquer où il a puisé ce renseignement. Il n'en paraît pas moins exact, car une lettre du ministre de Saxe à la cour de France, adressée au comte de Lusace le 10 sept. 1765, annonce la disgrâce de M^lle^ de Romans comme un événement récent (Archives départementales de l'Aube, fonds de Saxe, *Correspondance du général major de Fontenay*).

3. Extrait du Registre des baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Mortagne, année 1746 :

« Le 26 décembre 1746, par nous soussigné, prêtre chapelain de cette église, à ce commis par M. le curé de cette paroisse, a été baptisée Louise-Jeanne, née d'aujourdhui du légitime mariage de Pierre La Colleterie et Jeanne-Jacqueline Vautorte, ses père et mère, et a été tenue sur les saints fonds de baptême par maître Louis Le Court, sieur de Mondion, conseiller du Roi et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Mortagne, et demoiselle Jacqueline-Marie Colfort, femme de maître Pierre Masnier, exempt de la maréchaussée dudit Mortagne, le père présent, lesquels ont signé avec nous.

« Jacqueline-Marie Colfort, Le Court, Pierre de la Colltrye, Tirate prêtre. »

## Conclusion.

Ainsi, en résumé, M^lle Morphy n'avait pas quatorze ans, quoiqu'on ait voulu le faire dire à d'Argenson, mais seize ans, lorsqu'elle entra au Parc-aux-Cerfs; M^lle de Romans n'avait pas douze à treize ans, comme l'assure M^me Campan, mais vingt-trois à vingt-quatre, lorsqu'elle put être remarquée du roi; enfin M^lle Tiercelin, dans la même circonstance, n'avait pas les quatorze ans que lui donne Bachaumont, mais elle approchait de ses seize ans, si elle ne les avait pas. Ces trois personnes, les seules encore une fois dont on ait cité le nom, n'étaient donc plus des enfants; elles étaient, d'après leur âge, des femmes parfaitement nubiles.

Ici se pose naturellement une objection. Lors même qu'il serait démontré que les jeunes filles dont le nom est connu n'ont pas été les victimes que l'on a prétendu, il ne s'en suivrait pas nécessairement que d'autres, celles par exemple dont a parlé Soulavie, en groupe, sans les nommer, ne l'aient pas été, elles non plus. Cela est très juste, et il est possible qu'il y ait eu des victimes anonymes. Mais j'avoue que le témoignage de Soulavie, quoi qu'on ait dit pour essayer de le réhabiliter, ne m'inspire pas beaucoup de confiance. En ce qui concerne particulièrement la vie secrète de Louis XV, il semble, malgré son ton d'assurance, assez mal renseigné; ainsi, il lui arrive de confondre l'Hermitage de M^me de Pompadour avec le Parc-aux-Cerfs. D'ailleurs, Soulavie, pas plus que M^me Campan, n'est un témoin direct, et, pour bien des raisons, cette distinction paraît ici indispensable.

En effet, tant que les personnages en cause jouent leur rôle, tant que Louis XV vit, aussi longtemps même que l'ancien régime est debout, aucun écrivain digne de foi et en situation d'être exactement informé ne donne aux scandales du Parc-aux-Cerfs et des petits appartements le caractère qu'on leur a attribué depuis. Si d'Argenson, pour ne citer que le mieux renseigné et le plus indigné, proteste

(Arch. comm. de Mortagne, état civil.) — Quoique le nom de Tiercelin ne figure pas dans cet acte, il n'en est pas moins vrai que c'est de celle des maîtresses de Louis XV connue sous ce nom qu'il s'agit ici. Cela résulte notamment de l'acte de profession de sa sœur comme religieuse du couvent des Ursulines de Saint-Germain-en-Laye, où elle est dite « fille de M. Tiercelin de la Colleterye et de Madame Vautort, ses père et mère » (Arch. comm. de Saint-Germain-en-Laye, *Livre des professions du monastère des Ursulines*, acte du 12 fév. 1770). Elle-même signe une de ses lettres au roi du nom de « de Tiercelin de la Colletrye » (Arch. nat., O^1 603).

contre ces turpitudes, c'est uniquement par fierté, parce que, en lui, le gentilhomme souffre de voir la royauté « tomber de plus en plus de la houlette à la chaumine. » Si lui et d'autres nous assurent que Louis XV s'est fait livrer des enfants de quatorze ans, leur seule intention est de montrer le roi cherchant à prolonger et à rendre inoffensifs pour lui des plaisirs que l'âge, la fatigue et la méfiance lui conseillaient de ne pas demander à d'autres femmes d'une vertu et d'une santé moins sûres. Leur nubilité ne fait pas doute pour eux; ce sont des jeunes filles exceptionnellement précoces; c'est même pour ce motif qu'on donne leur âge[1]; personne alors ne crie à la profanation.

Ce n'est que plus tard, lorsque la royauté est par terre, que la rumeur publique et la passion politique, dénaturant les faits imputables à Louis XV, associant dans le même crime le roi et son valet de chambre, donnent naissance à une légende dont tous les pamphlétaires, Soulavie à leur tête, se sont faits les zélés propagateurs. C'est alors, *mais alors seulement*, qu'on commence à parler d'enfants de neuf à douze ans. Si suspecte qu'elle soit par sa provenance, cette légende a fourni sans obstacle une longue carrière. Il n'y a pas longtemps qu'avec les révélations de M. Le Roy sur la maison de la rue Saint-Médéric, à Versailles, on a commencé à lui porter les premiers coups. Encore n'avait-on réussi qu'à réduire les proportions du scandale, en transformant le célèbre sérail en une petite maison capable de loger une seule personne et son service. Voici maintenant que les victimes elles-mêmes sont sujettes à discussion. Celles que les autorités, considérées jusqu'ici comme les plus respectables, avaient pu faire passer pour telles, en réalité ne le sont pas. Les autres, on ne les connait pas. Comment admettre que Louis XV reste condamné pour un crime dont on ne connait pas les victimes et dont les prétendus témoins, tardifs et notoirement hostiles, n'ont rien pu savoir, n'ont donné aucune preuve?

E. Welvert.

1. C'est pour le même motif que les contemporains nous apprennent par exemple que la duchesse de Guiche, fille de la duchesse de Polignac, est *accouchée* à quatorze ans et un mois.

# BULLETIN HISTORIQUE

## FRANCE.

### PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE GRECQUE.

Nous n'attendrons pas, comme nous l'avions annoncé, que M. Duruy ait achevé la publication de son *Histoire des Grecs* pour en rendre compte. On peut, dès aujourd'hui, juger du mérite de l'ouvrage par le premier volume, qui va des origines aux guerres médiques[1]. Ce n'est là, à vrai dire, qu'une réédition, mais une réédition très éloignée de l'original et pour laquelle l'auteur, non content de revoir les textes et d'en faire à nouveau une étude approfondie, s'est mis résolument au courant de la science, demandant d'utiles lumières aux inscriptions et aux monuments figurés. On ne peut plus, en effet, s'occuper d'histoire ancienne sans tenir compte des découvertes de l'archéologie. Pour ne parler que de la Grèce, les grands résultats des fouilles d'Hissarlik, de Mycène, de Délos, d'Olympie, les efforts heureux de la Société archéologique d'Athènes et des diverses écoles qu'entretiennent en Grèce les gouvernements étrangers, ont, depuis quelques années, mis au jour quantité de curieux débris qui, sur bien des points, complètent ou rectifient nos connaissances et que l'historien ne saurait négliger. Les plus précieux de ces témoignages ont été utilisés par M. Duruy, et le volume que nous avons sous les yeux porte partout la trace du soin qu'a pris l'auteur d'accorder sa rédaction primitive avec les données nouvelles de la science. On y trouve même reproduits de nombreux monuments, statues, bas-reliefs, vases peints, terres cuites, monnaies, etc. Pour le choix de ces figures, M. Duruy nous avertit qu'il doit beaucoup à l'intelligent concours de MM. Babelon et Haussoullier; mais c'est à lui qu'appartient l'idée de cette illustration, qui a le double mérite d'éclairer le texte et de faire passer sous nos yeux les plus beaux spécimens de l'art et de l'industrie des Grecs. Avec les cartes et les vues semées çà et là, ces repro-

1. Paris, Hachette, 1887, in-4° de 822 pages.

ductions forment une riche galerie qui ajoute encore à l'intérêt du volume.

Tout en restant fidèle au plan général des éditions précédentes, M. Duruy s'est attaché à développer particulièrement certains chapitres. Citons, entre autres, ceux qui sont relatifs au monde héroïque, à sa religion, à ses mœurs, à sa morale. Rien n'est plus agréable à lire que les cent cinquante pages environ consacrées à la peinture de ces vieux usages. Sans entrer dans de longs détails, l'auteur y donne un aperçu très net de la Grèce homérique et du singulier mélange de rudesse et de raffinement qui la distingue. Il a raison d'insister sur ces débuts : on ne comprend bien les Grecs que quand on s'est pénétré de l'esprit de ces temps lointains. Ils rendent intelligibles plus d'une tradition qui s'est perpétuée d'âge en âge, plus d'un trait de caractère dont on ne saisit la portée que si l'on connaît tout le passé moral qui l'explique et le justifie. Mais c'est surtout l'idée que ces anciens peuples se faisaient des dieux et de leur pouvoir qui attire M. Duruy ; de là tant de pages intéressantes sur la mythologie homérique, sur le destin, sur la *némésis*, sur le culte public et le culte privé. Peut-être trouvera-t-on que la religion hellénique y est jugée avec une sévérité excessive. Nous avons beau faire, quand nous parlons du polythéisme grec, nous sommes toujours tentés d'être du parti de Platon ; nous oublions volontiers que les vives critiques que Platon lui adresse ne sont qu'une des formes de l'éternel conflit entre la philosophie et la religion et que ce conflit, nécessaire, fatal, n'ôte rien aux croyances de leur innocence ni de leur pureté. S'il vient un moment, dans la vie des peuples, où la raison et la foi entrent en lutte, la foi, pour cela, doit-elle être condamnée? La religion des Hellènes a eu, comme toutes les religions, sa période de bienfaisante influence, et l'on ne saurait la rendre responsable de l'inévitable antagonisme qui s'est élevé entre elle et la libre pensée.

Il est un autre point sur lequel j'oserai ne pas être tout à fait de l'avis de l'auteur : je veux parler de la civilisation de Sparte. Là encore, M. Duruy me paraît aller un peu loin, quand il affirme, par exemple, qu' « à part un certain goût pour la musique, la danse et une poésie sévère, Sparte resta une cité barbare au milieu de la Grèce. » Sans doute, les Spartiates n'ont jamais eu cet instinct du beau qui, chez les Athéniens, a produit tant de merveilles ; c'était une race dure, faite pour la guerre et la conquête ; mais il faut se souvenir qu'avec toute leur rudesse, ils ont passionnément aimé la poésie, que, pendant plus d'un siècle, ils ont accueilli et fêté les poètes, qu'à leur histoire est intimement liée celle des œuvres d'un Terpandre, d'un Thalétas, d'un Alcman, qu'enfin il fut un temps où

Sparte put passer pour la capitale intellectuelle de la Grèce et où ses solennités religieuses, rehaussées par la danse et par le chant, n'avaient point de rivales. Pour ce qui est de l'art, les Lacédémoniens demeurent évidemment inférieurs aux autres Grecs; n'oublions pas, cependant, que les territoires occupés par les *périèques* formaient des centres industriels très actifs et très florissants, qu'on y fabriquait des poteries renommées, des armes recherchées de toute la Grèce. Si ce n'est pas là du grand art, cela suppose, du moins, un certain sentiment de la beauté et une heureuse aptitude à la reproduire. Il y aurait un joli livre à écrire sur l'art et l'industrie des Lacédémoniens; depuis l'ouvrage de Beulé, de nombreux documents ont été découverts; la tâche serait aisée, et l'on donnerait ainsi du gouvernement et des mœurs de Sparte une idée moins rigide que celle qui a cours. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet; ce que je veux dire, c'est que les Spartiates étaient probablement plus sensibles qu'on ne le croit aux douceurs de la civilisation et qu'il faut se garder de voir en eux ce peuple austère et tout d'une pièce dont les anciens nous ont transmis l'image. Les remarquables articles publiés en 1880 par M. Fustel de Coulanges dans le *Journal des savants* me semblent faire très heureusement la part de ce qu'il y avait dans leurs institutions d'impérieux et d'absolu, et des tempéraments que la nature et l'usage apportaient à ce sévère régime.

Est-il nécessaire de dire que l'*Histoire des Grecs,* dont le fond est si solide, se recommande encore par une forme colorée et par une exposition toujours attachante? Tous ceux qui ont appris l'histoire ancienne dans les livres de M. Duruy (et ce sont presque tous les Français) ont apprécié cette chaleur et ce mouvement qui sont les qualités propres de son style; tous ont goûté cette vive façon de conter qui donne à son récit une forme dramatique et le fixe sûrement dans les plus rebelles mémoires. Un des grands mérites de cette nouvelle édition, c'est que toute la science qu'il a fallu y introduire n'a point nui au charme littéraire qui a fait, à l'origine, le succès de l'ouvrage et qu'en changeant, ce livre est resté ce qu'il était, un vivant tableau.

Parmi les travaux moins considérables qui offrent un intérêt proprement historique, je ne vois guère à signaler, pour le moment, qu'une traduction nouvelle de la *Loi de Gortyne*, par M. Dareste[1]. Déjà, en 1885, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, M. Dareste avait traduit cet important morceau. Depuis, d'autres

1. *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1886, p. 300.

savants l'ont traduit également. Grâce à leurs efforts, le texte en est aujourd'hui à peu près constitué et le sens fixé autant qu'il peut l'être. C'est maintenant aux philologues et aux jurisconsultes à tirer de ce curieux monument tous les renseignements qu'il peut fournir pour l'histoire de la langue et pour celle du droit ancien. Les seconds surtout trouveront dans le travail de M. Dareste un point de départ précieux pour leurs études. Après une courte introduction, dans laquelle l'auteur rend brièvement hommage au zèle de ses devanciers et donne quelques éclaircissements sur certaines particularités remarquables de la loi, vient l'inscription elle-même, avec la traduction en regard, qui la divise en quinze chapitres, comprenant au total soixante-dix paragraphes. Des notes, dont quelques-unes sont assez étendues, répondent à ces divisions. M. Dareste y fait de nombreux rapprochements, tantôt entre la loi de Gortyne et le droit romain, tantôt entre cette loi et le droit athénien, dans la connaissance duquel il est si profondément versé ; quelques comparaisons avec certaines dispositions législatives plus modernes ouvrent même çà et là des jours imprévus ; partout, enfin, dans ce savant commentaire, on sent la vaste érudition d'un esprit sagace et vigoureux, à qui n'est étrangère l'histoire juridique d'aucun peuple. Quant à la traduction, que l'auteur a revue avec le plus grand soin, elle ne servira pas seulement aux juristes : tout historien de l'antiquité y trouvera un précieux secours pour l'étude de cette vieille législation si intéressante à tant d'égards et qui fournit particulièrement sur la condition des personnes et sur la propriété des renseignements d'une si haute valeur.

L'histoire de l'art, cette année, est surtout représentée par le quatrième volume du grand ouvrage de MM. Perrot et Chipiez, dont la publication par livraisons hebdomadaires n'est terminée que depuis quelques mois[1]. Ce volume est consacré à la Sardaigne, à la Judée et à l'Asie Mineure : il comprend donc trois parties, d'inégale étendue, mais toutes trois fort intéressantes et contenant sur la civilisation orientale des renseignements d'une haute valeur historique. En Sardaigne, on trouve un art étrange, qui doit bien quelque chose à l'influence phénicienne, mais qui porte avant tout la marque d'une très nette et très curieuse originalité. Les nombreux restes de *nouraghes* qui couvrent le pays sont autant de monuments d'une architecture barbare dont il faut chercher les origines dans le primitif état social des Sardes et dans les besoins de leur vie aventureuse et violente ; on appelle nouraghes ces tours en forme de cône tronqué qui servaient de refuge en temps de guerre, à une époque où les rivalités

1. Paris, Hachette, 1886, in-4° de 833 pages.

de clans obligeaient ces rudes populations à vivre sans cesse les armes à la main et à se ménager, pour les cas de surprise, d'imprenables abris. Il y a des nouraghes plus ou moins compliqués; le cône tronqué une fois adopté, les architectes sardes (si l'on peut leur donner ce nom) sont partis de là pour construire des ensembles savants, accolant les unes aux autres plusieurs de ces tours et les reliant entre elles par d'épaisses murailles, de manière à former de véritables châteaux forts, ayant leurs cours intérieures, leurs chemins de ronde, leur donjon. M. Perrot compare très justement ces retraites massives aux *pyrgoi* des Grecs modernes, qu'on voit encore dans certains villages du Magne et qui jouaient, comme les nouraghes, le rôle de forteresses dans les temps d'invasion. Mais, ce que l'art de la Sardaigne offre de plus caractéristique, ce sont les bronzes, dont M. Perrot donne différents spécimens. La plupart sont des statuettes grossièrement façonnées, représentant des guerriers armés de toute pièce. Rien de bizarre comme l'accoutrement de ces figurines, avec leur casque orné de cornes, leur bouclier d'une forme spéciale, leur épée, tantôt large et courte, tantôt longue et étroite, leur arc, leurs jambières faites de tresses. Malgré la barbarie du style, ces grotesques images ont une expression et, chose singulière, une expression souvent toute moderne. Tel de ces soldats, avec ses hautes guêtres, sa tunique ajustée et son poignard à la ceinture, a plutôt un aspect moyen âge qu'antique; tel autre, au visage encadré de longues nattes qu'on prendrait volontiers pour d'énormes favoris, au cou démesuré, au menton proéminent, au nez fort et busqué, flanqué de deux yeux écarquillés, rappelle l'Anglais traditionnel qu'affectionne le crayon de nos caricaturistes. Nous sommes là, évidemment, en présence d'un art très personnel, qui, tout fruste qu'il est, ne manque ni d'invention ni de souplesse.

Si attachant que soit cet art, on ne saurait s'y attarder. Aussi M. Perrot se hâte-t-il de passer à l'art juif. Mais, de tous les peuples anciens, c'est le peuple de Dieu qui fut le moins artiste. Tout ce que la nature lui a départi de sens esthétique, il l'a concentré sur un seul objet, le temple de Jérusalem. C'est donc ce temple fameux que M. Perrot étudie presque uniquement; c'est de lui qu'il entreprend de nous donner une restauration vraisemblable. Cette restauration, il en trouve les éléments dans la vision d'Ézéchiel, et les pages qu'il y consacre forment sans contredit le morceau le plus neuf et le plus original de son étude sur l'art des Israélites. Jusqu'ici, en effet, le texte d'Ézéchiel avait passé pour une sorte de fantaisie apocalyptique. M. Perrot prouve au contraire qu'il renferme les données les plus précises sur l'aménagement et l'aspect de cet édifice célèbre, dont

l'histoire est si étroitement liée à celle du peuple juif. Nous ne le suivrons pas dans les détours de son ingénieuse argumentation, préférant insister sur ce qui nous paraît être la partie capitale du volume, c'est-à-dire sur les chapitres relatifs aux Hétéens de la Syrie septentrionale et de l'Asie Mineure.

Les Hétéens étaient inconnus, du moins on ne possédait aucun monument de leur écriture ni de leur art, quand de récentes découvertes révélèrent leur existence. Il faut lire dans M. Perrot l'histoire de ces trouvailles successives, dont la plus ancienne ne remonte pas au delà du commencement de ce siècle, dont la dernière est d'hier, et qui, de rapprochements en rapprochements, ont conduit les archéologues à reconnaître, dans la Syrie du nord, ainsi que dans les pays compris entre l'Euphrate et la mer Égée, des traces nombreuses d'une antique civilisation voisine de la civilisation assyrienne, mais ayant son caractère propre, son originalité bien nettement accusée. Cette civilisation est celle des Hétéens, qui ont disparu de bonne heure, sans qu'il soit encore possible de dire à la suite de quelles révolutions, mais non sans avoir eu leurs siècles de puissance et de gloire, d'expéditions aventureuses et d'héroïques combats. Ce sont eux, en effet, qui occupaient, sur les bords de l'Oronte, la ville de Cadech, dont le rôle est si considérable dans l'histoire de l'Égypte, eux que mentionnent, sous le nom de *Khiti*, les hiéroglyphes égyptiens et le poème de Pentaour, eux que combattit Ramsès II, eux qui, vaincus, firent alliance avec l'Égypte et dont le roi Khitisar donna sa fille à Ramsès, comme gage des liens qui devaient dès lors unir les deux peuples. Cette race belliqueuse, qui, durant tant d'années, tint en haleine les armées des Pharaons, a laissé derrière elle de curieux spécimens de son art : ce sont, en général, des bas-reliefs sculptés dans le roc vif et représentant des sujets religieux. A vrai dire, ces œuvres sont grossières, mais les types qu'elles nous font connaître, les détails d'ornement et de costume qu'elles placent sous nos yeux constituent de précieuses révélations. Notons aussi que les Hétéens ont eu leurs hiéroglyphes, très différents des hiéroglyphes égyptiens, beaucoup moins conventionnels, et dont les signes en relief ont parfois la valeur de véritables œuvres d'art. Il suffit de citer comme exemple le lièvre accroupi et le lièvre courant que reproduit M. Perrot, et qui dénotent à la fois une observation très exacte de la nature et une habileté de main déjà savante. Malheureusement, cette écriture est encore, ou peu s'en faut, une énigme, et les seuls mots qu'elle livre jusqu'ici sont quelques noms propres; mais le temps, le hasard et les patients efforts des orientalistes en viendront certainement à bout.

Qu'étaient-ce, en somme, que les Hétéens? Grosse question, à laquelle personne, jusqu'ici, n'a donné de réponse satisfaisante. De toutes les hypothèses, celle qui paraîtrait à M. Perrot la plus vraisemblable est celle qui fait de ce peuple un mélange de tribus araméennes venues du midi et de tribus, arméniennes ou autres, descendues des vallées du Taurus. D'abord hostiles, ces éléments divers auraient fini par se fondre pour former une nation. Ce serait donc en Syrie que le peuple hétéen aurait pris naissance, environ quinze ou seize siècles avant notre ère; puis, une fois constitué, ne pouvant se répandre ni à l'est, où les Assyriens lui barraient le passage, ni au sud, où la conquête égyptienne lui opposait un infranchissable obstacle, il passa le Taurus et envahit l'Asie Mineure, entraîné dès lors du côté de l'ouest, suivant la direction qu'avaient prise les peuplades primitives parties des hauts plateaux de l'Asie centrale et gagnant par degré le littoral de la mer Égée. Ce peuple, dont les origines sont encore si obscures, mérite d'occuper dans l'histoire une place importante, car son art n'a pas été sans influence sur l'art des Grecs d'Asie, son écriture n'a point passé inaperçue des populations helléniques établies tout le long de la côte. M. Perrot, à la fin de son étude, émet une conjecture fort plausible, quand il prétend que la fameuse tablette de Prœtos, que décrit Homère, et sur laquelle le roi d'Argos avait tracé des signes destinés à faire entendre au roi de Lycie qu'il devait mettre à mort Bellérophon, n'est autre chose qu'un souvenir de l'écriture hétéenne, dont les Grecs, assurément, ignoraient le sens, mais qu'ils connaissaient pour l'avoir rencontrée sur les rochers où nous la voyons encore et sur une foule d'objets avec lesquels le commerce les rendait chaque jour plus familiers. Dans une certaine mesure, les Hétéens ont donc été pour les Grecs des précurseurs, et ce titre seul suffirait à les rendre dignes de reprendre dans l'histoire le rang auquel ils ont droit. On voit par ces remarques quel est l'intérêt de ce volume. Si l'art qui y est étudié, tant en Sardaigne qu'en Judée et en Asie Mineure, est un art médiocre, si, dans ces huit cents pages, il n'est fait mention d'aucun monument capable de procurer une jouissance vraiment esthétique, l'histoire proprement dite y trouve à s'enrichir d'un chapitre intéressant, et, malgré le très vif et très légitime désir qu'on éprouve de voir l'auteur aborder enfin la Grèce, on ne peut que lui savoir gré de s'attarder comme il le fait à l'examen de ces civilisations orientales qui ont pour l'historien un si mystérieux attrait.

Voici maintenant une étude d'un tout autre caractère et qui nous reporte à des temps moins reculés. Il s'agit du catalogue des antiquités grecques conservées à l'hôtel Lambert, catalogue dressé par

M. de Witte avec sa compétence ordinaire et illustré d'un grand nombre de figures[1]. Ces monuments sont, pour la plupart, des vases peints appartenant aux différentes époques de l'art, depuis les vases de style oriental, au fond jaunâtre décoré d'ornements géométriques ou de figures d'animaux, jusqu'aux poteries fabriquées dans l'Italie méridionale deux siècles ou un siècle et demi avant l'ère chrétienne, et représentant le plus souvent des sujets bachiques, mystiques ou funéraires. A cette riche série viennent s'ajouter quelques terres cuites de Tanagra, quelques marbres, deux ou trois bronzes, etc. Un catalogue bien fait est toujours un livre utile, soit que les spécialistes y trouvent des documents nouveaux à rapprocher de ceux qu'ils connaissent, soit que les simples amateurs y admirent de belles planches, qui placent sous leurs yeux d'intéressants spécimens de l'art et de l'industrie des anciens. Mais, ce qui fait surtout la valeur du catalogue de M. de Witte, c'est l'introduction qui le précède et qui contient sur les vases peints une monographie que personne ne lira sans y beaucoup apprendre. Depuis longtemps, les vases peints sont connus : dès la fin du XVII^e siècle, on les voit signalés par les archéologues. Mais c'est seulement en 1828, lors des découvertes faites à Vulci, que l'étude de ces monuments prit dans la science une importance que n'ont cessé d'accroître les découvertes postérieures et les innombrables travaux auxquels elles ont donné lieu. Le célèbre *Rapport* de Gehrard, en 1831, est le premier de ces travaux qui fit époque. Après lui, les recherches se multiplièrent, la méthode devint chaque jour plus rigoureuse et plus précise. M. de Witte est un de ceux qui contribuèrent le plus à ce progrès. Collaborateur et ami de Ch. Lenormant, on sait la part qui lui revient dans la composition du grand ouvrage intitulé *Élite des monuments céramographiques*. En 1865, il publiait un petit livre, aujourd'hui fort rare, où il entreprenait d'exposer tout ce qu'on pouvait savoir alors sur la fabrication et la décoration des vases peints, sur les usages auxquels ils servaient, sur les noms de peintres ou de potiers dont ils sont signés, etc. Encore à l'heure qu'il est, ces *Études sur les vases peints* forment, avec la préface placée par Otto Jahn en tête de son catalogue de la collection du roi Louis, une des monographies les plus complètes et les meilleures qu'on puisse consulter sur ce délicat sujet. C'est cette brochure que M. de Witte résume dans son introduction au catalogue de l'hôtel Lambert. Il rappelle tout d'abord les travaux antérieurs dont les vases ont été l'objet, faisant ainsi des études céramographiques une sorte d'historique où l'on trouve une bibliographie précieuse, en même temps

1. Paris, G. Chamerot, 1886, gr. in-4° de LXXX-182 pages.

UCPH

qu'on y prend une haute idée de l'importance et des difficultés de semblables questions. Il passe ensuite aux problèmes techniques que soulèvent les vases peints, travail au tour, cuisson, décoration, retouches, etc. Il y a là d'excellentes pages, où l'art du céramiste est analysé dans le détail, et dont on saisira tout l'intérêt, si l'on songe que ces procédés de fabrication sont aujourd'hui à peu près les seuls documents qui nous permettent de comprendre les procédés analogues employés par la grande peinture. Enfin, l'auteur essaie de donner une classification chronologique des vases, en indiquant les principaux signes auxquels on reconnait leur ancienneté. Comme on le voit, ce n'est pas là seulement un ensemble de remarques sur la céramique antique : c'est toute une méthode destinée à en faciliter l'étude et à la rendre attrayante pour ceux mêmes qui, sans préparation spéciale, ont le goût des choses de l'art et le loisir de s'y appliquer.

Il faut enfin signaler, parmi les récents travaux relatifs à l'histoire de l'art, le quatrième fascicule du grand ouvrage de M. Dumont, *Les céramiques de la Grèce propre*[1]. Ce fascicule, qui devrait terminer le premier volume, ne le termine pas : il reste encore à publier quelques pages, qui paraitront prochainement. J'ai rendu compte, il y a quelques mois, de la livraison précédente ; j'ai dit comment M. Pottier, attaché au Musée du Louvre, élève et ami de M. Dumont, a bien voulu se charger de mettre en ordre les notes de son maitre et d'achever la publication de ces études brusquement interrompues par la mort. Il continue à s'acquitter de cette tâche délicate avec le même zèle. La matière, par malheur, commence à lui faire défaut ; le manuscrit laissé par M. Dumont présente des lacunes de plus en plus considérables, et le nouveau fascicule contient deux chapitres entièrement rédigés par M. Pottier. Tel qu'il est, pourtant, ce travail rendra de grands services. On y voit étudiés les vases du type corinthien de la troisième époque, c'est-à-dire ceux dont la décoration se distingue par une prédilection marquée pour la figure humaine, accompagnée de légendes explicatives ; une nouvelle catégorie, celle des vases chalcidiens et béotiens, fait l'objet d'un chapitre à part ; la livraison se termine par l'examen des poteries provenant des colonies grecques d'Afrique et par l'étude de certains vases du type d'Athènes. Il y a dans ces pages beaucoup de science, des catalogues fort bien faits, d'innombrables rapprochements, des remarques techniques du plus haut intérêt. Ainsi complétés et mis au courant, ces chapitres seront utiles non seulement aux historiens de la céramique et de l'art

1. Paris, Didot, 1887, in-fol. de 93 pages, avec planches.

grec en général, mais aux historiens proprement dits, auxquels ils fourniront de précieuses données chronologiques et qui trouveront là de réels et nouveaux secours pour l'intelligence de ces temps lointains.

Les fouilles entreprises par l'École française d'Athènes ont été cette année moins fructueuses qu'à l'ordinaire. Il y a nécessairement, dans les travaux de ce genre, des périodes de calme. En revanche, les trouvailles qui remontent déjà à quelques années commencent à entrer dans le domaine public : c'est ainsi que MM. Pottier et Reinach nous donnent, dans un premier volume, une partie des résultats de leurs recherches à Myrina[1]. La petite ville de Myrina, en Éolide, n'est nullement célèbre dans l'histoire : c'est une de ces obscures cités qui n'ont été mêlées à aucun événement remarquable. Aussi nous serait-elle profondément indifférente sans la nécropole qu'elle contenait et qu'ont si heureusement explorée MM. Pottier et Reinach. Les deux auteurs commencent naturellement par nous dire comment fut découvert ce précieux cimetière. C'est en 1870 que les premiers objets furent mis au jour par le travail des champs; des paysans de la ferme de *Kalabassary*, appartenant à M. Aristide Bey Baltazzi, de Constantinople, rencontrèrent en labourant des tombeaux qu'ils ouvrirent et qui livrèrent quelques figurines de terre cuite. En 1874, M. G. Hirschfeld, de passage à Myrina, constatait l'intérêt de ces monuments; mais, bientôt appelé à diriger les fouilles d'Olympie, il partait pour le Péloponèse sans avoir eu le loisir de faire profiter le monde savant du fruit de ses observations. Peu de temps après, vers 1876, les statuettes de Myrina se répandaient en Occident, où on leur appliquait, ainsi qu'à beaucoup d'autres, de provenance différente, la dénomination générale et erronée de terres cuites d'Éphèse. Enfin, M. Aristide Bey Baltazzi ayant communiqué à M. Waddington, alors ministre des affaires étrangères, un certain nombre de fragments exhumés dans sa propriété, le ministre fut frappé de leur valeur : c'est alors que M. Baltazzi offrit généreusement à la France de laisser pratiquer des fouilles sur son domaine, et que, notre gouvernement ayant accepté, MM. Pottier et Reinach furent désignés par le directeur de l'École d'Athènes pour mener à bien cette délicate mission. On sait avec quel dévouement et quelle intelligence ils s'en acquittèrent. Commencées en juillet 1880, les recherches furent poursuivies en 1881 et 1882. Elles furent malheureusement interrompues par la mort de M. A. Veyries, chargé de les continuer en

1. *La Nécropole de Myrina*, Paris, Thorin, 1886, dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, in-fol. de 260 pages, avec planches.

l'absence de ses deux camarades. C'est à sa mémoire que MM. Pottier et Reinach ont dédié leur ouvrage, perpétuant ainsi son souvenir et rendant un pieux hommage aux qualités brillantes d'un esprit dont l'École d'Athènes portera longtemps le deuil. Grâce à tous ces efforts, grâce aussi à l'efficace intervention de M. Heuzey, délégué par le ministre de l'instruction publique pour ramener d'Athènes à Paris les plus beaux objets trouvés dans ces fouilles, notre Musée du Louvre possède aujourd'hui une nouvelle collection d'un grand prix, et la ville de Myrina y est devenue à peu près aussi illustre que la cité béotienne de Tanagra, dont les terres cuites ont été, il y a quelques années, une si curieuse révélation pour les archéologues et les artistes.

Le volume que j'ai sous les yeux s'ouvre par un chapitre où sont rassemblés tous les renseignements relatifs à l'histoire et à la topographie de Myrina ; deux cartes l'éclairent et en facilitent la lecture. Vient ensuite une longue étude sur les tombeaux, leur construction, leur forme, leur orientation, leur contenu, les stèles qui les surmontaient. On trouvera dans ces pages plusieurs fragments du journal des fouilles. Cette littérature, d'apparence aride et monotone, a son intérêt : on y apprend de la façon la plus précise comment étaient aménagées certaines sépultures, quels monuments elles renfermaient, de quelle manière ces monuments étaient disposés autour du mort, etc. Il n'est pas nécessaire de longtemps réfléchir pour comprendre l'utilité de pareilles descriptions ; elles constituent des documents d'une inappréciable valeur pour la connaissance des rites funéraires des anciens. Elles témoignent, en outre, du soin et de la méthode des chercheurs et peuvent servir aux débutants de modèle. Les deux chapitres qui suivent sont consacrés l'un aux figurines de terre cuite, l'autre au mobilier funéraire, c'est-à-dire aux objets variés qui forment, avec les figurines, l'habituelle décoration des tombeaux. Les terres cuites donnent lieu à des observations multiples, que les deux auteurs groupent sous les quatre chefs : fabrication, sujets, style, inscriptions. De ces quatre parties, c'est la seconde et la troisième qui sont de beaucoup les plus intéressantes. La question des sujets représentés par les *coroplastes* est encore aujourd'hui l'objet de vives controverses. Faut-il supposer une inspiration religieuse ? N'avons-nous affaire, au contraire, qu'à des motifs tirés de la vie de chaque jour ? Les auteurs n'abordent pas le débat : ils se contentent de décrire et de constater que, si, parmi les terres cuites de Myrina, les images de divinités sont nombreuses, les sujets familiers ne le sont pas moins et que c'est précisément la variété et le pittoresque de ces dernières figures qui font l'originalité de la collection. Pour ce qui est du style,

à côté de certaines traditions industrielles qui paraissent remonter à une époque fort lointaine, il est certain que l'art des coroplastes de Myrina se rattache à l'art hellénistique, c'est-à-dire à un art qui se distingue à la fois par une certaine pauvreté d'invention et par une habileté extraordinaire dans l'imitation libre des chefs-d'œuvre du grand art. C'est ce qui donne justement une très grande valeur à la collection de Myrina : à défaut d'un art original, elle nous offre le moyen de reconstituer dans une certaine mesure l'art antérieur et de retrouver la trace d'œuvres nombreuses dont nous ne saurions nous faire une idée sans ce secours. Les quelques pages consacrées aux inscriptions qu'on rencontre en grand nombre sur les terres cuites, pour être moins attrayantes, n'en sont pas moins à noter. Jamais, jusqu'ici, on n'avait mis la main sur autant de figurines signées, et ces signatures prouvent la quantité considérable d'ateliers que contenait la ville de Myrina. Il y avait là, évidemment, une industrie très importante, à laquelle Myrina devait la plus grande partie de sa prospérité. Nous n'insisterons pas sur le mobilier funéraire; disons seulement que les tombeaux renfermaient, outre les terres cuites, des bronzes de différente nature, des objets de verre, d'os, d'albâtre, de marbre, de pierre, des vases tantôt communs, tantôt d'un travail soigné, enfin des monuments dont la destination est encore bien obscure, tels que ces cônes et ces pyramides de terre cuite sur lesquels on a tant écrit, sans être encore arrivé à les expliquer d'une façon satisfaisante. Vingt-quatre planches en héliogravure terminent le volume; toutes, sauf une, reproduisent des figurines de terre cuite. La plupart de ces représentations donnent une idée assez exacte des originaux; c'est pourtant là, à notre avis, l'unique côté faible de ce livre si plein de choses et si méthodiquement composé. L'héliogravure a beau faire, il lui arrive de rendre d'une façon déplorable ces figurines toujours un peu floues et dont toutes sont loin d'être intactes. La gravure a d'autres défauts, entre autres, celui de coûter fort cher. Un bon procédé pour reproduire les terres cuites est encore à trouver.

Parmi les fouilles moins importantes exécutées récemment et dont les résultats se trouvent, comme d'habitude, consignés dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, citons celles qu'a faites M. Paris, membre de l'école d'Athènes, sur l'emplacement du temple d'Athéna Cranaia, à Élatée[1]. Ce temple n'est nommé que par Pausanias. Il est pourtant aisé d'en retrouver la trace : il occupait une hauteur rocheuse située non loin du village actuel de Drakmani. M. Paris a

1. *Bulletin*, t. XI, pp. 39 sq.

réussi à dégager les soubassements de l'édifice, de manière à pouvoir en dresser le plan. C'était un temple dorique en pierre, un peu plus petit que le Theseion, et qui n'offrait, semble-t-il, rien de particulièrement remarquable. Il est cependant juste de rappeler que M. Paris a mis au jour un certain nombre de fragments qui ont de l'intérêt pour l'étude de l'architecture polychrome : plusieurs de ces morceaux présentent encore des restes d'ornements peints qui ne sont nullement à dédaigner et qui viennent grossir la collection des documents du même genre à l'aide desquels on peut se faire une idée de la décoration des temples grecs.

Ce serait être incomplet que de ne point mentionner ici, au moins brièvement, deux importants ouvrages relatifs à l'histoire littéraire : nous voulons parler de l'*Histoire de la littérature grecque* de MM. Alfred et Maurice Croiset, et du gros travail de M. Denis sur la comédie grecque. MM. Alfred et Maurice Croiset se sont associés pour tracer un tableau des développements successifs de la littérature grecque depuis les origines jusqu'au temps d'Alexandre, et le public érudit ne pourra qu'applaudir à cette fraternelle alliance, en songeant que M. A. Croiset est l'éminent professeur auquel on doit déjà la *Poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec*, ainsi que le premier volume d'une remarquable édition de Thucydide dont nous avons récemment rendu compte, que M. M. Croiset est l'auteur de l'*Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*, et de tant d'articles si justement appréciés des hellénistes. Pour mener à bien une œuvre aussi considérable que celle dont il s'agit aujourd'hui, pour donner à la France un livre qui lui manquait, il était donc impossible de faire un meilleur choix, et c'est avec une légitime impatience que, depuis plusieurs mois déjà, les personnes qui s'intéressent au passé de la Grèce attendaient ce premier volume dont la publication se trouvait sans cesse retardée par de nouveaux obstacles. Ce volume, qui est tout entier de M. Maurice Croiset, est consacré à Homère, aux cycliques et à Hésiode[1]. Ces origines de la littérature grecque sont difficiles à bien traiter. Tant de problèmes s'y posent, tant de questions y sont profondément obscures, tant de systèmes ont été imaginés, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes, pour les éclaircir, qu'il n'est pas aisé d'en rendre compte sans tomber soit dans une érudition par trop abondante et touffue, soit dans de téméraires conjectures. Le grand mérite de M. Croiset est d'apercevoir les difficultés et de ne les point laisser ignorer à ses lecteurs, mais de savoir aussi s'en déga-

1. Paris, Thorin, 1887, in-8° de xxxvi-605 pages.

ger et passer outre. C'est ainsi qu'à propos de la question homérique il ne néglige aucune des explications fondamentales proposées pour rendre clairs les débuts de la poésie grecque, mais qu'il les discute sans s'y embarrasser, en notant le fort et le faible et conservant toujours vis-à-vis de chacune sa liberté d'appréciation et son indépendance. On sera charmé de trouver dans ces chapitres des opinions discrètes et prudentes, comme il en faut attendre d'un esprit sage, qui sait qu'en pareille matière rien n'est définitif, mais qui donne l'état des questions, marque les progrès accomplis, circonscrit les débats dans les limites de plus en plus étroites où ils doivent se continuer, qui n'oublie pas, d'ailleurs, que l'histoire des origines de l'épopée homérique n'est pas l'unique sujet dont il faille entretenir les admirateurs d'Homère, qui sent vivement les beautés de ces vieux chants et qui les analyse avec finesse, s'efforçant d'en faire goûter la poétique magnificence et la gracieuse naïveté. Car c'est là encore une qualité de M. Croiset. Tout en étant très savant, son livre est très littéraire, et l'on y rencontre de charmantes pages sur le caractère des héros homériques, sur la langue et le style d'Homère et d'Hésiode. Comme cette nouvelle histoire de la littérature grecque, le premier monument de ce genre qu'élève l'érudition française, s'adresse non seulement aux gens du monde, mais encore, mais surtout aux travailleurs et particulièrement aux étudiants de nos facultés, les deux auteurs ont voulu que le lecteur studieux y trouvât, pour chaque écrivain, l'indication des meilleurs manuscrits et des éditions capitales. Ils ont ainsi formé, en tête des principaux chapitres, une bibliographie sobre et précise qui échappe au défaut de la plupart de ces notices, d'encombrer l'esprit d'une multitude de renseignements inutiles, et qui offre à la jeunesse les secours les plus nécessaires pour approfondir les questions dont l'étude pourrait la tenter. Disons, en terminant, que ce premier volume contient une excellente préface, dans laquelle M. Alfred Croiset essaie de définir la méthode qui convient à l'histoire littéraire. Cette méthode, c'est la méthode historique, qui scrute le passé sans parti pris, avec un esprit libre, avide de vérité, moins occupé de juger que de comprendre, soucieux avant tout de mettre dans leur vrai jour les hommes et les œuvres. Un très brillant et très intéressant résumé de la façon dont les anciens ont été compris jusqu'à nos jours montre combien M. Croiset a raison de penser comme il pense, et d'être fermement attaché à ces sévères principes en dehors desquels il ne saurait y avoir d'histoire.

L'ouvrage de M. Denis vise moins haut : c'est d'un genre litté-

raire, la comédie, qu'il y est uniquement question[1]. Peu de sujets sont plus attrayants : exposer ce qu'était, à Athènes, la comédie ancienne, faire voir les changements qui, d'Aristophane à Ménandre, ont successivement transformé le poème comique, en pénétrer le mécanisme savant, en reconstituer l'aspect aux diverses époques, voilà, certes, une ample et séduisante matière. Mais les difficultés s'y présentent en foule, et l'histoire de la littérature grecque n'offre guère de problème plus délicat ni plus ardu. M. Denis consacre beaucoup de temps et de patience à essayer de jeter quelque jour sur les origines de la comédie grecque. Il est toujours intéressant de rechercher les origines des choses, mais est-il possible d'arriver ici à des résultats bien certains? Tant de légendes entourent le berceau de la comédie, elle est si longtemps demeurée comme en dehors de la littérature, qu'il est bien difficile de se rendre compte avec précision de la manière dont elle est née et s'est développée au début, et que le mieux est peut-être de la considérer une fois formée, plutôt que de s'obstiner à vouloir en démêler les obscurs commencements. Les chapitres où l'auteur étudie le théâtre d'Aristophane sont parmi les meilleurs de l'ouvrage. Il fait justice avec raison du préjugé courant qui consiste à voir dans le poète athénien un partisan aveugle et convaincu des coutumes anciennes, un bon citoyen frappé de la décadence de son pays et sans cesse préoccupé de le ramener par ses conseils aux institutions et aux mœurs qui ont fait la force des générations précédentes. Aristophane n'a pas joué ce rôle : ce qu'il a voulu avant tout, c'est amuser son public, et, s'il a fait de l'opposition, comme tous les comiques ses contemporains, c'est que la satire outrée et burlesque du présent était le plus sûr moyen de faire rire, c'est que l'opposition était l'essence même de la comédie ancienne et la condition de son succès. Le travail de M. Denis est fort savant et fort bien informé; il repose surtout sur une étude approfondie des textes. Peut-être l'auteur aurait-il pu donner à ces deux gros volumes une forme plus soignée : certains chapitres rappellent un peu trop l'enseignement oral avec ses familiarités et ses négligences. M. Denis, dans sa préface, exprime l'espoir d'être utile, non seulement aux étudiants, mais encore au public lettré. Il est à craindre que le public ne se sente pas le courage de lire jusqu'au bout ces études pourtant si consciencieuses et si instructives. Peu d'efforts auraient suffi pour les rendre plus agréables et pour en faire profiter un plus grand nombre de lecteurs.

1. *La Comédie grecque*. Paris, Hachette, 1886, 2 vol. in-8° de 510 et 552 pages.

Signalons, en finissant, une édition nouvelle de quelques-uns des plaidoyers politiques de Démosthène, par M. Weil[1]. Une première série, dont la publication remonte à plusieurs années, et qui en est déjà à la seconde édition, comprend les grands discours contre Leptine, contre Midias, sur l'ambassade et pour la couronne. Ce nouveau volume contient les plaidoyers contre Androtion, contre Timocrate, contre Aristocrate et contre Aristogiton. Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire du droit public des Athéniens savent l'importance de ces quatre morceaux. Le discours contre Aristocrate, en particulier, qui nous fournit de si précieux renseignements sur les lois athéniennes relatives au meurtre, présente, au point de vue historique, un intérêt capital, et nous devons nous féliciter d'en posséder en français une édition comme celle que nous donne aujourd'hui M. Weil. Nous n'insisterons pas sur les mérites de ce livre. On connaît la méthode du savant professeur : chaque discours est précédé d'une notice étendue, dans laquelle sont rappelés les faits qui ont amené le procès dont il s'agit; vient ensuite l'analyse détaillée du plaidoyer, puis, quand il y a lieu, un examen scrupuleux de son authenticité, une exposition claire et méthodique des controverses auxquelles il a donné lieu; enfin, chaque texte, établi avec le plus grand soin, est accompagné de notes nombreuses qui l'éclairent. C'est cette même méthode qu'on retrouve dans le volume que nous avons sous les yeux. Si les plaidoyers qu'il renferme sont moins célèbres que ceux de la première série, s'ils figurent plus rarement sur nos programmes d'examens, ils n'en ont pas moins une valeur historique considérable et méritaient, à ce titre, de prendre place, dans la collection Hachette, à côté des autres œuvres classiques de Démosthène.

Paul Girard.

## MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

L'Agrégation d'Histoire. — Le nouveau programme d'agrégation d'histoire a été appliqué cette année pour la seconde fois et on peut se rendre compte de la valeur des changements qui ont été apportés par le conseil supérieur au régime de cette agrégation. Le nombre et la nature des épreuves écrites d'histoire ancienne, d'histoire du moyen âge, d'histoire moderne et de géographie n'ont pas été modifiés; on leur donne seulement et avec raison une importance plus grande que par le passé. Les sujets de ces épreuves sont d'un caractère assez

1. Paris, Hachette, 1886, in-8° de 367 pages.

général pour que les candidats puissent y faire preuve d'intelligence historique, d'art dans la composition, de qualités littéraires et non pas seulement de mémoire; d'ailleurs l'usage d'une chronologie, autorisé depuis 1886, a heureusement diminué le rôle de la mémoire dans les compositions écrites. La seule chose qu'on pourrait encore désirer pour l'examen écrit serait que chaque composition fût corrigée par deux professeurs séparément. Il y aurait là un contrôle très utile et une garantie de rigueur dans le classement. Dans les épreuves orales, on a supprimé l'épreuve de la correction de copie qui, telle qu'elle était pratiquée, était le plus puéril et le plus inutile des exercices. Les explications d'auteurs n'ont pas été modifiées en principe; les candidats ont toujours deux auteurs grecs, deux auteurs latins et deux auteurs français à expliquer; mais, en même temps qu'on a sagement restreint la longueur des textes d'explication, on a élargi le cadre dans lequel on les choisissait. A côté des auteurs de la latinité classique, on a fait une place aux écrivains latins du moyen âge, Grégoire de Tours, Raoul Glaber, au Digeste et aux Capitulaires; en français on a donné le texte d'une ordonnance. Sans doute on abordera en grec les textes byzantins. On habitue ainsi les futurs professeurs d'histoire à manier et à étudier de près des documents de provenance très diverse; on éveille leur curiosité en même temps qu'on exerce leur esprit critique. Cette catégorie d'épreuves est certainement celle où le progrès dans la préparation des candidats en histoire s'est fait le plus sentir; c'est aussi celle qui fournit une matière excellente aux travaux collectifs des candidats réunis en conférence sous la direction des professeurs. On a fort heureusement renoncé à donner les deux ou trois mêmes thèses historiques à préparer à tous les candidats, thèses trop étendues pour qu'aucun candidat pût les préparer lui-même et qui finissaient par représenter beaucoup plus le travail des maîtres que celui des élèves. Aujourd'hui chaque candidat prépare seul une thèse qu'il a lui-même choisie dans une liste très variée de sujets publiée chaque année. Il est engagé d'honneur à ne s'aider d'aucune assistance étrangère, et c'est vraiment son travail, ses idées qu'il apporte devant le jury. Il remet au jury un plan de son travail, et il est appelé à en exposer oralement un des points après une préparation de sept heures. L'an dernier, ce temps de préparation était limité à quatre heures. On a reconnu que ces quatre heures étaient manifestement insuffisantes. Au lieu de donner comme autrefois vingt-quatre heures, on a accordé sept heures, ce qui est encore trop peu, surtout lorsque les professeurs posent aux candidats des questions impossibles à prévoir et sortant manifestement du sujet qu'ils ont choisi. Quand on demande à un

candidat qui a étudié les rapports de Louis VII avec les Communes de comparer la politique de Louis VI et celle de Louis VII avec les villes, quand on demande à celui qui a étudié Sidoine Apollinaire d'exposer les élections épiscopales au v^e s. d'après Sidoine et *les autres auteurs contemporains*, on les questionne sans doute sur des sujets qu'ils doivent avoir examinés, mais qu'ils n'ont pas pu assez prévoir pour être à même d'improviser en sept heures une dissertation critique. Il faut éviter avec grand soin de tendre involontairement des pièges aux candidats en formulant les sujets de leçons de thèses et de créer entre eux des inégalités plus grandes que celles qui résultent déjà de la diversité même de ces thèses. Nous restons convaincus que la meilleure forme à donner à cette épreuve des thèses d'agrégation serait d'exiger des thèses écrites qui seraient corrigées par les professeurs et seraient ensuite l'objet d'une courte soutenance sans préparation du candidat. Si les choix des leçons de thèses nous paraissent avoir mérité quelques légères critiques, des critiques beaucoup plus graves peuvent être adressées aux sujets des leçons d'histoire proprement dites. L'épreuve de la leçon, on l'a maintes fois répété, on le redit constamment aux maitres et aux élèves, est une épreuve essentiellement pédagogique; elle a pour but de montrer si le futur professeur sait enseigner. Il s'ensuit naturellement que chaque leçon devrait correspondre à peu près à une leçon d'histoire professée dans un lycée. C'est quelquefois le cas; mais souvent, trop souvent on donne aux malheureux candidats ou des sujets extraordinairement restreints, auxquels ils ne peuvent pas être préparés d'avance, et sur lesquels il leur est bien difficile de préparer quelque chose de bon en vingt-quatre heures, ou des sujets extraordinairement vastes qu'il serait absurde de traiter en une heure devant des élèves. Ceux qui ont à traiter Lycurgue, Charles Martel, Pépin le Bref, Philippe-Auguste ou le Régime féodal sont à leur aise; ce sont des questions de cours, qu'ils doivent avoir préparées; mais la partie est trop belle pour eux; car à côté d'eux voilà des concurrents qui doivent faire une leçon sur Philopémen, sur Vasco de Gama, sur la Belgique de 1830 à 1839, et d'autres qui doivent en une heure raconter la lutte des patriciens et des plébéiens à Rome ou l'histoire de l'Allemagne sous la maison de Saxe (un siècle entier !). Il y a là une inégalité criante sur laquelle nous ne saurions attirer trop sérieusement l'attention du jury. Nous soumettons en particulier avec confiance ces observations à son président, M. Geffroy, à qui nous devons déjà tant d'améliorations dans le programme et la pratique de l'agrégation.

G. M.

Documents. — Le 14^e fascicule des *Archives historiques de la*

*Gascogne* contient la *Sommaire description du païs et comté de Bigorre*, par Guillaume Mauran, avocat au sénéchal de Tarbes (Paris, Champion; Auch, Cocharaux). L'ouvrage est publié pour la première fois, mais il n'était pas inconnu : divers auteurs le mentionnent. Cependant on l'avait attribué jusqu'ici à d'autres écrivains : soit à maître Blaise Amadis, avocat à la sénéchaussée de Bigorre, mort vers le milieu du XVII^e s., soit à maître Jean Mazières, avocat et premier consul de Tarbes de 1742 à 1764. M. Gaston BALENCIE prouve qu'il a été composé par G. Mauran, en 1614; des recherches étendues et minutieuses lui ont permis de reconstituer la biographie de ce personnage qui, nommé avocat en 1597, devint consul de Tarbes (1598), député de Tarbes aux états de Bigorre (1612) et syndic général du tiers à cette assemblée; il mourut le 15 nov. 1640. C'est sans doute quand il eut à défendre les droits de sa province et de son ordre qu'il se mit à en étudier l'histoire; du moins il l'écrivit au lendemain de vifs démêlés soulevés en 1612 et 1613 par les prétentions fiscales de la royauté. Il n'a d'ailleurs rien de l'érudit; son ouvrage ne saurait être comparé à l'*Histoire de Béarn* de Marca, publiée l'année même de la mort de Mauran. Dans un premier livre, il décrit, non sans verité, non sans charme même, son pays natal : montagnes, vallées, rivières, villes; dans le second, il aborde l'histoire de la Bigorre depuis les temps les plus reculés, en avouant d'ailleurs candidement son ignorance pour ce qui concerne les temps anciens du comté. Au contraire, quand il arrive au XVI^e s. et aux guerres de religion, son récit prend une valeur toute particulière : il devient une véritable chronique des événements locaux par un homme élevé au milieu des horreurs de la guerre civile, qui a été parfois même un témoin oculaire. Originale à partir de 1567, où les premières bandes de huguenots parurent dans le pays, elle s'arrête en réalité à la paix, en 1594. Il y aura lieu désormais de tenir compte de cet intéressant document sur les guerres de religion, ainsi que des notes nombreuses que le diligent éditeur y a mises.

Jean Tarde, chanoine théologal et vicaire général de Sarlat, est le contemporain de G. Mauran. Né en 1561 ou 1562, il assista de près lui aussi aux guerres de religion. Sarlat, où il passa son enfance, fut prise et reprise par les troupes des deux partis; les habitants devinrent plus tard des ligueurs acharnés; mais leurs passions ne paraissent pas avoir troublé l'âme pacifique de Tarde. C'était un homme d'une grande curiosité d'esprit et d'un savoir étendu pour son temps; il avait le goût des voyages et deux fois les affaires de son diocèse le conduisirent jusqu'à Rome, en 1593 et en 1614. En route, il s'intéressait à tout : il allait étudier sur les lieux l'emplacement d'Uxello-

dunum; dans les registres des papes d'Avignon, il copiait des documents pour l'histoire du diocèse de Sarlat qu'il préparait; à Florence, il visitait Galilée qui avait en haute estime ses connaissances astronomiques et qui lui fit don d'un télescope que Tarde sut perfectionner. Partisan déclaré du système de Copernic, il observait le soleil à son tour, consignait le résultat de ses patientes recherches dans ses *Borbonia sidera* imprimés en 1620. Il est mort en 1636 laissant un nom très honoré des savants les plus éminents de son temps. Cet astronome et cet antiquaire fut aussi un historien. Sous le titre de *Chroniques* ou plus exactement de *Table chronologique de l'église de Sarlat, diocèse et pays Sarladois,* on a publié de lui (Paris, Oudin et Alph. Picard) un fort estimable essai d'histoire politique et religieuse. La partie ancienne est, il est vrai, peu originale et peu sûre; mais quand il arrive à la guerre de Cent ans, il commence à faire œuvre personnelle. A côté de Froissart « et aultres bons autheurs, » il met à profit les « mémoires de la maison de ville de Sarlat où les cahiers des comptes rendus annuellement par les consulz de ce temps-là subsistent encore, lesquelz, pour donner raison de la despense, raportent les affaires qui se passoint. » Quant aux troubles causés par les « religionnaires » et autres choses passées depuis 1560, il déclare qu'il les raconte, pour la plupart, « sur la foi de ses propres yeux. » Il regrette d'ailleurs que l'histoire du diocèse de Sarlat n'ait pas été écrite plus tôt, « avant la venue et remuementz de nos religionnaires et avant que les archives des esglises cathédrales et aultres eussent esté par eux pillés et titres brullés. » C'est un chroniqueur intelligent et impartial. Quand il arrive à la nomination par le roi d'Armand de Gontaud de Biron au siège épiscopal de Sarlat (1492), il fait ressortir avec soin la nouveauté du fait et son importance. Afin qu'on sache à l'avenir quelle était la forme de procéder à l'élection des évêques, il raconte comment, en cette circonstance, les chanoines procédèrent à celle de Bernard de Sédières, compétiteur de Gontaud-Biron, « attendu que ce a esté la dernière élection faicte à Sarlat avec l'anciene liberté. » Plus loin, il nous donne des détails très curieux sur le soulèvement des paysans dans le Périgord en 1594. Ces « croquants » étaient des révolutionnaires, presque des socialistes; on n'en vint à bout qu'à grand'peine[1]. Ces deux épisodes appartiennent

1. Voyez, p. 325, « l'histoire entière des Croquants. Ceste année, les paysans du Périgord se révoltent contre la noblesse. Ilz sont appelés Croquants pour ce que ceste esmotion avoit pris son commencement en un lieu de Limozin nommé Croq. Ilz se plaignoint de ce que les gentilzhommes les contraignoint par emprisonnement de payer la rante au double et triple de ce qu'ilz devoint..., et en tout et par tout les traictoint en qualité d'esclaves. En leurs premières

à l'histoire générale; mais, le plus souvent, les chroniques de Jean Tarde gardent un caractère tout local : ainsi l'on y chercherait en vain la moindre allusion à la Saint-Barthélemy ou à la mort de Henri IV. Elles s'arrêtent en 1624.

Le texte a été publié avec soin par M. le vicomte G. DE GÉRARD, qui l'a augmenté de notes utiles et de précieux appendices. L'introduction, due à M. Gabriel TARDE, est écrite sur un ton de dithyrambe qui est parfois d'un goût douteux; elle traite surtout des travaux scientifiques de Jean Tarde et de ses *Borbonia sidera;* mais, sur les rapports de l'excellent chanoine avec Galilée, on trouvera des faits et des documents nouveaux qui ont leur valeur.

Le t. VI de l'édition des *Œuvres du Cardinal de Retz*, dans la collection des Grands écrivains de la France (Hachette), contient une série de pièces qui n'avaient jamais été réunies jusqu'ici et qui éclairent une période importante de la vie du célèbre agitateur, celle de sa lutte contre Mazarin, de 1652 à 1661, pour l'administration de l'archevêché de Paris. Arrêté le 19 décembre 1652, au mépris de l'amnistie générale, et emprisonné à Vincennes, Retz était devenu archevêque le 21 mars 1664 par la mort de son oncle Paul de Gondi. Transféré à Nantes avec promesse de mise en liberté, en échange de sa démission, il réussit à s'échapper et à se réfugier à Rome auprès d'Innocent X, après avoir révoqué sa démission. Alors commença une guerre de plume par mandements, lettres et actes épiscopaux contre Mazarin et Louis XIV qui voulaient lui arracher le gouvernement de son diocèse, guerre où il fut soutenu avec une rare énergie par le clergé de Paris et par l'assemblée du clergé de France. Ce ne fut qu'après avoir été abandonné par Alexandre VII, le successeur d'Innocent X, et s'être compromis par de nouvelles intrigues espagnoles au moment du traité des Pyrénées que Retz se trouva réduit

assemblées, ilz se promettoint fidélité les uns aux autres et porchassoint de faire déclairer le plus de parroisses qu'ilz pouvoint, et pour cet effect escrivoint des lettres contenant leurs griefz et les envoyoint de bourg en bourg et de ville en ville. Chasque parroisse, après s'estre déclairée, faisoit une companie, eslizoit son capitaine, son lieutenant et autres membres, provoyoit d'avoir une enseigne et un tambour, et, allant aux assemblées, marchoint en ordre de bataille, le tambour batant et l'enseigne déployée. » — On a publié en appendice plusieurs pièces intéressantes sur cette « émotion » : « avertissement au tiers estat de Périgord estant hors des villes et forts; » délibération de l'assemblée des Croquants tenue à Château-Missier; lettre circulaire des Croquants; les articles d'une ligue formée par les gentilshommes périgourdins contre les Croquants. Les nobles déclarent que ceux-ci « se sont rendus criminels de lèze-majesté pour ne vouloir payer les tailles; qu'ils ont voulu renverser la monarchie et établir une démocratie à l'exemple des Suisses. » Page 401.

à l'impuissance; il profita de la mort de Mazarin pour faire sa soumission et se démettre définitivement de ses fonctions épiscopales dans des termes qui sauvegardaient sa dignité. M. Chantelauze, qui a été chargé de continuer l'édition du cardinal de Retz commencée par MM. Feillet et Gourdault, et qui s'acquitte de cette tâche avec tant de supériorité, a retracé dans une excellente et minutieuse introduction toutes les péripéties de cette lutte de l'incorrigible frondeur contre le gouvernement de Louis XIV. Il a su réunir toutes les pièces de cette polémique disséminées dans les bibliothèques et les archives et reconstituer avec sa vraie physionomie un des épisodes les plus curieux de la vie de Retz, qui est en même temps une espèce de continuation ecclésiastique de la Fronde. Chaque pièce est accompagnée d'une notice bibliographique et historique. Comme le dit M. Chantelauze, ce recueil est un complément précieux aux Mémoires qui s'arrêtent en 1655. Retz y apparaît sous un jour tout autre, avec une gravité épiscopale à laquelle ses Mémoires ne nous ont point habitués, mais toujours grand écrivain et merveilleux polémiste. Quand on aura lu ses lettres adressées au clergé de France et à l'Église catholique tout entière, on ne trouvera pas que M. Chantelauze ait cédé à une complaisance d'éditeur, en y trouvant à la fois une verve qui rappelle celle de Pascal et des accents qui font pressentir l'éloquence de Bossuet.

La *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France* s'est enrichie de deux volumes. Le t. II des *Comptes des Bâtiments du Roi*, publiés par J.-J. Guiffrey, contient les comptes de 1681 à 1687. Ces comptes offrent sans doute un certain intérêt et fournissent des renseignements utiles sur la construction et les embellissements des châteaux royaux, sur les artistes qui y ont travaillé sous le règne de Louis XIV, sur les prix des matériaux et de la main-d'œuvre au xvii^e s., enfin sur les finances mêmes du grand règne. Mais on se demande s'il n'eût pas été possible d'extraire ces renseignements de cet amas de documents sans les publier in extenso, et l'on éprouve quelques regrets en pensant qu'un homme de la valeur de M. Guiffrey passe à corriger de fastidieuses épreuves un temps qu'il pourrait employer à faire des travaux originaux. — Le t. IV des *Lettres du Cardinal Mazarin*, publié par M. Chéruel, comprend les lettres de l'année 1651, la table chronologique et l'analyse des lettres de 1649, 1650 et 1651 trop peu importantes pour être imprimées textuellement, enfin les tables des t. III et IV. L'année 1651 est une des plus intéressantes de la correspondance. C'est l'année de l'exil de Brühl, du triomphe momentané des deux Frondes coalisées. Mazarin reste en correspondance avec Anne d'Autriche, Lionne, Brienne, Le Tellier,

Ondedei et il prépare son retour en indiquant à ses affidés de quelle manière ils peuvent mettre en œuvre les éléments de discorde qui existent dans le parti de ses adversaires. Il n'oublie pas un seul instant les intérêts généraux du pays et poursuit de loin la lutte contre l'Espagne qui ne devait prendre fin que huit ans plus tard. C'est avec un légitime orgueil qu'il dit de lui-même : « L'historia non parlerà che bene di me se vorrà dire il vero. »

Nous ne ferons que mentionner, mais nous mentionnons avec plaisir le gros volume illustré de M. Georges Grosjean : *la Révolution française, d'après les témoignages contemporains et les historiens modernes* (Picard-Bernheim). C'est un choix bien fait de récits empruntés soit aux Mémoires du temps, soit aux journaux, soit aux historiens de la Révolution ; le côté pittoresque et dramatique de cette étonnante époque est bien mis dans son jour. Ce qui se rapporte aux institutions a été traité avec soin, mais avec une critique peut-être un peu trop complaisante ; l'histoire militaire est presque entièrement sacrifiée à l'histoire intérieure, ce qui est fâcheux. Un long chapitre est consacré à la vie et aux discours des quatre orateurs ou hommes d'État les plus distingués de la Révolution : Mirabeau, Vergniaud, Danton et Robespierre. Les extraits sont faits avec goût ; ils enseignent au grand public auquel l'auteur s'adresse le culte de la Révolution sans leur en inspirer le fétichisme.

Les nouvelles lettres de Davout, publiées par Mme la marquise de Bloqueville, n'ajouteront pas beaucoup aux quatre volumes que l'auteur a déjà consacrés à la mémoire de son père [1] ; cependant on ne les lira pas sans intérêt. A l'exception de certaines lettres de jeunesse, la plupart se rapportent aux affaires de Pologne, de Russie et à la défense de Hambourg. On y a joint aussi la relation rédigée par le général comte Beker sur la mission dont il fut chargé par le gouvernement provisoire auprès de Napoléon, depuis la seconde abdication jusqu'au passage à bord du *Bellérophon*. Cette relation a été écrite en 1841 sur les notes et à l'aide des pièces officielles réunies par le général pendant les dernières semaines du séjour de l'empereur en France.

M. Ch. Mismer nous apporte au contraire un document d'une réelle valeur avec ses *Souvenirs d'un dragon de l'armée de Crimée* (Hachette). C'est le récit d'un simple soldat qui fut relativement peu engagé, mais qui n'en eut pas moins à supporter les cruelles souffrances d'un long siège sous un climat peu hospitalier. Observateur

1. *Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, correspondance inédite*, 1790-1815. Perrin.

instruit et philosophe, il décrit avec une grande simplicité de ton, mais avec une émouvante sincérité, l'état moral de l'armée pendant cette stérile et meurtrière expédition. Sans paraître y viser, il a fait l'histoire psychologique de la guerre; à une époque où, comme la nôtre, la paix n'a jamais été moins assurée, il y a profit à lire ce livre qu'on pourrait prendre pour un chapitre inédit de *Servitude et grandeur militaires* d'Alfred de Vigny.

Ouvrages divers. — L'ouvrage de M. Albert du Boys sur l'*Église et l'État en Angleterre depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours* (Paris et Lyon, Delhomme et Briguet) est un recueil d'articles détachés sur Lanfranc et Guillaume le Conquérant, saint Anselme, Thomas Becket, le cardinal Fisher, évêque de Rochester, l'anglicanisme étudié comme religion d'État, enfin la question agraire en Irlande. A part la dernière, ces études rentrent assez bien dans le sujet qu'indique le titre; elles sont dirigées avec conscience, mais elles n'apprendront rien à ceux qui ont une teinture de l'histoire générale et de l'histoire d'Angleterre au moyen âge. La principale est consacrée à Thomas Becket; elle occupe la moitié du volume, elle paraît avoir été composée à l'occasion de la polémique soulevée, il y a quelques années, entre MM. Froude et Freeman. Entre les deux, M. du Boys n'hésite pas; ses convictions catholiques non moins que le bon sens historique le rangent résolument à l'avis de ce dernier; mais ses appréciations manquent souvent de nuance. Il a raison de faire ressortir la vie sainte et droite du prélat; mais il ne dit pas que cette sainteté était entachée d'orgueil, et cette droiture d'aveugle obstination. Becket a toujours été dans les extrêmes; c'est avec une égale passion qu'il a servi les intérêts du roi puis ceux de l'Église, incapable d'ailleurs de comprendre que les deux pouvoirs doivent vivre d'accord sans être soumis l'un à l'autre. Sa mort a enfin été plus utile à la cause de l'Église que sa vie même. Vivant, il n'eût pas fait plier le despotisme de Henri II; son martyre porta au pouvoir royal le plus fort coup qui l'ait jamais ébranlé; mais faut-il lui faire une vertu de cette mort? Thomas Becket a été un grand saint, a-t-il été un grand homme?

M. Müntz, qui a déjà acquis tant de titres à la reconnaissance des amis de l'humanisme par ses travaux sur les Arts à la cour des papes, sur les précurseurs de la Renaissance, et sur la Renaissance en France et en Italie sous Charles VIII, vient de leur rendre un nouveau et insigne service en publiant, en collaboration avec M. Paul Fabre, l'*Histoire de la Bibliothèque du Vatican au XVI^e siècle*. Cet ouvrage, qui forme le 48^e fascicule de la Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome, se compose de notices sur les papes qui se sont succédé

de Martin V à Alexandre VI et sur les enrichissements successifs que leur a dus la bibliothèque pontificale, accompagnées des pièces comptables et des inventaires qui constatent ces enrichissements. La place d'honneur appartient à Eugène IV, à Nicolas V et à Sixte IV. On lira avec un intérêt spécial les inventaires de la bibliothèque d'Eugène IV et des bibliothèques latine et grecque de Nicolas V. A ce très important ouvrage vient s'ajouter un charmant volume sur la *Bibliothèque du Vatican au XVI^e siècle*, publié par M. Müntz dans la *Petite Bibliothèque d'archéologie et d'art* de l'édition Leroux, où l'on ne trouve pas d'inventaires publiés in extenso sauf celui des livres transportés d'Avignon à Rome en 1666, mais des notes sur les acquisitions de livres et les rédactions d'inventaires sous Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III. MM. Müntz et Fabre auront fourni d'inappréciables matériaux aux futurs historiens de la Vaticane.

Nous aurons bien peu de chose à dire sur l'*Histoire de Henri II* par M. Ed. de la Barre-Duparc (Perrin). Non plus que ses aînés, ce volume n'apporte de faits nouveaux ou d'idées originales. Tout au plus y lira-t-on avec intérêt certains épisodes militaires comme le siège de Metz en 1552; l'auteur, qui est colonel, possède la langue du métier, ce qui n'est pas à dédaigner. Mais on ne peut s'empêcher de regretter tant de temps et de lectures dépensés pour des résultats aussi minces.

M. Dussieux travaille surtout pour la jeunesse, et il travaille bien. Les bibliographies qu'il écrit pour les écoliers sont dignes d'être lues par les maîtres. Après *Richelieu*, c'est *Colbert*, puis *Sully*, puis les *Grands Généraux de Louis XIII* qu'il offre à la population studieuse de nos établissements universitaires (Lecoffre). Il ne se contente pas de résumer les travaux antérieurs, il remonte aux sources; il a vu de près les *Œconomies royales*, les *Lettres missives*. Pour l'histoire des généraux de Louis XIII, il a consulté avec fruit la *Gazette de France* qui lui a fourni plus d'un détail oublié. Les portraits sont vivants et les jugements sains; ce sont des qualités sérieuses qui recommandent ses livres à l'attention des bons élèves.

M. R. Reuss vient d'élucider un curieux point d'histoire dans un petit volume intitulé : *Louis XIV et l'Église protestante de Strasbourg au moment de la Révolution et de l'Édit de Nantes* (Fischbacher). Louis XIV a-t-il été fidèle aux promesses faites au moment de l'annexion de Strasbourg? A-t-il respecté les privilèges de la ville, de l'église protestante, de l'Université? Ou bien la persécution religieuse, qui sévissait dans toute la France et dont l'Alsace même, malgré la situation spéciale faite à l'église luthérienne par l'édit de

Nantes, ne fut pas préservée, s'est-elle aussi exercée à Strasbourg et dans son territoire? M. Reuss a répondu à cette question d'une manière très concluante en dépouillant les procès-verbaux du Conseil secret des XIII. On y voit que, si la persécution violente fut épargnée à Strasbourg, si une certaine liberté religieuse continua d'y régner, Louvois cependant, agissant par l'entremise de l'intendant, M. de la Grange, du gouverneur militaire, M. de Chamilly, et du prêteur royal, le savant jurisconsulte Obrecht, qui avait abjuré le protestantisme, ne cessa de restreindre et de violer les droits et les privilèges accordés aux luthériens. On oblige les protestants partout où il y a sept familles catholiques à leur abandonner la moitié de leur église; on emprisonne un pasteur qui a protesté contre la brusque invasion de sa chaire par un capucin dans un village où il n'y a que deux catholiques; on invite secrètement l'intendant à supprimer le culte luthérien là où les deux tiers de la population auraient passé au catholicisme; on introduit les lazaristes, puis les jésuites à Strasbourg; on accorde à ceux-ci le droit de distribuer les degrés de théologie et de philosophie, en attendant de leur permettre de créer une académie en face de la vieille université. On fait venir à Paris l'ammeister Dominique Dietrich et, sur son refus d'abjurer, on l'exile à Guéret, puis à Vesoul, et on ne lui permet de retourner mourir à Strasbourg qu'en lui interdisant de sortir de chez lui, même pour aller à l'église, et de recevoir personne en dehors de sa famille. M. Reuss publie un Mémoire des jésuites de Strasbourg où ils recommandent tout un programme de « douces violences » accompagnées de faveurs, promesses et pensions pour multiplier les conversions à Strasbourg. On interdit les mariages mixtes et pour ceux qui existaient déjà on interdit de donner l'instruction religieuse aux enfants; bien plus, les pasteurs sont obligés de refuser la communion aux enfants protestants d'un père qui s'est converti au catholicisme. Après la mort de Louvois, la persécution s'adoucit, mais on en avait assez fait et on continua à en faire assez pour que le catholicisme gagnât un terrain considérable dans les années qui suivirent la Révocation.

En même temps que cette étude, M. R. Reuss a publié un volume très piquant sur *Charles de Butré* (Fischbacher), physiocrate tourangeau, disciple de Quesnay, ami du marquis de Mirabeau, de Dupont de Nemours, de Latour d'Auvergne, qui de 1774 environ à 1791 remplit auprès du margrave de Bade l'office d'inspecteur des parcs et vergers. Il s'était créé en même temps des relations en Alsace et il s'y occupait de sciences hermétiques et de magnétisme en même temps que d'agriculture. La guerre entre la France et la coalition l'obligea de rentrer en France où il passa tout le temps de la Terreur,

menant la vie d'un pauvre arboriculteur. Il rentra en Alsace en 1797 où il vécut jusqu'à sa mort (le 18 janv. 1805), d'abord à Haslach, puis à Molsheim, enfin à Strasbourg. C'est là que ses papiers furent retrouvés par M. Reuss en 1880, chez le vieux Fritz, fils d'un charpentier ami de Butré, au milieu d'un amas de vieux livres et de vieux papiers dont M. Schoop fit don à la bibliothèque municipale. La figure de cet arboriculteur magnétiseur méritait d'être remise dans son vrai jour, et M. Reuss a su faire de cette biographie un intéressant chapitre de l'histoire sociale de la fin du XVIII^e s. Parmi les nombreuses lettres inédites dont ce volume est enrichi, on remarquera surtout celles du marquis de Mirabeau, étincelantes d'humour, et d'une originalité qui touche au génie.

La maison Hachette a entrepris, sous la direction de M. Jusserand, la publication d'une série de biographies intitulée : *les Grands écrivains français*, analogue aux *English men of letters* qui ont eu un si grand et si légitime succès en Angleterre. La collection française, s'il faut en juger par ses débuts et par ses promesses, paraît appelée à un succès non moins grand. Si le *Victor Cousin* de M. G. SIMON n'est qu'une spirituelle, malicieuse et ressemblante pochade, la *M^me de Sévigné* de M. G. BOISSIER est un délicieux pastel qui reproduit les traités de l'incomparable marquise avec plus de vérité que ne ferait un portrait plus chargé en couleurs; le *Montesquieu* de M. SOREL est, malgré la petitesse du cadre, un portrait en pied, largement et fortement peint, d'une main sûre et délicate, par un peintre qui est de la famille du modèle, et qui, malgré une prévention bienveillante fort naturelle, l'a compris d'une manière intime et familière. Nous aurions désiré sans doute que les défauts de l'esprit et de la méthode de Montesquieu, les imperfections de son œuvre fussent plus complètement mis en lumière, mais peut-être alors les grandes qualités de ce grand esprit eussent-elles ressorti avec moins de relief. Tel qu'il est, ce Montesquieu est le portrait d'un maître fait par un disciple qui est un maître lui-même.

Voici encore une biographie, mais d'un genre bien différent : *le Conventionnel Bancal des Issarts*, par M. Fr. MÈGE (Champion). C'est un personnage de second rang; l'amitié qui le liait à la famille Roland n'eût sans doute pas suffi pour lui donner un rôle politique de quelque importance; mais il eut cette chance heureuse d'être au nombre de ces députés à la Convention que Dumouriez livra aux Autrichiens. Sa prison lui sauva peut-être la vie; mais certainement elle le mit plus en évidence qu'aucun autre acte de sa vie. Il est ainsi des gens que la fortune favorise, même quand elle paraît leur être le plus ennemie. Les trente-trois mois de dure captivité que Bancal dut

subir eurent en outre une influence notable sur son esprit. Il avait toujours été un homme à projets ; en entrant à la Convention, il avait tracé tout un plan de réformes sociales où l'on retrouve les doctrines généreuses et utopiques du XVIII^e s. De sa longue captivité, il rapporta la croyance en la religion révélée, « la main de Dieu lui apparut avec évidence dans tous les événements accomplis en Europe et en France ; la religion et la république lui semblèrent comme deux dogmes appelés à se prêter un mutuel appui pour arriver plus sûrement à l'amélioration de l'homme et à la pacification du monde. » Son *Nouvel ordre social fondé sur la religion* résume cette doctrine étrange où l'ancienne foi se mêle si intimement à la foi nouvelle. Il a été aussi comme le testament politique de Bancal : non réélu aux élections de l'an III ni à celles de l'an VI, il vécut désormais ignoré. Il se maria en 1803 et mourut en 1826 sans que personne s'occupât de lui. Les idées chimériques de Bancal nous font sourire aujourd'hui que la dure réalité nous étreint de toute part ; mais il ne faut pas oublier qu'elles prenaient leur source dans une âme croyante. Plus d'un conventionnel, surtout parmi les obscurs, eut, lui aussi, ses rêves, son fanatisme sincère et désintéressé. C'est ce qui fit leur force, en présence des politiques de la vieille Europe uniquement soucieux de l'intérêt ; c'est aussi ce qui sauva plus d'un d'entre eux du ridicule : ils avaient la foi.

L'événement littéraire le plus retentissant de l'année 1887 a été sans contredit la publication, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février et du 1^er mars derniers, de l'étude de M. TAINE sur Napoléon. Jamais les traits distinctifs du génie de l'administrateur et de l'homme de guerre n'avaient été analysés avec cette précision et décrits avec ce relief ; jamais les vices de cœur, l'égoïsme surhumain, l'ambition effrénée du conquérant et du tyran n'avaient été mis à nu avec une rigueur aussi implacable et aussi vengeresse. Cet admirable portrait, qui restera au nombre des plus belles œuvres sorties de la plume de M. Taine, est, croyons-nous, conforme à la vérité historique dans ses lignes essentielles. Il est permis toutefois de le critiquer sur quelques points. M. Taine n'a pas tenu dans son analyse du caractère de Napoléon un compte suffisant de la succession des temps, du développement que ce caractère a subi sous la pression des circonstances. Il supprime toute chronologie ; l'écolier de Brienne est identique au prisonnier de Sainte-Hélène, comme le vainqueur de Marengo au vaincu de Leipzig. La formidable unité que l'écrivain donne au portrait de Napoléon est plus conforme à la logique qu'à la réalité historique et psychologique. En second lieu, si M. Taine a admirablement montré en quoi Napoléon n'était pas un génie français, en

quoi il ressemblait aux condottieri italiens du XVe siècle, il n'a pas fait comprendre comment son génie a pu s'adapter d'une manière si prodigieuse à l'état et aux besoins de la France au sortir de la Révolution, comment ce condottiere était une intelligence toute romaine, merveilleusement faite pour conduire une nation imbue de l'esprit classique, comment ce Corse à demi civilisé s'était pénétré des idées du XVIIIe s. et avait un instinct démocratique assez profond pour séduire le cœur des masses populaires comme il savait parler à leur imagination. Le petit Caporal, l'homme à la redingote grise, n'apparaissent pas plus dans l'étude de M. Taine que le législateur du Consulat. Sans doute le premier est en partie une création de l'imagination populaire et l'œuvre du second a été en partie funeste en poussant aux extrêmes la centralisation gouvernementale; mais le Napoléon de l'histoire a fourni les éléments du Napoléon légendaire et la postérité serait ingrate envers le premier Consul si elle ne lui conservait pas une partie de la reconnaissance que lui avaient vouée les contemporains. Enfin, dans la peinture même que M. Taine a faite de l'égoïsme impitoyable et de l'immoralité foncière de Napoléon, il y a quelque exagération. Il est impossible d'admettre qu'il se souciât exclusivement de la gloire et fût indifférent à la France et à son œuvre. Il est bien difficile chez tout homme de génie, mais surtout chez les hommes politiques de génie de distinguer ce qui est personnel de ce qui est désintéressé, de séparer l'homme de l'œuvre. J'admets que chez Napoléon l'amour personnel de la gloire, l'ambition pure ont joué un plus grand rôle que chez aucun des héros de l'histoire, qu'il est moralement inférieur à Alexandre, à César ou à Frédéric II, mais il avait si étroitement associé la grandeur de la France à la sienne propre qu'il ne pouvait ne pas l'aimer en s'aimant lui-même. Je ne pense pas que M. Taine ait eu tort de prononcer contre Napoléon un verdict sévère; mais il eût été juste d'y apporter quelques atténuations. Avec son tempérament de logicien, il a tiré un parti excessif de mots et d'anecdotes dont l'authenticité n'est pas toujours garantie, et n'a pas suffisamment indiqué les précautions avec lesquelles on doit consulter plusieurs des sources dont il se sert, Bourienne, Mme de Rémusat, l'abbé de Pradt.

On pouvait s'étonner que jusqu'ici l'étude de M. Taine n'eût pas rencontré quelque contradicteur autorisé et que le parti bonapartiste n'eût trouvé à lui opposer qu'un article peu concluant de M. Albert Duruy dans le *Figaro*. Mais voici que Napoléon a trouvé dans sa propre famille un défenseur d'un incontestable talent et d'une compétence non moins incontestable : le prince Jérôme Napoléon. Sa position de chef actuel de la famille Bonaparte lui conférait le droit et lui imposait le devoir

de défendre celui à qui cette famille doit tout ce qu'elle est; ses fonctions d'éditeur de la correspondance de Napoléon Ier lui ont donné de l'histoire impériale une connaissance approfondie. Son livre sur *Napoléon et ses détracteurs* est à la fois la protestation indignée d'un neveu et d'un héritier présomptif blessé dans ses sentiments et ses espérances, la réclamation d'un éditeur dont on a critiqué le travail, la riposte d'un historien à un contradicteur. Le prince Jérôme commence par attaquer M. Taine et sa méthode, puis il fait la critique des sources auxquelles a puisé M. Taine : Metternich, Bourienne, Mme de Rémusat, l'abbé de Pradt, Miot de Mélito. Il répond ensuite aux attaques dont l'édition de la correspondance a été l'objet. Il termine en esquissant un portrait de Napoléon et un tableau de son œuvre. Il y a dans toutes les parties de cette virulente réponse de la force, de la verve, de l'éloquence même et une part de vérité, mais aussi une exagération qui compromet tout ce qu'elle contient de vrai et de juste. Les attaques contre les détracteurs de Napoléon et l'apologie de l'empereur perdent toute force par leur excès même. A qui par exemple le prince Jérôme fera-t-il croire que M. Taine soit capable de falsifier des textes et d'obéir en écrivant à des passions politiques ? Comment ose-t-il prononcer en parlant de lui le mot de *mépris ?* S'il est une qualité que nul n'a jamais refusée à M. Taine, c'est l'absolue sincérité et la probité de la pensée. Jamais dans ce qu'il a écrit il n'a été influencé par le souci de plaire ou de déplaire. Nul plus que lui n'a eu le courage de ses opinions, et j'ajouterai que jamais il n'a eu plus besoin de courage qu'en écrivant son portrait de Napoléon. S'il a écrit ce qu'il a écrit, c'est qu'il y a vu un devoir de sincérité. On peut lui refuser son adhésion, son admiration même si l'on veut; on ne peut lui refuser son estime. On ne peut par contre s'empêcher de sourire en voyant le prince Jérôme lui faire un crime de son matérialisme philosophique et prétendre qu'il attribue la réforme du XVIe s. à l'usage de la bière. M. Taine est au contraire l'écrivain français qui a écrit les plus belles pages sur la Réforme considérée comme un réveil de la conscience. Et précisément ce qui fait la valeur de ces jugements sur la Révolution et l'Empire, c'en est le côté moral. On y corrigera et on y ajoutera beaucoup au point de vue historique, mais on n'essaiera plus l'apologie des hommes et des actes qu'il a condamnés. Il aura rendu à la France contemporaine un service inappréciable en l'obligeant à détester comme elles méritent de l'être et l'anarchie révolutionnaire et la tyrannie napoléonienne. Les *Origines de la France contemporaine* sont avant tout l'œuvre d'un philosophe moraliste et d'un politique libéral et contribueront à rendre plus difficile le retour d'une terreur jacobine ou d'un césarisme bonapartiste.

Napoléon du 20 mai 1810, qui est imprimée dans l'ouvrage de M. Rocquain : *Napoléon et le roi Louis.*

Le chapitre intitulé : *l'Homme et son œuvre* est remarquable ; ce rapide résumé de la prodigieuse carrière de Napoléon est écrit de verve, et ne manque ni de vigueur ni d'éloquence. Malheureusement cette apologie est trop absolue pour être convaincante. Justifier jusqu'à l'assassinat du duc d'Enghien et au retour de l'île d'Elbe, prétendre que Napoléon n'est en rien responsable des guerres qui ont dévasté l'Europe pendant tout son règne, en faire une âme sensible, un ami fidèle, un ami de la paix, un souverain uniquement préoccupé du bien de son peuple et poussant l'oubli de lui-même jusqu'à l'abnégation, c'est soutenir un paradoxe tellement énorme que toutes les exagérations reprochées à M. Taine pâlissent à côté. Le prince Jérôme a parfaitement raison de dire que la gloire de Napoléon est liée indissolublement à celle de la France, et qu'Austerlitz et Iéna font partie d'un patrimoine national qui est pour nous une consolation et une espérance ; mais il oublie que ni Marengo, ni Austerlitz, ni Iéna, ni Sébastopol, ni Solférino ne sauraient compenser à nos yeux le malheur et la honte de trois invasions, de la perte des frontières de 1795, suivie de la perte des frontières de Louis XIV.

Après avoir assisté avec une émotion poignante aux péripéties du drame napoléonien, l'esprit se repose dans l'étude de la constitution anglaise. L'ouvrage considérable que M. le comte DE FRANQUEVILLE nous donne sur le *Gouvernement et le Parlement britanniques* (J. Rothschild) n'a rien qui captive l'attention, mais elle a tout ce qu'il faut pour instruire. Le sujet par lui-même est des plus dignes de méditation, et il a été bien souvent traité ; tout récemment encore, M. Glasson lui consacrait un ouvrage fort estimable, malgré ses défauts. M. de Franqueville a fait plus et mieux. Ce n'est pas seulement dans les livres qu'il a étudié les institutions anglaises, il est allé s'en rendre compte sur les lieux mêmes. Frappé de la place que l'usage y occupe à côté des lois écrites et de la coutume, il s'est adressé directement aux fonctionnaires chargés de le mettre en pratique ; il a recueilli ainsi une foule de renseignements précieux qu'on ne trouverait pas facilement ailleurs. Pendant vingt ans, il a suivi de très près le travail intérieur de cette constitution qui s'est si profondément modifiée sous nos yeux, et il a noté avec soin ces transformations qui sont en voie de donner à l'aristocratique Angleterre le pur régime démocratique et la centralisation administrative. Son ouvrage, préparé avec une conscience admirable, est fort bien divisé. Le 1er volume est consacré au gouvernement : lois et coutumes constitutionnelles, pouvoir exécutif, conseil privé et ministres ; le second, à la constitution du Parlement : origines du Parlement, églises, pairie, chambre des

[illegible] parle-
[illegible] con-
[illegible] et
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] que [illegible]
[illegible] ns écoutées
[illegible] Ces désintéressé
[illegible] l'aperçu
[illegible] Ceux-ci o
[illegible] et les juge-
[illegible] surprise, car
[illegible] contradictoires
[illegible] un étranger
[illegible] l'historien, le
[illegible] Franceville ; ils ne

[illegible] ouvrage qu'il pre-
[illegible] *sous la domination*
[illegible] ainsi dire rien sur
[illegible] pour les conquérants
[illegible] sujet est des plus
[illegible] les ren-
[illegible] fragmen-
[illegible] remercier
[illegible] difficultés presque
[illegible] d'Alger
[illegible] en trois
[illegible] Beglier-
[illegible] Barberousse,
[illegible] constituer
[illegible] simples
[illegible] bordes de
[illegible] conquérir
[illegible] Mers-el-
[illegible] des
[illegible] diplo-
[illegible] des
[illegible]. En ce
[illegible] les musul-

mans de Constantinople et ceux d'Afrique étroitement alliés, eût couru les plus graves dangers. Mais, avant la fin du siècle, le pouvoir des beglierbeys prit fin ; la Porte, craignant qu'ils ne se rendissent indépendants, mit à leur place des pachas nommés pour trois ans. C'est alors (1587) que commence la seconde époque. Ces pachas, qui avaient acheté leur charge à très haut prix des favoris du sultan, n'avaient qu'un but, celui de faire fortune : les impôts ordinaires suffisant à peine pour payer les dépenses obligatoires et solder la milice, ils demandèrent à la piraterie des ressources nouvelles. Jusqu'ici la course avait été une des formes de la guerre sainte; elle ne fut plus dès lors qu'une entreprise commerciale, très fructueuse d'ailleurs. Les patrons de navire, ou reïs, devinrent alors tout-puissants; maîtres d'une partie d'Alger, ils formèrent une corporation, la Taïffe, qui devint un des pouvoirs de l'État. C'est l'époque la plus prospère d'Alger, en même temps que c'est une de celles où la ville fut désolée par le plus de révolutions intestines. Ce régime dura jusqu'en 1659, où la milice, les Janissaires, brisant les derniers liens qui les rattachaient à la Porte, refusèrent de recevoir les pachas qu'elle lui envoyait et mirent à leur tête des aghas élus par eux. Ces aghas furent enfin, après douze ans d'anarchie, remplacés par les deys que les reïs ont continué de nommer jusqu'à la conquête française. L'histoire intérieure des révolutions algériennes n'offrirait aucun intérêt, si elle ne touchait de très près aux intérêts commerciaux des États chrétiens dans la Méditerranée ; mais pendant trois siècles les pirates barbaresques ont été un fléau lamentable. Si au XVIIIe s. il n'était plus guère redoutable, le fait même de son existence était une honte pour l'Europe; l'expédition de 1830 a mis fin à tout jamais à cette cause de ruines et d'humiliations. Tel est le cadre que M. de Grammont a su remplir avec une science très sûre d'elle-même et dirigée par une intelligence historique remarquable.

Les débuts de la conquête ont été racontés, avec un art auquel M. de Grammont a été le premier à rendre hommage, par M. C. Rousset ; pour l'état présent de l'Algérie, pour l'avenir de cette France africaine, il faut s'adresser à M. Paul Leroy-Beaulieu : *l'Algérie et la Tunisie* (Guillaumin). Le savant économiste est, on le sait, un partisan déclaré de l'expansion coloniale de la France. L'expérience tentée depuis un demi-siècle sur la côte septentrionale de l'Afrique ne pouvait manquer d'attirer son attention. C'est en effet le fruit de longues recherches poursuivies jusque sur les lieux mêmes qu'il nous apporte aujourd'hui. Plus que jamais il est convaincu que le Français a toutes les qualités requises pour coloniser ; c'est la pratique du gouvernement approprié à chaque colonie qui nous manque

Ondedei et il prépare son retour en indiquant à ses affidés de quelle manière ils peuvent mettre en œuvre les éléments de discorde qui existent dans le parti de ses adversaires. Il n'oublie pas un seul instant les intérêts généraux du pays et poursuit de loin la lutte contre l'Espagne qui ne devait prendre fin que huit ans plus tard. C'est avec un légitime orgueil qu'il dit de lui-même : « L'historia non parlerà che bene di me se vorrà dire il vero. »

Nous ne ferons que mentionner, mais nous mentionnons avec plaisir le gros volume illustré de M. Georges Grosjean : *la Révolution française, d'après les témoignages contemporains et les historiens modernes* (Picard-Bernheim). C'est un choix bien fait de récits empruntés soit aux Mémoires du temps, soit aux journaux, soit aux historiens de la Révolution ; le côté pittoresque et dramatique de cette étonnante époque est bien mis dans son jour. Ce qui se rapporte aux institutions a été traité avec soin, mais avec une critique peut-être un peu trop complaisante ; l'histoire militaire est presque entièrement sacrifiée à l'histoire intérieure, ce qui est fâcheux. Un long chapitre est consacré à la vie et aux discours des quatre orateurs ou hommes d'État les plus distingués de la Révolution : Mirabeau, Vergniaud, Danton et Robespierre. Les extraits sont faits avec goût ; ils enseignent au grand public auquel l'auteur s'adresse le culte de la Révolution sans leur en inspirer le fétichisme.

Les nouvelles lettres de Davout, publiées par Mme la marquise de Bloqueville, n'ajouteront pas beaucoup aux quatre volumes que l'auteur a déjà consacrés à la mémoire de son père [1] ; cependant on ne les lira pas sans intérêt. A l'exception de certaines lettres de jeunesse, la plupart se rapportent aux affaires de Pologne, de Russie et à la défense de Hambourg. On y a joint aussi la relation rédigée par le général comte Beker sur la mission dont il fut chargé par le gouvernement provisoire auprès de Napoléon, depuis la seconde abdication jusqu'au passage à bord du *Bellérophon*. Cette relation a été écrite en 1841 sur les notes et à l'aide des pièces officielles réunies par le général pendant les dernières semaines du séjour de l'empereur en France.

M. Ch. Mismer nous apporte au contraire un document d'une réelle valeur avec ses *Souvenirs d'un dragon de l'armée de Crimée* (Hachette). C'est le récit d'un simple soldat qui fut relativement peu engagé, mais qui n'en eut pas moins à supporter les cruelles souffrances d'un long siège sous un climat peu hospitalier. Observateur

1. *Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, correspondance inédite*, 1790-1815. Perrin.

instruit et philosophe, il décrit avec une grande simplicité de ton, mais avec une émouvante sincérité, l'état moral de l'armée pendant cette stérile et meurtrière expédition. Sans paraître y viser, il a fait l'histoire psychologique de la guerre; à une époque où, comme la nôtre, la paix n'a jamais été moins assurée, il y a profit à lire ce livre qu'on pourrait prendre pour un chapitre inédit de *Servitude et grandeur militaires* d'Alfred de Vigny.

Ouvrages divers. — L'ouvrage de M. Albert du Boys sur l'*Église et l'État en Angleterre depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours* (Paris et Lyon, Delhomme et Briguet) est un recueil d'articles détachés sur Lanfranc et Guillaume le Conquérant, saint Anselme, Thomas Becket, le cardinal Fisher, évêque de Rochester, l'anglicanisme étudié comme religion d'État, enfin la question agraire en Irlande. A part la dernière, ces études rentrent assez bien dans le sujet qu'indique le titre; elles sont dirigées avec conscience, mais elles n'apprendront rien à ceux qui ont une teinture de l'histoire générale et de l'histoire d'Angleterre au moyen âge. La principale est consacrée à Thomas Becket; elle occupe la moitié du volume, elle paraît avoir été composée à l'occasion de la polémique soulevée, il y a quelques années, entre MM. Froude et Freeman. Entre les deux, M. du Boys n'hésite pas; ses convictions catholiques non moins que le bon sens historique le rangent résolument à l'avis de ce dernier; mais ses appréciations manquent souvent de nuance. Il a raison de faire ressortir la vie sainte et droite du prélat; mais il ne dit pas que cette sainteté était entachée d'orgueil, et cette droiture d'aveugle obstination. Becket a toujours été dans les extrêmes; c'est avec une égale passion qu'il a servi les intérêts du roi puis ceux de l'Église, incapable d'ailleurs de comprendre que les deux pouvoirs doivent vivre d'accord sans être soumis l'un à l'autre. Sa mort a enfin été plus utile à la cause de l'Église que sa vie même. Vivant, il n'eût pas fait plier le despotisme de Henri II; son martyre porta au pouvoir royal le plus fort coup qui l'ait jamais ébranlé; mais faut-il lui faire une vertu de cette mort? Thomas Becket a été un grand saint, a-t-il été un grand homme?

M. Muntz, qui a déjà acquis tant de titres à la reconnaissance des amis de l'humanisme par ses travaux sur les Arts à la cour des papes, sur les précurseurs de la Renaissance, et sur la Renaissance en France et en Italie sous Charles VIII, vient de leur rendre un nouveau et insigne service en publiant, en collaboration avec M. Paul Fabre, l'*Histoire de la Bibliothèque du Vatican au XVI^e siècle*. Cet ouvrage, qui forme le 48e fascicule de la Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome, se compose de notices sur les papes qui se sont succédé

de Martin V à Alexandre VI et sur les enrichissements successifs que leur a dus la bibliothèque pontificale, accompagnées des pièces comptables et des inventaires qui constatent ces enrichissements. La place d'honneur appartient à Eugène IV, à Nicolas V et à Sixte IV. On lira avec un intérêt spécial les inventaires de la bibliothèque d'Eugène IV et des bibliothèques latine et grecque de Nicolas V. A ce très important ouvrage vient s'ajouter un charmant volume sur la *Bibliothèque du Vatican au XVI^e siècle,* publié par M. Müntz dans la *Petite Bibliothèque d'archéologie et d'art* de l'édition Leroux, où l'on ne trouve pas d'inventaires publiés in extenso sauf celui des livres transportés d'Avignon à Rome en 1666, mais des notes sur les acquisitions de livres et les rédactions d'inventaires sous Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III. MM. Müntz et Fabre auront fourni d'inappréciables matériaux aux futurs historiens de la Vaticane.

Nous aurons bien peu de chose à dire sur l'*Histoire de Henri II* par M. Ed. de la Barre-Duparc (Perrin). Non plus que ses aînés, ce volume n'apporte de faits nouveaux ou d'idées originales. Tout au plus y lira-t-on avec intérêt certains épisodes militaires comme le siège de Metz en 1552; l'auteur, qui est colonel, possède la langue du métier, ce qui n'est pas à dédaigner. Mais on ne peut s'empêcher de regretter tant de temps et de lectures dépensés pour des résultats aussi minces.

M. Dussieux travaille surtout pour la jeunesse, et il travaille bien. Les bibliographies qu'il écrit pour les écoliers sont dignes d'être lues par les maîtres. Après *Richelieu*, c'est *Colbert*, puis *Sully*, puis les *Grands Généraux de Louis XIII* qu'il offre à la population studieuse de nos établissements universitaires (Lecoffre). Il ne se contente pas de résumer les travaux antérieurs, il remonte aux sources; il a vu de près les *Œconomies royales*, les *Lettres missives*. Pour l'histoire des généraux de Louis XIII, il a consulté avec fruit la *Gazette de France* qui lui a fourni plus d'un détail oublié. Les portraits sont vivants et les jugements sains; ce sont des qualités sérieuses qui recommandent ses livres à l'attention des bons élèves.

M. R. Reuss vient d'élucider un curieux point d'histoire dans un petit volume intitulé : *Louis XIV et l'Église protestante de Strasbourg au moment de la Révolution et de l'Édit de Nantes* (Fischbacher). Louis XIV a-t-il été fidèle aux promesses faites au moment de l'annexion de Strasbourg? A-t-il respecté les privilèges de la ville, de l'église protestante, de l'Université? Ou bien la persécution religieuse, qui sévissait dans toute la France et dont l'Alsace même, malgré la situation spéciale faite à l'église luthérienne par l'édit de

Nantes, ne fut pas préservée, s'est-elle aussi exercée à Strasbourg et dans son territoire? M. Reuss a répondu à cette question d'une manière très concluante en dépouillant les procès-verbaux du Conseil secret des XIII. On y voit que, si la persécution violente fut épargnée à Strasbourg, si une certaine liberté religieuse continua d'y régner, Louvois cependant, agissant par l'entremise de l'intendant, M. de la Grange, du gouverneur militaire, M. de Chamilly, et du prêteur royal, le savant jurisconsulte Obrecht, qui avait abjuré le protestantisme, ne cessa de restreindre et de violer les droits et les privilèges accordés aux luthériens. On oblige les protestants partout où il y a sept familles catholiques à leur abandonner la moitié de leur église; on emprisonne un pasteur qui a protesté contre la brusque invasion de sa chaire par un capucin dans un village où il n'y a que deux catholiques; on invite secrètement l'intendant à supprimer le culte luthérien là où les deux tiers de la population auraient passé au catholicisme; on introduit les lazaristes, puis les jésuites à Strasbourg; on accorde à ceux-ci le droit de distribuer les degrés de théologie et de philosophie, en attendant de leur permettre de créer une académie en face de la vieille université. On fait venir à Paris l'ammeister Dominique Dietrich et, sur son refus d'abjurer, on l'exile à Guéret, puis à Vesoul, et on ne lui permet de retourner mourir à Strasbourg qu'en lui interdisant de sortir de chez lui, même pour aller à l'église, et de recevoir personne en dehors de sa famille. M. Reuss publie un Mémoire des jésuites de Strasbourg où ils recommandent tout un programme de « douces violences » accompagnées de faveurs, promesses et pensions pour multiplier les conversions à Strasbourg. On interdit les mariages mixtes et pour ceux qui existaient déjà on interdit de donner l'instruction religieuse aux enfants; bien plus, les pasteurs sont obligés de refuser la communion aux enfants protestants d'un père qui s'est converti au catholicisme. Après la mort de Louvois, la persécution s'adoucit, mais on en avait assez fait et on continua à en faire assez pour que le catholicisme gagnât un terrain considérable dans les années qui suivirent la Révocation.

En même temps que cette étude, M. R. Reuss a publié un volume très piquant sur *Charles de Butré* (Fischbacher), physiocrate tourangeau, disciple de Quesnay, ami du marquis de Mirabeau, de Dupont de Nemours, de Latour d'Auvergne, qui de 1774 environ à 1791 remplit auprès du margrave de Bade l'office d'inspecteur des parcs et vergers. Il s'était créé en même temps des relations en Alsace et il s'y occupait de sciences hermétiques et de magnétisme en même temps que d'agriculture. La guerre entre la France et la coalition l'obligea de rentrer en France où il passa tout le temps de la Terreur,

menant la vie d'un pauvre arboriculteur. Il rentra en Alsace en 1797 où il vécut jusqu'à sa mort (le 18 janv. 1805), d'abord à Haslach, puis à Molsheim, enfin à Strasbourg. C'est là que ses papiers furent retrouvés par M. Reuss en 1880, chez le vieux Fritz, fils d'un charpentier ami de Butré, au milieu d'un amas de vieux livres et de vieux papiers dont M. Schoop fit don à la bibliothèque municipale. La figure de cet arboriculteur magnétiseur méritait d'être remise dans son vrai jour, et M. Reuss a su faire de cette biographie un intéressant chapitre de l'histoire sociale de la fin du XVIII^e s. Parmi les nombreuses lettres inédites dont ce volume est enrichi, on remarquera surtout celles du marquis de Mirabeau, étincelantes d'humour, et d'une originalité qui touche au génie.

La maison Hachette a entrepris, sous la direction de M. Jusserand, la publication d'une série de biographies intitulée : *les Grands écrivains français*, analogue aux *English men of letters* qui ont eu un si grand et si légitime succès en Angleterre. La collection française, s'il faut en juger par ses débuts et par ses promesses, paraît appelée à un succès non moins grand. Si le *Victor Cousin* de M. G. Simon n'est qu'une spirituelle, malicieuse et ressemblante pochade, la *M^me de Sévigné* de M. G. Boissier est un délicieux pastel qui reproduit les traités de l'incomparable marquise avec plus de vérité que ne ferait un portrait plus chargé en couleurs; le *Montesquieu* de M. Sorel est, malgré la petitesse du cadre, un portrait en pied, largement et fortement peint, d'une main sûre et délicate, par un peintre qui est de la famille du modèle, et qui, malgré une prévention bienveillante fort naturelle, l'a compris d'une manière intime et familière. Nous aurions désiré sans doute que les défauts de l'esprit et de la méthode de Montesquieu, les imperfections de son œuvre fussent plus complètement mis en lumière, mais peut-être alors les grandes qualités de ce grand esprit eussent-elles ressorti avec moins de relief. Tel qu'il est, ce Montesquieu est le portrait d'un maître fait par un disciple qui est un maître lui-même.

Voici encore une biographie, mais d'un genre bien différent : *le Conventionnel Bancal des Issarts*, par M. Fr. Mège (Champion). C'est un personnage de second rang; l'amitié qui le liait à la famille Roland n'eût sans doute pas suffi pour lui donner un rôle politique de quelque importance; mais il eut cette chance heureuse d'être au nombre de ces députés à la Convention que Dumouriez livra aux Autrichiens. Sa prison lui sauva peut-être la vie; mais certainement elle le mit plus en évidence qu'aucun autre acte de sa vie. Il est ainsi des gens que la fortune favorise, même quand elle paraît leur être le plus ennemie. Les trente-trois mois de dure captivité que Bancal dut

subir eurent en outre une influence notable sur son esprit. Il avait toujours été un homme à projets ; en entrant à la Convention, il avait tracé tout un plan de réformes sociales où l'on retrouve les doctrines généreuses et utopiques du XVIII^e s. De sa longue captivité, il rapporta la croyance en la religion révélée, « la main de Dieu lui apparut avec évidence dans tous les événements accomplis en Europe et en France ; la religion et la république lui semblèrent comme deux dogmes appelés à se prêter un mutuel appui pour arriver plus sûrement à l'amélioration de l'homme et à la pacification du monde. » Son *Nouvel ordre social fondé sur la religion* résume cette doctrine étrange où l'ancienne foi se mêle si intimement à la foi nouvelle. Il a été aussi comme le testament politique de Bancal : non réélu aux élections de l'an III ni à celles de l'an VI, il vécut désormais ignoré. Il se maria en 1803 et mourut en 1826 sans que personne s'occupât de lui. Les idées chimériques de Bancal nous font sourire aujourd'hui que la dure réalité nous étreint de toute part ; mais il ne faut pas oublier qu'elles prenaient leur source dans une âme croyante. Plus d'un conventionnel, surtout parmi les obscurs, eut, lui aussi, ses rêves, son fanatisme sincère et désintéressé. C'est ce qui fit leur force, en présence des politiques de la vieille Europe uniquement soucieux de l'intérêt ; c'est aussi ce qui sauva plus d'un d'entre eux du ridicule : ils avaient la foi.

L'événement littéraire le plus retentissant de l'année 1887 a été sans contredit la publication, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février et du 1^er mars derniers, de l'étude de M. TAINE sur Napoléon. Jamais les traits distinctifs du génie de l'administrateur et de l'homme de guerre n'avaient été analysés avec cette précision et décrits avec ce relief ; jamais les vices de cœur, l'égoïsme surhumain, l'ambition effrénée du conquérant et du tyran n'avaient été mis à nu avec une rigueur aussi implacable et aussi vengeresse. Cet admirable portrait, qui restera au nombre des plus belles œuvres sorties de la plume de M. Taine, est, croyons-nous, conforme à la vérité historique dans ses lignes essentielles. Il est permis toutefois de le critiquer sur quelques points. M. Taine n'a pas tenu dans son analyse du caractère de Napoléon un compte suffisant de la succession des temps, du développement que ce caractère a subi sous la pression des circonstances. Il supprime toute chronologie ; l'écolier de Brienne est identique au prisonnier de Sainte-Hélène, comme le vainqueur de Marengo au vaincu de Leipzig. La formidable unité que l'écrivain donne au portrait de Napoléon est plus conforme à la logique qu'à la réalité historique et psychologique. En second lieu, si M. Taine a admirablement montré en quoi Napoléon n'était pas un génie français, en

quoi il ressemblait aux condottieri italiens du XV^e siècle, il n'a pas fait comprendre comment son génie a pu s'adapter d'une manière si prodigieuse à l'état et aux besoins de la France au sortir de la Révolution, comment ce condottiere était une intelligence toute romaine, merveilleusement faite pour conduire une nation imbue de l'esprit classique, comment ce Corse à demi civilisé s'était pénétré des idées du XVIII^e s. et avait un instinct démocratique assez profond pour séduire le cœur des masses populaires comme il savait parler à leur imagination. Le petit Caporal, l'homme à la redingote grise, n'apparaissent pas plus dans l'étude de M. Taine que le législateur du Consulat. Sans doute le premier est en partie une création de l'imagination populaire et l'œuvre du second a été en partie funeste en poussant aux extrêmes la centralisation gouvernementale; mais le Napoléon de l'histoire a fourni les éléments du Napoléon légendaire et la postérité serait ingrate envers le premier Consul si elle ne lui conservait pas une partie de la reconnaissance que lui avaient vouée les contemporains. Enfin, dans la peinture même que M. Taine a faite de l'égoïsme impitoyable et de l'immoralité foncière de Napoléon, il y a quelque exagération. Il est impossible d'admettre qu'il se souciât exclusivement de la gloire et fût indifférent à la France et à son œuvre. Il est bien difficile chez tout homme de génie, mais surtout chez les hommes politiques de génie de distinguer ce qui est personnel de ce qui est désintéressé, de séparer l'homme de l'œuvre. J'admets que chez Napoléon l'amour personnel de la gloire, l'ambition pure ont joué un plus grand rôle que chez aucun des héros de l'histoire, qu'il est moralement inférieur à Alexandre, à César ou à Frédéric II, mais il avait si étroitement associé la grandeur de la France à la sienne propre qu'il ne pouvait ne pas l'aimer en s'aimant lui-même. Je ne pense pas que M. Taine ait eu tort de prononcer contre Napoléon un verdict sévère; mais il eût été juste d'y apporter quelques atténuations. Avec son tempérament de logicien, il a tiré un parti excessif de mots et d'anecdotes dont l'authenticité n'est pas toujours garantie, et n'a pas suffisamment indiqué les précautions avec lesquelles on doit consulter plusieurs des sources dont il se sert, Bourienne, M^me de Rémusat, l'abbé de Pradt.

On pouvait s'étonner que jusqu'ici l'étude de M. Taine n'eût pas rencontré quelque contradicteur autorisé et que le parti bonapartiste n'eût trouvé à lui opposer qu'un article peu concluant de M. Albert Duruy dans le *Figaro*. Mais voici que Napoléon a trouvé dans sa propre famille un défenseur d'un incontestable talent et d'une compétence non moins incontestable : le prince Jérôme NAPOLÉON. Sa position de chef actuel de la famille Bonaparte lui conférait le droit et lui imposait le devoir

de défendre celui à qui cette famille doit tout ce qu'elle est; ses fonctions d'éditeur de la correspondance de Napoléon Ier lui ont donné de l'histoire impériale une connaissance approfondie. Son livre sur *Napoléon et ses détracteurs* est à la fois la protestation indignée d'un neveu et d'un héritier présomptif blessé dans ses sentiments et ses espérances, la réclamation d'un éditeur dont on a critiqué le travail, la riposte d'un historien à un contradicteur. Le prince Jérôme commence par attaquer M. Taine et sa méthode, puis il fait la critique des sources auxquelles a puisé M. Taine : Metternich, Bourienne, Mme de Rémusat, l'abbé de Pradt, Miot de Mélito. Il répond ensuite aux attaques dont l'édition de la correspondance a été l'objet. Il termine en esquissant un portrait de Napoléon et un tableau de son œuvre. Il y a dans toutes les parties de cette virulente réponse de la force, de la verve, de l'éloquence même et une part de vérité, mais aussi une exagération qui compromet tout ce qu'elle contient de vrai et de juste. Les attaques contre les détracteurs de Napoléon et l'apologie de l'empereur perdent toute force par leur excès même. A qui par exemple le prince Jérôme fera-t-il croire que M. Taine soit capable de falsifier des textes et d'obéir en écrivant à des passions politiques ? Comment ose-t-il prononcer en parlant de lui le mot de *mépris ?* S'il est une qualité que nul n'a jamais refusée à M. Taine, c'est l'absolue sincérité et la probité de la pensée. Jamais dans ce qu'il a écrit il n'a été influencé par le souci de plaire ou de déplaire. Nul plus que lui n'a eu le courage de ses opinions, et j'ajouterai que jamais il n'a eu plus besoin de courage qu'en écrivant son portrait de Napoléon. S'il a écrit ce qu'il a écrit, c'est qu'il y a vu un devoir de sincérité. On peut lui refuser son adhésion, son admiration même si l'on veut; on ne peut lui refuser son estime. On ne peut par contre s'empêcher de sourire en voyant le prince Jérôme lui faire un crime de son matérialisme philosophique et prétendre qu'il attribue la réforme du XVIe s. à l'usage de la bière. M. Taine est au contraire l'écrivain français qui a écrit les plus belles pages sur la Réforme considérée comme un réveil de la conscience. Et précisément ce qui fait la valeur de ces jugements sur la Révolution et l'Empire, c'en est le côté moral. On y corrigera et on y ajoutera beaucoup au point de vue historique, mais on n'essaiera plus l'apologie des hommes et des actes qu'il a condamnés. Il aura rendu à la France contemporaine un service inappréciable en l'obligeant à détester comme elles méritent de l'être et l'anarchie révolutionnaire et la tyrannie napoléonienne. Les *Origines de la France contemporaine* sont avant tout l'œuvre d'un philosophe moraliste et d'un politique libéral et contribueront à rendre plus difficile le retour d'une terreur jacobine ou d'un césarisme bonapartiste.

Le prince Jérôme a soumis les sources auxquelles a puisé M. Taine à une critique très intéressante et en partie fort juste. Les mémoires de Bourienne et les souvenirs de l'abbé de Pradt sortent de ses mains fort maltraités et il est certain qu'on doit ne se servir qu'avec beaucoup de méfiance de leurs anecdotes et des conversations qu'ils rapportent. Les rapprochements qu'il fait entre les Mémoires et les lettres de M^me^ de Rémusat sont aussi fort piquants et fort instructifs. Mais le prince Jérôme a voulu trop prouver. Il attaque les Mémoires de Miot de Melito, une des sources les plus dignes de foi, car, comme le montre le prince lui-même, les éloges les plus vifs, les récits les plus favorables à Napoléon s'y trouvent mêlés à des accusations très graves, à des jugements très sévères. Pour quelle raison les récuserait-on? Parce qu'ils ont été publiés par un Allemand, M. Fleischmann? Cela est-il sérieux? Il faudrait prouver qu'ils sont falsifiés ou interpolés. Mais pour Metternich, M^me^ de Rémusat, l'abbé de Pradt, dont la prévention et la partialité ne sont pas douteuses, faut-il pour cela rejeter entièrement leur témoignage? Faut-il ne s'adresser qu'aux écrivains favorables à Napoléon, à Maret, à Savary, au baron Fain? Mais, si les premiers sont des détracteurs, ceux-ci ne sont-ils pas des apologistes? Les uns ont écrit pour flatter les Bourbons, les autres pour les combattre. La vérité est qu'il faut se servir des uns et des autres avec une égale circonspection et les contrôler les uns par les autres. Le prince Jérôme fait également du tort à sa thèse en parlant avec dédain des Mémoires de M. X., cités fréquemment par M. Taine. Il sait aussi bien que nous qu'il s'agit des Mémoires du chancelier Pasquier et que, de tous les grands personnages du premier empire, celui-ci est un de ceux dont le témoignage doit être le moins suspect. Il était si sceptique, si détaché de tout parti pris et de tout parti! Le prince a raison de dire que la correspondance de Napoléon doit être la base fondamentale d'un jugement sur l'empereur; mais ignore-t-il que M. Raudot en a tiré, dans *Napoléon jugé par lui-même*, le plus écrasant des réquisitoires et un portrait qui ressemble fort à celui de M. Taine? Il aurait pu citer ce livre pour prouver que la correspondance n'a pas été conçue ni exécutée d'après un plan systématique d'apologie. Il n'en reste pas moins certain que le choix des lettres a été fait d'une manière moins large sous la direction du prince que sous celle de la première commission, et qu'il a laissé échapper un aveu assez compromettant et assez naïf : « En principe, j'établis qu'héritiers de Napoléon, nous devions nous inspirer de ses désirs avant tout, et le faire paraître devant la postérité comme il aurait voulu s'y montrer lui-même. » On s'étonne qu'il ne dise rien des divers suppléments à la correspondance publiés dans notre Revue et ailleurs par M. Du Casse et qu'il cite comme inédite une lettre de

Napoléon du 20 mai 1810, qui est imprimée dans l'ouvrage de M. Rocquain : *Napoléon et le roi Louis.*

Le chapitre intitulé : *l'Homme et son œuvre* est remarquable ; ce rapide résumé de la prodigieuse carrière de Napoléon est écrit de verve, et ne manque ni de vigueur ni d'éloquence. Malheureusement cette apologie est trop absolue pour être convaincante. Justifier jusqu'à l'assassinat du duc d'Enghien et au retour de l'île d'Elbe, prétendre que Napoléon n'est en rien responsable des guerres qui ont dévasté l'Europe pendant tout son règne, en faire une âme sensible, un ami fidèle, un ami de la paix, un souverain uniquement préoccupé du bien de son peuple et poussant l'oubli de lui-même jusqu'à l'abnégation, c'est soutenir un paradoxe tellement énorme que toutes les exagérations reprochées à M. Taine pâlissent à côté. Le prince Jérôme a parfaitement raison de dire que la gloire de Napoléon est liée indissolublement à celle de la France, et qu'Austerlitz et Iéna font partie d'un patrimoine national qui est pour nous une consolation et une espérance ; mais il oublie que ni Marengo, ni Austerlitz, ni Iéna, ni Sébastopol, ni Solférino ne sauraient compenser à nos yeux le malheur et la honte de trois invasions, de la perte des frontières de 1795, suivie de la perte des frontières de Louis XIV.

Après avoir assisté avec une émotion poignante aux péripéties du drame napoléonien, l'esprit se repose dans l'étude de la constitution anglaise. L'ouvrage considérable que M. le comte DE FRANQUEVILLE nous donne sur le *Gouvernement et le Parlement britanniques* (J. Rothschild) n'a rien qui captive l'attention, mais elle a tout ce qu'il faut pour instruire. Le sujet par lui-même est des plus dignes de méditation, et il a été bien souvent traité ; tout récemment encore, M. Glasson lui consacrait un ouvrage fort estimable, malgré ses défauts. M. de Franqueville a fait plus et mieux. Ce n'est pas seulement dans les livres qu'il a étudié les institutions anglaises, il est allé s'en rendre compte sur les lieux mêmes. Frappé de la place que l'usage y occupe à côté des lois écrites et de la coutume, il s'est adressé directement aux fonctionnaires chargés de le mettre en pratique ; il a recueilli ainsi une foule de renseignements précieux qu'on ne trouverait pas facilement ailleurs. Pendant vingt ans, il a suivi de très près le travail intérieur de cette constitution qui s'est si profondément modifiée sous nos yeux, et il a noté avec soin ces transformations qui sont en voie de donner à l'aristocratique Angleterre le pur régime démocratique et la centralisation administrative. Son ouvrage, préparé avec une conscience admirable, est fort bien divisé. Le 1er volume est consacré au gouvernement : lois et coutumes constitutionnelles, pouvoir exécutif, conseil privé et ministres ; le second, à la constitution du Parlement : origines du Parlement, églises, pairie, chambre des

communes, régime électoral; le troisième enfin, à la procédure parlementaire, aux privilèges du Parlement, au budget. Une brève conclusion traite de la démocratie anglaise, si récemment organisée et déjà si puissante; l'auteur se demande si elle saura mieux gouverner qu'aux États-Unis et en France. Sa réponse n'est pas encourageante et il paraît plutôt disposé au doute qu'à l'espérance; ses idées sur ce point se rapprochent de celles qu'exprimait M. Sumner Maine dans son dernier ouvrage : *le Gouvernement populaire*, maintenant traduit en français (Thorin). Mais au fond il importe peu; quelles que soient ses préférences politiques, M. de Franqueville ne les a pas écoutées dans ses études sur les institutions de nos voisins. Très désintéressé à leur égard, il n'y cherche qu'une chose, la vérité, et il l'aperçoit mieux peut-être parfois que les Anglais eux-mêmes. Ceux-ci ont reconnu d'ailleurs la scrupuleuse exactitude des faits et des jugements exprimés par l'auteur, ils l'ont constatée non sans surprise, car ils savent combien leurs institutions sont confuses, contradictoires même, combien par conséquent elles peuvent tromper un étranger peu attentif. C'est donc avec une pleine confiance que l'historien, le politique pourront puiser dans le livre de M. de Franqueville; ils ne le feront jamais sans profit.

M. H.-D. de Grammont a enfin publié (Leroux) l'ouvrage qu'il préparait depuis longtemps : *l'Histoire d'Alger sous la domination turque*, 1515-1830. Jusqu'ici nous n'avions pour ainsi dire rien sur ce sujet, malgré l'intérêt manifeste qu'il présente pour les conquérants et les maîtres actuels de l'Algérie. C'est que le sujet est des plus ardus : les sources indigènes sont rares et très peu sûres; les renseignements fournis par les Européens ne sont qu'à l'état fragmentaire, quand même ils ne font pas tout à fait défaut. Il faut remercier M. de Grammont de n'avoir pas reculé devant ces difficultés presque insurmontables et d'avoir composé le premier une histoire d'Alger claire, complète, bien ordonnée. Cette histoire, il la divise en trois grandes parties : dans la première, le pouvoir appartient au beglierbey ou bey des beys de l'Afrique du Nord : Kheïr-Eddin Barberousse, son fils Hassan, Sala Reïs et Euldj-Ali réussirent en effet à constituer un État redoutable; ce n'étaient pas, comme on l'a dit, de simples écumeurs de mer, et ils ne commandaient pas à des hordes de pirates; maîtres d'Alger, de Tunis, ils songèrent aussi à conquérir le Maroc, et, si les Espagnols n'étaient pas venus s'établir à Mers-el-Kébir et à Oran, s'ils n'avaient pas su exciter les méfiances des Marocains à l'égard de leurs coreligionnaires orientaux, si la diplomatie française n'avait pas réussi à rendre la Porte jalouse des Beglierbeys, il y a toute apparence que cet empire eût été créé. En ce cas, l'Europe chrétienne, serrée aux deux extrémités par les musul-

mans de Constantinople et ceux d'Afrique étroitement alliés, eût couru les plus graves dangers. Mais, avant la fin du siècle, le pouvoir des beglierbeys prit fin ; la Porte, craignant qu'ils ne se rendissent indépendants, mit à leur place des pachas nommés pour trois ans. C'est alors (1587) que commence la seconde époque. Ces pachas, qui avaient acheté leur charge à très haut prix des favoris du sultan, n'avaient qu'un but, celui de faire fortune : les impôts ordinaires suffisant à peine pour payer les dépenses obligatoires et solder la milice, ils demandèrent à la piraterie des ressources nouvelles. Jusqu'ici la course avait été une des formes de la guerre sainte; elle ne fut plus dès lors qu'une entreprise commerciale, très fructueuse d'ailleurs. Les patrons de navire, ou reïs, devinrent alors tout-puissants; maîtres d'une partie d'Alger, ils formèrent une corporation, la Taïffe, qui devint un des pouvoirs de l'État. C'est l'époque la plus prospère d'Alger, en même temps que c'est une de celles où la ville fut désolée par le plus de révolutions intestines. Ce régime dura jusqu'en 1659, où la milice, les Janissaires, brisant les derniers liens qui les rattachaient à la Porte, refusèrent de recevoir les pachas qu'elle lui envoyait et mirent à leur tête des aghas élus par eux. Ces aghas furent enfin, après douze ans d'anarchie, remplacés par les deys que les reïs ont continué de nommer jusqu'à la conquête française. L'histoire intérieure des révolutions algériennes n'offrirait aucun intérêt, si elle ne touchait de très près aux intérêts commerciaux des États chrétiens dans la Méditerranée ; mais pendant trois siècles les pirates barbaresques ont été un fléau lamentable. Si au XVIIIe s. il n'était plus guère redoutable, le fait même de son existence était une honte pour l'Europe; l'expédition de 1830 a mis fin à tout jamais à cette cause de ruines et d'humiliations. Tel est le cadre que M. de Grammont a su remplir avec une science très sûre d'elle-même et dirigée par une intelligence historique remarquable.

Les débuts de la conquête ont été racontés, avec un art auquel M. de Grammont a été le premier à rendre hommage, par M. C. Rousset ; pour l'état présent de l'Algérie, pour l'avenir de cette France africaine, il faut s'adresser à M. Paul Leroy-Beaulieu : *l'Algérie et la Tunisie* (Guillaumin). Le savant économiste est, on le sait, un partisan déclaré de l'expansion coloniale de la France. L'expérience tentée depuis un demi-siècle sur la côte septentrionale de l'Afrique ne pouvait manquer d'attirer son attention. C'est en effet le fruit de longues recherches poursuivies jusque sur les lieux mêmes qu'il nous apporte aujourd'hui. Plus que jamais il est convaincu que le Français a toutes les qualités requises pour coloniser ; c'est la pratique du gouvernement approprié à chaque colonie qui nous manque

encore ; c'est de ce côté en effet que les publicistes et les hommes d'État doivent diriger leurs réflexions. Nous n'aurons pas à insister sur les conseils que M. Leroy-Beaulieu prodigue aux administrateurs algériens et métropolitains ; mais nous approuvons sans réserve la politique qu'il recommande à l'égard des indigènes. Leur nombre croît rapidement ; ils sont actifs, intelligents, ils ont une civilisation qu'on ne saurait mépriser, une religion simple, claire, profondément imprimée dans les esprits et dans les cœurs. Personne ne songe à les chasser ; on ne peut espérer les convertir à nos croyances, il faut les rallier à notre cause par un traitement équitable et par l'instruction. Le rôle est beau, s'il est difficile, et la France aura mérité doublement du monde européen si, après avoir détruit la piraterie algérienne, elle réussit à concilier à notre civilisation les Kabyles et les Arabes, les populations sédentaires et les nomades, l'Afrique du Tell et l'Afrique du Sahara.

C'est une idée singulière qu'a eue M. Ernest Grasset, dans son livre : *la Guerre de Sécession*, 1861-1865 (Librairie militaire de L. Baudoin) ; il a, dans un premier volume, raconté les événements militaires et, dans le second, tracé la biographie des principaux personnages, des généraux surtout, qui ont été appelés à y jouer un rôle notable. Un autre défaut dépare cet ouvrage : il n'est pas clair ; il eût fallu décrire d'abord avec une grande précision le théâtre de la lutte, surtout le pays compris entre Richmond et Washington, les Alleghanys et la mer. Privé de ce guide indispensable, le lecteur se trouve souvent perdu dans l'extrême confusion des opérations militaires. On souhaiterait aussi de trouver au moins un résumé des causes multiples de la guerre, des complications diplomatiques auxquelles elle a donné lieu ; l'auteur n'a voulu voir et traiter que la guerre elle-même ; c'est exclusivement l' « histoire-bataille » qu'on trouvera dans ses deux volumes. Il est juste de dire que cette histoire se lit avec intérêt ; mais qui nous donnera donc en français une bonne histoire complète de ce conflit où la vieille Europe pourrait trouver tant d'utiles leçons ?

Le livre du prince Georges Bibesco : *Au Mexique. Combat et retraite des Six mille* (Plon, Nourrit et Cie, grand in-8° orné de dessins et de cartes), est un récit très simple, mais très vivant de la première partie de la funeste campagne du Mexique, celle qui a été marquée par l'échec devant Puebla et la défense d'Orizaba, et qui s'arrête au moment où le général Forey, avec 25,000 hommes, vient prendre le commandement, à la place du général Lorencez qui n'en avait que 6,000. Le prince Bibesco, qui a conquis sa naturalisation française en combattant pour nous en 1862 et en 1870, nous avait déjà donné le récit de la part prise par lui aux combats du 7e corps de l'armée du

Rhin en 1870. Il revient maintenant à un épisode de la guerre qui fut le prélude de la chute de l'Empire. Il décrit très vivement la physionomie du petit corps expéditionnaire et de la population contre laquelle il était obligé de combattre, et fait bien comprendre les illusions qui ont entraîné à l'attaque de Puebla, la légèreté et l'ignorance avec lesquelles fut conduite cette campagne, où l'héroïsme de nos soldats se dépensa si inutilement. Nous avons lu avec intérêt un autre récit militaire, *les Souvenirs d'avant-garde* de M. Dormoy (Sauvaître, in-18), officier aux francs-tireurs de l'armée des Vosges. Ce tout petit volume consacré à l'histoire d'un combat d'avant-garde, livré le 22 novembre 1870 à Raimbœuf, dans la Côte-d'Or, offre un véritable intérêt pour la critique historique en permettant de comparer le récit d'un témoin oculaire intelligent avec les récits du même fait par des historiens italiens, français et allemands qui tous l'ont défiguré au gré de leur imagination ou de leurs préventions. On peut se rendre compte par ce petit exemple de la défiance avec laquelle on doit lire les histoires militaires, même celle du grand état-major allemand.

M. Nérée Quépat, à qui nous devons deux bonnes études d'histoire locale sur Woippy et la grande Thury près Metz, a consacré plusieurs années à rédiger un *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle* (Paris, Picard ; Metz, Sidot) qui forme le supplément au dictionnaire bien connu de Bégin. L'ouvrage de M. Quépat forme un grand in-8° de 600 p. et l'on est émerveillé de la masse de renseignements qu'il renferme, de la simplicité et de la précision des notices. Il serait à souhaiter que nous eussions des travaux analogues pour tous nos départements. Il en est peu, il est vrai, qui pourraient se faire gloire d'autant d'illustrations que le département de la Moselle. Cette terre messine, où furent rédigés au moyen âge les premiers actes officiels en langue française, a fourni à la France une légion de savants, d'artistes, de grands industriels, de soldats héroïques. Nous sommes reconnaissants à M. Quépat d'avoir recueilli tous leurs noms, d'avoir rappelé tous leurs services, d'avoir montré par là tout ce que ce département aujourd'hui mutilé apportait à la France d'honneur, de richesse et de force.

G. Monod. Ch. Bémont.

Histoire de l'art. — L'excellent manuel d'*Archéologie égyptienne* de M. Maspero, publié par la maison Quantin dans sa collection de l'enseignement des beaux-arts, est le livre le plus précis, le plus clair, le plus instructif qui ait été donné au grand public sur cette matière.

Sans divagations inutiles, sans appareil d'érudition fastidieuse, puisqu'il a épargné au lecteur l'ennui d'une préface ou d'une intro-

duction et la fatigue qu'occasionnent les notes au bas des pages, l'auteur entre immédiatement dans son sujet et partage son travail de reconstitution en cinq grandes divisions :

Dans la première, il s'efforce de restituer la maison égyptienne en tenant compte des ruines de Memphis, de Bubaste, de Thèbes, etc., et des représentations figurées sur les parois des temples et des tombeaux. Ce qui donne une grande solidité à ses hypothèses, c'est l'appui fourni par les survivances antiques encore en usage chez les Fellahs actuels. Le même chapitre contient une restitution détaillée d'une habitation seigneuriale d'après une représentation des hypogées de Tell-el-Amarna, capitale du pharaon hérétique Khouniaton, et un examen des différents types de forteresses restituées, tant d'après les représentations que d'après les nombreuses ruines d'Abydos, El Kab, Kom-Ombo, Koummeh, Semnieh, etc.

Dans le chapitre II, après avoir étudié les éléments constitutifs des temples, M. Maspero passe en revue tous ceux qui sont échelonnés sur les deux rives du Nil. MM. Perrot et Chipiez avaient borné leur étude à l'examen des monuments purement pharaoniques; M. Maspero poursuit la sienne jusqu'aux temples ptolémaïques qui présentent quelques différences notables et dignes d'être prises en considération dans une étude de l'art égyptien. M. Maspero réfute, à propos des temples de Philé, d'Abydos, etc., l'opinion d'après laquelle les Égyptiens auraient marqué une certaine horreur pour la symétrie. Sous la rubrique de la *Décoration*, il entre dans le fond des idées religieuses.

Le chapitre III est une longue étude du *Tombeau*. M. Maspero, reprenant les importants travaux de Mariette à Saqqarah, les a complétés par l'examen des pyramides d'Ounas et de Pepi. Il va sans dire que ce chapitre contient un résumé de l'histoire des croyances funéraires d'un peuple plus préoccupé de la vie future que de la vie présente.

L'étude de la peinture et de la sculpture (chap. IV) contient, avec une analyse savante des différents procédés, un exposé historique qui nous fait passer en revue les monuments figurés les plus célèbres de l'Égypte. L'auteur combat, en passant, certaines attributions de dates qui ont été proposées ou admises jusqu'ici.

L'auteur termine son livre par l'examen des différents procédés en usage dans les arts industriels, et il ajoute aux découvertes de ses prédécesseurs un élément récemment acquis à l'archéologie égyptienne : l'industrie du cuir découpé. M. Maspero va jusqu'à penser que la plupart des représentations peintes dans lesquelles on se plaisait à voir des images de la broderie égyptienne reproduisent des objets en cuir découpé. L'industrie de la tapisserie, qui a pris une

grande extension sous les Ptolémées et surtout pendant la période chrétienne, aurait été une industrie d'importation assez récente et venue de Syrie.

Ce texte si net et si sûr est complété encore par une riche collection d'illustrations très remarquables dues à la plume habile de M. Faucher-Gudin.

M. Germain Bapst rend un réel service à l'histoire de l'art par la série d'études sur l'orfèvrerie française qu'il a entreprise et inaugurée avec son beau livre sur *les Germain*[1].

Après une introduction très rapide sur l'histoire de l'orfèvrerie en France destinée à nous mettre au courant du sujet, M. Bapst entreprend l'histoire d'une famille d'orfèvres dont les noms, trop peu répandus, méritent d'être cités à côté des grands artistes des règnes de Louis XIV et de Louis XV.

L'auteur, avec des documents nouveaux qu'il a trouvés aux Archives nationales, aux Archives du ministère des affaires étrangères, aux bibliothèques royales de Lisbonne et de Saint-Pétersbourg, et à l'aide des papiers de la célèbre collection de M. le baron Pichon, est parvenu à rétablir la biographie complète et la filiation exacte de Pierre Ier, Thomas et François-Thomas Germain, en consacrant un chapitre spécial à Pierre II Germain, dit le Romain, étranger à cette famille, et qu'on a constamment confondu avec les deux derniers. A force de recherches et d'érudition, M. Bapst est parvenu à reconstituer l'œuvre merveilleuse de ces artistes, dont une grande partie a été malheureusement détruite dans la période difficile de la fin du règne de Louis XIV ou sous la Révolution, tandis que le peu qui subsiste de ces chefs-d'œuvre se trouve, à notre grand regret, presque entièrement conservé à l'étranger, dans les familles royales de Russie et de Portugal.

Ce livre, intéressant et consciencieux, a justement mérité la récompense que lui a récemment décernée l'Institut. De nombreuses illustrations, une table analytique et des notes, — il faut l'avouer, trop nombreuses et parfois inutiles et gênantes, — complètent le texte qui, pour manquer un peu d'aisance et de couleur, a, néanmoins, une grande précision, une grande clarté et la tenue qui convient à un ouvrage conçu d'une manière véritablement scientifique.

L. B.

1. *Études sur l'orfèvrerie française au XVIIIe siècle. Les Germain, orfèvres-sculpteurs du Roy.* Librairie de l'art. Rouam, éd., 1887.

## ROUMANIE.

Pendant le courant de l'année dernière, ce sont les savants étrangers qui ont surtout contribué à enrichir la littérature historique des Roumains.

Nous citerons en premier lieu le remarquable travail de M. Émile Picot sur le chroniqueur roumain Ureche[1]. L'histoire de la Moldavie connaît deux personnages de ce nom, le père, Nestor Ureche et son fils Grégoire. Une question, non encore définitivement résolue, est celle de savoir lequel des deux est l'auteur de la Chronique qui porte ce nom. On admet généralement que la rédaction appartient au fils et non au père, car elle a été toujours considérée par les chroniqueurs postérieurs comme l'œuvre de Grégoire Ureche. Presque tous les manuscrits existants portent sur leur titre le nom de Grégoire Ureche; mais, tous ces manuscrits étant des copies postérieures, cette indication pourrait bien être fausse. M. Hasdeu a le premier mis en doute la paternité de la Chronique, qui, jusqu'à lui, avait été constamment attribuée au fils, Grégoire Ureche, et la revendiqua pour son père Nestor[2]. Cette idée a été reprise par M. Aron Densuchanu dans son Histoire de la langue et de la littérature roumaine[3], qui apporte à son appui les arguments suivants : tous les chroniqueurs roumains ont décrit surtout les événements dont ils furent témoins. Il serait assez extraordinaire que Ureche seul fît exception; car, si on attribue la chronique à Grégoire Ureche, au temps où s'arrête le récit en 1594, celui-ci était encore enfant. Il est donc bien plus probable que ce fut le père qui s'arrêta à cette date, peu éloignée de celle de sa mort. D'autre part, la narration d'Ureche prend quelquefois des couleurs tellement vives qu'elle doit avoir été écrite sous la dictée même des événements, par exemple la description de la sécheresse de l'année 1585. Les locutions, les tours de phrase du chroniqueur indiquent aussi des événements contemporains. Ainsi, dans un endroit, il dit que « les Turcs trouvèrent Aron, que la colère

1. *Chronique de Moldavie*, depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'à l'an 1594, par Grégoire Ureche; texte roumain avec traduction française. Notes historiques, tableaux généalogiques, glossaire et table, par Émile Picot. Paris, Ernest Leroux, 1878. Un volume gr. in-8° de XXVII et 662 p. — La publication commencée en 1878 n'a été terminée que l'année dernière.

2. Hasdeu, *Archiva istorica a Romaniei*. Bucuresti, 1865. T. I, p. 117, note. Comp. *Columna lui Traian*. 1872, p. 274.

3. *Istoria limbei si literature romane* de Aron Densuchanu. Jasi, 1885, p. 164-168.

de Dieu nous envoya *pour nos péchés*[1]. » M. Densuchanu croit que Grégoire Ureche, postérieur à son père d'un demi-siècle, n'aurait pu employer cette manière de parler, pour une époque qui ne le touchait plus en rien. Enfin, dans sa préface, Ureche dit : « J'ai écrit cette histoire » en puisant aux sources étrangères, et « en ajoutant leurs renseignements à *ceux de notre temps.* » Observons en passant que M. Picot ne traduit pas exactement les paroles d'Ureche dans ce passage. Le texte roumain dit en effet : « Si di acolo luînd multe si lipindu-le cu ale *noastre vremi* potrivind si am scris acest litopisetz, » texte que M. Picot traduit de la façon suivante : « J'ai puisé dans ces ouvrages un grand nombre de renseignements que j'ai comparés à *ceux que contenaient nos annales*[2]. » Pour revenir à la question, il est évident que ce passage semble se rapporter à des événements décrits par le chroniqueur. Or, la Chronique s'arrêtant à 1594, et, à cette époque, Nestor Ureche pouvant seul l'écrire, car son fils Grégoire était encore enfant, l'opinion de M. Hasdeu et de M. Densuchanu ne manque pas tout à fait de vraisemblance. M. Picot n'admet pas cette manière de voir. Pour lui, c'est bien Grégoire Ureche qui est l'auteur de la Chronique. Quant à nous, nous croyons aussi que c'est la seule vraie, car, quoique la Chronique se termine à l'année 1594, il se pourrait bien qu'elle eût été continuée après cette année, mais que la partie postérieure eût été perdue. Ureche ne dit pas qu'il a terminé sa Chronique à cette date; au contraire, sa narration ne laisse en rien supposer qu'il n'y a pas une suite aux événements de cette année. Le passage contenu dans sa préface où il parle des événements *de son temps*, dans tous les cas postérieurs à l'année 1594, trouverait son explication dans le fait qu'au moment où il écrivait sa préface, il avait l'intention d'arriver jusqu'à son époque, intention qu'il n'aura pu réaliser pour des raisons qui nous sont inconnues. L'argument, d'après nous sans réplique, qui plaide pour Grégoire Ureche comme auteur de la Chronique nous est fourni par son texte même. Il dit dans sa préface, dont le style présente absolument les mêmes caractères que le reste de l'ouvrage : « Tandis que d'autres amassaient notes sur notes, *moi*, *Grégoire Ureche*, élevé par la grâce de Dieu à la dignité de grand vornic, j'ai lu les livres et les documents et de notre pays et de l'étranger. » Quelle circonstance pourrait nous autoriser à mettre en doute cette assertion formelle de Grégoire Ureche?

M. Picot n'a pas voulu donner une édition critique du texte

1. P. 567 de l'édition de M. Picot.
2. P. 5, idem.

d'Ureche. Aussi prend-il pour base de ce texte l'édition publiée par M. Cogalniceanu en 1853; cette dernière est faite sur un seul manuscrit, sans aucune étude critique des différentes leçons du chroniqueur roumain. M. Picot avoue lui-même que « les fragments de notre Chronique cités par divers historiens d'après des manuscrits aujourd'hui inconnus offrent de notables différences avec les passages correspondants de l'édition donnée par M. Cogalniceanu » (p. XVI). M. Picot se trouvait d'ailleurs dans l'impossibilité d'amasser les matériaux nécessaires à une édition critique du chroniqueur. Aussi le but que l'éminent professeur à l'école des langues orientales vivantes s'est proposé est-il tout autre. Il veut éclairer l'œuvre d'Ureche à l'aide de documents de toute espèce publiés séparément depuis un certain nombre d'années, et jeter ainsi les bases de la chronologie des princes de Moldavie jusqu'à la fin du XVIe siècle (p. XVII). Ce qui rend l'histoire du peuple roumain particulièrement difficile à exposer, c'est précisément l'éparpillement de ses sources, qui se retrouvent par fragments dans les ouvrages les plus variés, dans les documents où on ne s'attendrait guère à trouver mentionné son nom. Ainsi, pour éclairer la partie la plus obscure de la vie de ce peuple, celle du moyen âge, on est forcé de recourir au poème des Nibelungen, aux bulles papales, aux chroniqueurs français de l'empire latin de Constantinople, et jusqu'à des ouvrages d'histoire écrits par les Persans du temps de l'empire Mongol. La même difficulté subsiste aussi pour les temps plus rapprochés, car l'histoire des Roumains est contenue pour la plus petite partie dans les écrits et les documents indigènes, et ses sources les plus riches doivent être toujours cherchées en dehors de leur territoire. L'histoire des Roumains sera donc surtout affaire d'érudition, et cette qualité, M. Picot la possède à un haut degré. Il connaît presque tout ce qui a trait à l'histoire des Roumains dans les Chroniques russes, polonaises, ruthènes, hongroises; il a lu et scruté tous les documents publiés, et bon nombre d'inédits qui se rapportent, ne fût-ce que de loin, à l'histoire des Roumains. En un mot, il a amassé dans son livre des matériaux immenses. Il ne les a pas laissés informes; par un système de critique rigoureuse, il en a tiré tout ce qu'ils pouvaient contenir.

A l'aide des nombreuses données recueillies par un labeur des plus tenaces, M. Picot redresse, corrige et surtout complète le texte du chroniqueur roumain. Son travail pose les bases solides de l'histoire de la Moldavie pour les deux premiers siècles de son existence. Il ne reste plus qu'à enchaîner les faits amassés par M. Picot, à fondre en une narration continue ce qui se trouve éparpillé dans ses

notes au texte du chroniqueur pour en tirer une histoire de la Moldavie aussi complète que le permet l'état actuel de ses sources.

Notons quelques erreurs de détail, impossibles à éviter dans un travail aussi étendu. A la page 112, M. Picot croit retrouver le village de *Soci* dans le district de Suceava, au nord de la Moldavie; mais il est évident qu'Étienne le Grand combattant contre Radu, prince de Valachie, dans le pays de celui-ci, ce village doit s'y trouver. Il en est de même de la citadelle de *Teleajna :* le chroniqueur dit qu'elle fut prise par Étienne le Grand; elle devait donc se trouver en pays ennemi et non en Moldavie, dans le district de Vaslui, comme le pense M. Picot (p. 124). A la page 264, l'auteur fait de Mihnea, prince de Valachie, un fils de Radu; il invoque à l'appui de cette opinion une souscription reproduite par la *Revista Romana*, I, p. 815. Cette souscription indique pourtant que Mihnea était le fils de Vlad. A la page 361, M. Picot fait d'Alexandre Lapusneanu le fils de Bogdan, fils lui-même de Pierre Rarèche; mais quelques pages plus loin (p. 365) il lui donne pour père Bogdan le Borgne, frère de Pierre et fils d'Étienne le Grand, sans s'expliquer sur cette contradiction. Ajoutons à ces quelques erreurs, dont un examen minutieux pourrait augmenter le nombre, la traduction incorrecte d'un passage dont M. Picot n'a pas saisi le sens; il s'est laissé induire en erreur par une synonymie apparente du verbe *rîni*. Le passage est le suivant : « Lua stujitorii de tzara cu sila de le rînia subt cai ; » M. Picot (p. 585) le traduit par : « Ils enlevaient de force les fonctionnaires de la campagne et les *faisaient fouler aux pieds par leurs chevaux.* » D'abord les stujitori étaient des soldats du pays et non des fonctionnaires; ensuite Ureche emploie le verbe *rîni* = nettoyer à la pelle, et non *râni* = blesser; il veut dire que les Tartares *faisaient nettoyer leurs écuries* par les soldats moldaves, et non qu'ils les faisaient fouler par leurs chevaux, ce qui n'aurait d'ailleurs pas de sens.

M. Picot a procédé d'une manière scientifique en publiant le texte d'Ureche en caractères cyrilliques, tel qu'il se trouve reproduit dans les anciens manuscrits. L'adoption de l'orthographe roumaine moderne avec des lettres latines eût défiguré le texte et surtout aurait enlevé aux mots leur véritable prononciation, telle qu'elle était du temps du chroniqueur. En somme, M. Picot a indiqué aux Roumains la manière dont ils doivent éditer leurs Chroniques nationales. Ce n'est ni la première ni la dernière fois que la France enseigne quelque chose aux Latins du Danube.

M. Émile Legrand, professeur aussi à l'École des langues orientales vivantes, vient de faire paraître une publication de grand luxe, limitée au nombre de cinquante exemplaires numérotés, contenant

quelques documents inédits jusqu'à ce jour sur la famille grecque des Maurocordato[1]. Ce recueil commence par une généalogie des princes Maurocordato dont le chef de la famille fut un certain Nicolas, fils de Pantaléon, né à Chios en 1599. Ce personnage venant à Constantinople y épousa la fille d'un riche négociant grec, Skarlatos; il devint ainsi la souche d'une nombreuse et importante famille qui joua un rôle considérable, tant dans l'histoire de l'empire ottoman que dans celle des principautés roumaines. Son fils Alexandre Maurocordato, ὁ ἐξαπορρήτος, devenu célèbre par la négociation de la paix de Carlowitz en 1699, épousa en secondes noces la fille d'un prince de Moldavie, Alexandre Iliache, ce qui procura à son fils issu de cette princesse, Nicolas Maurocordato, le trône de cette principauté, en 1710, et puis de nouveau, de 1711-1716, lorsqu'il fut transféré en Valachie. Cette généalogie est intéressante pour l'histoire des Roumains, car elle montre comment cette famille, tout en restant grecque par de nombreux rejetons, s'infiltra toujours plus profondément dans les pays roumains, en s'unissant par des mariages aux boyards indigènes. Elle commença par préférer ceux d'origine grecque, quoique roumanisés, tels que les Cantacuzène, les Rossetti. Plus tard, nous la voyons s'unir aux Balche, aux Racovitza, pendant que le tronçon resté à Constantinople continue à entrer en relations matrimoniales avec les familles grecques des Soutzou et des Morouzi. Quoique bien renseigné sur les rapports généalogiques, ainsi que le prouve la concordance avec plusieurs épitaphes recueillies par M. Legrand à la suite du second document, l'auteur de cette généalogie ne parait pas connaître tout aussi bien les faits historiques auxquels les Maurocordato ont été mêlés. Ainsi il fait régner Constantin Maurocordato, l'un des plus célèbres membres de cette famille, *six* fois en Valachie et *quatre* fois en Moldavie; en réalité, il ne régna dans la première que *cinq* fois : 1° en 1730-1733; 2° en 1735-1741; 3° en 1744-1748; 4° en 1756-1758; 5° en 1761-1763.

Le second document contenu dans la publication de M. Émile Legrand est une exposition historique de la généalogie des Maurocordato qui contient plusieurs détails intéressants sur les divers membres de cette famille. Après les épitaphes dont nous avons parlé viennent deux documents latins : une apologie de Nicolas Maurocordato, prince de Moldavie et de Valachie. L'auteur, qui, d'après Engel

1. *Généalogie des Maurocordato de Constantinople* et autres documents concernant cette famille, publiés par Émile Legrand, chargé de cours à l'école des langues orientales vivantes, membre de l'Académie roumaine. Tirage à 50 exemplaires numérotés. Paris, Lahure. 1886, un vol. gr. in-8° de XI et 73 p.

(*Geschichte der Moldau und Walachey*. Halle, 1804, 1, p. 85), serait un Italien, Antoine Epis, précepteur de Scarlatos, fils aîné du prince Nicolas, ne tient pas du tout la promesse qu'il donne dans son introduction d'exposer « in rudi et simplici stylo » la vérité sur l'objet de son panégyrique. Après les éloges « emphatiques et frisant le ridicule » qu'il prodigue au prince Nicolas, il entreprend une sorte d'histoire résumée de la Moldavie à partir de la conquête de Trajan, pour arriver à prouver implicitement les droits de ce prince au trône de ce pays, en établissant qu'il était le fils d'une princesse indigène, Sultane, fille du prince moldave Alexandre Iliache, qui avait été la femme du célèbre Alexandre Maurocordato, son père.

Le chapitre le plus intéressant de cet éloge est le dernier où l'auteur esquisse le règne de Nicolas Maurocordato, tant en Moldavie qu'en Valachie, et qui contient quelques détails inconnus jusqu'à ce jour. Le recueil de M. Legrand se termine par une pièce déjà imprimée, mais qui est devenue de nos jours d'une excessive rareté, *Commentatio de litterarum studiis Joannis Nicolai Maurocordati principis Wallachiae, auctor Joannes Theodorus Hoelbius Themarensis*, et qui contient des informations précieuses sur les études de ce prince érudit.

La publication de M. Legrand rend surtout service à l'histoire roumaine, et c'est à ce titre que nous l'analysons dans ce bulletin. Pendant l'époque phanariote, l'histoire des Grecs se développa surtout dans les pays roumains, qui étaient devenus des centres de culture et de civilisation néo-hellénique. Aussi tout ce qui a trait à ce peuple pendant les deux derniers siècles intéresse à un haut degré l'histoire roumaine.

M. Paul Hunfalvy, de l'Académie hongroise, examine dans son dernier ouvrage : « Nouvelles publications sur l'historiographie roumaine[1], » plusieurs écrits parus chez les Roumains sur leur histoire. Il entreprend d'élucider à nouveau ce qu'il appelle la question roumaine, et prend pour base de sa critique l'ouvrage publié par nous il y a deux ans en français : *les Roumains au moyen âge*.

Cette question, qui a été tant débattue de nos jours, a trait à la priorité de l'occupation de la Transylvanie disputée entre les Roumains et les Maghyares. Les Roumains prétendent y avoir habité *ab antiquo*, dès l'époque romaine et la conquête de la Dacie par Trajan, d'une manière non interrompue. Les Hongrois soutiennent au contraire que la nationalité roumaine n'a point pris naissance

1. *Neuere Erscheinungen der rumænischen Geschichtsforschung*, beleuchtet von Paul Hunfalvy. Wien und Teschen, 1886. Un vol. de 252 p. in-8°.

dans les Karpathes, mais bien de l'autre côté du Danube, dans la Mœsie, d'où les Roumains auraient passé au nord du fleuve à partir du XIIe ou XIIIe siècle, et se seraient établis au milieu des Hongrois. Ce problème d'ethnographie européenne est des plus vastes et des plus difficiles à résoudre. Presque tous les arguments imaginables ont été épuisés des deux côtés, et, quoique la bonne cause soit du côté de la continuité, ses adversaires ne veulent pas encore s'avouer vaincus. En dehors des Roumains et des Hongrois, dont l'intérêt politique pourrait, jusqu'à un certain point, mettre en doute le désintéressement scientifique, les savants étrangers sont partagés en deux groupes relativement à cette question. MM. J. Jung, L. Pič, de l'université de Prague, MM. E. Picot, de Rosny, E. Desjardins, V. Duruy, Van den Gheyn, de Louvain, et plusieurs savants russes sont pour la continuité des Roumains dans la Dacie, pendant que M. Jirececk, Gaston Paris, Ch. Bémont inclinent plutôt pour l'opinion contraire. M. Tomaschek, de l'université de Graz, d'abord chaleureux défenseur de la continuité, a passé, on ne sait trop pourquoi, dans le camp des adversaires de cette opinion.

Pourtant la vérité ne saurait être que d'un côté. Il s'agit de savoir duquel. Pour moi, je suis convaincu que la thèse roumaine l'emportera avec le temps sur celle des Maghyares, et ce qui me fortifie dans cette conviction, ce sont les considérations suivantes :

D'abord la continuité des Roumains dans la Dacie peut seule expliquer leur passé. Ainsi nous avons invoqué comme le plus puissant argument, en faveur de la continuité, le fait constaté par d'innombrables documents que les Roumains jouissaient dans les anciens temps de plus de droits en Transylvanie, sous la domination hongroise, qu'ils n'en jouissent par la suite. Ainsi ils possédaient une noblesse puissante, une organisation militaire sous des chefs nationaux, les Voévodes et les Knèzes, un droit coutumier, des propriétés; ils participaient aux assemblées politiques du pays. Tous ces droits ont disparu de siècle en siècle, et la fin de celui qui vient de s'écouler les trouve tous réduits à l'état de simples paysans, sans noblesse, sans aucune garantie contre les abus, tous serfs attachés à la glèbe et traités avec la dernière barbarie. Le droit écrit des Hongrois proclame comme principe vis-à-vis du serf roumain : « Rusticus (valachus) praeter mercedem sui laboris nihil habet. »

Cet argument n'a été atteint par aucune des critiques faites sur mon livre[1]. Voyons ce qu'y répond M. Hunfalvy. Malgré les nom-

1. Je m'étonne que M. Charles Bémont, dans le compte-rendu qu'il fait de mon livre, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1886, p. 145-155, n'ait

breux documents qui mentionnent une puissante noblesse roumaine répandue dans tout le pays, et cela dans le cours de plusieurs siècles, M. Hunfalvy n'hésite pas à mettre en doute son existence. Il dit : « Si une puissante noblesse roumaine avait existé en Transylvanie qui aurait opposé, tant à l'époque de l'occupation hongroise qu'après celle-ci, une digue aux empiétements de la noblesse hongroise, il aurait fallu que cette noblesse roumaine eût de profondes racines dans le pays par de vastes possessions territoriales, et qu'elle se fût même fortifiée dans des châteaux et des citadelles. On ne saurait imaginer l'existence d'une noblesse sans propriété territoriale, et sa disparition n'aurait pu avoir lieu sans la perte de cette propriété. Il nous faudrait donc rencontrer en Transylvanie des confiscations de terres, comme en Angleterre du temps de l'invasion normande, ou en Irlande sous la conquête anglaise. M. Xénopol peut-il trouver en Transylvanie même une ombre de confiscation faite sur les propriétés de la noblesse roumaine[1] ? » Nous n'avons jamais soutenu que la noblesse roumaine eût été dépossédée par celle d'origine maghyare. Cette noblesse fut absorbée par l'élément dominateur. Elle passa insensiblement aux conquérants, abjurant d'abord sa religion et embrassant le catholicisme, oubliant ensuite sa langue et ses mœurs et se transformant sans violentes secousses en noblesse maghyare. Voilà pourquoi aujourd'hui la plupart des familles nobles maghyares de la Transylvanie sont d'origine roumaine. Et serait-ce le seul exemple d'une classe noble passant au conquérant? On sait que la noblesse bulgare embrassa le mahométisme et devint turque pendant que le peuple resta chrétien et slave. De nos jours encore, la noblesse roumaine de la Bucovine se germanise de plus en plus, et le temps n'est pas loin où le peuple roumain de ce pays ne comptera plus de nobles de sa race dans ses rangs. Et pourtant tous ces nobles ont gardé leurs propriétés; ils en ont même reçu d'autres en récompense de leur défection. Ceux-là seuls ont perdu leurs biens qui ont voulu résister et conserver leur religion et leur nationalité. M. Hunfalvy nous défie de citer une seule confiscation en Transylvanie. Pourtant rien de plus facile. Ainsi un document de l'année 1365 récompense la famille roumaine noble du Maramourèche Balk par la donation de la terre de Kunya, « quae per infidelitatem et notam Bogdan wajwoda (un autre noble roumain qui s'était révolté contre le roi) ejusque filiorum, qui terram regis Moldavanam occupantes,

pas apprécié la portée de cet argument. Comment a-t-il pu dire que cette question capitale est affaire d'appréciation personnelle?

1. *Neuere Erscheinungen*, p. 175.

clandestine in contumeliam regis moliuntur conservare, ad se devolutam (c'est-à-dire étant confisquée) solemni privilegio confert[1]. » Un autre document de l'année 1435 punit les trois knèzes valaques Kosta, Stanciul et le pope Volcul qui s'étaient aussi révoltés contre l'autorité hongroise par la perte de leur knézat, qui est confisqué par le roi et donné ensuite « Michaëli Bazarat et Joanni filiis Joannis et per ipsos filiis eorum ipsorumque heredibus et posteris; » les Bazarat sont aussi une famille roumaine[2].

M. Hunfalvy, qui nie l'existence de l'élément nobiliaire en Transylvanie, passe aussi complètement sous silence les anciennes révolutions des paysans roumains contre la noblesse maghyare et maghyarisée, révolutions dont la Transylvanie a été le théâtre, et qui avaient pour but de revendiquer leurs droits foulés aux pieds par leurs oppresseurs : « Pro *reacquirendis et reobtinendis pristinis libertatibus* per sanctos reges cunctis hujus regni Hungarorum incolis datis et concessis, » comme s'exprime le document de 1437[3]. Serait-il admissible que des vagabonds, des nomades immigrés entreprissent des révolutions pour obtenir des droits? A-t-on jamais vu les Juifs ou les Tsiganes s'insurger contre les peuples au sein desquels ils s'étaient établis? M. Hunfalvy procède avec les révolutions des Roumains comme avec leur noblesse. Ces révolutions n'acquièrent leur entière importance que lorsqu'on les considère comme des protestations réitérées depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours (1437, 1514, 1599, 1784, 1848) contre l'oppression de la nation dominante. M. Hunfalvy en détache la seule révolution de Horia et Closca, de 1784, pour avoir le plaisir de donner une leçon aux Roumains, en leur citant le proverbe allemand : « Es ist dafür gesorgt dass die Bäume nicht in den Himmel wachsen. »

Nous avions, dans notre étude, invoqué encore ce fait que les deux principautés roumaines de Valachie et de Moldavie furent fondées aux XIIIe et XIVe siècles par des Roumains descendus de leurs montagnes dans les plaines du Danube et du Dniester. Pour la fondation de la principauté de Moldavie, il existe des documents authentiques, qui attestent qu'elle est due à des Roumains descendus des montagnes du Maramourèche. Celle de Valachie, quoiqu'elle ne soit pas confirmée par des documents contemporains, n'en est pas moins positive, à preuve la succession des capitales de ce pays, qui descendent

1. Fejer, *Codex diplomaticus regni Hungariae*, III, p. 469. Comp. les *Roumains au moyen âge*, p. 213.

2. Fejer, t. XI, p. 504, *les Roumains au moyen âge*, p. 114.

3. *Archiv für Siebenbürgische Landeskunde*, 1874, p. 78. *Les Roumains au moyen âge*, p. 123.

de la montagne vers la plaine : Cimpu-Lung, Argèche, Tergovist, Bucarest. Or, si les Roumains étaient venus du sud, en passant le Danube, il est évident qu'ils auraient dû occuper d'abord la plaine roumaine, et ce n'est que plus tard qu'ils devraient faire leur apparition en Transylvanie. Les documents constatent précisément le contraire. Ce sont d'abord les montagnes qui les abritent; c'est en Transylvanie qu'on les trouve mentionnés pour la première fois, et ce n'est que bien plus tard qu'ils occupent la plaine. C'est une preuve irréfutable, selon nous, que les Roumains ont de tout temps occupé les montagnes de la Dacie et que, lorsque les tempêtes des invasions se furent un peu calmées, ils apparurent aussi dans la plaine.

M. Hunfalvy s'occupe encore de la descente de Bogdan, fondateur de la principauté moldave (p. 144), mais il se garde bien de traiter cette question au point de vue envisagé par nous. Il déplace aussi en ce point une discussion qui l'eût incommodé. Comme Balcescu avait soutenu que Bogdan, après la fondation de la principauté moldave, avait gardé en sa dépendance le Maramourèche, M. Hunfalvy engage là-dessus une discussion aussi érudite que peu concluante pour la « question roumaine. »

Citons un dernier exemple de la manière d'argumenter de M. Hunfalvy. Nous avons expliqué l'introduction du rite bulgare chez les Roumains par la domination du premier empire bulgare sur les pays actuellement habités par les Roumains, sans qu'il soit nécessaire de leur faire emprunter ce rite dans la Bulgarie même, au sud du Danube. M. Hunfalvy qui soutenait dans ses publications précédentes, avec beaucoup de conviction apparente et à l'encontre des témoignages positifs des historiens byzantins, que les Bulgares n'avaient jamais étendu leur suprématie au nord du fleuve, revient sur cette opinion dans l'ouvrage que nous analysons, et concède que la domination bulgare au nord du Danube aurait pu slaviser l'église des Roumains[1]. Immédiatement après il abandonne le fil de l'idée et saute à une autre question, que les Roumains devaient être un peuple dépourvu de littérature, pour arriver à adopter une religion écrite dans une langue étrangère !

Passons à la toponymie que M. Hunfalvy discute avec une préférence marquée. Il ne peut s'empêcher de reconnaître que la plupart des grandes rivières de la Transylvanie portent des noms anciens; toutefois il n'admet pas que la persistance de ces noms prouve la continuité des Roumains dans ce pays, « car les noms des rivières,

1. *Neuere Erscheinungen*, p. 58.

clandestine in contumeliam regis moliuntur conservare, ad se devolutam (c'est-à-dire étant confisquée) solemni privilegio confert[1]. » Un autre document de l'année 1435 punit les trois knèzes valaques Kosta, Stanciul et le pope Volcul qui s'étaient aussi révoltés contre l'autorité hongroise par la perte de leur knézat, qui est confisqué par le roi et donné ensuite « Michaëli Bazarat et Joanni filiis Joannis et per ipsos filiis eorum ipsorumque heredibus et posteris, » les Bazarat sont aussi une famille roumaine[2].

M. Hunfalvy, qui nie l'existence de l'élément nobiliaire en Transylvanie, passe aussi complètement sous silence les anciennes révolutions des paysans roumains contre la noblesse maghyare ou maghyarisée, révolutions dont la Transylvanie a été le théâtre, qui avaient pour but de revendiquer leurs droits foulés aux pieds par leurs oppresseurs : « Pro *reacquirendis et reobtinendis pro libertatibus* per sanctos reges cunctis hujus regni Hungarorum fidelis datis et concessis, » comme s'exprime le document de 1437. Serait-il admissible que des vagabonds, des nomades immigrés se prissent des révolutions pour obtenir des droits? A-t-on jamais les Juifs ou les Tsiganes s'insurger contre les peuples au sein desquels ils s'étaient établis? M. Hunfalvy procède avec les révoltés des Roumains comme avec leur noblesse. Ces révolutions n'acquièrent leur entière importance que lorsqu'on les considère comme des protestations réitérées depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours (1437, 1514, 1599, 1784, 1848) contre l'oppression de la nation dominante. M. Hunfalvy en détache la seule révolution de Horia et Closca, de 1784, pour avoir le plaisir de donner une leçon aux Roumains, en leur citant le proverbe allemand : « Es ist dafür gesorgt, dass die Bäume nicht in den Himmel wachsen. »

Nous avions, dans notre étude, invoqué encore ce fait que les principautés roumaines de Valachie et de Moldavie furent fondées aux XIIIe et XIVe siècles par des Roumains descendus de leurs montagnes dans les plaines du Danube et du Dniester. Pour la fondation de la principauté de Moldavie, il existe des documents authentiques qui attestent qu'elle est due à des Roumains descendus de la Transylvanie du Maramourèche. Celle de Valachie, quoiqu'elle ne soit pas affirmée par des documents contemporains, n'en est pas moins positive, à preuve la succession des capitales de ce pays, qui

1. Fejer, *Codex diplomaticus regni Hungariae*, III, p. 469. Cf. *Les Roumains au moyen âge*, p. 213.

2. Fejer, t. XI, p. 504, *les Roumains au moyen âge*, p. 114.

3. *Archiv für Siebenbürgische Landeskunde*, 1874, p. 78. *Les Roumains au moyen âge*, p. 123.

[illegible] la montagne [illegible]
[illegible]. Or, si les [illegible]
[illegible]. Il est [illegible]
[illegible]aine, et ce [illegible]
[illegible] en Transy[illegible]
[illegible]aire. Ce [illegible]
[illegible]-ylvanie [illegible]
[illegible] est que [illegible]
[illegible]ve irréfuta[illegible]
[illegible]me les [illegible]
[illegible]sions se [illegible]
[illegible]me.

M. Hunfa[illegible]
[illegible] la princip[illegible]
cette quest[illegible]
ce point [illegible]
soutenu [illegible]
avait [illegible]
la-dess[illegible]
« questio[illegible]

Cit[illegible]
falvy. No[illegible]
Roumains [illegible]
actuelle[illegible]
leur fa[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]nsuit que ceux-ci s'y
[illegible]s. Tels sont Belgrad,
[illegible]umains s'étaient éta-
[illegible]rent donné des noms
[illegible]u pays, les nouveau-
[illegible]s aux montagnes, aux
[illegible]yait la population sou-
[illegible]s Roumains désignent
[illegible]r leurs noms slaves,
[illegible]isparu. Qu'en résulte-
[illegible] le sol de la Transyl-
[illegible]ngrois et Allemands.
[illegible] l'étude que M. Hun-
[illegible]t aucun compte.
[illegible]inion bien plus hardie
[illegible]oms plus anciens des
[illegible]s grande partie hon-
[illegible]léments par les Rou-
[illegible] preuve, c'est que *les*
[illegible] sont mentionnés dans
[illegible]rès naturel. Les docu-
[illegible] roumains, comme ils
[illegible] longrois ont toujours
[illegible]aire avec conscience.
[illegible]s noms maghyares.
[illegible] plus précieux que
[illegible]s montagnes et ses
[illegible]s, qui, d'un bout à
[illegible]ns d'origine rou-
[illegible]ltant par exemple
[illegible]falvy a beau dire,
[illegible] majorité de ses
[illegible]lle du pays est
[illegible] les Maghyares
[illegible]alité d'un pays
[illegible]nent prétendre
[illegible] dans ce pays ?
[illegible] inséré dans un
[illegible]ne dissertation

[illegible] visité les mon-
[illegible]*elze*, p. 15, n. 2.

dit-il, et surtout de celles à long cours sont les plus tenaces de tous les termes géographiques; ils passent d'un peuple à l'autre, comme le prouve toute l'Europe par des noms tels que : Danubius, Rhenus, Rhodanus, Padus, Albia. Les petites rivières, ajoute M. Hunfalvy, dont le cours ne dépasse pas les limites de leur district, changent de nom d'après les habitants, ce qui veut dire qu'elles sont toujours baptisées à nouveau par ceux-ci[1]. » Pourquoi M. Hunfalvy classe-t-il aussi les affluents de la Theiss, tels que le Samèche, le Criche, le Timèche, parmi les grandes rivières de la Transylvanie? Toutes ces rivières parcourent des districts qui ont toujours été occupés par la même population; elles ne traversent ni ne séparent plusieurs pays. Ces rivières donc, tout comme l'Olte, qui coule pour la moitié en Transylvanie, peuvent être classées parmi les petits cours d'eau dont le nom ne change qu'avec la population qui habite sur ses bords. Mais est-il vrai, comme l'affirme aussi M. Hunfalvy, qu'aucune des « petites » rivières de la Transylvanie ne porte aujourd'hui de noms d'origine ancienne? Ne trouvons-nous pas au delà des montagnes la Cera (Zera), l'Ampoiu (Ampelum), la Bersava (Bersovia), ce dernier affluent du Timèche, et dans l'Olténie qui faisait aussi partie de la Dacie trajane ne rencontrons-nous pas le Motru (Amutria) et le Lotru (Arutela)?

Est-il vrai, d'autre part, qu'on ne saurait trouver, dans la région occupée par la Dacie trajane, aucun nom de villes d'origine ancienne? Notre contradicteur ne se donne pas même la peine de soumettre à une discussion ceux que nous avons indiqués dans notre étude, tels que Caracal, Turnu-Severinului et quelques autres. Si les villes anciennes de la Dacie ont disparu, et leurs noms avec elles, c'est par suite des invasions; le choc le plus violent fut ressenti précisément par cette province qui formait pour ainsi dire le rempart de l'empire du côté des barbares. M. Hunfalvy ne s'occupe en aucune manière de cette question et continue à invoquer le manque de noms de villes ou de villages anciens comme une preuve de la disparition du peuple roumain de la province, tout comme si personne n'avait essayé au moins de donner une explication de ce fait. Cette manière d'éviter la discussion facilitait singulièrement la tâche que M. Hunfalvy s'était donnée de combattre nos conclusions.

M. Hunfalvy relève encore un autre point sur lequel nous avions aussi attiré l'attention. C'est que bon nombre de noms, surtout de villes de la Transylvanie, portent un caractère slave. Le savant hongrois se presse d'en conclure que, ces villes portant aujourd'hui ces

1. *Neuere Erscheinungen*, p. 64.

noms slaves dans la bouche des Roumains, il s'ensuit que ceux-ci s'y sont établis après les Slaves qui les avaient fondées. Tels sont Belgrad, Sibiu, Brasov, Bistritza, Gradischtea. Si les Roumains s'étaient établis en Transylvanie après que les Hongrois eurent donné des noms nouveaux aux divers éléments géographiques du pays, les nouveau-venus auraient adopté les noms officiels donnés aux montagnes, aux rivières et surtout aux villes et non ceux qu'employait la population soumise. C'est justement ce qui n'a pas eu lieu. Les Roumains désignent les localités, les cours d'eau, les montagnes par leurs noms slaves, quoique la population slave ait entièrement disparu. Qu'en résulte-t-il ? Que les Roumains sont plus anciens sur le sol de la Transylvanie que les races dominantes de ce pays, Hongrois et Allemands. Nous avions déjà fait cette observation dans l'étude que M. Hunfalvy entreprend de critiquer ; mais il n'en tient aucun compte.

Nous ne saurions passer sous silence une opinion bien plus hardie encore de M. Hunfalvy. Il prétend que les noms plus anciens des montagnes, rivières et villages sont pour la plus grande partie hongrois, et que les noms donnés à ces mêmes éléments par les Roumains sont d'origine bien plus récente. Et la preuve, c'est que *les noms maghyares* de ces éléments géographiques sont mentionnés dans les *Documents maghyares*. Mais ceci n'est que très naturel. Les documents maghyares ne sauraient contenir les noms roumains, comme ils évitent d'employer même les noms slaves. Les Hongrois ont toujours voulu tout maghyariser par instinct, avant de le faire avec conscience. Voilà pourquoi leurs documents ne donnent que des noms maghyares. Mais les Roumains ont un autre document, bien plus précieux que tous les papiers d'archives. C'est le pays entier, ses montagnes et ses rivières, ainsi que la majeure partie de ses villages, qui, d'un bout à l'autre des pays transcarpathins, portent des noms d'origine roumaine; on peut facilement s'en convaincre en consultant par exemple la grande carte de l'état-major autrichien [1]. M. Hunfalvy a beau dire, la physionomie du pays est roumaine, l'immense majorité de ses habitants appartient à cette race; la langue universelle du pays est le roumain; c'est dans cette langue que s'entendent les Maghyares eux-mêmes avec les Allemands, et, quand la généralité d'un pays porte le caractère d'un peuple, peut-on raisonnablement prétendre que précisément ce peuple est nouveau venu, immigré dans ce pays ?

M. Ladislas Pič, professeur à l'université de Prague, a inséré (dans un compte-rendu de la Société des sciences de Bohême) une dissertation

1. Voyez aussi ce que dit à ce sujet M. Ladislas Pic, qui a visité les montagnes de la Transylvanie, dans son livre : *Die rumænischen Gesetze*, p. 15, n. 2.

sur les lois roumaines et leur relation avec le droit byzantin et slavon[1]. C'est un nouveau chapitre ajouté à ses études dans lesquelles il a entrepris de prouver la continuité des Roumains dans la Dacie trajane. Nous avons donc dans cet essai la contrepartie des idées de M. Hunfalvy, mais à un tout autre point de vue. M. Pič étudie les principes du droit tant écrit que coutumier des Roumains, ainsi que leur organisation politique. Il commence par examiner les lois codifiées chez ce peuple, la *Pravila micâ* et le *Pravile mare* ou *Indreptarea legei* du prince de Valachie Mathieu Basaraba (1633-1654) et la *Pravila* de Basile le Loup, prince de Moldavie (1634-1653), rédigées en roumain, ainsi que plusieurs recueils et lois ecclésiastiques ou canons, plus anciens que ces codes, contenus dans des manuscrits slavons, trouvés dans les pays roumains et probablement copiés ici d'après des originaux slaves. La *Pravila micâ* de Mathieu Basaraba est traduite sur un texte slave pendant que la *Pravila mare* et celle de Basile le Loup le sont sur un texte grec, ainsi que l'indique l'introduction de ces codes. Tous ces recueils contiennent, en dehors des règles du droit canon, des prescriptions agraires, ainsi que des dispositions pénales, empruntées non au droit coutumier roumain, mais aux recueils des lois byzantines. M. Pič conclut de cette analyse que les lois codifiées des Roumains ne sont qu'une importation étrangère, justifiée par la communauté de religion qui reliait ce peuple aux Grecs et aux Slaves.

Pour trouver le véritable droit roumain, il faut étudier les coutumes et l'organisation politique de ce peuple. Ces coutumes rappellent dans les principautés celles que les Roumains pratiquaient en Transylvanie et offrent une preuve de plus que l'origine des Roumains de la plaine doit être cherchée dans les montagnes. M. Pič se sert surtout d'une institution bien connue en Transylvanie, les Knèzes, pour prouver son assertion. Ces Knèzes étaient au delà des Carpathes une classe intermédiaire entre les nobles roumains et les paysans; ils exerçaient un droit de juridiction héréditaire sur ceux-ci; ils étaient en un mot une sorte de juges de villages qui se distinguaient des paysans, la plupart attachés à la glèbe, par la jouissance de plusieurs droits et privilèges. Cette institution très répandue en Transylvanie passa aussi les montagnes, mais en changeant de nature, et le terme Knèze ne désigne plus en Valachie ou en Moldavie que le paysan libre et propriétaire, à la différence du paysan réduit en ser-

1. *Die rumænischen Gesetze und ihr Nexus mit dem byzantinischen und slavischen Recht.* Tiré aussi à part dans une brochure de 36 p., à Prague, 1886. Il en a été publié une traduction française à Bucarest en 1887.

vitude par la perte de sa propriété. Cette transformation de l'institution des Knèzes indique indubitablement que son origine doit être placée dans le pays où elle atteignit la plénitude de son développement. C'est toujours au delà des montagnes que l'on doit chercher l'origine de l'organisation communale des principautés danubiennes avec ses *soltuz* (schultheiss en allemand, soltuz en hongrois) et ses *pargari* (burger en allemand, polgar en hongrois), ainsi que le titre donné à l'administrateur du district *parcalab* (burggraf en allemand, porcolab en hongrois); enfin le titre donné au chef de l'État lui-même, *voévod*, se retrouve en Transylvanie avant la fondation de ces principautés. La plupart des autres institutions des États roumains, telles que les contributions, les divisions administratives en districts (*volost* et *sudstvo*) et arrondissements (*plasi* et *ocoali*), plusieurs coutumes de droit privé, telles que l'indivision de la famille et de la propriété, indiquent une origine slave et sont étrangères aux pays transcarpathins. M. Pič explique ces différences par le fait que la population roumaine, descendue des montagnes dans la plaine occupée par les Slaves qu'elle dénationalisa, dut emprunter à ceux-ci plusieurs de leurs institutions. Il tire de ces faits la conclusion que « le droit valaque se conserva dans sa plus grande pureté sur le sol de la couronne hongroise, c'est-à-dire dans les Carpathes transylvains. Ses caractères principaux se retrouvent dans les principautés; mais il y fut modifié par des influences slaves et byzantines, *preuve évidente que le foyer du droit roumain, comme celui de la nation daco-roumaine, doit être cherché dans les Alpes transylvaines*, tandis que les principautés sont pour ce droit un terrain nouveau dans lequel sa force primitive s'est affaiblie par des influences étrangères. »

Il nous semble que M. Pič a négligé dans son étude un fait très important relatif à l'influence slave et aussi à celle des institutions de l'État bulgare sur le développement de l'administration dans les principautés roumaines. Ainsi il est incontestable que les fonctions de l'État furent empruntées par la Valachie à l'État bulgare. Tous les titres des fonctionnaires trouvent leur étymologie dans le slave méridional et pour le *logothète* (chancelier) et le *comis* (grand écuyer) l'origine grecque de ces titres prouve qu'ils furent empruntés par les Bulgares aux Byzantins et de là passèrent aux Roumains.

Cette influence de l'État bulgare sur l'État roumain de la Valachie, qui fut plus tard communiquée aussi à l'État moldave, ne constitue pourtant pas une preuve pour l'immigration transdanubienne des Roumains. Nous observons en premier lieu que cette influence exercée sur l'organisation des fonctions publiques suppose l'existence d'un État organisé et se trouve donc être postérieure à la fondation des

principautés roumaines. Puis les relations dans lesquelles les États roumains se trouvèrent immédiatement après leur fondation, d'une part avec les Hongrois, de l'autre avec les Bulgares, expliquent d'une manière suffisante pourquoi l'administration des nouveaux États n'alla point chercher ses modèles dans le berceau d'où ils étaient sortis, mais passa plutôt le Danube pour imiter l'organisation bulgare.

Les Roumains avaient quitté la Transylvanie en se révoltant contre l'autorité hongroise. Les rois hongrois s'efforcèrent vainement de ramener sous leur sceptre les fugitifs expatriés. Les montagnes que ceux-ci avaient mises entre eux et leurs oppresseurs garantirent suffisamment leur liberté menacée. Attaqués à plusieurs reprises, ils sortirent toujours victorieux de la lutte engagée pour leur indépendance. Ces relations ennemies, unies à la différence de religion qui devait les éloigner toujours davantage de l'État hongrois, expliquent comment, quoique sortis de son sein, les États roumains lui ressemblent si peu quant à leur organisation et à leur administration intérieure. Au contraire, avec les Bulgares les relations étaient des plus amicales, amenées par l''identité de religion, renforcées encore par celle de la langue liturgique qui servait de trait d'union entre les deux peuples. Aussi voyons-nous les princes valaques marier à l'envi leurs filles à des princes serbes et bulgares. Ainsi Radu Negru, le fondateur de l'État valaque, donne sa fille en mariage à Stefan Milutin, le puissant roi de Serbie; Alexandre Basarab marie ses deux filles avec les rois de Serbie et de Bulgarie et ainsi de suite.

Ces relations intimes entre la Valachie et les États slaves de l'autre côté du Danube expliquent suffisamment l'influence exercée par eux sur la constitution des États roumains, et les partisans de la réimmigration transdanubienne des Roumains ne pourront trouver dans ce fait incontestable un argument en leur faveur.

Notons encore parmi les publications étrangères qui ont enrichi l'histoire des Roumains l'excellent *Résumé sur les origines de l'histoire roumaine*, par M. A. Ubicini, enlevé malheureusement trop tôt à la science. Ce résumé a été publié après la mort de l'auteur par M. Georges Bengesco, premier secrétaire de la légation roumaine de Paris[1]. L'auteur, dont la Roumanie entière regrette la perte prématurée, avait pris une part active au mouvement d'émancipation des Roumains, essayé en 1848. Dès lors il contracta pour ce peuple, dont il eut l'occasion de connaître les qualités, une affection qui ne se

1. *Les Origines de l'histoire roumaine*, par A. Ubicini, texte revu et publié sur le manuscrit de l'auteur et précédé d'une notice biographique, par Georges Bengesco. Paris, Leroux, 1886. Un volume petit in-8° de XXVI et 167 p.

démentit pas un seul instant dans tout le cours de sa vie. Les nombreux écrits, dans lesquels il défendit toujours la cause roumaine avec chaleur et conviction, en sont la preuve la plus évidente. Son activité fut surtout remarquable au temps de l'union des principautés, et ce n'est pas peu dire que d'attribuer aux écrits d'Ubicini une bonne part de la sympathie qui s'éveilla en France en faveur des Latins du Danube. La Roumanie reconnaissante décerna à Ubicini la qualité de citoyen roumain et le comptera toujours parmi les bons génies auxquels elle doit aujourd'hui son existence libre et indépendante.

Le travail publié par M. Bengesco n'est qu'un fragment. C'est le commencement d'une histoire complète du peuple roumain qu'Ubicini avait l'intention de faire paraître dans la collection d'histoire universelle publiée par la librairie Hachette. Ce fragment expose les origines du peuple roumain, les faits qui contribuèrent à former sa nationalité, avant le développement de sa vie politique, qui n'eut lieu qu'à partir du XIIIe siècle après Jésus-Christ. Il va sans dire qu'Ubicini est un partisan déclaré de la continuité des Roumains au nord du Danube. Il n'admet pas que les Daces aient quitté la province lors de la conquête romaine. Sans cette conviction, l'auteur n'aurait jamais entrepris d'écrire l'histoire d'un peuple qui n'aurait pas habité le pays dont il veut exposer les destinées.

L'étude d'Ubicini est consciencieuse ; il connait d'une manière assez complète les sources si disparates et si éparpillées de l'histoire de la Dacie ancienne, ce qui est d'autant plus méritoire que, pendant toute sa carrière d'écrivain, il s'était occupé surtout de l'histoire moderne des Roumains et de leurs intérêts actuels.

L'auteur expose en connaissance de cause l'histoire du peuple gétodace, ses mœurs, ses institutions ; il a tiré cette conclusion parfaitement fondée que les Daces étaient à l'époque de la conquête romaine un peuple relativement civilisé, supérieur en culture aux Gaulois du temps de César. Après une exposition aussi exacte que dramatique de la guerre soutenue par les Daces contre l'envahissement de leur patrie par les légions romaines, Ubicini passe à l'époque des invasions barbares. Ici l'étude faiblit, les résultats ne sont guère à la hauteur des faits. Le caractère profondément différent des invasions successives, auxquelles la Dacie fut exposée, n'est relevé nulle part. Au contraire, toutes paraissent avoir eu le même effet sur le peuple roumain. Ubicini ne dit rien sur la plus importante de toutes les invasions, celle des Slaves qui eut sur les Latins orientaux la même influence que celle des Germains sur les Latins de l'Occident. Il néglige aussi de montrer comment l'invasion des Bulgares eut pour

conséquence un des phénomènes les plus marquants de l'histoire des Roumains, l'introduction chez eux du rite bulgare et de la langue bulgare comme langue officielle.

Ubicini finit son travail par un aperçu des destinées auxquelles furent livrés les Roumains de la péninsule balkanique. L'esprit critique et la connaissance des faits manquent souvent à l'auteur; ainsi il admet sans discussion l'opinion tout à fait erronée de M. Hasdeu que la langue officielle de la cour de l'empire assanien (c'est le nom que l'on donne à l'empire valacho-bulgare, fondé en 1185 par la dynastie des Assans) était le valaque; on sait au contraire que la correspondance d'Ionitza avec le pape Innocent III a été rédigée d'abord en bulgare, puis traduite en grec et de là en latin[1]. Il admet aussi, sans étudier les textes, que les Roumains transdanubiens habitaient la Mœsie, c'est-à-dire la Bulgarie actuelle, pays qu'ils n'ont occupé que du temps de la domination romaine, mais qu'ils quittèrent à l'époque des invasions, pour se réfugier dans les Balkans, le Pinde, la Thessalie, l'Épire, la Hellade et même jusque dans le Péloponèse, régions qu'ils habitent encore en grand nombre dans le temps présent.

Passons aux écrits indigènes, et d'abord quelques mots sur le volumineux ouvrage de M. N. Blaremberg intitulé : *Essai comparé sur les institutions, les lois et les mœurs de la Roumanie*, paru l'année dernière à Bucarest[2]. L'auteur, inconnu jusqu'à ce jour comme historien, entreprend une tâche bien au-dessus de ses forces. Aussi le résultat de ses prétendues recherches est tout aussi maigre que son livre est volumineux. M. Blaremberg ne possédait aucune préparation scientifique pour aborder un pareil travail. Voilà pourquoi à chaque pas il commet les erreurs les plus flagrantes, ignorant de fond en comble tout ce qui a été écrit sur l'histoire roumaine, non seulement à l'étranger, mais même dans le pays. Nous ne citerons que quelques exemples pour caractériser la science de l'auteur. Il ne s'occupe pas de l'origine des institutions roumaines en Transylvanie, car à son avis c'est la Moldavie et la Valachie qui furent de tout temps, à partir de la colonisation de Trajan, le centre de la Dacie et c'est dans ces provinces que s'est développée l'histoire du peuple roumain. Cette énormité, M. Blaremberg la soutient à l'aide d'un

1. Voir Theiner, *Monumenta Slavorum meridionalium*, n° XXII, 1202 : « Litterae Caloiannis translatae de Bulgarico in Graecum et de Graeco postea in Latinum. »

2. *Essai sur les institutions, les lois et les mœurs de la Roumanie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par Nicolas Blaremberg, ancien avocat général à la cour de cassation de Bucarest, membre du conseil de l'ordre. Édition française. Bucarest, 1886. Un fort volume gr. in-8° de 808 p.

document que la critique a depuis longtemps rejeté comme étant le produit d'un faussaire, la Chronique attribuée à Hurul, chancelier de Dragoche, premier prince de Moldavie. M. Blaremberg ne se donne pas même la peine de réhabiliter son document. Il le prend pour authentique, ou mieux encore, il ne connait pas la discussion engagée à ce sujet. Il nie les relations de vassalité que les principautés roumaines ont entretenues avec la Porte, la Pologne et la Hongrie, se basant sur l'idée que le titre « par la grâce de Dieu » porté par les princes roumains implique la souveraineté. Il soutient aussi que la monarchie roumaine était tempérée en fait, sinon en droit, lorsqu'il est connu que les despotes asiatiques n'exerçaient pas un absolutisme plus complet, et que les révolutions seules se chargeaient de le *tempérer*.

On se demandera peut-être comment un pareil livre a pu voir le jour. A l'étranger, cela aurait été impossible; mais en Roumanie, où la science est loin d'avoir acquis l'autorité nécessaire pour empêcher de pareilles élucubrations, un phénomène de cette espèce n'est que trop naturel. Ce qui nous a étonné, c'est que plusieurs savants étrangers, auxquels M. Blaremberg a envoyé son livre, l'ont félicité sur le mérite de son œuvre, félicitations dont l'auteur n'a pas manqué de faire parade dans le pays. Nous nous abstenons d'analyser ce livre et nous renvoyons ceux qui désireraient avoir une idée des énormités qu'il contient (et dont nous n'avons rapporté que quelques spécimens) à la critique aussi sévère que judicieuse qu'en a faite un jeune savant, M. G. Popovici, dans les *Convorbiri literare* de Bucarest[1].

Une publication tout aussi utile que laborieuse est l'édition des œuvres du chroniqueur moldave Miron Costin, par M. Basile Alexandrescu-Ureche, membre de l'Académie roumaine et professeur d'histoire roumaine à l'université de Bucarest, dont le premier volume seulement est paru. Le caractère de cette publication est différent de celle que M. Picot a donnée sur la Chronique d'Ureche et que nous avons analysée plus haut. M. Alexandrescu, étant en possession d'un grand nombre de manuscrits d'œuvres historiques et politiques du plus célèbre des chroniqueurs moldaves, a donné une édition critique du texte, enrichie des nombreuses variantes présentées par les diverses copies qu'il a eues sous la main. Le texte de Miron Costin peut donc être considéré comme définitivement fixé[2]. M. Alexandrescu-Ureche

1. XX^e année, 1886-1887, p. 662-688.

2. *Miron Costin; opere complete dupa manuscripte cu variante si note*, de V.-A. Ureche. Tiparità sub auspiciile Academiei romane si cu ajutorul ministerului cultelor si al instr. publice. Tomul I. Bucuresti, 1886. Un volume de XII et 798 p. in-8°.

n'accompagne pas la chronique d'un commentaire érudit comme a fait M. Picot; cependant il a rassemblé tout ce qui a été dit par les historiens sur la vie de Miron Costin, et il a reproduit *in extenso* leurs témoignages, chacun dans sa langue originale; cela n'était pas indispensable, car pour les hommes du métier cette reproduction est inutile; pour les profanes, elle est fatigante et fait double emploi avec la biographie de M. Costin. Cette dernière a été étudiée avec grand soin par M. Alexandrescu, surtout d'après les documents. En dehors du texte des ouvrages du chroniqueur, la présente publication reproduit un grand nombre de documents, entre autres plusieurs centaines qui mentionnent d'une manière quelconque le nom de M. Costin. Mais beaucoup de ces pièces ont été déjà publiées dans des recueils qui se trouvent à la disposition de tout le monde; elles grossissent inutilement le volume. En outre, l'auteur a une manière particulière de publier ses documents. Il en fait une sorte de tableau statistique partagé en colonnes, dont chacune contient une indication puisée au document. Par cette méthode tout à fait insolite, l'auteur a détruit l'unité des actes, dont on ne peut plus reconstruire l'entier caractère. Il y a bien une colonne réservée aux « résumés intéressant l'histoire »; mais qui nous dit que M. Alexandrescu-Ureche n'aura pas omis certains détails intéressants, qui auraient frappé un autre esprit? Nous ne saurions approuver cette manière de mutiler les documents, ces témoins les plus précieux du passé. Un autre défaut, c'est l'adoption des caractères latins au lieu des caractères cyrilliques, avec lesquels étaient écrits tous les manuscrits que M. Alexandrescu-Ureche a consultés. Ce défaut est d'autant plus grave que, l'orthographe roumaine n'étant point encore fixée, les mots dont la forme serait intéressante pour l'histoire de la langue perdent tout à fait leur caractère original et particulier.

Parmi les publications faites sous les auspices de l'Académie citons en premier lieu la suite de la grande publication des documents de Hourmouzaki, qui s'est accrue encore de deux volumes. L'un fait partie de la grande collection des documents publiés *in extenso* et comprend la période de 1650-1699[1]. Ces documents présentent presque tous une grande importance pour l'histoire des pays roumains. Ils nous font assister aux dernières années du règne de Basile le Loup et de son rival le prince de Valachie Mathieu Basaraba; ils contiennent de précieuses indications sur la propagande catholique très active à

1. *Documente privitoare la Istoria Romînilor* culese de Eudoxiu de Hurmuzaki. Volumul V, partea II. 1650-1699, en portretul lui Constantin vodă Brancovanu. Bucuresti, 1886. Un vol. in-4° de xxvi et 406 p.

cette époque dans tous les pays roumains. En Transylvanie, elle aboutit à l'union de l'église grecque avec celle des Latins et les papes s'efforcèrent, quoique sans succès durable, d'amener aussi les Roumains des principautés au même régime. Ces documents nous donnent ensuite des renseignements importants sur les progrès de l'influence grecque dans les principautés, qui aboutit, comme on le sait, à l'époque phanariote. Enfin ils contiennent des détails nouveaux sur l'expédition de Sobiesky, roi de Pologne, en Moldavie et sur les négociations qui précédèrent la paix de Carlowitz (1699). Tous ces documents sont rédigés en italien et émanent des ambassadeurs vénitiens de Constantinople. Le second volume, intitulé *Fragments pour l'histoire des Roumains*[1], contient des extraits et fragments de documents depuis 1724-1782 et sert beaucoup à éclaircir l'époque phanariote.

L'Académie a fait encore rééditer l'histoire de Michel le Brave par Nicolas Balcescu, dont la première édition a été bientôt épuisée, signe favorable pour le développement du sens historique et du sentiment patriotique chez le peuple roumain.

Pour terminer, notons une étude de M. Papadopoulo-Callimaque sur Gheorghe Stefan, le successeur de Basile le Loup, prince de Moldavie, et un essai d'histoire contemporaine : *la Guerre de* 1877-1878, par le colonel Vacaresco, ouvrage auquel l'Académie roumaine a adjugé un prix.

Al.-D. Xénopol.

1. *Fragmente zur Geschichte der Rumænen* von Eudoxius Freiherrn von Hurmuzaki, Vter Band. Bucuresti, 1886. Un vol. in-8° de xiv et 473 p.

# COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

H. Bazin. **La République des Lacédémoniens de Xénophon.** Paris, Leroux, 1885; — **de Lycurgo** (id.).

Les deux thèses de M. Bazin méritent les mêmes éloges et les mêmes critiques. Il y faut louer la curiosité érudite, la conscience, l'amour enthousiaste du grec et de la Grèce, ce qui n'est point un sentiment banal. Mais il n'est guère possible de fermer les yeux sur des défauts graves, l'indécision dans la conception de l'ouvrage, le goût des hypothèses aventureuses, le laisser aller dans l'ordonnance des matériaux, la lenteur du développement qui flotte au hasard d'une érudition de fraîche date, l'exubérance des discussions philologiques, l'embarras du style, pour tout dire enfin, une véritable inexpérience qui se trahit même dans le choix des sujets. L'hypothèse *sur Lycurgue* aurait pu être exposée dans un court article de revue : on l'a gonflée pour en tirer une thèse latine. La *République des Lacédémoniens* aurait dû être étudiée en un petit mémoire : l'auteur a si bien délayé son travail et l'imprimeur a si bien écarté les lignes qu'on emploie 300 pages à discuter l'authenticité d'un opuscule de 30. M. B. met à une dure épreuve les critiques qui demandent à une œuvre érudite la sûreté de la méthode, la netteté et les proportions harmonieuses du développement, la simplicité élégante du style. Malgré tout l'appareil des textes anciens et des brochures allemandes, nous ne croyons pas que les sciences historiques puissent retirer de ces deux ouvrages un sérieux profit. L'auteur s'est attaqué aux problèmes les plus délicats, à des questions d'origines et d'authenticité : en cela il a fait preuve de vaillance; mais il n'était pas suffisamment armé pour la lutte.

## I.

Il n'est point facile de déterminer exactement le sujet qu'a voulu traiter M. B. dans son *de Lycurgo*.

Est-ce une étude de la constitution spartiate attribuée au vieux législateur? En ce cas, le travail est tout à fait insuffisant et ne nous apprend rien qu'on ne puisse ramasser dans les manuels. L'auteur se contente de compiler des témoignages anciens d'époque et de valeur bien différentes, même d'écrivains latins dont le témoignage est comme non avenu quand ils n'indiquent pas leurs sources. Il eût fallu s'attaquer bravement aux documents épigraphiques de Laconie, dont M. B. ne paraît pas soupçonner l'existence.

Est-ce une étude sur le vieux Lycurgue, sur l'époque où il a vécu, sur sa vie et son rôle politique? Mais, à vrai dire, si nous laissons les racontars de Plutarque, du vieux Lycurgue, nous ne savons rien. Dans l'histoire des origines helléniques, on distingue bien quelques faits généraux, des mouvements de races, des migrations de peuples; et, même sur ces questions, de grands esprits comme Ottfried Müller et Ernest Curtius se sont abandonnés à bien des chimères; en tous cas, pour les écrivains sérieux, un peu au courant des antiquités grecques, l'histoire particulière ne commence pas avant la fin du VIIe siècle.

M. B. semble le reconnaître lui-même dans son chapitre III, que d'ailleurs rien ne rattache au reste de l'ouvrage. En voici le *titre*[1] : « Il règne la plus grande obscurité dans tout ce qu'on rapporte des premiers temps de l'histoire grecque, et, le plus souvent, les récits sont le produit hasardeux de l'imagination de chaque auteur plutôt que la conclusion d'une étude précise des faits. » La remarque est juste, nous ne savons rien de précis sur cette période. Oui, dit le fabuliste,

> J'en conviens. Mais que faut-il donc faire?
> — Parler de loin, ou bien se taire.

Un critique sage aurait préféré se taire. M. B. aime mieux parler de loin, c'est-à-dire ajouter, à cet amas de suppositions arbitraires qui embarrasse le champ de l'histoire ancienne, une nouvelle hypothèse qu'il est impossible de contrôler. L'auteur, dans son préambule, demande la permission de hasarder quelques conjectures, « prudenter conjectando, » dit-il[2]. Je vois bien les conjectures, mais non la sagesse promise.

A la fin de son chapitre IV, l'auteur revient sur cette idée que les origines de l'histoire grecque sont enveloppées de ténèbres. Mais il en tire cette conclusion inattendue qu'on a le droit d'arranger le tout à sa guise[3] : « Mais voilà assez de mots pour montrer la profonde obscurité de l'époque qui précède la première olympiade; on ne doit donc pas s'étonner que nous puissions placer au XIe siècle le retour des Héraclides, à la fin du IXe la vie de Lycurgue. »

Nous voilà donc prévenus par l'auteur lui-même, nous sommes en pleine fantaisie. Il tient d'ailleurs sa parole. Au chapitre Ier, il se demande si Lycurgue a existé; dans les derniers chapitres, il nous

1. *De Lycurgo*, caput tertium : « Obscurissima esse quae de prioribus historiae graecae temporibus omnino tradantur; et plerumque potius ab unoquoque auctore temere excogitata, quam e certa rerum cognitione deducta fuisse ostenditur. »

2. *De Lycurgo*, praefatio, p. III.

3. *De Lycurgo*, p. 54-55 : « Sed satis jam verborum, ut cunctis appareat obscurissima esse tempora, quae primam antecedant Olympiadem, nec adeo mirandum esse nos Heraclidarum reditum undecimo, Lycurgum nono ante C. N. saeculo desinente, ponere. »

raconte par le menu la vie du personnage, ses idées politiques et sociales, etc. Puis il nous donne une description complète de l'état matériel et moral des populations du Péloponèse au temps de Lycurgue. Le développement et le style flottent naturellement comme la pensée; on se demande ce que font à leur place les chapitres III et VI; on ne peut s'empêcher de trouver bien insuffisante l'étude qui termine l'ouvrage, sur les rapports de l'oracle de Delphes et de la constitution spartiate. Si nous pouvions entrer dans le détail, nous constaterions presque à chaque page l'incertitude de la méthode; l'auteur n'est pas de ceux que doive suivre, les yeux fermés, le candide lecteur. Du latin nous ne dirons rien, mais nous ne le donnerons pas pour un modèle de concision et d'élégance.

Quant à l'idée génératrice de la thèse, qu'en faut-il penser? Selon M. B., tout devient clair dans la constitution de Lacédémone, si l'on suppose que Lycurgue a donné ses lois, non pas deux siècles après la conquête dorienne, mais à l'époque même de cette conquête. J'avoue que la question me touche fort peu : du moment que nous sommes dans les ténèbres (c'est l'auteur lui-même qui le déclare), peu m'importe d'y être un peu plus ou moins loin; jusqu'à présent, c'est par l'archéologie seule que l'on projette quelques rayons dans cette ombre. Lycurgue est-il un mythe, oui ou non? La question nous paraît aujourd'hui insoluble : qui veut y mordre s'y brise les dents. Mais ce que l'on connaît déjà, ce que l'on pourra mieux connaître encore, c'est la constitution de Sparte. M. B. s'étonne que Lycurgue ait pu, assez longtemps après la conquête, donner à son peuple une constitution toute militaire; et c'est le seul argument invoqué en faveur de son hypothèse. C'est méconnaître singulièrement l'histoire de Laconie. Les Spartiates ne pouvaient maintenir leur autorité sur les populations conquises de la vallée de l'Eurotas qu'en restant groupés en une caste guerrière. Le jour où la constitution attribuée à Lycurgue fut tombée en désuétude, la ville de Sparte, réduite à son territoire, vit se dresser en face d'elle la confédération indépendante des Éleuthéro-Laconiens, que nous connaissons par tant de documents épigraphiques. L'explication de M. B. nous paraît donc expliquer un fait qui s'explique tout seul : au Ve et au IVe siècle, comme au XIe ou au IXe, les Spartiates ne pouvaient rester maîtres dans le pays conquis sans leur constitution aristocratique et militaire. Un solide chapitre d'histoire sur ce sujet vaudrait mieux que toutes les rêveries sur le vieux Lycurgue du bon Plutarque.

## II.

La thèse française de M. B. paraît avoir pour objet de démontrer l'authenticité et de fixer la date de la *République des Lacédémoniens*, opuscule attribué à Xénophon. L'auteur a pris pour modèle un mémoire de son maître Émile Belot sur la *République d'Athènes*, ouvrage analogue du même recueil. On ne peut accepter toutes les

raisons de Belot, et son mémoire n'a pas rencontré l'approbation unanime que suppose M. Bazin; pourtant l'étude était intéressante, infiniment supérieure à celle qu'on nous présente aujourd'hui; M. B. eût bien fait d'imiter la sobriété et la modération relative de son modèle, qui n'a point commis la faute d'enfler un petit mémoire spécial au point d'en tirer une thèse de doctorat.

Qu'on parcoure un chapitre quelconque de M. Bazin, on y sera choqué aussitôt par un manque absolu de méthode! On y trouve des digressions sans nombre et interminables. A quoi bon cette dissertation du premier chapitre sur la librairie ancienne, sur la transmission des textes[1]? Ce sont choses que tout le monde connaît et qui n'ont que faire ici. On observe trop souvent dans ce livre une érudition de surface. Le texte est encombré de citations ramassées de droite et de gauche, qui auraient dû tout au moins être rejetées au bas des pages. L'auteur a beau se moquer « de cette abondance qui est un des caractères particuliers de la science allemande[2]; » il perd lui-même son temps et le nôtre à discuter les hypothèses anciennes, oubliées même en Allemagne, d'érudits bien enterrés; il ne paraît pas se douter que tous les Allemands ne sont pas des Boeckh, des Curtius ou des Mommsen; il ignore que les mémoires anciens relatifs aux institutions ont une valeur bien secondaire depuis le développement des études épigraphiques; il oublie enfin que l'érudition française est aujourd'hui assez forte pour se passer de béquilles; on dirait qu'il considère tous ses contemporains d'en deçà du Rhin comme des naïfs et des ignorants, tant il met d'ardeur à leur enseigner pêle-mêle ce qu'il a appris la veille.

Presque tout dans ce livre s'en va à la dérive. On ne comprend pas pourquoi l'auteur, dans son *Index bibliographique*[3], cite des ouvrages comme le manuel de Schömann, le mémoire d'Egger sur l'Histoire de la critique chez les Grecs, l'étude de Couat sur le Musée d'Alexandrie; une bibliographie ne signifie rien si elle n'est tout à fait spéciale; il va sans dire qu'un érudit, occupé d'histoire grecque, connaît les ouvrages fondamentaux : c'est l'abécédaire du métier. De même, il est impossible de saisir nettement le plan du livre; à la fin du chapitre IV, M. B., après une longue discussion, conclut que l'opuscule sur la *République des Lacédémoniens* a été composé par Xénophon en 394[4]; or, 80 pages plus loin, à la fin du chapitre VII, l'auteur annonce qu'il va développer ses raisons[5] : que penser alors de sa conclusion précédente?

1. P. 4-14.
2. Préface, p. IX.
3. Préface, p. X-XIV.
4. P. 119 : « Les arguments que nous avons présentés au cours de ce chapitre nous semblent concluants en faveur de l'année 394. »
5. P. 194 : « C'est à cette époque que nous plaçons la composition de la *République des Lacédémoniens*. Nous *verrons* au chapitre suivant les raisons sur lesquelles nous croyons pouvoir appuyer notre opinion. »

On s'étonne aussi de voir apparaître au chapitre IX, après une digression inutile sur l'histoire intérieure de Sparte, une étude particulière sur le paragraphe 14 de l'opuscule attribué à Xénophon. Enfin, que viennent faire dans cet ouvrage le portrait de Lysandre, la description de la bataille de Coronée, etc.[1]? Pourquoi mêler constamment des résumés historiques à une discussion technique sur l'authenticité et la date de la brochure antique[2]? Le cadre choisi était si étroit qu'il éclate de toute part.

C'est qu'en réalité le sujet de la thèse française est double. Comme dans la thèse latine, on voit reparaître à tout moment, et souvent hors de propos, les préoccupations de M. Bazin relatives à l'histoire de Lacédémone. Or ce sont là deux sujets bien différents. Pour une étude historique des institutions de Sparte, peu importe vraiment la question d'authenticité. Que l'opuscule soit ou non de Xénophon, ce n'en est pas moins un document important, bien connu de tous ceux qui ont effleuré l'histoire de Sparte. Dans un mémoire critique sur la *République des Lacédémoniens,* les remarques sur les institutions de Laconie auraient dû être présentées rapidement et toujours à titre d'arguments. Au contraire, M. B. nous donne des résumés historiques, naturellement fort incomplets, ou des considérations générales, souvent contestables. Est-il permis aujourd'hui de parler des institutions de Laconie sans mentionner aucun des documents épigraphiques, les seuls qu'on ne puisse jamais récuser? L'auteur donne rarement à ses lecteurs la satisfaction qu'on éprouve à se trouver en face d'un homme qui a vu et touché ce dont il parle. Ses considérations historiques, semées au hasard dans un ouvrage philologique, apparaissent toujours comme des hors-d'œuvre. En 20 ou 30 pages, on aurait pu condenser la seule discussion qui nous importe sur l'authenticité et la date de l'opuscule.

Et les arguments eux-mêmes ne sont pas aussi triomphants que le dit M. B. Ils sont d'ordre philologique ou historique. Parmi les premiers, quelques-uns, malgré les autorités qu'on invoque, paraissent un peu enfantins. M. B. nous dit sérieusement que l'emploi des verbes *croire, penser, dire, s'étonner, vivre,* des termes poétiques, de τοιγαρ enclitique, de ἀλλὰ μὴν ou de καὶ μὴν caractérise la langue de Xénophon[3] : alors il ne serait pas difficile de démontrer que les trois quarts des ouvrages grecs sont du même écrivain. Mais, quand M. B. rencontre dans l'opuscule des termes étrangers à la langue de Xénophon, il les écarte bien cavalièrement[4]. D'après ce raisonnement étrange, la

1. P. 178-194.
2. P. 67-101.
3. P. 56, 57, 58, 61, 65, 76, etc.
4. P. 85. Ces mots « n'appartiennent pas à la langue attique, d'après Dindorf, et ne se rencontrent que chez les écrivains d'une époque inférieure. Disons une fois pour toutes combien cet argument a peu de valeur : un mot a très bien pu exister à une certaine époque, sans se trouver dans les ouvrages de cette époque qui nous sont parvenus..... etc. »

présence des formes les plus banales dans un opuscule démontre qu'il est de Xénophon; mais celle d'expressions inconnues de cet auteur ne prouve rien : voilà qui n'est pas de nature à convertir les sceptiques. Ailleurs, M. B. met en parallèle des passages extraits de la *République des Lacédémoniens* et des œuvres authentiques de Xénophon[1] : cette similitude pourrait bien faire soupçonner le contraire de ce que veut M. B.; un grand écrivain comme Xénophon ne transcrit pas ainsi des phrases entières de ses ouvrages antérieurs, tandis que les faussaires ont toujours eu un goût prononcé pour le plagiat et la mosaïque.

Plusieurs des arguments historiques sont aussi suspects. Ainsi M. B. combat l'hypothèse de Dindorf qui attribue la composition de l'opuscule à un auteur du IIIe siècle; la raison alléguée est qu'on n'aurait pu songer, à cette époque, à faire revivre la constitution de Lycurgue[2]. Cette réfutation paraît bien singulière : n'est-ce pas précisément au IIIe siècle que les rois Agis et Cléomène ont cherché à rajeunir la vieille Sparte, et M. B. ne cite-t-il pas lui-même[3] le discours d'Agis : « J'ai pris Lycurgue pour modèle; j'ai voulu rétablir ses institutions? » Dès lors, que devient la triomphante réfutation de l'hypothèse de Dindorf? La *République des Lacédémoniens,* dit encore M. B.[4], insiste sur l'originalité des lois de Lycurgue; or Xénophon a toujours été un admirateur de Sparte; donc l'opuscule est de Xénophon. Voilà un argument bien utile, car il pourra servir dans l'étude philologique de presque tous les historiens, philosophes ou orateurs de l'antiquité; c'est le lieu commun le plus banal chez les Grecs de tous les temps, chez les Romains, même chez les peuples modernes, que de vanter les lois de Sparte; c'était le cliché à la mode aux séances de la Constituante et de la Convention. Pour M. B.[5], la *République des Lacédémoniens* est une espèce de pamphlet politique destiné à seconder les plans du *parti conservateur* de Sparte; la raison invoquée est qu'on y fait l'éloge des vieilles mœurs : mais n'est-ce pas là encore un lieu commun qui traine dans tous les auteurs grecs? Le principal argument historique de M. B. est que l'opuscule dépeint exactement la disposition des esprits à Sparte au commencement du IVe siècle; pour le démontrer, M. B. nous présente un tableau fantaisiste de la société spartiate avec toutes les couleurs du roman historique; comme les textes anciens restent muets, il nous dit « pour son excuse que le cœur humain n'a pas changé depuis Xénophon[6] » : c'est probable, mais la belle raison historique! et que devient l'argument fondamental? Les descriptions de la *République des Lacédémoniens* ne s'accordent plus qu'avec les idées

1. P. 62-66.
2. P. 95 et sq.
3. P. 99.
4. P. 145 et sq.
5. P. 195 et sq.
6. P. 175.

personnelles de M. B., tirées elles-mêmes de la *République des Lacédémoniens*.

Restait dans l'opuscule une difficulté : le paragraphe 14 dit tout le contraire des autres. M. B. nous en donne aussitôt l'explication : ce paragraphe a été ajouté *en marge*[2], dans son manuscrit, par Xénophon lui-même, dont les idées avaient varié. Et ce qui prouve que les idées de Xénophon avaient varié, c'est le titre du xe et dernier chapitre de M. B.[2] : « La variation des sentiments de Xénophon à l'égard de Sparte *peut bien avoir été motivée* par le changement qui s'opéra dans le caractère et la politique d'Agésilas. » C'est vraiment pousser trop loin la fantaisie. Les contradictions abondent d'ailleurs dans tout l'ouvrage. En voici un exemple. Nous avons dit que M. B. adoptait pour l'opuscule la date de 394, parce qu'on y trouve une peinture de la société spartiate du temps. On lit en effet[3] : « Ce livre présente une connaissance, sinon scrupuleusement exacte, du moins très étendue, des institutions spartiates. » Mais, plus loin[4], M. B. déclare que Xénophon « s'est laissé guider par des considérations personnelles, et que, pour les besoins de sa cause, il lui est plusieurs fois arrivé *d'altérer la vérité*. » Ainsi l'ouvrage est de Xénophon, parce qu'il reproduit les idées de cet écrivain sur la société spartiate contemporaine; mais Xénophon a souvent dit le contraire de ce qu'il pensait : d'où un critique mal avisé ou un sophiste de l'école de Mégare pourrait conclure que l'ouvrage n'est pas de Xénophon.

Telle ne sera point notre conclusion. Mais M. B. ne nous a pas convaincus; et, comme tant d'autres, la question reste ouverte. On ne peut méconnaître la conscience avec laquelle M. B. a exploré son sujet et surtout les alentours de son sujet, ni l'ardeur enthousiaste avec laquelle il soutient ses opinions. Mais, dans son livre sur la *République des Lacédémoniens*, comme dans son étude *sur Lycurgue*, M. B. prend trop souvent ses fantaisies pour des axiomes historiques. L'auteur revendique fièrement dans sa préface le droit à l'hypothèse[5] et invoque les noms des Boeckh, des Niebuhr, des Ottfried Müller. C'est que dans les sciences historiques, comme en physique ou en chimie, il y a deux sortes d'hypothèses. Les unes ont un point de départ solide, sont pour ainsi dire le complément et le couronnement des phénomènes ou des faits observés et conservent leur valeur tant que l'expérience ne les dément pas. Les autres sont le produit hasardeux de l'imagination en

1. P. 281 : « Il eut peur du jugement de la postérité, *et il écrivit en marge de son manuscrit* ce chapitre XIV, *qu'un copiste peu intelligent a maladroitement placé l'avant-dernier* et qu'il faut rejeter à la fin du livre, non comme un épilogue, mais *comme une rétractation!* »

2. P. 244.

3. P. 109.

4. P. 144.

5. Préface, p. v-vi.

travail; elles relèvent de la poésie ou du roman, mais non de l'histoire : aimons les divers genres, mais ne les confondons pas. Les hypothèses de M. B. ne sortent pas toujours de l'étude des faits, trop souvent ne s'accordent pas avec eux, et parfois ne se peuvent du tout contrôler. P. M.

---

A. Martin. **Les Cavaliers athéniens.** Paris, Thorin, 1886. 1 vol. in-8° de 588 pages.

L'ouvrage de M. Martin laisse dans l'esprit une impression qui en diminue quelque peu le mérite. Il est long, diffus, écrit d'un style parfois négligé, et il dénote chez l'auteur une certaine impuissance à choisir, à dominer son sujet, à mettre chaque chose à sa place, à bien conduire ses discussions, bref à composer. Plusieurs parties du livre se lisent avec intérêt; l'ensemble est confus, terne, et souvent obscur. Ce défaut est d'autant plus regrettable qu'il y avait là une belle question à éclaircir et que M. M. possédait quelques-unes des qualités propres à la bien résoudre. Il a une connaissance sérieuse de la langue grecque; il est érudit; il aime les recherches minutieuses et il ne manque pas de pénétration. Mais il se croit obligé de tout dire, et chez lui les arbres empêchent par moments de voir la forêt.

Les meilleures pages sont celles qu'il consacre aux jeux d'Athènes (p. 135-294). On les consultera avec fruit pour les renseignements très exacts et très précis qu'elles renferment sur les divers concours qui accompagnaient les cérémonies religieuses. L'exposition qui précède et qui suit cette longue monographie est pleine de faits, de textes, de discussions de tout genre, et on y trouve beaucoup d'excellentes remarques sur les institutions politiques d'Athènes. Mais, outre qu'elle abonde en détails oiseux, ou tout au moins étrangers au sujet, elle pèche par un vice capital. M. M. sait mieux que tout autre que les cavaliers étaient une classe sociale d'où était tiré un corps de troupes. Il le dit en termes formels à la page 325 et il le démontre en plusieurs endroits de sa thèse. Il est douteux pourtant qu'il ait mis suffisamment cette idée en lumière. S'il avait concentré tous ses efforts sur ce point, qui était l'essentiel, au lieu de faire un peu trop l'école buissonnière, il nous eût donné, avec les seuls documents dont il disposait, un travail définitif sur la matière, tandis qu'il ne nous a guère fourni que les matériaux.

P. G.

---

Monceaux. **Les proxénies grecques.** Paris, Thorin, 1886. In-8° de 331 pages.

Je reprocherai à M. Monceaux un défaut de composition qui tout d'abord saute aux yeux. Les mêmes faits y sont présentés deux fois,

en premier lieu sous une forme synthétique, lorsqu'au début et à la fin de son livre l'auteur énumère les caractères généraux de la proxénie, en second lieu sous une forme analytique, lorsqu'il parcourt les différentes cités du monde hellénique pour y étudier cette institution. De là des redites perpétuelles, et, dans l'esprit du lecteur, une certaine confusion. Il est clair qu'il fallait fondre dans un tableau d'ensemble le menu détail des renseignements recueillis pour chaque État distinct.

Le travail de Tissot, publié en 1863, n'était plus au courant de la science. M. M. en a tiré tout ce qu'il contient de bon, et il a mis à profit les découvertes épigraphiques qui ont été faites depuis lors. Il a dépouillé consciencieusement tous les textes et il les a en général bien interprétés. Il a décrit la proxénie sous tous ses aspects, et il en a montré toute l'originalité avec une parfaite exactitude. Ce fut là un des moyens qu'imaginèrent les Grecs pour réagir contre la conception à la fois politique et religieuse qui les enfermait dans les étroites limites de la cité. Ils étaient trop pratiques et trop actifs pour se condamner à l'isolement que leur imposaient certaines de leurs croyances. Ils se gardèrent pourtant de rompre avec elles; mais, par une habitude assez commune aux peuples anciens, ils inventèrent des biais pour s'y soustraire. La proxénie fut un de ces biais. Cela se voit nettement dans la thèse de M. M. Cette institution d'ailleurs ne fut pas partout la même. Comme elle avait été surtout inspirée par des considérations d'intérêt, elle sut s'accommoder aux divers milieux où elle se développa, et c'est ainsi que les proxènes furent, suivant les pays, des personnages politiques, des agents commerciaux ou des intermédiaires religieux. M. M. examine de près toutes ces variations d'un thème unique. Je ne trouverais guère à le chicaner que sur quelques détails étrangers au sujet. Quant au sujet lui-même, il l'a élucidé de telle sorte qu'il faudra de nouvelles découvertes pour apporter à ce qu'il dit des modifications qui en vaillent la peine.

P. G.

---

**Der Gerichtsstand des Clerus im fränkischen Reich.** Von Dr Anton Nissl, Privatdocent an der Universität Innsbruck. Innsbruck, Wagner, 1886. In-8°, xv-247 p.

M. Nissl s'est proposé de rechercher à quelle juridiction étaient soumis les membres du clergé sous la monarchie des Mérovingiens et des Carolingiens. Les conclusions auxquelles il est arrivé peuvent se résumer ainsi :

1° En matière criminelle proprement dite, c'est-à-dire dans les causes qui pouvaient se terminer par une condamnation à la peine de mort, à l'exil ou à la réclusion, les évêques n'étaient pas jugés par les tribunaux ordinaires. Le procès, en pareil cas, passait par deux ou trois phases distinctes. L'accusation et l'instruction appartenaient au roi. L'accusé

était ensuite traduit devant une assemblée d'évêques, qui examinaient sa conduite et, selon qu'ils le trouvaient innocent ou coupable, le renvoyaient absous ou lui infligeaient la peine canonique de la dégradation. Dans le premier cas, l'acquittement était définitif; dans le cas contraire, le prélat dégradé retombait sous la juridiction de la cour du roi qui le jugeait à son tour et le condamnait à telle peine qui lui paraissait à propos.

2° Les prêtres et les diacres, jusqu'en 614, furent soumis à la même juridiction criminelle que les laïques. A partir de l'édit de Clotaire II, du 18 octobre 614 (Boretius, *Capitularia*, I, p. 20, n° 9), la règle suivie pour les évêques leur devint applicable.

3° Dans les procès en matière immobilière, ainsi que dans ceux qui portaient sur des questions d'état, les membres du clergé restèrent toujours soumis à la juridiction civile.

4° Dans les actions mobilières, y compris les demandes de wergeld et de compositions diverses pour crimes ou délits, à partir de 614, les évêques, prêtres et diacres défendeurs cessèrent d'être justiciables des comtes; les évêques furent substitués à ceux-ci comme juges de première instance. Mais la cour du roi conserva en ces matières sa compétence et son rôle de juridiction suprême.

5° Aucun de ces privilèges ne s'étendit jamais, sous les deux premières races, aux clercs d'un rang au-dessous de celui de diacre. Ces clercs inférieurs étaient assimilés aux laïques.

Ces conclusions diffèrent sur plusieurs points de celles auxquelles s'étaient arrêtés des savants considérables, tels que MM. Sohm et Loening. Les arguments de M. Nissl paraissent judicieux et fondés sur une saine interprétation des textes. Jusqu'à démonstration nouvelle, la question peut être considérée comme résolue dans le sens qu'il a indiqué.

Julien HAVET.

---

**Deutsches Wirthschaftsleben im Mittelalter.** Untersuchungen über die Entwicklung der materiellen Kultur des platten Landes, auf Grund der Quellen, zunæchst des Mosellandes, von Karl LAMPRECHT. Leipzig, Dürr, 1885-86, gr. in-8°. Trois parties en 4 vol. : XV-1640, IX-783, X-608 p.

Parmi les sciences morales, l'économie politique a été la plus tardivement appelée à guider les recherches de l'historien. Il semble qu'on ait été longtemps avant de comprendre l'influence que les conceptions des hommes en matière économique ont sur le développement de la société. Et pourtant les documents qui éclairent jusque dans certains détails, insignifiants en apparence, les mœurs, les institutions, les lois, la vie quotidienne et le plus souvent monotone de nos ancêtres les font revivre et s'agiter sous nos yeux plus fidèlement que les chroniques, ces gazettes des vieux temps, qui se complaisent dans le récit des crimes

étude sur la situation économique de la France aux xe et xie siècles. Les qualités de l'historien et de l'économiste sont réunies chez M. L. à un degré exceptionnel, et nous lui savons gré d'avoir marqué, comme il l'a fait, les rapports trop méconnus, par bon nombre de théoriciens, du droit, de l'histoire et de l'économie politique. Mais il nous pardonnera de trouver aussi qu'il a les défauts, comme les mérites, de beaucoup de ses compatriotes. C'est une profusion de science éblouissante, une richesse de textes, un luxe de citations et de notes effrayant pour le lecteur. Chaque phrase, on pourrait presque dire chaque mot, porte avec soi sa preuve. Mais on ne voit pas toujours où l'auteur vous mène : c'est un défaut fréquent de l'érudition allemande et qui nous est particulièrement sensible, car nous avons plutôt le défaut contraire et voulons quelquefois conclure avant d'avoir prouvé. Ajoutons que l'ouvrage est d'un style abstrus, surchargé de mots composés, d'une interprétation parfois difficile. On pourrait comparer ces quatre gros volumes à certaines œuvres musicales qui ressemblent à une série de tours de force qu'un petit nombre de connaisseurs seulement sont capables d'apprécier. C'est vainement en effet qu'on y cherche quelques indications sur les grands problèmes qu'on se pose volontiers lorsqu'on étudie la vie sociale du moyen âge, par exemple l'influence du christianisme et de certaines théories du droit canonique, les avantages ou les inconvénients de l'existence du saint-empire romain, les conséquences économiques des croisades, celles de la première renaissance du droit romain au xiie siècle, etc..... Mais ces réserves ne doivent pas empêcher d'admirer ce labeur désintéressé, cette ardeur d'investigation que ne décourage même point l'insignifiance possible des résultats. Les recherches étendues de ce jeune savant faciliteront singulièrement la tâche de ceux qui voudront parcourir après lui quelque coin de cet immense domaine, et nous pouvons attendre avec confiance le nouvel ouvrage qu'il nous promet.

Georges Blondel.

---

**Geschichte des Wahlrechts zum englischen Parlament im Mittelalter**, von Ludwig Riess. Leipzig, Duncker et Humblot, 1885. 115 p. in-8°.

Voici un travail très soigné et qui, sur plusieurs points, rectifie heureusement les résultats consignés dans les livres les plus autorisés : Gneist et Stubbs, par exemple. Pour étudier le droit électoral au Parlement anglais, l'auteur prend son point de départ sous Édouard Ier, en 1295, date à laquelle les communes font définitivement partie du Parlement, et s'arrête au xve siècle, en 1406, au moment où les députés des comtés, après avoir rompu avec la haute noblesse, se rapprochent de la royauté et s'efforcent de conquérir leur indépendance politique. Il étudie successivement les points suivants : 1° Pour quel

objet nommait-on des députés? Moins pour consentir les taxes demandées par le roi que pour aider celui-ci dans l'administration du royaume, et surtout pour contrôler la gestion des shériffs; 2° où et comment étaient faites les élections? Pour les députés des comtés, dans l'assemblée ordinaire du comté, que fréquentaient souvent plus de 500 personnes; pour ceux des villes, dans les villes mêmes, que le shériff désignait d'ailleurs arbitrairement; 3° quelles étaient les conditions d'éligibilité; quels étaient les privilèges des députés au Parlement? Ils n'avaient pas la liberté de la parole, et leur personne n'était sans doute pas inviolable; 4° pour quelles raisons politiques et économiques s'opéra-t-il au xv^e siècle une scission entre la haute et la petite noblesse; comment les barons ont-ils perdu la prééminence, au profit des communes soutenues par le roi? Les considérations dans lesquelles ici entre l'auteur sont très dignes d'attention; elles montrent quelques-unes des conséquences les plus graves de la guerre de Cent ans.

Quant aux modifications mêmes que subit le droit électoral sous la dynastie des Lancastre, M. Riess en dit trop ou pas assez. Il eût fallu traiter le sujet complètement ou ne pas l'aborder. Il ne parle que des changements opérés dans les assemblées des comtés; il ne dit mot de ce qui s'est passé dans les villes où le droit électoral devient de plus en plus le privilège de quelques bourgeois notables organisés en corporations. — Parmi les appendices, un seul mérite une mention particulière. C'est le quatrième, sur l'époque où a été composé le traité célèbre qui a pour titre : « Modus tenendi Parliamentum. » Sir Th. D. Hardy avait émis l'opinion, généralement acceptée depuis, qu'il faut le placer vers le premier quart du xiv^e siècle. M. Riess, non sans de bons arguments, le recule jusque sous le règne et dans les dernières années de Richard II.

Cette brochure témoigne d'un esprit critique et pénétrant. Il est à souhaiter que l'auteur puisse, comme il le laisse entrevoir, continuer ses recherches sur le droit électoral de l'Angleterre jusqu'à la Réforme de 1832. B.

---

**Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages, sa famille et ses descendants,** d'après des documents inédits tirés des archives de Gênes, de Savone, de Séville et de Madrid. Études d'histoire critique par Henry Harrisse. 2 vol. Paris, Ernest Leroux, 1884 (dans le *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la Géographie depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XV^e siècle*).

Les études sur Christophe Colomb ont repris depuis une quinzaine d'années une activité nouvelle. Lorsqu'au commencement de ce siècle, Navarette entreprit dans sa *Coleccion de viages* la publication de tous les documents qui peuvent éclairer l'histoire des premières découvertes

des Espagnols, il semblait que de ce consciencieux travail Christophe Colomb dût sortir dégagé de toutes les légendes qui ont de bonne heure enveloppé son histoire. Mais de nouvelles difficultés surgirent. Il se trouva que les paroles, les écrits de Colomb contenaient des exagérations, sinon des inexactitudes. Les dates qu'il donnait en différents endroits ne concordaient pas les unes avec les autres. D'autre part, des documents d'archives avaient été trouvés en Italie, qui, sur la naissance et les premières années de Colomb, ne donnaient rien de très satisfaisant. La question en était là, lorsqu'en 1871 M. Harrisse ramena l'attention sur Colomb en mettant en doute l'authenticité des « Historie, » œuvre de Fernand Colomb, le fils illégitime du navigateur, qui, malgré des inexactitudes évidentes, avait été considérée jusque-là comme une des sources les plus importantes pour l'histoire de la découverte de l'Amérique. M. Harrisse allait trop loin. Il est vrai qu'on ne possède des Historie qu'une traduction italienne dont la première édition connue est de 1571 et qu'on n'a jamais retrouvé l'original espagnol; mais, depuis l'ouverture de ce débat, on a publié dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España* l'Histoire des Indes de Las Casas, mort en 1566. Or cette œuvre contient de nombreux passages correspondant textuellement à la version italienne de Fernand Colomb. Las Casas parle même du livre et de l'auteur. Il ne saurait donc plus y avoir de doute sur l'authenticité des Historie et M. Harrisse pourrait reconnaître plus nettement encore que ce livre est bien de Fernand Colomb. Les Historie, qui ont contribué plus que tout autre ouvrage à répandre la légende de Colomb, ne doivent d'ailleurs être utilisées qu'avec prudence; mais elles contiennent des documents qui ne se trouvent que là. Cette polémique avait fait naître un certain nombre de travaux sur Colomb. Il importait qu'une étude critique de la vie de l'amiral fût enfin entreprise. M. Harrisse était mieux préparé que qui que ce fût, par ses travaux antérieurs, ses recherches sur la bibliographie et la cartographie américaine, ses études sur les Cabot et les Cortereal, à porter la lumière sur les parties restées obscures de la vie de Colomb. C'est ce qu'il a entrepris de faire dans l'ouvrage que nous analysons ici.

Ce livre n'est pas une histoire de Christophe Colomb. M. Harrisse n'entend traiter que les questions les plus obscures relatives à l'amiral. Il a pris soin d'inscrire sur le titre « études critiques. » Et cependant il semble qu'il n'ait pas pu se résoudre à ne pas écrire une vie de Colomb. On ne peut lui faire un reproche d'avoir tenu à relier ces études séparées et cependant la préoccupation de suivre l'ordre des temps pèse trop souvent sur l'ouvrage. Les questions traitées étaient assez difficiles pour que tout ait dû être subordonné à la clarté. M. Harrisse ne s'est pas décidé à prendre parti entre les procédés de l'érudition pure et ceux de l'histoire narrative et la netteté du livre a souffert de cet embarras.

Nulle part ce défaut de méthode n'est plus sensible que dans la partie de l'ouvrage où il est question de la naissance et des premières

années de Christophe Colomb. On sait que plus de douze villes se disputent l'honneur de le compter parmi leurs enfants. Les témoignages contemporains ne fournissant pas de preuves suffisantes, il a fallu recourir aux documents d'archives et entreprendre une minutieuse enquête. Dès lors une méthode d'exposition s'imposait, c'était d'associer le lecteur à cette enquête et d'aller du connu à l'inconnu. Étant donné le personnage de Colomb, il était naturel que l'auteur établît d'abord de qui il était fils, qu'il remontât ensuite jusqu'au grand-père, s'il le fallait, pour retrouver le berceau de la famille. M. Harrisse suit un ordre inverse. Il examine d'abord, au sujet du pays d'origine de Colomb, l'opinion de son fils Fernand, puis les prétentions des villes de Cuccaro, de Cogoleto, de Savone, sans qu'on sache pourquoi il ne passe pas en revue les autres villes. Il nous montre ensuite un Colomb établi à Gênes dès le commencement du XIVe siècle, mais c'est pour nous apprendre aussitôt que rien ne permet de le rattacher à notre Colomb. Nous passons à l'étude d'un Giovanni Colombo; pourquoi est-il le grand-père de Colomb? M. Harrisse ne nous le dira que plus tard. Ce n'est qu'après avoir étudié en partie un Domenico Colombo que nous trouvons la preuve qu'il est le père de Colomb. M. Harrisse nous annonce bien, chemin faisant, ce qu'il nous démontrera plus tard; en attendant, nous errons un peu à l'aventure. Une fois la filiation nettement établie et le berceau de Colomb retrouvé, toutes les prétentions des villes rivales tombaient d'elles-mêmes; ou, si M. Harrisse avait jugé à propos d'insister sur la vanité de leurs prétentions, il eût trouvé de la place dans l'appendice, au risque d'en éliminer une liste de 197 homonymes de Colomb (et ils n'y sont pas tous) antérieurs au XVIe siècle, originaires de Gênes ou des villes liguriennes et qui sont là simplement pour prouver que le nom de Colomb était assez répandu en Italie à cette époque. Au reste, M. Harrisse n'a-t-il pas reconnu lui-même l'inconvénient de sa méthode, lorsqu'à la fin du 2e volume il reprend incidemment dans un appendice (appendice F, p. 536 sq.), mais cette fois en remontant des fils au père, l'exposé de la généalogie de Colomb?

M. Harrisse aime ces longues énumérations; ne deviennent-elles pas un défaut dès qu'elles cessent d'être nécessaires? Toute la dernière partie du second volume (168 p.) est consacrée à la descendance légitime ou illégitime de Colomb. N'est-ce pas faire beaucoup d'honneur à beaucoup de personnages inconnus et qui méritent de l'être? M. Harrisse ne se le dissimule pas : « Cette liste, dit-il, offre peu d'intérêt, cependant l'ordonnance du présent ouvrage exigeait qu'elle fût dressée et analysée, car le lecteur était fondé à rechercher si parmi les fils de ce navigateur, au caractère si fortement trempé, il ne s'en trouvera pas qui rappelèrent, fût-ce de loin, les qualités de leur ancêtre. Cette attente sera déçue » (II, pp. 197-198). Chercher, à propos d'un personnage, si les qualités de l'ancêtre se retrouvent chez les descendants, est une question qui est plutôt du domaine de la curiosité que de celui de l'histoire. Le lecteur ne se la pose guère; et, si M. Harrisse croyait devoir s'en

préoccuper, personne ne lui eût demandé un tel luxe de preuves pour aboutir à un résultat négatif. Comme tous les savants, l'historien fait des hypothèses et cherche à les résoudre; quand elles ne se sont pas vérifiées, il ne doit pas compte au public de ses tentatives infructueuses.

Nous avons insisté, trop longtemps peut-être, sur ces défauts de méthode; ce sont les plus graves du livre. Nous avons hâte d'exposer maintenant le résultat des consciencieuses et patientes recherches de M. Harrisse.

En ce qui concerne la jeunesse de Colomb, il est désormais établi, par des textes indiscutables, que Christophe Colomb, frère aîné de Bartolomeo et de Giacomo, était fils d'un tisserand de laine nommé Domenico Colombo. Ce Domenico était déjà établi à Gênes en 1439[1]. Il venait de Quinto, village du littoral à quelques kilomètres à l'est de Gênes. Christophe Colomb étant né à une date qu'on ne peut fixer exactement, mais qui ne peut être que très voisine de 1447, est très probablement originaire de Gênes. Il fut d'abord tisserand comme son père et accompagna celui-ci à Savone, lorsqu'il vint s'y établir en 1470. Il n'y a aucune raison d'admettre qu'il ait jamais fréquenté l'Université de Pavie et qu'il ait fait des études supérieures. Il apprit certainement plus tard, par la pratique de la navigation, tout ce que les marins savaient de son temps. Sur ce point, nous sommes entièrement de l'avis de M. Harrisse, malgré les réclamations formulées depuis l'apparition de son livre[2]. Il est possible d'ailleurs que, tout en étant tisseur de laine, Colomb ait déjà fait quelques petits voyages dans la Méditerranée et pris part notamment à une expédition contre Tunis pour le compte de René d'Anjou, fait d'armes qui aurait été singulièrement amplifié dans la suite par Colomb lui-même[3].

Vers 1473, Colomb vient en Portugal; ce séjour en Portugal reste la partie la plus obscure de sa vie. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il s'y maria, mais que sa femme n'était pas d'une famille de marins; ce doit être également pendant cette période qu'il fit les grands voyages dont il parle, en Islande et à la côte de Guinée. Quoi qu'il en soit, il pense de bonne heure à son grand projet, puisque les renseignements que Toscanelli lui adresse, sur sa demande, sont de 1475 environ. Il offre ses

1. Cela résulte d'un document figurant à l'appendice A, t. II, p. 401, et découvert à Gênes par le marquis Staglieno, alors que l'impression du livre était presque terminée. Cette découverte force à modifier plusieurs passages du t. I. Elle va contre l'identification du *Dominicus de Terra rubea habitator ville quinti* du document du 15 décembre 1445, que M. Harrisse croit être le même que Dominique Colomb.

2. Voir Gelcich : *Columbus als nautiker und als Seemann*, dans la *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, t. XX, fasc. 4, 1885.

3. M. Harrisse ne croit pas à la possibilité de cette expédition de Tunis dans le livre que nous analysons. Mais nous sommes autorisés à admettre qu'il a modifié son avis sur ce point. Voir *Revue historique*, t. XXIX, p. 316 et sq.

services au Portugal, à la France, à l'Angleterre, puis passe en Espagne en 1484. A partir de ce moment, M. Harrisse reconstitue assez bien l'histoire de Colomb. Il reste encore des points obscurs; mais c'est là que l'auteur nous semble avoir montré le plus d'ingéniosité. Colomb arrive en Espagne, sa femme étant encore vivante. Il s'adresse à plusieurs grands personnages; une première *Junte* repousse ses projets. Il fait alors la connaissance de celle qui doit lui donner Fernand Colomb né à Cordoue le 15 août 1588. Le moment est d'ailleurs peu propice pour une expédition. L'Espagne est engagée dans une guerre contre les Maures. Colomb se décourage. C'est alors qu'il s'arrête, en 1491 seulement, au couvent de la Rabida dont le prieur, ancien confesseur d'Isabelle, fait pour lui une nouvelle démarche. Une nouvelle *Junte* se réunit et Colomb, après la prise de Grenade à laquelle il assiste, obtient enfin le consentement de la reine qui prendra à la charge de la Castille la plus grosse part des frais de l'expédition. Ses protecteurs lui procurent probablement le reste et enfin les frères Pinzon, en s'offrant à partir avec lui, décident des matelots, jusque-là hostiles, à l'accompagner. Dans cette partie de son livre, M. Harrisse établit très justement la différence qu'il y a entre le prieur de la Rabida, Juan Perez, et le frère Antonio de Marchena. Il fait justice également de la prétendue misère de Colomb et de l'opposition ignorante et systématique qu'il aurait rencontrée. Il semble que son adversaire le plus convaincu ait surtout contesté l'utilité pratique du voyage.

A partir de ce moment, la vie publique de Colomb est commencée et la critique a beaucoup moins à faire. M. Harrisse signale surtout les documents qui permettent d'étudier chaque voyage et la manière dont la nouvelle s'en est répandue. Il discute seulement la question très controversée du point d'atterrissement à l'île de Guanahani et celle de la priorité de la découverte du *Continent* américain. Quelle est cette île de Guanahani? C'est ce qu'il est impossible de savoir exactement. Les renseignements de Colomb sont trop vagues, les premières cartes trop peu précises et l'aspect des lieux a dû changer depuis. La seconde discussion n'était peut-être pas très nécessaire. Il semble bien que Cabot ait atteint le *Continent* avant Colomb; mais l'important était de traverser le premier l'Atlantique et, sur ce point, il ne peut y avoir de contestation. Sur les dernières années du navigateur, sur ses infortunes, l'auteur passe rapidement. Quant à l'histoire des chaînes placées dans son cercueil, il faut la laisser à la légende. On sait que la question de la sépulture de Colomb a soulevé dans ces derniers temps de nombreux débats. Son corps, après être resté en Espagne jusqu'au milieu du XVIe siècle, fut transporté dans la cathédrale de Saint-Domingue. En 1795, lorsque les Espagnols cédèrent à la France la partie de l'île qui leur appartenait, ils emportèrent à la Havane de prétendus restes de l'amiral. Mais, en 1877, l'évêque Cochia a annoncé la découverte dans la cathédrale de Saint-Domingue des véritables restes. M. Harrisse n'est pas revenu sur cette question dont il s'était déjà plusieurs fois

occupé. En réalité, après les nombreux tremblements de terre qui ont démoli en partie la cathédrale, la trace des restes de Colomb a été perdue. Ni l'Espagne, ni Saint-Domingue ne peuvent se croire réellement en possession des précieuses reliques.

C'est donc surtout sur les premières années de Colomb, sur la partie de sa vie antérieure à 1492 que M. Harrisse nous apporte des renseignements précis et nouveaux. Ces résultats n'ont pas et ne pouvaient modifier l'idée que nous nous faisons du personnage de Colomb. Ils nous donnent cependant la preuve qu'en parlant de lui, Colomb ne s'est pas toujours préoccupé de ne dire que la vérité. Ce sont là les petits côtés de ce grand homme, arrivé par la réflexion à une idée de génie, sachant la réaliser à force de ténacité et de confiance en lui-même, mais jaloux de sa renommée au point de faire jurer à son équipage que c'est bien à la côte d'Asie qu'il est arrivé; accablé par les difficultés rencontrées, par les injustices subies, au point que sa raison même semble avoir subi des défaillances; se jetant alors dans une dévotion exagérée, allant jusqu'à ne plus croire à lui-même, jusqu'à affirmer, dans son livre bizarre des Prophéties, que c'est Isaïe qui l'a conduit; voulant trouver beaucoup d'or pour aller délivrer la terre sainte, mourant enfin désespéré, mais plus malheureux, quoi qu'il en dise, de ses souffrances morales qu'atteint par les réelles misères de la vie.

L. Gallois.

---

**Jean-Baptiste Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne, chambellan du Grand électeur,** d'après des documents nouveaux et inédits, par Charles Joret, professeur à la faculté des lettres d'Aix. Paris, Plon et Nourrit, 1886. x-413 p. in-8°.

Sous le numéro 591, la bibliothèque Méjanes d'Aix possède un manuscrit qui ne se rattache par aucun lien à l'histoire de la Provence. Il est intitulé : *Récit succinct du voyage que moi Tavernier ai fait, partant de Paris, le* 19 *avril* 1684, *pour aller auprès de Son Altesse électorale de Brandebourg à Berlin.*

A la fois itinéraire et livre de comptes, ce manuscrit est entremêlé çà et là de notes assez curieuses sur l'accueil que Tavernier reçoit dans l'Alsace française et dans plusieurs cours de l'Allemagne.

Le célèbre voyageur n'est pas plus tôt arrivé à Huningue que le gouverneur le prie à dîner. Après dîner, il fait monter cinq ou six officiers à cheval pour lui montrer tous les travaux de fortification de la place. A Strasbourg, l'intendant Lagrange[1] et Mme l'intendante lui envoient leur carrosse. Tavernier décline leur invitation à dîner, mais se rend à leur jardin, sur les cinq heures du soir. Il y trouve une nombreuse société. Les dames lui adressent beaucoup de questions sur les mœurs des Hin-

1. Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*, p. 584.

dous et s'informent tout particulièrement des femmes qui se font brûler après la mort de leurs maris. L'entretien ne se termine qu'à neuf heures du soir par un souper chez l'intendant où « tout se passe fort agréablement. » L'hospitalité du grand électeur Frédéric-Guillaume III, des ducs de Zell et de Hanovre n'est ni moins empressée, ni moins flatteuse.

Sans fournir de renseignements vraiment nouveaux sur l'Allemagne, le manuscrit de la Méjanes apporte quelques preuves de plus de la *gallomanie* germanique à cette époque. Le duc de Zell, Georges-Guillaume, entouré de Français, a une table servie à la française; le duc de Hanovre, Ernest-Auguste, entretient une troupe de comédiens et de comédiennes, tous français et françaises. A sa cour, comme à celle du duc de Zell, on n'entend parler que le français. Il en est de même à Berlin. Le prince d'Anhalt suit cet exemple ou se conforme à cette mode.

Si le fond de ce manuscrit ne manque pas d'intérêt, la forme en est défectueuse. La rédaction est quelquefois incorrecte, pour ne pas dire informe. Sur les négligences ou les inexpériences du rédacteur sont venues s'enter les bévues du copiste, qui écrit, par exemple, les *Gobelins* pour *Coblentz*. Quoi qu'il en soit, ce journal inédit de voyage a été le point de départ de l'intéressant et sérieux travail dont le titre figure en tête de ces lignes.

Il a appelé l'attention de M. Joret sur Tavernier, « incontestablement l'un des plus grands voyageurs du XVII^e siècle et cependant l'un des plus inconnus, sinon le plus inconnu de tous. Aucun contemporain, » fait observer M. Joret, « n'a raconté sa vie et les articles que lui ont, depuis sa mort, consacrés les dictionnaires biographiques sont pleins de renseignements erronés et souvent contradictoires[1]. » Redresser ces erreurs, résoudre ces contradictions, dissiper ces obscurités était une œuvre de justice et de vérité bien propre à tenter la patiente ardeur d'un érudit et d'un penseur. M. Joret l'a entreprise dans les meilleures conditions pour la mener à bien et nous croyons pouvoir affirmer qu'il a réussi. Mis par le manuscrit d'Aix en possession d'indications certaines sur un épisode important de la vie de son personnage, il a surtout interrogé Tavernier lui-même et dépouillé, la plume à la main, les trois volumes compacts qui renferment les œuvres de ce voyageur. Les données abondantes qu'il a recueillies dans cette lecture ont été complétées par des investigations poursuivies aux Archives nationales, aux bibliothèques de l'Arsenal et de la rue de Richelieu. M. Johannes Steenstrup, professeur d'histoire à l'université de Copenhague, a fouillé, sur sa demande, dans les archives de la capitale danoise. Une lecture ou conférence de M. Gotlieb Friedlænder sur *Jean-Baptiste Tavernier, chambellan du grand électeur,* imprimée dans le tome VII des *Mémoires* de la Société de géographie de Berlin, une lettre et un passeport publiés dans la revue russe *le Bibliographe,* par M. Ivan Tokmakof, attaché aux archives, qui assure avoir aperçu sur l'emplacement de l'ancien cime-

1. Joret, *préface*, p. I.

tière protestant de Moscou les traces du tombeau de Tavernier, ont ajouté de précieuses informations à celles que M. Joret avait puisées dans les sources françaises. Tout incomplète qu'elle est, cette liste des documents consultés par M. Joret suffit pour témoigner du soin qu'il a apporté dans ses recherches. S'il n'est point parvenu à combler toutes les lacunes de cette biographie, il nous permet de suivre Tavernier dans l'ensemble et à travers les diverses vicissitudes de sa carrière si bien remplie.

Sa famille était originaire d'Anvers et protestante. Son père, Gabriel, vint s'établir à Paris avec deux frères, Melchior et Nicolas. Il était géographe, mais la géographie était pour lui un objet de commerce plutôt que d'art et de science. Sa femme, Suzanne Tonnelier, lui donna plusieurs fils. Jean-Baptiste Tavernier, dont nous nous occupons ici, fut le second. Il naquit en 1605[1]. On ne sait rien de ses études qui semblent avoir été fort sommaires. Elles ne lui inspirèrent pas le goût de la lecture dont son existence trop active ne lui laissa pas le temps[2]. En revanche, le désir de voyager s'éveilla chez lui, pour ainsi dire, avec la vie et fut singulièrement excité par les conversations des savants qui venaient tous les jours s'entretenir de géographie avec son père. Tout jeune, il forma la résolution d'aller visiter les pays représentés sur ces cartes, dont il ne pouvait détacher les yeux. A l'âge de vingt-deux ou plutôt de vingt-cinq ans, il avait vu les plus belles régions de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Hongrie et l'Italie[3]. Sans posséder le don des langues au même degré que son plus jeune frère Daniel[4], il parlait raisonnablement celles qui avaient le plus cours parmi les nations européennes. Il les avait sans doute apprises à peu près exclusivement par l'usage. Quelques mots allemands dans le manuscrit d'Aix sont étrangement défigurés[5]. Serait-ce seulement par le fait du copiste?

Ces courses à travers l'Europe n'étaient pour Tavernier qu'une préparation aux lointains voyages qu'il méditait. Il voulut rendre cette préparation aussi complète que possible et se fit soldat pour mieux acquérir les qualités de courage, de sang-froid, de dextérité et de hardiesse dont la guerre est une redoutable école. En 1620, il était à Nurenberg; les armées de la ligue catholique et de l'empereur marchaient sur la Bohême. Bien qu'il fût protestant, il eut la pensée de les suivre. Un colonel de cavalerie, Hans Brenner, fils du gouverneur de Vienne, l'attacha à son service personnel. Tavernier assista à la bataille de la Montagne-Blanche, en attendant de subir le siège de Mantoue.

Moins intrigant, sans doute, que son frère Daniel[6], il avait l'art de

1. Joret, p. 8.
2. Tavernier, *Recueil de plusieurs relations*, p. 377.
3. *Les Six voyages de Tavernier*, tome Ier, *dessein de l'auteur*, fol. 4. Joret, p. 7.
4. Tavernier, *les Six voyages*, t. II, p. 526.
5. Manuscrit, fol. 16.
6. Tavernier, *Recueil*, etc., p. 169.

se pousser. Il sut se ménager des protecteurs puissants, comme l'oncle de Hans Brenner, gouverneur de Raab et vice-roi de Hongrie, le comte d'Arc, principal ministre du duc de Mantoue, l'Écossais Butler, le futur meurtrier de Wallenstein, et enfin le confident de Richelieu, le Père Joseph. En 1630, Tavernier retrouva ce dernier à Ratisbonne. Nommé par le pape directeur des missions du Levant, le Père Joseph avait, nous dit M. Joret, envoyé dans l'Orient de nombreux capucins qui étaient à la fois des missionnaires et des agents diplomatiques[1]. Il proposa à Tavernier d'accompagner M. l'abbé de Chapes, frère du maréchal d'Aumont, et M. de Saint-Liébau, qui partaient pour Constantinople et avaient le dessein d'aller jusqu'à Jérusalem[2]. Tavernier accepta cette proposition avec empressement. Ses compagnons de route et lui-même quittèrent Ratisbonne probablement au mois d'octobre. Ils ne se rendirent dans la capitale de l'Autriche que par un assez long détour qui les conduisit à Dresde, à Prague et en Moravie. Aussi durent-ils faire, en plein hiver, par Presbourg, Bude, Belgrade, Philippopoli, Andrinople le trajet de Vienne à Constantinople où ils arrivèrent à la fin de janvier ou au commencement de février 1631[3]. Au retour du printemps, Tavernier laissa MM. de Chapes et de Saint-Liébau s'embarquer pour Alexandrette et attendit la formation d'une caravane pour la Perse. Après onze mois de séjour à Constantinople, il put enfin partir pour Ispahan et commencer cette longue suite de voyages commerciaux qui devaient remplir trente-sept ans de sa vie, 1631-1668. Il parcourut les principales routes de caravanes à travers l'Asie-Mineure, les vallées du Tigre et de l'Euphrate, les montagnes de l'Arménie, le plateau de l'Iran. De la Perse il passa dans l'empire du Grand-Mogol, s'enfonça dans l'intérieur du Dekkan et, le premier des Européens, pénétra jusqu'aux mines de diamants de Raolconde, de Coulour et de Soumelpour[4]. L'Hindoustan ne fut pas le terme de ses voyages dans l'Orient. Le 22 juillet 1648, il entrait dans la rade de Batavia[5].

Tavernier affrontait les périls de la mer comme ceux du désert. Deux fois il faillit faire naufrage[6]; en 1632, entre Kongaver et Bagdad, il fut presque étouffé par le *Samiel* ou *vent de poison*[7]. M. Joret suit Tavernier jour par jour, étape par étape. Pour apprécier le mérite de ces indications précises et continues, il faut songer au plan que Tavernier a adopté dans la composition de son grand ouvrage *les Six voyages*. Il ne les raconte pas de manière à ne laisser à son biographe que le soin de les résumer; il décrit les routes qui de son temps conduisaient de l'Europe en Perse et dans l'Hindoustan. Ce n'est souvent qu'à propos de

1. Joret, p. 16.
2. Tavernier, *les Six voyages*, t. Ier, *dessein de l'auteur*, fol. 8. Joret, p. 16-17.
3. *Dessein de l'auteur*, fol. 8, 10. Joret, p. 18-22.
4. Tavernier, *les Six voyages*, t. II, p. 326, 327, 344. Joret, p. 83, 86, 87.
5. Tavernier, *les Six voyages*, t. II, p. 507. Joret, p. 95.
6. *Les Six voyages*, t. II, p. 180-181, 499-502. Joret, p. 93-94, 123-124.
7. *Les Six voyages*, t. Ier, p. 763-764. Joret, p. 37.

telle ville ou de tel fait qu'il rappelle l'année et le voyage pendant lesquels il a suivi l'une de ces différentes routes[1]. L'attention et la sagacité avec lesquelles M. Joret a rassemblé, discuté et coordonné ces renseignements épars sont vraiment dignes d'éloges. Les résultats auxquels il est arrivé représentent même une somme de travail et d'efforts ingénieux à laquelle on ne rendrait peut-être pas suffisamment justice, si l'on ne s'était imposé la tâche de relire soi-même Tavernier.

Ce n'est pas qu'il n'y ait dans ces résultats quelques inadvertances causées probablement par cette constante préoccupation d'exactitude que l'auteur semble avoir poussée jusqu'à la fatigue. Ainsi, page 34, M. Joret écrit que Tavernier ne put guère arriver à Ispahan avant le milieu du mois de mai 1630. Or Tavernier n'est parti de Ratisbonne pour la Turquie qu'au mois d'octobre de cette année. Nous croirions volontiers à une simple faute d'impression. Page 74, on rencontre une distraction plus forte et qui ne saurait être imputée à l'imprimeur. M. Joret raconte que, pendant son séjour à Mossoul, Tavernier, passant le Tigre, alla visiter les *ruines* de *Babylone*. L'emplacement de Babylone n'a jamais été dans le voisinage de Mossoul. C'est Ninive qu'il fallait dire. C'est de Ninive qu'a parlé Tavernier; il en représente les ruines comme une confusion de vieilles masures qui s'étendent environ une lieue le long du fleuve[2]. En relevant des erreurs qui, à vrai dire, ne méritent pas ce nom, nous n'avons qu'un but, prouver à M. Joret le soin avec lequel nous l'avons lu.

Son livre, comme la vie même de Tavernier, se divise en deux parties. Nous avons essayé de donner une idée de la première; la seconde nous montre Tavernier jouissant, dans un repos relatif, de la célébrité et de la gloire. Il a acquis de grandes richesses. En 1669, des lettres patentes, qui exagèrent plutôt qu'elles n'amoindrissent son mérite, lui confèrent la noblesse. L'année suivante, 28 mai 1670, il achète la baronnie d'Aubonne, dans le canton de Vaud[3]; mais, malgré cette acquisition, il ne quitte ni Paris, ni la France, à laquelle l'attachent de hautes relations. Le témoignage peu suspect d'un ancien collaborateur devenu son détracteur nous le représente vivant dans l'intimité du premier président de Lamoignon et de M. de Bâville[4]. M. de Lamoignon n'était pas précisément un ami de Colbert. Les sentiments d'estime et de bienveillance dont il honorait Tavernier auraient-ils empêché le grand ministre d'apprécier, à sa juste valeur, le marchand-voyageur « qui avait fait plus de soixante mille lieues par terre pour le service du roi, c'est-à-dire de la France[5]? » Nous ne pouvons pas le penser. La date des lettres d'anoblissement de Tavernier coïncide avec l'époque

1. Joret, *préface*, p. v.
2. *Les Six voyages*, t. Ier, p. 194-5.
3. Joret, p. 217.
4. Joret, p. 286.
5. *Les Six voyages, épître au roi.*

où, sauf la guerre et la diplomatie, toute l'administration et tout le gouvernement étaient aux mains de Colbert. Cette récompense n'a pas dû être accordée en dehors de son initiative. Nous n'en sommes pas moins surpris que M. Joret n'ait découvert la trace d'aucun rapport entre le célèbre voyageur et l'illustre rénovateur de notre commerce. Un chapitre intitulé « Tavernier et Colbert » eût été d'un piquant intérêt. Ce n'est pas une critique que nous adressons à M. Joret, c'est un regret mêlé d'éloge; car l'historien sérieux doit s'arrêter là où les textes lui manquent. Il y a de la sagesse en histoire à savoir ignorer. Une sagesse non moins méritoire et peut-être plus difficile est celle qui vous préserve d'une confiance exagérée dans la portée des documents que l'on a découverts ou que l'on est un des premiers à mettre en usage. M. Joret ne s'est-il pas cru mieux armé qu'il ne l'était en réalité, pour détruire entièrement la prétendue légende d'une détresse financière qui aurait contraint Tavernier à vendre, dès le commencement de 1685, sa baronnie d'Aubonne? Les arguments qu'il invoque ne nous semblent pas absolument convaincants. Le silence que le *Mercure galant* garde sur cette détresse, dans quelques lignes d'un article nécrologique consacré à Tavernier, suffit-il à contrebalancer le témoignage de Bayle, qui est très explicite sur la gêne de Tavernier dans ses derniers jours et l'attribue aux malversations d'un neveu? Friedlænder, Weiss, les frères Haag assurent que Tavernier était réduit à la misère en 1684[1].

M. Joret est pleinement dans le vrai, lorsqu'il considère le fait, douteux d'ailleurs, de la malversation du neveu comme antidaté en 1684; il a également raison de rejeter à une époque postérieure la possibilité de la ruine de Tavernier[2], mais peut-être aurait-il pu songer qu'une grande situation ne s'effondre pas tout d'un coup. La catastrophe s'annonce quelquefois longtemps à l'avance par des embarras de fortune. Ceux que Tavernier put ressentir et qu'expliquerait au besoin la continuation de ses affaires en Orient traitées loin de sa surveillance et confiées à des commis[3] ne seraient-ils pas le motif qui l'aurait décidé à quitter son pays et son repos, dans une vieillesse avancée, pour entrer au service du Grand électeur? Ce prince voulait fonder une compagnie de commerce des Indes orientales et envoyer un négociateur à Aureng-Zeb. Il connaissait Tavernier, s'était fait lire ses ouvrages, avait apprécié son mérite. Ne croyant pas pouvoir mettre ses intérêts en meilleures mains, il l'appela à Berlin pour lui confier la direction des vaisseaux qu'il allait expédier aux Indes et la mission de le représenter à la cour du Grand-Mogol. M. Joret ne laisse pas que de trouver étrange l'empressement de Tavernier à répondre à cet appel, alors que, presque octogénaire, il avait lui-même déclaré, huit ans auparavant, que son âge ne lui permettait pas d'entreprendre de nouveaux voyages[4]. La

1. Joret, p. 283, 284, 285.
2. Joret, p. 313.
3. Joret, p. 288-289.
4. Joret, p. 312. — Tavernier, *les Six voyages*, *épître au roi*.

perspective de reparaître à Agrah ou à Delhy, comme ambassadeur d'un prince puissant, aurait-elle suffi à déterminer chez l'intrépide vieillard, flatté dans sa vanité, un si complet revirement d'intentions et de projets? M. Joret le pense, en se fondant sur un passage du manuscrit d'Aix, dont il force peut-être le sens[1]. Nous sommes, sur ce point, plus sceptique que lui. La vente d'Aubonne lui paraît toute naturelle, du moment que Tavernier avait accepté les propositions de l'électeur[2]. Ne fut-elle pas une conséquence de l'obligation où se trouva Tavernier de réunir une mise de fonds de 40,000 livres? Car il ne devait pas être seulement l'ambassadeur de Frédéric-Guillaume, mais son associé. Dans ces conditions, cette vente n'aurait, certes, pas été l'indice d'une prospérité bien assurée.

La persécution dont les protestants étaient l'objet en France et qui préparait la révocation de l'Édit de Nantes aurait pu pousser Tavernier à chercher, hors de sa patrie, l'emploi de sa longue expérience; mais, avec M. Joret, il faut reconnaître que, loin d'être un huguenot fervent, l'ancien soldat de la ligue catholique, l'ami des capucins d'Asie avait la « plus grande facilité à s'accommoder aux opinions religieuses des « autres[3]. » Au lieu de prendre, avec ses coreligionnaires, le chemin du refuge, il semble s'être fixé à Paris en 1685, plus complètement qu'il n'avait fait les années précédentes[4]; car l'entreprise commerciale du Grand électeur avorta sans avoir eu même un commencement d'exécution. Les MM. Haag croient que Tavernier fut, à cause de sa foi protestante, enfermé à la Bastille. Nous craignons bien qu'il n'ait pas eu cet honneur et M. Joret ne rassure guère cette crainte[5]. A vrai dire, depuis le commencement de 1685 jusqu'au 9 juillet 1687, on perd la trace de Tavernier. Cette nouvelle date est celle d'un passeport qui lui est délivré pour se rendre en Suisse, moyennant un cautionnement de 30,000 l. « Nouvelle preuve, » ajoute M. Joret, « que le vieux voyageur n'était « pas ruiné[6]. » Ruiné absolument! non, sans doute, il ne l'était pas; mais il avait probablement subi de grandes pertes. Ce qui nous porte à le penser, c'est qu'au lieu de *spéculer* pour son propre compte, il n'était plus alors que le gérant d'une société en commandite. Lorsqu'en 1689 la mort le surprit à Moscou, il allait aux Indes, en traversant la Russie, *pour recouvrer une cargaison qu'il y avait envoyée* sous la direction de son neveu Pierre Tavernier et *où plusieurs personnes de Paris étaient intéressées*[7].

1. Joret, p. 313-315.
2. Joret, p. 336, 337, 365, 399, 400. — En sollicitant l'intervention du grand électeur auprès de MM. de Berne pour obtenir l'*exemption des droits* de vente, Tavernier n'avoue-t-il pas lui-même un certain état de gêne?
3. Joret, p. 374.
4. Joret, p. 369.
5. Joret, p. 371-5.
6. Joret, p. 375-6. — Qui sait si ces 30,000 livres n'avaient pas été fournies par les associés dont il sera question, plus loin, dans le texte?
7. Joret, p. 377-8.

C'est particulièrement sur la fin de la vie de Tavernier que ses biographes ont, comme à plaisir, accumulé les renseignements inexacts. La *France protestante* et la *Biographie Didot* confondent les deux voyages de 1684 et de 1687, conduisent, en 1681, Tavernier à Berlin et le font alors nommer par le Grand électeur directeur de cette compagnie des Indes qui n'était plus à ce moment qu'un projet oublié. D'après les frères Haag, il serait mort à Copenhague, dans la maison de l'orfèvre protestant Henri de Moor, qui lui aurait rendu les derniers devoirs[1].

Le manuscrit d'Aix donne à M. Joret le moyen de dissiper la confusion commise à la fois par les articles de la bibliographie Didot et de la *France protestante;* il rétablit victorieusement la vérité sur ce point, puis trace l'itinéraire que Tavernier, dans son dernier voyage, a dû suivre pour se rendre de Suisse en Danemark. Cet itinéraire par le Rhin, la Hollande, Hambourg et l'un des ports de la Baltique est conjectural, mais fort vraisemblable. M. Joret pense, à juste titre, que Tavernier évita de traverser Berlin. Secondé par MM. Johannes Steenstrup et Ivan Tormakof, il a découvert la trace de son passage à Copenhague, à Stockholm, à Smolensk en 1689[2]. Tavernier est arrivé à Moscou, mais n'a pu aller plus loin. Il y est mort seul et presque inconnu. Un fragment de pierre sur lequel on pouvait encore, il y a quelques années, lire le nom de Tavernier et le chiffre 16, a seul révélé à un érudit la place où reposait sur la terre étrangère l'infatigable voyageur[3]. C'était comme l'image de l'oubli qui devait peser sur le nom de Tavernier, sans préserver sa mémoire du dénigrement et de l'injustice. M. Joret a voulu réagir contre cette injustice, ce dénigrement et cet oubli. Son livre est une œuvre pieuse d'érudit et de patriote. Il nous raconte aussi exactement que possible tout ce qu'a fait Tavernier. Sans avoir la prétention d'ajouter un portrait à sa biographie, il indique, en traits que l'on voudrait peut-être mieux groupés et plus accusés, ce qu'a été ce vaillant prédécesseur de Chardin.

Voyageur d'instinct et de passion, Tavernier a pour qualité maîtresse une courageuse énergie. Il n'a jamais « appréhendé les périls que les « voyageurs ont à courir sur terre et sur mer[4]. » Marin et cavalier intrépide, il ne redoute pas plus les longues chevauchées que les navigations dangereuses[5]. Dans un combat naval, il paie bravement de sa personne, aide à pointer un canon[6]. Aux Indes, il doit traverser une fois les États d'un rajah redouté pour sa violence et pour ses brigandages. Les Hindous qui lui servent d'escorte veulent lui faire payer trop cher une protection que leur peur rendrait, à coup sûr, peu secourable. Tavernier leur

1. Joret, p. 382.
2. Joret, p. 384-6.
3. Joret, p. 388.
4. *Les Six voyages*, t. II, p. 219.
5. *Idem*, t. II, p. 219.
6. *Idem*, t. II, p. 224.

déclare qu'il n'a pas besoin de poltrons à son service, les congédie, poursuit seul avec quelques serviteurs son chemin sur les terres du rajah et n'a d'ailleurs qu'à se louer des traitements de ce prince[1]. Sa valeur n'exclut pas la prudence; mais cette prudence, servie par une rare présence d'esprit, n'empêcherait pas Tavernier de faire, au besoin, un coup de tête. Il a le cœur fier et le tempérament fougueux. A la cour du Grand-Mogol, le capitaine des gardes veut lui interdire la sortie du palais et le saisit brusquement par le bras. Furieux, Tavernier porte la main à sa *canjare* ou poignard indien et en aurait frappé le brutal capitaine, si trois ou quatre gardes ne l'eussent retenu[2].

Prompt à la colère, il n'est pas exempt de rancune. Son triste pamphlet, intitulé *Histoire de la conduite des Hollandais en Asie,* ne montre que trop l'empire qu'un ressentiment pouvait prendre sur lui. La compagnie néerlandaise des Indes orientales lui avait causé des pertes qu'il exagère. Il s'en est vengé, sans mesure, en recueillant tous les actes de perfidie ou de cruauté qu'avaient pu commettre les agents de cette compagnie. Sa vengeance a atteint la république même des Provinces-Unies.

Peut-être, à côté de la rancune, peut-on découvrir dans ce pamphlet une autre inspiration. M. Joret voudrait y voir comme un écho des haines nationales que la lutte avait soulevées dans la France et dans la Hollande mises aux prises l'une avec l'autre[3]. Cette explication ne saurait subsister tout entière. La paix de Nimègue, signée avant la publication de cette *histoire,* affaiblit la portée de cette excuse ingénieuse. Mais ces haines nationales s'étaient entées sur des rivalités et des jalousies commerciales. Plus que personne, Tavernier devait être offusqué par l'esprit de monopole qui animait les trafiquants hollandais; car il était négociant dans l'âme et très français. Une préoccupation le dominait, celle d'ouvrir au commerce de son pays les routes et les marchés de l'Orient.

Ce marchand-voyageur se distinguait par la hauteur de ses pensées et par une véritable générosité dans sa conduite. « Quand il m'a fallu, « disait-il, faire quelque dépense pour le bien de la religion chrétienne, « pour la gloire de la France et pour mon honneur propre, j'ai toujours « compté l'argent pour rien[4]. » Il était indigné de la lésinerie des agents que la compagnie française des Indes avait envoyés auprès du shah de Perse et du Grand-Mogol. En rappelant leurs maigres cadeaux aux officiers de la cour d'Ispahan, il ajoutait : « J'aurais eu honte de ne me « montrer pas plus libéral que cela[5]. » Lorsqu'il avait fait quelques affaires avec le roi de Perse ou les autres princes et souverains de l'Asie, il ne leur avait pas donné moins de six à sept mille livres en joyaux ou

1. *Idem,* t. II, p. 58-60.
2. *Idem,* t. II, p. 68-9.
3. Joret, p. 269.
4. Tavernier, *Recueil de plusieurs relations,* p. 241.
5. *Recueil de plusieurs relations,* p. 77.

en pierres précieuses. Il avait bien soin de se vanter de ces libéralités, car la modestie était son moindre défaut.

S'il s'admirait lui-même, il inspirait aux autres une estime et une confiance qui s'adressaient également au négociant et à l'homme. Dans tout l'Hindoustan, il avait assez de crédit pour acheter sans argent[1]. Partout où il s'arrêtait, en Europe comme en Asie, on semblait heureux de le voir et de l'accueillir. Les relations ne pouvaient qu'être agréables avec lui. C'était une de ces natures fortes, expansives, bien pondérées, qui jouissent également de la santé du corps et de celle de l'âme. Sobre en général, plein d'aversion pour le tabac et l'eau-de-vie[2], il pouvait bien, à l'occasion, se permettre ce qu'il appelait *une honnête débauche ;* mais il évitait les excès et sut ainsi se préserver de l'influence pernicieuse que les climats de l'Extrême-Orient exercent sur les Européens[3]. S'il ne donnait pas sur lui de prise à la maladie, il se livrait moins encore à ces inquiétudes stériles qui usent l'âme et en détendent les ressorts. Il ne ressentit jamais de chagrin d'aucune mauvaise affaire. « Dans les rencontres fâcheuses, je n'ai jamais été, disait-il, plus d'une « demi-heure à me résoudre à ce qu'il fallait faire, sans plus songer au « passé[4]. » Sagement économe de ses forces morales, il les réservait toutes pour l'action et les soutenait par la piété. Malgré une tolérance qui ressemblait parfois à de l'indifférence, le vieux huguenot reparaissait de loin en loin chez Tavernier. Dans ses voyages, il emportait sa bible avec lui, sauf à la laisser avant d'entrer à Goa, pour ne pas se mettre à mal avec l'inquisiteur[5]. En touchant terre à Bander-Abbas, après le combat naval dans lequel il avait vu la mort de fort près, son premier soin fut de rendre grâces à Dieu[6]. Sa foi n'était pas très éclairée, témoin ses réflexions sur l'épisode d'un brahmine qui, devançant le docteur Succi, avait volontairement enduré un jeûne d'un mois. Tavernier croit que le démon avait été de la partie[7]. Il n'était pas un penseur; il n'était pas non plus un écrivain, bien qu'il ait laissé deux volumes de voyages et un recueil de relations rédigés, les deux premiers avec le secours d'un littérateur de métier, Samuel Chappuzeau, et le troisième, en partie du moins, avec l'assistance de de la Chapelle, secrétaire de M. de Lamoignon. M. Joret a essayé de déterminer, surtout pour Chappuzeau, la part qui revient à sa collaboration. Il estime que Chappuzeau dut se borner à revoir le manuscrit des voyages[8].

Cette première question résolue autant qu'elle peut l'être, une seconde se pose aussitôt. Quelle est la valeur des écrits de Tavernier? Lus et

1. *Idem*, p. 117.
2. *Les Six voyages*, t. Ier, p. 295, 322; t. II, p. 531.
3. *Idem*, t. II, p. 549.
4. *Idem*, p. 549-560.
5. *Les Six voyages*, t. II, p. 140.
6. *Idem*, t. II, p. 226.
7. *Idem*, t. II, p. 438.
8. Joret, p. 231.

admirés de son temps, ils ont eu de violents détracteurs. On a accusé la crédulité de l'auteur[1]. Il est difficile de le disculper entièrement sur ce point. Nouvel Hérodote, moins le charme de la narration, il a accepté parfois avec peu de critique les renseignements qu'on lui donnait. Au XVII^e siècle, sans être dans l'enfance, comme le prétend M. Joret[2], les sciences physiques-naturelles sont encore peu répandues et Tavernier n'a pas la prétention d'être un savant; il n'a pas davantage celle d'être un archéologue, malgré son goût pour les médailles[3]. Il regrette son excursion aux ruines de Troie, où l'on ne voit que des pierres; « ce qui ne vaut « pas assurément, ajoute-t-il, la peine d'aller jusque-là[4]. » Les bas-reliefs sculptés sur les rochers du défilé de Bisoutoun, à la frontière occidentale de la Perse, frappent ses regards, mais ne captivent pas son attention[5]. Il passe, sinon indifférent, du moins distrait, devant les énigmes de l'histoire ancienne de l'Orient. Mais n'oublions pas que deux siècles doivent s'écouler avant qu'elles soient interrogées et résolues. S'il ignore le passé de l'Asie, il n'en connaît pas mieux les langues modernes; le turc seul lui est un peu familier[6]. Meilleur géographe que linguiste et historien, il n'est pourtant pas un explorateur au vrai sens du mot; ses indications sur les fleuves et les montagnes qu'il longe ou traverse sont quelquefois vagues ou inexactes, mais il est un observateur de premier ordre. Il a longtemps voyagé dans l'Orient, beaucoup vu, beaucoup retenu. Il vous initie à tous les détails de la vie de caravanes. L'aspect et les productions des pays, l'esprit, le caractère des habitants, les croyances et les mœurs des Arméniens de la Turquie et de la Perse, la condition et le genre de vie des Francs de Smyrne, la physionomie extérieure des villes, telles qu'Ispahan, qui, derrière sa vaste enceinte de terre, avec ses rues tortueuses et sales, ressemble plutôt à un grand village[7], sont indiqués, retracés ou dépeints avec une fidélité qui, à force d'exactitude, peut dans certains moments, atteindre au pittoresque.

Marchand-grand seigneur, Tavernier nous introduit dans le sérail du sultan comme à la cour du schah de Perse. Il nous raconte la longue entrevue qu'il eut avec Schah-Abbas et qui dura de huit heures du matin à minuit. Elle fut entremêlée de libations, de danses de bayadères, de musique, de conversations politiques. L'entretien de Tavernier avec le despote persan sur les diverses formes du gouvernement eut quelque chose de piquant. « Mais, » fit Schah-Abbas à son interlocuteur, « vous avez des peuples en Europe qui sont gouvernés par des « nobles, comme l'on m'a dépeint les Vénitiens; j'apprends que les Hol- « landais le sont par toutes sortes de gens de diverses conditions; ce

1. Joret, p. 247-249.
2. Joret, p. 249.
3. Joret, p. 286-287.
4. *Les Six voyages*, t. I^er, p. 11.
5. *Idem*, t. I^er, p. 316.
6. Joret, p. 243. — *Les Six voyages*, t. I^er, p. 93.
7. *Les Six voyages*, t. II, p. 435-440.

« qui n'empêche pas, dit-on, que ces peuples ne soient très policés. Que « penses-tu, » continua le roi, « de ces divers gouvernements ? » Tavernier comprit bien, à la manière dont le roi lui parlait, que le gouvernement républicain n'était pas de son goût et se mit à faire de la monarchie héréditaire, telle qu'elle existait en France, un éloge qui répondait tout à fait à ses propres convictions[1]. Ce n'était pas sans fatigue qu'il causait avec Schah-Abbas. Celui-ci lui adressait par quatre fois les mêmes questions. Les fumées du vin de Schiraz en étaient la cause. Schah-Abbas, comme son père Schah-Sephi, devait mourir emporté par des excès de boisson[2].

Très curieux pour des contemporains, les renseignements contenus dans les *Voyages et les relations* de Tavernier ne sont certes pas sans valeur historique. Le témoignage d'un voyageur qui a observé de près la Turquie sous Amurath IV, Ibrahim, Mohammed IV, la Perse sous les successeurs du grand Schah-Abbas Ier, l'Hindoustan sous Aureng-Zeb, mérite d'être recueilli. En général, Tavernier juge bien les hommes et les choses. Il est cependant trop oriental dans sa manière d'apprécier la cruauté et le despotisme des souverains, le servile empressement de leurs sujets ou plutôt de leurs esclaves. Une nuit, Schah-Abbas II, rentré ivre dans son harem, a voulu boire encore et forcer trois de ses femmes à boire avec lui. Elles lui résistent et finissent par le laisser seul. De dépit, il les envoie prendre et ordonne qu'on les jette au feu ; ce qui est promptement exécuté. Et Tavernier là-dessus de se récrier sur l'exactitude et la ponctualité avec laquelle les rois de Perse sont obéis[3]. L'auteur serait également trop oriental dans son langage ; il manque de cette délicatesse et de cette réserve d'expression qui font partie du bon ton et du bon goût[4]. A ce défaut de forme, il en joint un autre plus grave. Il est long et l'on a bien de la peine à ne pas donner de temps à autre *du pouce au feuillet,* pour nous servir de l'expression de d'Aubigné. En somme, les œuvres de Tavernier ont vieilli et ne pourront pas rajeunir. Nous ne pensons pas qu'on en trouble souvent le repos sur les rayons poudreux des bibliothèques. Après l'intéressante étude de M. Joret, on ne les lira pas plus qu'on ne faisait auparavant ; mais on en aura la *substantifique moelle* resserrée dans un livre *dru* et *fort* de *choses* dont il faut, en terminant, remercier et féliciter l'auteur.

G. Guibal.

1. *Les Six voyages,* t. Ier, p. 553-557.
2. *Idem,* t. Ier, p. 576 et 582.
3. *Les Six voyages,* t. Ier, p. 504.
4. Joret, p. 245.

**The strange career of the Chevalier d'Eon de Beaumont, minister plenipotentiary from France to Great Britain, in 1763,** by Captain J. Buchan Telfer, R. N. London, Longmans, Green and Co. 1885, 1 vol. in-8°.

M. Buchan Telfer a pensé qu'il était nécessaire de consacrer une nouvelle étude au chevalier d'Éon; le livre publié par M. Gaillardet en 1836 n'était guère qu'un roman destiné à faire scandale et qui y réussit pleinement[1]. La vie énigmatique de *la Chevalière d'Éon* fournissait par elle-même au roman et au scandale une assez ample matière que l'auteur crut pourtant devoir enrichir de ses propres inventions. En 1866, M. Gaillardet fit une publication d'un genre tout différent : il apporta, sous forme de mémoires, une série de pièces qu'on lui avait permis de consulter aux Archives des Affaires étrangères[2]. Mais il est vrai qu'il ne tira pas de ces pièces de conclusions. Dans ces dernières années, M. de Broglie a été conduit par ses recherches sur le secret du roi à juger d'Éon qui fut un des principaux agents de la diplomatie personnelle de Louis XV[3]. M. Telfer ne pense pas que le jugement de l'académicien français ait été parfaitement impartial. M. de Broglie ne pardonne pas aisément, on le sait, aux hommes qui ont entravé ou compromis les entreprises ambitieuses de ses ancêtres, que ces hommes s'appellent Frédéric II, Choiseul, ou simplement d'Éon. Pour toutes ces raisons, M. Telfer a donc de nouveau voulu examiner « l'étrange existence » du chevalier. Il apporte plus de documents inédits que M. Gaillardet, de nouvelles pièces empruntées au British Museum, à la ville de Tonnerre ou dues à l'obligeance de son compatriote M. J. H. B. Christie. En revanche, je ne crois pas que ses conclusions soient de nature à modifier l'opinion que l'on se faisait de d'Éon, après l'étude de M. de Broglie. Elles n'ont aucune valeur critique. L'auteur ne donne d'autres preuves, même dans les questions qui prêtent à discussion, que les affirmations parfois très audacieuses du chevalier lui-même. On a perdu l'habitude de croire d'Éon sur parole.

Je prendrai un exemple, l'un des faits les plus connus et les plus discutés de la vie du chevalier, ses voyages en Russie avec l'envoyé de France, Douglas. D'Éon l'aurait accompagné dès son premier séjour en Russie, et, comme Douglas ne parvint pas la première fois au but de sa mission, qui était de rétablir les relations entre la France et la Russie, d'Éon serait resté derrière lui à Saint-Pétersbourg. Grâce à un déguisement féminin, il se serait introduit à la cour de l'impératrice, et il aurait réussi par cet étrange moyen où Douglas venait d'échouer[4].

M. de Broglie considère ce récit comme une pure fiction, et, pour

1. Gaillardet, *Mémoires de la Chevalière d'Eon*. Paris, 1836.
2. Gaillardet, *Mémoires de la Chevalière d'Eon*. Paris, 1866.
3. Duc de Broglie, *le Secret du Roi*, t. II, ch. VI et X particulièrement. Paris, C. Lévy, 2 vol. in-12, 1879.
4. Gaillardet, p. 75, 76...

le prouver, il cite un démenti donné à d'Éon dans des termes assez vifs par Catherine II en 1778[1]. Mais M. Buchan Telfer fait remarquer avec raison que cette preuve est insuffisante, que Catherine II avait gardé rancune au chevalier de l'influence qu'il avait eue à Saint-Pétersbourg, et qui avait failli compromettre la politique allemande de la grande-duchesse, au profit de la France.

A son tour cependant, comment M. Buchan Telfer établit-il l'authenticité du récit de d'Éon? Par des lettres de d'Éon lui-même au duc de Praslin (13 sept. 1763), au comte de Guerchy (1763), à Beaumarchais (7 janvier 1776), au comte de Vergennes (28 mai 1776), par la préface de ses mémoires publiés en 1764[2]. Il faut avouer que de tels arguments ne peuvent convaincre : en voici d'autres. Le marquis de l'Hôpital, le 23 août 1760, écrit au duc de Choiseul que « d'Éon n'a pas peu contribué à renouer l'alliance de la Russie et de la France. » Sans doute, d'Éon a été officiellement attaché à la seconde mission de Douglas, en qualité de secrétaire. Il n'en résulte pas qu'il ait fait partie de la première mission secrète, ni surtout qu'il ait paru la première fois à la cour, déguisé en femme. Ce qui semblerait peut-être plus concluant, c'est le renseignement fourni à son gouvernement par l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, Williams; ce diplomate affirmait que, pendant l'absence de Douglas, entre la fin d'octobre 1755 et la fin d'avril 1756, l'influence française n'avait cessé de s'accroître[3]. Qui donc y contribuait alors? L'énigmatique chevalier, devenu lectrice de la tsarine, répond M. Buchan Telfer qui connaît pourtant le livre excellent de M. Vandal sur la cour de Russie en 1756, mais qui ne l'a peut-être pas lu en cet endroit particulier.

M. Vandal a donné le mot de l'énigme : il y avait, à Saint-Pétersbourg, un négociant français de Rouen, Michel, qui mit avant son départ Douglas en rapport avec le vice-chancelier Woronzoff. Grâce à cette intervention, Douglas ne partit pas sur un échec comme le prétend d'Éon, mais avec des pouvoirs écrits du vice-chancelier russe. Le mémoire qui constate la réalité de cette explication est aux Archives des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, t. XXX. Il a été analysé par M. Vandal[4].

M. Buchan Telfer devait le connaître et l'admettre. Il a préféré s'en tenir à l'opinion de d'Éon.

Tout son livre pèche par la même insuffisance de critique : M. Buchan Telfer accepte avec la même facilité les raisons que d'Éon a cru devoir donner de sa disgrâce et les accusations qu'il a portées contre l'entourage du roi. Pauvre d'Éon! C'est Mme de Pompadour qui l'a perdu.

1. *Le Secret du Roi*, t. II, p. 100, et Annexe A.
2. Cf. le livre de M. Telfer : *Argument*, p. 348.
3. *Russia corresp. Public record office*, cité par M. Telfer, p. 14.
4. Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie*. Paris, Plon, 1882, in-8°, p. 267 et suivantes.

Elle se doutait qu'il y avait entre le duc de Broglie, d'Éon, le commis Tercier et le roi un secret d'État auquel elle n'avait point part. Un soir, l'intrigante a grisé son souverain, lui a dérobé la clef du meuble où il cachait cette correspondance secrète : et voilà comment d'Éon a été sacrifié, et pourquoi? C'est lui, du moins, qui le raconte. M. de Broglie n'en veut pas croire un mot[1]. Et les raisons qu'il en a données me paraissent assez bonnes : la Pompadour n'avait plus à cette époque sur le roi l'influence que lui prête d'Éon : elle était déjà malade, et puis la correspondance du comte de Broglie et de Tercier ne fait même pas allusion à cette prétendue découverte du *Secret du Roi*, qui les aurait cependant inquiétés vivement. M. Buchan Telfer répond que, tant qu'on n'aura pas des preuves décisives du contraire, il admettra le récit d'Éon. Mais il admettra bien aussi que ce récit a tous les caractères d'une légende piquante, arrangée après coup; le chevalier était coutumier du fait, nous venons de le prouver. M. Buchan Telfer ne se défie pas assez de son héros, qu'il présente sans cesse comme une victime maltraitée par le gouvernement français et, après lui, par les historiens.

Victime, d'Éon l'a été. Cela est certain. Mais au même titre que le duc de Broglie, que le commis Tercier, victimes de la politique secrète dont ils étaient les agents. Le duc de Choiseul a certainement connu la diplomatie occulte de Louis XV, et, comme l'abbé de Bernis, son prédécesseur, il a essayé de la faire cesser en poursuivant les agents qui servaient d'intermédiaires secrets entre le roi et les cours étrangères.

Louis XV écrit lui-même en 1759 que Bernis « avait été sur le point de renvoier » du ministère Tercier, le confident du comte de Broglie et le principal dépositaire du Secret[2]. Le 8 juillet 1759, Choiseul recommandait à notre ambassadeur en Russie, l'Hôpital, de se rapprocher de la tsarine, pour obtenir qu'elle se portât médiatrice entre l'Angleterre, la Prusse et la France. En même temps, la diplomatie secrète du roi agissait en sens contraire, dans la crainte que la Russie ne profitât de la médiation pour accroître son autorité en Pologne. D'Éon, à Saint-Pétersbourg, profitait de son influence sur l'Hôpital pour l'empêcher d'obéir aux recommandations de Choiseul, et il y réussit pendant deux mois, recevant de Paris les instructions secrètes de Tercier et du comte de Broglie. Tercier avait été renvoyé des Affaires étrangères le 3 mars 1759, sous un prétexte futile, ce qui ne l'empêchait pas de continuer ses fonctions secrètes. Choiseul, à cette époque, ne paraît pas avoir soupçonné d'Éon[3].

Mais, en 1763, ce fut une autre affaire : Broglie, exilé de la cour, en 1762, comme Tercier du ministère, « avait forcé le roi[4] » à continuer

1. *Le Secret du Roi*, II, p. 136.
2. Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*, t. I, p. 237.
3. Vandal, ouvrage cité, p. 357.
4. *Le Secret du Roi*, II, p. 6 : Corresp. de Tercier et du comte de Broglie.

sa diplomatie secrète qui fournissait matière dans la retraite à ses ambitions, à ses rancunes. Il ne s'agissait plus de la Pologne, mais d'un vaste projet de descente en Angleterre. D'Éon, que le comte avait connu à l'armée d'Allemagne, initié déjà en Russie à la correspondance secrète, et assez, trop intrigant même pour la diriger en Angleterre, parut l'homme désigné pour cette mission de confiance. On obtint pour lui, malgré les préventions du duc de Praslin qui se méfiait des protégés du comte de Broglie, le poste de ministre plénipotentiaire à Londres, auprès du duc de Nivernais, puis du comte de Guerchy. Son arrogance, ses prétentions à jouer le rôle d'ambassadeur, qu'en fait il avait reçu du roi et du comte de Broglie, provoquèrent des conflits qui durent éclairer Choiseul : le secrétaire d'État rencontrait un nouvel agent de la diplomatie secrète. Il le rappela : il n'y a pas besoin d'imaginer la scène de boudoir que d'Éon a si bien dessinée dans ses mémoires. D'Éon fut rappelé, comme Tercier avait été quelques années plus tôt renvoyé du ministère.

En résumé, l'histoire de d'Éon aurait pu fournir à M. Buchan Telfer l'occasion de montrer le duc de Choiseul, le ministre officiel, aux prises avec les intrigants qui, derrière lui, menaient des négociations occultes à l'étranger. Les extravagances de d'Éon en Angleterre se défendant de son mieux contre les ministres de France, fixant ses conditions et faisant, pour ainsi dire, « chanter le roi » dont il a le secret, sont la condamnation la plus flagrante de ces intrigues qui ne sont pas à l'honneur du roi, ni des ambitieux « qui l'y forçaient, » pour se rendre nécessaires. L'histoire a prononcé déjà entre le comte de Broglie et le duc de Choiseul, surtout depuis la publication du *Secret du Roi,* et autrement que le duc de Broglie ne l'espérait peut-être.

Elle jugera d'Éon comme un intrigant qui eut, du moins, le mérite d'avoir de l'esprit, et dont les fautes ne peuvent être reprochées qu'à ceux qui l'employèrent.

M. Buchan Telfer a voulu trop prouver : il eût mieux fait de compléter, en publiant les manuscrits inédits qu'il a pu consulter, l'ouvrage de Gaillardet ; il eût rendu un réel service aux historiens qui ne peuvent pas plus admettre en définitive son opinion que celle du duc de Broglie sur le chevalier d'Éon.

Émile Bourgeois.

---

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 1887. 1er oct. — G. Du Fresne de Beaucourt. Un chapitre d'histoire diplomatique au xve siècle : l'entreprise de Charles VII sur Gênes et sur Asti, 1446-1447 (cette entreprise, peu connue jusqu'ici, échoua ; mais elle a ouvert une voie qui devait conduire, un demi-siècle plus tard, aux guerres d'Italie). — Pierling. Le mariage d'un tzar au Vatican. Ivan III et Zoé Paléologue (Zoé était fille de Thomas, despote de Morée, et nièce de Constantin XIII ; le saint-siège, en ménageant cette alliance, espérait fortifier l'union des deux églises ; mais Zoé, qui était catholique avant le mariage, devint et resta orthodoxe dès qu'elle eut mis le pied sur le sol russe. Ce mariage eut d'ailleurs de fort graves conséquences politiques : c'est Zoé, ou plutôt, de son nouveau nom, Sophie, qui poussa son mari à secouer le joug des Tartares ; avec elle un reflet de l'Orient vint de nouveau animer Moscou ; mais surtout les kniaz de Moscou se considérèrent comme les successeurs des empereurs orthodoxes de Byzance). — Denys d'Aussy. Un Bayard calviniste : François de Lanoue et ses dernières campagnes (sa campagne en Flandre en 1579 et sa captivité ; délivré en vertu d'un traité qui lui interdisait de combattre contre les catholiques, il reprit les armes en 1588 ; services rendus à la cause royale jusqu'à sa mort en 1592). — Abbé Allain. L'œuvre scolaire de la Révolution : le Consulat (les documents que nous avons pour la première période du Consulat confirment, sur la déplorable situation de l'enseignement, les détails contenus dans les textes contemporains du Directoire. La loi du 4 brumaire an IV n'a été réformée que par celle du 11 floréal an X. Analyse les rapports et les discussions qui ont préparé le vote de cette loi au Tribunat et au Corps législatif). — Abbé Martin. Saint Ephrem et ses œuvres inédites. — Dom Piolin. Le moine Raoul, architecte de l'église abbatiale de Saint-Jouin-lès-Marnes, et le bienheureux Raoul de La Fustaye. — A. Baudrillart. L'Allemagne à la veille de la Réforme (d'après l'ouvrage de Janssen). — Gandy. La chute de la Royauté (d'après le second volume d'A. Sorel). — Id. Les mémoires et la correspondance du comte de Villèle (longue et intéressante analyse du 1er vol. des Mémoires de Villèle, qui sont à la veille de paraître à la Librairie académique). — Abbé Batiffol. L'archive du Saint-Sauveur de Messine, d'après un registre inédit (analyse de ce ms. qui ajoute 65 pièces nouvelles aux 97 actes ou diplômes grecs que l'on connaissait jusqu'à ce jour. Quant au chartrier du Saint-Sauveur, il a disparu. Peut-être est-il enfoui dans l'archive archiépiscopale de Messine ; mais l'accès en est entièrement fermé à qui que ce soit). = **Bulletin bibliographique :**

*Hefele.* Conciliengeschichte (nouvelle édition du t. V corrigée et augmentée par A. Knœpfler). — *Jannet.* Les précurseurs de la franc-maçonnerie au XVIe et au XVIIe s. (travail substantiel). — *Audiat.* Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, 2e édit. (très intéressant). — *Danzas.* Étude sur les temps primitifs de l'ordre de Saint-Dominique; 2e série, saint Simon de Pennafort et son époque; t. I (livre de polémique autant que d'histoire, qui renferme des arguments sérieux en faveur de l'Inquisition). — *L. Du Broc de Segange.* Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie; t. I (ce livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques des séminaires et des maisons religieuses). — *Hannedouche.* Les héros de la guerre de Cent ans (bonne idée, bon plan; l'auteur a eu le tort de prendre trop souvent ses extraits chez les écrivains libéraux). — *Lemire.* Un maréchal et un connétable de France. Le Barbe-Bleue de la légende et de l'histoire (Gilles de Rais et le connétable de Richemont; la biographie de ce dernier est manquée). — Jean de Reillac, 1455-1499 (publie 168 documents relatifs à ce personnage qui fut secrétaire, maître des comptes, général des finances et ambassadeur de Charles VII, Louis XI et Charles VIII). — *Bord.* Histoire du blé en France. Le pacte de famine; histoire-légende (prouve que le pacte de famine n'a jamais existé. Publie de nombreux documents sur ce sujet). — *R. de Lespinasse.* Les métiers et corporations de la ville de Paris. Tome I : ordonnances générales; métiers de l'alimentation (excellent). — *J. Le Fizelier.* Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval, suivi de la chronique de Guitel de la Houllerie (bonne édition d'un texte intéressant). — *L. de la Trémoille.* Livre de comptes, 1395-1406. Guy de la Trémoille et Marie de Sully (documents précieux et bien publiés). — *Christie.* Étienne Dolet; traduit par Stryienski (traduction qui est comme une seconde édition très remaniée). — *Frémy.* Origines de l'Académie française : l'académie des derniers Valois, 1570-1585 (excellent travail). — *A. Du Bois de la Villerabel.* Confidences de La Mennais; lettres écrites de 1821 à 1848 (travail et documents très curieux).

2. — **Revue d'histoire diplomatique.** 1887, n° 3. — Rott. Philippe III et le duc de Lerme; fin. — A. de Ruble. Le traité de Cateau-Cambrésis, 1559. — Ch. Schefer. État de la cour de Brandebourg en 1694; fin. — Kervyn de Lettenhove. La candidature du duc de Leuchtenberg au trône de Belgique en 1831. — Ed. de Barthélemy. Un souper chez le tsar Pierre III. — Vaesen. Du droit d'occupation d'une terre sans seigneur sous Louis XI. — Jametel. Inscription commémorative du meurtre de deux ambassadeurs chinois au Thibet, 1752. — Leval. Lettre de Joannikios II, patriarche de Constantinople, en faveur d'un capucin français. — L. de Mas-Latrie. Lettre de Charlotte de Rohan au roi de Suède.

3. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1887, 4e livraison. —

G. Delaville-Leroulx. Les statuts de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem (distingue avec soin les diverses rédactions de ces statuts et en donne l'analyse avec une bibliographie très bien faite). — Arbois de Jubainville. Exemples de noms de « fundi » formés à l'aide de gentilices romains et du suffice *-acus*). — Digard. Un groupe de « littere notate » du temps de Boniface VIII (étudie, après le P. Denifle, le ms. lat. 4038 *b*. de la Bibl. nat. qui contient des bulles du cardinal évêque d'Ostie, Nicolas Bocasini, en Hongrie, 1301 ; en tire des renseignements intéressants sur les usages de la chancellerie pontificale à cette époque). — Moranvillé. Rapports à Philippe VI sur l'état de ses finances (rédigés en 1332 et en 1344. M. de Boislisle en avait déjà publié un analogue pour l'année 1335). — J. Guiffrey. Inventaire des tapisseries du roi Charles VI vendues par les Anglais en 1422 ; suite. = Bibliographie : *Ehrle*. Recherches critiques sur la biographie de Henri de Gand ; trad. par Raskop (excellent travail dont les conclusions doivent être en grande partie acceptées). — *A. de la Borderie, Daniel* et *Tempier*. Monuments originaux de l'histoire de saint Yves (textes des plus importants du xiv^e s. publiés avec critique et dans une édition de grand luxe). — *H. de Flamare*. Une bulle d'Honorius III relative à l'hôpital de Bethléem à Clamecy. — *Guibert*. Les enclaves poitevines du diocèse de Limoges (très bonne étude de géographie historique, éclairée encore sur certains points par l'auteur du compte-rendu, M. Thomas). — Rapport du ministre de l'instruction publique sur la situation des archives nationales, départementales, communales et hospitalières pendant l'année 1886. = Thompson. Sur l'arrangement et la conservation des mss. (très utiles observations présentées par le savant conservateur des manuscrits au Musée britannique).

4. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1887, n° 32. — *Noeldeke*. Die Ghassanischen Fürsten aus dem Hause Gafna's (excellent ; neuf sur plus d'un point ; un peu timide aussi quelquefois). — *R. Von Zeissberg*. Ueber das Rechtsverfahren Rudolf's von Habsburg gegen Ottokar von Bœhmen (bon ; met surtout bien en lumière l'attitude de la papauté en regard des deux rivaux). = n° 34. *Leist*. Græco-italische Rechtsgeschichte (œuvre d'une grande importance et d'une haute valeur historique). — *Geering*. Handel und Industrie der Stadt Basel, bis zum Ende des xvii Jahrh. (monographie très riche en précieux renseignements, mais livre d'une lecture très difficile, tant il est dense et touffu). = N° 35. *Hegel*. Chronicon Moguntinum (nouvelle édition très améliorée de cette chronique importante surtout pour la seconde moitié du xiv^e s.). — *Vicomte de Caix de Saint-Aymour*. La France en Éthiopie ; histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, 1634-1706 (étude fort intéressante composée presque entièrement sur des documents inédits). = N° 35. *E. Von Muralt*. Schweizergeschichte (relevé minutieux de tous les faits que l'auteur a pu trouver dans les livres ou les mss. concernant n'importe quel détail de l'histoire helvétique. C'est

un véritable fouillis, et l'auteur en est encore à défendre la personnalité de Gessler et de Guillaume Tell). — *Bouquet*. Documents concernant l'histoire de Neufchâtel-en-Bray et des environs (l'intérêt que présentent ces documents est très mince). — *An. Leroy-Beaulieu*. Les catholiques libéraux ; l'église et le libéralisme de 1830 à nos jours (excellent). = N° 37. *E. de Sarzec*. Découvertes en Chaldée, 2e livr. (excellent ; la part qui revient à M. Heuzey dans ce fascicule est plus grande encore que dans le premier). — *Morlot*. Précis des institutions politiques de Rome (suffisant). — *Gindely*. Waldstein, 1625-1630 (gros ouvrage rempli de science et de talent, où l'auteur trace du « traître » Wallenstein un portrait très fouillé et très défavorable. Ce n'est pas seulement sa moralité, c'est aussi son génie militaire, qu'on peut mettre légitimement en doute). = N° 38. *Kalkmann*. Pausanias der Perieget (estime que Pausanias est un compilateur, un sophiste, qu'il n'a pas vu lui-même le quart des lieux et des objets qu'il décrit. Cette thèse est soutenue avec beaucoup de science et de talent, mais paraît excessive). — *Bérengier*. Vie de Mgr Henry de Belsunce, évêque de Marseille (apologie de Belsunce et des jésuites ; diatribe contre les jansénistes et autres sectaires ; dénature singulièrement la conduite de Belsunce pendant la peste. L'évêque est fort loin d'avoir montré l'héroïsme que le biographe lui prête encore). = N° 39. *Lupus*. Die Stadt Syrakus im Alterthum (ouvrage savant, mais mal écrit et indigeste). — *Bailleu*. Preussen und Frankreich, 1795-1807 (excellente étude d'après les correspondances diplomatiques du temps, la plupart inédites). = N° 40. *Bruns*. Fontes juris romani antiqui (excellent recueil ; la bibliographie laisse à désirer). — *Lacombe*. Bibliographie parisienne ; tableaux de mœurs, 1600-1880 (bon). — *Leclerc*. Les peuplades de Madagascar (bon).

**5. — Bulletin critique.** 1887, n° 16. — *Pastor*. Geschichte der Pæpste seit dem Ausgang des Mittelalters. Bd. I (excellent ; l'auteur a traité insuffisamment l'influence de la papauté sur le gouvernement de l'Église et sur la politique religieuse des États). — *Aubert*. Le parlement de Paris, 1314-1442 ; son organisation (bon ; un grand nombre de détails bien choisis et bien distribués ; l'exposition manque de relief). — *Pierre*. La Terreur sous le Directoire (le titre est mal choisi, parce que la « Terreur » ne s'exerça qu'au détriment des prêtres et des émigrés ; les chapitres sur le 18 fructidor sont incomplets et banals ; mais quant à la persécution religieuse, qui est le fond même du livre, elle est exposée avec beaucoup de science et de soin). = N° 17. *Thureau-Dangin*. Histoire de la monarchie de Juillet. Tome IV (excellent exposé de la question d'Orient ; pour l'histoire intérieure, l'auteur a beau admirer et défendre le régime parlementaire ; les faits le condamnent. Enfin l'œuvre administrative des chambres n'est pas complètement traitée ; c'est une lacune grave). = N° 18. *J. Tessier*. La question d'Étienne Marcel ; réponse à M. Valois (M. Tessier a mis hors de doute qu'il existait un complot contre la vie de Marcel, quatre jours déjà avant le meurtre ; mais il n'a point prouvé que le 31 il n'a pas cherché à s'entendre avec le Navarrais ;

admirés de son temps, ils ont eu de violents détracteurs. On a accusé la crédulité de l'auteur[1]. Il est difficile de le disculper entièrement sur ce point. Nouvel Hérodote, moins le charme de la narration, il a accepté parfois avec peu de critique les renseignements qu'on lui donnait. Au XVIIe siècle, sans être dans l'enfance, comme le prétend M. Joret[2], les sciences physiques-naturelles sont encore peu répandues et Tavernier n'a pas la prétention d'être un savant; il n'a pas davantage celle d'être un archéologue, malgré son goût pour les médailles[3]. Il regrette son excursion aux ruines de Troie, où l'on ne voit que des pierres; « ce qui ne vaut « pas assurément, ajoute-t-il, la peine d'aller jusque-là[4]. » Les bas-reliefs sculptés sur les rochers du défilé de Bisoutoun, à la frontière occidentale de la Perse, frappent ses regards, mais ne captivent pas son attention[5]. Il passe, sinon indifférent, du moins distrait, devant les énigmes de l'histoire ancienne de l'Orient. Mais n'oublions pas que deux siècles doivent s'écouler avant qu'elles soient interrogées et résolues. S'il ignore le passé de l'Asie, il n'en connaît pas mieux les langues modernes; le turc seul lui est un peu familier[6]. Meilleur géographe que linguiste et historien, il n'est pourtant pas un explorateur au vrai sens du mot; ses indications sur les fleuves et les montagnes qu'il longe ou traverse sont quelquefois vagues ou inexactes, mais il est un observateur de premier ordre. Il a longtemps voyagé dans l'Orient, beaucoup vu, beaucoup retenu. Il vous initie à tous les détails de la vie de caravanes. L'aspect et les productions des pays, l'esprit, le caractère des habitants, les croyances et les mœurs des Arméniens de la Turquie et de la Perse, la condition et le genre de vie des Francs de Smyrne, la physionomie extérieure des villes, telles qu'Ispahan, qui, derrière sa vaste enceinte de terre, avec ses rues tortueuses et sales, ressemble plutôt à un grand village[7], sont indiqués, retracés ou dépeints avec une fidélité qui, à force d'exactitude, peut dans certains moments, atteindre au pittoresque.

Marchand-grand seigneur, Tavernier nous introduit dans le sérail du sultan comme à la cour du schah de Perse. Il nous raconte la longue entrevue qu'il eut avec Schah-Abbas et qui dura de huit heures du matin à minuit. Elle fut entremêlée de libations, de danses de bayadères, de musique, de conversations politiques. L'entretien de Tavernier avec le despote persan sur les diverses formes du gouvernement eut quelque chose de piquant. « Mais, » fit Schah-Abbas à son interlocuteur, « vous avez des peuples en Europe qui sont gouvernés par des « nobles, comme l'on m'a dépeint les Vénitiens; j'apprends que les Hol- « landais le sont par toutes sortes de gens de diverses conditions; ce

1. Joret, p. 247-249.
2. Joret, p. 249.
3. Joret, p. 286-287.
4. *Les Six voyages*, t. Ier, p. 11.
5. *Idem*, t. Ier, p. 316.
6. Joret, p. 243. — *Les Six voyages*, t. Ier, p. 93.
7. *Les Six voyages*, t. II, p. 435-440.

« qui n'empêche pas, dit-on, que ces peuples ne soient très policés. Que « penses-tu, » continua le roi, « de ces divers gouvernements ? » Tavernier comprit bien, à la manière dont le roi lui parlait, que le gouvernement républicain n'était pas de son goût et se mit à faire de la monarchie héréditaire, telle qu'elle existait en France, un éloge qui répondait tout à fait à ses propres convictions[1]. Ce n'était pas sans fatigue qu'il causait avec Schah-Abbas. Celui-ci lui adressait par quatre fois les mêmes questions. Les fumées du vin de Schiraz en étaient la cause. Schah-Abbas, comme son père Schah-Sephi, devait mourir emporté par des excès de boisson[2].

Très curieux pour des contemporains, les renseignements contenus dans les *Voyages et les relations* de Tavernier ne sont certes pas sans valeur historique. Le témoignage d'un voyageur qui a observé de près la Turquie sous Amurath IV, Ibrahim, Mohammed IV, la Perse sous les successeurs du grand Schah-Abbas Ier, l'Hindoustan sous Aureng-Zeb, mérite d'être recueilli. En général, Tavernier juge bien les hommes et les choses. Il est cependant trop oriental dans sa manière d'apprécier la cruauté et le despotisme des souverains, le servile empressement de leurs sujets ou plutôt de leurs esclaves. Une nuit, Schah-Abbas II, rentré ivre dans son harem, a voulu boire encore et forcer trois de ses femmes à boire avec lui. Elles lui résistent et finissent par le laisser seul. De dépit, il les envoie prendre et ordonne qu'on les jette au feu ; ce qui est promptement exécuté. Et Tavernier là-dessus de se récrier sur l'exactitude et la ponctualité avec laquelle les rois de Perse sont obéis[3]. L'auteur serait également trop oriental dans son langage ; il manque de cette délicatesse et de cette réserve d'expression qui font partie du bon ton et du bon goût[4]. A ce défaut de forme, il en joint un autre plus grave. Il est long et l'on a bien de la peine à ne pas donner de temps à autre *du pouce au feuillet,* pour nous servir de l'expression de d'Aubigné. En somme, les œuvres de Tavernier ont vieilli et ne pourront pas rajeunir. Nous ne pensons pas qu'on en trouble souvent le repos sur les rayons poudreux des bibliothèques. Après l'intéressante étude de M. Joret, on ne les lira pas plus qu'on ne faisait auparavant ; mais on en aura la *substantifique moelle* resserrée dans un livre *dru* et *fort* de *choses* dont il faut, en terminant, remercier et féliciter l'auteur.

G. Guibal.

1. *Les Six voyages,* t. Ier, p. 553-557.
2. *Idem,* t. Ier, p. 576 et 582.
3. *Les Six voyages,* t. Ier, p. 504.
4. Joret, p. 245.

**The strange career of the Chevalier d'Eon de Beaumont, minister plenipotentiary from France to Great Britain, in 1763,** by Captain J. Buchan Telfer, R. N. London, Longmans, Green and Co. 1885, 1 vol. in-8°.

M. Buchan Telfer a pensé qu'il était nécessaire de consacrer une nouvelle étude au chevalier d'Éon; le livre publié par M. Gaillardet en 1836 n'était guère qu'un roman destiné à faire scandale et qui y réussit pleinement[1]. La vie énigmatique de *la Chevalière d'Éon* fournissait par elle-même au roman et au scandale une assez ample matière que l'auteur crut pourtant devoir enrichir de ses propres inventions. En 1866, M. Gaillardet fit une publication d'un genre tout différent : il apporta, sous forme de mémoires, une série de pièces qu'on lui avait permis de consulter aux Archives des Affaires étrangères[2]. Mais il est vrai qu'il ne tira pas de ces pièces de conclusions. Dans ces dernières années, M. de Broglie a été conduit par ses recherches sur le secret du roi à juger d'Éon qui fut un des principaux agents de la diplomatie personnelle de Louis XV[3]. M. Telfer ne pense pas que le jugement de l'académicien français ait été parfaitement impartial. M. de Broglie ne pardonne pas aisément, on le sait, aux hommes qui ont entravé ou compromis les entreprises ambitieuses de ses ancêtres, que ces hommes s'appellent Frédéric II, Choiseul, ou simplement d'Éon. Pour toutes ces raisons, M. Telfer a donc de nouveau voulu examiner « l'étrange existence » du chevalier. Il apporte plus de documents inédits que M. Gaillardet, de nouvelles pièces empruntées au British Museum, à la ville de Tonnerre ou dues à l'obligeance de son compatriote M. J. H. B. Christie. En revanche, je ne crois pas que ses conclusions soient de nature à modifier l'opinion que l'on se faisait de d'Éon, après l'étude de M. de Broglie. Elles n'ont aucune valeur critique. L'auteur ne donne d'autres preuves, même dans les questions qui prêtent à discussion, que les affirmations parfois très audacieuses du chevalier lui-même. On a perdu l'habitude de croire d'Éon sur parole.

Je prendrai un exemple, l'un des faits les plus connus et les plus discutés de la vie du chevalier, ses voyages en Russie avec l'envoyé de France, Douglas. D'Éon l'aurait accompagné dès son premier séjour en Russie, et, comme Douglas ne parvint pas la première fois au but de sa mission, qui était de rétablir les relations entre la France et la Russie, d'Éon serait resté derrière lui à Saint-Pétersbourg. Grâce à un déguisement féminin, il se serait introduit à la cour de l'impératrice, et il aurait réussi par cet étrange moyen où Douglas venait d'échouer[4].

M. de Broglie considère ce récit comme une pure fiction, et, pour

1. Gaillardet, *Mémoires de la Chevalière d'Eon*. Paris, 1836.
2. Gaillardet, *Mémoires de la Chevalière d'Eon*. Paris, 1866.
3. Duc de Broglie, *le Secret du Roi*, t. II, ch. VI et X particulièrement. Paris, C. Lévy, 2 vol. in-12, 1879.
4. Gaillardet, p. 75, 76...

le prouver, il cite un démenti donné à d'Éon dans des termes assez vifs par Catherine II en 1778[1]. Mais M. Buchan Telfer fait remarquer avec raison que cette preuve est insuffisante, que Catherine II avait gardé rancune au chevalier de l'influence qu'il avait eue à Saint-Pétersbourg, et qui avait failli compromettre la politique allemande de la grande-duchesse, au profit de la France.

A son tour cependant, comment M. Buchan Telfer établit-il l'authenticité du récit de d'Éon? Par des lettres de d'Éon lui-même au duc de Praslin (13 sept. 1763), au comte de Guerchy (1763), à Beaumarchais (7 janvier 1776), au comte de Vergennes (28 mai 1776), par la préface de ses mémoires publiés en 1764[2]. Il faut avouer que de tels arguments ne peuvent convaincre : en voici d'autres. Le marquis de l'Hôpital, le 23 août 1760, écrit au duc de Choiseul que « d'Éon n'a pas peu contribué à renouer l'alliance de la Russie et de la France. » Sans doute, d'Éon a été officiellement attaché à la seconde mission de Douglas, en qualité de secrétaire. Il n'en résulte pas qu'il ait fait partie de la première mission secrète, ni surtout qu'il ait paru la première fois à la cour, déguisé en femme. Ce qui semblerait peut-être plus concluant, c'est le renseignement fourni à son gouvernement par l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, Williams; ce diplomate affirmait que, pendant l'absence de Douglas, entre la fin d'octobre 1755 et la fin d'avril 1756, l'influence française n'avait cessé de s'accroître[3]. Qui donc y contribuait alors? L'énigmatique chevalier, devenu lectrice de la tsarine, répond M. Buchan Telfer qui connaît pourtant le livre excellent de M. Vandal sur la cour de Russie en 1756, mais qui ne l'a peut-être pas lu en cet endroit particulier.

M. Vandal a donné le mot de l'énigme : il y avait, à Saint-Pétersbourg, un négociant français de Rouen, Michel, qui mit avant son départ Douglas en rapport avec le vice-chancelier Woronzoff. Grâce à cette intervention, Douglas ne partit pas sur un échec comme le prétend d'Éon, mais avec des pouvoirs écrits du vice-chancelier russe. Le mémoire qui constate la réalité de cette explication est aux Archives des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, t. XXX. Il a été analysé par M. Vandal[4].

M. Buchan Telfer devait le connaître et l'admettre. Il a préféré s'en tenir à l'opinion de d'Éon.

Tout son livre pèche par la même insuffisance de critique : M. Buchan Telfer accepte avec la même facilité les raisons que d'Éon a cru devoir donner de sa disgrâce et les accusations qu'il a portées contre l'entourage du roi. Pauvre d'Éon! C'est Mme de Pompadour qui l'a perdu.

1. *Le Secret du Roi*, t. II, p. 100, et Annexe A.
2. Cf. le livre de M. Telfer : *Argument*, p. 348.
3. *Russia corresp. Public record office*, cité par M. Telfer, p. 14.
4. Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie*. Paris, Plon, 1882, in-8°, p. 267 et suivantes.

Elle se doutait qu'il y avait entre le duc de Broglie, d'Éon, le commis Tercier et le roi un secret d'État auquel elle n'avait point part. Un soir, l'intrigante a grisé son souverain, lui a dérobé la clef du meuble où il cachait cette correspondance secrète : et voilà comment d'Éon a été sacrifié, et pourquoi? C'est lui, du moins, qui le raconte. M. de Broglie n'en veut pas croire un mot[1]. Et les raisons qu'il en a données me paraissent assez bonnes : la Pompadour n'avait plus à cette époque sur le roi l'influence que lui prête d'Éon : elle était déjà malade, et puis la correspondance du comte de Broglie et de Tercier ne fait même pas allusion à cette prétendue découverte du *Secret du Roi*, qui les aurait cependant inquiétés vivement. M. Buchan Telfer répond que, tant qu'on n'aura pas des preuves décisives du contraire, il admettra le récit d'Éon. Mais il admettra bien aussi que ce récit a tous les caractères d'une légende piquante, arrangée après coup; le chevalier était coutumier du fait, nous venons de le prouver. M. Buchan Telfer ne se défie pas assez de son héros, qu'il présente sans cesse comme une victime maltraitée par le gouvernement français et, après lui, par les historiens.

Victime, d'Éon l'a été. Cela est certain. Mais au même titre que le duc de Broglie, que le commis Tercier, victimes de la politique secrète dont ils étaient les agents. Le duc de Choiseul a certainement connu la diplomatie occulte de Louis XV, et, comme l'abbé de Bernis, son prédécesseur, il a essayé de la faire cesser en poursuivant les agents qui servaient d'intermédiaires secrets entre le roi et les cours étrangères.

Louis XV écrit lui-même en 1759 que Bernis « avait été sur le point de renvoier » du ministère Tercier, le confident du comte de Broglie et le principal dépositaire du Secret[2]. Le 8 juillet 1759, Choiseul recommandait à notre ambassadeur en Russie, l'Hôpital, de se rapprocher de la tsarine, pour obtenir qu'elle se portât médiatrice entre l'Angleterre, la Prusse et la France. En même temps, la diplomatie secrète du roi agissait en sens contraire, dans la crainte que la Russie ne profitât de la médiation pour accroître son autorité en Pologne. D'Éon, à Saint-Pétersbourg, profitait de son influence sur l'Hôpital pour l'empêcher d'obéir aux recommandations de Choiseul, et il y réussit pendant deux mois, recevant de Paris les instructions secrètes de Tercier et du comte de Broglie. Tercier avait été renvoyé des Affaires étrangères le 3 mars 1759, sous un prétexte futile, ce qui ne l'empêchait pas de continuer ses fonctions secrètes. Choiseul, à cette époque, ne paraît pas avoir soupçonné d'Éon[3].

Mais, en 1763, ce fut une autre affaire : Broglie, exilé de la cour, en 1762, comme Tercier du ministère, « avait forcé le roi[4] » à continuer

1. *Le Secret du Roi*, II, p. 136.
2. Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*, t. I, p. 237.
3. Vandal, ouvrage cité, p. 357.
4. *Le Secret du Roi*, II, p. 6 : Corresp. de Tercier et du comte de Broglie.

sa diplomatie secrète qui fournissait matière dans la retraite à ses ambitions, à ses rancunes. Il ne s'agissait plus de la Pologne, mais d'un vaste projet de descente en Angleterre. D'Éon, que le comte avait connu à l'armée d'Allemagne, initié déjà en Russie à la correspondance secrète, et assez, trop intrigant même pour la diriger en Angleterre, parut l'homme désigné pour cette mission de confiance. On obtint pour lui, malgré les préventions du duc de Praslin qui se méfiait des protégés du comte de Broglie, le poste de ministre plénipotentiaire à Londres, auprès du duc de Nivernais, puis du comte de Guerchy. Son arrogance, ses prétentions à jouer le rôle d'ambassadeur, qu'en fait il avait reçu du roi et du comte de Broglie, provoquèrent des conflits qui durent éclairer Choiseul : le secrétaire d'État rencontrait un nouvel agent de la diplomatie secrète. Il le rappela : il n'y a pas besoin d'imaginer la scène de boudoir que d'Éon a si bien dessinée dans ses mémoires. D'Éon fut rappelé, comme Tercier avait été quelques années plus tôt renvoyé du ministère.

En résumé, l'histoire de d'Éon aurait pu fournir à M. Buchan Telfer l'occasion de montrer le duc de Choiseul, le ministre officiel, aux prises avec les intrigants qui, derrière lui, menaient des négociations occultes à l'étranger. Les extravagances de d'Éon en Angleterre se défendant de son mieux contre les ministres de France, fixant ses conditions et faisant, pour ainsi dire, « chanter le roi » dont il a le secret, sont la condamnation la plus flagrante de ces intrigues qui ne sont pas à l'honneur du roi, ni des ambitieux « qui l'y forçaient, » pour se rendre nécessaires. L'histoire a prononcé déjà entre le comte de Broglie et le duc de Choiseul, surtout depuis la publication du *Secret du Roi*, et autrement que le duc de Broglie ne l'espérait peut-être.

Elle jugera d'Éon comme un intrigant qui eut, du moins, le mérite d'avoir de l'esprit, et dont les fautes ne peuvent être reprochées qu'à ceux qui l'employèrent.

M. Buchan Telfer a voulu trop prouver : il eût mieux fait de compléter, en publiant les manuscrits inédits qu'il a pu consulter, l'ouvrage de Gaillardet ; il eût rendu un réel service aux historiens qui ne peuvent pas plus admettre en définitive son opinion que celle du duc de Broglie sur le chevalier d'Éon.

Émile Bourgeois.

---

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 1887. 1er oct. — G. Du Fresne de Beaucourt. Un chapitre d'histoire diplomatique au xve siècle : l'entreprise de Charles VII sur Gênes et sur Asti, 1446-1447 (cette entreprise, peu connue jusqu'ici, échoua; mais elle a ouvert une voie qui devait conduire, un demi-siècle plus tard, aux guerres d'Italie). — Pierling. Le mariage d'un tzar au Vatican. Ivan III et Zoé Paléologue (Zoé était fille de Thomas, despote de Morée, et nièce de Constantin XIII; le saint-siège, en ménageant cette alliance, espérait fortifier l'union des deux églises; mais Zoé, qui était catholique avant le mariage, devint et resta orthodoxe dès qu'elle eut mis le pied sur le sol russe. Ce mariage eut d'ailleurs de fort graves conséquences politiques : c'est Zoé, ou plutôt, de son nouveau nom, Sophie, qui poussa son mari à secouer le joug des Tartares; avec elle un reflet de l'Orient vint de nouveau animer Moscou; mais surtout les kniaz de Moscou se considérèrent comme les successeurs des empereurs orthodoxes de Byzance). — Denys d'Aussy. Un Bayard calviniste : François de Lanoue et ses dernières campagnes (sa campagne en Flandre en 1579 et sa captivité; délivré en vertu d'un traité qui lui interdisait de combattre contre les catholiques, il reprit les armes en 1588; services rendus à la cause royale jusqu'à sa mort en 1592). — Abbé Allain. L'œuvre scolaire de la Révolution : le Consulat (les documents que nous avons pour la première période du Consulat confirment, sur la déplorable situation de l'enseignement, les détails contenus dans les textes contemporains du Directoire. La loi du 4 brumaire an IV n'a été réformée que par celle du 11 floréal an X. Analyse les rapports et les discussions qui ont préparé le vote de cette loi au Tribunat et au Corps législatif). — Abbé Martin. Saint Éphrem et ses œuvres inédites. — Dom Piolin. Le moine Raoul, architecte de l'église abbatiale de Saint-Jouin-lès-Marnes, et le bienheureux Raoul de La Fustaye. — A. Baudrillart. L'Allemagne à la veille de la Réforme (d'après l'ouvrage de Janssen). — Gandy. La chute de la Royauté (d'après le second volume d'A. Sorel). — Id. Les mémoires et la correspondance du comte de Villèle (longue et intéressante analyse du 1er vol. des Mémoires de Villèle, qui sont à la veille de paraître à la Librairie académique). — Abbé Batiffol. L'archive du Saint-Sauveur de Messine, d'après un registre inédit (analyse de ce ms. qui ajoute 65 pièces nouvelles aux 97 actes ou diplômes grecs que l'on connaissait jusqu'à ce jour. Quant au chartrier du Saint-Sauveur, il a disparu. Peut-être est-il enfoui dans l'archive archiépiscopale de Messine; mais l'accès en est entièrement fermé à qui que ce soit). = Bulletin bibliographique :

*Hefele.* Conciliengeschichte (nouvelle édition du t. V corrigée et augmentée par A. Knœpfler). — *Jannet.* Les précurseurs de la franc-maçonnerie au XVIe et au XVIIe s. (travail substantiel). — *Audiat.* Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, 2e édit. (très intéressant). — *Danzas.* Étude sur les temps primitifs de l'ordre de Saint-Dominique; 2e série, saint Simon de Pennafort et son époque; t. I (livre de polémique autant que d'histoire, qui renferme des arguments sérieux en faveur de l'Inquisition). — *L. Du Broc de Segange.* Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie; t. I (ce livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques des séminaires et des maisons religieuses). — *Hannedouche.* Les héros de la guerre de Cent ans (bonne idée, bon plan; l'auteur a eu le tort de prendre trop souvent ses extraits chez les écrivains libéraux). — *Lemire.* Un maréchal et un connétable de France. Le Barbe-Bleue de la légende et de l'histoire (Gilles de Rais et le connétable de Richemont; la biographie de ce dernier est manquée). — Jean de Reillac, 1455-1499 (publie 168 documents relatifs à ce personnage qui fut secrétaire, maître des comptes, général des finances et ambassadeur de Charles VII, Louis XI et Charles VIII). — *Bord.* Histoire du blé en France. Le pacte de famine; histoire-légende (prouve que le pacte de famine n'a jamais existé. Publie de nombreux documents sur ce sujet). — *R. de Lespinasse.* Les métiers et corporations de la ville de Paris. Tome I : ordonnances générales; métiers de l'alimentation (excellent). — *J. Le Fizelier.* Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval, suivi de la chronique de Guitel de la Houllerie (bonne édition d'un texte intéressant). — *L. de la Trémoille.* Livre de comptes, 1395-1406. Guy de la Trémoille et Marie de Sully (documents précieux et bien publiés). — *Christie.* Étienne Dolet; traduit par Stryienski (traduction qui est comme une seconde édition très remaniée). — *Frémy.* Origines de l'Académie française : l'académie des derniers Valois, 1570-1585 (excellent travail). — *A. Du Bois de la Villerabel.* Confidences de La Mennais; lettres écrites de 1821 à 1848 (travail et documents très curieux).

2. — **Revue d'histoire diplomatique.** 1887, n° 3. — Rott. Philippe III et le duc de Lerme; fin. — A. de Ruble. Le traité de Cateau-Cambrésis, 1559. — Ch. Schefer. État de la cour de Brandebourg en 1694; fin. — Kervyn de Lettenhove. La candidature du duc de Leuchtenberg au trône de Belgique en 1831. — Ed. de Barthélemy. Un souper chez le tsar Pierre III. — Vaesen. Du droit d'occupation d'une terre sans seigneur sous Louis XI. — Jametel. Inscription commémorative du meurtre de deux ambassadeurs chinois au Thibet, 1752. — Leval. Lettre de Joannikios II, patriarche de Constantinople, en faveur d'un capucin français. — L. de Mas-Latrie. Lettre de Charlotte de Rohan au roi de Suède.

3. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1887, 4e livraison. —

G. Delaville-Leroulx. Les statuts de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem (distingue avec soin les diverses rédactions de ces statuts et en donne l'analyse avec une bibliographie très bien faite). — Arbois de Jubainville. Exemples de noms de « fundi » formés à l'aide de gentilices romains et du suffice *-acus*). — Digard. Un groupe de « littere notate » du temps de Boniface VIII (étudie, après le P. Denifle, le ms. lat. 4038 *b*. de la Bibl. nat. qui contient des bulles du cardinal évêque d'Ostie, Nicolas Bocasini, en Hongrie, 1301 ; en tire des renseignements intéressants sur les usages de la chancellerie pontificale à cette époque). — Moranvillé. Rapports à Philippe VI sur l'état de ses finances (rédigés en 1332 et en 1344. M. de Boislisle en avait déjà publié un analogue pour l'année 1335). — J. Guiffrey. Inventaire des tapisseries du roi Charles VI vendues par les Anglais en 1422 ; suite. = Bibliographie : *Ehrle*. Recherches critiques sur la biographie de Henri de Gand ; trad. par Raskop (excellent travail dont les conclusions doivent être en grande partie acceptées). — *A. de la Borderie, Daniel* et *Tempier*. Monuments originaux de l'histoire de saint Yves (textes des plus importants du xiv^e s. publiés avec critique et dans une édition de grand luxe). — *H. de Flamare*. Une bulle d'Honorius III relative à l'hôpital de Bethléem à Clamecy. — *Guibert*. Les enclaves poitevines du diocèse de Limoges (très bonne étude de géographie historique, éclairée encore sur certains points par l'auteur du compte-rendu, M. Thomas). — Rapport du ministre de l'instruction publique sur la situation des archives nationales, départementales, communales et hospitalières pendant l'année 1886. = Thompson. Sur l'arrangement et la conservation des mss. (très utiles observations présentées par le savant conservateur des manuscrits au Musée britannique).

4. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1887, n° 32. — *Noeldeke*. Die Ghassanischen Fürsten aus dem Hause Gafna's (excellent ; neuf sur plus d'un point ; un peu timide aussi quelquefois). — *R. Von Zeissberg*. Ueber das Rechtsverfahren Rudolf's von Habsburg gegen Ottokar von Bœhmen (bon ; met surtout bien en lumière l'attitude de la papauté en regard des deux rivaux). = n° 34. *Leist*. Græco-italische Rechtsgeschichte (œuvre d'une grande importance et d'une haute valeur historique). — *Geering*. Handel und Industrie der Stadt Basel, bis zum Ende des xvii Jahrh. (monographie très riche en précieux renseignements, mais livre d'une lecture très difficile, tant il est dense et touffu). = N° 35. *Hegel*. Chronicon Moguntinum (nouvelle édition très améliorée de cette chronique importante surtout pour la seconde moitié du xiv^e s.). — *Vicomte de Caix de Saint-Aymour*. La France en Éthiopie ; histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, 1634-1706 (étude fort intéressante composée presque entièrement sur des documents inédits). = N° 35. *E. Von Muralt*. Schweizergeschichte (relevé minutieux de tous les faits que l'auteur a pu trouver dans les livres ou les mss. concernant n'importe quel détail de l'histoire helvétique. C'est

un véritable fouillis, et l'auteur en est encore à défendre la personnalité de Gessler et de Guillaume Tell). — *Bouquet*. Documents concernant l'histoire de Neufchâtel-en-Bray et des environs (l'intérêt que présentent ces documents est très mince). — *An. Leroy-Beaulieu*. Les catholiques libéraux ; l'église et le libéralisme de 1830 à nos jours (excellent). = N° 37. *E. de Sarzec*. Découvertes en Chaldée, 2e livr. (excellent ; la part qui revient à M. Heuzey dans ce fascicule est plus grande encore que dans le premier). — *Morlot*. Précis des institutions politiques de Rome (suffisant). — *Gindely*. Waldstein, 1625-1630 (gros ouvrage rempli de science et de talent, où l'auteur trace du « traître » Wallenstein un portrait très fouillé et très défavorable. Ce n'est pas seulement sa moralité, c'est aussi son génie militaire, qu'on peut mettre légitimement en doute). = N° 38. *Kalkmann*. Pausanias der Perieget (estime que Pausanias est un compilateur, un sophiste, qu'il n'a pas vu lui-même le quart des lieux et des objets qu'il décrit. Cette thèse est soutenue avec beaucoup de science et de talent, mais parait excessive). — *Bérengier*. Vie de Mgr Henry de Belsunce, évêque de Marseille (apologie de Belsunce et des jésuites ; diatribe contre les jansénistes et autres sectaires ; dénature singulièrement la conduite de Belsunce pendant la peste. L'évêque est fort loin d'avoir montré l'héroïsme que le biographe lui prête encore). = N° 39. *Lupus*. Die Stadt Syrakus im Alterthum (ouvrage savant, mais mal écrit et indigeste). — *Bailleu*. Preussen und Frankreich, 1795-1807 (excellente étude d'après les correspondances diplomatiques du temps, la plupart inédites). = N° 40. *Bruns*. Fontes juris romani antiqui (excellent recueil ; la bibliographie laisse à désirer). — *Lacombe*. Bibliographie parisienne ; tableaux de mœurs, 1600-1880 (bon). — *Leclerc*. Les peuplades de Madagascar (bon).

**5. — Bulletin critique.** 1887, n° 16. — *Pastor*. Geschichte der Pæpste seit dem Ausgang des Mittelalters. Bd. I (excellent ; l'auteur a traité insuffisamment l'influence de la papauté sur le gouvernement de l'Église et sur la politique religieuse des États). — *Aubert*. Le parlement de Paris, 1314-1442 ; son organisation (bon ; un grand nombre de détails bien choisis et bien distribués ; l'exposition manque de relief). — *Pierre*. La Terreur sous le Directoire (le titre est mal choisi, parce que la « Terreur » ne s'exerça qu'au détriment des prêtres et des émigrés ; les chapitres sur le 18 fructidor sont incomplets et banals ; mais quant à la persécution religieuse, qui est le fond même du livre, elle est exposée avec beaucoup de science et de soin). = N° 17. *Thureau-Dangin*. Histoire de la monarchie de Juillet. Tome IV (excellent exposé de la question d'Orient ; pour l'histoire intérieure, l'auteur a beau admirer et défendre le régime parlementaire ; les faits le condamnent. Enfin l'œuvre administrative des chambres n'est pas complètement traitée ; c'est une lacune grave). = N° 18. *J. Tessier*. La question d'Étienne Marcel ; réponse à M. Valois (M. Tessier a mis hors de doute qu'il existait un complot contre la vie de Marcel, quatre jours déjà avant le meurtre ; mais il n'a point prouvé que le 31 il n'a pas cherché à s'entendre avec le Navarrais ;

cette alliance était tout indiquée par l'existence même du complot que Marcel ne pouvait ignorer).

6. — **Journal des Savants**. 1887, août. — B. Saint-Hilaire. L'Inde contemporaine; fin. — R. Dareste. Le droit irlandais (les institutions irlandaises dérivent de celles de l'Inde brahmanique. Comme tous les autres peuples de la même race, les Celtes ont connu et pratiqué la vengeance privée, le prix du sang, le tarif des blessures, l'achat des femmes, la vie de tribu, la propriété collective du sol, les ordalies, la preuve par serment et les cojureurs). — Hauréau. Les mss. latins de la Palatine (analyse le t. I des « *Codices palatini latini,* » publié par M. J.-B. de Rossi); fin en sept. = Sept. Alfred Maury. Anne Boleyn (d'après le livre de Friedmann). — Berthelot. Sur l'alchimie de Theoctonicos (son traité n'est qu'une traduction grecque de l'ouvrage latin d'alchimie attribué à Albert le Grand).

7. — **Le Livre**. 1887. 10 août. — Uzanne. Casanova inédit (publie plusieurs fragments des papiers de Casanova, conservés au château de Dux en Autriche; l'un est un précis de la vie du célèbre aventurier, l'autre des réflexions sur la Révolution française). = 10 sept. Pawlowsky. Les maîtres bibliographes français et les grands bibliophiles d'aujourd'hui : M. Léopold Delisle (l'histoire de M. Delisle est avant tout celle de ses écrits; la meilleure bibliographie sera la plus complète de ses biographies; l'auteur de l'article nous la promet pour quelque jour; il ne fait ici qu'indiquer les principaux travaux du maître. La liste est déjà fort respectable et témoigne éloquemment du labeur acharné et fécond auquel M. Delisle s'est livré depuis déjà plus de quarante ans).

8. — **Polybiblion**. 1887, sept. — *Mahaffy*. The Alexander's empire (confus, mais exact et instructif). — *Dussieux*. Étude biographique sur Colbert (bon). — *Piérart*. Histoire de Saint-Maur-des-Fossés (les faits ont été assez curieusement recueillis; les idées, les doctrines sont d'un rêveur mystique).

9. — **La Révolution française**. 1887, 14 août. — Aulard. État de l'instruction primaire dans un département français en l'an VI (dans 53 cantons de la Haute-Garonne, l'enseignement public était nul, ainsi qu'il ressort des « états décadaires » rédigés par les commissaires du Directoire auprès de chaque canton). — Rambaud. Les sciences pendant la Révolution et l'Empire. — Santhonax. Le culte de la Raison en province. — Lemas. Lettres de Dugenne, député du Cher, à la Convention nationale. — Versini. Les élections ecclésiastiques de Paris pendant la Révolution. = 14 sept. Dr Robinet. La maison de Danton (à Arcis-sur-Aube). — Jeanvrot. L'instruction primaire en l'an VII et François de Neufchâteau (analyse une *Méthode pratique pour apprendre à lire aux enfants,* et plusieurs autres écrits rédigés par François quand il était ministre). — Rambaud. L'industrie, l'agriculture et le commerce sous la Révolution et l'Empire. — Aulard. La collection Dubois aux Archives

nationales, d'après le catalogue ms. rédigé par M. Campardon. — CHARAVAY. Acte d'abjuration d'un vicaire de Meulan.

**10. — Le Curieux.** 1887, août. N° 42. — Morny (sa naissance, ses relations avec Madame Lehon, et les amours diverses de celle-ci). — Les Pairs de France; suite. — L'an VIII et l'an IX de la République d'après les Archives de la sûreté générale (publie divers rapports de police qui ont échappé à Schmid); suite au n° 43. = N° 43. La question de Louis XVII (notes critiques sur le *Cabinet noir* de M. d'Hérisson et les *Derniers chapitres de mon Louis XVII*, par M. Chantelauze).

**11. — Bulletin de correspondance hellénique.** 1887, mai-nov. — COUSIN et DESCHAMPS. Emplacement et ruines de la ville de Κῦς en Carie. — L. DUCHESNE. Macédonius, évêque d'Apollonias en Lydie (publie et commente une inscription relative à cet évêque, contemporain des empereurs Constance, Julien et Valens). — P. PARIS. Fouilles d'Élatée. Inscriptions du temple d'Athéna Cranaia. — HOLLEAUX. Fouilles au temple d'Apollon Ptoos; statuettes archaïques. — FOUCART. Liste d'affranchissements de la ville d'Halos en Phthiotide. — DESCHAMPS et COUSIN. Inscriptions du temple de Zeus Panamaros (inscriptions relatives à la famille du prêtre Tib. Flavius Aeneas et à ses enfants). — RADET et LECHAT. Notes de géographie ancienne (inscriptions relatives à : 1° Aegae d'Éolie; 2° Attaleia de Lydie; 3° Sandaina, auj. Tchavdir, près de Kirk-Agatsch).

**12. — Mélanges d'archéologie et d'histoire.** 7e année, fasc. 3 et 4. — Abbé L. DUCHESNE. Notes sur la topographie de Rome au moyen âge; 2e art. : les titres presbytéraux et les diaconies (indique comment les titres et les diaconies ont été répartis sur le sol de Rome et quel est, dans l'ensemble, le rapport entre ces deux catégories d'édifices chrétiens et les constructions antiques auxquelles ils ont succédé; montre combien peu les temples païens ont été convertis en églises chrétiennes). — R. DE LA BLANCHÈRE. Les *ex-voto* à Jupiter Poeninus et les antiquités du Grand Saint-Bernard. — Edm. LE BLANT. De quelques objets antiques représentant des squelettes. — CAGNAT. Note sur le *præfectus urbi* qu'on appelle à tort Aconius Catullinus et sur le proconsul d'Afrique du même nom (il convient de distinguer Aco Catullinus, proconsul d'Afrique, d'Aco Catullinus, vicaire de la même province; il y a ici deux personnages, sans doute le père et le fils). — CADIER. Bulles originales du XIIIe s., conservées dans les archives de Navarre (publie ou analyse 39 de ces bulles, comprises entre 1198 et 1298). — GSELL. Étude sur le rôle politique du Sénat romain à l'époque de Trajan.

**13. — Romania.** Janvier 1887. — THOMAS. Lettres latines inédites de Francesco da Barberino (ces lettres contenues dans le ms. lat. 3530 de la Bibl. imp. de Vienne sont au nombre de quatre. Deux d'entre elles offrent un intérêt historique; l'une est adressée au nom de la couronne impériale à Henri VII en 1311, au moment où il descendait en Italie; l'autre est adressée à Giovanni Soranzo, doge de Venise en 1313, après

la levée par le pape de l'excommunication dont il avait frappé les Vénitiens. Barberino avait accompagné en 1309 les envoyés vénitiens à la cour d'Avignon et y était resté jusqu'à la fin des négociations). — On trouvera dans la chronique de ce numéro une notice très complète et très émue de M. Meyer sur M. Natalis de Wailly.

**14. — Nouvelle revue historique de droit français et étranger.** 1887. N° 4. — Ed. Beaudouin. La participation des hommes libres au jugement dans le droit franc; 1re partie (1° dans l'organisation judiciaire de la loi salique, c'est-à-dire avant la conversion de Clovis, le tribunal de droit commun, *Mallus,* est convoqué et présidé, non par un fonctionnaire du roi, mais par le représentant des hommes libres; le jugement est rendu, soit par des notables, soit par tous les hommes libres de la circonscription judiciaire; 2° à l'époque mérovingienne, quand l'autorité royale, calquée sur le type romain, est devenue absolue, tous les *judices* sont certainement des fonctionnaires royaux). — Delachenal. La bibliothèque d'un avocat du xiv^e s. Inventaire estimatif des livres de Robert le Coq.

**15. — Revue de géographie.** 1887, août. — Suite au mémoire sur le commerce présenté en 1784 à M. le maréchal de Castries, par M. de La Jaille. — Gaffarel. La découverte du Canada par les Français. Verrazano, J. Cartier, Roberval; suite en sept. et en oct. — Drapeyron. Le diagnostic topographique de Napoléon; suite. = Octobre. Drapeyron. L'éducation géographique de trois princes français au xviii^e s. : le duc de Berry, les comtes de Provence et d'Artois. (Les Buache ont pu faire de ces princes, surtout de Louis XVI, des amis de la géographie; ils n'ont pu en faire des hommes d'État, mais la géographie a-t-elle pour mission de faire des hommes d'État?)

**16. — Revue du Cercle militaire.** 1887. — N^os 33 et 34. Mémoires du général Landrieux, 1796-1797 (Landrieux, chef d'état-major général de Kilmaine pendant la campagne d'Italie, avait Bonaparte en médiocre estime. Il songea un moment à se faire nommer roi quelque part dans la Haute-Italie. Il finit par se brouiller avec Bonaparte, et quitta l'armée. Tenu à l'écart pendant tout l'empire, il consigna sa mauvaise humeur dans ses Mémoires, encore inédits). = N° 36. Sur les pertes des armées qui ont pris part aux campagnes de 1813 et de 1814 (d'après Beitzke, dont les chiffres diffèrent notablement de ceux de Thiers). — Un héros de l'an II (lettre de Charles de Cornier, sous-lieutenant au 10^e chasseurs à cheval, à sa mère, de Frickenfeld, près Wissembourg, le 17 mai 1793. Charles de Cornier fut tué peu après, le 13 oct., en délivrant un de ses hommes tombé aux mains des Autrichiens). = N^os 37 et 38. Notice sur le maréchal Macdonald (rédigée par un de ses aides de camp en 1809, à l'occasion de sa promotion à la dignité de maréchal). = N° 38. Le grand-duché de Luxembourg vis-à-vis de la France et de l'Allemagne. — Correspondance du maréchal Bosquet. = N^os 39 et 40. Le régiment de Piémont à Oudenarde et à Malplaquet,

1708-1709 (d'après les notes de M. de Valori qui n'avait alors que seize à dix-sept ans).

**17. — Revue maritime et coloniale.** 1887, août. — Inventaire des archives de Marseille ; suite ; fin en septembre. = Sept. CHABAUD-ARNAULT. Études historiques sur la marine militaire de France ; suite : l'établissement naval de Colbert ; suite en oct.

**18. — Le Spectateur militaire.** 1887, 15 août. — SUDRE. Le secret de 1812 ; suite le 1er sept. ; fin le 15 sept. (Victor Destutt de Tracy a raconté à l'auteur, en 1863, l'anecdote suivante : parmi les fourgons que la grande armée traînait derrière elle en 1812, s'en trouvait un qui renfermait les ornements du sacre et le costume porté par Napoléon Ier en 1804. L'empereur voulait, après avoir signé la paix à Moscou, célébrer au Kremlin une pompeuse cérémonie, dans laquelle il se serait fait proclamer par ses maréchaux, ses grands officiers et son armée « empereur d'Occident, chef de la confédération européenne, défenseur de la religion chrétienne. » Le fourgon disparut pendant la retraite. Il renfermait le « secret » de la campagne de 1812). — LEHAUTCOURT. Les expéditions françaises au Tonkin ; suite le 1er et le 15 septembre et le 1er oct. = 1er oct. Général THOUMAS. Études de biographie militaire : Friant. — Ed. DE LA BARRE-DUPARCQ. Deux combats sous Louis XIII : Pont-de-Cé et Poligny.

**19. — Revue des Deux-Mondes.** 1887, 1er sept. — Duc DE BROGLIE. Études diplomatiques. La seconde lutte de Frédéric Ier et de Marie-Thérèse. 7e art. Frédéric II traite avec l'Angleterre sans le concours de la France (Frédéric avait pour cela de bonnes raisons : il se séparait de nous pour sauver la Silésie, en rendant à Marie-Thérèse la facilité de venir, avec toutes ses forces, nous chercher dans les Pays-Bas ; mais en agissant ainsi, il nous déliait de tout engagement avec lui, et nous autorisait à traiter avec Marie-Thérèse pour lui donner les coudées franches en Silésie, en même temps que nous pourrions nous donner libre carrière dans les Pays-Bas) ; 8e art., le 1er oct. Marie-Thérèse impératrice (la proposition de l'alliance austro-française fut faite à Marie-Thérèse aussitôt après l'élection de son mari à l'empire ; en la reconnaissant immédiatement comme impératrice, la France pouvait obtenir du coup une bonne partie de la Flandre. Cette négociation, hardiment conduite par Chavigny, n'a pas encore été bien étudiée ; elle était un coup de maître ; mais, par des scrupules trop naïfs, le gouvernement français ne voulut point y donner de suite sérieuse). — A. FILON. Les historiens anglais : M. J.-A. Froude (dans ses ouvrages, M. Froude n'a pas mis seulement son talent ; il y a reflété quelques traits de l'âme anglaise : l'individualisme religieux, la moralité brutale mais saine, la haine de l'étranger, jusqu'à ces brusques accès de justice et de franchise qui préviennent le blâme et déconcertent la moquerie. Ses livres sont écrits avec art ; ses jugements sont gâtés par ses préjugés ; mais il pense comme un grand nombre de ses compatriotes ; c'est par là surtout

qu'il est intéressant et qu'il vivra). — VALBERT. Frédéric-Guillaume IV et L. Ranke. = 15 sept. Mis DE VOGÜÉ. Villars, diplomate. La fin de la guerre de la succession d'Espagne, les traités de Rastadt et de Bade (met en relief avec beaucoup de finesse l'incapacité diplomatique de Villars. Le prince Eugène se montra bien supérieur en ce point au maréchal, et ce sont en définitive ses propositions que ratifia Louis XIV; mais Villars était trop content de soi pour s'en apercevoir, et il finit par faire croire aux autres, comme il le croyait lui-même, que la paix était due autant à son habileté diplomatique qu'à ses victoires). — Émile FAGUET. Madame de Stael (article ingénieux et pénétrant, qui fait bien comprendre l'originalité de Madame de Stael, comment elle a vu son temps, compris l'âme et l'esprit de ses contemporains). — GANDERAX. La condition des comédiens. Second article : du XVIIIe s. jusqu'à la Révolution. = 1er oct. JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Les cinq combats de la *Sémillante* (exploits accomplis dans les mers de l'Inde par ce navire sous le capitaine Motard, de 1802 à 1808; le futur amiral Roussin fit ses premières armes pendant cette rude campagne. Vers la fin, le capitaine reçut un autre lieutenant qui devait être l'amiral Baudin).

**20. — La Nouvelle Revue.** 1887, 15 août, 1er sept. et 15 sept. — TATISTCHEFF. Paul Ier et Bonaparte; étude d'après des documents inédits.

**21. — Le Correspondant.** 1887, 10 août. FORNERON. Les émigrés et la Société française sous Napoléon Ier; 3e art. (pacification de l'Ouest; abus de la victoire; Hédouville et Louis de Frotté; mesures prises par Napoléon pendant l'empire pour maintenir les départements de l'Ouest sous le coup de la terreur); 4e art., le 25 août (la police de Napoléon et les conspirateurs royalistes; les victimes); 5e art., le 10 sept. (affaires de Clément de Ris, de Saint-Réjant; complots postérieurs à la paix d'Amiens; extraditions violentes et tentatives d'enlèvement. Une de ces dernières réussit : sir Rumbold fut enlevé à Dresde, en 1803, par cent cavaliers français, et transporté au Temple d'où il ne sortit qu'après s'être engagé par écrit à ne jamais résider à moins de 50 lieues des armées françaises). = 25 août. THUREAU-DANGIN. La création du royaume de Belgique et l'élection de son premier roi, 1830-32, 1er art.; fin le 10 septembre. = 25 sept. Mis DE VOGÜÉ. Malplaquet et Denain. 1er art. — F. COMBES. Les antécédents de la question d'Alsace-Lorraine; un curieux manifeste de Frédéric II (analyse les « Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe » en 1738, qui ont été publiées au t. VI des Œuvres de Frédéric en 1788). — BEAURAIN. Les curés de campagne au XVIIIe s., d'après des documents inédits (ces documents, intéressants et habilement mis en œuvre, se rapportent à une petite partie seulement de l'ancienne Gascogne). — L. RÉGIS. Alexandre Ier et le prince Czartoryski.

**22. — Revue africaine.** 1887, janvier-février. — LE CHATELIER. Les Medaganât; 6e art. — FÉRAUD. Notes historiques sur la province de Constantine. Les Ben-Djellab, sultans de Touggourt; 31e art.

**23. — Revue de l'Agenais.** 1887, 31 juillet et 31 août. — MAGEN. Souvenirs et impressions d'une promenade dans le Comtat. — LAUZUN. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; suite. — MASSIP. Notice sur les seigneurs de Rauquegauthier. — BOURROUSSE DE LAFFORE. Un document officiel du sénéchal d'Agenais en 1514 (concerne Rigault d'Oureille).

**24. — Revue de Gascogne.** 1887, sept.-oct. — BLADÉ. La Novempopulanie, depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la bataille de Vouillé (ne traite que de l'état politique du pays, sous la domination romaine, jusqu'en 418, puis sous la domination visigothique). — Dr DESPONTS. Jean Pardiac et la communauté des maitres en chirurgie de la ville d'Auch, 1766-89; suite. — A. DE RUBLE. L'étude de notaire de Saint-Sauvy (publie un acte par lequel Catherine de Bourbon nomme un notaire en son propre nom et sans rappeler le nom du roi, 23 déc. 1596). — COMMUNAY. J.-P. de Lescure; lectures et pièces diverses.

**25. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** Bulletin. Tome XV, 2e trim. 1887. — Ém. RÉBOUIS. Coutumes de Castelsagrat (accordées en mai 1270 par Alfonse de Poitiers; analyse de ce document; texte latin, avec traduction française de chacun des articles). — MILA DE CABARIEU. Un capitaine de 1586 (publie deux pièces émanées de Gérauld de Lomagne, vicomte de Gimoys).

**26. — Revue historique et archéologique du Maine.** Tome XXII, 1re livr. — MENJOT D'ELBENNE. Notice sur la vie et les travaux de M. l'abbé Robert Charles. — TRIGER et DUCHEMIN. Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne; étude sur l'état des esprits dans les différentes régions de ce département, 1789-92. Chap. Ier : la guerre aux chartriers et aux institutions féodales. — ALOUIS et abbé LEDRU. Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé; 2e partie; suite. — Abbé LEDRU. La cathédrale du Mans, lieu d'asile au XIVe s. (publie une lettre de rémission de Charles VI, en faveur d'un certain Macé Jouvelin qui avait tué dans l'église un criminel qui s'y était réfugié et qui cherchait à l'assassiner. 20 sept. 1397). — Comte A. DE BOURMONT. Les ponts de Vaas.

**27. — Académie des inscriptions et belles-lettres.** Séances. 1887, 29 juillet. — M. J. Halévy propose d'expliquer le mot *adlan*, qui se trouve dans l'inscription du roi Tabnit récemment trouvée à Saïda, par le grec εἴδωλον; ce serait un argument nouveau en faveur de la thèse qui place le tombeau d'Eschmounazar à l'époque ptolémaïque. = 5 août. M. Paul VIOLLET lit pour la seconde fois son étude sur les Cités libres et fédérées et sur les insurrections des Gaulois contre Rome. = 12 août. M. J. HAVET revient sur la question de la tachygraphie employée par certains écrivains du haut moyen âge, à l'occasion de notes tachygraphiques recueillies dans plusieurs documents italiens du xe siècle.

**28. — Société de l'histoire du protestantisme français.** *Bulletin.* 1887, 15 août. — Ch. READ. La petite-fille d'Agrippa d'Aubigné devant la légende et l'histoire; 1er article (examine la part de respon-

sabilité que porte Mme de Maintenon dans la Révocation); 2e art., le 15 sept. (Mme de Maintenon n'a pas eu dans l'affaire de la Révocation le principal rôle; le fait est désormais certain). — Weiss et Coyecque. L'amiral et la Saint-Barthélemy; lettre et pièce inédites; 1572 (donne une lettre de Coligny à la reine Élisabeth, du 22 juillet, et quelques extraits du journal du curé de Saint-Leu à Paris relatifs à la Saint-Barthélemy). — Enschedé. Requêtes adressées aux états généraux de Hollande par les confesseurs sortis depuis peu des prisons de France. 17 août 1688; suite le 15 sept. — Bonnet. Lettre d'Antoine Court à Basnage, 1722 (au sujet des assemblées du désert, organisées par Court, et que Basnage déconseillait, ne recommandant que les réunions privées). — Maillard. Voyage d'un proposant, de Lausanne à Couhé en Poitou, 1775 (état des dépenses faites pendant ce voyage par Gobinaud dit Bazel). = 15 sept. Weiss. Une ambassade vaudoise, la duchesse de Savoie et Chassincourt, 1561 (publie une relation anonyme et inédite sur cette ambassade que la duchesse de Savoie accueillit avec bonté). — H. de France. Lettre de M. Gabriel Dumont, chapelain de l'ambassade des Pays-Bas à Paris, sur les assemblées, 1745. — Maillard. Un intérieur de pasteur du désert en Poitou : Jean Tranchée dit Fortunière.

**29. — Société de l'histoire de Paris.** *Bulletin.* 1887, 4e livr. — Partage des biens de Pierre d'Orgemont, 1387 (pièce empruntée aux pièces justificatives de l'*Histoire de Méry-sur-Oise*, par MM. de Lamoignon et Depoin). — Un nouveau document relatif à Jean Gutenberg et aux débuts de la typographie à Paris. — Guérin. Une évasion de la Conciergerie en 1524 (François des Cars, seigneur de Vauguyon, fut arrêté en 1523, parce qu'on le soupçonnait de complicité avec le connétable de Bourbon. Il s'évada de la Conciergerie en juin 1524; repris bientôt après, il fut élargi en 1525 et rentra ensuite en grâce). — Journal du syndicat de Pierre Aubouyn, libraire et imprimeur parisien, 1690-1694. — Les tableaux du Palais-Royal, 1718-1725 (lettre du géographe François Robert, qui donne des détails sur certains tableaux réunis au Palais-Royal par le Régent et qui furent, soit dispersés après sa mort, soit détruits par son fils, parce qu'ils étaient peu chastes).

---

**30. — Revue de Belgique.** 1887, 15 juillet. — Navez. La formation du littoral belge. = 15 avril et 15 sept. Discailles. Hommes et choses de la Révolution brabançonne : un chanoine démocrate, secrétaire du général Vander Mersch (curieux détails sur le mouvement Vonckiste, en 1791, que le chanoine A. de Broux entreprit de justifier. Le mémoire qu'il composa dans cette intention éprouva des mésaventures qui sont racontées ici tout au long, d'après la correspondance du chanoine).

---

**31. — Historische Zeitschrift.** Bd. XXII, Heft 2. — G. von Below. Origine des institutions municipales en Allemagne. 1er art. (examine et

réfute les théories émises surtout par Eichhorn et Arnold sur la condition des habitants dans les villes). — H. von Sybel. Le comte Brandenburg à Varsovie, 1850 (expose d'après les archives de l'État prussien la conduite du comte au moment où la Prusse était sur le point d'avoir la guerre avec l'Autriche et la Russie au sujet de la constitution de la Hesse électorale et de la réforme de la Confédération germanique; montre comment Brandenburg réussit à empêcher cette guerre, au grand avantage de la Prusse). — Brückner. Nouvelles contributions à l'histoire du règne de Catherine II (analyse les documents publiés aux tomes XLVIII et LI du Magasin, *Sbornik,* de la Société d'histoire russe). — Weiland. Publication et critique des sources (défend la direction des *Monumenta Germaniae* et en particulier Waitz contre les critiques d'O. Lorenz). = Comptes-rendus : *Delbrück.* Die Perserkriege and die Burgunderkriege (les batailles livrées par Charles le Téméraire présentent d'instructives analogies avec les combats de Marathon et de Platées. L'étude parallèle de ces guerres aide à la critique d'Hérodote). — *Schiller.* Geschichte der rœmischen Kaiserzeit. Bd. II (ce qui fait l'utilité de cet ouvrage, c'est qu'il est au courant des derniers résultats de la science). — *Kraus.* Real-Encyclopædie der christlichen Alterthümer (cet ouvrage, aujourd'hui terminé, répond à toutes les espérances qu'on en pouvait légitimement concevoir. Il est excellent). — *Casagrandi.* Lo Spirito della storia d'Occidente. Parte I : Medio evo (rien de nouveau ni d'original). — *Martens.* Die Besetzung des pæpstlichen Stuhls unter den Kaisern Heinrich III und Heinrich IV (étude critique très approfondie). — *Engelmann.* Der Anspruch der Pæpste auf Approbation und Konfirmation bei der deutschen Kœnigswahlen, 1077-1379 (très intéressant). — *Felten.* Papst Gregor IX (travail soigné, mais très partial). — *Krauske.* Die Entwickelung der stændigen Diplomatie vom xv^ten^ Jahrh. bis zu den Beschlüssen von 1815-1818 (travail de jeunesse, qui se distingue par des qualités de soin, de perspicacité et de prudence qu'on trouve rarement chez un débutant). — *Kunze.* Die politische Stellung der niederrheinischen Fürsten in den Jahren 1314 bis 1334 (bon). — Mémoire de Metternich sur la confédération germanique, du 10 nov. 1855 (d'après la copie que le comte Perponcher, ambassadeur de Prusse à Darmstadt, envoya le 25 déc. 1855 au cabinet de Berlin. Metternich traite brièvement de deux points : 1° comment est née la confédération? 2° qu'est-ce que cette confédération?). — Heft 3. Ritter. Les origines du soulèvement des Pays-Bas (reprend et précise les idées qu'il avait déjà exposées dans son *Histoire d'Allemagne de* 1555 *à* 1648). — P. Bailleu. Lettres de princes à Napoléon I^er^ (analyse ou publie des lettres, surtout de princes allemands, adressées à Napoléon depuis 1800. Ces lettres sont conservées au ministère des affaires étrangères de Paris). — Krauske. Le grand électeur et les Hongrois protestants (expose les efforts qu'il multiplia, surtout à partir de 1672, pour leur venir en aide). — Comptes-rendus : *Soltau.* Prolegomena zu einer rœmischen Chronologie (études remarquables et qui font bien augurer du traité de chronologie romaine que

prépare l'auteur). — *Hæbler*. Die Nord-und Westküste Hispaniens (bonne contribution à l'histoire de la géographie ancienne). — *Lenz*. Der Rechenschaftsbericht Philipps des grossmüthigen über der Donau Feldzug 1546 und seine Quellen (bon). — *Borée*. Heinrich VIII von England und die Kurie 1528-29 (mise en œuvre peu originale de documents déjà connus). — *Egloffstein*. Der Reichstag von Regensburg im Jahre 1608 (très bon; beaucoup d'inédit). — *Koser*. Friedrich der Grosse als Kronprinz (traite d'une façon définitive en ses points principaux l'histoire de la jeunesse de Frédéric II). — *Hæhlbaum*. Hansisches Urkundenbuch. Bd. III (publication très soignée, avec une bonne table et un glossaire). — *Chr. Rœth* et *Stamford*. Geschichte von Hessen (n'apprend rien). — *Wille*. Hanau im 30 jæhrig. Kriege (le cadre est trop étroit pour tout ce que l'auteur avait à dire. Il ne connaît pas toujours les travaux les plus récents. D'ailleurs monographie méritoire et illustrée avec goût). — *Menzel* et *Sauer*. Codex diplomaticus Nassoicus (recueil très utile, malgré les fréquentes erreurs qui le déparent). — *Lehfeldt*. Die Bau-und Kunstdenkmæler der Rheinprovinz. Bd. I (fait avec beaucoup de soin). — *Weigand*. Urkundenbuch der Stadt Strassburg. Bd. II (documents politiques de 1266 à 1332) et III (documents de droit privé et liste de fonctionnaires, 1266-1332). — *Krones*. Zur Geschichte Œsterreichs, 1792-1816 (publie des extraits importants des mémoires de l'archiduc Jean; à partir de 1809, retrace la biographie d'un homme d'État aujourd'hui bien oublié, le chevalier Ant. de Balducci; livre très inégal, écrit trop vite, mais qui renferme de fort bonnes choses). — *Gebhardt*. Adrian von Corneto (bonne contribution à l'histoire de la cour de Rome et de la Renaissance).

**32. — Neues Archiv.** Bd. XIII, Heft 1. — Holder-Egger. Vies des saints allemands (1° Gozwin et Gozechin, écolâtres de Mayence; 2° les saints Marinus et Annianus; 3° Adalbert d'Egmond). — Heinemann. Sur des Annales de Saxe perdues (retrouve dans un ms. de Wolfenbüttel des notices annalistiques qui ont servi à l'annaliste saxon et aux annales de Pöhlde; elles allaient jusqu'en 1164. Elles ont été écrites dans le monastère de Saint-Gilles de Brunswick). — Id. Étude critique sur quelques sources de l'histoire de Hongrie au temps des Arpads. — Kehr. Le traité d'Anagni en 1176 (publie le texte de ce traité, qu'il a retrouvé aux archives du Vatican, et le compare au traité conclu la même année à Venise et que seul on invoque d'ordinaire. Donne une nouvelle édition critique du traité de Venise). — Widmann. La chronique des archevêques de Mayence rédigée au monastère d'Eberbach (critique, sources et texte de cette très brève chronique qui s'arrête en 1419). — Perlbach. Un ms. perdu, dit Codex traditionum, de l'église des saints Cassius et Florentius à Bonn (extraits d'un cartulaire conservé à la bibliothèque de l'université de Halle). — Heinemann. La chronique d'Allemagne et autres écrits historiques de maître Dietrich Engelhus (cette chronique d'Allemagne a été composée en 1435; montre en appendice les rapports des Chronica nova de Dietrich avec les Annales de Pœhlde). — E. Dümm-

LER. Recommandations adressées à un Carolingien (texte inédit; ces recommandations morales sont d'un caractère trop général pour qu'on puisse dire à qui elles ont été adressées). — MANITIUS. Sources de l'histoire d'Allemagne du VIe au XIe s. (1° sur la Vita Burchardi episcopi Wormatiensis; elle a été en grande partie compilée à l'aide du « De diversitate temporum » d'Alpert; 2° les œuvres d'Alpert et les emprunts qu'il a faits aux auteurs de l'antiquité latine, surtout à César; 3° la Vita Bernwardi de Thangmar; il a connu et utilisé la Vie de Charlemagne par Eginhard; 4° les Gesta abbatum Gemblacensium de Sigebert; 5° sur Ekkehard et Jordanis. Emprunts faits par ces derniers aux auteurs antiques). — BRESSLAU. Un diplôme inédit de Henri V, de Strasbourg, 20 juin 1107. — LIEBERMANN. Sur l'histoire de Frédéric II et de Richard de Cornouailles (rapports de Frédéric II avec l'Irlande après le mariage de l'empereur avec Isabelle. La première année de gouvernement de Richard et son élection comme sénateur de Rome). — SIMONSFELD. Heinrich de Diessenhoven. — GEBHARDT. La chronique de Dietrich de Niem.

**33. — Gœttingische gelehrte Anzeigen.** 1887, n° 11. — *Eubel.* Geschichte der oberdeutschen (Strassburger) Minoriten-Provinz (intéresse aussi bien l'histoire littéraire que celle de l'Église). = N° 16. *Luchaire.* Études sur les actes de Louis VII (remarquable). — *Kæhler.* Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit (excellent).

**34. — Alemannia.** Bd. XIV, Heft 3. 1886. — BIRLINGER. Droits statutaires de la seigneurie de Kallenberg sur le Danube (publie des extraits d'un ms. de 1528). = Bd. XV, Heft 1, 1887. ID. Coutumes et usages juridiques dans les anciennes seigneuries de Gaienhafen et de Bohlingen. — ID. Les noms de lieu en Hohenzollern (explications étymologiques). — BOLTE. Notes sur les mœurs populaires en Allemagne, d'après les lettres de la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans. — BIRLINGER. Légendes du temps de la guerre de Trente ans. — USENER. Miracles de saint Gall et d'Ottmar (décrit un recueil de miracles inédit jusqu'ici, d'après un ms. du XIe s.).

**35. — Deutscher Pitaval.** Jahrg. I, Heft 4. — Le procès de haute trahison intenté à Louis Riel et le soulèvement armé au Canada en 1885 (récit détaillé de cette révolte d'après des sources authentiques). — Le soulèvement des démocrates socialistes à Leipzig, le 26 sept. 1886 (résume les débats devant le tribunal de Leipzig, d'après le compte-rendu sténographique).

**36. — Germania.** 1887, Heft 2. — W.-E. ROTH. Extraits des mss. de Darmstadt (1° poésie sur l'archevêque Bruno de Cologne; 2° poésies contemporaines sur la guerre entre les papes et les Hohenstaufen). = Heft 4, 1887. CHRIST. La « Fischotter, » animal sacré de la mythologie indo-germanique (la légende scandinave de la mort du mythique Otr par Locki ne peut servir à prouver que la « fischotter » fût un animal

sacré pour les Indo-Germains primitifs. Otr, Udra, signifiait à l'origine d'une façon tout à fait générale un animal aquatique). = Compte-rendu : *Schwartz*. Indogermanischer Volksglaube (contient beaucoup de choses).

**37. — Deutsche Revue.** 1887, mars. — G. Rosen. L'expansion de la Russie (les efforts accomplis par la Russie en ce sens s'expliquent par un développement intérieur qui est maladif et qui remonte loin dans le passé, ainsi que dans l'incapacité où se trouve la Russie de se transformer en un État civilisé). — Rudolf Gneist. Sur l'histoire de la constitution anglaise; suite (réformes opérées de 1832 à 1885, surtout dans la question irlandaise). — W. Bender. Michael von Loën et ses projets de réforme ecclésiastique au siècle dernier (analyse son mémoire : « La seule vraie religion, » de 1751, qui avait pour but d'unir les églises séparées et de les réformer conformément aux idées du temps). — A. von der Passer. Sur les dernières années du règne du prince Alexandre de Bulgarie (mémoires d'un fonctionnaire de la cour bulgare). = Avril. W. Gundlach. Un criminel de haute trahison dans l'entourage de Frédéric le Grand; fin dans la livraison suivante (parle de l'histoire de l'abbé Jean-Martin de Prades, lecteur de Frédéric II, qui, en fin de compte, se trouva être un traître). — Spiegel. Études linguistiques relatives à l'histoire du commerce (parle avec éloge du livre d'O. Schrader : *Linguistische historische Forschungen zur Handelsgeschichte und Waarenkunde*). = Mai et juin. Gessner. Récits sur la cour et l'état dans les pays scandinaves (d'après les œuvres de A. Ahnfelt et de H. Martens). = Juillet-août. Vice-amiral Batsch. Histoire de la république de Saint-Domingue. — Blind. Histoire de la politique russe. — W. de Porta. La mort de Karl Blum (fusillé à Vienne, le 9 nov. 1848, comme révolutionnaire. Sa biographie et son portrait; c'était un fanatique pour qui la fin justifiait les moyens). — M. von Meysenbug. Marco Minghetti (biographie et caractère de ce personnage. Publie un programme que Minghetti communiqua peu avant sa mort à un ami fidèle comme l'expression de ses dernières pensées politiques; c'est en quelque sorte son testament politique).

**38. — Nord und Süd.** 1887, mai. — Hœrnes. Le Heroon de Giœlbaschi (raconte l'expédition faite par une mission d'archéologues autrichiens dans le but de rechercher et d'acquérir ce qu'on appelle le monument des Harpies sur la côte méridionale de la Lycie). — A. von Reumont. Pauline de Montmorin; fin. = Juin. Andresen. Sur les noms et la manière de donner les noms dans la Germanie ancienne. — Brückner. Histoire des idées sur la peine de mort. = Juillet. Eyssenhardt. Un procès de l'inquisition espagnole (intenté en 1631 à Tolède contre le bénédictin Francisco Garcia de Calderon; il reflète bien les idées du temps; étude faite d'après les textes publiés par l'historien espagnol Lafuente). = Août. W. Meyer. Les éclipses de soleil et leur importance pour fixer la chronologie historique.

**39. — Preussische Jahrbücher.** Bd. LIX, Heft 5, 1887. — Le combat de Langensalza et le général Vogel de Falkenstein (parle des travaux les plus récents sur la guerre entre le Hanovre et la Prusse en 1866; montre les fautes de stratégie commises par le général hanovrien). = Heft 6. HAUSRATH. Un prophète du parti démocratique (biographie et portrait de Georg Herwegh). — SCHIEMANN. Saint Nicolas à Reval (décrit la vie ecclésiastique au xv^e s., surtout d'après les livres de comptes de l'église). = Bd. LX, Heft 1. SPEYER. La politique extérieure de l'Italie depuis 1870 (art. très détaillé). — SCHWAN. Bertrand de Born (biographie). = Heft 2. L'histoire universelle de Ranke, tomes V-VII.

**40. — Archiv für Litteratur-und Kirchengeschichte des Mittelalters.** Bd. III, Heft 3 et 4. — EHRLE. Petrus Johannis Olivi; sa vie et ses écrits (étude critique sur les sources de cette vie; corrige fréquemment Wadding et Sbaralea; publie en appendice une lettre d'Olivi aux fils de Charles II de Naples, en 1295; étudie la question de savoir si le mémoire composé pour l'appel de Louis de Bavière en cour de Rome, en 1324, est dû ou non à la plume d'un des « spirituels; » montre que les points considérés comme essentiels de la doctrine « spirituelle » se trouvaient déjà sur les écrits de Michel de Césène). — ID. Les Spirituels; leurs rapports avec l'ordre des Franciscains et les Fraticelli (1° l'origine des Spirituels par la transformation de l'ordre en communauté; des groupes divers des Spirituels et leur destinée; 3° les Spirituels et les Fraticelli; 4° rapports des Spirituels avec l'Observance à ses débuts). — DENIFLE. Les bulles et les registres des papes au xiii^e et au xiv^e s.; 1^er art. (annotations au dos des bulles pontificales). — ID. Les sentences de Hugues de Saint-Victor. — ID. Maître Johann de Dambach. — ID. Le chroniqueur fr. Petrus de Areniis et l'antipape Benoît XIII (extrait de sa chronique quelques passages relatifs à cet antipape, que l'on connaissait en Espagne sous le nom de Pape de Luna).

**41. — Jahrbücher für National-Œkonomie.** Bd. XV, Heft 1. — Comptes-rendus : *Beloch*. Die Bevœlkerung der griechisch-rœmischen Welt (remarquable; objections de Wachsmuth au chapitre sur la population de l'Attique).

**42. — Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseum.** 1886, Heft 3. — LINDNER. Les questions du roi Ruprecht sur les tribunaux vehmiques (ce roi fit en 1408 rédiger une note sur les tribunaux westphaliens de la Vehme, note que l'on trouve sous une forme très différente dans les mss. et dans les textes imprimés. Décrit les mss. les plus importants et montre leurs rapports. Le scribe de la chancellerie royale alla trouver les « Freigrafen » de la Vehme et leur posa des questions rédigées par écrit; ils y répondirent également par écrit, en y ajoutant des explications orales. Le scribe a formé de toutes ces déclarations un tout unique. Publie des passages de ce rapport qui étaient restés inédits).

**43. — Zeitschrift für deutsches Alterthum.** Bd. XVIII, Heft 3 et 4, 1886. — MÜLLENHOFF. De la place de la déesse Frija dans la mytho-

logie germanique. — Rœthe. Sur la chronique rimée hongroise de Henri de Müggeln (cet Henri avait d'abord composé en allemand une chronique latine en prose, puis plus tard traduit en vers latins sa chronique allemande, dont nous avons encore un fragment imprimé dans les *Monumenta ungarica*, éd. Engel). — Singer. Sur la chronique rimée de Henri de Munich (il a mis à profit Henri de Behringen). — Brandstetter. Blasphemiae et accusatae, 1381-1420 (recueille les blasphèmes et injures verbales qui ont été déférés au conseil de Lucerne, d'après les protocoles de ce tribunal).

**44. — Zeitschrift für Vœlkerpsychologie und Sprachwissenschaft.** Bd. XVII, Heft 1. — Happel. Importance des travaux de Bastian sur la psychologie des peuples. — Achelis. Le caractère scientifique de l'ethnologie. = Compte-rendu : *Egli*. Geschichte der geographischen Namenkunde (bon). = Heft 2. Steinthal. Le mythe, la légende, le récit et la fable. — Krejci. De la signification originaire des démons grecs (étaient à l'origine les esprits des ancêtres divinisés). = Compte-rendu : *Schrader*. Linguistisch-historische Forschungen zur Handelsgeschichte (remarquable). = Heft 3. Nagele. Le culte du serpent (il a été honoré en Égypte, en Grèce, à Rome, en Orient; il a été souvent le représentant du culte phallique). — Maybaum. La destruction du temple et de la maison des prophètes à Silô (elle a eu lieu immédiatement avant la séparation du royaume d'Israël, sous le règne de Salomon ou de Roboam).

**45. — Archiv für Anthropologie.** Bd. XVII, Heft 1 et 2. — Montelius. L'émigration des Scandinaves dans la péninsule scandinave (elle eut lieu pendant l'âge de pierre et se fit par la mer Baltique; ils vinrent par la presqu'île cimbrique, Schonen et le Gothland occidental). = Comptes-rendus : *Montelius*. Die Fibel des Bronce-Alters und des ersten Eisen-Alters (bon). — *Topinard*. Éléments d'anthropologie générale (très important; mais l'auteur a le tort de vouloir toujours découvrir de l'harmonie dans l'organisation de l'homme).

**46. — Zeitschrift für ægyptische Sprache.** 1887; Heft 1-2. — Brugsch. Déchiffrement des inscriptions de Méroé (sous le roi égyptien Ergamenès, la langue égyptienne fut remplacée par celle des Kouchites chamites; les hiéroglyphes égyptiens ne disparurent pas, mais on n'en a rencontré qu'un choix pour faire revivre les sons particuliers de la langue éthiopienne. Comme les noms des rois dans ces inscriptions éthiopiennes, que l'on trouve surtout à Méroé, sont reproduits dans le système d'écriture à la fois des Éthiopiens et des Égyptiens, il est possible de trouver la clé de l'écriture hiéroglyphique des Éthiopiens. L'auteur expose tout au long les règles qu'il a suivies dans ce déchiffrement). Fin dans Heft 3. — Piehl. Déchiffrement et explication d'inscriptions hiéroglyphiques. — M. Müller. Sur le nom démotique du nome Kathribis. = Heft 3. Brugsch. Sur le nom de lieu égyptien « Heracleion à l'embouchure du Canal » (cette localité était située à l'embouchure du Nil, à l'endroit où le canal qui part d'Alexandrie et court vers l'est parallèlement au littoral maritime se jetait dans la branche canopique du Nil).

**47. — Zeitschrift für Assyriologie.** Bd. II, Heft 2. — WINCKLER. Quelques textes inédits des rois Hammourabi Nabopolassar et Neboucadnezar (conservés au British Museum; texte et commentaire). — ID. Études sur l'histoire de la Babylonie et de l'Assyrie. 1er art. (publie un « Chronicon babylonicum » tiré du British Museum, dont avait déjà parlé Pinches dans les *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique en 1884). — TIELE. Remarques sur le temple E-Sagila à Babel et E-Zida à Borsippa à l'époque de Neboucadnezar II.

**48. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft.** Bd. XL, Heft 4, 1886. — LANG. Mu' tadid, prince et régent de Bagdad, épopée historique d'Ibn el Mu' tazz (texte, traduction et commentaire); suite dans Bd. XLI, Heft 2. — P. VON BRADKE. Contributions à l'histoire religieuse et linguistique de l'Inde ancienne (de la place occupée par la langue des Védas parmi les dialectes indo-ariens). = Comptes-rendus : *Grierson*. Bihar peasant life (distingué). — *Langmantel*. Das Reisebuch des Hans Schiltberger (bon). = Bd. XLI, Heft 1, 1887. BÜHLER. Explication des inscriptions d'Asoka; suite (texte et commentaire des édits de Dhanli et de Jaugada). — GOLDZIHER. Matériaux pour l'histoire des Almohades (recherches importantes sur les sectes islamites de l'Afrique septentrionale; de l'influence exercée par les doctrines et les idées du paganisme antique sur les Berbères convertis à l'Islamisme, et par la domination des Almohades sur la théologie et la vie religieuse des Mahométans. Article très détaillé). — HIMLY. Les monuments de la mosquée de Canton (transcription, traduction et commentaire des inscriptions chinoises de la mosquée). = Bd. XLI, Heft 2. EBERS. Biographie de Gustav Seyffarth; ses travaux sur l'égyptologie. — SPIEGEL. La patrie et l'âge de l'Avesta (contre W. Geiger. L'Avesta est beaucoup plus récent qu'on ne l'a cru longtemps. L'empire bactre de Vistâçpa doit être rayé de l'histoire). — MORDTMANN. Topographie de la Syrie septentrionale d'après les inscriptions grecques (17 inscr. de l'époque impériale; elles se rapportent à des marchands syriens, originaires pour la plupart d'Apamée, qui étaient établis dans diverses parties de l'empire). — ID. Inscriptions himiarites oubliées (elles ont été publiées par Cruttenden dans le *Journal of Bombay geographical Society*, en 1838). — C. DE HARLEZ. Dergi Hese Jakôn gôsa de Wasimbuha (l'empereur de Chine Yong-Cheng, 1723-1736, est un des souverains de la dynastie mandchoue qui ont laissé le plus de traces de leur action administrative. Il a laissé entre autres toute une collection de décrets adressés aux huit gôsos ou bannières, c'est-à-dire aux huit corps de l'armée mandchou-mongole. Ces décrets sont contenus dans le recueil qui porte le titre qu'on vient de citer, recueil rédigé la dernière année de son règne. Extraits de ce recueil). — H. VON WLISLOCKI. Douze chants populaires inédits des Tsiganes transylvaniens (avec traduction). = Compte-rendu : *Schwarzlose*. Die Waffen der alten Araber (excellent).

**49. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Instituts.**

**Athenische Abtheilung.** Bd. II, Heft 4, 1887. — Dœrpfeld. L'ancien temple d'Athénè sur l'Acropole (description minutieuse des débris de ce temple, découverts depuis peu. Il a sans doute été élevé par Pisistrate). — Schuchardt. Kolophon, Notion et Claros (détermine l'emplacement de ces villes. Notion était située à l'embouchure de l'Awdschitschai ; Colophon, non loin de Tratscha, vers les sources du même fleuve. Décrit minutieusement les ruines qu'on y a trouvées. Colophon n'a pas été entièrement détruit par les troupes de Lysimaque qui s'en emparèrent en 202 ; elle a peu à peu perdu son importance, tandis que Notion la remplaça. Publie huit inscriptions de cette dernière ville. Klaros était situé un peu au nord de Notion, sur la rive gauche du fleuve. La caverne de Claros mentionnée par Tacite a été retrouvée par l'auteur de cet article). — Lolling et Wolters. Le tombeau à coupole de Dimini, près de Volo (liste détaillée des trouvailles nombreuses qu'on y a faites). — Bohn. Les ruines d'une ville antique au nord de Pergame (décrit et reproduit par le dessin une tour bien conservée). — Deux inscriptions métriques de Larissa. — Rapport sur les fouilles les plus récentes opérées à Athènes et dans les environs, ainsi que sur les travaux relatifs aux antiquités qu'on y a trouvées.

**50. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins.** Bd. X, Heft 2. — Nœtling. Esquisse géologique des environs de El-Hammi. — Anderlind. Les cèdres du Liban. — Jacob. Rapport sur les publications récentes relatives à l'histoire et à la géographie de la Palestine en 1885. = Compte-rendu : *Hirt.* China and the roman Orient (excellent).

**51. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik.** Bd. CXXXV, 1887, Heft 2. — Keil. Le discours d'Antiphon contre sa belle-mère (étudie la signification de la βουλεύσις dans le droit criminel en Attique). — Tümpel. Kallone (dans le culte des Rhodiens, la déesse Cassiopée portait le nom de Kallone comme la Hécate de Samothrace). — A. Schmidt. Les archontes Nicodème et Agathocle (le premier doit être placé en 142-141 avant J.-C.; Agathocle, environ entre 69 et 62). — Polle. Sur Thucydide (commente le passage de Thucyd., II, 20, 4; Acharnes a compté au temps de Thucydide à peu près 3,000 citoyens). = Heft 5-6. Knaack. Mythologie (1° sur le nom du roi goth Charnabon; 2° l'Éridan, fleuve des enfers). — Adams. Sources du 16e livre de Diodore (Éphore, Timée et Duris). — G.-F. Unger. Les données chronologiques relatives à Romulus. — Soltau. L'année intercalaire des Romains.

**52. — Philologus.** Bd. XLVI, Heft 2, 1887. — Forchhammer. Sur la mythologie (cherche, en prenant pour exemple la métamorphose de l'eau, à prouver que les mythes ont exclusivement leur fondement dans des faits physiques; le mythe est la peinture, reposant sur le double sens du mot, des mouvements qui se produisent dans la nature. Pélée représente la terre argileuse; Thétis, un courant marin; Achille, le fleuve impétueux et débordant à son embouchure, etc.). — Hildebrandt. Sur Athénè Glaukopis (est la déesse du flot clair de la mer). — Schwe-

DER. Sur la source commune des descriptions géographiques de Pomponius Méla et de Pline (c'était une chorographie romaine que Strabon a mise aussi à profit; elle appartenait sans doute à la grande carte du monde romain qui se trouvait au portique de Vipsanius, et qui fut dressée à la demande d'Auguste). — G.-F. UNGER. Les dates du calendrier romain des années 218-215 av. J.-C. (contre Matzat).

**53. — Rheinisches Museum für Philologie.** Neue Folge, Bd. XLII, Heft 1, 1887. — PAPADOPOULOS KERAMEUS. Nouvelles lettres de Julien l'Apostat (trouvées dans un ms. d'un monastère voisin de Constantinople. Texte de ces six lettres inédites). — NISSEN. Sur l'orientation des temples antiques; suite (il n'y a aucun temple antique dont l'axe ait été tracé sans tenir compte du ciel. L'orientation propre à la Grèce était réglée d'après la marche du soleil. L'orientation d'après le cours des étoiles vient d'Orient. Détails circonstanciés sur la manière dont furent orientés les temples d'Athènes, Olympie, Délos, Samos, Épidaure, Corinthe, Égine, Messène, Phigalie, Akragas, Lébadée, Samothrace; rapprochements avec les divinités qui y étaient adorées). — E. MAYER. Des témoignages antiques relatifs à la constitution de Lycurgue; suite (sur les ῥῆτραι de Lycurgue; ce n'est pas autre chose qu'une manière postérieure de formuler l'organisation en vigueur dans la ville de Sparte; ce n'étaient pas les principes sur lesquels reposait cette organisation. Étudie les sources relatives à la biographie de Lycurgue. Ce dernier n'a pas été un personnage réel; c'est une divinité apparentée de près avec le Zeus Lykaios. Sur les arbres généalogiques des rois de Laconie). — P.-J. MEIER. Sur les « tesseræ » des gladiateurs. — E. MAYER. L'histoire d'Hérodote est-elle terminée? (Oui. Combat les hypothèses contraires de Dahlmann et de Kirchhoff.) — SCHUMACHER. Détournement d'inscriptions grecques (montre que deux inscriptions de Délos publiées par Olympios dans l'*Athenaion*, vol. V, 1875, p. 9 et 27, y ont été apportées de Paros). — BÜCHELER. L'Ala classiana à Cologne (publie une inscription récemment découverte; cette Ala était probablement destinée à soutenir la flotte germanique). = Heft 2. KLEBS. Le développement de la préfecture urbaine sous l'empire. — F. DÜMMLER. Sur les travaux historiques des plus anciens péripatéticiens. — BÜCHELER. Le traité de Philodemos « sur le bon roi, » d'après Homère. — G. HIRSCHFELD. La fondation de Naukratis (les fouilles de 1884-85 ont confirmé l'opinion d'Hérodote que Naukratis, d'abord ville égyptienne, a été transformée en ville grecque par le roi Amasis. Appendice sur les inscriptions des mercenaires grecs d'Aba Simbel). — DEECKE. Le déchiffrement des inscriptions messapiennes. — HIRZEL. Sur l'accusation composée par Polycrate contre Socrate, et sur la défense de Lysias. — GERCKE. Études alexandrines (1° le roi Magas de Cyrène a gouverné de 300 à 251 ou de 296 à 247; 2° sur le commencement du règne d'Hiéron II à Syracuse; 3° le mariage de Ptolémée Philadelphe avec sa sœur Arsinoé tombe entre 276 et 270 av. J.-C.). — BÜCHELER. La plus ancienne inscription latine (c'est une inscription publiée pour la première fois

par Helbig et F. Dümmler; elle est gravée sur une fibule d'or trouvée dans un tombeau de Préneste du VIe s. av. J.-C. Commentaire).

**54. — Zeitschrift für romanische Philologie.** Bd. X, Heft 4, 1887. Comptes-rendus : *Th. von Grienberger*. Ueber romanische Ortsnamen in Salzburg (bon). — *Schuchardt*. Romanisches und Keltisches (excellent). = Bd. XI, Heft 1. Buck. Les chartes rhéto-romanes du VIIIe au Xe s. (45 chartes conservées aux archives de l'abbaye de Saint-Gall; une étude minutieuse montre la grande influence exercée à cette époque par l'élément romain dans la vallée de l'Inn et dans la vallée suisse du Rhin; liste des noms de lieux et de personnes rhéto-romans). — Carisezel. Le statut communal de Sils en Engadine, de l'an 1573.

**55. — Zeitschrift für deutsche Philologie.** Bd. XX, Heft 1. — Ellinger. Les Vaudois et la traduction allemande de la Bible avant Luther (analyse les ouvrages récents sur le sujet. L'origine vaudoise de la traduction allemande conservée dans le « Codex Teplensis » est sûrement démontrée).

**56. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte.** Bd. VII, Heft 4, 1887. — L.-R. von Salis. Histoire de la puissance paternelle d'après l'ancien droit franc. — Lehmann. Les publications relatives à l'histoire du droit dans la Germanie septentrionale.

**57. — Zeitschrift fur vergleichende Rechtswissenschaft.** Bd. VII, Heft 1. — Fuld. Le droit d'asile dans l'antiquité et au moyen âge; 1er art. (le droit d'asile chez les peuples d'Orient, les Grecs et les Romains; la situation de l'Église à l'égard de ce droit venu de l'antiquité). Suite dans Heft 2 (explique le contraste entre les asiles grecs, d'une part, et les asiles juifs et germaniques, d'autre part; ces derniers procuraient une protection seulement provisoire, mais non permanente. L'asile a toujours servi de correctif au droit de vengeance personnelle). = Heft 2. Kohler. Les droits coutumiers du Penjab (traite surtout des institutions qui remontent aux temps primitifs des peuples indo-européens). — Friedrichs. Le droit de mariage dans l'islamisme.

**58. — Archiv fur katholisches Kirchenreicht.** Bd. LVII, Heft 1-4, 1887. — Schmitz. Organisation métropolitaine et synodes provinciaux en Gaule pendant le Ve siècle. — Meurer. Pénitences et indulgences ecclésiastiques (combat l'opinion de Schmitz sur le but et l'action des pénitences ecclésiastiques à l'époque du christianisme primitif). = Comptes-rendus : *Niehues*. Geschichte des Verhæltnisses zwischen Kaisertlum und Papstthum (remarquable). = Heft 5. Politique ecclésiastique de la Prusse; documents des années 1869-1871 (publiés d'après la *Norddeutsche allgemeine Zeitung*). = Comptes-rendus : *Radić* Die orthodox-orientalischen Particularkirchen in den Lændern der ungarischen Krone (ouvrage savant).

**59. — Jahrbücher für protestantische Theologie.** Jahrg. XIII, Heft 2. — Pfleiderer. De l'influence exercée par la littérature chré-

tienne primitive sur la philosophie d'Héraclite d'Éphèse. — USENER. Contributions à l'histoire des légendes chrétiennes (1° de l'origine des légendes. Publie la biographie inédite de saint Spiridion, composée par Théodore de Paphos, et en recherche les sources; 2° sur les Acta sancti Timothei; 3° de l'échange réciproque des légendes entre l'église grecque et l'église latine). = Heft 3. HASENCLEVER. Le tombeau d'Ampliatus dans la catacombe de Domitilla (étudie les inscriptions de ce tombeau et l'époque où il fut construit). — GŒRRES. Quelques saints populaires de l'église catholique dans l'histoire et dans la légende (étude critique des légendes des saints Sébastien, Crépin et Nicolas de Myra).

**60. — Der Katholik.** 1887, juillet-août. — PANKOW. Méthodius, évêque d'Olympos en Lycie; fin en sept. (biographie; recherches approfondies sur ses écrits et ses idées théologiques). — La chaire protestante au XVI^e et au XVII^e s., suite en sept. (caractérise avec force la polémique ardente que les prédicateurs protestants ont dirigée contre l'église catholique jusqu'à la guerre de Trente ans. Donne de nombreux spécimens de ces sermons). — KELLNER. Le règne d'Hérode le Grand et sa durée; fin (étude chronologique sur la dernière maladie et la mort d'Hérode. Il est mort le 7 kislew de l'an 751 à Rome). — LESKER. Maitre Nicolas Rutze de Rostock, précurseur de Luther (sa biographie, ses écrits, qui ont été publiés à la fin du XV^e s. Il était partisan du Hussitisme et en propagea les doctrines à Rostock). = Comptes-rendus : *Møller*. Leben und Briefe von J.-Th. Laurent, apostolischer Vicar von Hamburg und Luxemburg. Theil I, 1801-1840 (bon). — *Wolff*. Der Tempel von Jerusalem (important).

**61. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie.** Jahrg. XXX, Heft 3. — GŒRRES. Les meurtres imputés à Constantin le Grand contre des membres de sa famille (il est innocent du meurtre de sa seconde femme; le supplice de son beau-père Herculius et de son beau-frère Bassianus a été ordonné par la nécessité; mais il s'est déshonoré par le meurtre de Licinius et de Licinianus, ainsi que de son propre fils Crispus. Jugement défavorable sur le caractère de l'empereur). = Comptes-rendus : *Gelzer*. Julius Africanus und die byzantinische Chronographie (bon). — *Hagenbach*. Kirchengeschichte der ersten 6 Jahrhunderte, 4° Aufl. p. p. Nippold (bon). = Heft 4. NŒLDECHEN. Les voyages de Tertullien en Grèce. — DRÆSEKE. Un traité contre les Manichéens non étudié jusqu'ici (c'est un traité anonyme que P. von Lagarde a publié en 1859 en appendice à son édition de Titus de Bostra; l'auteur est sans doute l'arien Georges de Laodicée). = Comptes-rendus : *Lahgen*. Geschichte der rœmischen Kirche. Bd. II (bon, malgré des lacunes et des erreurs).

**62. — Theologische Quartalschrift.** Jahrg. LXIX, Heft 2, 1887. — LINSENMANN. Le culte de la Vierge et des Saints. — FUNK. La doctrine des 12 apôtres et l'organisation apostolique de l'église (compte-rendu des travaux récents sur le sujet; recherches sur l'époque où fut

rédigée la Διδαχή et sur son importance dans l'histoire de l'église). Suite dans Heft 3. = Heft 3. — KRUEGER. Les partis religieux chez les Juifs d'après le Talmud. = Comptes-rendus : *Weizsæcker*. Der apostolische Zeitalter (cet ouvrage soulève de nombreuses objections). — *Wensing*. Leben der Pæbste (bonnes biographies des papes).

**63. — Theologische Studien und Kritiken.** Jahrg. 1887, Heft 4. — BRATKE. Clément d'Alexandrie et les mystères antiques (pour Clément, il n'y avait pas d'opposition de principe entre le christianisme et le paganisme; d'après lui, les religions non chrétiennes n'étaient pas tout à fait absurdes, puisque la vérité divine, répandue dans le monde entier, s'y retrouvait encore en parcelles. Il en vint à faire un singulier amalgame des mystères antiques avec le culte chrétien. C'est à l'époque de Clément que prirent racine ces fausses interprétations du culte chrétien, qui se sont développées dans la liturgie de l'église grecque et romaine jusqu'à devenir des mystères et des sacrifices. Les modifications postérieures du sacrifice divin dans l'église d'Orient et dans celle d'Occident se trouvent en germe dans Clément d'Alexandrie; c'est une imitation consciente des mystères antiques).

**64. — Zeitschrift für katholische Theologie.** 1887, Quartalheft 3. — GRISAR. Le Liber pontificalis. — FLUNK. L'escatologie de l'ancien Israël. — BLŒTZER. Le péché et la discipline dans l'église primitive. — WESSELY. L'âge de l'évangile sur papyrus de Vienne (le fragment de Vienne peut être placé au IIIe s.). — Comptes-rendus : *Pettenegg*. Urkundenbuch des deutschen Ritterordens (excellent).

**65. — Zeitschrift für Kirchengeschichte.** Bd. IX, Heft 2-3. — ZAHN. Le dialogue d'« Adamantius » avec les Gnostiques (1° l'original de Rufin et le texte vulgaire; 2° les sources d'« Adamantius ; » 3° temps et lieu de l'origine). — SAUERLAND. Le cardinal Jean Dominici et sa conduite dans les tentatives d'Union ecclésiastique en 1406-1415 (montre comment J. Dominici passa des Unionistes au parti contraire; expose ses efforts comme antiunioniste jusqu'à sa promotion au cardinalat, ses rapports avec l'Union depuis cette promotion; étudie les sources principales sur sa vie et son attitude). — VIRCK. La situation politique de Mélanchthon à la diète d'Augsbourg, 1530. — WILKENS. Revue critique des travaux sur l'histoire de l'église pendant ces dernières années. 1re partie : histoire du protestantisme en Espagne au XVIe s. Travaux parus de 1848 à 1886; 2e art. : nouvelles publications de sources. — BELLING. Sur Jovinien. — DRÆSEKE. Sur Nicolas de Méthone (1° les synodes de 1156 et 1158; Nicolas et Soterichos). — WAGNER. Deux billets de confession du XVe s.; mss. du monastère de Saint-Marc à Butzbach.

**66. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.** Neue Folge. Bd. II, Heft 3, 1887. — GOTHEIN. Lettres de Voltaire au ministre palatin, baron de Bekers (en 1757, Voltaire était entré en relation avec

l'électeur palatin Charles Théodore, à l'effet de placer 13,000 livres de rente viagère pour lui et pour sa nièce. Cette circonstance amena Voltaire à entretenir une assez active correspondance. Publie 13 lettres, des années 1757 à 1759). — Roth von Schreckenstein. La signification juridique du mot « Nobilis » (cette signification a été variable et élastique; elle désignait non seulement ceux qui appartenaient à l'ordre des chevaliers, mais aussi aux simples écuyers qui n'avaient pas la dignité de chevaliers, et même enfin des vassaux non libres). — Schulte. La confrérie des fifres, fistulatores, à Riegel en Brisgau (origine et organisation. Publie deux chartes et les statuts, de 1458). — Wolfram. Un procès contre les Juifs à l'occasion d'un prétendu assassinat de chrétiens à Endingen, en Brisgau (de la seconde moitié du xv^e s.; publie les actes d'enquête). — Pointsignon. Localités oubliées et disparues du Brisgau. — Witte. Une invitation des Strasbourgeois à un tir à l'arbalète (adressée à Haguenau, en 1480). — Winkelmann. Notices annalistiques tirées du registre municipal de Weibstadt, 1429-1436. — Baumann. Deux lettres du général impérial G.-H. von Pappenheim, 1619 et 1630. — Rapport sur les archives paroissiales de Saint-Martin à Fribourg, sur les archives communales de Weibstadt, sur les archives municipales de Meersburg; notes sur des pièces d'archives du district de Pforzheim.

**67. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.** Jahrg. VI, Heft 2, 1887. — Undset. De l'époque des métaux dans les pays rhénans avant les Romains; suite (montre combien avant les Romains le fer était répandu). — Donner von Richter. Sculptures romaines sur pierre à Aschaffenburg et à Cologne. — Hettner. Monnaies romaines trouvées dans les pays rhénans (article très détaillé; important pour l'histoire de la monnaie romaine, à l'époque impériale, et surtout aux iii^e et iv^e siècles; les pièces frappées à Trèves entre 296 et 330 montrent que, pendant longtemps et sous les empereurs les plus différents, on conserva le même revers sur les monnaies). — Bibliographie des livres, articles et revues relatifs à l'histoire rhénane, de la Suisse à la Hollande (elle contient 1,679 numéros). = Heft 3. Joseph. Fondation d'une collection de monnaies pour la province du Rhin. — Fr. Gœrres. La légende de la Palatine Genovefa (était à l'origine une légende de la Vierge, mise en vers probablement par un moine du xiv^e ou du xv^e s. Suit le développement de la légende et les additions postérieures). — Asbach. Inscriptions relatives à l'histoire des pays rhénans soumis à Rome (1° fragment d'une inscription de Trajan, 75 apr. J.-C.; 2° l'Elogium poétique publié au *C. I. L.*, VI, 1207, se rapporte à l'empereur Julien). — Zangemeister. Où a été livré le combat entre Arminius et Varus? (Résume en les approuvant les recherches de Mommsen sur ce sujet.) = Comptes-rendus : *Philippi*. Siegener Urkundenbuch (rectifications et additions par A. Wyss). — *Lossen*. Briefe von Andreas Masius und seiner Freunde, 1538-73 (important). — *Witte*. Zur Geschichte der Entstehung der Burgunderkriege (bon). — *Friedrichs*. Matronarum Monumenta (travail soigné).

**68. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte in Frankfurt-a.-Main.** Bd. VII. — Quidde. Études sur l'histoire de la ligue pour la paix dans les pays rhénans en 1254 (recherches approfondies sur les fondateurs, l'extension, l'organisation et la politique de cette ligue, et sur la politique divergente suivie par les villes appartenant à la ligue). — Riese. Inscriptions romaines inédites de Heddernheim (6 inscr. sur pierres; 169 marques de potier, etc.). — Euler. Sur l'histoire du droit dans la ville de Friedberg (en 1362, Friedberg communiqua à la ville de Münden sur la Fulda des éclaircissements sur les règlements suivis à Friedberg en matière de propriété foncière). — Kolthof. Généalogie de la famille Gœthe. — Dechent. Luttes religieuses à Francfort dans la première moitié du xviii^e s. (1° au sujet d'une princesse de Thurn et Taxis qui se convertit au catholicisme, et qui fut attaquée par les prédicateurs de Francfort; 2° au sujet des prédications d'un pasteur protestant en 1730; la cour de Vienne essaya d'intervenir). — Grotefend. Sur les armoiries de la ville de Francfort. — Padjera. Les fortifications de Francfort au moyen âge. — Froning. Procès contre un mystificateur en 1590 (l'inculpé s'était souvent affublé de noms nobles, il s'était introduit dans des cours princières où il avait fait beaucoup de dupes; documents intéressants pour l'histoire des mœurs au xvi^e s.). — Joseph. Procès et supplice d'un faux monnayeur à Francfort en 1689. — Kelchner. Compte-rendu des ouvrages les plus récents sur l'histoire de Francfort et de ses environs.

**69. — Archiv des historischen Vereins von Unterfranken.** Bd. XXIX, 1886. — O. Schnell. Histoire de Salzburg-sur-Saale, en Franconie (récit très détaillé depuis le viii^e s. jusqu'à présent; généalogie des familles nobles qui tinrent le château en fief des évêques de Wurzbourg). — Wieland. Contributions à une histoire de la ville de Hofheim et des villages qui s'y rattachaient (analyse 214 actes, de 824 à 1803). — Ullrich. Liber regulæ ecclesiæ Haugensis (contient les anniversaires de l'église collégiale de Haug à Wurzbourg, de 1002 à 1600; table très détaillée des noms propres et des matières). — Bossert. Les districts de la Franconie orientale situés dans le Wurtemberg actuel (additions et corrections nombreuses au travail de Stælin). — Id. Histoire des archidiacres et vicaires-généraux du diocèse de Wurzbourg (additions nombreuses au mémoire de Reininger, publié au t. XXVIII de l'*Archiv*).

**70. — Historischer Verein von Oberpfalz und Regensburg. Verhandlungen.** Bd. XL, 1886. — Primbs. Histoire et généalogie de la noble famille bavaroise des Paulsdorfer, 1190-1628 (article très détaillé, intéressant aussi pour l'histoire territoriale de la Bavière; composé d'après des documents inédits; analyse de 386 de ces pièces). — Schratz. Le monastère franciscain de Sainte-Marie-Madeleine à Ratisbonne (extrait d'une histoire de ce monastère que prépare l'auteur). — Neumann. Sur l'histoire de l'architecte de la cathédrale de Ratisbonne.

**71. — Zeitschrift für vaterlændische Geschichte von Westfalen.** Bd. XLIV, 1886. — Jostes. Histoire de la prédication en Westphalie au moyen âge. — Diekamp. Liste des mss. relatifs à la Westphalie (conservés dans les bibliothèques et archives royales de Berlin et de Hanovre). — Darpe. Des guildes de la ville de Rheine (fondation de ces guildes; leur situation extérieure, leur organisation; d'après des documents inédits). — Philippi. Le buste de l'empereur Frédéric Ier à Cappenberg. — Niessen. Les salaires en Westphalie au xvie s. (d'après les comptes de l'église de Saint-Victor à Xanten; la condition de l'ouvrier ne cessa d'empirer à mesure qu'on avançait dans le siècle. De 1550 à 1600 les subsistances étaient devenues le double plus cher, sans que les salaires aient été modifiés). — Hœynk. Histoire du doyenné d'Attendorn; fin. — Holscher. L'ancien diocèse de Paderborn; fin (fixe avec minutie les anciennes limites de ses archidiaconés et de ses gaue). — Grüe. Notes historiques sur la ville et la paroisse de Borgholz (d'après des documents inédits; détails sur la généalogie des familles nobles de Westphalie). — F. von D. Sur l'histoire de la famille von Grafschaft (additions à l'histoire de cette famille de chevaliers composée par Seibertz).

**72. — Mittheilungen des Vereins für Geschichtskunde von Kahla und Roda.** 1886. — Lommer. Noms champêtres usités dans le district de Kahla (avec des remarques archéologiques et étymologiques). — Mitzschke. La chronique des comtes d'Orlamünde, par Paulus Jovius (composée vers 1620; elle est encore inédite; texte de la chronique avec une étude critique sur les mss. et des notes).

**73. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte von Erfurt.** Heft 13, 1887. — Tettau. Étendue du territoire que la ville d'Erfurt a possédé pendant les diverses périodes de son histoire (d'après de nombreux documents; rapports de la ville avec ses voisins; ses églises et ses monastères). — Zschieschl. Sur l'histoire primitive de la Thuringe (1° établissements formés dans la vallée de la Gera aux environs d'Erfurt pendant l'époque récente de la pierre. La population qui existait alors avait atteint un assez haut degré de culture; 2° un cimetière de l'âge du bronze à Waltersleben, près d'Erfurt).

**74. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen.** Jahrg. 1886. — Dürre. Registrum ecclesiae sancti Blasii in Brunswick ad memorias et ad festa quomodo sint distributa, 1391-1410 (texte et commentaire de ce document important pour l'histoire du Brunswick). — Ulrich. Les deux privilèges du duc Otton de Brunswick pour la ville de Hanovre, du 26 juin 1241 (étudie la question de savoir si l'un des deux privilèges, presque identique à l'autre, n'est pas falsifié). — Hartmann. Les anciennes fortifications du Wiehengebirge, près de Minden, sur le Weser (elles se rapportent peut-être à la catastrophe de Varus). — Baron von Stolzenberg. Station préhistorique en Hanovre et dans la principauté de Schaumburg-Lippe. — Rhamm. Une ambassade des états du duché de Brunswick à la cour de Napoléon Ier, 1807 (envoyée pour prier l'empereur de ménager le pays et de maintenir la dynastie.

Récit détaillé des négociations). — Bodemann. Anciens documents de corporations des villes de Nordheim et d'Einbeck en Hanovre. — Kœcher. Les relations entre la France et la maison de Brunswick-Lunebourg à l'époque de la Triple alliance, en 1668 (après de longues négociations, le duc Jean-Frédéric se rapprocha de la France). — Bodemann. Contributions à l'histoire des relations engagées entre les maisons princières de Brunswick et de Brandebourg (publie quatre lettres et pièces des années 1571-1582). — Id. Quatre lettres du duc Jules de Brunswick, 1579-1584.

**75. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig.** Berichte über die Verhandlungen. Philol.-histor. Classe, 1887, 2 et 3. — Schnippel. Une épée du Musée historique, où se trouve gravé un calendrier runique (cette épée a, dit-on, appartenu au chef anabaptiste Thomas Müntzer ; elle a été d'abord une faux ; le calendrier runique y a été gravé au commencement du xvi^e s.). — Ratzel. Sur la diffusion géographique de l'arc et des flèches en Afrique (l'arc est rare dans le nord et dans l'est ; mais très employé dans l'ouest. Les fortes organisations militaires ont partout en Afrique négligé l'arc et les flèches ; elles préfèrent la lance et l'épée. L'est et le nord en Afrique sont en même temps le domaine de la culture supérieure, de l'influence asiatique, et des états les plus puissants).

**76. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Meissen.** Bd. I, Heft 5. — Langer. L'évêque Benno de Misnie (mort vers 1100 ; article très détaillé sur sa vie, sa canonisation, ses rapports avec l'empereur Henri IV et la cour de Rome. Appendice relatif à la lettre de l'antipape Clément à Vratislav de Bohême, de l'an 1090-1091). — Kreyssig. Le clergé protestant de la ville de Meissen, depuis 1539 jusqu'à nos jours. — Buchwald. La correspondance de Johannes Rivius (publie 3 lettres des années 1536 et 1539). — Loose. Ordonnances de la ville de Meissen, des xv^e et xvi^e siècles (texte et commentaire). — Id. Sur l'histoire des théâtres à Meissen, depuis le xvi^e s. (d'après les comptes de la ville).

**77. — Mittheilungen des Vereins der Stadt Chemnitz.** Jahrg. V, 1887. — Kirchner. L'humaniste Adam Sieber et le lycée de Chemnitz dans la première moitié du xvi^e s. (biographie très détaillée, importante pour l'histoire de l'humanisme et de la pédagogie). — Mating-Sammler. Rapports de Chemnitz avec la Bohême au moyen âge.

**78. — Neues Lausitzisches Magazin.** Bd. LXII, Heft 2, 1886. — Pfotenhauer. Liste des étudiants de la Lusace à l'Université de Francfort sur l'Oder, 1506-1606 (d'après les registres matricules inédits). — Horschelt. Le bombardement de Zittau, le 23 juillet 1757. — Behms. Histoire des moulins de Zittau. = Bd. LXIII, Heft 1, 1887. Knothe. Histoire de la noblesse dans la Haute-Lusace et de ses biens ; suite (du xvi^e s. à 1620, article très détaillé, composé en partie d'après des documents inédits). — Schœnwælder. Le pays de Zagost dans la Bohême septentrionale (description topographique et ethnographique de la vallée supérieure de la Neisse).

**79. — Zeitschrift des Vereins für Hennebergische Geschichte.** Supplementheft 4, 1886. — La *Historia Schmalkaldica* de J. Conrad Geisthirt (suite du texte; elle comprend le 5e livre); suite au fascicule supplémentaire 5, 1887 (texte du livre VI qui comprend les années 1530-1550; biographie de l'auteur, qui composa son ouvrage vers 1720).

**80. — Mittheilungen des Vereins für Hamburgische Geschichte.** Jahrg. IX, 1886. — Walther. Biographie de l'historien frison Anton Heimreich. — Voigt. Occupation du district hambourgeois par les troupes du Brunswick et du Lunebourg, en 1686. — Sillem. Extraits de la correspondance du supérintendant hambourgeois Joachim Westphal (mort en 1574; auteur de nombreux écrits de polémique religieuse. Article intéressant pour l'histoire de la réforme). — Bencke. Sur une flottille hambourgeoise envoyée au secours de Brème en 1547 (à l'occasion de la guerre de Smalcalde; d'après des documents inédits). — Lieboldt. Des relations entre l'électeur Guillaume de Brandebourg et la ville de Hambourg, en 1674-1683 (parle du siège de Hambourg par le roi Christian II de Danemark, d'après le Journal de Dietrich Sigismond de Buch). — Gædechens. Les châteaux forts de Hambourg.

**81. — Archiv des Vereins für Geschichte der Herzogthümer Bremen und Verden.** 1886. — Hahn. Digues et écluses d'Altendorf (en 1580; texte et commentaires de documents juridiques; important pour l'hist. économique, l'organisation judiciaire, la construction et l'entretien des digues). — Holstein. Le nécrologe du chapitre de Verden (de l'an 1525; texte et commentaire). — Krause. Liste des étudiants de Brème et de Verden à l'université d'Erfurt, de 1392 à 1440. — Bahrfeldt. Les monnaies des archevêques de Brème. — Quetsch. Histoire des postes dans le comté d'Oldenbourg au xviiie s. — Holstein. Liste des diplômes du chapitre de Verden, qui ont été concédés par des empereurs allemands (analyse 52 documents, de 786 à 1223).

**82. — Mærkische Forschungen.** Bd. XIX, 1886. — H. Droysen. Le mémoire du duc Auguste-Guillaume de Brunswick-Bevern sur l'armée prussienne (écrit de 1760 à 1780; important pour l'histoire des guerres de Frédéric II; publie ce mémoire très détaillé). — Meinecke. Le vice-chancelier de l'empire L. von Stralendorff, et le prétendu consentement qu'il donna à la succession de Juliers, en 1609 (montre que ce consentement est un acte fabriqué dans le but de discréditer la cour d'Autriche; le faussaire l'exhiba à la cour brandebourgeoise). — Compte des dépenses faites pendant un voyage de l'électeur Jean Sigismond de Brandebourg, en 1608-1609.

**83. — Zeitschrift des historischen Vereins für den Regierungsbezirk Marienwerder.** Heft 19, 1885. — Putter. Marienwerder en 1336-1393. — Flansz. Histoire de la propriété dans la Prusse orientale. — Id. Sur l'histoire de la ville de Deutsch-Eylau (actes du xive au xviiie s.). — Id. Le règlement de la corporation des pelletiers à Conitz, en 1660. — Treichel. Sur l'histoire de la famille noble des sires de Parschkau. = Heft 20, 1886. Schultz. Histoire des écoles primaires dans

le district de Marienwerder, de 1808 à 1835. — Diehl. Histoire de la ville de Riesenburg dans la Prusse orientale. — Treichel. Les archives de la ville de Putzig; suite (décrit trois vol. juridiques du xvi^e et du xvii^e s.). — Hasemann. De la jonction de la Vistule et du Nogat, en 1552.

**84. — Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen.** Jahrg. II, Heft 1-2, 1886-87. — Knoop. Légendes populaires de la province de Posen. — Pick. Sur l'histoire du monastère cistercien de Blesen (s'occupe surtout du village d'Althœfchen où les abbés de ce monastère ont résidé longtemps). — Hassencamp. Un rapport d'ambassadeur autrichien sur la Pologne au xvi^e s. (rédigé par Girolamo Lippomano, en 1575; il a été copié sur un ms. vénitien par Alberti dans ses *Relationi degli ambasciatori venetiani*. L'auteur a trouvé ce rapport sous une forme plus complète dans un ms. de la bibliothèque de Dresde. Analyse détaillée de ce document important pour l'histoire politique, morale et commerciale de la Pologne à cette époque). — Beheim-Schwarzbach. Histoire de la Prusse méridionale; suite (les frères bohèmes et les communautés réformées dans la Prusse polonaise à la fin du xviii^e s.; situation des écoles dans ce pays à la même époque). — Warschauer. La chronique des scribes municipaux de Posen (cette chronique, inédite jusqu'ici, est la source la plus ancienne et la plus abondante pour l'histoire des villes dans la Grande Pologne. Les notices y commencent à la fin du xiv^e s.; elles sont très détaillées et très importantes au xvi^e; elles perdent de leur intérêt dans les derniers temps de la république polonaise). — Jonas. Une attaque imprévue de marchands de Posen en 1559. — Ehrenberg. Relation sur la peste de Posen au xvii^e s. — Beck. Le gymnase de Posen dans les années 1793-1807. — Kirmis. Histoire des monnaies municipales de Posen. — Arndt. Relation suédoise sur le combat de Varsovie en 1656 (texte tiré des archives municipales de Dresde). — Prümers. Lieux de sacrifices païens à Pawlowitze. — Publications récentes relatives à l'histoire de la province de Posen.

**85. — Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte.** 1886, n^os 22 et 23. — Dillmann. Les récits apocryphes du martyre de Cyriacus, de Julitta et de Georgius (recherches sur les textes syriaque, arabe et latin de ces légendes, qui ont pris naissance chez les Manichéens ou les Gnostiques et qui, par conséquent, n'ont aucune valeur positive). — Th. Mommsen. Sur le récit récemment découvert d'un voyage en terre sainte (publié par Gamurrini. Étude sur tous les renseignements fournis par cette relation sur la topographie du Sinaï et pays voisins). = N^os 25 et 26. Euting. Mélanges d'épigraphie; suite (publie et commente 31 inscriptions araméennes, syriaques, phéniciennes et grecques). = N° 51. O. Hirschfeld. Les tombeaux des empereurs romains à Rome (recherche approfondie sur les tombeaux et inscriptions funéraires des empereurs des familles des Jules, des Claudes, des Flaviens et de leurs successeurs jusqu'à Sévère-Alexandre). — Pernice. Le droit sacré chez les Romains; suite (règlements relatifs à

la famille, à la tutelle, à la condition des esclaves, etc.). = 1887, 28-29. — WATTENBACH. La secte des frères « de libero spiritu » (publie un grand nombre de notes inédites sur les articles de foi et sur l'organisation de cette secte, d'après les actes des procès d'inquisition au XIVe siècle. Additions aux publications de l'auteur sur les Vaudois dans la Marche et en Poméranie). = N° 30. LOLLING. Inscriptions thessaliennes (publie deux inscriptions de Halos et de Gonnos, relatives à des affranchissements. Elles permettent de faire connaître avec plus de précision le calendrier employé à Halos et dans le pays de Perrhaebia). = Nos 31-32. SCHRADER. Une liste nouvellement découverte des rois babyloniens (publiée par Pinches dans les *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique; recherches approfondies sur la valeur historique de cette liste). = N° 34. POMTOW. Deux inscriptions delphiques (1° publie avec un soin minutieux l'inscription de l'autel de Krissa, *I. G. A.*, 314; 2° publie une inscription inédite du VIe s. avant J.-C.). — GINZEL. Sur quelques éclipses de soleil et de lune mentionnées par les écrivains persans et arabes. = Stück 39. WILCKEN. Les papyrus de la Bibliothèque nationale de Paris (viennent d'Achmîm dans la Haute-Égypte et de l'ancienne Panopolis; ils contiennent des fragments d'Hésiode, d'Euripide et une paraphrase d'Homère).

**86. — Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees.** Heft 15, 1886. — MOLL. Biographie d'Hugues VIII, comte de Montfort (1357-1423; étudié comme bailli autrichien et comme poète lyrique). — ZŒSMAIR. Deux chroniqueurs du moyen âge originaires du Vorarlberg (1° Ulrich Trænkle, vers 1410; l'auteur a retrouvé sa chronique dans un recueil de mélanges conservé à la bibliothèque municipale d'Ueberlingen; elle comprend l'époque de 1349 à 1412 et a été souvent mise à profit par les chroniqueurs postérieurs. 2° Sur la chronique de Thomas Zürer imprimée en 1486; elle n'est en partie qu'une falsification, et présente peu de valeur historique). — Baron LOCHNER VON HÜTTENBACH. Événements militaires qui ont eu lieu sur le lac de Constance (depuis l'époque romaine jusqu'en 1809, et surtout pendant la guerre de Trente ans). — SAMBETH. Ailingen-Theuringen dans l'ancien diocèse de Constance (étude détaillée au point de vue de l'histoire et de la civilisation). — ID. Necrologium monialium ordinis s. Dominici à Lœwenthal (publié d'après un ms. de la bibliothèque royale de Stuttgart; commentaire détaillé). — SCHNEIDER. Histoire de l'ancien monastère de Langnau en Wurtemberg; suite (expose comment ce monastère bénédictin passa en 1405 à l'ordre des Paulins; son histoire détaillée jusqu'à sa suppression en 1787; traite longuement l'histoire de la guerre des Paysans, 1516-1526). — ID. Le monastère Paulinien d'Argenart à Tettnang, de 1359 à 1787. — MOLL. Les tombeaux des comtes de Montfort à Hiltensweiler. — BYR. Procès faits à des sorcières à Bregenz (d'après des actes inédits de 1596 à 1651; ils se rapportent à 51 inculpés). — MOSER. La chronique d'Hausmann de Steckborn; suite (1° comment l'ancienne ville impériale de Diessenhofen passa aux Suisses en 1460; 2° liste des

familles bourgeoises de Steckborn du XIVe au XVIIIe s.). — EDELBAUER. Description du prétendu « mur payen » de Lindau, que l'on fait remonter aux Romains. — HUMMEL. Liste des chartes conservées aux archives municipales et au musée de Bregenz ; suite 1442-1492.

---

**87. — Archiv für œsterreichische Geschichte.** Bd. LXIX, Heft 2, 1887. — FOURNIER. Le commerce et les échanges en Hongrie et en Pologne vers le milieu du XVIIIe s. (les principales sources de cette histoire sont les rapports de deux délégués autrichiens qui, en 1755-1756, ont visité l'Allemagne et les pays voisins de l'Autriche à l'Orient, dans le but d'ouvrir de nouvelles voies au commerce autrichien. Publie ces rapports ainsi que deux mémoires contemporains inédits sur la situation de l'industrie bohémienne en 1756). = Bd. LXX. — PRIBRAM. Les relations de l'ambassadeur autrichien François de Lisola, 1655-60 (176 lettres sont publiées en entier ou par extraits; cette publication très importante et très complète traite surtout des rapports de l'Autriche avec le Brandebourg, la Suède et la Pologne. L'alliance de l'électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg avec l'Autriche a été essentiellement l'œuvre de Lisola).

**88. — Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde.** Bd. XXI, Heft 1, 1887. — KRAMER. La ville de Bistritz au milieu du XVIe s. (constitution, administration, églises et écoles, justice et police, guerre, finances, etc., d'après le registre des comptes de la ville de 1547 à 1553). — J. ROTH. Sur l'histoire des corporations dans la ville d'Agnetheln. — ZIMMERMANN. Chartes du moyen âge au chapitre de Weissenburg en Transylvanie (parle des témoins qui s'y trouvent mentionnés). — BELL. Histoire du chapitre de Bogeschdorf (complète un travail antérieur de Fr. Marienburg; liste chronologique des doyens, officiaux et curés des paroisses relevant du chapitre depuis le XVe s.).

**89. — Blætter des Vereins für Landeskunde von Nieder-Œsterreich.** Jahrg. XX, nos 1-12, 1886-87. — SCHALK. Contributions à l'histoire de Medling (publie deux chartes, de 1500 et de 1532, et une relation sur le soulèvement des paysans en Autriche en 1597). — R. MÜLLER. Recherche sur l'étymologie des noms de lieu autrichiens. — PRŒLL. Histoire de la seigneurie de Medling et du château de Liechtenstein dans la Basse-Autriche (les négociations pour la vente de cette seigneurie en 1678 donnent des renseignements précis sur son étendue et sur sa valeur). — ZITTERHOFER. Histoire de la paroisse de Klein-Engersdorf; suite. — LAMPEL. Les frontières de la Basse-Autriche au XIIIe s. (article très approfondi, composé d'après des documents inédits). — BECKER. Histoire de la ville de Feldsberg en Basse-Autriche. — O. W. Histoire des châteaux de Haimburg et de Rottenstein (d'après des documents inédits). — MAUERER. Noms de lieu disparus en Basse-Autriche. — GŒHLERT. Explication de quelques anciens noms de lieu (étymologie celtique de Carnuntum, Villa Cai et Vindobona). — HAAS. Bibliographie relative à l'histoire de la Basse-Autriche en 1886.

**90. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes.** Bd. I, Heft 1, 1887. — KARABAČEK. Les textes arabes et l'histoire de Gênes (1° études critiques sur les *Nuovi ricordi su la storia di Genova* d'Amari). — Fr. MÜLLER. Inscriptions cunéiformes en ancien perse; suite dans Heft 2 (l'inscription de Darius à Behistoun, IV, 40-67, et celle de Darius à Naqs-i Rustam, A, 38-42; texte, traduction et commentaire). — HANUSZ. Mss. orientaux à Cracovie. = Heft 2. H. MÜLLER. Géographie et épigraphie (réplique aux attaques dirigées par E. Glaser contre son édition de la géographie de Hamdani. Commentaires sur des inscriptions et antiquités sabéennes). — HULTZSCH. Notes sur des inscr. de l'Inde. = Comptes-rendus : *Lieblein*. Handel und Schiffahrt auf dem rothen Meere in alten Zeiten (bon). — *Techmer*. Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft. Bd. II (important). — *Miller*. Die epigraphischen Spuren des Iranenthums im Süden Russlands (travail soigné, mais qui soulève de nombreuses objections). — *Derenbourg*. La science des religions et l'islamisme (important). = Heft 3. G. BÜHLER. Origine de la secte des Jaina. — H. MÜLLER. Une antique inscription funéraire en hébreu trouvée à Riva sur le lac de Garde (elle est de 1133 apr. J.-C.). — ID. Trois inscriptions cunéiformes (d'Armavir, Zolakert et Ghazandi. Texte, transcription, traduction et commentaire). — Fr. MÜLLER. Inscriptions cunéiformes en ancien perse (1° l'inscription de Darius de Behistoun, I, 83-96; 2° l'inscr. de Darius de Suez, B, 8-10; traduction et commentaire). — GOLDZIHER. Sur la jurisprudence mahométane. = Comptes-rendus : *Derenbourg*. Ousâma ibn Mounkidh; un émir syrien au Ier siècle des croisades (analyse élogieuse par Th. Nœldeke).

**91. — Zeitschrift für die œsterreichischen Gymnasien.** Jahrg. XXXVIII, Heft 4. — J. VON PFLUGK-HARTTUNG. Périclès et Thucydide (maintient contre Egelhaaf ses opinions antérieures; pense que Thucydide ne mérite créance que dans une certaine mesure; que la politique et la stratégie de Périclès ont été à plusieurs points de vue fausses et perverses).

**92. — K. Akademie der Wissenschaften zu Wien.** Philosophisch-historische Classe. *Sitzungsberichte*. 1887, n° 1. — VON MIKLOSICH. La vendetta chez les Slaves. — BÜDINGER. Nouveaux documents sur l'histoire de Christophe Colomb (analyse le livre de Celsus : *Origine e gioventù di Cr. Colombo*, Lisbonne, 1886, en se référant surtout à l'article de Séjus dans la *Revue historique*, XXIX, 326). = N° 2. BUSSON. Contributions à la critique de la chronique rimée de Styrie et à l'histoire de l'empire au XIIIe et au XIVe s. = N° 3. BÜHLER. Sur une inscription nouvelle du roi de Gurjara, Dadda II de Broach. = N° 5. A. VON KREMER. Sur les documents arabes contenus dans le 4e livre de l'histoire persane de Wassaf (fait ressortir sa grande importance pour l'histoire administrative et financière de l'empire des Abbassides). — KRENBERGER. Les relations politiques du roi de Germanie Albert Ier avec

Philippe IV de France (court extrait tiré d'un mémoire qui doit paraître dans l'*Archiv für œsterreichische Geschichte*). = N° 6. Bühler. Une inscription du Goujarat (trouvée à Bagumrâ; elle mentionne trois princes de la famille Sendraka; elle date probablement de 695-696 apr. J.-C.). = N° 7. Lampel. Les frontières de l'Autriche et de la Styrie en 1254. — Schroll. Nécrologie et analyse de chartes relatives à l'histoire de l'ancienne collégiale de Spital am Pyrm dans la Haute-Autriche. — Benndorf. Sur l'image de Niobé changée en pierre (l'image réelle de Niobé diffère de l'image de Cybèle pour laquelle on l'a faussement prise, à Magnésie, à l'entrée de la vallée du Jarikkaia, qui est identique avec l'Achéloüs d'Homère). = N° 9. Horawitz. L'histoire de l'humanisme dans les pays alpins; suite. = N° 11. Huemer. Contributions à l'histoire et à la littérature autrichiennes (des guerres religieuses et dynastiques en Bohême, 1437-1444). = N° 63. Pribram. Études sur l'histoire de l'empereur Léopold Ier (histoire de la ligue du Rhin de 1658). = N° 14. Auer. Le temple de Vesta à Rome et les Vestales, d'après les fouilles les plus récentes. — Heinzel. La saga islandaise d'Hervarar (son origine, ses rapports avec les légendes héroïques de la Germanie et les événements militaires de l'an 451 apr. J.-C.). = Nos 15-16. Maurer. Le Nécrologe de la province des Franciscains en Autriche.

**93. — Beitræge zur Kunde Steiermærkischer Geschichtsquellen.** Jahrg. XXII. Graz, 1807. — Krones. Contributions sur les sources relatives à l'histoire du collège des jésuites de Graz et de son école supérieure, 1573-1778. — Kernstock. Le Protocollum Voraviense antiquissimum (analyse un manuscrit composé par Léonhard, prévôt du monastère de Vorau de 1453 à 1493. Il contient un grand nombre d'actes privés de la seconde moitié du xve s.). — J. von Zahn. Deux mss. relatifs à l'histoire de Donnersbach. — Mayer. Extraits des archives d'Ehrenhausen.

**94. — Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark.** Heft 35. Graz, 1887. — J. von Zahn. Le « Fürstenhof » de Bruck sur Muhr (devrait bien plutôt, du nom de la famille Kornmess, être appelé le Kornmesserhof). — Stampfer. Les cavernes artificielles de Kaindorf. — Krones. Les Français à Graz en 1809; journal d'un contemporain publié par J. Kratochwill. 1er article. — Steinherz. Le roi Louis Ier de Hongrie et ses offrandes à Maria-Zell. — Pichler. Fouilles romaines sur le mont Kugelstein. — Lange. Les jeux de la Passion à Fürstenfeld. — Kernstock. Le château de Thalberg près de Friedberg. — Wichner. Les ermites d'Admond. = A part : Stiria illustrata; feuilles 21-24 (Graz-Herberstein; nos 1914-2245).

---

**95. — The Academy.** 1887, 13 août. — *Lupton.* A life of John Colet (excellent). — *Chantepie de La Saussaye.* Religionsgeschichte (manuel rempli d'érudition, très éclectique en fait de doctrine, et qui résume les travaux les plus récents sur l'histoire des religions). =

20 août. *G. Saintsbury*. Manchester (remarquable). = 27 août. *Hamilton*. Calendar of State papers ; domestic series, 1641-43. — *Garnet*. Life of Thomas Carlyle (biographie claire et concise). — *Keary*. A catalogue of the english coins in the British museum. Anglo-saxon series, vol. I (contient toutes les médailles des royaumes de l'heptarchie à l'exception de Wessex ; intéressant par l'histoire et l'archéologie). = 17 sept. *Hooper*. The campaign of Sedan (bon résumé des faits ; l'auteur est trop enclin à l'admiration en faveur de l'organisation et du commandement de l'armée allemande). — *Hatch*. The growth of church institutions (manuel excellent). — *Thornton*. The Brunswick accession (assez bonne étude basée sur les papiers de Hanovre inédits). — *Lyon*. The assyrian manual (bon). — *Pognon*. Les inscriptions babyloniennes du Wadi-Brissa (très intéressant). — *Amiaud* et *Méchineau*. Tableau comparé des écritures babyloniennes et assyriennes (liste bien faite et instructive). = 24 sept. *Money*. The history of Newbury (très bonne monographie). = 1er oct. *Vambéry*. Hungary (bien écrit, mais rien de neuf). — *Gilman*. The Saracens (bon). = 8 oct. *Prendergast*. Ireland from the Restoration to the Revolution. 1660-90 (très remarquable).

**96. — The Athenaeum.** 1887, 13 août. — *Thornton*. The Brunswick accession (ouvrage composé d'après un grand nombre de documents inédits, sainement pensé, mais rédigé un peu trop vite. Il ne contient pas tant l'histoire de l'avènement des princes de Brunswick au trône d'Angleterre que celle des prédécesseurs de la reine actuelle. C'est un livre pour le jubilé). — *Lyte*. A history of the university of Oxford to the year 1530 (l'auteur n'est pas au courant des travaux les plus récents sur l'histoire des universités en général ; il ignore le livre du P. Denifle ; aussi, quand il est obligé de parler des autres universités, est-il arriéré, superficiel et erroné ; mais, pour ce qui concerne Oxford même, son livre est plein de faits puisés aux meilleures sources). = 27 août. *Cox*. A concise history of England and the english people (médiocre ; beaucoup d'erreurs et d'omissions). = 3 sept. *Sir J. Picton*. The city of Liverpool : municipal archives and records, 1700-1835 (très instructif). — *Torr*. Rhodes in modern times (bon). = 10 sept. *Boase*. Oxford (excellent). — *Daly*. Ireland in the days of dean Swift (nouvelle édition des curieuses études publiées par Swift sur l'Irlande de 1720 à 1736). = 17 sept. *Sayce*. Lectures on the origin and growth of religion, as illustrated by the religion of the ancient Babylonians (beaucoup de science et de patience ; peu de résultats nouveaux ni sûrs ; mais c'est la faute au sujet même, qui est des plus difficiles). — *Wimmer*. Die Runenschrift (nouvelle édition de ce livre fondamental pour l'intelligence des runes). = 24 sept. *Franklyn*. The great battles of 1870 and blokade of Metz (livre bien étudié ; les jugements sont pesés mûrement ; la conduite de Bazaine est très sévèrement appréciée). — *Howlett*. Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I. Vol. III (publie des extraits des chroniqueurs contemporains, surtout des *Gesta regis Stephani*, qui est un morceau capital pour l'histoire de cette époque.

La préface donne lieu à des objections, en particulier quand l'auteur estime qu'on a trop exagéré l'anarchie à laquelle fut soumise l'Angleterre sous le règne d'Étienne). — *Omond*. The Armiston Memoirs; 3 centuries of a scotish house, 1571-1838 (intéressant). — *Latimer*. The Annals of Bristol in the XIXth century (bon). = 8 oct. *Collette*. The life and times of Thomas Cranmer (sans valeur. L'auteur en est encore à croire que la Réforme ne s'est opérée en Angleterre que par des mains pures de toute souillure).

**97. — The Nineteenth Century**. 1887, oct. — GLADSTONE. L'histoire de l'Union législative de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, par M. Ingram (livre écrit avec talent et qui contient d'utiles informations; ce n'est pas du tout l'histoire. Celle-ci d'ailleurs est actuellement fort difficile à faire, car on tient sous le plus strict secret les documents sur les trente années qui ont précédé l'Union; en outre, beaucoup de papiers concernant des personnages qui ont travaillé à l'Union ont été volontairement détruits).

**98. — Scottish Review**. 1887, oct. — L'Union de 1707 étudiée au point de vue financier. Le couronnement de Charles Ier à Holyrood. — SMITH. Deux chanceliers : James Betoun et Th. Wolsey. — KAUFFMANN. Adam Smith et la critique étrangère.

**99. — The Dublin Review**. 1887, oct. — Rev. RYDER. M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice en 1789-1811. — LILLY. La constitution de 1782. — La loi ecclésiastique de l'Angleterre selon le Dr Stubbs.

**100. — Blackwood's Magazine**. 1886, nov. — SKELTON. L'Écosse de Marie Stuart, 3e art. : sciences et lettres. Scènes de la vie privée dans un district du Border; 4e art. déc. : Politique et religion; 5e art. en janv. 1887 : la Révolution.

**101. — The Century Magazine**. 1886, nov. — Abraham Lincoln ; sa biographie, par ses secrétaires particuliers J.-G. NICOLAY et le colonel HAY; suite en déc., janv. et févr. — La bataille de Gettysburg, première journée; suite en déc., seconde journée.

**102. — The fortnightly Review**. 1887, avril. — Mary Fr. ROBINSON. Valentine Visconti; fin.

---

**103. — Rivista storica italiana**. 1887, fasc. 3. — COEN. Vettius Agorius Prætextatus (Ammien Marcellin fait un très sombre tableau des mœurs romaines au IVe s.; ses peintures très vives sont en contradiction avec d'autres témoignages contemporains. A qui croire ? L'auteur a cherché à résoudre ce problème et à prouver qu'il y a au moins beaucoup d'exagération dans Ammien, en racontant la vie d'un grand personnage du temps, un païen convaincu et militant qui, de 360 à 385, fut le chef du paganisme à Rome). 1er article. — P. VAYRA. Jusqu'à quel point l'on doit croire les Chroniques de Savoie, avec un document inédit sur la guerre de 1387 (constate des erreurs manifestes commises

par ces Chroniques dans le récit des faits de guerre de 1387). — SANDONNINI. L'arrivée de Calvin en Italie et quelques documents relatifs à Renée de France (Renée se considéra toujours comme une exilée à Ferrare; elle s'entoura d'étrangers, n'aima ni son mari, ni ses enfants, qu'elle tenta d'élever dans le protestantisme; elle avait des talents et des vertus, mais aussi du fanatisme; on comprend qu'elle ait bien accueilli Calvin, mais d'autre part aussi qu'Hercule II ait lutté contre elle, même par la violence). = Comptes-rendus : *Nicolucci*. Antropologia dell' Italia nel evo antico e nel moderno (beaucoup de travail, mais l'auteur ignore quelques-uns des plus importants parmi les travaux récents). — *Muirhead*. Historical introduction to the private law of Roma (le meilleur des travaux qu'ait donnés sur ce sujet la science anglaise). — *Correra*. Candidati ed elettori romani (rien de nouveau). — *Id.* Di alcune imposte dei Romani (consciencieux, mais incomplet; exposition peu nette). — *Schmidt*. Zur Geschichte der Langobarden (important). — *Siragusa*. Il regno di Guglielmo I, in Sicilia (travail critique très approfondi; les conclusions relèvent beaucoup le roi Guillaume de la défaveur que l'histoire a déversée sur lui). — *Carrard*. Le combat de Chillon a-t-il eu lieu, et à quelle date? (Il eut lieu, mais on s'est trompé en l'attribuant à Pierre II de Savoie; il faut l'attribuer au duc Thomas et le placer entre 1203 et 1207.) — *Merkel*. Una pretensa dominazione provenzale in Piemonte nel secolo XIII (prouve qu'en effet les Provençaux n'ont jamais à cette époque occupé le Piémont). — *Papadopoli*. Del piccolo e del bianco, antichissime monete veneziane (bon). — *Rondoni*. Tradizioni popolari e leggende di un Comune medioevale e del suo contado (bonne étude sur les légendes de Sienne et de son territoire). — *Büdinger*. Acten zu Columbus' Geschichte, 1473-1492 (soumet à une critique approfondie la biographie de Colomb par son fils Fernand, ce que les « Historie » disent des services rendus par Colomb à René d'Anjou, vers 1470, et de l'arrivée de Colomb en Portugal; l'auteur est sévère, peut-être à l'excès, contre Fernand). — *Vigo*. Una confraternità di giovannetti pistoiesi a principio del sec. XVI (publie une petite chronique inédite, qui contient de curieux renseignements sur cette « Compagnia della purità »). — *Mariano*. Biografi e critici del Machiavelli (traite la question de Machiavel au point de vue philosophique, à l'occasion des ouvrages de Villari et de Tommasini). — *Grottanelli*. Gli ultimi anni della repubblica Senese, ed il cardinale Angelo Niccolini primo governatore mediceo (ouvrage sérieux et nouveau). — *Id.* Violante-B. di Baviera, gran principessa di Toscana (intéressant). — *Maresca*. La pace del 1796 tra le Due Sicilie e la Francia (très important). — *Randaccio*. Storia delle marine militari italiane dal 1750 al 1860 (beaucoup de travail, mais aussi beaucoup d'inégalités). — *Morsolin*. Il congresso di Verona, 1822 (publie des extraits curieux de lettres adressées par G. Toffaloni à Giov. Cita de Vicence). — *Id.* Ricordi storici di Trissino (bonne étude sur le Trissin, l'auteur de l'Italia liberata et de la Sophonisbe, ainsi que sur le pays de Vicence).

**104. — Archivio storico italiano.** 1887, tome XX, disp. 4. — CHIAPPELLI. Ordonnances sanitaires prises par la commune de Pistoie contre la peste de 1348. — SANTINI. La communauté des tours à Florence (de la législation appliquée au moyen âge au sujet des tours fortifiées si nombreuses qui s'élevaient à Florence; elle avait pour but de rendre ces constructions moins dangereuses pour la paix publique, et de limiter autant que possible les guerres privées). — STOCCHI. La première conquête de la Bretagne par les Romains; suite. — G. ROSA. Le statut des marchands de Mantoue, 1400. = A part : Les papiers Strozzi.

**105. — Archivio della R. Società romana di storia patria.** Vol. X, fasc. 1-2. — CALISSE. Les Di Vico préfets de Rome (recherches historiques sur cette famille célèbre durant tout le moyen âge). — BRYCE. La « Vita Justiniani » de l'abbé Théophile (un ms. de la Barberà contient une « Vita Justiniani » qu'avait déjà signalée Alemanni au XVII^e s.; en réalité ce n'est qu'un court fragment composé par Marnavich et sans doute à Rome avant 1621. Rien d'ailleurs ne garantit l'existence de l'abbé Théophilus ou Bogomilus). — GAMURRINI. Documents tirés de la bibliothèque l'Angelica à Rome, D. 8. 17. — TEZA. Le sac de Rome; vers espagnols. — COLETTI. Les archives historiques municipales de Rome; analyse des parchemins de la famille Anguillara (135 documents allant de 1120 à 1585). — FUMI. Le cardinal Cecchini, de Rome, d'après son autobiographie, 1621-1656. — GABRIELLI. Table des lettres de Cola de Rienzo (d'après les livres et les mss. L'auteur prépare une édition complète de ces lettres; il appelle à son aide tous les savants).

**106. — Archivio storico Siciliano.** Nouv. série, anno XII. — V. DI GIOVANNI. L' « aula regia » et la salle verte en 1340; l'église della Pinta, la voie couverte et le théâtre en 1435. — COSENTINO. Un diplôme relatif aux Vêpres siciliennes (ce document ne se rapporte aux Vêpres que par un fait tout extérieur : dans la date il n'est mentionné aucun souverain, mais seulement le nom du pape Martin et l'année de son pontificat. L'acte a été en effet rédigé pendant l'interrègne qui sépare l'expulsion des Angevins de l'arrivée du roi Pierre, 19 juin 1282). — STARRABBA. Catalogue raisonné d'un registre de notaire, Adamo de Citella, de l'an 1298-99, conservé aux archives communales de Palerme. — PIPITONE. La Sicile et la guerre d'Otrante, 1470-1484. — PELAEZ. Un épisode de l'histoire sicilienne : le prince de Paternò, esclave à Tunis en 1797 (capturé par les pirates tunisiens, il fut gardé à Tunis malgré les ordres de la Porte, et dut se racheter. Libre après avoir payé une partie de la rançon, il tarda pendant deux ans à payer le reste; il fut condamné au paiement par le tribunal de Palerme; le gouvernement avait sans doute insisté dans ce sens pour ne pas gâter les bonnes relations qu'il entretenait alors avec la Régence). = Bibliographie : *Fr. La Mantia.* I parlamenti del regno di Sicilia e gli atti inediti, 1541 e 1594 (bon). — *Siragusa.* Il regno di Guglielmo I in Sicilia (discute et tire au clair la politique de ce roi normand et de son premier ministre, le grand amiral Maione).

**107. — Archivio Veneto.** Anno XVII, tomo XXXIII, 2e partie, fasc. 66. — MARCHESI. Rapports entre la république de Venise et le Portugal de 1522 à 1797; suite. — MORSOLIN. Les Allemands dans les sept communes du Vicentin (additions et rectifications à l'ouvrage récent d'A. Galanti : *I Tedeschi sul versante meridionale delle Alpi*). — CAFFI. Andrea da Murano, peintre des XVe-XVIe s. — BALDISSERA. L'hôpital de S. Maria dei Colli di Gemona, ou S. Spirito d'Ospedaletto; et notes sur d'autres endroits pieux de Gemona. — BELLEMO. Travaux hydrauliques de l'époque romaine (les restes de travaux romains de canalisation ont amené l'auteur à cette conclusion que dans l'antiquité la terre s'avançait du côté de Chioggia beaucoup plus dans la mer qu'à l'époque moderne). — CARRERI. Par qui et comment était rendue la justice dans les seigneuries de la maison de Spilimbergo, surtout à l'époque vénitienne. — CECCHETTI. Surnoms et autographes d'artistes vénitiens du XIVe au XVIe s. — BORTOLAN. Chronique romaine de 1288 à 1301 (annales très brèves qui notent les voyages du pape hors de Rome, ses séjours dans la ville, les audiences qu'il accordait, certains faits concernant l'histoire générale et locale). — PELLEGRINI. Nouveaux documents relatifs au cardinal Gaspare Contarini. — GIOMO. Les dépenses de noble homme Marco Grimani, lors de son élection au doganat à Venise en 1595. — CECCHETTI. Imprimeurs, livres imprimés au XVe s.; testament de Nicolò Jenson et autres typographes à Venise. — PAPADOPOLI. Sceau du doge Giovanni Gradenigo, 1355-56. — NARDUCCI. Sources pour l'histoire de Venise; recherches dans les mss. des bibliothèques de France; suite. — GIULIARI. Histoire monumentale, littéraire, paléographique de la bibliothèque capitulaire de Vérone; suite.

**108. — Giornale ligustico.** 1887, juillet-août. — STAGLIANO. Quelques nouveaux documents relatifs à Christophe Colomb et à sa famille. — CLARETTA. Notes et anecdotes sur le mariage de la reine d'Espagne Louise-Marie-Gabrielle de Savoie et sur la princesse Orsini.

**109. — Miscellanea di storia italiana.** Tome XXVI, Turin, 1887. — Ém. MOROZZO DELLA ROCCA. Lettres de Victor-Amédée II de Savoie, roi de Sicile, à Gaspar-Marie, comte de Morozzo, marquis della Rocca, son ambassadeur à Madrid, du 22 sept. 1713 au 9 janvier 1717 (publie 162 lettres très importantes pour l'histoire de la courte domination piémontaise en Sicile). — C. MERKEL. Une prétendue domination provençale en Piémont au XIIIe s. (un historien du XVIIIe s., T. Partenio, de son vrai nom, le P. G. Mariani, dans ses *Secoli di Cuneo* a le premier affirmé que Raimond-Bérenger IV, comte de Provence, avait déjà possédé le Piémont. Il a été suivi par la plupart des historiens postérieurs. En réalité, son récit est inexact. Il repose sur une charte de 1210 qui est fausse; une chronique de Cuneo rapporte à Raimond-Bérenger des faits qui appartiennent à Charles Ier d'Anjou; elle ne fournit donc pas d'éléments pour la domination provençale en Piémont, mais sur les origines de la domination angevine). — Giov. FILIPPI. La commune de Florence et le retour du saint-siège à Rome en 1367 (secours offerts et

préparatifs accomplis par les Florentins pour permettre au pape d'échapper à la surveillance du roi de France et de rentrer en Italie; publie 24 chartes sur ce sujet). — CARUTTI. Le baron Giuseppe Manuel di S. Giovanni; notice nécrologique. — F.-C. DE MARESCHAL DE LUCIANE. Les premiers maréchaux de Savoie (au XII^e et au XIII^e s., la charge de maréchal, comme celle de chambellan, était héréditaire à la cour des comtes de Maurienne et de Savoie, marquis en Italie; elle appartenait aux Mareschal de Montmélian; les Mareschal de Montmélian étaient probablement de la même race que les seigneurs de Saint-Michel-en-Maurienne). — SAVIO. Les premiers comtes de Savoie; recherches historiques. — CIPOLLA. Un Italien en Pologne et en Suède, au XVI^e et au XVII^e s. (notices biographiques sur Alessandro Guagnini, qui s'appelle Gwagnin, après être devenu Polonais et avoir écrit une histoire de Pologne qui est un long plagiat, mais qui n'en eut pas moins un grand succès).

**110. — Studi e documenti di storia e diretto.** Anno VIII, fasc. 1-2. — GASPARDO. Organisation des archives du Vatican et leur premier catalogue, sous le pontificat de Paul V; manuscrit inédit de M. Lonigo. — BRANDILEONE. Nouvelles études sur le droit byzantin dans l'Italie méridionale (étude critique sur le *Prochiron legum*). — RE. Du pacte successoire; étude de droit comparé; suite. — FERRI-MANCINI. L'art du moyen âge à Rome. — CAMPELLO DELLA SPINA. Le pontificat d'Innocent XII; journal rédigé par le comte G.-B. Campello. — GATTI. Les statuts des marchands de Rome; 1^er art. : Préface.

---

**111. — Bollettino storico della Svizzera italiana.** 1887. N° 3. — T. DE LIEBENAU. La cession de Bellinzona à Milan par Come en 1242 (d'après une lettre de Luca Grimaldi, podestà de Milan, au légat G. de Montelungo). — Notes sur Lugano et Bellinzona dans la seconde moitié du siècle dernier; suite. — MAGGETTI. Mémoires historiques sur la commune et les terres d'Intragna, Golino et Verdasio; suite. = N° 4. Sur l'histoire du collège des jésuites à Bellinzona; fin. — La famille Orelli; nouvelles sources généalogiques; fin au n° 5. = N^os 6-7. Une lettre du général Dufour, 19 oct. 1832 (sur l'organisation militaire du Tessin). — Les antiquités de Brissago, décrites par Giov. Borrani.

**112. — Bibliothèque universelle et Revue suisse.** 1887, juin. — Fr. DECRUE. La cour de France et la société au XVI^e siècle; suite en juillet et en août (très intéressant). = Août. L. QUESNEL. Cinquante ans de l'histoire d'Angleterre (résume le livre récent de M. Ward).

---

**113. — Historisk Tidsskrift.** 3^e série, vol. VI, cahier 3. — HEISE. Les Rosenkrantz, III. — Joh. STEENSTRUP. Études sur la condition légale des fermiers en Danemark dans l'ancien temps (l'auteur démontre que la redevance de la terre était légalement immuable et restait la même pendant des siècles; en général, les historiens n'ont pas assez observé les droits favorables aux paysans). — FRIDERICIA. Frédéric III

et l'absolutisme (selon l'auteur, c'est par un coup d'État que le pouvoir des nobles fut anéanti; en donnant carte blanche au roi, on espéra une constitution avec des assemblées des États, mais le roi introduisit l'absolutisme). — Rœrdam. Notices sur l'historien Vitus Bering. — Mollerup. Notices diverses sur Eggert Frille et sur Peder Oxe. — Weeke. Saints scandinaves dans une église de Bethléem. = Comptes-rendus critiques : *Tersmeden*. La noblesse vivant en Suède et non introduite (bon). — *Pappenheim*. Les anciennes ghildes danoises (bon). = Mollerup. Bibliographie historique, 1886.

**114. — Danske Magazin.** 4e série, vol. VI, cahier 4. — Table générale des quatre séries (1745-1886). = 5e série, vol. I, cahier 1. A. D. Jœrgensen. Christian II prisonnier au château Sœnderborg (sa captivité n'a pas été aussi dure que la tradition le rapporte; les comptes démontrent qu'il fut plutôt traité comme un prince).

**115. — Aarbœger for Nordisk Oldkyndighed.** 1886, cahier 3. — Henry Petersen. Les reliques de Saint-Alban à Odense (Matthieu Paris parle d'un vol des ossements du saint à l'aide d'un trou percé dans la châsse; cette châsse, que l'on possède encore aujourd'hui, présente vraiment une ouverture singulière, de forme irrégulière et difficile à expliquer). = 1887, cah. 1. Cederschiœld. Études sur les cadastres et inventaires des églises d'Irlande du temps de la République. — Lœfler. L'église de Brahetrolleborg. — Lœfler. Pierres tombales de l'époque antérieure à 1400. — H. Petersen. Tombeau et chapelle du roi Sven à Grathe. — S. Müller. La ferme ouverte de nos églises romanes. — Kornerup. La représentation de la roue de fortune.

---

**116. — Gelehrte Estnische Gesellschaft zu Dorpart.** Sitzungsberichte. Dorpat, 1887. — A. von Gernet. Lettres originales du xviiie s. (correspondance du général holsteinois Fr. W. von Bleek, qui résida à Pétersbourg pendant les années 1759-63; elle se rapporte surtout à l'entretien des troupes holsteinoises). — Grewingk. Fouilles archéologiques en Livonie et en Esthonie (elles ont fourni surtout des objets de l'époque préhistorique). — Hausmann. Procès livoniens au tribunal de la chambre impériale de Wetzlar, 1530-1564. — Id. Deux chartes du xvii^e s., relatives à l'histoire des biens fonciers en Livonie. — Hurt. Le peuple des Setukesed à Pleskov (données statistiques). — Schrœder. Coutumes de mariage chez les Esthoniens (elles ont subi l'influence des peuples voisins de race indo-européenne).

---

# CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — Le 21 juin dernier est mort le chanoine VAN DRIVAL. On lui doit une *Histoire de l'Académie d'Arras,* dont il était devenu le secrétaire, le *Cartulaire de Guimann,* le *Nécrologe de Saint-Vaast;* une étude artistique et historique sur les *Tapisseries d'Arras,* etc. Il a aussi, dit le *Polybiblion,* composé une *Histoire de Charlemagne* encore inédite.

— M. l'abbé Robert CHARLES est mort à l'âge de quarante ans. On lui doit divers travaux relatifs à l'histoire du Maine, parmi lesquels : *les Chroniques de la paroisse et du collège de Courdemanche* (1876); une *Étude historique et archéologique sur l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même* (1876); etc.

— M. Louis DE RONCHAUD, directeur des musées nationaux et de l'école du Louvre, est mort le 28 juillet, âgé de soixante-onze ans. On lui doit, outre plusieurs articles sur l'archéologie ancienne dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio, des *Études d'histoire politique et religieuse* (1873), un curieux essai de restauration du Parthénon à l'intérieur dans sa *Tapisserie dans l'antiquité* (1884), etc.

— En août est mort M. SEINGUERLET, directeur de la *Revue alsacienne.* On lui doit une traduction des *Propos de table du comte de Bismarck pendant la campagne de France,* et un ouvrage plus original : *Strasbourg pendant la Révolution.*

— M. G. GUIFFREY, sénateur, mort en septembre, avait publié les *Lettres inédites de Diane de Poitiers* (1865); le *Procès criminel de Jehan de Poytiers, seigneur de Saint-Vallier* (1867); la *Chronique du roi François Ier.* On lui doit aussi une édition des œuvres de Marot, et des *Notices historiques sur les trois Marot* (1871).

— M. Daniel RAMÉ, l'auteur d'une *Histoire de l'architecture* estimée, est mort le 15 sept. à l'âge de quatre-vingt-un ans. Voy. la bibliographie de ses œuvres dans le *Polybiblion* d'oct. 1887.

— Le plus récent éditeur d'Agrippa d'Aubigné, M. RÉAUME, est mort le 28 août.

— M. Louis PARIS, mort le 4 sept., a publié un grand nombre de textes, mémoires, catalogues, etc., relatifs à l'histoire de Reims (*Polybiblion,* oct.).

— M. Jules DESNOYERS, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 1er sept., à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il avait publié une *Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Occident,* et divers mémoires dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France.* Celui qui se rapporte à l'état ecclésiastique de l'ancienne

France est particulièrement utile. Il était secrétaire de la Société presque depuis sa fondation; il fit aussi partie du comité créé en 1834 pour la publication des *Documents inédits*, et du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. A l'Académie des inscriptions, il fut le successeur de Biot.

— En sept. dernier, est mort M. Albert Duruy. Il avait publié plusieurs travaux distingués sur l'histoire de l'instruction à l'époque de la Révolution française, sur le général Mallet, de bonnes biographies de Hoche, de Marceau, etc.

— M. le baron de Viel-Castel, membre de l'Académie française, est mort le 4 oct., âgé de quatre-vingt-huit ans. Sa vie se résume dans sa grande *Histoire de la Restauration* en 20 volumes; c'est une œuvre très remarquable. Les faits y sont présentés avec une conscience et une impartialité rares; on estime surtout les chapitres relatifs à l'histoire extérieure qui a été la partie la plus brillante des règnes de Louis XVIII et de Charles X. On lui doit encore un *Essai sur les deux Pitt*, qui fut sa première œuvre marquante, et un certain nombre d'articles insérés dans la Revue des Deux-Mondes. D'autre part, il était aussi petit-neveu de Mirabeau.

— M. Louis Becq de Fouquières était surtout connu par ses éditions des poésies d'André Chénier et des œuvres de François de Pange; il avait aussi publié des études intéressantes sur les Jeux des Anciens et sur *Aspasie de Milet*.

### Agrégation d'histoire et géographie.

Textes. — Strabon. Livre I, chapitre iv; livre II, chapitre v, §§ 1, 11, 12, 13, 26 à 33 inclusivement. — Plutarque. *Vies d'Agis et de Cléomène*. — Tite-Live. Livre I[1]. — Capitulaires (édition de M. Boretius, dans le volume des *Leges* de la collection in-4° des *Monumenta Germaniæ historica*, 1881-1883); *Capitulare missorum*, 792 ou 786 (page 66); *Capitulare missorum generale*, 802 (page 91); *Capitulare legi Ribuariæ additum*, 803 (page 117); *Divisio regnorum*, 806 (page 126); *Capitulare de exercitu promovendo* (page 137); *Capitulare Bononiense*, 811 (page 166); *Ordinatio imperii*, 817 (page 270); *Pactum Hludowici Pii cum Paschali pontifice*, 817 (page 352). — Mémoires de Philippe de Comines. Livre VII (première partie de l'*expédition de Charles VIII en Italie*). — Voltaire. *Siècle de Louis XIV*, chapitre xxxii : *Des beaux-arts*.

Thèses. — Histoire. — 1. Institutions politiques et sociales de l'époque homérique. — 2. Rechercher quelles pouvaient être les ressources financières d'Athènes au début de la guerre du Péloponèse. — 3. Réunir et discuter les témoignages antiques sur Cléon. — 4. Réunir et discuter les témoignages antiques sur Alcibiade. — 5. Quelles étaient les idées d'Isocrate sur la politique hellénique? — 6. Les mercenaires grecs. —

1. Le *Bulletin administratif* porte : Tite-Live, II, les cinquante premiers chapitres; le *Journal officiel* : Tite-Live, l. I.

7. L'orateur Lycurgue. — 8. La royauté spartiate. — 9. Exposer et critiquer l'idée qu'Aristote se fait de la tyrannie grecque. — 10. Rôle des partis italiens pendant la seconde guerre punique. — 11. Caton le Censeur. — 12. Lucullus. — 13. Organisation politique et commerciale de Marseille dans l'antiquité jusqu'au siège de cette ville par César. — 14. La Gaule narbonnaise d'après le *Pro Fonteio*. — 15. Exposer le rôle de Cicéron depuis la mort de César. — 16. La *Lex Julia municipalis*. — 17. Comment se faisaient les lois et les sénatus-consultes à Rome pendant les deux derniers siècles de la République. — 18. La *Lex de imperio Vespasiani*. — 19. Étude critique du règne de Domitien. — 20. Les *Castra stativa* sous l'empire romain. — 21. Économie rurale des Romains d'après Caton, Varron et Columelle. — 22. La vie municipale dans les villes grecques d'Asie au temps des Antonins. — 23. Rechercher dans quelle mesure l'épigraphie et l'archéologie figurée ont contribué à faire mieux comprendre l'*Apologeticus* et le *Ad nationes* de Tertullien. — 24. Examiner ce que les œuvres de saint Cyprien peuvent apprendre sur le caractère des persécutions et sur les rapports entre la société païenne et la société chrétienne. — 25. Examen critique des textes à l'aide desquels on peut déterminer quelle a été la procédure suivie contre les chrétiens jusqu'au règne de Constantin. — 26. Étudier l'histoire de Constance Chlore : son administration. — 27. Les empereurs gaulois du IIIe s. de notre ère. — 28. Étudier l'édit de Milan en faveur des chrétiens, en tenant compte des découvertes et recherches récentes sur l'histoire du christianisme primitif. — 29. Rechercher ce que les panégyriques que l'on a de Constantin peuvent fournir à l'histoire de cet empereur et de son époque. — 30. L'administration de la ville de Rome au IVe siècle. — 31. Classer par ordre chronologique et expliquer les constitutions du code théodosien qui concernent les Curiales. — 32. La religion romaine d'après le *De civitate Dei*. — 33. L'Afrique au temps de saint Augustin. — 34. Apprécier l'autorité historique du *De gubernatione Dei* de Salvien. — 35. De l'état politique, administratif et moral de la Cyrénaïque au Ve siècle, d'après les lettres de Synésius. — 36. Ennodius et son œuvre. — 37. Étudier l'histoire, l'organisation, les institutions des villes de la Gaule à l'époque mérovingienne et carlovingienne. — 38. Étudier les monnaies mérovingiennes dans leurs rapports avec l'histoire, la géographie et l'archéologie. — 39. Étude critique sur l'histoire du roi Gontran. — 40. Étude critique des sources relatives à l'histoire des rapports de Grégoire II et de Léon l'Isaurien. — 41. Histoire et organisation du royaume lombard après la conquête franque au temps de Charlemagne. — 42. Faire la critique de la *Vita Caroli* d'Éginhard d'après les autres sources contemporaines. — 43. Étudier les rapports du pape Adrien et de Charlemagne d'après le *Codex Carolinus*, le *Liber pontificalis* et les annales franques. — 44. Recueillir et discuter les textes relatifs à l'institution des *Missi* sous les Carlovingiens, après le règne de Charlemagne. — 45. La politique et le gouvernement de Lothaire, fils de Louis le Débonnaire. — 46. Recueil-

lir et discuter les témoignages relatifs aux relations de Jean VIII avec Charles le Chauve. — 47. Étudier et discuter les diverses significations des mots *vassus, vassaticum, vassalus, vassallaticum,* dans les documents de l'époque mérovingienne et carlovingienne (lois, capitulaires, formules, diplômes, actes divers, chroniqueurs). — 48. Étudier et discuter, à l'aide des données de l'archéologie, les textes écrits et gravés du xe et du xie siècle, relatifs à des constructions d'églises en France. — 49. Étudier l'organisation et le rôle de la diplomatie byzantine antérieurement aux Croisades, d'après les *Excerpta legationum,* les écrits de Constantin Porphyrogénète et les principaux chroniqueurs. — 50. Étudier les écrits de polémique composés en faveur du pouvoir pontifical et du pouvoir impérial au temps de Grégoire VII. — 51. Étudier au point de vue historique et géographique les *Itinera latina* antérieurs aux Croisades, publiés par la *Société de l'Orient latin.* — 52. Étudier, d'après les *Assises* de Jérusalem et les chroniqueurs, le pouvoir royal et ses attributions dans le royaume latin de Jérusalem. — 53. Étudier, d'après les mêmes sources, le rôle du patriarche et l'organisation religieuse dans le royaume latin de Jérusalem. — 54. Étudier, d'après les mêmes sources, l'organisation militaire dans le royaume latin de Jérusalem. — 55. Étudier, d'après les mêmes sources, les rapports des Croisés avec les populations indigènes dans le royaume latin de Jérusalem. — 56. Examen critique des renseignements que donne Otton de Freising au sujet de l'organisation des villes italiennes. — 57. Politique extérieure de Philippe-Auguste. — 58. Étudier la procédure et les principaux caractères des enquêtes royales au xiiie siècle, d'après les *Ordonnances* et les *Olim.* — 59. Étudier, d'après les *Ordonnances,* les *Olim,* etc., le rôle et l'administration des baillis et sénéchaux sous Louis IX et Philippe III. — 60. Innocent III et la croisade contre les Albigeois. — 61. Les origines de l'impôt royal, l'administration financière au xiiie siècle. — 62. Les origines du Parlement et son organisation jusqu'à l'ordonnance de Philippe le Bel, de 1302. — 63. Rechercher les renseignements que les actes du Parlement, publiés dans divers recueils et ouvrages, apportent sur l'histoire des villes jusqu'à la mort de Philippe le Bel. — 64. Étudier, d'après les documents publiés et les chroniqueurs, l'organisation des armées royales en France, pendant la guerre de Cent-Ans. — 65. Étudier la politique des fils de Philippe le Bel. — 66. Examen critique de la continuation de Guillaume de Nangis, qui a pour auteur Jean de Venette. — 67. Rechercher, d'après les *Ordonnances,* les *Olim,* etc., ce qu'on entendait par *cas royaux, cas réservés au roi,* au xiiie et au xive siècle. — 68. Étudier, d'après les mêmes sources et les chroniqueurs, la politique et l'administration dans leurs rapports avec le clergé au temps de Louis IX. — 69. Étudier par quelques exemples les luttes qui ont éclaté dans les villes de France au xiiie et au xive s., entre la haute bourgeoisie et le commun peuple. (Les candidats indiqueront les régions qu'ils choisiront.) — 70. L'Ordonnance cabochienne. — 71. Étudier le rôle politique et religieux de Gerson. — 72. La Pragma-

tique sanction de Bourges. — 73. L'humanisme italien, d'après les *Œuvres* de Poggio. — 74. Étudier, d'après les témoignages contemporains, les élections pontificales depuis le concile de Bâle jusqu'à l'élection de Léon X inclusivement. — 75. Les affaires du temps, d'après les lettres adressées par Busbeck à l'empereur Rodolphe II, de 1582 à 1585. — 76. Marie Stuart, d'après les dernières publications. — 77. Étudier l'organisation politique et administrative de l'État de Genève, sous Calvin. — 78. Étudier la politique et l'administration du cardinal Granvelle dans les Pays-Bas. — 79. Examen critique d'un des livres des *Storie fiorentine* de Machiavel (choisir entre les livres II, III et IV). — 80. Henri IV et le saint-siège, d'après les lettres missives, les documents diplomatiques et les mémoires du temps. — 81. Les traités de Münster et d'Osnabrück. — 82. Le régime des colonies françaises d'Amérique sous le règne de Louis XIV. — 83. Déterminer les pouvoirs des intendants de province, d'après les *Lettres de Colbert*, la correspondance des intendants, publiée par M. A. de Boislisle, et la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par M. Depping. — 84. Gouvernement parlementaire en Angleterre au XVIIIe s.; les deux Walpole et lord Chatam. — 85. Les relations extérieures de la France et sa diplomatie pendant le ministère de M. de Vergennes, 1774-1787. — 86. Étudier et comparer les réformes judiciaires du chancelier Maupeou, du garde des sceaux Lamoignon (mai 1788) et de la Constituante. — 87. Faire, à l'aide des documents divers publiés dans les deux premiers volumes des *Mémoires et Documents* du prince de Metternich (Plon, 2e édition 1880), une étude critique de l'*Autobiographie* du prince, publiée dans les mêmes volumes, pour la période de 1773 à 1815.

Géographie. — 88. Déterminer l'importance, au point de vue de la connaissance générale du relief terrestre, des données recueillies de nos jours sur la profondeur des mers dans l'Océan Atlantique et dans la partie septentrionale du Pacifique. — 89. Étudier la formation des îles qui constituent l'archipel polynésien. Chercher par des exemples quelle influence la position insulaire a dû exercer sur la flore, la faune et le développement social des indigènes. — 90. Étude comparée des principaux deltas de la Méditerranée. — 91. Expliquer ce qu'il faut entendre par le mot *oasis*. Examiner spécialement les oasis de l'Algérie méridionale; étudier le régime des populations dans le Sahara algérien. — 92. Étude géographique du plateau central de la France; rapports entre les populations et le sol. — 93. État actuel de nos connaissances sur le Sahara; voies de commerce qui le traversent. — 94. Apprécier les résultats des explorations contemporaines dans le bassin supérieur du Nil (jusqu'à Khartoum). Déterminer les lacunes que présentent encore les connaissances géographiques sur cette région. — 95. L'Inde anglaise : population, exploitation du sol, organisation politique, importance commerciale. — 96. Explorations en Australie, leurs résultats. — 97. Déterminer l'état actuel des connaissances géographiques sur le bassin du Congo. — 98. Étudier le relief du sol de la Russie d'Europe. — 99. Étu-

dier les textes anciens relatifs à l'embouchure de l'Oxus dans la Caspienne. Chercher dans quelle mesure la question a été éclairée par les explorations contemporaines. — 100. Étudier et apprécier les renseignements géographiques et commerciaux contenus dans Pline, dans Ptolémée et dans le Périple anonyme de la mer Erythrée sur la côte orientale de l'Afrique, au delà de la mer Rouge. — 101. Étudier la relation de Guillaume de Rubruck et apprécier son importance dans l'histoire de la géographie et des découvertes.

*N. B.* — Les candidats devront remettre, à la suite de la thèse comme de la leçon d'histoire, un sommaire indiquant le plan de l'exposition. Le sommaire de la thèse devra contenir les exactes références aux textes. On demande aussi aux candidats de remettre, immédiatement après que la liste d'admissibilité a été publiée, un plan développé de leur thèse avec l'indication des sources.

— Le ministère de l'Instruction publique a décidé de faire rechercher et réunir les matériaux qui permettront d'écrire l'histoire « impartiale » de la Révolution. A cette occasion il a fait rédiger et distribuer aux Sociétés savantes le projet suivant de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France en 1789. — État des personnes. — *Clergé.* — Archevêchés, évêchés, chapitres diocésains, synodes, officialités, séminaires. Divisions du diocèse en archidiaconés, archiprêtrés, doyennés, paroisses (curés, vicaires). Nomination aux cures. Patronage. Collégiales et chapelles. Clergé régulier. Abbayes, prieurés. Régime administratif de ces établissements. Couvents. Établissements des ordres militaires et hospitaliers. Faire connaître pour chaque titre ou établissement ecclésiastique l'état des droits et des biens, l'évaluation approximative des revenus (cens, dîmes, etc.), des devoirs et des charges. Oblations. Assemblées du clergé, don gratuit, décimes. Protestants. Juifs. Actes de l'état civil. = *Noblesse.* — État de la noblesse par bailliages en 1789. Hiérarchie féodale. Propriétés seigneuriales. Droits de chasse. Transmission des biens nobles. Revenus divers de la noblesse. Valeur vénale et revenus des terres possédées par des personnes nobles. = *Tiers état.* — Communautés d'habitants. Propriétés du Tiers état. Villes. Privilèges des bourgeois. Compagnies de l'arc, etc. = *Population.* — Population urbaine et population rurale. Feux. Rapport de la population des paroisses en 1789 et aujourd'hui. Nombre des enfants par ménage. Mortalité.

État des terres. — Domaine royal. Apanages. Fiefs. Droit de franc-fief. Communaux. Pâturage et vaine pâture. Forêts. Droit de triage. Propriété roturière. Propriété urbaine et rurale. Formes diverses de tenure et d'amodiation de la terre. Baux perpétuels. Bail à cens seigneurial, emphytéose, bail sur une ou plusieurs vies. Bail à rente foncière, à champart, à complant, etc. Droits seigneuriaux. Banalité. Garenne et colombiers. Mainmorte. Redevances foncières en nature et en argent. Droits casuels. Lods et ventes, rachats, reliefs, plaids, etc.

Administration. — *Administration générale.* — Limites et étendue des

circonscriptions administratives. Généralités, élections, subdélégations. Attributions des intendants et des subdélégués. Institutions municipales. Villes, communes, paroisses. Maires et échevins. Corps de ville. États provinciaux. Assemblées provinciales. = *Finances.* — Bureaux des finances. Élections. Greniers à sel. Maîtrises des eaux et forêts. Taille et crues. Capitations. Vingtièmes. Abonnements. Gabelles. Modes de perception de l'impôt du sel. Assiette, répartition et recouvrement des impôts en général. Péages et travers. Aides. Traites foraines. Impositions diverses : tabacs, marque d'or et d'argent, etc. Octrois des villes. — Indiquer, autant que possible, l'état des impôts par paroisses. — Hôtels des monnaies. = *Justice.* — Parlements. Présidiaux. Bailliages et sénéchaussées. Prévôtés. Juridictions seigneuriales et municipales. Juridictions diverses. Justice civile et criminelle. Coutumes et droit écrit. Peines et prisons. = *État militaire.* — Gouvernements. Gouverneurs. Fonctions et privilèges des lieutenants généraux et lieutenants du roi. Garnisons. Troupes de l'armée de terre. Enrôlements. Écoles militaires. Arsenaux. Châteaux forts. Villes fortifiées. Poudres et salpêtres. Logement des gens de guerre. Maréchaussée. Milices. Gardes bourgeoises et tribunaux militaires. Invalides. = *Marine.* — Inscription maritime. Ports militaires. Armée de mer. Amirauté. Écoles de la marine. Invalides de la marine. Institutions spéciales. = *Instruction et beaux-arts.* — Universités. Collèges et autres écoles. Petites écoles. Congrégations enseignantes, couvents, etc. Revenus des établissements d'instruction. Nombre des élèves. Écoles spéciales, académies. Sociétés savantes. Bibliothèques. Théâtres. Expositions. Conservatoire. Presse et librairie.

Agriculture, industrie et commerce. — *Agriculture.* — Principales cultures. Rendement des récoltes. Foires et marchés. Commerce de denrées agricoles. Importation et exportation de ces denrées à l'intérieur du royaume. = *Industrie.* — Mines et carrières. Administration des mines. Industries exercées à la campagne concurremment avec la culture. Industries principales des villes. Corps de métiers. Règlements de fabrique, inspecteurs. Manufactures royales et privilèges accordés à l'industrie. = *Transports et commerce.* — Postes. Messageries. Transports par terre et par eau. Compagnies de commerce. Banques et comptoirs. Commerce intérieur et extérieur. Douanes. Juges-consuls. = *Travaux publics.* — Ponts et chaussées. Corvées royales. Péages. Canaux. Police des cours d'eau. Chemins entretenus par les seigneurs. = *Assistance publique.* — Hôpitaux et hospices. Établissements et institutions de charité. Mendicité.

— M. Bouché-Leclercq, à l'initiative de qui nous devons déjà les traductions de l'*Histoire grecque de Curtius* et de l'*Histoire de l'Hellénisme de Droysen,* parues à la librairie Leroux, vient d'entreprendre la publication de l'*Histoire de la Grèce sous la domination romaine,* par M. Hertzberg, traduite en 3 vol. in-8° par MM. Scheurer, de Liebhaber et Huschard. Bien que le Hertzberg ne vaille pas le Droysen qui ne vaut

pas le Curtius (les auteurs ont voulu sans doute que leurs œuvres offrissent l'image de la décadence hellénique), c'est néanmoins une œuvre de valeur qui ajoute beaucoup à ce que nous trouvons dans le livre intéressant mais trop succinct de M. Petit de Julleville. La série complète formera 11 vol. avec un atlas.

— MM. Marignan, Platon et Wilmotte annoncent pour paraître à partir du 1er janvier 1888, à la librairie Picard et au prix de 8 francs par an, une Revue mensuelle d'histoire et de philologie intitulée : *le Moyen Age,* qui a l'intention de donner des articles de variétés, des comptes-rendus critiques des livres relatifs à l'histoire et à la philologie et le dépouillement de plus de six cents recueils périodiques. La liste des publications qui devront être dépouillées pour le *Moyen Age* (où même les revues suisses et russes ne figurent pas) remplit à elle seule sept pages de petit texte. Les directeurs se sont assuré la collaboration de nombreux savants en France et à l'étranger et espèrent fournir un Bulletin d'information très complet pour les études médiévales. Quoique nous sachions par expérience les difficultés que présente leur tâche, surtout en ce qui concerne le dépouillement des périodiques, nous ne doutons pas que le *Moyen Age* ne rende de grands services et nous adressons les meilleurs souhaits de bienvenue à la nouvelle Revue.

— M. J. Barthélemy Saint-Hilaire a réuni, sous le titre : *l'Inde anglaise, son état actuel, son avenir* (Perrin, 484 p. in-8°), quatre séries d'articles du *Journal des savants* sur le gouvernement de l'Inde, sur les Hindous et le brahmanisme, sur les mœurs indigènes, et sur les Khonds, peuplades du gouvernement de Madras, publiés en 1867, 1875 et 1885. Il y a joint une introduction où il a retracé les principales phases de la lutte de la Russie et de l'Angleterre en Asie depuis le commencement du siècle. Malgré son origine, l'ouvrage de M. B. Saint-Hilaire a une réelle unité et donne une image très vive de l'Inde actuelle.

— M. Gazier a publié à la librairie Colin un *Dictionnaire classique illustré* qui forme, sous un format très réduit, une véritable petite encyclopédie. L'histoire et la géographie y tiennent une assez grande place. C'est un Bescherelle, plus complet, mieux fait, avec des gravures explicatives souvent fort utiles, et des cartes.

— La librairie Hachette a mis en vente la 7e livraison de l'*Atlas universel de géographie,* par Vivien de Saint-Martin et Fr. Schrader. Elle contient la carte de l'Italie méridionale, celle de l'empire russe (Asie septentrionale) et celle de l'Océanie.

— Sous le titre *Généalogie historique de la famille de Mauroy,* M. Albert de Mauroy a donné quelques bonnes notices sur des membres de cette famille noble de Champagne, dont une branche fixée à Paris a fourni des conseillers d'État et des lieutenants généraux des armées du roi.

— M. Truelle Saint-Evrou vient de publier une notice biographique sur *Bernard Forneron,* père du regretté historien de Philippe II, Henri

Forneron, et qui fut successivement principal du collège de Troyes, proviseur des lycées Louis-le-Grand et Condorcet.

— La table des matières contenues dans les vingt premiers volumes de la *Revue historique et archéologique du Maine* a été dressée par M. l'abbé Chambois; elle a été distribuée avec le n° de septembre de la *Revue* (Mamers, Fleury et Dangin; le Mans, Pellechat).

— M. H. Martin a donné le t. II du *Catalogue des mss. de l'Arsenal* et M. H. Omont le t. I du *Catalogue des mss. de Rouen* (Plon).

Livres nouveaux. — Histoire locale. — *Maitre.* Les villes disparues de la Loire-Inférieure, 2e livr. : la station gallo-romaine de Mauves. Nantes, Forest et Grimaud. — *Quernest.* Notions historiques et archéologiques sur la ville de Lamballe. Saint-Brieuc, Guyon. — *Abbé Charrier.* Notice historique sur la collégiale de Saint-Martin de Clamecy. Nevers. — *Fillon* et *Rochebrune.* Poitou et Vendée; études historiques et artistiques. Niort, Clouzot.

Biographies. — *Comte de Palys.* Le capitaine Breil, de Bretagne, baron des Hommeaulx, 1503-1583. Rennes, Plihon et Hervé. — *Abbé Voillery.* Étude historique et critique sur les actes, le culte et les reliques de saint Flocel, martyr, suivie de la légende de saint Hervé, confesseur. Dijon, Damongeot.

Documents. — *Charpin-Feugerolles* et *C. Guigue.* Grand cartulaire d'Ainay, suivi d'un autre cartulaire rédigé en 1286 et de documents inédits. 2 vol. Lyon, Pitrat. — *R. de Lespinasse.* Cartulaire du prieuré de la Charité-sur-Loire, ordre de Cluni. Champion. — *Abbé Douais.* Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, 844-1200. Picard. — *E. Langlois.* Les registres de Nicolas IV; 2e fasc. Thorin. — *G. Dumay.* Le Mercure dijonnois, ou Journal des événements qui se sont passés de 1742 à 1789, principalement en Bourgogne. Dijon, Darantière. — *Trévédy.* Deux ordonnances de police à Quimper, 1404-1719. Nantes, Forest et Grimaud. — *Favier.* Catalogue des mss. de la Société d'archéologie lorraine. Nancy, Wiener. — *Jadart.* Inventaire des archives de l'Académie de Reims depuis sa fondation, 1841-86. Reims, Michaud. — *Lefèvre-Pontalis.* Bibliographie des sociétés savantes de la France. Impr. nationale.

**Allemagne.** — M. Richard Schrœder a été nommé professeur de droit allemand et d'histoire du droit à Heidelberg. — M. Jastrow, privat-docent à Berlin, a été nommé professeur ordinaire à Berne. — M. Paul Deussen, privat-docent pour le sanscrit à l'université de Berlin, a été nommé professeur extraordinaire. — M. Schmoller a été nommé historiographe de la maison de Brandebourg. — La direction du séminaire impérial des langues orientales créé récemment à Berlin, et qui a ouvert en octobre dernier, a été confiée au professeur Saghau. — M. Alfred Schœne, éditeur d'Eusèbe, a été nommé professeur de philologie à Kœnigsberg. — M. Rud. Sohm quitte l'université de Strasbourg pour celle de Leipzig.

— Le 30 nov. prochain, Théodore Mommsen entre dans sa soixante-dixième année et dans sa vingt-cinquième de professorat à l'université de Berlin. Des préparatifs sont faits dans les cercles scientifiques de l'Allemagne pour fêter ce double anniversaire.

— Le Dr E. Hultsch a fait présent à l'Académie des sciences de Prusse, qui lui avait fourni les fonds pour un voyage dans l'Inde et à

Cachemir, de plusieurs manuscrits et monnaies de l'Inde très remarquables.

— L'Association centrale des sociétés pour l'histoire et les antiquités de l'Allemagne a tenu son assemblée générale à Mayence, du 13 au 16 sept. dernier. A cette occasion, la Société des Antiquaires de Mayence a publié un remarquable volume de Mémoires, parmi lesquels nous citerons : Schædel, la Lutte des archevêques Adolphe de Nassau et Diether d'Isenburg pour le Rheingau ; Bockenkeimer, Introduction à l'histoire de la seconde domination française à Mayence ; J. Keller, les Nouvelles inscriptions romaines du musée de Mayence ; Velke et Heim, le pont romain de Mayence. Ce dernier mémoire donne une relation très intéressante et complète des restes des ponts construits par les Romains sur le Rhin à Mayence ; l'auteur en a tenté avec succès la reconstruction. L'assemblée a décidé de travailler, en vertu d'une loi d'empire, à la protection des antiquités et des monuments de l'art ; il s'agit de créer, dans les provinces et dans les districts, des organes chargés exclusivement de la conservation des monuments.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Ammann*. Die Schlacht bei Prag am 6 mai 1757. Heidelberg, Petters. — *J. Friedrich*. Geschichte des Vaticanischen Konzils. Vol. III. Bonn, Neusser. — *Hollmann*. Die Universitæt Gœttingen im 7 jæhr. Kriege, publ. p. A. Schœne. Leipzig, Hirzel. — *Günther*. Geschichte des mathematischen Unterrichts im deutschen Mittelalter bis zum Jahre 1525. Berlin, Hofmann. — *Kœhler*. Die Entwickelung des Kriegwesens und der Kriegführung in der Ritterzeit. Bd. III. Breslau, Kœbner. — *Kœster*. Die Wormser Annalen. Leipzig, Fock. — Kirchengeschichtliche Studien, H. Reuter zum 70 Geburtstag gewidmet. Leipzig, Hinrichs. — *Karge*. Die russisch-œsterreichische Allianz von 1746 und ihre Vorgeschichte. Gœttingue, Peppmüller. — *Lindner*. Die Veme. Paderborn, Schœningh. — *Salis-Marschlins*. Agnes von Poitou, Kaiserin von Deutschland. Zurich, Rudolphi.

Histoire locale. — Hansische Geschichtsquellen. Bd. V. Halle, Waisenhaus. — *Ermisch*. Das sæchsische Bergrecht des Mittelalters. Leipzig, Giesecke.

Antiquité. — *H. Jordan*. Die Kœnige im alten Italien. Berlin, Weidmann. — *Gœbel*. Die Westküste Afrikas im Altertum. Leipzig, Fock.

**Autriche-Hongrie.** — M. Lœsche, privat-docent à Berlin, a été nommé professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à la faculté évangélique de théologie à l'université de Vienne.

— La Société pour l'histoire de la Basse-Autriche a continué de publier le cartulaire du chapitre de Saint-Pœlten ; il est parvenu à l'année 1286.

— Le tome III, 1re partie, des *Monumenta Conciliorum generalium sæculi XV* est paru ; il contient la suite de Jean de Ségovie.

Livres nouveaux. — *Busson*. Die Wahl Adolfs von Nassau. Vienne, Gerold. — *Miklosich*. Die Blutrache bei den Slaven ; ibid. — *Miklosich* et *J. Müller*. Acta et diplomata graeca medii aevi, sacra et profana. Vol. V. Ibid. — *Gundlach*. Wer ist der Verfasser des *Carmen de bello saxonico ?* Innsbruck, Wagner. — *O. Keller*. Thiere des classischen Alterthums in Culturgeschichtlicher Beziehung ; ibid. — *Hirn*. Herzog Ferdinand II von Tirol ; ibid.

**Belgique.** — M. Tielemans, premier président honoraire de la cour d'appel de Bruxelles, est mort dans cette ville à l'âge de quatre-vingt-huit ans, dans les premiers jours du mois de juillet. Dans son *Répertoire de l'administration et du droit administratif de la Belgique* (1834-1859), ouvrage de longue haleine et plein d'une science étonnante, il a intercalé un grand nombre de remarquables dissertations historiques.

Livres nouveaux. — *F. Straven.* Inventaire des Archives de Saint-Trond, tome I (3e livraison). — *Comte P.-A. du Chastel de la Howardries.* Notes généalogiques tournaisiennes dressées sur titres. Tournai, 1878-1887, 3 vol., 100 fr. — *Baron Misson.* Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne. Bruxelles, 480 p. — *Chanoine Toussaint.* Histoire civile et religieuse de Walcourt. 272 p. — *D.-A. van Bastelaer.* Collection des actes de franchises et privilèges, octrois, ordonnances, règlements, etc., donnés par ses souverains à Charleroi, 7e fascicule, République et Empire. Mons, Manceaux, 286 p. — *G. van Caster.* Malines, guide historique et descriptif des monuments. 165 p.; Bruges, Société Saint-Augustin. — *Th. Lejeune.* Histoire de la ville de Binche, 1re partie. Binche, Winance. — *Cam. Lemonnier.* Histoire des beaux-arts en Belgique (1830-1887), 2e édition. Bruxelles, Weissembruch. — *Eug. Soil.* Potiers et faïenciers tournaisiens. 220 p., 20 planches; Tournai, Vasseur. — *Mgr Namèche.* Pierre de Coninck et Jean Breydel, deux héros flamands. 156 p.; Louvain, Ch. Fonteyn. — *Chanoine A. Duclos.* Jan Breidel en Pieter de Coninc. 94 pages; Bruges, Beyaert-Storie. — *De Fisenne.* L'art mosan du xiie au xvie siècle, recueil de monuments levés et dessinés. Tilleur-lez-Liège, l'auteur. — *Th. Gobert.* Les rues de Liège. Histoire et souvenirs, fasc. 7 et 8. Liège, Demarteau. — *M. et A. Heins.* Le littoral belge de Knocke à La Panne. 128 p.; Gand, Hoste. — *Ch. Ruelens,* conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale. Les monuments de la géographie des bibliothèques de Belgique (cartes de l'Europe, 1480-1485. Quatre cartes en huit feuilles in-plano avec texte explicatif. Prix : 20 fr.). Bruxelles, Institut national de géographie. — *Th.-A. Welvaarts.* Geschiedenis der vrijheid Arendonck. 216 p.; Turnhout, Beersmans.

**Italie.** — Le 19 juillet est mort à Modène le marquis G. Campori, auteur du *Carteggio Galileiano* et d'un grand nombre de mémoires sur l'histoire de la littérature et des arts italiens.

— Le 29 août est mort M. Gozzadini, sénateur du royaume, à l'âge de soixante-dix-sept ans. On lui doit des mémoires nombreux sur l'archéologie.

Livres nouveaux. — *Bartolazzi.* Montolmo, oggi città di Pausola; sua origine, incrementi e decadenza. Pausola, Crocetti. — *Gherardi.* Le consulte della repubblica fiorentina per la prima volta pubblicate. Fasc. 1. Florence, Sansoni. — *Fabretti.* Cronache della città di Perugia; vol. I, 1308-1438. Turin, l'auteur. — *Ghizzi.* Storia della terra di Castiglione Fiorentino; fin : 1700-1859. Arezzo. Bellotti. — *D. de Gubernatis.* Orbis seraphicus; historia de tribus ordinibus a seraphico patriarcha S. Francisco institutis. Quarachi, impr. du collège de Saint-Bonaventure. — *E. Gorra.* Testi inediti di storia troiana. Turin, Triverio. — *Mazzatinti.* Inventario dei manoscritti italiani delle biblioteche di Francia. Tome II. Rome, Bencini. — *Cali.* Taormina a traverso i tempi. Catane, Giannotta. — *Cecconi.* La genesi dell' Italia. Florence, Barbèra. — *Todaro.* Raccolta degli statuti municipali italiani. Vol. I. Palerme, Pedone-Lauriel. — *Alberti.* Le corporazioni d'arti e mestieri, et la libertà del commercio interno negli

antichi economisti italiani. Milan, Hœpli. — *Largajolli*. Della politica religiosa di Giuliano imperatore, e degli studi critici più recenti. Plaisance, Marchesotti.

**Suisse.** — M. Arnold Morel-Fatio, conservateur du Musée cantonal vaudois et l'un des numismates les plus estimés de la Suisse, est mort le 10 août, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il avait publié de très nombreuses dissertations, parmi lesquelles on a surtout remarqué les *Fragments d'une histoire monétaire de Lausanne* (Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXXIV-XXXVI).

— Le canton de Berne vient de perdre, à quelques semaines de distance, deux de ses historiens : M. Frédéric-Egbert de Mülinen, mort, le 16 août, à l'âge de soixante-onze ans, et M. Auguste de Gonzenbach, décédé, le 29 sept., dans sa quatre-vingtième année. M. de Mülinen était un érudit aussi modeste que consciencieux, dont le principal ouvrage, *l'Helvetia sacra* (1858-1861), rendra longtemps encore d'excellents services. Quant à M. de Gonzenbach, l'ancien vice-chancelier de la Confédération suisse (1834-1847), demeuré presque jusqu'à la fin un politique très actif, sinon très militant, il avait fouillé à diverses reprises l'histoire de la guerre de Trente ans et tiré grand parti des précieux matériaux qu'il avait arrachés au « pillage » bien connu de la bibliothèque de Spiesz; mais il était malheureusement de ceux dont on a dit que, ne s'ennuyant jamais, ils sont sujets parfois à lasser la patience du lecteur. Sa volumineuse biographie du général Jean-Louis d'Erlach (1880-1882) aurait fait peut-être un très bon livre, s'il avait su la réduire de moitié et s'arrêter à temps dans l'intarissable apologie de son héros.

— La Société d'histoire de la Suisse romande a célébré le 15 septembre, à Chillon, le cinquantième anniversaire de sa fondation. Ont été proclamés, à cette occasion, membres honoraires de la Société : M. F. Fiala, évêque de Bâle; K. Hilty, professeur à l'Université de Berne; J. Kaiser, archiviste fédéral; P.-A. de Segesser, conseiller national, à Lucerne; H. Wartmann, à Saint-Gall; Carutti di Cantonio, à Rome; L. Delisle, à Paris, et de Pflugk-Hartung, à Bâle.

— La Société générale d'histoire suisse et la Société d'histoire des cinq cantons (Uri, Schwyz, Untervalden, Lucerne et Zug) ont tenu en commun, le 20 septembre, à Weggis, leur séance annuelle. M. G. de Wyss a passé sommairement en revue les publications historiques faites en Suisse depuis 1884. M. G. Meyer von Knonau a traité de quelques points relatifs à l'établissement du christianisme en Suisse; M. le secrétaire d'État Weber, des effondrements assez fréquents qui ont affligé la ville de Zug depuis le xv^e siècle; M. Th. de Liebenau, de l'histoire de Weggis, et M. P. Schweizer, des « chartes de franchise » des Waldstætten, en particulier de celles d'Uri. Ce dernier travail remet à l'ordre du jour nombre de questions qui paraissaient depuis longtemps épuisées.

— M. le D^r H. Trog vient de publier la dissertation inaugurale qu'il a présentée à la Faculté de philosophie de l'Université de Bâle : *Rudolf I und Rudolf II von Burgund*. Bâle, Detlof, in-8° de 88 p.

— M. le professeur H. Carrard a fait tirer à part la dissertation qu'il a insérée dans les Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande (série II, t. I) sur « le combat de Chillon, » l'un des faits les plus célèbres, mais aussi les plus énigmatiques de l'histoire du pays de Vaud. M. Carrard essaie de l'éclaircir en démontrant que ce combat doit avoir été livré vers 1207 plutôt qu'en 1266, et qu'il faut le rapporter aux temps de Thomas de Savoie plutôt qu'à ceux du comte Pierre.

— M. le professeur J. Dierauer vient de publier le tome I d'une *Histoire de la Confédération suisse*[1], qu'il a dédiée à MM. G. de Wyss et P. Vaucher, et qui nous paraît laisser loin derrière elle toutes les entreprises analogues des dernières années. Ce n'est ni un simple résumé, comme les manuels, d'ailleurs si justement appréciés, de MM. J. Strickler et L. Vulliemin, ni un ouvrage mi-parti de vulgarisation et de science, comme la 7e édition, revue et beaucoup trop remaniée, du livre de M. A. Daguet, ni une sorte d'encyclopédie à l'usage des gens du monde, comme le devient de plus en plus l'*Histoire de la Suisse* de M. K. Dændliker. C'est l'œuvre à la fois attrayante et sévère d'un historien qui, désireux seulement de faire bien comprendre la formation et le développement de la Confédération suisse, ou, pour mieux dire, l'histoire des alliances fédérales, s'attache avant tout aux documents et aux témoignages les plus anciens, les distingue avec soin des enjolivements d'une tradition incertaine et confuse, ne s'occupe même qu'en passant de celle-ci, et, sans se dissimuler jamais ce qu'il y a de fragmentaire dans notre connaissance des faits ou ce qu'il y eut de fortuit dans les événements eux-mêmes, n'a de repos cependant que lorsqu'il a réussi à en démêler les causes, à en suivre les péripéties, à en marquer nettement le caractère et les effets. C'est aussi l'œuvre d'un artiste, en ce sens que l'auteur, mis, par d'immenses lectures, en possession d'une masse énorme de matériaux, se croit d'autant plus obligé de les ranger dans le meilleur ordre, et ne se tient pour satisfait que lorsque sa phrase, très simple, mais très soignée, est arrivée à se plier à toutes les exigences du sujet. Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à annoncer le beau travail de M. Dierauer; la *Revue historique* aura bientôt l'occasion d'y revenir.

— La Société d'histoire de Bâle vient de publier le tome III des *Basler Chroniken* (Leipzig, Hirzel, in-8° de x et 686 p.), depuis longtemps préparé par les soins de feu M. le professeur W. Vischer. Il renferme : 1° la seconde partie du Journal du chapelain Knebel (juin 1476-juillet 1479) ; 2° des annexes assez nombreuses, qui se rapportent pour la plupart à l'histoire des années 1474-1477, et dont quelques-unes (ceci soit dit pour les lecteurs français de la *Revue*) touchent à l'histoire de la Franche-Comté; 3° un résumé systématique des matières traitées dans la seconde partie du Journal; 4° une table alphabétique des noms de

1. *Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft*. Erster Band (bis 1415). Gotha, Perthes, in-8° de xxi et 443 p. (fait partie de la collection Heeren-Ukert).

personnes et de lieux. Ce volume est le dernier travail d'un savant qui faisait bien tout ce qu'il faisait, et l'on doit savoir gré aux amis de M. Vischer de s'être de tout point conformés à son dessein.

— M. le Dr F. Fæh vient de publier une intéressante étude sur *Gustave-Adolphe et les Confédérés* (programme de l'école réale de Bâle).

— M. P.-A. de Segesser a fait paraître, sous le titre : *Fünf und Vierzig Jahre im Luzernischen Staatsdienst* (Berne, Wyss, in-8° de xiv et 703 p.), un volume qui embrasse toute sa carrière administrative et politique, depuis son entrée à la chancellerie d'État de Lucerne (1841) jusqu'à l'heure présente. On y trouve, au chapitre i, de très curieux détails sur les années qui précédèrent immédiatement la guerre du Sonderbund.

**Russie.** — Le 29 janvier/10 février 1887 s'achevait la cinquantième année depuis la mort du grand poète, Al. Pouschkine. Sa mémoire a été célébrée dans les deux capitales ainsi que dans les provinces par des séances des sociétés scientifiques, par des conférences publiques, etc. Les journaux et les revues ont publié beaucoup d'articles sur le poète national. Selon les lois russes, dès ce jour sont périmés les droits littéraires sur les œuvres de Pouschkine et chacun peut les publier à son gré. Aussi pendant ces derniers mois a-t-il déjà paru une vingtaine d'éditions différentes; en tout plus de 150,000 exemplaires d'éditions complètes, outre plusieurs centaines d'éditions des œuvres séparées de Pouschkine et qui consistent en quelques millions d'exemplaires. Grâce à cette masse d'éditions, et à leur bas prix, les œuvres de Pouschkine se répandront largement; elles seront connues de chaque Russe qui sait lire, et auront partout une grande influence civilisatrice. Le prix des œuvres complètes de Pouschkine jusqu'ici était à peu près de 10 roubles /20 francs; on peut les acheter maintenant pour 2 à 3 francs.

---

Erratum du précédent numéro.

P. 103, ligne 38, *au lieu de :* Marmotton, *lisez :* Marmottan.
— 117, lignes 13 et 26, *au lieu de :* Cassagnes, *lisez :* Cassanyes.
— 117, ligne 15, — mai 1858, — mars 1758.
— 167, — 17 et *passim* — Bassiani, — Bastiani.
— 167, — 36, — Almesloc, — Almesloe.
— 168, — 8, — Roschkirch, — Rothkirch.
— 169, — 3, — Clément, — Clément XIV.
— 170, — 6, — religiosis, — religiosi.
— 170, — 30, — Pie IV, — Pie VI.
— 171, — 41, *au lieu de :* communiquât ce passage, *lisez :* conférât cette dignité.
P. 173, ligne 3, *au lieu de :* t. XXVIII, *lisez :* t. XXIII.
— 173, — 11, — copie de bref, *lisez :* copie du bref.
— 175, — 42, — Roschkirch, — Rothkirch.
— 195, — 2. Le Sedulius, imité par Cosmas de Prague, est non Sedulius de Liège, mais Coelius Sedulius, poète chrétien du v° siècle.

---

# TABLE DES MATIÈRES.

## ARTICLES DE FOND.

Pages

G. Fagniez. La jeunesse du Père Joseph . . . . . 263
P. Monceaux. Le grand temple du Puy-de-Dôme . . . . . 225
G. Monod. Les mœurs judiciaires au viii^e siècle . . . . . 1
M. Philippson. Études sur l'histoire de Marie Stuart. 1^re partie 21

## MÉLANGES ET DOCUMENTS.

A. Fournier. Note sur les dernières années du duc d'Enghien 96
H. Harrisse. Christophe Colomb et Savone . . . . . 59
A. Hellot. Une donation, par Bertrand Du Guesclin . . . 288
A. Stern. Note sur la correspondance de Barthélemy et de A. de Mulinen. . . . . 93
E. Welvert. Étude critique de quelques textes relatifs à la vie secrète de Louis XV . . . . . 292

## BULLETIN HISTORIQUE.

**Angleterre.** Moyen âge et temps modernes, par G. Black . 121
**France.** Antiquité grecque, par P. Girard. . . . . 304
— Moyen âge et temps modernes, par Ch. Bémont et G. Monod . . . . . 100, 319
**Roumanie,** par Al.-D. Xénopol . . . . . 342

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

L. Beauchet. Histoire de l'organisation judiciaire en France (Pfister). . . . . 138
Bazin. La république des Lacédémoniens (P. Monceaux) . . 364
— De Lycurgo (P. Monceaux) . . . . . 362
E. Corra. La bataille de Sedan (A. D.) . . . . . 159
H. Harrisse. Christophe Colomb (L. Gallois) . . . . . 381
P. Hinschius. Das Kirchenrecht (P. V.) . . . . . 175
G. Hueffer. Vorstudien zu einer Darstellung des Lebens des heilg. Bernard von Clairvaux (Luchaire) . . . . . 146
C. Joret. J.-B. Tavernier (G. Guibal). . . . . 386
A. Joubert. Les misères de l'Anjou au xv^e et au xvi^e s. (Ch. Benoist) . . . . . 164
K. Lamprecht. Deutsches Wirthschaftsleben im Mittelalter (G. Blondel) . . . . . 371
M. Lehmann. Preussen u. die kathol. Kirche seit 1640 (Reusch) 167
J. Low et S. Pulling. Dictionary of english history (Ch. Bémont) 161
A. Martin. Les cavaliers athéniens (P. G.) . . . . . 369
P. Monceaux. Les Proxénies grecques (P. G.) . . . . . 369
K. Mueller. Die Waldenser (Ch. Molinier). . . . . 152
Nissl. Der Gerichtsstand des Clerus im frænk. Reich (J. Havet) 370

Pages

L. Riess. Geschichte des Wahlrechts zum englischen Parlament (B.) . . . . . 380
J.-B. Telfer. The Chevalier d'Eon de Beaumont (Ém. Bourgeois) 398
F. Tocco. Giordano Bruno (Ém. Gebhart) . . . . . 156

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

### ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

#### FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. . . . . 186, 411
2. Académie des sciences morales et politiques . . . . 186
3. Annales de Bretagne . . . . . 185
4. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 182
5. Annales de l'Est . . . . . 185
6. Bibliothèque de l'École des chartes . . . . . 403
7. Bulletin critique . . . . . 179, 405
8. Bulletin de correspondance hellénique . . . . . 180, 407
9. Bulletin d'histoire ecclésiastique . . . . . 181
10. La Controverse et le Contemporain . . . . . 185
11. Le Correspondant . . . . . 184, 410
12. Le Curieux . . . . . 178, 407
13. Journal des Savants . . . . . 179, 406
14. Le Livre . . . . . 406
15. Mélanges d'archéologie et d'histoire . . . . . 407
16. La Nouvelle Revue . . . . . 184, 410
17. Nouvelle Revue historique de droit . . . . . 182, 408
18. Polybiblion . . . . . 406
19. La Révolution française . . . . . 177, 406
20. Revue africaine . . . . . 186, 410
21. Revue archéologique . . . . . 181
22. Revue celtique . . . . . 180
23. Revue critique d'histoire et de littérature . . . . . 178, 404
24. Revue d'histoire diplomatique . . . . . 177, 403
25. Revue de l'Agenais . . . . . 185, 411
26. Revue de Gascogne . . . . . 185, 411
27. Revue de Géographie . . . . . 183, 408
28. Revue de l'Histoire des religions . . . . . 181
29. Revue des Deux-Mondes. . . . . 184, 409
30. Revue des Études juives. . . . . 182
31. Revue des Questions historiques . . . . . 176, 402
32. Revue du Cercle militaire . . . . . 183, 408
33. Revue générale de droit . . . . . 182
34. Revue historique et archéologique du Maine . . . . 411
35. Revue maritime et coloniale . . . . . 184, 409
36. Revue politique et littéraire. . . . . 179
37. Romania . . . . . 407
38. Société archéologique de Tarn-et-Garonne . . . . . 411
39. Société de l'Histoire de Paris . . . . . 189, 412
40. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 189, 411

Pages
41. Société des Antiquaires de France . . . . . 187
42. Société des Antiquaires de l'Ouest . . . . . 190
43. Le Spectateur militaire . . . . . 183, 409

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 190
2. Revue de Belgique. . . . . 412

ALLEMAGNE.

1. K. Preussische Akademie der Wissenschaften (Berlin). 430
2. Alemannia . . . . . 415
3. Archiv d. histor. Vereins von Unterfranken . . . 426
4. Archiv d. Vereins f. Geschichte Bremen und Verden . 429
5. Archiv f. Anthropologie . . . . . 418
6. Archiv für katholisches Kirchenrecht . . . . . 422
7. Archiv für Kirchengeschichte des Mittelalters . . . 417
8. Deutsche Revue . . . . . 416
9. Deutscher Pitaval . . . . . 415
10. Germania. . . . . 415
11. Gœttingische gelehrte Anzeigen . . . . . 191, 415
12. Historische Zeitschrift . . . . . 412
13. Historischer Verein von Oberpfalz . . . . . 426
14. Historischer Verein zu Bamberg . . . . . 193
15. Historisches Jahrbuch . . . . . 190
16. Jahrbücher f. Nationalœkonomie. . . . . 417
17. Jahrbücher für protestantische Theologie . . . . . 422
18. Der Katholik. . . . . 423
19. Mærkische Forschungen. . . . . 429
20. Mittheilungen aus d. german. Nationalmuseum. . . 417
21. Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts . . 419
22. Mittheilungen des Vereins d. Stadt Chemnitz . . . 428
23. Mittheilungen des Vereins d. Stadt Meissen . . . . 428
24. Mittheilungen d. Vereins f. d. Gesch. in Frankfurt a. M. 426
25. Mittheilungen des Vereins f. Geschichte von Erfurt . 427
26. Mittheilungen des Vereins f. Gesch. v. Kahla u. Roda. 427
27. Mittheilungen des Vereins f. Hamburgische Geschichte 429
28. Neue Jahrbücher für Philologie . . . . . 420
29. Neues Archiv . . . . . 414
30. Neues Lausitzisches Magazin . . . . . 428
31. Nord und Süd . . . . . 416
32. Philologus. . . . . 420
33. Preussische Jahrbücher . . . . . 417
34. Rheinisches Museum für Philologie . . . . . 421
35. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften (Leipzig). 192, 428
36. Theologische Quartalschrift. . . . . 423
37. Theologische Studien und Kritiken . . . . . 424
38. Westdeutsche Zeitschrift . . . . . 191, 425
39. Zeitschrift der D. morgenlænd. Gesellschaft . . . . 419
40. Zeitschrift der histor. Gesellschaft f. Posen . . . . 430

Pages
41. Zeitschrift der Savigny-Stiftung f. Rechtsgeschichte . 422
42. Zeitschrift des D. Palæstina-Vereins. . . . . 420
43. Zeitschrift des histor. Vereins f. Marienwerder . . . 429
44. Zeitschrift des histor. Vereins f. Niedersachsen . . . 427
45. Zeitschrift des Vereins f. Henneberg. Geschichte . . 429
46. Zeitschrift für ægyptische Sprache . . . . . 418
47. Zeitschrift für Assyriologie . . . . . 419
48. Zeitschrift für deutsche Philologie . . . . . 422
49. Zeitschrift für deutsches Alterthum . . . . . 417
50. Zeitschrift für die Geschichte d. Oberrheins . . . . 191, 424
51. Zeitschrift für katholische Theologie. . . . . 424
52. Zeitschrift für Kirchengeschichte . . . . . 424
53. Zeitschrift für romanische Philologie . . . . . 422
54. Zeitschrift für vaterlænd. Geschichte von Westfalen . 427
55. Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft . . 422
56. Zeitschrift für Vœlkerpsychologie . . . . . 418
57. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. . . . . 423

AUTRICHE-HONGRIE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Vienne) . . . . 433
2. Archæologisch-epigraphische Mittheilungen . . . . 193
3. Archiv d. Vereins f. Siebenbürg. Landeskunde . . . 432
4. Archiv f. œsterreichische Geschichte . . . . . 193, 432
5. Archivio storico per Trieste, l'Istria ed il Trentino . . 195
6. Beitræge zur Kunde Steiermærk. Geschichtsquellen . 434
7. Blætter d. Vereins f. Landeskunde v. Niederœsterreich 432
8. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 193
9. Mittheilungen des histor. Vereins für Steiermark . . 434
10. Schriften des Vereins f. Geschichte des Bodensees. . 431
11. Wiener Studien. . . . . 195
12. Wiener Zeitschrift f. die Kunde des Morgenlandes. . 433
13. Zeitschrift f. die œsterreichischen Gymnasien . . . 433

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Academy . . . . . 198, 434
2. The Antiquary . . . . . 200
3. The Asiatic quarterly Review. . . . . 201
4. The Athenaeum . . . . . 199, 435
5. Blackwood's Magazine . . . . . 436
6. The century Magazine . . . . . 436
7. The contemporary Review . . . . . 200
8. The Dublin Review . . . . . 436
9. The Edinburg Review . . . . . 201
10. The English historical Review. . . . . 196
11. The fortnightly Review . . . . . 436
12. Indian Antiquary . . . . . 201
13. The national Review . . . . . 200
14. The nineteenth Century . . . . . 436
15. The Scottish review . . . . . 436

Pages

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation . . . . . 201

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei . . . . . 205
2. Accademia della scienze di Torino . . . . . 206
3. Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena . . . 206
4. Archivio della società romana di storia patria. . . . 438
5. Archivio storico italiano . . . . . 204, 438
6. Archivio storico per le provincie napoletane . . . . 204
7. Archivio storico siciliano . . . . . 205, 438
8. Archivio veneto. . . . . 439
9. R. Deputazione di storia patria (Romagne) . . . . 206
10. Giornale ligustico . . . . . 205, 439
11. Miscellanea di storia italiana . . . . . 202, 439
12. Rivista storica italiana . . . . . 202, 436
13. Società di archeologia di Torino . . . . . 206
14. Società ligure di storia patria . . . . . 206
15. Studi e documenti di storia e diritto. . . . . 204, 440

SUISSE.

1. Argovia . . . . . 207
2. Beitræge zur vaterlændischen Geschichte . . . . . 207
3. Bollettino storico della Svizzera italiana . . . . . 440
4. Bibliothèque universelle et Revue suisse . . . . . 208, 440
5. Étrennes chrétiennes . . . . . 208
6. Der Geschichtsfreund. . . . . 207
7. Indicateur d'histoire suisse . . . . . 206
8. Jahrbuch des histor. Vereins des kt. Glarus . . . . 207
9. Jahrbuch für schweizerische Geschichte . . . . . 206
10. Mémoire de l'Institut national genevois. . . . . 208
11. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de Genève . . . . . 208
12. Mittheilungen der antiquar. Gesellschaft in Zürich . . 207
13. Quellen zur Schweizergeschichte . . . . . 206
14. Thurgauische Beitræge zur vaterlænd. Geschichte . . 207

DANEMARK.

1. Aarbœger for nordisk oldkyndighed . . . . . 441
2. Danske Magazin . . . . . 441
3. Historisk Tidsskrift . . . . . 440

RUSSIE.

1. Gelehrte Estnische Gesellschaft zu Dorpat. . . . . 441

Chronique et Bibliographie . . . . . 209, 442
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue . . . . 223
Erratum. . . . . 455

---

*L'un des propriétaires-gérants,* G. Monod.

---

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.